

# BUDGET 2024



Une chance équitable  
pour chaque génération

**©Sa Majesté le Roi du chef du Canada (2024)  
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire ce document  
en tout ou en partie doit être adressée au ministère des Finances Canada.

Ce document est disponible au [www.Canada.ca/Budget](http://www.Canada.ca/Budget)

*This document is also available in English.*

F1-24/3F-PDF

No de catalogue : 1719-7759

En cas de divergence entre la version imprimée et la version électronique,  
la version électronique prévaudra.

# Avant-propos de la vice-première ministre

Avoir une chance équitable de se bâtir une bonne vie au sein de la classe moyenne – de réussir aussi bien que ses parents, voire mieux – voilà la promesse du Canada. Pour trop de gens, particulièrement pour les jeunes Canadiennes et Canadiens, cette promesse est à risque.

Nous avons un plan pour rectifier la situation. Un plan qui vise à bâtir un Canada qui fonctionne mieux pour vous, où vous pouvez progresser, acheter un logement – où vous profitez d'une chance équitable de mener une bonne vie dans la classe moyenne.

**Tout d'abord, nous construisons plus de logements abordables.** Car le meilleur moyen de rendre les logements plus abordables est d'augmenter l'offre, et de le faire rapidement. Ainsi, nous allégeons les formalités administratives et réformons le zonage. Nous construisons davantage d'appartements et de logements abordables dans tout le pays et nous libérons des terrains publics et des bureaux gouvernementaux vacants afin de construire des logements pour les Canadiennes et les Canadiens.

Pour les millénariaux et les membres de la génération Z qui louent leur logement, nous vous traçons une voie vers la propriété. Nous créons davantage d'outils non imposables qui vous permettent d'épargner pour une première mise de fonds. Nous nous assurons que les loyers versés par les locataires comptent dans leur cote de crédit, de sorte que vous aurez de meilleures chances d'être admissibles lorsque viendra le moment de demander votre premier prêt hypothécaire.

**Ensuite, nous réduisons le coût de la vie.** Nous renforçons le filet de sécurité sociale du Canada pour toutes les générations. Les services de garde d'enfants à 10 \$ par jour permettent déjà aux jeunes parents d'économiser des milliers de dollars par année, en plus d'offrir à un plus grand nombre de jeunes Canadiennes et Canadiens la possibilité de fonder leur propre famille.

De nouveaux programmes pour aider à payer les frais de dentiste et de pharmacie, y compris le coût des contraceptifs et de l'insuline, allègeront encore le fardeau financier des Canadiennes et des Canadiens. Nous investissons pour que nos communautés soient des endroits où il fait bon vivre, travailler et élever une famille.

**Enfin, nous faisons croître l'économie de manière à ce que tout le monde en profite.** Nous avons un plan qui permettra d'accroître les investissements, de rehausser la productivité et d'encourager le type d'innovation qui changera la donne et créera des emplois bien rémunérés et valorisants, tout en maintenant le Canada à l'avant-scène économique. Nous nous efforçons de donner à un plus grand nombre de nos meilleurs entrepreneurs et entrepreneuses, ainsi que de nos meilleurs innovateurs et innovatrices les moyens de concrétiser leurs idées ici, au Canada.

Nous rendons le système fiscal canadien plus équitable en demandant aux plus riches de payer leur juste part, ce qui nous permet d'investir dans la prospérité pour chaque génération, et parce qu'il serait irresponsable et injuste de transmettre davantage de dettes aux générations suivantes.

Notre gouvernement est entré en fonction en promettant de renforcer et d'élargir la classe moyenne. Nous avons tenu cet engagement en réduisant la pauvreté, en particulier chez les enfants et les personnes âgées, et en créant des millions de bons emplois. Notre travail n'est pas terminé.

Aujourd'hui, nous travaillons à ouvrir la porte de la classe moyenne à des millions de jeunes Canadiennes et Canadiens. Nous construirons davantage de logements et contribuerons à réduire le coût de la vie. Nous conduirons notre économie vers une croissance qui profitera à tout le monde. Car c'est ce que vous méritez. Et c'est ce que vos parents et vos grands-parents veulent pour vous aussi.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C Freeland', written in a cursive style.

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée

Vice-première ministre et ministre des Finances

# Table des matières

<b>Aperçu de la situation économique et budgétaire .....</b>	<b>1</b>
1. Évolution récente de l'économie.....	3
L'économie canadienne surpasse les attentes .....	3
Des progrès importants pour ramener l'inflation à son taux cible.....	4
Des salaires plus élevés sur le marché du travail .....	8
Réaliser le plein potentiel économique du Canada .....	10
2. Perspectives de l'économie canadienne.....	20
Les économistes du secteur privé s'attendent à un atterrissage en douceur.....	20
Analyse des scénarios économiques .....	22
3. Perspectives budgétaires.....	24
Le plan économique responsable du Canada .....	24
Maintenir le point d'ancrage budgétaire responsable du Canada.....	27
Préserver l'avantage financier du Canada.....	28
Comparaisons internationales.....	29
<b>Chapitre 1 - Des logements plus abordables.....</b>	<b>31</b>
Régler la crise du logement.....	34
1.1 Construire plus de logements.....	35
Principales mesures en cours.....	36
Construire des logements sur des terrains publics .....	37
Construire des logements sur des terrains de Postes Canada .....	43
Construire des logements sur des terrains de la Défense nationale .....	44
Convertir des immeubles à bureaux fédéraux sous-utilisés en logements .....	46
Taxer les terrains vacants pour encourager la construction de logements .....	46
Construire des appartements et diminuer les loyers.....	47
Lancer l'initiative Bâtir au Canada.....	49
Bonifier le Fonds pour accélérer la construction de logements .....	50
Permettre aux communautés de construire plus de logements .....	54
Lancer le nouveau Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement .....	55
Tirer parti du financement du transport en commun pour construire plus de logements.....	56
Mettre en œuvre l'initiative pour le logement de la Banque de l'infrastructure du Canada .....	57
Construire des logements différemment .....	58
Établir un catalogue de conception de logements .....	62
Moderniser les données sur le logement.....	62
Ajouter des logements accessoires aux maisons unifamiliales.....	62
Accélérer les investissements pour construire plus d'appartements.....	65
Construire davantage de logements étudiants .....	65

Former plus de travailleurs des métiers spécialisés pour construire des logements .....	66
Reconnaître les titres de compétences étrangers en construction et améliorer la mobilité de la main-d'œuvre .....	68
1.2 Faciliter l'accès à la propriété et à la location.....	69
Principales mesures en cours.....	70
Faire correspondre les niveaux d'immigration à la capacité de loger les gens.....	71
Stabiliser le nombre d'étudiants étrangers pour atténuer les pressions sur le logement.....	73
Tenir compte des paiements de loyer pour établir l'historique de crédit.....	73
Protéger les droits des locataires.....	74
Permettre une période d'amortissement de 30 ans pour les acheteurs d'une première propriété nouvellement construite .....	76
Améliorer le Régime d'accession à la propriété .....	77
Bonifier la charte hypothécaire canadienne.....	80
Interdire l'achat de logements au Canada par des étrangers .....	84
Sévir contre la location à court terme .....	84
Sévir contre la fraude dans le secteur immobilier .....	85
Mettre sur pied une assurance nationale contre les inondations.....	85
Faire face à la financiarisation du logement .....	86
1.3 Aider les gens qui ne peuvent pas se payer un toit.....	87
Principales mesures en cours.....	87
Bonifier le Fonds pour le logement abordable.....	88
Préserver et accroître l'offre de logements abordables .....	89
Maintenir le caractère abordable des logements à but non lucratif et des coopératives d'habitation.....	89
Réduire les factures d'énergie des locataires et des propriétaires.....	90
S'attaquer aux problèmes de l'itinérance et des campements .....	91
Bâtir des logements dans les communautés autochtones .....	93
Offrir un toit aux personnes ayant demandé l'asile.....	94
<b>Chapitre 2 - Donner à chaque génération les moyens de réussir .....</b>	<b>97</b>
2.1 Prendre soin de chaque génération .....	98
Principales mesures en cours.....	99
Renforcer le système universel de soins de santé public .....	100
Reconnaître les titres de compétences étrangers en soins de santé .....	109
Établir un régime national d'assurance médicaments .....	113
Mettre en place le Régime canadien de soins dentaires.....	117
Offrir du soutien aux personnes en situation de handicap .....	119
Établir la prestation canadienne pour les personnes handicapées .....	120
Bonifier la déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées.....	122

Soutenir l'économie des soins .....	123
Assurer l'accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux essentiels .....	124
2.2 Offrir le meilleur départ possible à chaque enfant.....	124
Principales mesures en cours.....	126
Lancer un programme national d'alimentation scolaire .....	126
Accroître l'accès à des services de garde abordables .....	127
Aider le personnel éducatif de la petite enfance .....	128
Aider les parents à épargner pour les études de leurs enfants .....	133
Appuyer l'apprentissage parascolaire.....	135
Aider les enfants à acquérir des compétences en programmation .....	135
2.3 Des chances égales pour les millénariaux et la génération Z.....	136
Principales mesures en cours.....	137
Augmenter les bourses et prêts d'études .....	138
Accroître la main-d'œuvre en santé et services sociaux dans les milieux ruraux.....	139
Donner un accès équitable à l'aide aux études .....	141
Bonifier le soutien au loyer pour la population étudiante.....	141
Faciliter le retour aux études .....	142
Aider la population étudiante à acquérir de l'expérience de travail.....	142
Offrir des emplois et de la formation à la génération Z .....	144
Lancer un nouveau fonds pour la santé mentale des jeunes .....	145
2.4 Une retraite plus confortable et plus sûre .....	145
Principales mesures en cours.....	146
Renforcer le Régime de pensions du Canada .....	147
Des prestations plus élevées pour les personnes âgées.....	148
Renforcer les soins de longue durée.....	150
<b>Chapitre 3 - Réduire le coût de la vie au quotidien .....</b>	<b>155</b>
3.1 Une épicerie abordable.....	156
Principales mesures en cours.....	156
Stabiliser les prix des produits d'épicerie .....	157
Renforcer la sécurité alimentaire locale .....	159
Assurer des coûts plus bas et un traitement équitable dans le secteur agricole .....	160
Alléger les intérêts pour les producteurs agricoles.....	161
Protéger les producteurs agricoles des coûts des changements climatiques..	161
3.2 Prix plus équitables, moins de frais.....	162
Principales mesures en cours.....	162
Sévir contre les frais indésirables.....	163
Rendre plus abordables les services Internet et de téléphonie résidentielle et cellulaire.....	164
Accroître la transparence des frais des transporteurs aériens.....	169
Réduire les frais indésirables avec l'aide des provinces et territoires .....	170

Assurer le prix équitable et l'accessibilité des billets de concert et d'événement sportif.....	171
Avoir le droit de faire réparer ses appareils.....	174
3.3 Réduction des frais bancaires, meilleure situation financière.....	176
Principales mesures en cours.....	176
Plafonner à 10 \$ les frais pour insuffisance de fonds.....	177
Bonifier les comptes bancaires sans frais et abordables.....	177
Des services bancaires pour les gens.....	179
Offrir plus de conseils financiers gratuits.....	181
En faire plus pour sévir contre les prêts à conditions abusives.....	182

## **Chapitre 4 - Croissance économique pour chaque génération..... 185**

4.1 Stimuler la recherche, l'innovation et la productivité.....	188
Principales mesures en cours.....	189
Renforcer l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle.....	190
Utiliser l'intelligence artificielle de façon sécuritaire et responsable.....	193
Utiliser l'intelligence artificielle pour assurer la sécurité de la population canadienne.....	194
Encourager davantage l'innovation et la productivité.....	194
Stimuler la recherche et le développement et encourager la rétention de propriété intellectuelle.....	195
Augmenter le soutien à la recherche.....	196
Appuyer les infrastructures de recherche de calibre mondial.....	197
Investir dans les talents locaux en recherche.....	200
Stimuler les talents pour favoriser l'innovation.....	201
Promouvoir la recherche et l'exploration spatiales.....	202
Accélérer la création et la rétention de la propriété intellectuelle dans le domaine des technologies propres.....	203
4.2 Attirer des investissements pour une économie carboneutre.....	203
Principales mesures en cours.....	206
Instaurer un nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques.....	208
Instaurer d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie.....	209
Instaurer le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.....	212
Instaurer d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie.....	217
Mettre à profit le Fonds de croissance du Canada.....	218
Réaliser de grands projets.....	220
Protéger l'industrie canadienne des biocarburants.....	223
Faire progresser l'énergie nucléaire, la recherche nucléaire et les travaux d'assainissement de l'environnement.....	224
Soutenir le Carrefour de la croissance propre.....	228
Lignes directrices sur l'investissement durable fait au Canada.....	228



4.3 Favoriser la croissance des entreprises pour créer des emplois.....	229
Principales mesures en cours.....	230
Harmoniser les règlements à l'échelle du pays.....	231
Établir la nouvelle Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises.....	233
Ouvrir la voie à de nouvelles opportunités grâce aux sociétés d'État à vocation financière.....	234
Investir dans les entreprises canadiennes en démarrage.....	236
Encourager les fonds de pension à investir au Canada.....	236
Stimuler la croissance économique régionale.....	238
Réduire les formalités administratives pour stimuler l'innovation.....	239
Soutenir le Laboratoire de données sur les entreprises de la Chambre de Commerce du Canada.....	239
4.4 Une main-d'œuvre forte pour une économie forte.....	239
Principales mesures en cours.....	240
Outiller les jeunes entrepreneurs.....	241
Établir le droit à la déconnexion.....	243
Moderniser la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> .....	244
Examiner les activités portuaires critiques.....	244
Prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers.....	245
<b>Chapitre 5 - Des communautés plus en santé et en sécurité.....</b>	<b>251</b>
5.1 Un environnement propre et sécuritaire pour la prochaine génération.....	252
Principales mesures en cours.....	254
Réduire la pollution grâce à la Remise canadienne sur le carbone.....	255
Soutenir le système d'alerte préventive en cas de conditions météorologiques extrêmes.....	259
Assurer des prix abordables pour les véhicules électriques.....	259
Investir dans les parcs du Canada.....	260
Soutenir la réserve de parc national à Pituamkek, sur l'Île-du-Prince-Édouard.....	261
Protéger la mer Great Bear, en Colombie-Britannique.....	262
Aménager un nouveau parc national urbain à Windsor.....	263
Protéger la population et l'environnement des produits chimiques nocifs.....	263
5.2 Des communautés dynamiques et inclusives.....	264
Principales mesures en cours.....	265
Lutter contre la haine.....	266
Lutter contre la montée de l'antisémitisme.....	269
Lutter contre la montée de l'islamophobie.....	269
Améliorer le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité.....	270
Préserver la mémoire de l'Holocauste.....	271
Soutenir la santé mentale des communautés noires au Canada.....	271

Investir dans la CBC/Radio-Canada .....	273
Faire la promotion du journalisme local .....	274
Investir dans les services de programmation d'intérêt public .....	274
Soutenir les athlètes nationaux du Canada .....	275
Offrir des activités sportives communautaires à tout le monde .....	275
Soutenir les producteurs de films canadiens .....	276
Renforcer la scène musicale canadienne .....	276
Nourrir le dynamisme des festivals et des arts de la scène .....	277
Construire de nouveaux musées et de nouveaux centres culturels .....	278
Soutenir l'industrie canadienne du livre .....	279
Appuyer le Centre national des Arts .....	279
Soutenir le Centre Harbourfront .....	279
Soutenir l'aide juridique en matière criminelle .....	282
Soutenir l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés .....	282
Protéger les droits en matière de langues officielles .....	283
Maintenir la participation à la démocratie dans les langues officielles .....	283
5.3 Des communautés plus sécuritaires .....	284
Principales mesures en cours .....	284
Poursuivre la lutte contre les vols d'automobiles .....	285
Doublé les crédits d'impôt pour les pompiers volontaires et les volontaires en recherche et sauvetage .....	286
Appuyer davantage la formation des pompières et des pompiers .....	287
Retirer les armes à feu de style arme d'assaut de nos rues .....	288
Protéger les enfants des préjudices en ligne .....	288
Soutenir Jeunesse, J'écoute .....	289
Soutenir la Commission sur l'avenir du sport au Canada .....	290
Faire face à la crise de surdoses dans les municipalités et les communautés autochtones .....	290
Lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail .....	291
Accroître le nombre de juges pour offrir un accès plus rapide à la justice .....	291
5.4 Infrastructure pour les communautés en croissance .....	292
Principales mesures en cours .....	293
Le point sur le financement des infrastructures .....	294
Construire plus d'établissements communautaires .....	296
Investir dans les services ferroviaires voyageurs partout au Canada .....	297
Faire progresser le projet de train à grande fréquence .....	298
Soutenir les ports pour petits bateaux .....	298
Soutenir un réseau de transport fiable dans le Canada Atlantique .....	299
<b>Chapitre 6 - Un avenir équitable pour les Autochtones .....</b>	<b>305</b>
6.1 Investir dans un meilleur avenir pour les peuples autochtones .....	319
Outiller les jeunes autochtones .....	320

Soutenir l'éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année au sein des Premières Nations.....	320
Soutenir l'éducation postsecondaire au sein des Premières Nations .....	321
Soutenir le Centre Dechinta pour la recherche et l'apprentissage.....	321
Offrir à tous les enfants autochtones le meilleur des départs.....	322
Soutenir les cultures autochtones.....	323
Soutenir les Autochtones vivant en région urbaine.....	324
6.2 Faire progresser l'autodétermination des Autochtones .....	324
Principales mesures en cours.....	325
Soutenir les négociations en vertu de l'article 35.....	325
Renouveler le financement de la gouvernance de base des Premières Nations et de la nouvelle relation financière avec celles-ci.....	326
Établir un plan de compétence fiscale équitable pour les communautés autochtones.....	327
Remédier aux séquelles laissées par les pensionnats indiens .....	328
6.3 Faire progresser la réconciliation économique.....	329
Lancer le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones .....	329
Favoriser les débouchés économiques des Autochtones .....	331
Soutenir la collecte d'information sur le marché du travail pour les Autochtones.....	332
6.4 Des communautés autochtones en santé.....	332
Principales mesures en cours.....	333
Soutenir le logement et les infrastructures communautaires autochtones.....	333
Fournir une aide au revenu dans les réserves .....	334
Améliorer l'accès aux soins de santé des Premières Nations et des Inuits.....	334
Améliorer l'accès aux services de santé mentale pour les Autochtones.....	335
S'attaquer au racisme contre les Autochtones dans les soins de santé.....	336
Soutenir la sécurité alimentaire dans le Nord .....	336
Améliorer l'accès à des aliments culturellement importants .....	337
6.5 Des communautés autochtones en sécurité.....	338
Principales mesures en cours.....	339
Soutenir la gestion des urgences et la préparation aux situations d'urgence des Premières Nations.....	339
Soutenir les programmes de justice autochtone .....	340
Soutenir les services de police des Premières Nations et des Inuits .....	341
Soutenir la fouille du site d'enfouissement de Prairie Green.....	342

**Chapitre 7 - Protéger les Canadiennes et les Canadiens et défendre la démocratie ..... 347**

7.1 Protéger les Canadiennes et les Canadiens, au pays et à l'étranger .....	348
Principales mesures en cours.....	350
Renforcer la défense nationale.....	352
Accroître la capacité du SCRS en matière de renseignement .....	355

Maintenir une solide présence dans l'Arctique.....	356
Apporter un soutien inébranlable à l'Ukraine .....	357
Soutenir la reconstruction et le développement de l'Ukraine.....	358
Utiliser des actifs russes pour rebâtir l'Ukraine.....	358
Protéger la population contre les crimes financiers .....	360
Appuyer le bien-être des vétérans.....	363
Offrir des services de télémédecine aux vétérans et à leurs familles .....	364
Commémorer les vétérans du Canada .....	364
7.2 La sécurité économique du Canada et de ses alliés .....	365
Principales mesures en cours.....	365
Protéger les entreprises canadiennes contre la concurrence déloyale.....	366
Assurer un traitement réciproque pour les entreprises canadiennes à l'étranger .....	367
Protéger les chaînes d'approvisionnement essentielles .....	368
Éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes .....	369
7.3 Assurer le respect des valeurs canadiennes dans le monde .....	369
Principales mesures en cours.....	370
Fournir une aide humanitaire internationale .....	371
Transformer les pratiques d'Affaires mondiales Canada .....	372
Moderniser les institutions financières internationales.....	373
Soutenir la croissance durable en Amérique latine et dans les Caraïbes .....	375
Maintenir le leadership du Canada en matière de droits des femmes et d'égalité des genres.....	375
Défendre les droits des personnes LGBTQI+ partout dans le monde .....	376
<b>Chapitre 8 - L'équité fiscale pour chaque génération .....</b>	<b>381</b>
8.1 Équité fiscale.....	383
Principales mesures en cours.....	383
Améliorer l'équité fiscale.....	385
Un allègement fiscal pour les entrepreneuses et les entrepreneurs.....	391
Faire en sorte que les multinationales et les sociétés numériques paient leur juste part .....	392
8.2 Moderniser le régime fiscal du Canada et offrir de meilleurs services à la population canadienne.....	394
Principales mesures en cours.....	394
Offrir la production automatisée des déclarations de revenus aux personnes à faible revenu .....	395
Réduire les temps d'attente des centres d'appels de l'ARC .....	397
Créer un portail d'authentification unique pour les services gouvernementaux.....	397
Accroître la transparence fiscale des cryptoactifs.....	398
Réduire la dépendance à la nicotine pour une prochaine génération en meilleure santé .....	399

Améliorer le versement des prestations .....	400
Prolonger le versement de l'Allocation canadienne pour enfants aux familles en deuil .....	400
<b>8.3 Un gouvernement efficace et efficient .....</b>	<b>401</b>
Dépenses publiques responsables .....	401
Renforcer l'intégrité au sein de la fonction publique.....	402
L'approvisionnement gouvernemental pour stimuler l'innovation .....	404
Renforcer la cybersécurité .....	404
Examiner le cadre d'assurance-dépôts.....	405
Fournir un financement des immobilisations prévisible pour les actifs fédéraux.....	405
Assurer l'intégrité et la stabilité du système d'octroi de l'asile.....	406
<b>Annexe 1 - Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires .....</b>	<b>411</b>
<b>Annexe 2 - Stratégie de gestion de la dette .....</b>	<b>457</b>
<b>Annexe 3 - Mesures législatives .....</b>	<b>469</b>



# Aperçu de la situation économique et budgétaire

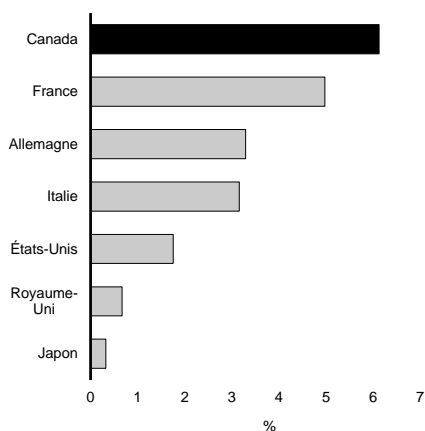
L'économie canadienne affiche des résultats qui dépassent les attentes. Malgré la hausse des taux d'intérêt, le Canada a évité la récession que certaines personnes avaient prédite. L'inflation est passée d'un sommet de 8,1 % en juin 2022 à 2,9 % en janvier, puis à 2,8 % en février 2024. Le marché du travail demeure vigoureux. On compte aujourd'hui au-delà de 1,1 million de travailleuses et de travailleurs de plus qu'avant la pandémie, ce qui représente la reprise de l'emploi la plus rapide des pays du G7 (graphique 1). Les salaires réels (salaires rajustés en fonction de l'inflation) sont à la hausse, ce qui veut dire que le pouvoir d'achat de la population canadienne s'est accru, en moyenne. Et l'économie canadienne est en croissance. Des données de Statistique Canada montrent que le PIB réel aux prix de base a progressé de 0,6 % en janvier (taux de croissance annualisé de 7,4 %), et des estimations provisoires portent à croire que la croissance s'élève à une croissance de 0,4 % pour février (taux de croissance annualisé de 4,9 %). Ces résultats donnent à penser que la croissance pour le premier trimestre de 2024 est sur la bonne voie pour atteindre environ 3,5 %.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à d'autres améliorations au cours de l'année à venir. D'ici la fin de 2024, ils prévoient une reprise de la croissance économique, une baisse des taux d'intérêt et une inflation qui diminuera à environ 2 %. Le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoient que le Canada connaîtra la plus forte croissance économique du G7 en 2025.

Il n'en reste pas moins que des gens éprouvent des difficultés en raison du coût élevé de certains des éléments les plus importants affectant le coût de la vie, comme l'épicerie et le logement. Pour trop de Canadiennes et de Canadiens, le travail acharné n'est pas récompensé. Le gouvernement ne va pas les laisser pour compte. Il va permettre aux jeunes qui craignent de ne pas avoir le même niveau de vie que les générations précédentes d'exploiter pleinement leur potentiel. Les millénariaux constituent maintenant la génération la plus considérable, car depuis juillet 2023, ils sont plus nombreux que les baby-boomers. Le succès qu'ils obtiennent sur le marché du travail est un gage de prospérité pour le Canada. Pour assurer leur réussite, il faut stimuler l'innovation et accroître la productivité, ce qui fera augmenter les salaires et permettra de créer davantage de bons emplois. L'économie du pays pourra ainsi fonctionner à son plein potentiel.

Les investissements continus, notamment dans l'Allocation canadienne pour enfants, le système de garde d'enfants abordable, la construction de logements, ainsi que la bonification des prestations et des pensions pour les personnes âgées, rendent la vie plus abordable au pays et améliorent l'accès au logement. Les investissements dans la croissance économique et la compétitivité donnent déjà des résultats. En effet, parmi tous les pays du G7, c'est le Canada qui a reçu le plus d'investissements directs étrangers par habitant au cours des trois premiers trimestres de 2023 (graphique 2).

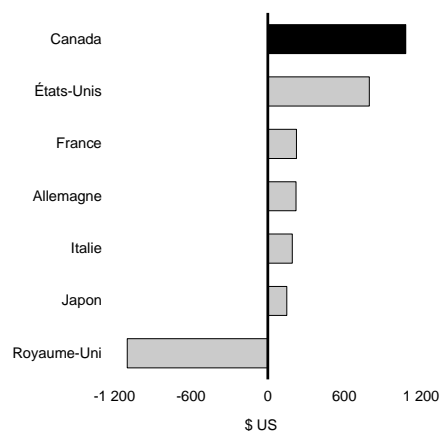
**Graphique 1**  
**Croissance de l'emploi**  
**depuis 2020, économies du G7**



*Nota* – Les derniers points de données correspondent à mars 2024 (Canada, États-Unis), à février 2024 (Allemagne, Italie, Japon) et au T4 de 2023 (Royaume-Uni, France). Variation par rapport à février 2020, sauf pour la France et le Royaume-Uni (T4 de 2019).

Source : Haver Analytics

**Graphique 2**  
**Transactions entrantes d'IDE par**  
**habitant, du T1 de 2023 au T3 de**  
**2023, économies du G7**



Source : OCDE

Étant donné les risques importants qui pèsent sur l'économie mondiale, une gestion économique et budgétaire prudente s'impose. L'inflation reste élevée dans de nombreuses régions du monde, et l'incertitude règne quant à la rapidité avec laquelle les taux d'intérêt peuvent être abaissés. Les conflits un peu partout sur la planète, y compris l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie et les attaques que continuent de mener des insurgés contre le transport maritime en mer Rouge, engendrent des risques pour les prix des produits de base et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Le gouvernement fédéral aide la population canadienne, tout en maintenant les ratios de la dette nette au PIB et du déficit au PIB les plus bas du G7 et en préservant la viabilité budgétaire à long terme du Canada.

Le gouvernement s'emploie à accroître la capacité de l'économie canadienne afin d'ouvrir de nouvelles possibilités dès maintenant et pour les générations à venir. Le gouvernement aide à créer de bons emplois, à augmenter les revenus des personnes et à faire croître la classe moyenne. Le gouvernement cherche surtout à accélérer la croissance de la productivité et l'adoption de technologies propres et de l'intelligence artificielle (IA), de façon à faire du Canada un endroit concurrentiel où faire des affaires et à ouvrir les voies du succès pour les jeunes générations. Ce sont là les prochaines étapes visant à bâtir une économie qui fonctionne pour tout le monde, dans l'immédiat et dans l'avenir.



# 1. Évolution récente de l'économie

## **L'économie canadienne surpasse les attentes**

L'économie canadienne se trouve dans une meilleure posture que prévu. Sous l'effet des hausses rapides et considérables des taux d'intérêt pour juguler l'inflation, la croissance a ralenti, mais a néanmoins dépassé les attentes en 2023. Le Canada a évité la récession à laquelle s'attendaient de nombreux prévisionnistes (graphique 3). Le PIB réel a augmenté de 1,1 % en 2023, un résultat trois fois plus élevé que les prévisions du budget de 2023 (0,3 %).

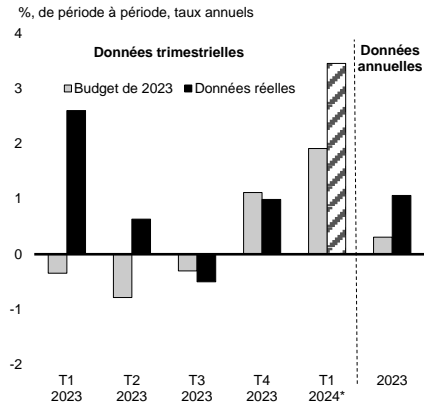
L'économie canadienne est en croissance. En dépit de certains facteurs temporaires comme les grèves dans le secteur public québécois à la fin de 2023, le PIB réel a progressé à un taux annualisé de 1,0 % au quatrième trimestre. La forte demande mondiale d'exportations canadiennes et la demande résiliente de biens et services des ménages ont alimenté cette progression. Les indicateurs économiques sont aussi encourageants jusqu'ici en 2024. L'économie étant dynamisée par la levée des facteurs temporaires, le PIB réel a inscrit de solides gains en janvier (taux de croissance annualisé de 7,4 %) et, selon les données préliminaires, en février (taux de croissance annualisé de 4,9 %). Ces résultats donnent à penser que la croissance au cours du premier trimestre de 2024 est en bonne voie d'atteindre un taux annualisé d'environ 3,5 %. Au cours des derniers mois, la confiance des ménages et des petites entreprises s'est également améliorée.

Les solides facteurs économiques fondamentaux du Canada ont aidé l'économie à surmonter les répercussions des taux d'intérêt plus élevés. Ces solides facteurs fondamentaux comprennent les marchés du travail vigoureux qui donnent lieu à des hausses constantes des revenus pour les personnes qui travaillent, ainsi que les solides bilans des ménages et des entreprises.

La vigueur surprenante de l'économie américaine a également contribué aux résultats meilleurs que prévu du Canada (graphique 4). La croissance aux États-Unis a largement dépassé les attentes, ce qui a entraîné une forte demande externe de biens et de services canadiens et favorisé les investissements directs étrangers au Canada, qui ont considérablement stimulé l'économie canadienne au cours de la dernière année.

Graphique 3

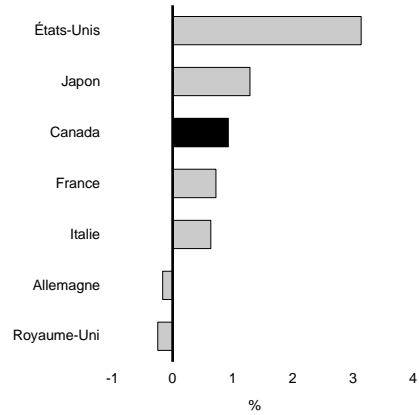
**Croissance du PIB réel par rapport aux prévisions du budget de 2023**



\* Le point de données pour le premier trimestre de 2024 correspond aux données sur le PIB réel par industrie aux prix de base (3,5 %) d'après les données réelles pour janvier, les données préliminaires pour février et à supposer que le PIB demeure inchangé en mars.  
Sources : Statistique Canada; enquête de février 2023 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 4

**Croissance du PIB réel, du T4 de 2022 au T4 de 2023, économies du G7**



Sources : Statistique Canada; Haver Analytics

## Des progrès importants pour ramener l'inflation à son taux cible

Alors que l'économie mondiale se remettait de la pandémie, l'inflation s'est imposée comme un grand défi pour elle. Cette inflation s'expliquait par de nombreux facteurs mondiaux, notamment les perturbations liées à la pandémie, la congestion des chaînes d'approvisionnement et la hausse de la demande mondiale de biens, ainsi que la flambée des prix mondiaux des produits de base à la suite de l'invasion illégale à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Depuis que les banques centrales du monde entier ont rapidement relevé les taux d'intérêt, l'inflation au Canada a baissé : elle est passée d'un sommet de 8,1 % en juin 2022 à 2,8 % en février 2024.

En réponse à la hausse de l'inflation, la Banque du Canada a augmenté rapidement son taux directeur de 4,75 points de pourcentage pour le faire passer à 5 % en juillet 2023, taux encore en vigueur aujourd'hui. Si l'inflation a considérablement diminué depuis le deuxième semestre de 2022, c'est également en grande partie en raison de la chute des prix de l'énergie et de l'atténuation des problèmes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Aujourd'hui, l'inflation se situe dans la fourchette cible de la Banque du Canada de 1 % à 3 %, et ce, depuis les deux derniers mois. Il s'agit de progrès importants dans la lutte contre l'inflation pour la population canadienne. Les progrès dans la lutte contre l'inflation demeurent inégaux, surtout en ce qui concerne l'inflation des prix du logement, en raison de la hausse du coût de l'intérêt hypothécaire (graphique 5). Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que l'inflation reste à environ 3 % tout au long du premier semestre de 2024, puis diminue graduellement pour atteindre près de 2 % à la fin de l'année (graphique 6).

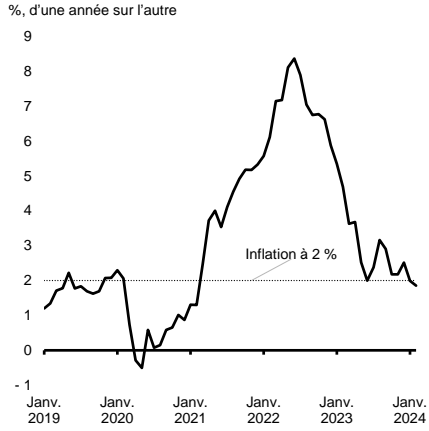
Malgré les récentes baisses de l'inflation, certains des principaux coûts des ménages canadiens, comme l'épicerie et le logement, demeurent élevés. Afin de relever ces défis à long terme, il faut des politiques ciblées pour régler les problèmes structurels sous-jacents à l'origine du coût élevé des biens de première nécessité pour la population. Il s'agit là d'une grande priorité du budget de 2024.

En ce qui concerne le prix des aliments à l'épicerie, l'inflation est passée d'un sommet de 11,4 % en janvier 2023 à 2,4 % en février 2024. Pendant ce mois, les prix des aliments ont augmenté plus lentement que l'inflation globale pour la première fois depuis l'automne 2021. Toutefois, les prix des aliments sont toujours en hausse de 19 % dans l'ensemble depuis octobre 2021. Pour aider les personnes à faire face aux coûts des aliments, le gouvernement fournira des allègements ciblés pour étendre la portée des programmes d'alimentation scolaire à tout le pays. Le gouvernement poursuit ses travaux visant à renforcer la concurrence dans le secteur de l'épicerie pour offrir plus de choix à la population canadienne et aider à stabiliser les prix. Pour ce faire, il y a eu une réforme de la loi sur la concurrence et le Bureau de la concurrence a obtenu plus de pouvoirs. Ce dernier est chargé d'appliquer la loi sur la concurrence pour mettre un frein aux pratiques déloyales qui font grimper les prix.

Le coût du logement est également élevé. L'inflation des loyers s'est établie à 6,4 % en moyenne en 2023 et, à 8,2 % en février, elle reste trop élevée au pays (graphique 7). Le coût de l'intérêt hypothécaire a également augmenté fortement. Bien des personnes qui doivent renouveler leur hypothèque cette année ou l'an prochain verront leur paiement mensuel moyen augmenter considérablement.

Le Canada est depuis longtemps aux prises avec une pénurie de logements. La construction des habitations nécessaires pour rétablir l'accès au logement à prix abordable exigera donc un vaste effort national, sous la conduite du gouvernement fédéral.

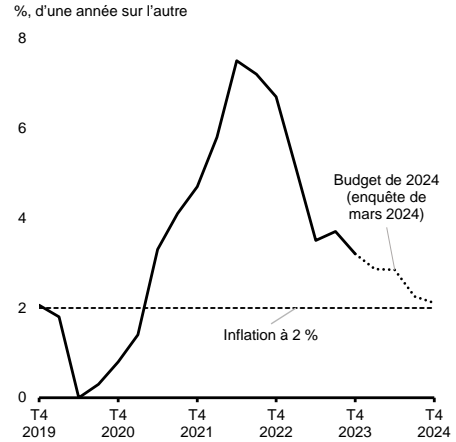
**Graphique 5**  
**Inflation excluant le coût de l'intérêt hypothécaire**  
 %, d'une année sur l'autre



*Nota* – Le dernier point de données correspond à février 2024.

Source : Statistique Canada

**Graphique 6**  
**Perspectives de l'inflation de l'indice des prix à la consommation**  
 %, d'une année sur l'autre



*Nota* – Le dernier point de données correspond au T4 de 2024.

Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2024 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé

## Construire plus de logements

Aujourd'hui, pour trop de personnes au Canada, que ce soit dans les grandes villes ou les petites localités, le rêve de devenir propriétaire semble hors de portée et, compte tenu du coût élevé du loyer, il est difficile de trouver un logement abordable.

Si se loger au Canada coûte de plus en plus cher, c'est en raison d'un problème de longue date : l'offre de nouveaux logements est insuffisante pour répondre à la demande croissante. Pendant des décennies, la construction de nouvelles habitations a été entravée par des obstacles structurels bien établis, y compris des restrictions de zonage, de longs processus d'autorisation et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Résultat : les taux d'inoccupation ont chuté, ce qui a fait augmenter les prix des logements et les loyers. Récemment, l'augmentation rapide de la population a stimulé la demande de logements et ajouté aux pressions exercées sur la capacité du Canada d'accueillir de manière appropriée ces nouvelles personnes.

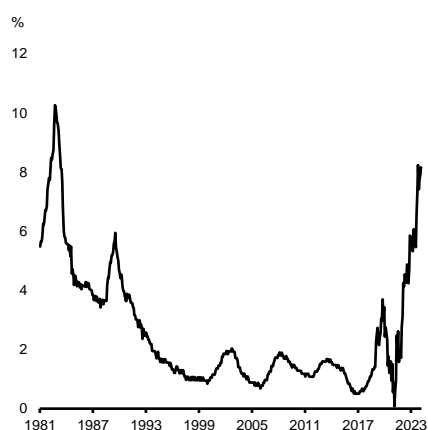
Les pressions exercées sur le marché locatif, en particulier, se sont intensifiées au cours de l'année écoulée. Cette situation s'explique par la forte demande sous-jacente entraînée par l'inaccessibilité de la propriété, qui contraint des ménages à rester plus longtemps sur le marché locatif. À l'échelle nationale, le coût du loyer a augmenté de 8,2 % par rapport à l'année précédente, sa

hausse la plus rapide depuis le début des années 1980 (graphique 7). Les pressions sont généralisées partout au pays et témoignent du resserrement exceptionnel du marché locatif. En effet, le taux d'occupation sur le marché locatif a chuté à seulement 1,5 % en 2023, le taux le plus bas depuis au moins 1988.

Afin de rendre à nouveau le logement abordable au Canada, il faut augmenter considérablement et de façon soutenue l'offre de nouveaux logements. Pour relancer la construction de logements dans tout le pays, le gouvernement fédéral accroît les investissements, cherche à attirer et à maintenir en poste du personnel de la construction et réduit les formalités administratives. Les effets de ces investissements se font sentir, notamment dans le marché locatif, où la construction de logements destinés à la location s'accélère bien au-dessus des niveaux antérieurs (graphique 8).

Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce également des mesures supplémentaires en vue de réduire les obstacles qui entravent la construction de nouveaux logements par les constructeurs, à construire des logements abordables, à fournir un toit aux personnes qui n'en ont pas, et à permettre plus facilement d'être propriétaire ou locataire.

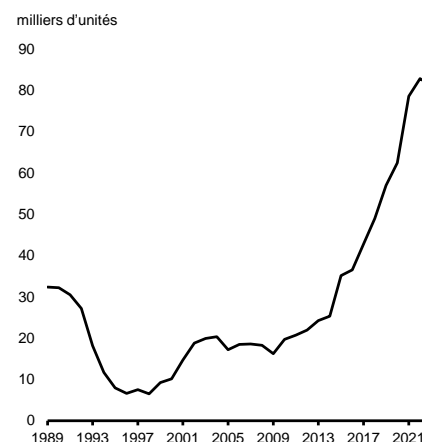
**Graphique 7**  
**Inflation du loyer d'une année sur l'autre selon l'IPC**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à février 2024.

Source : Statistique Canada

**Graphique 8**  
**Mises en chantier de logements construits expressément pour la location**



*Nota* – Les zones rurales ne sont pas comprises. Le dernier point de données correspond à 2023.

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement

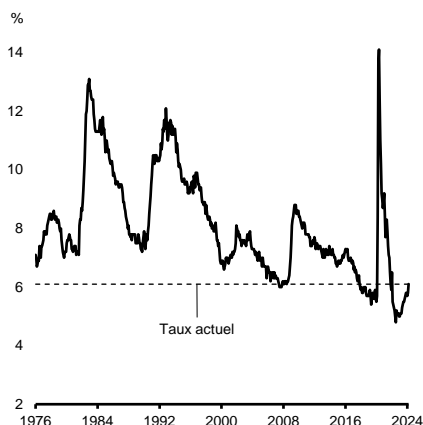
## Des salaires plus élevés sur le marché du travail

Le fait d'avoir un bon emploi a une influence inégalée sur le bien-être personnel et la prospérité des gens. Malgré le ralentissement économique et la hausse des taux d'intérêt, le marché du travail est resté vigoureux. Le taux de chômage, à 6,1 %, est faible par rapport aux normes historiques (graphique 9). L'embauche a ralenti et le nombre de postes vacants a diminué au cours des derniers mois, sans toutefois donner lieu à des mises à pied importantes. La forte croissance démographique et la participation historiquement élevée des personnes en âge de travailler, particulièrement chez les femmes, ont aidé les entreprises à pourvoir un nombre record de postes vacants. Appuyées par le nouveau système pancanadien de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, plus de femmes que jamais participent à la population active.

Le dynamisme du marché du travail a aussi une incidence sur le coût de la vie. La croissance des salaires dépasse l'inflation depuis maintenant 13 mois. En général, les salaires réels (les salaires après la prise en compte de l'inflation) sont maintenant plus élevés qu'ils ne l'étaient immédiatement avant la pandémie, un signe positif que le pouvoir d'achat de la population canadienne s'est renforcé malgré les difficultés économiques mondiales. Dans l'ensemble, la rémunération hebdomadaire moyenne réelle a augmenté de 4,6 % depuis 2019 (graphique 10). Par conséquent, au cours d'une année, la personne qui gagne un salaire hebdomadaire moyen de 1 270 \$ (avant impôt) aujourd'hui peut se permettre le même panier de biens et de services qu'en 2019 et avoir 2 900 \$ de plus à mettre de côté ou à dépenser à la fin de l'année. En outre, la richesse moyenne des ménages après inflation a augmenté de 8,9 % de 2019 à 2023. Il est important de noter que ces augmentations ont été généralisées dans l'ensemble des catégories de revenu.

Désormais, il faudra de toute urgence accroître la productivité pour faire croître l'économie canadienne. Maintenant que la rémunération hebdomadaire moyenne réelle dépasse les tendances observées de 2009 à 2019, il s'agira d'accroître la capacité de production de l'économie canadienne pour pouvoir relever encore le niveau de vie. Un objectif du budget de 2024 consiste à investir dans la productivité et la croissance.

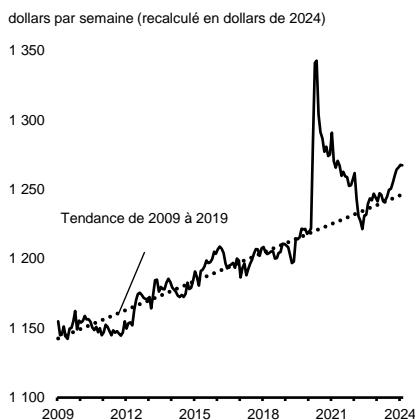
Graphique 9  
Taux de chômage



Nota – Le dernier point de données correspond à mars 2024.

Source : Statistique Canada

Graphique 10  
Rémunération hebdomadaire réelle



Nota – Le dernier point de données correspond à février 2024. La rémunération réelle est exprimée en dollars de février 2024.

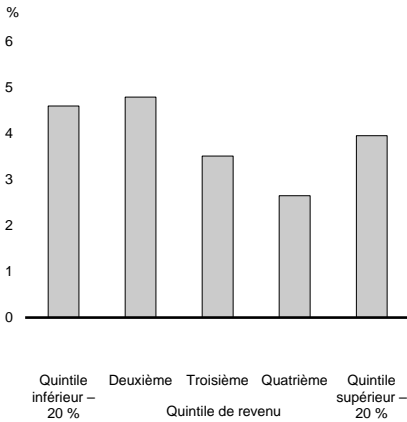
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

## Une grande partie de la population est plus riche et mieux rémunérée

Même compte tenu de l'inflation, les revenus des ménages canadiens sont plus élevés qu'avant la pandémie. Cette hausse s'explique par la vigueur du marché du travail qui a fait augmenter les revenus d'emploi. Depuis la fin de 2019, la rémunération hebdomadaire moyenne réelle a augmenté dans toutes les catégories de revenu, et la hausse a été particulièrement importante (de plus de 4,6 %) dans les groupes à faible revenu (graphique 11).

La hausse des revenus a favorisé l'épargne au pays. L'épargne combinée à la montée du prix des actifs a fait considérablement augmenter la richesse réelle des ménages (graphique 12). Comme dans le cas de la rémunération, les gains réalisés au chapitre de la richesse ont été généralisés dans l'ensemble de la répartition des revenus, et la croissance la plus rapide a été observée dans la catégorie de revenu inférieure (dans tous les groupes d'âge). Ces gains dans les revenus et la richesse rajustés en fonction de l'inflation montrent que la forte reprise économique du Canada a profité de façon disproportionnée aux ménages des quintiles de revenu les plus faibles, qui ont accru leur part de la richesse au Canada.

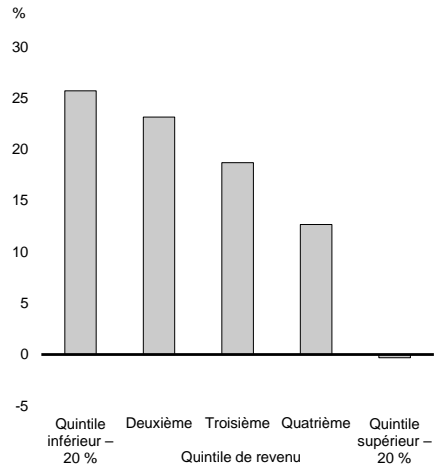
**Graphique 11**  
**Hausse de la rémunération hebdomadaire moyenne rajustée en fonction de l'inflation depuis le T4 de 2019, par quintile de revenu**



*Nota* – Le dernier point de données correspond au T4 de 2023.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

**Graphique 12**  
**Augmentation de la richesse des ménages rajustée en fonction de l'inflation depuis le T4 de 2019, par quintile de revenu**



*Nota* – Le dernier point de données correspond au T3 de 2023.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

## Réaliser le plein potentiel économique du Canada

Le Canada peine à stimuler la croissance de sa productivité, c'est-à-dire le revenu supplémentaire qu'il est possible de tirer de chaque heure travaillée. Il en découle un écart de productivité de longue date, notamment par rapport aux États-Unis. D'un point de vue économique, il est essentiel de parvenir à accroître la capacité de production de l'économie canadienne et à régler les problèmes de productivité du Canada. La croissance de la productivité est cruciale pour rendre l'économie canadienne plus forte, résiliente et compétitive et rehausser le niveau de vie de la population. Pour réaliser tout le potentiel économique du Canada, il faut renforcer la confiance des entreprises pour qu'elles fassent les investissements nécessaires en vue d'améliorer la productivité, et de suivre le rythme des marchés en évolution rapide et des besoins d'une économie en transition vers la carboneutralité.

Le gouvernement a réalisé des investissements importants pour favoriser un environnement où les entreprises se sentent en confiance pour investir. Ces politiques comprennent des investissements dans les soins de santé, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, une meilleure intégration des personnes nouvellement arrivées, une augmentation de l'offre de logements et

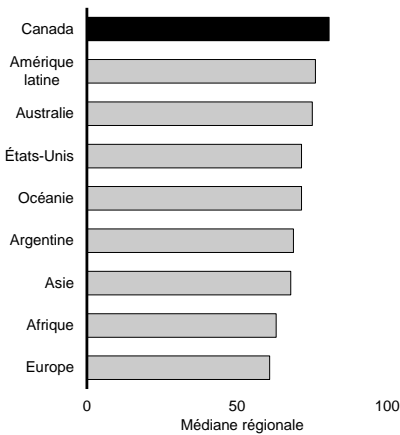


gènèrent des investissements historiques dans la transition vers la carboneutralité. Ces investissements visent à permettre aux gens de demeurer en santé et de contribuer pleinement au marché du travail. Des signes révèlent déjà que ces politiques ont commencé à porter leurs fruits.

Des services de garde des jeunes enfants abordables ont aidé à pousser le taux de participation à la population active des femmes dans la force de l'âge à un niveau record de 85,7 % en septembre 2023, par rapport à seulement 77,4 % aux États-Unis.

Les investissements carboneutres faits au pays ont incité BloomBergNEF à classer le Canada au premier rang mondial pour ce qui est du potentiel des chaînes d'approvisionnement des véhicules électriques, devant la Chine, qui était auparavant en tête, et les États-Unis. Le Canada est reconnu pour ses réserves de minéraux critiques de calibre mondial, dont le potentiel minier se classe au premier rang selon des entreprises internationales du secteur (graphique 13). À la lumière de cet avantage, des entreprises des industries essentielles à la transition vers la carboneutralité font déjà de gros investissements au Canada, une tendance qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années (graphique 14). Le secteur pétrolier et gazier du Canada devrait également investir pour améliorer sa compétitivité et tirer parti du projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain qui devrait être mis en œuvre en mai. La capacité supplémentaire de transport des exportations fournie par le jumelage de l'oléoduc actuel aidera le secteur à acheminer plus facilement les produits vers les marchés mondiaux, ce qui permettra d'établir de meilleurs prix pour le pétrole brut canadien.

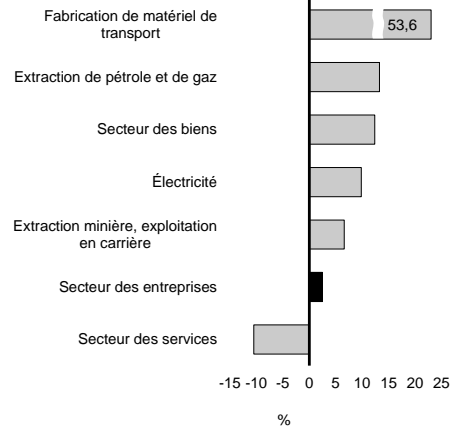
**Graphique 13**  
**Indice du potentiel minier selon les pratiques exemplaires**



*Nota* – L'indice du potentiel minier selon les pratiques exemplaires (Best Practices Mineral Potential Index) mesure l'attrait géologique d'un pays du point de vue des sociétés minières sondées. Il se fonde sur le potentiel minéral perçu d'un pays, à supposer que les politiques de celui-ci reposent sur des pratiques exemplaires.

Source : Institut Fraser, *Annual Survey of Mining Companies, 2022*

**Graphique 14**  
**Croissance des dépenses en immobilisations réelles selon les perspectives pour 2024 par rapport à 2022 dans certaines industries**



*Nota* : L'électricité comprend la production, la distribution et le transport. Les données ont été corrigées au moyen de l'indice implicite des dépenses en immobilisations pour 2023 et des projections internes de l'indice pour 2024. Les perspectives d'investissement dans certaines industries comprennent un certain nombre d'investissements du secteur public. Le total pour le secteur des services exclut certaines industries en raison du manque de données.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Le Canada est l'une des économies les mieux placées pour devenir un pôle mondial de la fabrication de véhicules électriques et de batteries, compte tenu de l'abondance de métaux critiques au pays, du savoir-faire canadien dans les chaînes d'approvisionnement du secteur de l'automobile et de son étroite intégration avec l'économie américaine, où la demande devrait continuer de croître. Ces atouts ont conduit de nombreuses entreprises multinationales à annoncer des investissements considérables dans des usines de fabrication de batteries au Canada.

Afin de saisir les possibilités d'investissement offertes par l'économie propre mondiale, le gouvernement met en œuvre, en priorité, six importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie, qui représentent 93 milliards de dollars en incitatifs fédéraux. Ces incitatifs fourniront aux entreprises la certitude dont elles ont besoin pour investir au Canada dans une gamme de technologies visant à appuyer la transition vers la carboneutralité : captage, utilisation et stockage du carbone; adoption de technologies propres; hydrogène propre; fabrication de technologies propres; électricité propre et chaînes

d'approvisionnement des véhicules électriques, une nouveauté du budget de 2024. En tant que pierre angulaire des incitatifs offerts par le gouvernement, les importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie permettront d'attirer des investissements privés, de faire croître l'économie canadienne et de créer des emplois bien rémunérés. En prévision de ces crédits, de nouveaux grands projets ont déjà été lancés partout au pays.

L'historique stabilité macroéconomique du Canada est un élément essentiel favorisant la croissance économique et les investissements. Le fait que le gouvernement fédéral assure la viabilité des finances publiques, malgré la pression exercée par le vieillissement de la population sur les finances du Canada et des autres pays, est assurément rassurant pour les investisseurs canadiens et étrangers. La viabilité des finances publiques fédérales soutient également les cotes de crédit des entreprises du secteur privé ainsi que des autres ordres de gouvernement.

Même si le Canada a de nombreux avantages économiques, notamment une main-d'œuvre très instruite, un large accès aux marchés mondiaux et un régime démocratique stable, il doit exploiter au maximum son potentiel. Le Canada doit maintenir son environnement favorable aux entreprises et à l'innovation, qui facilite les décisions d'investissement et d'expansion. Pour ce faire, il faut déployer des efforts soutenus afin d'aider les entreprises à saisir de nouvelles occasions et à tirer parti des capacités de recherche de calibre mondial du Canada pour réaliser de nouvelles avancées technologiques. Il faut aussi veiller à offrir aux entreprises des mesures adéquates pour les encourager à investir dans la transition du Canada vers la carboneutralité, que ces investissements proviennent du Canada ou de l'étranger, afin qu'elles puissent créer de bons emplois au pays, aujourd'hui et demain.

Ces mesures stratégiques, combinées aux efforts que le gouvernement déploie pour permettre à tout le monde d'accéder à la classe moyenne, sont essentielles pour faire augmenter le niveau de vie à long terme.

### L'immigration et l'économie

Ces deux dernières années ont été marquées par une forte augmentation temporaire de l'immigration, particulièrement à l'égard du nombre de résidentes et de résidents temporaires. Il s'agit là d'un facteur qui a contribué au récent déclin du PIB par habitant. Le gouvernement a récemment annoncé qu'il allait réduire à 5 % la proportion des personnes résidentes temporaires dans la population totale au cours des trois prochaines années. Cela représente environ 600 000 personnes de moins que le nombre de personnes actuel, ce qui se traduira par une pression beaucoup moins forte sur les marchés du logement.

## L'immigration et l'économie

Étant donné que les personnes nouvellement arrivées ont généralement des revenus inférieurs à la moyenne canadienne à leur arrivée, la forte augmentation ponctuelle du nombre de ces personnes a eu une incidence sur le revenu *moyen* et la productivité à court terme. Il ne faut pas en conclure à tort que la situation des personnes qui sont déjà au pays s'aggrave. Au fil du temps, cet effet de composition disparaîtra à mesure que les personnes nouvellement arrivées s'intégreront dans l'économie.

Au cours des dernières années, les personnes nouvellement arrivées au Canada ont constamment amélioré leur intégration au marché du travail. En effet, les écarts de revenus initiaux diminuent à chaque vague de personnes nouvellement arrivées. L'examen particulier des résultats de la catégorie des *immigrants économiques* au cours de la dernière période de dix ans révèle qu'il leur a fallu six ans pour atteindre le revenu médian canadien. À la fin de la décennie qui a suivi leur arrivée, ces personnes ont dépassé le revenu médian canadien de près de 10 %.

Même si l'économie a été résiliente, la croissance au Canada a ralenti dans le contexte de la forte inflation et des taux d'intérêt élevés, comme partout dans le monde. En 2015, le choc des prix du pétrole a entraîné une baisse temporaire du PIB par habitant de 1 %, qui a été récupérée deux ans plus tard.

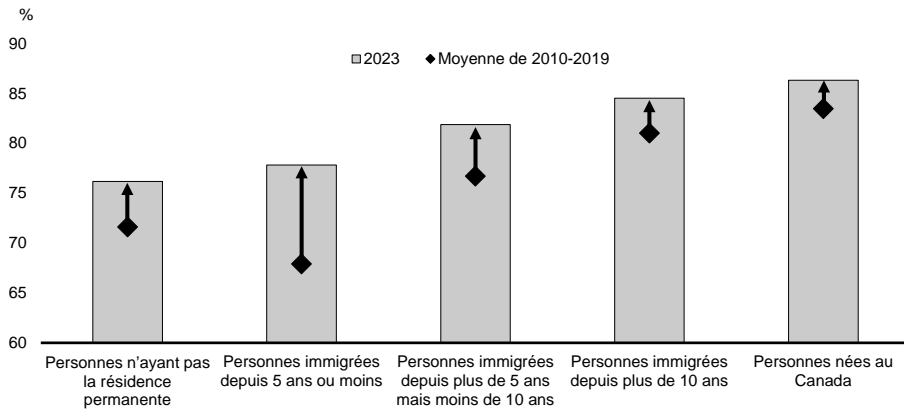
Par conséquent, le gouvernement s'attend à ce que le PIB par habitant se rétablisse, à mesure que les personnes nouvellement arrivées s'intégreront davantage au marché du travail canadien et que l'augmentation de l'immigration après la pandémie se normalisera au cours des prochaines années.

Le temps d'établissement des personnes nouvellement arrivées, combiné aux investissements du gouvernement dans la croissance économique, signifie que la faiblesse du PIB par habitant est en grande partie temporaire, et non systémique. Le budget de 2024 constitue la prochaine étape du plan économique du gouvernement visant à relever les défis structurels, en stimulant particulièrement la croissance de la productivité et les investissements, ce qui augmentera le PIB par habitant.

## L'immigration et l'économie

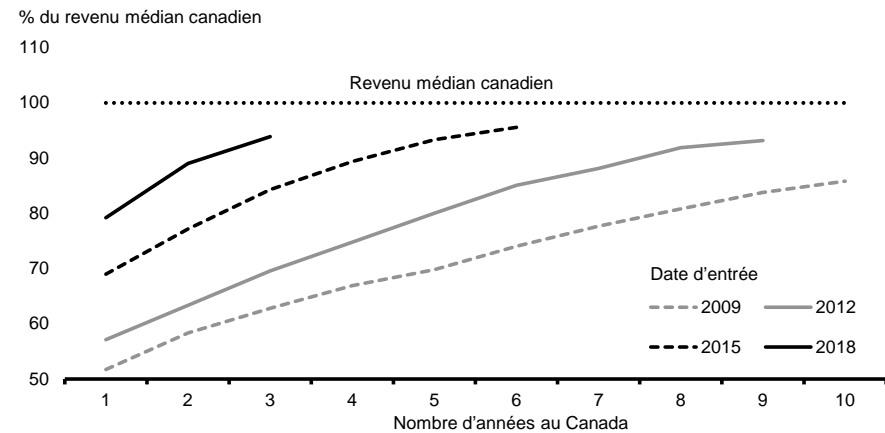
Graphique 15

### Taux d'emploi des personnes immigrantes au Canada



Graphique 16

### Revenu médian des cohortes d'immigration au Canada



Nota – Comprend les catégories des immigrants économiques, des réfugiés et de la réunification familiale.  
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Dans le budget de 2024, le gouvernement fait fond sur ses initiatives continues pour accélérer les gains de productivité, réaliser le potentiel d'innovation, accroître les investissements et aider les entreprises de toutes tailles à croître. Les investissements d'aujourd'hui alimenteront le monde de demain, accéléreront la transition vers une économie carboneutre et augmenteront les revenus et la productivité.

En 2017, le Canada a été le premier pays au monde à élaborer une stratégie nationale sur l'intelligence artificielle (IA) et, grâce à d'autres programmes gouvernementaux complémentaires, il a investi plus de 2 milliards de dollars en vue d'être un chef de file mondial de l'IA pour des générations. La stratégie nationale sur l'IA et les investissements dans les technologies émergentes et à impact élevé permettront aux capacités de recherche stratégique du Canada d'être à l'avant-garde, ce qui rendra possible le renforcement de la productivité du Canada. Ces efforts contribueront à créer les bons emplois de l'avenir partout au pays et à faire du Canada un endroit où les jeunes chefs de file aux idées novatrices savent qu'ils peuvent réussir.

## Le budget de 2024 stimulera la productivité et la croissance

Compte tenu des changements économiques fondamentaux, notamment le réalignement du commerce mondial et l'évolution rapide de l'économie numérique, la nécessité de renforcer la croissance de la productivité du Canada n'a jamais été aussi grande.

Le gouvernement prend des mesures pour attirer les investissements des entreprises, réduire les formalités administratives et attirer les investissements dans l'économie carboneutre. Le fait de donner aux entreprises la certitude dont elles ont besoin pour investir au Canada appuie ces efforts. Ainsi, la productivité et l'économie du pays pourront croître, et plus d'emplois bien rémunérés seront créés pour la population canadienne.

Les principales mesures de stimulation de la croissance et de la productivité du budget de 2024 comprennent ce qui suit :

### **Stimuler la recherche, l'innovation et la productivité**

- Offrir un financement de 2,4 milliards de dollars pour appuyer l'accès à une puissance de calcul et les investissements dans l'infrastructure de calcul du Canada, afin que la communauté canadienne de la recherche et les entreprises d'IA en démarrage et en croissance disposent des ressources dont elles ont besoin pour croître au Canada. Ces investissements serviraient aussi de soutien à l'adoption de l'IA, ainsi qu'à la sécurité et à l'acquisition des compétences.
- Injecter 3,5 milliards de dollars dans l'infrastructure de recherche stratégique et le soutien fédéral à la recherche pour permettre aux chercheuses et aux chercheurs canadiens de réaliser leur potentiel, renforcer la capacité de recherche fondamentale du Canada et développer une nouvelle génération de talents.
- Accroître le soutien financier à la population étudiante des cycles supérieurs et à la communauté de la recherche au niveau postdoctoral, ainsi que le développement de nouvelles approches pour aider les chercheuses et chercheurs à obtenir des emplois auprès d'entreprises

## Le budget de 2024 stimulera la productivité et la croissance

qui ont besoin de talents spécialisés. Ainsi, les meilleurs talents scientifiques du Canada pourront jouer un rôle essentiel en façonnant la capacité de recherche et la capacité de l'industrie du Canada pour les années à venir.

- Évaluer des moyens de moderniser les incitatifs fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental, et capitaliser davantage le programme, avec un financement de 600 millions de dollars sur quatre ans et 150 millions de dollars par année par la suite, pour stimuler la recherche et l'innovation.

### **Assurer la croissance d'une économie propre pour un avenir carboneutre**

- Fournir des éléments clés de l'investissement de 160 milliards de dollars du gouvernement dans les mesures liées à la croissance propre annoncées depuis 2015. Ces investissements contribueront à réduire les coûts des technologies qui permettront la transition vers la carboneutralité et à assurer la compétitivité du Canada tout au long de cette transition.
- Offrir, d'ici la fin de l'année, d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie pour attirer l'investissement privé, créer un plus grand nombre d'emplois et diriger l'économie du Canada vers la carboneutralité d'ici 2050. Le budget de 2024 annonce également l'admissibilité élargie au crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres, ce qui permet à un plus grand nombre d'entreprises d'en bénéficier.
- Offrir un nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques pour appuyer la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques et assurer l'avenir de l'industrie automobile canadienne.
- Réaliser de nouveaux investissements pour faire croître le secteur des biocarburants au Canada, qui peuvent être utilisés pour décarboner l'industrie lourde et le transport lourd comme le transport maritime, aérien et ferroviaire.
- Prolonger d'une autre année la collaboration avec le plus grand partenaire commercial du Canada par l'entremise du Groupe de travail sur la transformation de l'énergie Canada–États-Unis, qui renforce l'intégration des chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques et de l'énergie nucléaire.

## Le budget de 2024 stimulera la productivité et la croissance

- Mettre en œuvre une série de nouvelles mesures pour accélérer la construction des grands projets en clarifiant et en réduisant les délais d’approbation.

### **Aider les entreprises à croître**

- Offrir un financement de 725 millions de dollars pour appuyer les entreprises en croissance en permettant aux entreprises de radier immédiatement le coût total de certains actifs, essentiels à la réussite de certaines entreprises, afin d’améliorer la productivité.
- Offrir le nouvel incitatif à l’entrepreneuriat canadien qui constitue un allègement fiscal pour les propriétaires d’entreprise afin qu’ils bénéficient des fruits de leur travail acharné tout en ayant un fardeau d’observation des règles fiscales moins lourd.
- Encourager les fonds de pension canadiens à investir au Canada, en lançant un groupe de travail présidé par Stephen Poloz (ancien gouverneur de la Banque du Canada) et appuyé par la vice-première ministre et ministre des Finances, qui vise à offrir davantage de possibilités aux plus grands fonds de pension du Canada afin de stimuler la croissance économique au pays.
- Faire travailler plus efficacement le capital des sociétés d’État à vocation financière et s’assurer qu’elles comblent mieux les écarts du marché par la prise de risques accrue, y compris accorder un soutien supplémentaire aux nouvelles entreprises, les entreprises à forte croissance, aux secteurs émergents et aux groupes sous-financés qui méritent l’équité.

### **Réduire les formalités administratives pour stimuler l’innovation et la croissance des entreprises**

- Faire progresser les travaux sur les bacs à sable réglementaires pour aider à créer des règles et des approches temporaires et agiles qui permettent aux entreprises de réaliser tout leur potentiel, au lieu de les freiner.
- Éliminer les obstacles au commerce interne, notamment en harmonisant la réglementation, en collaboration avec les provinces et les territoires, afin de réduire les formalités administratives qui empêchent le commerce entre les provinces et les territoires, de sorte que le Canada puisse réaliser tout son potentiel économique.



## Le budget de 2024 stimulera la productivité et la croissance

- En collaborant avec les provinces et les territoires, s’assurer que toutes les personnes au Canada peuvent contribuer pleinement afin de réduire les obstacles pour les spécialistes et les gens de métier formés et certifiés à l’étranger, particulièrement dans les secteurs de la santé et de la construction.

### **Favoriser une croissance inclusive qui offre des possibilités à tout le monde**

- Renouveler le soutien accordé au Programme d’entrepreneuriat autochtone.
- Accorder jusqu’à 5 milliards de dollars en garanties de prêts pour des projets de ressources naturelles et d’énergie qui seront mis à la disposition des communautés autochtones, en vue de fournir aux personnes dont la demande a été retenue un accès à des capitaux abordables, ce qui créera des possibilités économiques et appuiera leurs priorités de développement économique.
- Investir pour créer plus de possibilités pour les jeunes qui poursuivent des objectifs entrepreneuriaux tout en renouvelant le soutien à la croissance axée sur l’innovation dans toutes les régions du Canada.

### **Assurer une gestion macroéconomique responsable**

- Attirer l’investissement des entreprises en maintenant le taux effectif marginal d’imposition (TEMI) le plus bas du G7, à un avantage de 5,2 points de pourcentage par rapport aux États-Unis, et à un niveau inférieur à la moyenne de l’OCDE. Le secteur manufacturier du Canada est particulièrement compétitif à 7,5 %, ce qui représente un avantage de 14,3 points de pourcentage par rapport aux États-Unis.
- Adopter une stratégie budgétaire qui complète plutôt qu’elle ne contredit la politique monétaire, alors que l’inflation qui poursuit sa baisse est passée d’un sommet de 8,1 % en juin 2022 à 2,8 % en février 2024.
- Respecter l’engagement visant à réorienter les dépenses du gouvernement de 15,8 milliards de dollars sur cinq ans, et de 4,8 milliards par la suite, vers les programmes et les services qui comptent le plus pour la population canadienne.
- Maintenir les ratios de la dette au PIB et du déficit au PIB sur une trajectoire descendante afin que les frais du service de la dette fédérale demeurent aussi faibles que possible dans une période de taux d’intérêt élevés.

## 2. Perspectives de l'économie canadienne

### **Les économistes du secteur privé s'attendent à un atterrissage en douceur**

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions du secteur privé, ce qui renforce l'objectivité et la transparence de ses décisions et intègre un élément d'indépendance dans ses prévisions économiques et budgétaires.

Le ministère des Finances Canada a consulté un groupe d'économistes du secteur privé en mars 2024. Dans l'ensemble, les économistes du secteur privé interrogés s'attendent à ce que l'économie évite une récession et prévoient une croissance modérée inférieure au potentiel d'environ 1 % en moyenne au cours de l'année, ralentie par les répercussions des hausses des taux d'intérêt passées (graphique 17). La croissance devrait ensuite se renforcer et être légèrement supérieure à 2 % au cours des deux premiers trimestres de 2025. En général, les économistes du secteur privé s'attendent à une croissance de 0,7 % en 2024 et de 1,9 % en 2025, par rapport aux taux de 0,5 % et de 2,2 %, respectivement, prévus dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* (taux recalculés en fonction des révisions historiques).

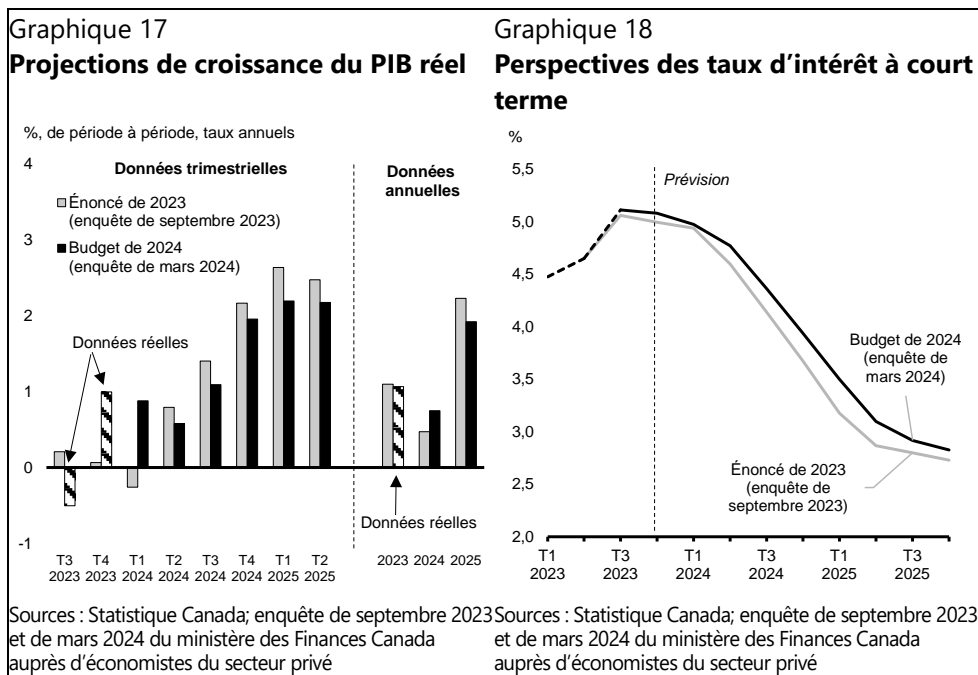
À mesure que l'économie canadienne ralentit, le taux de chômage devrait monter jusqu'à un sommet de 6,5 % au quatrième trimestre de cette année et s'établir en moyenne à 6,3 % en 2024 (comparativement aux taux de 6,5 % et de 6,4 % respectivement prévus dans l'*Énoncé économique de 2023*). Le taux de chômage devrait demeurer historiquement faible et bien en deçà des sommets habituellement observés lors de récessions.

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) recule à environ 2 % d'ici la fin de 2024 et s'établisse en moyenne à 2,5 % pour l'ensemble de l'année, comme prévu dans l'*Énoncé économique de 2023*.

Les taux d'intérêt à court terme devraient passer d'une moyenne de 4,8 % en 2023 à 4,5 % en 2024 et à 3,1 % en 2025, soit environ 20 points de base de plus par année que les taux prévus dans l'énoncé de 2023 (graphique 18). Les taux d'intérêt à court terme devraient s'établir à 2,7 % au cours des trois dernières années de la période de projection. Les perspectives des taux d'intérêt à long terme ont été revues à la hausse, d'environ 10 points de base en moyenne par année, par rapport à ce qui était prévu dans l'*Énoncé économique de 2023*.

L'inflation du PIB au deuxième semestre de l'année dernière a été plus forte que prévu dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023. L'inflation du PIB s'est établie en moyenne à 1,6% pour l'ensemble de l'année comparativement au taux de 1 % prévu dans l'Énoncé économique de 2023. En outre, les économistes du secteur privé ont revu à la hausse le taux prévu pour 2024, qui est passé à 3 % (comparativement à 2 % dans l'Énoncé économique de 2023), tandis que celui pour 2025 a été révisé légèrement à la baisse, à 1,9 % (contre 2 %). Au cours des dernières années de la période de projection, l'inflation du PIB devrait être légèrement inférieure d'environ 0,1 point de pourcentage en moyenne par an.

Compte tenu de l'inflation du PIB plus élevée que prévu au deuxième semestre de l'année dernière, le PIB nominal en 2023 a dépassé de 18 milliards de dollars les projections indiquées dans l'Énoncé économique de 2023. En outre, l'écart entre le niveau du PIB nominal et les projections de l'Énoncé économique de l'automne de 2023 devrait augmenter pour passer à 56 milliards de dollars en 2024, ce qui tient compte des perspectives à court terme raffermies tant en ce qui concerne la croissance réelle du PIB que l'inflation du PIB. Toutefois, étant donné que l'inflation du PIB est plus faible dans les dernières années de la période de projection et qu'un ralentissement de la croissance du PIB réel est attendu en 2025 et 2026, l'écart entre le niveau du PIB nominal et les projections de l'Énoncé économique de 2023 diminue graduellement au cours des quatre dernières années de la période de projection pour s'établir en moyenne à 39 milliards de dollars par année au cours de cette période.



## Analyse des scénarios économiques

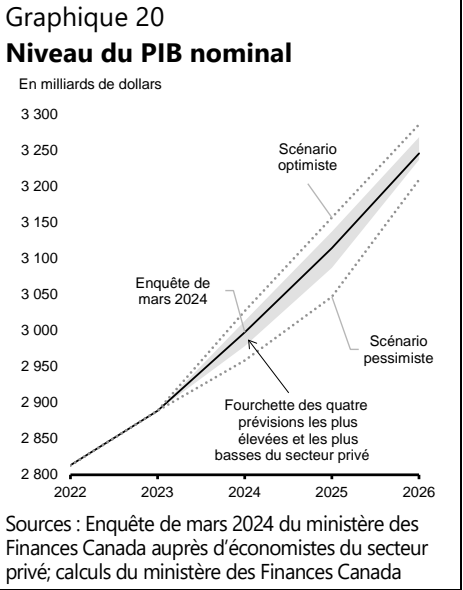
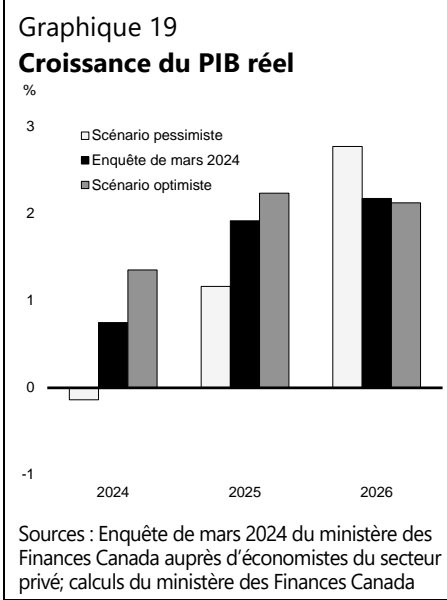
L'enquête de mars 2024 fournit une base raisonnable pour la planification économique et budgétaire. Les perspectives économiques restent néanmoins assombries par certaines grandes sources d'incertitude, qui pourraient avoir une incidence sur la trajectoire de l'inflation, des taux d'intérêt et de la croissance économique.

Les données sur la croissance économique et l'inflation publiées jusqu'à présent cette année restent cohérentes avec un atterrissage en douceur. Cependant, les progrès en matière d'inflation demeurent inégaux, car l'inflation du coût du logement persiste. Après s'être envolés l'an dernier, les taux d'intérêt à long terme ont diminué à mesure que les risques pesant sur les perspectives de croissance et d'inflation se sont atténués. Toutefois, il subsiste néanmoins beaucoup d'incertitude quant au moment où les banques centrales commenceront à réduire les taux directeurs. En même temps, les tensions géopolitiques ont augmenté en raison de l'incertitude accrue attribuable à la guerre à grande échelle menée par la Russie en Ukraine, aux relations entre les États-Unis et la Chine et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement en mer Rouge. Jusqu'à présent, les effets de ces situations ne se sont pas propagés outre mesure, mais il reste un risque que de nouvelles pressions économiques liées à ces conflits et à la volatilité géopolitique aient une incidence sur la confiance et les décisions d'investissement.

Pour favoriser une planification économique et budgétaire prudente, le ministère des Finances Canada a créé des scénarios qui tiennent compte de ces incertitudes et envisagent une croissance plus rapide ou une croissance plus lente.

Le scénario pessimiste prévoit une légère récession au Canada. Divers vents contraires comme les déséquilibres structurels dans le marché du logement et les répercussions des tensions géopolitiques maintiennent l'inflation et les taux d'intérêt élevés plus longtemps que prévu, ce qui a des effets négatifs sur la confiance et la consommation. En même temps, les États-Unis connaissent également une inflation persistante, des taux plus élevés et une croissance plus lente en conséquence. Conjuguée à une reprise économique plus faible en Chine, cette situation contribue au ralentissement de la croissance mondiale. Sous l'effet de tous ces facteurs combinés, le PIB réel du Canada se contracte de 0,1 % en 2024 avant de rebondir légèrement en 2025, comparativement à la période de croissance modérée prévue dans l'enquête (graphique 19). En outre, le ralentissement de la croissance mondiale conduit à une baisse des prix des produits de base. Dans l'ensemble, le scénario pessimiste prévoit que le niveau du PIB nominal du Canada est inférieur de 34 milliards de dollars en moyenne par année par rapport à l'enquête (graphique 20).

En revanche, le scénario optimiste prévoit une croissance économique un peu plus rapide que celle indiquée dans l'enquête. La vigueur de l'économie américaine, soutenue par la bonne situation financière des ménages et des entreprises et par de récents gains de productivité du côté de l'offre, profite à l'économie canadienne en raison de l'augmentation de la demande à l'exportation et des prix mondiaux des produits de base. Malgré une plus grande résilience économique, l'inflation ralentit à peu près comme prévu dans l'enquête, au Canada et à l'échelle mondiale, sous l'effet de la baisse des coûts des intrants. Cette évolution de la situation suscite une reprise de la croissance économique plus rapide que prévu au deuxième semestre de 2024. Les prix du pétrole demeurent supérieurs à ceux indiqués dans l'enquête en raison de l'amélioration des perspectives mondiales, ainsi que des réductions prolongées de la production de pétrole brut par l'alliance OPEP+ des pays exportateurs de pétrole. Dans l'ensemble, le scénario optimiste prévoit que le niveau du PIB nominal est supérieur de 34 milliards de dollars en moyenne par année par rapport à l'enquête.



### 3. Perspectives budgétaires

#### **Le plan économique responsable du Canada**

La gestion budgétaire responsable du Canada a placé le pays dans une position budgétaire enviable. Son ratio de la dette nette au PIB est bien inférieur à celui de ses pairs du G7. Les déficits sont modestes et en baisse, surtout par rapport à la taille de l'économie canadienne. Le Canada est l'un des deux seuls pays du G7 à avoir une cote AAA d'au moins deux des trois principales agences de notation mondiales. Ces résultats sont le fruit du plan économique responsable du gouvernement qui a permis de réaliser des investissements proactifs pour soutenir la population et la prospérité à long terme du Canada, ce qui aura un effet direct et durable sur les générations futures.

Le budget de 2024 constitue un plan économique responsable qui effectue des investissements d'une génération, en percevant des recettes auprès des personnes les plus en mesure de payer et en investissant dans la croissance économique et la création de possibilités pour chacune des générations. Faire des investissements transformateurs dans l'énergie propre, l'innovation, la création de possibilités pour la main-d'œuvre et l'amélioration de l'accès à des logements abordables permettra de maintenir un environnement d'affaires qui rassurera les investisseurs : les travailleuses et les travailleurs canadiens sont prêts à relever de nouveaux défis. L'économie en profitera, car il sera possible d'attirer davantage d'investissements et de créer plus d'emplois, ce qui permettra de réduire les ratios de la dette nette et du déficit au PIB, qui sont déjà les plus bas du G7.

Dans le budget de 2024, le gouvernement prévoit de favoriser l'équité entre les générations en poursuivant les objectifs budgétaires annoncés dans l'énoncé économique de l'automne, à savoir maintenir sur une trajectoire descendante les déficits et le fardeau de la dette nette.

À la suite de ces mesures, et compte tenu des résultats de l'enquête de mars 2024 auprès d'économistes du secteur privé, le solde budgétaire devrait connaître une légère augmentation. Le déficit de 40,1 milliards de dollars prévu pour 2023-2024 dans le budget de 2023 devrait baisser à 40,0 milliards ou -1,4 % du PIB. Le déficit descendra à 20 milliards de dollars en 2028-2029, soit environ -0,6 % du PIB (tableau 1).

Tableau 1

**Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures stratégiques**

En milliards de dollars

	Projections					
	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029
<b>Solde budgétaire – Énoncé économique de l'automne 2023 (EEA 2023)</b>	<b>-40,0</b>	<b>-38,4</b>	<b>-38,3</b>	<b>-27,1</b>	<b>-23,8</b>	<b>-18,4</b>
Évolution économique et budgétaire depuis l'EEA de 2023	3,4	3,9	6,9	6,5	4,1	4,3
<b>Solde budgétaire avant les mesures stratégiques</b>	<b>-36,7</b>	<b>-34,5</b>	<b>-31,3</b>	<b>-20,6</b>	<b>-19,7</b>	<b>-14,1</b>
Mesures stratégiques depuis l'EEA de 2023	-3,3	-0,3	0,3	0,3	-0,9	0,7
<b>Mesures du budget de 2024 (par chapitre)</b>						
1. Des logements plus abordables	0,0	-1,0	-1,6	-2,0	-2,1	-1,9
2. Donner à chaque génération les moyens de réussir	0,0	-1,4	-2,0	-2,0	-2,3	-2,7
3. Réduire le coût de la vie au quotidien	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Croissance économique pour chaque génération	0,0	-2,9	-0,5	-1,7	-0,8	-1,7
5. Des communautés plus en santé et plus en sécurité	0,0	-2,4	-1,7	-0,9	-0,7	-0,7
6. Un avenir équitable pour les Autochtones	-0,1	-3,0	-2,7	-1,6	-1,0	-0,8
7. Protéger les Canadiennes et les Canadiens et défendre la démocratie	0,0	-0,8	-2,4	-2,5	-2,7	-2,3
8. L'équité fiscale pour chaque génération	0,0	6,5	3,0	0,3	3,5	4,9
<b>Total – Mesures stratégiques depuis l'EEA de 2023 et mesures du budget de 2024</b>	<b>-3,3</b>	<b>-5,3</b>	<b>-7,5</b>	<b>-10,1</b>	<b>-7,1</b>	<b>-5,9</b>
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-40,0</b>	<b>-39,8</b>	<b>-38,9</b>	<b>-30,8</b>	<b>-26,8</b>	<b>-20,0</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,4	-1,3	-1,2	-0,9	-0,8	-0,6
Dettes fédérales (% du PIB)	42,1	41,9	41,5	40,8	40,0	39,0
<b>Solde budgétaire – scénario optimiste</b>	<b>-38,4</b>	<b>-33,5</b>	<b>-31,2</b>	<b>-23,2</b>	<b>-20,2</b>	<b>-13,2</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,3	-1,1	-1,0	-0,7	-0,6	-0,4
Dettes fédérales (% du PIB)	42,0	41,2	40,5	39,6	38,7	37,6
<b>Solde budgétaire – scénario pessimiste</b>	<b>-40,4</b>	<b>-48,0</b>	<b>-52,1</b>	<b>-39,2</b>	<b>-32,3</b>	<b>-24,1</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,4	-1,6	-1,7	-1,2	-1,0	-0,7
Dettes fédérales (% du PIB)	42,1	42,7	43,2	42,2	41,2	40,2
<b>Solde budgétaire - Énoncé de 2023</b>	<b>-40,0</b>	<b>-38,4</b>	<b>-38,3</b>	<b>-27,1</b>	<b>-23,8</b>	<b>-18,4</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,4	-1,3	-1,2	-0,8	-0,7	-0,5
Dettes fédérales (% du PIB)	42,4	42,7	42,2	41,2	40,2	39,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## Analyse des scénarios économiques de rechange

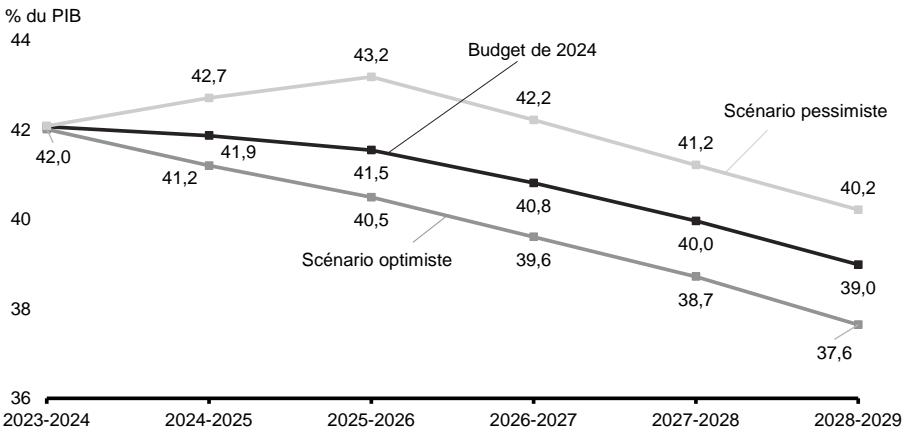
Dans le scénario optimiste, le solde budgétaire s'améliorerait en moyenne d'environ 6,1 milliards de dollars par année, et le ratio de la dette fédérale au PIB passerait de 42,0 % en 2023-2024 à 41,2 % en 2024-2025, et serait inférieur, en 2028-2029, de 1,4 point de pourcentage aux perspectives présentées dans le budget de 2024 (graphique 21).

Dans le scénario pessimiste, le solde budgétaire se détériorerait en moyenne d'environ 6,6 milliards de dollars par année, ce qui ajouterait 1,2 point de pourcentage au ratio de la dette fédérale au PIB d'ici 2028-2029. Cela dit, même dans le scénario pessimiste, le déficit resterait en deçà de 1 % du PIB d'ici la fin de la période de projection, tandis que le ratio de la dette fédérale au PIB serait encore plus faible en 2028-2029 qu'il ne l'est aujourd'hui.

Les détails des perspectives budgétaires du gouvernement et l'incidence financière des scénarios sont présentés à l'annexe 1.

Graphique 21

### Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques



Sources : enquête de mars 2024 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada



## Maintenir le point d’ancrage budgétaire responsable du Canada

Le gouvernement a pris des mesures pour s’assurer que les nouveaux investissements nécessaires sont payés par les contribuables qui ont le plus de moyens. Ces mesures ont permis au gouvernement de demeurer fidèle à ses objectifs budgétaires et à son point d’ancrage budgétaire, à savoir réduire le ratio de la dette fédérale au PIB à moyen terme. Cette mesure est essentielle non seulement pour assurer la viabilité des finances publiques, mais aussi pour préserver la cote de crédit AAA du Canada, qui aide à maintenir la confiance des investisseuses et investisseurs et à garder les coûts d’emprunt du Canada aussi bas que possible. La prudence financière favorise un environnement macroéconomique dans lequel la Banque du Canada est en mesure de faire baisser les taux d’intérêt dès que possible.

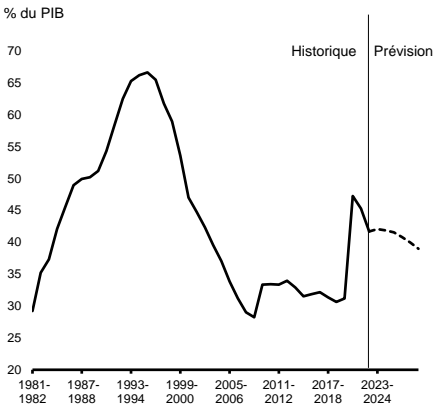
La prise de décisions pour le budget de 2024 a été guidée par les objectifs budgétaires du gouvernement figurant dans l’*Énoncé économique de l’automne de 2023* :

- ✓ Maintenir le déficit de 2023-2024 à un niveau égal ou inférieur à la projection du budget de 2023, qui était de 40,1 milliards de dollars.
- ✓ Abaisser le ratio de la dette au PIB en 2024-2025 par rapport à la projection de l’*Énoncé économique de l’automne*, et le maintenir sur une trajectoire descendante par la suite.
- ✓ Maintenir le ratio du déficit au PIB sur une trajectoire descendante en 2024-2025 et maintenir les déficits en dessous de 1 % du PIB en 2026-2027 et les années suivantes.

Le budget de 2024 est conforme au point d’ancrage budgétaire du gouvernement et à ces objectifs budgétaires. Il dépasse notamment l’objectif budgétaire du ratio de la dette publique au PIB, et prévoit une baisse importante par rapport à 2023-2024, et par la suite. Le budget de 2024 prévoit qu’en 2024-2025, le ratio de la dette au PIB sera de 41,9 %, avant de baisser à 39,0 % au cours de la période de projection quinquennale.

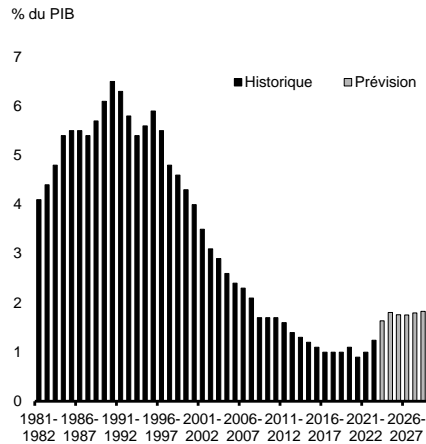
Pour la suite des choses, conformément à son plan économique responsable, le gouvernement continuera de maintenir des déficits inférieurs à 1 % du PIB à compter de 2026-2027 et au cours des exercices suivants.

**Graphique 22**  
**Dettes fédérale**



Source : Ministère des Finances Canada

**Graphique 23**  
**Frais de la dette publique**



Source : Ministère des Finances Canada

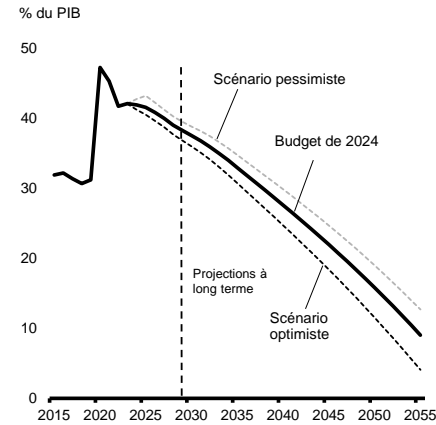
## Préserver l'avantage financier du Canada

Les objectifs budgétaires annoncés dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* ont renforcé le point d'ancrage budgétaire, à savoir la baisse du ratio de la dette fédérale au PIB à moyen terme, ce qui témoigne encore plus de la volonté du gouvernement de garantir que les finances publiques demeurent dans une solide position à long terme. En particulier, et selon l'analyse détaillée présentée à l'annexe 1, l'objectif budgétaire consistant à maintenir les déficits en dessous de 1 % du PIB à compter de 2026-2027 donne une assurance supplémentaire que les finances publiques restent solides au-delà du moyen terme, au moment où le pays s'adapte au vieillissement de la population, aux répercussions des changements climatiques et à la transition vers la carboneutralité.

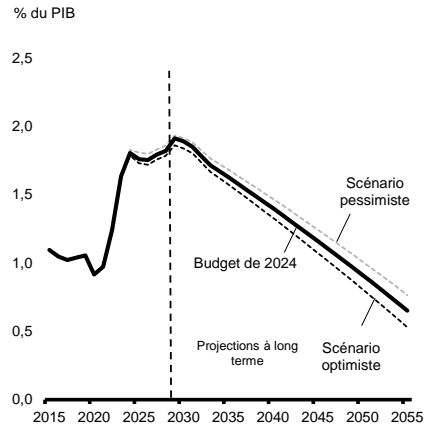
Les prévisions du budget de 2024 respectent ces objectifs budgétaires. En effet, le ratio de la dette fédérale au PIB est en baisse en 2024-2025 et pendant le reste de la période de projection, et les ratios du déficit au PIB sont inférieurs à 1 % à compter de 2026-2027.

Les scénarios de modélisation fondés sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables montrent que le ratio de la dette fédérale au PIB (graphique 24) et le ratio des frais de la dette publique au PIB (graphique 25) diminuent pendant toute la période de projection à long terme, de 2029-2030 à 2055-2056. Cette conclusion se dégage malgré des tendances démographiques défavorables, comme le vieillissement de la population, les taux de croissance de la productivité future présumés modestes et les coûts d'emprunt plus élevés. Une analyse de sensibilité concernant ces projections financières à long terme indique aussi que la viabilité budgétaire serait préservée dans le cadre du scénario pessimiste (voir l'annexe 1 pour des détails).

**Graphique 24**  
**Dettes fédérale**



**Graphique 25**  
**Frais de la dette publique**



*Nota* – Ces projections à long terme, même si elles se fondent sur des hypothèses raisonnables, ne doivent pas être considérées comme des prévisions. Entre autres, elles ne tiennent pas compte de toutes les incidences économiques et budgétaires possibles des changements économiques mondiaux que le Canada devra affronter au cours des prochaines décennies, ni des retombées positives auxquelles on peut s'attendre des investissements structurants réalisés par le gouvernement jusqu'à maintenant. Des renseignements détaillés et une analyse de sensibilité concernant ces projections à long terme sont présentés à l'annexe 1.

Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

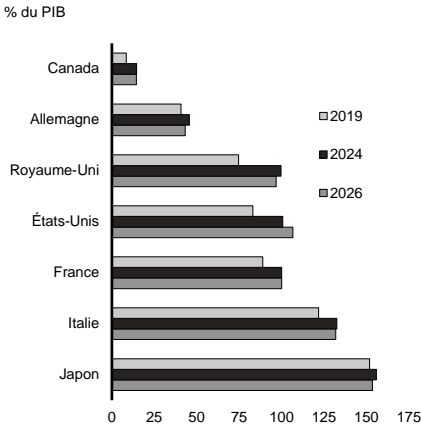
## Comparaisons internationales

La dette nette du Canada en proportion de l'économie demeure plus faible aujourd'hui que dans tout autre pays du G7, un avantage que le Canada devrait conserver (graphique 26). Le plan économique du Canada a également produit le redressement budgétaire le plus rapide du G7 depuis le plus fort de la pandémie, de sorte que le pays affiche la dette nette et le déficit les plus faibles du G7 en proportion de l'économie au cours de l'année courante et des deux prochaines années (graphique 27).

En atteignant les objectifs budgétaires supplémentaires indiqués dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le budget de 2024 poursuit une longue tradition de responsabilité financière, un pilier des excellentes cotes de crédit du Canada accordées par Moody's (AAA), S&P (AAA), Fitch (AA+) et DBRS Morningstar (AAA). Avec l'Allemagne, le Canada est l'une des deux seules économies du G7 à avoir une cote AAA d'au moins deux des trois principales agences de notation de crédit mondiales.

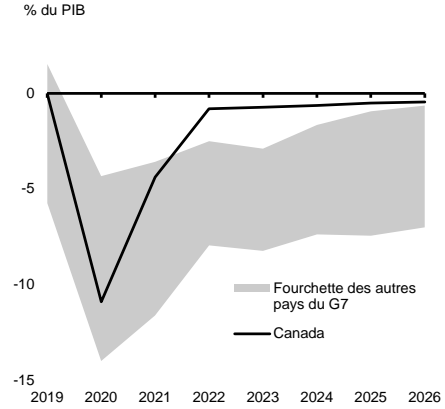
Graphique 26

**Dette nette de l'ensemble des administrations publiques selon les projections du FMI, économies du G7**



Graphique 27

**Solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques selon les projections du FMI, économies du G7**



*Nota* – Les administrations publiques d'un pays comparables à l'échelle internationale comprennent les gouvernements nationaux, infranationaux et locaux, ainsi que les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, des administrations locales et des gouvernements autochtones, auxquels s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Source : Fonds monétaire international, Moniteur des finances publiques, octobre 2023

# Chapitre 1

## Des logements plus abordables

Pour donner une chance équitable à chaque génération, il faut rendre le logement abordable pour toutes les générations.

Pendant des générations, le rêve de faire partie de la classe moyenne au Canada a reposé sur la promesse qu'en se trouvant un bon emploi, en travaillant fort et en mettant de l'argent de côté, on aurait les moyens de s'acheter une maison. Pour les jeunes adultes d'aujourd'hui, cette promesse est menacée.

L'augmentation des loyers rend difficile de trouver un chez-soi abordable, et la hausse des prix des maisons rend celles-ci inaccessibles pour de nombreuses personnes qui achètent une première propriété. La capacité d'une génération entière de Canadiennes et de Canadiens de voir se concrétiser l'avenir qui leur était promis au Canada est en péril, malgré leur courage et leur travail acharné. Pour les millénariaux et les membres de la génération Z, le rêve de la classe moyenne semble de plus en plus hors de portée. Leur crainte est de ne jamais pouvoir se permettre le genre de maisons qui les ont vu grandir. Toutes ces personnes devraient avoir droit aux mêmes possibilités d'accéder à la propriété que les générations qui les ont précédées.

Le gouvernement prend des mesures à la hauteur de la situation afin d'assurer que des logements soient bâtis à une cadence et à une échelle jamais vues depuis des générations. Il est possible de donner une impulsion à la construction de maisons, à l'instar de ce qui a été fait pour loger les soldats lorsqu'ils sont rentrés au pays après la Seconde Guerre mondiale. Il faut veiller à ce que les gens de tout âge puissent se loger à un prix abordable au Canada.

Le 12 avril, le gouvernement a publié un plan ambitieux pour construire des maisons par millions intitulé *Régler la crise du logement : le Plan du Canada pour le logement*. Ce plan vise à rendre plus abordables les loyers et l'accession à la propriété, ainsi qu'à procurer du soutien aux personnes les plus vulnérables au pays. Au cœur de ce plan se trouve l'engagement suivant : personne au Canada ne devrait avoir à consacrer plus de 30 % de son revenu durement gagné pour se loger.

S'attaquer à la crise du logement n'est pas seulement une question d'équité; il s'agit aussi de créer une économie forte. Lorsque les gens ont un logement abordable, ils peuvent aussi investir dans leur communauté et ainsi soutenir des entreprises et des emplois locaux. Lorsque les personnes ont les moyens de vivre à proximité de leur lieu de travail, les courts trajets se transforment en gains de productivité. Les entreprises souhaitent établir de nouveaux sièges sociaux dans les villes où leur main-d'œuvre a les moyens de vivre. Lorsque les gens peuvent épargner plus facilement pour une mise de fonds, ils peuvent

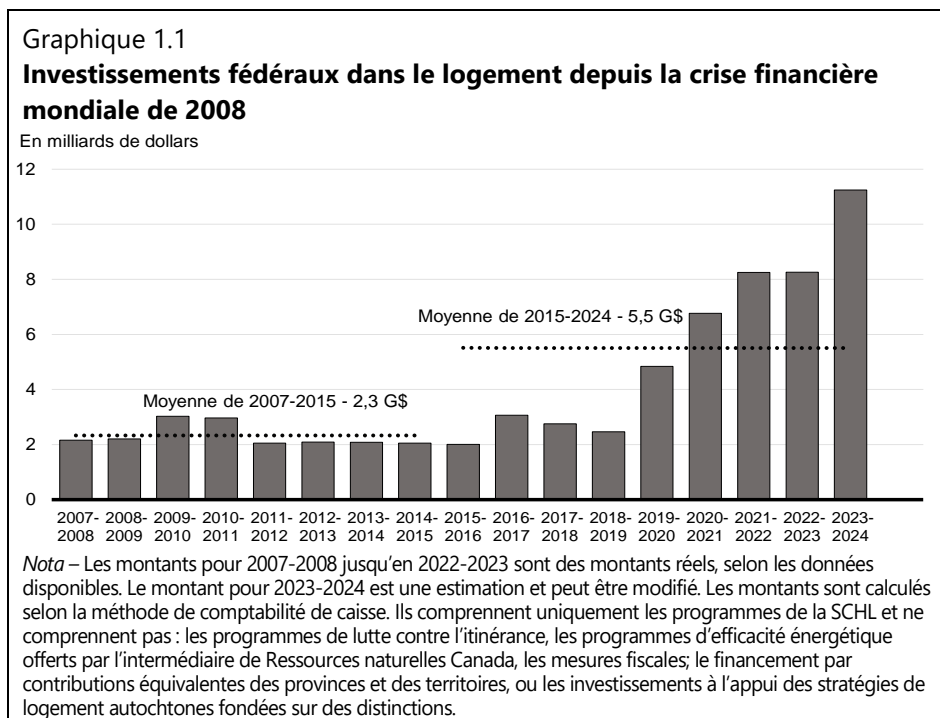
aussi réaliser leurs rêves, comme démarrer une entreprise. La politique de l'habitation, c'est aussi une politique économique.

**Le budget de 2024 et le Plan du Canada pour le logement présentent la stratégie audacieuse du gouvernement pour rendre disponible 3,87 millions de nouveaux logements d'ici 2031**, ce qui comprend un minimum de deux millions de nouveaux logements nets venant s'ajouter aux 1,87 millions de logements dont la construction est déjà attendue d'ici 2031. Nous estimons que les mesures stratégiques prévues au budget de 2024, dans le Plan du Canada pour le logement et à l'automne 2023 appuieront la construction d'au moins 1,2 million des deux millions de nouveaux logements nets annoncés.

Compte tenu des importants leviers provinciaux, territoriaux et municipaux qui contrôlent ou influencent la construction de nouveaux logements, nous demandons à tous les ordres de gouvernement de relever le défi, de passer à l'action et de réussir à faire construire au moins 800 000 nouveaux logements nets de plus durant cette même période.

Pour y parvenir, le gouvernement travaillera avec tous les ordres de gouvernement, le secteur de la construction d'habitations à but lucratif et à but non lucratif, les communautés autochtones et tous les partenaires nécessaires à cet effort d'Équipe Canada visant à bâtir les maisons requises pour rétablir l'équité pour chaque génération.

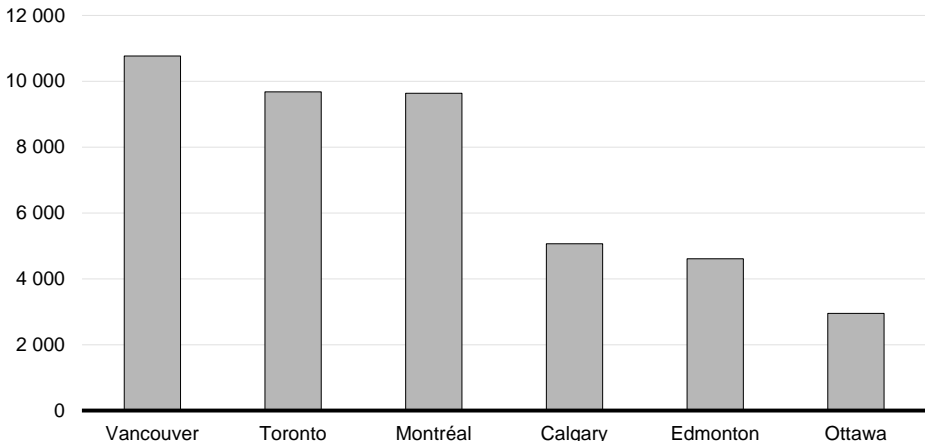
Si nous travaillons ensemble, nous parviendrons à offrir au moins 3,87 millions de nouveaux logements d'ici la fin de 2031.



Graphique 1.2

**Nouvelles mises en chantier de logements destinés à la location par région métropolitaine de recensement, 2023**

Nbre de logements



Nota – Le dernier point de données correspond à 2023.

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement

## Gérer la demande : une stratégie d'immigration pérenne

Le Canada est issu de l'immigration. Et les nouvelles personnes qui arrivent au pays aujourd'hui enrichissent la société canadienne. À l'instar d'autres économies avancées, le Canada a plus que jamais besoin de l'immigration, compte tenu du vieillissement de sa population. Les personnes qui immigrent au pays sont essentielles au maintien d'un effectif jeune et compétent indispensable, que ce soit dans le corps médical, dans le bâtiment, en soins infirmiers ou dans l'éducation de la petite enfance.

Mais l'accueil réussi de ces nouvelles personnes au Canada dépend de la capacité concrète de le faire correctement, notamment en disposant d'un nombre suffisamment de logements. C'est pourquoi, à la lumière des pressions qui s'exercent actuellement dans le marché de l'habitation, le Canada assure une surveillance étroite pour veiller à ce que l'immigration ne dépasse pas la capacité de loger toutes les personnes au pays.

Il est important de noter que le système d'immigration du Canada comporte deux volets : la résidence permanente et la résidence temporaire.

Tout au long de l'histoire du Canada, l'immigration permanente a fait l'objet de vastes consultations auprès des communautés, des provinces, des territoires et des entreprises. L'immigration permanente est planifiée et conçue en collaboration avec la société canadienne.

## Gérer la demande : une stratégie d'immigration pérenne

Toutefois, l'immigration temporaire, qui comprend les programmes des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires, a toujours été fondée sur les demandes des étudiants et travailleurs internationaux, ainsi que des employeurs au Canada.

Le Canada a récemment lancé un examen de ses programmes de résidence temporaire afin d'assurer une meilleure cohérence avec les besoins du marché du travail, d'éviter que le système soit utilisé à mauvais escient et de tenir compte de la capacité de construire de nouvelles maisons au pays. Des cibles seront aussi fixées tant pour le nombre de résidents permanents accueillis que pour le nombre de résidents temporaires.

À compter de cet automne, pour la première fois, le Plan des niveaux d'immigration sera élargi afin d'inclure à la fois les admissions des résidents temporaires et celles des résidents permanents.

L'objectif ultime consiste à assurer un système d'immigration bien géré, adapté aux besoins et pérenne, pour aider à maintenir un juste équilibre entre l'offre et la demande de logements. Il faudra aussi veiller à ce que les programmes des travailleurs temporaires n'aient pas pour effet de décourager les entreprises d'investir pour accroître leur productivité, ni d'abaisser les salaires au Canada, surtout ceux des travailleurs à bas salaires.

## Régler la crise du logement

Le plan du gouvernement fédéral commence par donner un coup d'accélérateur à la construction de nouveaux logements dans tout le pays, car la meilleure façon de faire baisser les prix de l'immobilier, c'est d'accroître l'offre sans tarder. Le gouvernement fait déjà en sorte de changer l'équation pour les entreprises de construction d'habitations en abattant les obstacles réglementaires et de zonage, en fournissant un financement direct à faible coût et en rendant plus de terrains disponibles. Pour bâtir plus de logements, plus rapidement, il faut la main-d'œuvre et les méthodes de construction novatrices nécessaires. C'est pourquoi le gouvernement appuie la formation et le recrutement de la prochaine génération de travailleuses et de travailleurs qualifiés dans les métiers et transforme la façon dont les maisons sont construites pour accroître la productivité dans le bâtiment.

Ensuite, afin qu'il soit plus facile pour les gens de se loger, le budget de 2024 annonce de nouvelles mesures pour soutenir les locataires et réduire les coûts d'accession à la propriété. En ce qui concerne les locataires, de nouvelles mesures les protégeront des pratiques déloyales comme les fortes hausses de loyer et les rénovictions, et leur ouvriront de nouvelles possibilités de devenir



propriétaires, notamment par la prise en compte des paiements de leur loyer dans l'établissement de leur cote de crédit. Les personnes qui souhaitent acheter une première propriété profiteront, quant à elles, de nouvelles mesures qui leur faciliteront la tâche pour accumuler plus rapidement une mise de fonds et obtenir leur premier prêt hypothécaire. En outre, le renforcement de la charte hypothécaire canadienne procurera aux personnes ayant actuellement une hypothèque de nouvelles protections contre l'augmentation de leurs paiements.

Troisièmement, parce que tout le monde est en droit d'avoir un chez-soi sûr et abordable, ce plan ouvre plus de possibilités de se loger aux personnes dans le besoin. Pour y arriver, il s'agit de construire plus de logements abordables pour les personnes à revenu faible ou moyen en investissant dans des projets de logement abordable et en travaillant en partenariat avec des organismes à but non lucratif, des coopératives, le secteur privé et les autres ordres de gouvernement. Il s'agit également d'offrir un soutien immédiat aux personnes qui sont sans abri ou qui risquent de se retrouver dans l'itinérance au Canada.

L'arrimage de la politique budgétaire avec la politique monétaire, et de la politique d'immigration du Canada avec la politique d'habitation, se trouve au cœur de ces efforts. Le gouvernement a récemment annoncé des plans pour ajuster les programmes d'immigration qui feraient diminuer d'environ 600 000 le nombre de résidents temporaires au Canada par rapport aux niveaux actuels. Ces initiatives sont essentielles pour créer les conditions nécessaires à la baisse des taux d'intérêt, à la diminution de la demande de logements et au rétablissement de l'accessibilité des logements abordables.

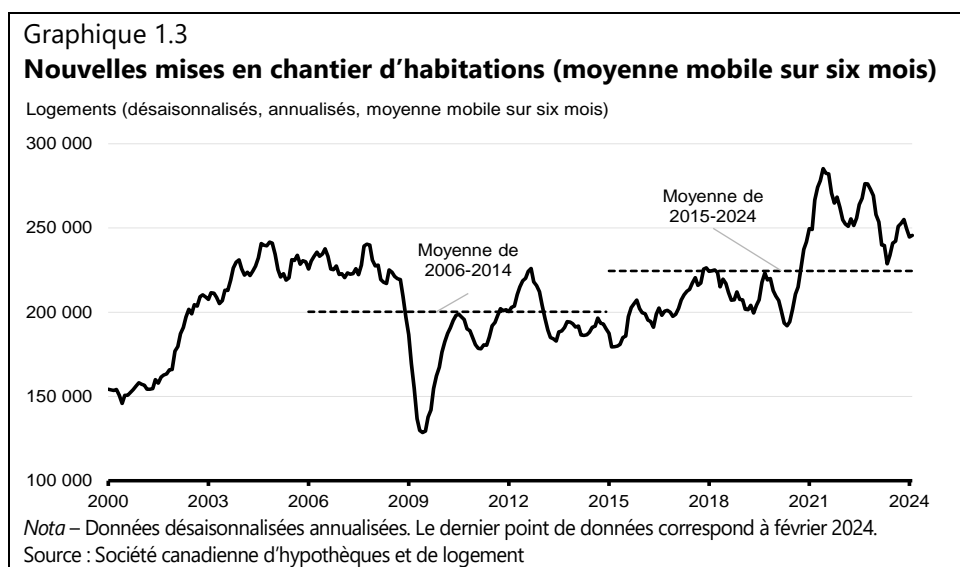
## 1.1 Construire plus de logements

Pour construire un nombre suffisant de logements de façon à rétablir des prix équitables et à assurer un chez-soi à tout le monde, il faudra un effort concerté d'Équipe Canada, c'est-à-dire que tous les ordres de gouvernement (gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et les municipalités) doivent travailler ensemble pour éliminer les obstacles qui ralentissent souvent la construction de nouvelles habitations. Il leur faudra entre autres travailler ensemble pour surmonter les obstacles d'ordre financier et ceux liés au zonage et à la réglementation.

Déjà, le Fonds pour accélérer la construction de logements de 4 milliards de dollars réduit la paperasse partout au pays, grâce à la conclusion de 179 accords, qui permettront la construction de plus de 750 000 nouveaux logements au cours des 10 prochaines années. Étant donné ces résultats, ce fonds bénéficiera d'une injection de 400 millions de dollars pour permettre de bâtir plus de logements, plus rapidement, dans plus de communautés.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie *Bâtir au Canada*, le gouvernement fédéral offre de collaborer avec les provinces et les territoires qui lancent leurs propres plans ambitieux en habitation, en mettant à leur disposition du financement pour aider à accroître rapidement l'offre de logements dans chaque province et territoire.

Il faut utiliser tous les outils possibles pour construire des maisons à une échelle et à un rythme inédits depuis la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement annonce une série de mesures pour rendre les projets rentables pour les constructeurs, libérer des terrains pour construire de nouvelles habitations, réduire les formalités administratives qui freinent la construction, attirer et former de la main-d'œuvre qualifiée et accélérer l'adoption de méthodes novatrices afin que plus de logements puissent être construits, plus rapidement.



## Principales mesures en cours

- ✓ La *Loi sur le logement et l'épicerie à prix abordable*, qui fait baisser les coûts de construction de nouvelles habitations en éliminant la TPS sur les nouveaux projets de logements construits expressément pour la location.
- ✓ Le versement de plus de 40 milliards de dollars dans le cadre du Programme de prêts pour la construction d'appartements, qui offre un financement à faible coût pour permettre la construction de plus de 101 000 logements locatifs partout au Canada.
- ✓ Le versement de plus de 14 milliards de dollars grâce au Fonds pour le logement abordable, en vue de construire 60 000 logements abordables et d'en réparer 240 000 autres.

- ✓ Le versement de 4 milliards de dollars grâce au Fonds pour accélérer la construction de logements, qui incite les municipalités à faire des changements transformateurs en éliminant les obstacles en matière de zonage et en augmentant la construction de logements. Ce fonds permet déjà d'accélérer la construction d'au moins 100 000 logements au cours des trois prochaines années et de plus de 750 000 habitations partout au Canada au cours des 10 prochaines années.
- ✓ Le déblocage d'une somme de 20 milliards de dollars en nouveau financement pour construire 30 000 appartements locatifs supplémentaires par an grâce à l'augmentation de la limite annuelle des Obligations hypothécaires du Canada, qui passerait de 40 milliards de dollars à 60 milliards de dollars.

## **Construire des logements sur des terrains publics**

Le coût élevé et la rareté des terrains constituent d'importants obstacles à la construction de maisons. Ces obstacles contribuent également à l'augmentation des coûts de construction, qui se répercute ensuite sur la population.

À l'heure actuelle, les différents ordres de gouvernements dans tout le Canada disposent de terrains publics excédentaires, sous-utilisés et non bâtis, comme des tours de bureaux vides ou des immeubles peu élevés, qui pourraient être mis à profit pour construire des logements. En libérant ces terrains à cette fin, les pouvoirs publics peuvent réduire les coûts de construction et permettre que plus de logements arrivent sur le marché, plus rapidement, à des prix abordables pour la population.

Depuis 2016, la Société immobilière du Canada a permis la construction de plus de 10 300 nouveaux logements sur des terrains fédéraux sous-utilisés, dont plus de 1 100 logements abordables. La Société immobilière du Canada vise actuellement à permettre, au cours des cinq prochaines années, la construction de plus de 29 200 nouveaux logements, comptant au moins 20 % de logements abordables. La Société immobilière du Canada travaille à rendre disponibles de nouveaux logements chaque jour, mais il faut en faire plus, plus rapidement.

Afin que chaque personne puisse avoir un chez-soi sûr et abordable, le gouvernement transformera sa politique à l'égard des terrains fédéraux et mènera un effort national et pancanadien pour libérer des terrains publics afin d'y construire des logements.

Dans la mesure du possible, les terrains publics devraient être utilisés pour le logement. À l'avenir, le gouvernement fédéral s'associera avec le secteur de la construction domiciliaire afin que des logements soient bâtis sur tous les sites possibles à l'échelle du portefeuille fédéral. En tirant profit de nouvelles approches pour la construction de logements sur des terrains publics, par exemple la location, le gouvernement fédéral sera également en mesure de maintenir un solide bilan.

En construisant des logements sur des terrains publics, le gouvernement fédéral dirigera un effort d'Équipe Canada pour mettre à profit les terrains fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux dans l'ensemble du pays. Le gouvernement fédéral travaillera en collaboration avec le secteur de la construction domiciliaire et les fournisseurs de logements pour bâtir des logements sur tous les sites possibles du portefeuille public.

Avec le nouveau Plan pour l'usage de terrains publics à des fins résidentielles, le gouvernement fédéral annonce un changement historique dans sa politique afin de mettre sur le marché 250 000 nouveaux logements d'ici 2031.

Pour atteindre cet objectif, le budget de 2024 annonce les mesures suivantes :

- ▶ Le gouvernement fédéral utilisera de nouveaux outils pour convertir les terrains publics en logements, y compris la location à bail, l'acquisition de terrains publics pour le logement et le maintien de la propriété, dans la mesure du possible. Le fait que l'État reste propriétaire des terrains et les loue aux constructeurs (au lieu de les vendre au plus offrant) permettra de construire de nouveaux logements qui resteront toujours abordables. Cet effort aidera les fournisseurs de logements à éviter des coûts d'immobilisations initiaux inutiles, afin qu'ils puissent construire plus de logements abordables. Le gouvernement renforcera par le fait même son bilan, ce qui lui permettra de rendre accessibles plus de logements.
- ▶ Le gouvernement procède à un examen rapide de son portefeuille de terrains fédéraux afin de trouver plus de terrains où construire des logements. À cette fin, le gouvernement prendra les mesures suivantes :
  - Il examinera l'ensemble du portefeuille de terrains et d'immeubles fédéraux afin de répertorier rapidement les sites où de nouveaux logements peuvent être construits.
  - Il demandera aux ministères et aux organismes de libérer des parcelles de terrain précises selon des cibles établies.
  - Il consultera les partenaires municipaux, provinciaux et du secteur privé pour déterminer les terrains les plus prometteurs à libérer pour la construction de logements.
  - Il publiera, avant l'automne 2024, une nouvelle banque de terrains publics, qui comprendra un inventaire des terrains disponibles, afin d'accélérer la construction sur les terrains publics.
  - Il diffusera un nouvel outil de cartographie géospatiale pour aider les constructeurs d'habitations à accéder plus facilement aux terrains publics et à en prendre connaissance.
  - Il déposera, au besoin, un projet de loi visant à faciliter l'acquisition et l'utilisation de terrains publics pour la construction de logements, en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement.

► Le budget de 2024 propose 5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour appuyer une transformation de la Société immobilière du Canada afin d'élargir ses activités pour qu'elle puisse favoriser la construction d'un plus grand nombre de logements sur des terrains publics. Ces réformes viseront :

- à réduire de moitié les temps d'approbation, tout en assurant le respect des obligations découlant de la Constitution;
- à lancer rapidement des processus de réaménagement;
- à procéder au regroupement de plusieurs propriétés à transférer simultanément;
- à permettre la conclusion de baux, y compris des baux à long terme à faible coût, avec les fournisseurs de logements;
- à transformer des bureaux sous-utilisés du gouvernement en propriétés à usages multiples;
- à transférer des terrains du gouvernement fédéral à la Société immobilière du Canada pour 1 \$, dans la mesure du possible, pour appuyer la construction d'un plus grand nombre de logements abordables;
- à permettre la construction de logements sur les sites fédéraux utilisés activement;
- à collaborer avec les sociétés d'État pour réaménager leurs sites excédentaires, sous-utilisés ou utilisés activement.

► Parallèlement à ses partenariats avec des constructeurs d'habitations, des organismes à but non lucratif et des coopératives sur des sites fédéraux, le gouvernement fédéral s'associera avec les provinces, les territoires et les municipalités afin de libérer davantage de terrains publics pour construire plus de logements. Bien que le gouvernement fédéral possède un portefeuille de terrains, d'autres ordres de gouvernement peuvent et doivent également contribuer à cet effort national en tirant parti de leur propre portefeuille foncier public. La construction sur ces sites peut se faire efficacement, car les infrastructures sont déjà en place (transports en commun, écoles, routes, eau, électricité, parcs, etc.). Afin d'appuyer ces efforts et d'élargir le portefeuille foncier du gouvernement fédéral mis à profit pour construire davantage de logements, le budget de 2024 propose les mesures suivantes :

- Un financement de 500 millions de dollars sur cinq ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2024-2025, pour permettre à Services publics et Approvisionnement Canada de lancer un nouveau fonds d'acquisition de terrains publics, qui achètera des terrains d'autres ordres de gouvernement pour stimuler une offre durable de logements mixtes.

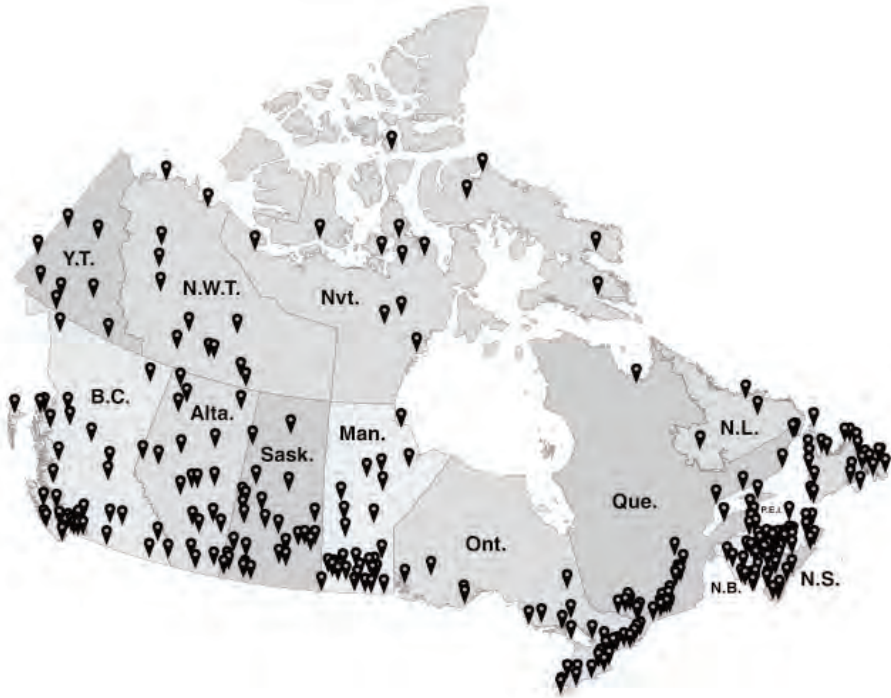
- Un financement de 112,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 4,3 millions de dollars par année par la suite, pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin de compléter l'Initiative des terrains fédéraux pour mettre davantage de terrains fédéraux à la disposition de prestataires de logements abordables. Cet investissement, qui devrait donner lieu à au moins 1 500 logements (dont 600 logements abordables), permettra également d'accorder une priorité aux nouvelles façons de faire, comme la location, pour rendre les terrains fédéraux accessibles aux prestataires de logements abordables.
  - Un financement de 20 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour permettre à Services publics et Approvisionnement Canada de renforcer son centre d'expertise sur les terrains publics.
  - Un financement de 15 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour permettre à Services publics et Approvisionnement Canada de collaborer avec Infrastructure Canada pour établir la nouvelle banque de terrains publics et le nouvel outil de cartographie géospatiale.
- Pour aller de l'avant immédiatement avec son Plan pour l'usage de terrains publics à des fins résidentielles, le gouvernement libère d'urgence cinq propriétés fédérales qui seront louées à des prestataires de logements pour la construction de plus de 800 nouveaux logements :
- près de 100 logements à Currie (Calgary, Alberta);
  - près de 500 logements au Village des Riverains (Ottawa, Ontario);
  - plus de 40 logements au Village à Griesbach (Edmonton, Alberta);
  - 100 logements dans le quartier Arbo (Toronto, Ontario);
  - plus de 100 logements au 3155, chemin de la Côte-de-Liesse (Montréal, Québec).
- En outre, le budget de 2024 propose d'accorder 4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour permettre à la Société immobilière du Canada d'appuyer de nouveaux projets de logements modulaires sur quatre sites :
- Shannon Park, Dartmouth (Nouvelle-Écosse);
  - Village at Griesbach, Edmonton (Alberta);
  - Downsview, Toronto (Ontario);
  - Bassin Wellington, Montréal (Québec).

- ▶ Le gouvernement fédéral lancera au printemps un nouveau conseil d'action sur les terrains publics afin d'encourager la collaboration et de doter toutes les parties prenantes des outils dont elles ont besoin pour bâtir des logements sur les terrains publics.
  - Le conseil d'action sur les terrains publics réunira l'ensemble des parties prenantes afin de répertorier les parcelles de terrain à l'échelle du Canada qui présentent un fort potentiel pour le logement et d'agir en concertation pour y accélérer les mises en chantier. Ce groupe contribuera également à façonner la politique fédérale sur la construction de logements sur des terrains publics, y compris la conception du Fonds pour l'acquisition de terrains publics.
  - Pour appuyer ces travaux, le gouvernement propose, dans le budget de 2024, d'accorder 1,8 million de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, au Bureau du Conseil privé pour la création d'un secrétariat du conseil d'action sur les terrains publics.

Le gouvernement fédéral reconnaît que la combinaison de l'octroi d'un financement fédéral existant et de terrains publics peut accélérer les mises en chantier et assurer des logements plus abordables. Le gouvernement fédéral étudiera la possibilité de tirer parti de ses initiatives de financement à faible coût, y compris son nouveau partenariat Bâtir au Canada et son nouveau Fonds canadien de protection des loyers, pour encourager les prestataires de logements à construire davantage de logements sur des terrains publics.

Figure 1.1

### Le gouvernement fédéral, plus important propriétaire foncier au Canada



Nota – Le gouvernement fédéral possède un portefeuille de plus de 11 700 propriétés appartenant à l'État au Canada. Les données illustrées ne représentent qu'un sous-ensemble de ces terrains (excédentaires et en exploitation, l'accent étant mis sur les zones où le nombre de biens détenus est élevé).

### ***De nouveaux projets d'habitations à but non lucratif grâce à l'utilisation de terrains publics pour la construction de logements***

La Société de logement est une entreprise à but non lucratif de logements et de construction domiciliaire qui veut construire un immeuble d'habitation de 125 appartements à Edmonton, comptant au moins 30 % de logements abordables. Toutefois, le site que l'entreprise souhaite acheter coûte 9 millions de dollars, ce qui représente 25 % du coût total du projet.

Entre l'achat du terrain, les coûts de construction et les taux d'intérêt, le projet ne semble tout simplement pas viable. En ayant accès à des terrains publics, la Société de logement pourra maintenant louer à bail une parcelle de terrain du gouvernement fédéral, à peu de frais voire sans coût initial, et utiliser les recettes de location pour rembourser le bail au fil du temps.

La Société de logement pourra ainsi réaliser le projet et fixer des loyers abordables pour un pourcentage plus élevé de logements que prévu au départ.



## Construire des logements sur des terrains de Postes Canada

Postes Canada gère un vaste portefeuille de terrains, dont plus de 1 700 bureaux de poste, dans plus de 1 700 communautés à l'échelle du pays. Bon nombre de ces sites abritent souvent des édifices d'un étage de Postes Canada, qui seraient mis à profit pour construire de nouvelles habitations d'un bout à l'autre du pays, sans compromettre les services de Postes Canada.

Les six propriétés suivantes de Postes Canada font l'objet d'une évaluation en vue d'établir les possibilités de les utiliser pour la construction de logements :

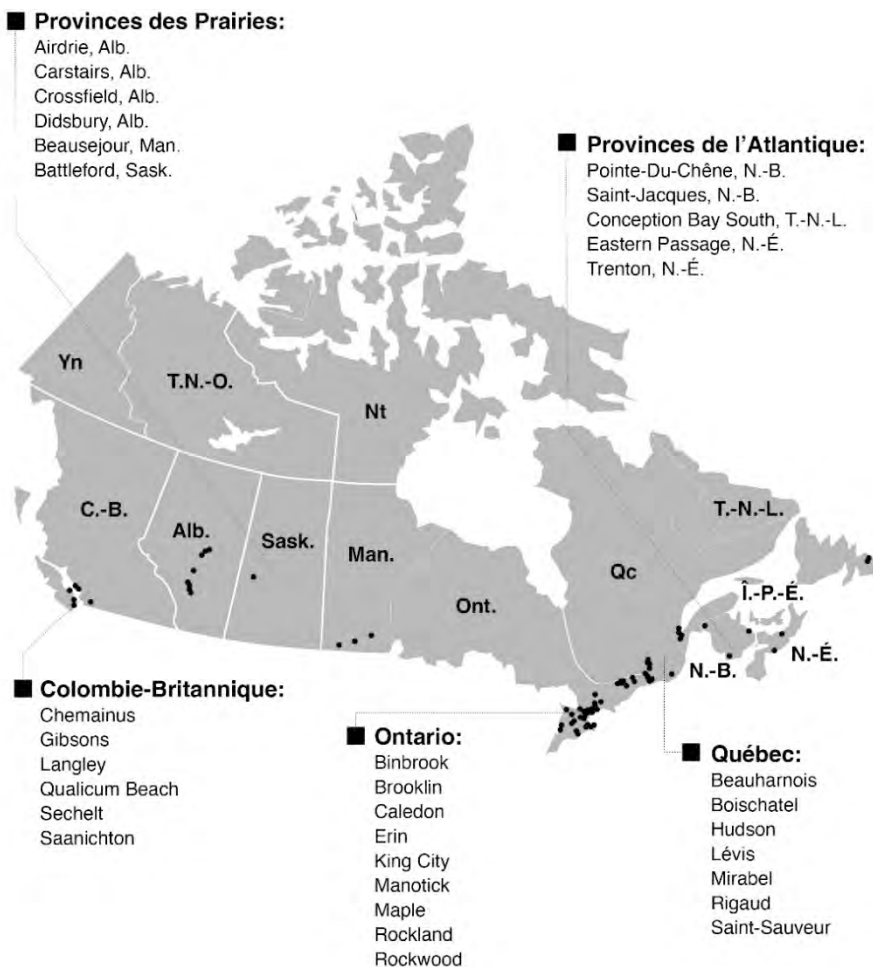
- 1285, rue Notre-Dame Centre, Trois-Rivières (Québec);
- 37, rue Saint-Laurent, Beauharnois (Québec) (récemment mise en vente);
- 4, rue du Centre-Commercial, Roxboro (Québec);
- 9702, rue Hardin, Fort McMurray (Alberta) (récemment mise en vente);
- 120, rue Charles, North Vancouver (Colombie-Britannique);
- 45, rue Mary, Port Moody (Colombie-Britannique).

Ces six propriétés ne sont que le début. Dans l'ensemble du portefeuille de Postes Canada, beaucoup d'autres propriétés pourraient être libérées pour construire des logements, tout en maintenant des normes de service élevées pour les Canadiennes et Canadiens, y compris dans les communautés rurales.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que Postes Canada demeurera une organisation axée sur le service à la population et la livraison du courrier. De plus, le gouvernement envisagera de tirer profit du portefeuille de biens immobiliers fédéraux de Postes Canada pour contribuer à l'offre de logements. Il est ainsi encore plus attendu de Postes Canada qu'elle innove pour répondre aux besoins des gens et de leurs communautés partout au pays.
- ▶ À l'appui de l'objectif visant à construire des logements sur des terrains publics, le budget de 2024 annonce que le gouvernement prendra des mesures pour permettre à Postes Canada de donner la priorité à la location à bail ou à la cession de biens immobiliers et de terrains prometteurs pour la construction domiciliaire, là où il est possible de le faire tout en maintenant des normes de service élevées pour la population canadienne.
- ▶ Le budget de 2024 annonce également l'intention du gouvernement de lancer un nouveau programme de logement de Postes Canada pour aider les fournisseurs de logements abordables à construire des logements sur des propriétés cédées ou louées de Postes Canada. Les détails seront disponibles plus tard au cours de l'année.

Figure 1.2

## Échantillon de propriétés de Postes Canada susceptibles d'être utilisées pour la construction de logements



Nota – Dans le cadre des travaux visant à tirer parti des propriétés de Postes Canada pour le logement, Postes Canada maintiendra des normes de services élevées pour la population canadienne.

## Construire des logements sur des terrains de la Défense nationale

La Défense nationale compte dans l'ensemble des provinces et des territoires 622 propriétés d'une superficie totale de 2,2 millions d'hectares, en plus de ses installations servant à loger de nombreux membres des Forces armées canadiennes. Bon nombre de ces biens de la Défense nationale dans des villes et des communautés du Canada ne sont pas entièrement utilisés et pourraient être libérés pour construire plus d'habitations pour les membres des Forces armées canadiennes et les civils.

- ▶ Dans le cadre de ses efforts visant à construire des logements sur des terrains publics, le budget de 2024 annonce que le gouvernement envisage de réaménager des propriétés de la Défense nationale à Halifax, à Toronto et à Victoria qui pourraient être utilisées à des fins militaires et civiles.
- ▶ Le budget de 2024 annonce également que le ministère de la Défense nationale travaille avec la Société immobilière du Canada et d'autres partenaires pour céder 14 propriétés excédentaires qui sont prometteuses pour la construction domiciliaire et qui ne sont pas nécessaires aux opérations de la Défense nationale, notamment :
  - le manège militaire d'Amherst à Amherst (Nouvelle-Écosse);
  - le 96, rue D'Auteuil, et le 87, rue St-Louis à Québec (Québec);
  - le Centre médical de la Défense nationale à Ottawa (Ontario);
  - le manège militaire du *NCSM Hunter* à Windsor (Ontario);
  - le manège militaire Brigadier Murphy à Vernon, en Colombie-Britannique.

En outre, l'examen des terrains et des propriétés appartenant à l'État annoncé dans le cadre des efforts du gouvernement visant à construire des logements sur des terrains publics devrait permettre de déterminer d'autres biens immobiliers de la Défense nationale présentant un fort potentiel pour la construction domiciliaire.

Les personnes qui servent dans les Forces armées canadiennes (FAC) sont prêtes à se déployer et à se déplacer pour défendre le Canada. Quel que soit leur lieu d'affectation, les militaires et leurs familles ne devraient pas avoir à s'inquiéter de trouver un logement convenable.

Dans le budget de 2024, le gouvernement propose aussi des investissements supplémentaires afin de permettre au ministère de la Défense nationale de construire et de rénover des logements pour le personnel des FAC dans les bases partout au Canada. Ce financement permettrait de construire jusqu'à 1 400 nouvelles maisons et de rénover 2 500 habitations existantes pour les membres des FAC qui travaillent dans des bases dans des communautés comme Esquimalt, Edmonton, Borden, Trenton, Kingston, Petawawa, Ottawa, Valcartier et Gagetown. Pour plus de détails, voir le chapitre 7.

La construction de logements additionnels sur les bases aidera non seulement à répondre aux besoins en logements du personnel militaire, mais aussi à répondre à la demande de logements dans les communautés voisines, puisque moins de militaires auront besoin de logements locatifs dans ces régions.

## **Convertir des immeubles à bureaux fédéraux sous-utilisés en logements**

Comme la plupart des organisations au Canada et dans le monde, le gouvernement est passé à un modèle de travail hybride, une évolution déclenchée à l'origine par la pandémie. Aujourd'hui, Services publics et Approvisionnement Canada dispose de plus de 6 millions de mètres carrés de locaux à bureaux, dont environ 50 % sont sous-utilisés ou entièrement vacants. Il ne s'agit pas là d'une utilisation efficace des ressources, surtout à un moment où le Canada est en proie à une pénurie de logements.

Le gouvernement fédéral lance une importante initiative pour se départir d'actifs en vue de réduire la superficie de ses locaux à bureaux. Ainsi, il sera possible de convertir davantage d'immeubles de bureaux, en particulier dans les zones urbaines, en logements pour les Canadiennes et les Canadiens, tout en assurant une utilisation responsable des ressources publiques.

- ▶ Le budget de 2024 propose de verser 1,1 milliard de dollars sur 10 ans, à compter de 2024-2025, à Services publics et Approvisionnement Canada afin de réduire de 50 % son portefeuille de bureaux. Ce financement, qui devrait être recouvré grâce à des économies substantielles à court et à long terme, aidera à accélérer la fin des baux et l'aliénation de biens fédéraux sous-utilisés et à régler le problème de l'entretien différé. Le cas échéant, le gouvernement accordera la priorité au logement étudiant et au logement hors marché dans la mise en disponibilité des immeubles à bureaux fédéraux.

La réduction de l'empreinte des bureaux fédéraux entraînera des économies substantielles, qui devraient atteindre 3,9 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années et 0,9 milliard de dollars par année par la suite.

## **Taxer les terrains vacants pour encourager la construction de logements**

À un moment où il faut construire des logements le plus rapidement possible, il est insensé que de bons terrains, bien situés, soient sous-utilisés. Alors que tous les ordres de gouvernement mettent en place des politiques visant à remédier à la pénurie de logements, des préoccupations ont été exprimées quant au risque que certains propriétaires fonciers canadiens gardent en réserve des terrains à bâtir, dans l'espoir de profiter de la hausse de leur valeur alors que ceux-ci pourraient servir à la construction domiciliaire dès maintenant. Les terrains vacants doivent être utilisés, idéalement pour construire des logements.

Le gouvernement fédéral agit énergiquement pour régler la crise du logement au Canada, et il estime que les propriétaires de terrains vacants au Canada doivent aussi apporter leur contribution pour permettre que des terrains inutilisés servent à la construction de logements.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement envisagera d’instaurer une nouvelle taxe sur les terrains vacants en zone résidentielle. Le gouvernement lancera des consultations plus tard cette année.

## **Construire des appartements et diminuer les loyers**

La construction de logements exige des investissements considérables, encore plus lorsque les taux d’intérêt et les prix des terrains sont élevés, comme ils l’ont été ces dernières années. L’accès au financement à faible coût peut aider à rendre possibles des projets de logements locatifs que les constructeurs d’habitations jugeaient auparavant irréalisables d’un point de vue financier. Afin de favoriser la mise en chantier d’un plus grand nombre d’immeubles d’habitation, le gouvernement investit massivement dans ses programmes de financement à faible coût pour les constructeurs, afin de s’assurer que ces entreprises disposent des fonds nécessaires pour continuer à bâtir des logements.

Le Programme de prêts pour la construction d’appartements joue un rôle crucial en vue de régler la crise du logement en fournissant aux promoteurs les capitaux nécessaires pour construire des logements locatifs. Ce soutien accélère la construction d’appartements dans les quartiers où les gens veulent vivre et travailler. C’est une excellente chose, à la fois pour les gens, les communautés et l’économie.

- ▶ Afin de construire plus d’appartements destinés à la location, plus rapidement, le budget de 2024 annonce un financement supplémentaire de 15 milliards de dollars en nouveau financement de prêts, à compter de 2025-2026, pour le Programme de prêts pour la construction d’appartements, pour un financement de prêts total s’élevant à plus de 55 milliards de dollars. Cet investissement appuiera la construction de plus de 30 000 logements à l’échelle du Canada, ce qui portera la contribution totale du programme à plus de 131 000 nouveaux logements financés d’ici 2031-2032.
  - De ce montant, au moins 100 millions de dollars seront utilisés pour construire des logements au-dessus de locaux existants de magasins et d’entreprises, particulièrement dans les grandes villes où les terrains sont rares et où la densité est essentielle.
- ▶ Pour accroître l’accès au programme et favoriser la construction, le budget de 2024 prévoit de nouvelles réformes du Programme de prêts pour la construction d’appartements, notamment les suivantes :
  - prolonger la durée des prêts proposés;

- élargir l'accès au financement afin d'inclure les projets de logement pour étudiants et aînés;
- introduire une approche de portefeuille afin que les constructeurs puissent aller de l'avant avec plusieurs projets en même temps;
- offrir plus de latitude pour les exigences liées au coût abordable, à l'efficacité énergétique et à l'accessibilité;
- mettre en place une voie pour les constructeurs assidus afin d'accélérer le processus de demande de ceux qui ont fait leurs preuves.

Grâce à ces mesures, il sera plus facile, moins coûteux et plus rapide de bâtir des logements au Canada. Par exemple, les étudiants pourront mettre la main sur les clés de leur premier appartement, près de leur campus. Les jeunes familles pourront quant à elles se trouver un logement qui leur convient près du travail, dans un quartier dynamique offrant de multiples possibilités. Les aînés, eux, pourront vivre dans un endroit plus petit et abordable qui leur procurera sécurité et dignité.

Le financement fédéral est complété par les fonds gouvernementaux visant à appuyer le développement des communautés, qu'il s'agisse de financement d'espaces pour la garde et l'apprentissage de jeunes enfants ou l'aménagement d'infrastructures nécessaires pour bâtir des logements. C'est ainsi que nous bâtissons des communautés où il fait bon vivre, à un coût plus abordable.

Figure 1.3

### **Logements appuyés par le Programme de prêts pour la construction d'appartements**



*Nota* – Données en date du 31 décembre 2023. Comprend tous les projets annoncés. Les nombres peuvent être différents de ceux de la SCHL, qui incluent tous les projets approuvés.

### ***Réduire les coûts pour construire plus d'immeubles d'appartements***

Maisons Camille Inc. souhaite bâtir un immeuble locatif de 20 étages à Winnipeg, un projet qui devrait coûter des dizaines de millions de dollars. Les institutions prêteuses privées n'accordent généralement pas de prêts pour de tels projets, à moins de le faire en commun pour répartir le risque entre plusieurs prêteurs, ce qui rend le processus beaucoup plus complexe et long. Le financement privé, dont le taux de base est supérieur à 7 %, est tout simplement trop coûteux pour rendre ce projet viable. Maisons Camille Inc. envisage d'abandonner l'idée, mais décide plutôt de demander un financement à faible coût dans le cadre du Programme de prêts pour la construction d'appartements.

Le Programme de prêts pour la construction d'appartements offre des modalités de financement favorables (taux d'intérêt concurrentiels, inclusion de la prime d'assurance, termes et périodes d'amortissement plus longs) qui font économiser des millions de dollars aux entreprises emprunteuses par rapport au financement privé.

Ce financement à faible coût accordé selon des modalités souples, combiné à un soutien adapté aux besoins du projet et au rôle de la SCHL comme prêteur unique, vient changer l'équation pour des constructeurs comme Maisons Camille Inc. et contribue à ce que plus d'immeubles d'appartements locatifs soient construits partout au Canada.

## **Lancer l'initiative Bâtir au Canada**

Pour construire des logements partout au pays, il faut une approche Équipe Canada. Les provinces et les territoires détiennent un certain nombre de leviers essentiels pour accroître l'offre de logements, qu'il s'agisse des règles de zonage, des demandes d'approbation de projet, de la planification de l'aménagement du territoire, des règles s'appliquant aux locataires et aux propriétaires d'immeubles ou de l'adoption des codes du bâtiment et des règlements relatifs à la construction.

Le gouvernement fédéral appuie un certain nombre d'initiatives provinciales et territoriales dans le cadre d'ententes bilatérales sur le logement à frais partagés. Récemment, il s'est d'ailleurs allié à la Colombie-Britannique pour appuyer l'initiative BC Builds avec un financement de 2 milliards de dollars, qui sera accordé sous la forme de prêts à faible de coût dans le cadre du Programme de prêts pour la construction d'appartements.

Le partenariat du gouvernement fédéral avec BC Builds témoigne des progrès qu'il est possible de faire lorsque plusieurs ordres de gouvernement travaillent en collaboration pour procurer des milliers de nouveaux logements locatifs aux gens des communautés partout au Canada.

- Faisant fond sur cet élan, le budget de 2024 annonce l'initiative *Bâtir au Canada*, par laquelle le gouvernement fédéral compte tirer parti de son Programme de prêts pour la construction d'appartements de 55 milliards de dollars afin de s'associer aux efforts des provinces et des territoires pour bâtir davantage de logements locatifs dans l'ensemble du pays.
- Pour accéder au financement fédéral, les provinces et les territoires devront respecter les critères établis dans le cadre de BC Builds et prendre des mesures pour permettre la construction d'encore plus de logements, notamment :
  - faire des investissements pour compléter le financement fédéral;
  - utiliser des terrains publics, des terrains appartenant à des organisations à but non lucratif ou à la communauté et des terrains vacants pour y bâtir des logements;
  - tenir compte dans l'examen des projets de l'accès aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ainsi que de l'expansion des services de garde à but non lucratif;
  - simplifier le processus pour ramener les délais d'approbation des projets à 12 ou 18 mois maximum;
  - satisfaire aux critères du Programme de prêts pour la construction d'appartements, y compris ceux qui concernent le caractère abordable.

Le gouvernement fédéral entreprendra dès que possible des discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Cette initiative transformatrice permet un arrimage entre les portefeuilles de terrains sous-utilisés, la construction domiciliaire et les investissements fédéraux et provinciaux. Cet effort d'Équipe Canada ouvrira la voie à de nouveaux logements partout au pays.

## **Bonifier le Fonds pour accélérer la construction de logements**

En mars 2023, le gouvernement a lancé le Fonds pour accélérer la construction de logements de 4 milliards de dollars afin de collaborer avec les municipalités en vue de réduire les formalités administratives et d'accélérer la création d'au moins 100 000 nouveaux logements dans l'ensemble du Canada. Dans le cadre de 179 ententes signées à ce jour, le gouvernement a promis près de 4 milliards de dollars afin de stimuler la construction de 750 000 logements dans l'ensemble du pays au cours de la prochaine décennie.



➤ Poursuivant sur cette lancée, le budget de 2024 propose d'accorder un montant supplémentaire de 400 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin de bonifier le Fonds pour accélérer la construction de logements. Ce financement permettra d'accélérer la construction de 12 000 nouveaux logements au cours des trois prochaines années.

Tableau 1.1

**Ententes pour accélérer la construction de logements**

<b>Lieu</b>	<b>Financement fédéral (\$)</b>	<b>Nouveaux logements (sur 10 ans)</b>
London (Ontario)	74 millions	7 280
Vaughan (Ontario)	59 millions	43 999
Hamilton (Ontario)	93,5 millions	9 000
Halifax (Nouvelle-Écosse)	79,3 millions	8 866
Brampton (Ontario)	114 millions	24 100
Kelowna (Colombie-Britannique)	31,5 millions	20 680
Kitchener (Ontario)	42,4 millions	37 533
Province de Québec	900 millions	--
Calgary (Alberta)	228 millions	35 950
Moncton (Nouveau-Brunswick)	15,5 millions	5 585
Richmond Hill (Ontario)	31 millions	41 760
Vancouver (Colombie-Britannique)	115 millions	40 300
Mississauga (Ontario)	113 millions	35 215
Burnaby (Colombie-Britannique)	43 millions	11 950
Winnipeg (Manitoba)	122 millions	15 867
Toronto (Ontario)	471 millions	53 000
Iqaluit (Nunavut)	8,9 millions	1 450
Municipalités/hameaux du Nunavut	18,1 millions	1 697
Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	5,8 millions	725
Surrey (Colombie-Britannique)	95 millions	16 500
Guelph (Ontario)	21,4 millions	9 450
Burlington (Ontario)	21 millions	5 335
St. Catharines (Ontario)	25,7 millions	12 417
Saint John (Nouveau-Brunswick)	9,1 millions	1 710
Kingston (Ontario)	27,6 millions	4 867
Ajax (Ontario)	22 millions	10 713

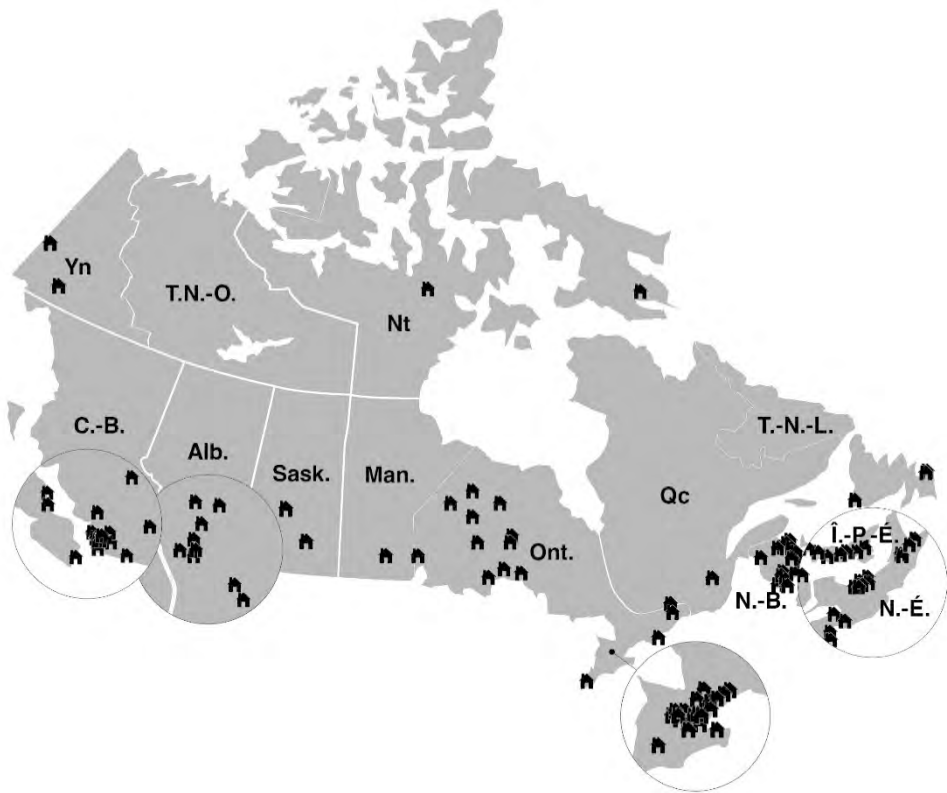
<b>Lieu</b>	<b>Financement fédéral (\$)</b>	<b>Nouveaux logements (sur 10 ans)</b>
Richmond (Colombie-Britannique)	35,9 millions	3 125
Milton (Ontario)	22 millions	4 619
Fredericton (Nouveau-Brunswick)	10 millions	2 560
Whitby (Ontario)	25 millions	18 030
Squamish (Colombie-Britannique)	7 millions	1 350
Waterloo (Ontario)	22 millions	15 391
Regina (Saskatchewan)	35 millions	3 050
Coquitlam (Colombie-Britannique)	25 millions	2 867
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	10 millions	1 050
Abbotsford (Colombie-Britannique)	25,6 millions	2 326
Ottawa (Ontario)	176,3 millions	32 600
Victoria, Comox, Campbell River (Colombie-Britannique)	33,5 millions	16 256
Channel-Port Aux Basques (Terre-Neuve-et-Labrador)	3,3 millions	390
Banff, Sylvan Lake, Bow Island, Westlock, Duchess, Smoky Lake (Alberta)	13,8 millions	3 118
Campbellton (Nouveau-Brunswick)	4,5 millions	465
Marathon (Ontario)	1,9 million	305
Edmonton (Alberta)	175 millions	22 300
Wolfville (Nouvelle-Écosse)	1,8 million	280
Municipalité régionale du Cap-Breton, Première Nation Membertou (Nouvelle-Écosse)	13,3 millions	3 286
Woolwich (Ontario)	6,7 millions	1 648
New Glasgow, Pictou, Westville (Nouvelle-Écosse)	5,6 millions	2 160
Cornwall (Île-du-Prince-Édouard)	4,3 millions	522
Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador)	6,1 millions	2 000
Saskatoon (Saskatchewan)	41,3 millions	25 240
Whitehorse (Yukon)	11 millions	3 984
Thunder Bay (Ontario)	20,7 millions	6 669
Shippagan, Caraquet, Tracadie, Bathurst (Pabineau) (Nouveau-Brunswick)	10,5 millions	3 196
Ville de North Vancouver (Colombie-Britannique)	18,6 millions	3 170
North Grenville (Ontario)	5,2 millions	1 700

<b>Lieu</b>	<b>Financement fédéral (\$)</b>	<b>Nouveaux logements (sur 10 ans)</b>
Cap-Acadie (Nouveau-Brunswick)	2 millions	360
Grand Bouctouche, Champdoré, Première Nation Indian Island (Nouveau-Brunswick)	7,1 millions	1 849
Tecumseh (Ontario)	4,4 millions	5 850
Airdrie (Alberta)	24,8 millions	3 534
Pemberton (Colombie-Britannique)	2,7 millions	1 995
Cambridge (Ontario)	13,3 millions	3 625
Kings County, Lunenburg, Chester (Nouvelle-Écosse)	9,1 millions	1 845
West Hants (Nouvelle-Écosse)	1 million	1 500
Markham (Ontario)	58,8 millions	6 635
Comté d'Antigonish, ville d'Antigonish (Nouvelle-Écosse)	3,2 millions	276
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	10,4 millions	4 138
Gibsons (Colombie-Britannique)	2,1 millions	900
Stratford (Île-du-Prince-Édouard)	5 millions	2 017
Barrie (Ontario)	25,6 millions	4 100
Three Rivers (Île-du-Prince-Édouard)	3,4 millions	410
Grand Bay – Westfield, Harvey, Sussex (Nouveau-Brunswick)	5,1 millions	1 129
Bowen Island (Colombie-Britannique)	1,6 million	114
O'Leary, Wellington (Île-du-Prince-Édouard)	1 million	154
Edmundston (Nouveau-Brunswick)	4 millions	1 913
East Hants (Nouvelle-Écosse)	5,8 millions	2 825
Dawson, Carmacks, Haines Junction, Watson Lake (Yukon)	6,7 millions	1 036
Red Rock Indian Band, Whitesands, Wapekeka, Webequie, Wunnumin, Aroland, Long Lake #58, Muskrat Dam Lake, Shoal Lake No.40 First Nations (Ontario)	15,3 millions	1 460

\* L'entente avec la province de Québec prévoit des investissements équivalents de la province, pour un total combiné de 1,8 milliard de dollars en nouveau financement pour la construction de logements, y compris pour 8 000 logements abordables supplémentaires.

Figure 1.4

## Plus de mises en chantier au pays grâce au Fonds pour accélérer la construction de logements



## Permettre aux communautés de construire plus de logements

Pour construire plus de logements dans des communautés où les gens veulent vivre, il faut des infrastructures essentielles comme des lignes électriques, des stations de transport en commun, des réseaux d'aqueduc et d'égouts, des services Internet par câble, des bibliothèques et des centres de loisirs. Sans cette infrastructure, il est difficile pour les communautés de se développer, et de nouveaux logements ne peuvent pas être construits.

Le gouvernement fédéral aide les communautés en pleine croissance à bâtir l'infrastructure nécessaire à la construction d'un plus grand nombre de logements, notamment par l'entremise de la Banque de l'infrastructure du Canada. Le budget de 2024 propose également un nouveau soutien aux communautés en croissance grâce au nouveau Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement.

Le chapitre 5 donne plus de détails sur les programmes de financement pour l'infrastructure du gouvernement fédéral.

## **Lancer le nouveau Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement**

Afin de construire plus de logements, il faut mettre en place l'infrastructure essentielle pour soutenir des communautés en croissance et des quartiers plus denses et dynamiques où il fait bon vivre.

En particulier, les communautés doivent investir dans des infrastructures efficaces et fiables d'aqueduc, d'égout et d'évacuation des eaux pluviales afin de suivre le rythme de la croissance démographique et d'encourager la densification. Ces investissements sont essentiels en ce moment où tous les ordres de gouvernement travaillent ensemble pour rendre plus de logements disponibles, plus rapidement.

- ▶ Le budget de 2024 propose de verser 6 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2024-2025, à Infrastructure Canada pour lancer le nouveau Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement. Le fonds accélérera la construction et l'amélioration d'infrastructures d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux usées, d'évacuation des eaux pluviales et de gestion des déchets solides essentielles au logement. Ces travaux auront une incidence directe sur la création de nouveaux logements et favoriseront la densification. Ce fonds sera composé des éléments suivants :
  - Un financement de 1 milliard de dollars directement à la disposition des municipalités pour répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructures directement liées à l'offre de logements.
  - Un financement de 5 milliards de dollars pour des ententes avec les provinces et les territoires à l'appui des priorités à long terme. L'accès à ce financement sera réservé aux provinces et aux territoires qui s'engagent à prendre les mesures clés suivantes pour accroître l'offre de logements :
    - Légaliser davantage d'options de logement en adoptant des zonages qui permettent la construction de quadruplex de plein droit ainsi qu'un plus grand nombre d'autres types d'immeubles multiplex, y compris des duplex, des triplex, des maisons en rangée et des immeubles à logements multifamiliaux.
    - Appliquer un gel de trois ans sur l'augmentation des redevances d'aménagement à partir du 2 avril 2024 pour les municipalités dont la population est supérieure à 300 000 habitants.

- Adopter les modifications à venir du Code national du bâtiment afin d'appuyer des options de logements plus accessibles, abordables et respectueuses du climat.
- Donner une préapprobation pour la construction de logements respectant les conceptions figurant dans le catalogue de conception de logements du gouvernement, qui sera publié bientôt.
- Mettre en œuvre les mesures prévues dans la Charte des droits des acheteurs d'une propriété et la Charte des droits des locataires, qui seront publiées bientôt.
- Les provinces auront jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour conclure une entente et les territoires, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2025. Si une province ou un territoire ne conclut pas d'entente dans les délais prescrits, sa part du financement sera transférée au volet municipal. Le gouvernement fédéral collaborera avec les gouvernements territoriaux pour s'assurer que les mesures prévues dans leurs ententes répondent à leurs besoins particuliers.

Afin de garantir que ce financement atteint les communautés de toutes tailles et de tous les besoins, les provinces doivent consacrer au moins 20 % de leur financement fondé sur des ententes aux communautés rurales, autochtones et nordiques.

## **Tirer parti du financement du transport en commun pour construire plus de logements**

Bien des gens comptent sur le transport en commun pour se rendre à l'école ou au travail, aller voir leurs amis et explorer leur communauté. Il faut bâtir plus de logements à proximité des services dont la population a besoin. Des services de transport en commun accessibles et fiables permettent aux gens de passer plus de temps avec leurs proches. Il est essentiel que tous les ordres de gouvernement travaillent de concert à cette fin.

► Le budget de 2024 annonce que toute communauté qui souhaite obtenir un financement prévisible à long terme par l'intermédiaire du Fonds permanent pour le transport en commun du gouvernement fédéral à venir devra prendre des mesures pour accroître directement l'offre de logements là où elle est le plus nécessaire, en venant :

- éliminer toutes les exigences minimales obligatoires d'espaces de stationnement dans un rayon de 800 mètres d'une ligne de transport en commun à haute fréquence;
- permettre la construction de logements à haute densité à moins de 800 mètres d'une ligne de transport en commun à haute fréquence;

- permettre la construction de logements à haute densité à moins de 800 mètres d'établissements d'enseignement postsecondaire.
- Mener une évaluation des besoins en logement pour toutes les communautés ayant une population de plus de 30 000 habitants.

Grâce à ces changements attendus depuis longtemps, un plus grand nombre de personnes pourront vivre à proximité du transport en commun pour accéder aux services et aux possibilités offerts dans leur communauté, et des logements seront construits plus rapidement et à des prix plus abordables.

## **Mettre en œuvre l'initiative pour le logement de la Banque de l'infrastructure du Canada**

À mesure que plus de logements se construiront dans les villes et les villages du Canada, il faudra aménager plus d'infrastructures. Des réseaux d'aqueduc et d'égouts jusqu'au transport en commun, en passant par l'Internet à haute vitesse, le gouvernement fédéral fournit aux municipalités les outils dont elles ont besoin pour croître.

C'est pourquoi, depuis 2017, la Banque de l'infrastructure du Canada s'est engagée à réaliser des investissements de plus de 11 milliards de dollars dans plus de 50 projets et a mobilisé plus de 31 milliards d'investissements au total, pour combler des lacunes cruciales dans les infrastructures partout au pays. En voici quelques exemples :

- financement de 1,28 milliard de dollars pour le Réseau express métropolitain à Montréal;
- financement de 1,3 milliard de dollars pour le service Internet à large bande en milieu rural en Ontario;
- financement de 165 millions de dollars pour l'achat d'autobus à zéro émission par la ville de Calgary;
- financement de 138,2 millions de dollars pour le stockage d'énergie afin de permettre l'utilisation accrue d'énergie renouvelable en Nouvelle-Écosse;
- financement pouvant aller jusqu'à 80 millions de dollars pour le projet d'expansion du potentiel hydroélectrique d'Atlin, au Yukon.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2023* a annoncé que la Banque de l'infrastructure du Canada explorerait d'autres possibilités pour répondre aux besoins des communautés en croissance en aidant à financer les infrastructures nécessaires à la construction d'un plus grand nombre de logements.

En mars 2024, la Banque de l'infrastructure du Canada a annoncé le lancement de son Initiative d'infrastructures pour le logement afin de fournir un financement à faible coût pour permettre aux municipalités et aux

communautés autochtones d'aménager les infrastructures nécessaires pour bâtir des logements. Le financement de cette initiative provient de l'enveloppe de financement existante de la Banque de l'infrastructure du Canada.

### ***Aménager les infrastructures dont les communautés ont besoin pour bâtir plus de logements***

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) a déjà établi son premier engagement d'investissement dans le cadre de son Initiative d'infrastructures pour le logement, en engageant jusqu'à 140 millions de dollars pour financer de nouvelles infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans cinq communautés du Manitoba, dont la ville de Brandon. Le projet appuiera l'assainissement de l'eau et l'amélioration du traitement des eaux usées, ce qui fournira l'infrastructure nécessaire à l'appui d'environ 15 000 nouveaux logements.

Les communautés en croissance rapide, comme la ville de Brandon, nécessitent non seulement la construction d'un grand nombre de nouveaux logements, mais aussi des investissements dans les réseaux d'aqueduc et d'égout et d'autres infrastructures locales. Il peut être difficile pour la ville de payer ces nouvelles infrastructures, surtout lorsque ce sont les résidents existants qui porteraient le fardeau des coûts initiaux. En réduisant le coût des prêts et en assumant certains des risques associés aux nouveaux projets de développement, la BIC, grâce à ses investissements, pourra aider les municipalités à bâtir les infrastructures nécessaires à la construction de milliers de nouveaux logements dans l'ensemble du pays.

## **Construire des logements différemment**

Il faut bâtir des logements plus vite et plus intelligemment, à des prix abordables pour la population. Pour ce faire, il est nécessaire d'investir dans des idées et des technologies comme les usines de maisons préfabriquées, la production de bois de masse, la construction par panneaux, l'impression 3D et les catalogues de conception de logements préapprouvés. Il faut faire preuve du même esprit d'innovation que celui qui caractérise les investissements faits dans l'ensemble de l'économie et construire des logements d'une façon qui correspond au 21<sup>e</sup> siècle.

- ▶ Dans le budget de 2024, afin d'accélérer le développement de technologies novatrices dans le secteur du logement, le gouvernement propose de verser 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Fabrication de prochaine génération Canada (NGen), l'une des grappes d'innovation mondiales du Canada, en vue de lancer le nouveau Fonds pour l'innovation et la technologie en construction résidentielle. NGen tentera d'obtenir par effet de levier 150 millions de dollars



supplémentaires du secteur privé et d'autres ordres de gouvernement pour appuyer un investissement ciblé de 200 millions dans l'innovation en matière de logement au Canada. Les premiers projets devraient être annoncés cet été.

- Dans le budget de 2024, pour appuyer davantage l'application à plus large échelle de solutions de logement novatrices, le gouvernement propose de verser 50 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2024-2025, afin que les agences de développement régional du Canada soutiennent les solutions locales et novatrices de logements dans l'ensemble du pays, comme la conception et l'agrandissement de maisons modulaires, l'utilisation de l'impression 3D, la construction en bois massif et la construction par panneaux. Cela fait fond sur le succès de dizaines de projets innovateurs déjà financés et en cours dans les communautés du pays, notamment :
- soutien de 188 485 \$ de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario à Grand River Modular Ltd., à Kitchener (Ontario), afin d'appuyer la commercialisation de logements modulaires;
  - soutien de 200 000 \$ de Développement économique Canada pour les régions du Québec à Structures KSM, à Gatineau (Québec), afin de lui permettre d'acquérir de l'équipement et des logiciels de production automatisés et novateurs pour accroître sa capacité de production de fermes de toit;
  - soutien de 2,15 millions de dollars de l'Agence canadienne de développement économique du Nord à Nunafab Inc., au Nunavut, afin d'ouvrir une usine de production de maisons modulaires dans la communauté de Cambridge Bay, pour y construire rapidement des maisons en vue de répondre aux besoins de logement dans cette ville et de les expédier dans d'autres communautés du Nunavut;
  - soutien de 2 millions de dollars de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique à Island Structural Systems, à Kensington (Île-du-Prince-Édouard), pour une installation automatisée qui améliorera la productivité du secteur de la construction domiciliaire de l'Île-du-Prince-Édouard;
  - soutien de 1 million de dollars de Développement économique Canada pour les Prairies à Landmark Group of Companies Inc. et Promise Robotics Inc., à Edmonton (Alberta), afin d'établir une micro-usine robotique mobile pour construire des composants de logement.

Tout nouveau modèle de logement novateur financé par l'intermédiaire des agences de développement régional et NGen alimentera les travaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement portant sur le catalogue de conception de logements.

- Afin de simplifier la façon dont le Canada construit des maisons, le budget de 2024 annonce que le Conseil national de recherches du Canada lancera des consultations avec les provinces, les territoires, l'industrie et les experts de la sécurité-incendie pour s'attaquer aux obstacles réglementaires, notamment les conceptions d'immeubles à point d'accès et à une seule sortie, et pour simplifier le processus d'inspection. En outre, le Conseil national de recherches du Canada déterminera les moyens de réduire le chevauchement entre les inspections en usine des composants de maisons modulaires et les inspections sur place, et appuiera les efforts visant à éliminer les obstacles réglementaires afin d'aider à agrandir les logements construits en usine dans l'ensemble du pays.
- Le budget de 2024 annonce également que le Programme de prêts pour la construction d'appartements allouera au moins 500 millions de dollars aux constructeurs d'habitations qui utilisent des techniques de construction novatrices, comme le logement modulaire, pour de nouveaux projets de logements locatifs.

Au cours des prochains mois, le gouvernement consultera les secteurs du logement, de la construction et des matériaux de construction, de même que les syndicats, les experts en logements pour Autochtones et d'autres intervenants pertinents, afin d'élaborer conjointement une stratégie industrielle canadienne en matière de construction domiciliaire. Ensemble, nous examinerons de façon approfondie tous les aspects essentiels de la construction de logements au Canada, notamment les matières premières et les matériaux transformés, les chaînes d'approvisionnement et les techniques de construction, afin de nous assurer que l'industrie et tous les ordres de gouvernement puissent réaliser notre but ultime de construire des logements abordables d'une manière plus intelligente et plus rapide pour la population canadienne.

## Innover dans la construction domiciliaire

Pour construire plus de logements, plus rapidement, il est crucial d'accroître l'innovation et la productivité dans le secteur de la construction domiciliaire. En plus des nouvelles mesures prévues dans le budget de 2024, le gouvernement fédéral aide déjà les constructeurs d'habitations à utiliser des méthodes novatrices pour construire plus de logements, plus rapidement.

Voici quelques-unes des mesures de soutien en place pour accroître l'innovation dans la construction :

- ✓ Un financement de plus de 600 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds d'innovation pour le logement abordable afin de soutenir des solutions novatrices pour la prochaine génération de logements au Canada.
- ✓ Un financement de 300 millions de dollars dans le cadre du Défi d'offre de logement pour élaborer des solutions visant à éliminer les obstacles qui entravent l'offre de logements.
- ✓ Un financement de 191,8 millions de dollars sur sept ans, et de 7,1 millions de dollars par année par la suite, pour des travaux de recherche et développement sur des matériaux de construction novateurs, ainsi que pour revoir les normes nationales sur les habitations et la construction en vue d'encourager des solutions de construction à faibles émissions.
- ✓ Un financement de 38 millions de dollars dans le cadre du Programme de construction verte en bois pour encourager l'utilisation de technologies novatrices de construction à base de bois dans les projets de construction.
- ✓ Un financement de 13,5 millions de dollars par année pour rendre les Codes nationaux du bâtiment accessibles gratuitement et les moderniser, notamment par la réduction des obstacles au commerce intérieur et l'harmonisation des codes du bâtiment dans l'ensemble du pays.

Parmi les autres mesures d'aide à l'innovation et à la productivité dans le secteur du logement et de la construction, mentionnons :

- ✓ Le Programme d'aide à la recherche industrielle, qui aide les petites et moyennes entreprises canadiennes à accroître leur capacité d'innovation et à commercialiser leurs idées.
- ✓ Le programme Croissance économique régionale par l'innovation, qui aide les entreprises à développer de nouvelles technologies novatrices.
- ✓ Le Fonds stratégique pour l'innovation, qui aide à attirer et à stimuler les investissements privés dans des projets novateurs dans toutes les régions et tous les secteurs de l'économie.

## Établir un catalogue de conception de logements

Le gouvernement renouvelle et modernise son catalogue de conception de maisons de l'après-guerre, qui fournira des plans qui pourront être utilisés partout au pays pour construire plus rapidement de nouveaux logements.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder 11,6 millions de dollars en 2024-2025 pour appuyer l'élaboration de son catalogue de conception de logements d'un maximum de 50 modèles de maisons (p. ex., logements modulaires, maisons en rangée, quadruplex, immeubles à six logements, logements accessoires) que les provinces, les territoires et les municipalités pourraient utiliser pour simplifier et accélérer l'approbation et la construction de projets domiciliaires.

Cette première phase du catalogue sera publiée à l'automne 2024.

## Moderniser les données sur le logement

Afin de mieux comprendre les besoins des marchés de l'habitation locaux, nous devons disposer de meilleures données. Pour faire face à la crise du logement, chaque ordre de gouvernement devrait être résolu à adopter une réponse axée sur les données.

- ▶ Afin d'aider à moderniser les données sur le logement, le gouvernement propose, dans le budget de 2024, de verser 20 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025 à Statistique Canada et à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour moderniser et améliorer la collecte ainsi que la diffusion de données sur le logement, y compris les données municipales sur la mise en chantier et l'achèvement des logements.

## Ajouter des logements accessoires aux maisons unifamiliales

Bon nombre de propriétaires ont de l'espace supplémentaire qu'ils pourraient convertir en logements à louer, comme un sous-sol inutilisé ou un garage qui pourrait être converti en maison d'allée. Jusqu'à maintenant, ce genre de projet était à la fois difficile et coûteux en raison des coûts de rénovation, combinés aux exigences de la bureaucratie municipale.

Les récentes réformes du zonage municipal dans les grandes villes du Canada, y compris les réformes apportées dans le cadre d'accords du Fonds pour accélérer la construction de logements, offrent aux propriétaires de maisons de nouvelles possibilités d'ajouter des logements accessoires à leurs propriétés pour favoriser la densification. De nouveaux logements locatifs permettraient à plus de personnes d'avoir un chez-soi et pourraient procurer une importante source de revenus aux personnes âgées, qui pourraient ainsi avoir les moyens de continuer à vieillir à la maison. De nouveaux logements peuvent aussi être conçus expressément pour être exempts d'obstacles, afin de répondre aux besoins physiques de proches vieillissants ou d'un enfant handicapé.

Le gouvernement agit pour permettre aux propriétaires d'accroître plus facilement le nombre de logements au Canada en aménageant des logements supplémentaires à même leur résidence.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 409,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'établissement d'un nouveau programme canadien de prêt pour la construction d'un logement accessoire, ce qui permettra aux propriétaires d'avoir accès à 40 000 \$ en prêts à faible intérêt pour ajouter des logements accessoires à leur maison. Les détails de ce programme seront annoncés dans les prochains mois.
- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend apporter des changements ciblés aux règles de l'assurance hypothécaire afin d'encourager la densification et de favoriser le bon fonctionnement du marché du financement à l'habitation, en permettant aux propriétaires d'ajouter des unités à leur maison. Le gouvernement tiendra des consultations avec des parties prenantes au sujet des modifications proposées aux règlements, notamment en ce qui concerne le refinancement, le maximum du prêt, le prix maximal des propriétés et d'autres règles s'appliquant à l'assurance hypothécaire lorsque les propriétaires ajoutent des logements.

### ***Prêts à faible coût pour construire plus de logements accessoires***

Lelag et Luca sont de jeunes professionnels qui cherchent à acheter leur première maison à Cornwall, en Ontario. Ils trouvent une maison unifamiliale avec un garage séparé à l'arrière. Étant donné qu'ils n'ont qu'une seule voiture, ils pensent à convertir le garage en une maison d'allée afin de générer des revenus supplémentaires pour les aider à rembourser leur hypothèque.

En plus des règles plus souples qui permettent à Lelag et Luca d'avoir accès à l'assurance hypothécaire pour une propriété dont la valeur dépasse la limite actuelle de 1 million de dollars, le nouveau programme canadien de prêts pour la construction d'un logement accessoire les aidera à convertir leur garage en une maison d'allée après l'achat de la propriété. Ils font une demande en vertu de ce programme afin d'obtenir un prêt à faible coût de 40 000 \$, pour aider à couvrir les coûts de rénovation. Une fois qu'ils auront trouvé un locataire, ils seront en mesure d'utiliser ces nouveaux revenus de location pour assumer le coût du prêt.

### ***Nouvelle flexibilité hypothécaire pour ajouter des logements accessoires***

Fred possède une maison unifamiliale à Cowansville (Québec). Même si la valeur nette de sa maison a considérablement augmenté, Fred ressent le fardeau des paiements hypothécaires, de l'impôt foncier et d'autres dépenses découlant de l'augmentation du coût de la vie. Grâce à des changements ciblés aux règles d'assurance hypothécaire, Fred pourrait refinancer son hypothèque assurée afin d'utiliser la valeur nette de sa maison pour convertir une partie de sa résidence en logement locatif. Ainsi, Fred pourrait gagner un revenu locatif pour l'aider à payer ses dépenses hypothécaires et ses impôts fonciers, tout en fournissant un logement locatif plus que nécessaire dans son quartier.

## Accélérer les investissements pour construire plus d'appartements

Pour accroître les mises en chantier d'immeubles d'habitation, le gouvernement a éliminé en entier la taxe sur les produits et services (TPS) pour les nouveaux projets d'immeubles d'appartements locatifs et a accru l'offre de financement à moindre coût. Le gouvernement poursuit sur cette lancée afin de faire en sorte que les projets soient financièrement réalisables pour les constructeurs de maisons.

- Le budget de 2024 propose d'instaurer une déduction pour amortissement accéléré temporaire, à un taux de 10 % pour les nouveaux projets d'immeubles de logements locatifs admissibles dont la construction débute le jour du dépôt du budget ou après, et dans lesquels les locataires peuvent emménager avant le 1<sup>er</sup> janvier 2036.

En faisant passer le taux de la déduction pour amortissement de 4 % à 10 %, le gouvernement incitera les constructeurs à démarrer des projets initialement irréalisables, puisque le rendement du capital investi après impôt sera augmenté.

Cette mesure permet d'appliquer plus rapidement la déduction pour dépenses d'amortissement, sans changer le montant total déduit pendant la durée de vie utile du bien. En permettant aux constructeurs d'habitations de déduire certaines dépenses d'amortissement sur une période plus courte, ils peuvent rentrer dans leurs frais plus rapidement, ce qui leur permet de faire d'autres investissements dans de nouveaux projets immobiliers.

Le coût estimé de cette mesure serait de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, à partir de 2024-2025.

## Construire davantage de logements étudiants

À mesure que les établissements d'enseignement universitaire et collégial prennent de l'ampleur et suscitent plus d'inscriptions, la demande de logements pour les étudiants et les étudiantes augmente. Tous les campus ne sont pas en mesure de faire face à cette hausse de la population étudiante. Il peut s'avérer difficile pour les étudiants et les étudiantes de payer les loyers en vigueur sur le marché local, qui peut aussi devenir tendu sous l'effet de leur demande de logements. La construction d'un plus grand nombre de logements pour étudiants bénéficie aux jeunes et garantit un marché de la location équitable pour tous.

Le gouvernement fédéral a éliminé entièrement la taxe sur les produits et services (TPS) sur les nouveaux logements locatifs construits expressément pour la location à long terme afin d'encourager la construction d'un large éventail de logements destinés à ce type de location, qui répondent aux besoins de la population canadienne. Or, les résidences étudiantes constituent habituellement des logements de nature transitoire et à court terme, si bien qu'elles peuvent ne pas remplir actuellement les conditions requises pour bénéficier de ce remboursement.

- Le budget de 2024 annonce que les conditions d'admissibilité à l'élimination de la TPS sur les nouvelles résidences étudiantes seront assouplies pour les universités, les collèges publics et les administrations scolaires à but non lucratif. Cette mesure incitera les établissements d'enseignement du Canada à construire davantage de logements pour étudiants en leur permettant de bénéficier de l'élimination de la TPS pour les nouvelles résidences étudiantes. Il est prévu que cette mesure coûtera 19 millions de dollars sur cinq ans à partir de 2024-2025, et 5 millions de dollars par année par la suite.

Les conditions d'admissibilité assouplies s'appliqueront aux nouvelles résidences étudiantes dont la construction s'est amorcée à compter du 14 septembre 2023, mais avant 2031, et s'achèvera avant 2036. Les établissements d'enseignement privés ne seront pas admissibles à cette aide.

Cette mesure s'appuie sur la nouvelle réforme du gouvernement qui vise à rendre les projets de logements pour étudiants sur campus et hors campus admissibles au Programme de prêts pour la construction d'appartements de 55 milliards de dollars.

## **Former plus de travailleurs des métiers spécialisés pour construire des logements**

Toutes les personnes exerçant des métiers spécialisés sont fières de participer à cet effort de construction de logements d'une ampleur historique. Cependant, pour relever ce défi, le Canada a besoin d'encore plus de main-d'œuvre, et il doit offrir davantage de formations en apprentissage afin que les coûts soient abordables pour les jeunes qui entament une carrière. Selon Construforce Canada, il manquera plus de 60 000 travailleurs et travailleuses de la construction d'ici 2032, car de nombreuses personnes ayant travaillé fort dans ce secteur atteindront l'âge de la retraite, au moment même où la construction de logements doit s'accélérer.

Afin d'encourager plus de gens à faire carrière dans les métiers spécialisés, le gouvernement fédéral crée des possibilités de formation en apprentissage pour recruter et former la prochaine génération de gens de métier qualifiés.



▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 100 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Emploi et Développement social Canada pour les initiatives suivantes :

- Un financement de 90 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour le service d'apprentissage afin d'aider à créer des stages auprès des petites et moyennes entreprises pour les apprentis. De ce montant, 10 millions de dollars en 2025-2026 proviendraient des ressources ministérielles existantes.
- Un financement de 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour le Programme de sensibilisation et de préparation aux métiers spécialisés afin d'encourager les Canadiennes et les Canadiens à explorer et à se préparer à une carrière dans les métiers spécialisés. Ce financement proviendrait des ressources ministérielles existantes.

Afin de faciliter la tâche aux jeunes qui espèrent commencer une carrière dans un métier spécialisé, en plus d'accorder des prêts canadiens aux apprentis sans intérêt et des prestations d'assurance-emploi régulières aux apprenties et apprentis qui suivent une formation technique à temps plein, le gouvernement continuera d'explorer des options pour rendre l'apprentissage plus abordable.

D'autres investissements pour accroître la main-d'œuvre dans le domaine de la construction résidentielle au Canada, comme le nouveau Fonds de formation pour les emplois durables à venir, aideront les jeunes travailleurs et travailleuses à acquérir les compétences spécialisées nécessaires pour rénover des maisons afin d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire les coûts de l'accession à la propriété.

### ***Former la prochaine génération de travailleuses et de travailleurs de la construction***

Émilie, une élève du secondaire, songe à devenir électricienne en construction. Grâce au Programme de sensibilisation et de préparation aux métiers spécialisés, elle peut avoir accès à des salons professionnels, à du mentorat et à des activités d'observation pour explorer cette carrière dans l'industrie de la construction et s'y préparer.

Simon est un apprenti plombier qui cherche à obtenir la certification Sceau rouge. Il peut profiter d'une formation pratique et novatrice conçue pour éliminer les obstacles à l'accessibilité, au sein d'une petite ou moyenne entreprise qui reçoit un soutien du service d'apprentissage pour offrir de telles possibilités de formation en apprentissage.

## **Reconnaître les titres de compétences étrangers en construction et améliorer la mobilité de la main-d'œuvre**

Les personnes nouvellement arrivées qui possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour construire des logements devraient pouvoir s'intégrer sans tarder au marché du travail canadien.

Pour leur permettre de pleinement se réaliser dans leur nouvelle vie au Canada, le Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers offre à ces personnes qualifiées de la formation, des stages pratiques et du mentorat, en plus de subventions salariales. Depuis six ans, le programme a aidé plus de 9 000 nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants qualifiés à bénéficier de possibilités de placements professionnels et de subventions salariales, tandis que 20 000 autres travailleuses et travailleurs ont profité de prêts à faible coût et de services de soutien pour réduire le plus possible les frais et les efforts devant être consacrés pour remplir les exigences associées à la pratique de leur métier au Canada.

Pour poursuivre les activités en s'appuyant sur l'investissement quinquennal de 115 millions de dollars du budget de 2022 dans le Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers :

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Emploi et Développement social Canada pour le Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers. Au moins la moitié de ce montant servira à faciliter la reconnaissance des titres de compétence étrangers dans le secteur de la construction et à aider la main-d'œuvre qualifiée à construire plus de logements. Le reste du financement appuiera la reconnaissance des titres de compétence étrangers dans le secteur de la santé. Sur le modèle d'une entente récemment conclue entre les ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux pour reconnaître les titres de compétence étrangers dans le domaine de la santé, le gouvernement fédéral demande aux provinces et aux territoires d'éliminer rapidement les obstacles à la reconnaissance des titres de compétence étrangers dans la construction.

Afin de réduire les obstacles internes pour la main-d'œuvre qualifiée au Canada, le gouvernement fédéral demande également aux provinces et aux territoires de simplifier de toute urgence leurs normes d'accréditation pour les métiers en vue d'assurer la cohérence interprovinciale. Il s'agirait notamment de rationaliser les exigences visant les métiers, ou des subdivisions de métiers, qui n'ont pas d'équivalent, ou qui ont peu d'équivalents, dans les autres provinces et territoires. Le gouvernement fédéral continuera de collaborer avec les autorités provinciales et territoriales chargées de la formation en apprentissage afin d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre dans ces métiers.

***Faciliter l'insertion dans le secteur de la construction des gens de métier qui viennent d'arriver au Canada pour qu'ils aident à bâtir plus de logements***

Emmanuel est un nouvel arrivant au Canada qui possède une grande expérience dans le secteur de la construction acquise à l'étranger. Grâce aux investissements du Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers, Emmanuel peut accéder à des possibilités de formation et de travail dans le domaine de la construction pour l'aider à faire reconnaître ses études et son expérience, à s'intégrer dans le secteur de la construction domiciliaire de sa province et à contribuer à atténuer la crise du logement.

## 1.2 Faciliter l'accès à la propriété et à la location

Le rêve de faire partie de la classe moyenne repose pour beaucoup sur l'accession à la propriété. En travaillant fort et en épargnant, il devrait être possible d'arriver à acheter une maison. Pendant des générations, c'est ce qui allait de soi. Toutefois, les jeunes adultes ont l'impression d'avoir de moins en moins de chances de pouvoir acquérir une maison comme celle où ils ont grandi, car la hausse des prix de l'immobilier continue à dépasser leurs salaires. La possibilité d'être propriétaire d'une maison au Canada doit être aussi à la portée des jeunes d'aujourd'hui qu'elle l'a été pour toute autre génération.

Et pour les millions de personnes qui sont locataires au pays, dont beaucoup préfèrent la souplesse que procure la location, ce qui était autrefois une option abordable devient maintenant inaccessible sous l'effet de fortes augmentations des loyers.

La population canadienne a besoin d'aide dès maintenant, et le gouvernement du Canada s'efforcera de faire de l'accession à la propriété une réalité pour les jeunes et de protéger les locataires au pays. Bon nombre d'entre eux sont des millénariaux et des membres de la génération Z et consacrent une part beaucoup plus élevée de leurs revenus au loyer que les générations qui les ont précédés.

Le budget de 2024 prévoit des mesures pour ouvrir de nouvelles avenues vers l'accession à la propriété des jeunes locataires et pour protéger les propriétaires de la classe moyenne contre la hausse des paiements hypothécaires.

Figure 1.5

## Faciliter l'achat d'une première propriété



## Principales mesures en cours

- ✓ La charte hypothécaire canadienne présente en détail l'allègement hypothécaire sur mesure que le gouvernement s'attend à voir proposer par les banques aux personnes qui ont de la difficulté à rembourser le prêt hypothécaire sur leur résidence principale.
- ✓ Le nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, qui est un compte d'épargne enregistré permettant aux gens de verser jusqu'à 8 000 \$ en cotisations par année (jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 40 000 \$) pour amasser leur première mise de fonds.
- ✓ Le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, dont le montant a été récemment doublé, qui offre un soutien direct pouvant atteindre 1 500 \$ afin de compenser les frais de clôture élevés liés à l'achat d'une première habitation.

- ✓ Imposition des bénéfices tirés de la revente précipitée de biens immobiliers résidentiels, afin que la population canadienne dispose de plus d'endroits pour se loger, parce que les maisons ne constituent pas une catégorie d'actifs financiers spéculatifs pour les investisseurs.
- ✓ Application complète des taxes sur les cessions de maisons, afin de s'assurer qu'il demeure possible pour les Canadiennes et Canadiens de les acheter.
- ✓ Un financement de plus de 750 millions de dollars pour le Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe, qui a jusqu'à présent fourni un soutien à plus de 1 500 ménages ayant un revenu faible à médian pour les aider à passer d'un chauffage au mazout coûteux à des thermopompes électriques écoénergétiques.
- ✓ Le versement de plus de 6,7 milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse, pour les programmes de la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes et du Prêt canadien pour des maisons plus vertes, qui ont accordé jusqu'à maintenant plus de 172 000 subventions allant jusqu'à 5 000 \$ et 58 000 prêts sans intérêt allant jusqu'à 40 000 \$ pour aider les Canadiennes et les Canadiens à économiser en rendant leurs maisons plus écoénergétiques.

## **Faire correspondre les niveaux d'immigration à la capacité de loger les gens**

L'immigration enrichit la société, la culture et l'économie canadiennes, mais la combinaison des niveaux d'immigration temporaire et permanente enregistrés l'an dernier met à mal la capacité du Canada d'accueillir et d'intégrer adéquatement dans la société canadienne les nouvelles personnes qui arrivent au pays. Le gouvernement a pris des mesures pour mieux gérer les pressions exercées par l'immigration temporaire, tout en ralentissant la cadence de son Plan des niveaux d'immigration.

Dans le Plan des niveaux d'immigration 2024-2026, le gouvernement a modéré avec soin le nombre de nouveaux résidents permanents accueillis, dans une optique à long terme qui vise à établir un juste équilibre pour répondre aux impératifs économiques, tout en accroissant la capacité des communautés à accueillir et intégrer efficacement les personnes immigrantes.

Le gouvernement a également annoncé récemment qu'il réduirait la part des résidentes et résidents temporaires à 5 % de l'ensemble de la population au cours des trois prochaines années. Cela entraînera une diminution d'environ 600 000 résidentes et résidents temporaires au Canada par rapport aux niveaux actuels.

Il est essentiel de normaliser les niveaux d'immigration permanente et temporaire afin de garantir que les personnes nouvellement arrivées au Canada ont les possibilités et le soutien social dont elles ont besoin pour réussir.

En outre, ces changements feront en sorte que les personnes nouvellement arrivées et l'ensemble de la population canadienne ont un chez-soi abordable. Cette réduction a une ampleur considérable dans le contexte de la demande de logements : au cours des dernières années, le Canada a construit environ 220 000 logements par année.

Le gouvernement a également pris des mesures pour réduire le volume des demandes d'asile. En mars 2023, le Canada et les États-Unis ont annoncé l'élargissement de l'Entente sur les tiers pays sûrs, selon laquelle les personnes demandant l'asile doivent demander la protection dans le premier pays sûr où elles arrivent, à moins qu'elles ne soient admissibles à une exception à l'Entente. En conséquence, le nombre de personnes demandant l'asile à des passages irréguliers situés entre les points d'entrée terrestres du Canada a nettement diminué.

En outre, le 29 février 2024, le gouvernement a resserré les exigences que doivent remplir les personnes originaires du Mexique, car ce pays était la source de 17 % des demandes d'asile au Canada en 2023. Même si la majorité de la population mexicaine continuera de pouvoir venir au Canada sans visa, certaines personnes devront maintenant présenter une demande de visa de visiteur. Cette mesure fait suite à l'augmentation du nombre de demandes d'asile présentées par des citoyennes et citoyens mexicains qui sont refusées, retirées ou abandonnées. Au cours des dernières années, le Mexique a représenté la principale source des demandes d'asile au Canada.

Tableau 1.2

### **Demandes d'asile selon les cinq principaux pays de citoyenneté en 2023**

<b>Cinq principaux pays en 2023</b>	<b>Demandes totales</b>
1. Mexique	23 910
2. Inde	11 285
3. Nigéria	9 155
4. Türkiye	6 385
5. Colombie	6 040

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 31 décembre 2023. Les données sont préliminaires et peuvent changer.

## **Stabiliser le nombre d'étudiants étrangers pour atténuer les pressions sur le logement**

Afin d'assurer l'accès à un endroit abordable où vivre à toute personne faisant des études au Canada, le gouvernement fédéral prend des mesures pour stabiliser le nombre d'étudiants étrangers admis au pays. En modérant mieux les pressions migratoires temporaires, le Canada peut assurer une meilleure capacité d'accueil des personnes qui arrivent au pays.

En janvier 2024, le gouvernement a annoncé un nouveau plafond sur les demandes de permis d'études, qui devrait réduire le nombre de permis d'études acceptés de 28 % en 2024 pour les groupes visés. Le gouvernement a aussi de nouveaux critères d'admissibilité pour le permis de travail post-diplôme. Ces mesures permettront de ralentir l'augmentation de la demande en logements, tout en protégeant les étudiantes et les étudiants étrangers contre les établissements d'enseignement frauduleux et en leur évitant des conditions de vie précaires.

Cette décision s'appuie sur l'annonce faite par le gouvernement l'automne dernier en vue de réformer le Programme des étudiants étrangers. Comme il s'est engagé à le faire dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, d'ici l'automne 2024, le gouvernement mettra en place un cadre pour les établissements reconnus, qui vise à récompenser les établissements d'enseignement appliquant des normes élevées pour sélectionner les étudiantes et étudiants étrangers, les soutenir (notamment en leur offrant l'accès au logement) et faire en sorte qu'ils s'installent par la suite au Canada.

Ensemble, ces mesures visent à assurer aux personnes faisant des études postsecondaires le soutien indispensable à leur réussite et à équilibrer les pressions qui s'exercent sur le logement étudiant en harmonisant la taille de l'effectif étudiant qui arrive au Canada avec le nombre de logements disponibles. L'atténuation des pressions sur le logement étudiant rendra l'accès à une bonne éducation plus abordable pour les générations présentes et futures d'étudiantes et d'étudiants canadiens et étrangers.

## **Tenir compte des paiements de loyer pour établir l'historique de crédit**

Chaque mois, des millions de locataires au Canada paient leur loyer au complet et à temps. Le gouvernement estime qu'il devrait en être tenu compte dans l'évaluation de la capacité financière des personnes qui demandent un premier prêt hypothécaire ou qui souhaitent faire refinancer un prêt hypothécaire, entre autres situations qui nécessitent des évaluations de crédit. Cette mesure est d'autant plus importante pour les jeunes et pour les personnes qui viennent d'arriver au Canada, car il peut être plus difficile pour eux de se bâtir un historique de crédit.

Comparativement aux générations qui les ont précédés, plus de millénariaux et de membres de la génération Z sont locataires aujourd'hui : au-delà de 54 % des personnes âgées de 25 à 34 ans sont locataires, et cette proportion bondit à 81 % pour les personnes de moins de 24 ans. En comparaison, 25 % des personnes âgées de 55 à 64 ans sont locataires au pays aujourd'hui. La prise en compte des paiements de loyer peut aider les jeunes à réaliser leurs projets.

Dans le budget de 2024, le gouvernement exprime une attente ferme à l'intention des institutions prêteuses, par la bonification de la charte hypothécaire canadienne. En effet, il est attendu de celles-ci qu'elles tiennent compte de l'historique des paiements faits à temps par une personne locataire dans les évaluations de crédit lors d'une demande de prêt hypothécaire.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement appelle les banques, les entreprises de technologie financière et les bureaux de crédit à donner la priorité au lancement d'outils permettant aux locataires de s'inscrire pour déclarer leur historique de paiement de loyer aux bureaux de crédit, en vue de renforcer leur cote de crédit et d'accroître leurs possibilités de devenir propriétaires.

Cette possibilité de renforcer sa cote de crédit au moyen de son historique de paiements de loyer à temps (et de devenir plus facilement admissible à une hypothèque, voire à un taux d'intérêt plus faible) va de pair avec les efforts que déploie le gouvernement pour faire progresser la mise en place d'un système des services bancaires pour les gens. Le chapitre 3 présente plus de détails sur le cadre canadien pour un système des services bancaires pour les gens.

## **Protéger les droits des locataires**

Il n'est pas toujours facile pour les locataires de s'assurer que leur logement soit bien entretenu et que les propriétaires respectent les lois provinciales. Les locataires peuvent avoir du mal à s'y retrouver dans les différentes lois provinciales en vigueur et ne pas avoir les ressources nécessaires pour se défendre en cas de différends avec les propriétaires, que ce soit au sujet d'un chauffage défectueux, d'une hausse illégale du loyer ou d'une expulsion illégale. Les associations de locataires et les services juridiques aux locataires peuvent les aider à surmonter ces difficultés.

Lorsque les droits des locataires sont respectés, les gens peuvent jouir d'une plus grande stabilité et se sentir en sécurité dans leur logement. Le respect de leurs droits permet aux personnes de garder leur chez-soi, dans leur communauté, et de ne pas avoir à changer de travail, tandis que leurs enfants peuvent continuer de fréquenter la même école et le parc d'à côté. Leur pouvoir de négociation est aussi renforcé, ce qui les aide à conserver un loyer abordable.



Le gouvernement fédéral est déterminé à protéger les droits des locataires et à veiller à ce que la location de logements se fasse de manière équitable, ouverte et transparente.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 15 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour un nouveau fonds de protection des locataires, qui fournira du financement aux organismes offrant des services juridiques et d'information aux locataires, ainsi qu'aux organismes de défense des droits des locataires afin de mieux faire connaître les droits des locataires.
- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose également une nouvelle charte canadienne des droits des locataires, qui sera élaborée et mise en œuvre en partenariat avec les provinces et les territoires, afin de protéger les locataires contre les pratiques déloyales, de simplifier les baux et d'accroître la transparence au sujet du montant des loyers. Le gouvernement entend sévir contre les rénovictions, instaurer un modèle de bail uniforme à l'échelle nationale et exiger des propriétaires qu'ils divulguent les montants antérieurs des loyers des appartements.

#### **Aide juridique et défense des droits gratuites pour les locataires**

Le système de chauffage de l'appartement de Patrick tombe en panne pendant l'hiver, ce qui menace sa santé et sa sécurité, mais son propriétaire refuse de faire des réparations urgentes parce qu'il est en vacances prolongées. Patrick paie les réparations d'urgence, mais son propriétaire refuse de rembourser intégralement ses dépenses après son retour des vacances.

Patrick accède à des renseignements et conseils juridiques gratuits, financés par le gouvernement fédéral, pour s'y retrouver dans le processus de règlement des différends entre les propriétaires et les locataires de la province et réussit à obtenir le remboursement de la totalité de ses dépenses.

## **Permettre une période d'amortissement de 30 ans pour les acheteurs d'une première propriété nouvellement construite**

Le coût élevé des paiements hypothécaires est un obstacle pour de nombreux jeunes au pays qui espèrent acheter leur première maison. Il est possible de faire baisser ce coût mensuel en prolongeant la période d'amortissement des prêts hypothécaires pour l'achat d'une première propriété nouvellement construite, qui deviendra alors plus abordable, notamment pour les jeunes commençant à gravir l'échelle salariale au travail.

Afin de rétablir l'équité intergénérationnelle sur le marché de l'habitation pour les jeunes Canadiennes et Canadiens, le gouvernement renforce la charte hypothécaire canadienne en instaurant de nouvelles mesures afin d'ouvrir aux millénariaux et aux membres de la génération Z des voies de passage vers l'achat d'une première maison.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement renforce la charte hypothécaire canadienne en autorisant l'offre de prêts hypothécaires assortis d'une période d'amortissement de 30 ans aux personnes qui achètent une première propriété nouvellement construite. La prolongation de cinq ans de la période d'amortissement du prêt hypothécaire assuré pour les acheteurs d'une première propriété neuve permettra à plus de jeunes d'avoir les moyens de contracter un prêt hypothécaire et stimulera l'offre d'habitations. Ce nouveau produit de prêt hypothécaire assuré sera accessible aux acheteurs d'une première propriété à compter du 1<sup>er</sup> août 2024. Le gouvernement proposera des modifications réglementaires pour mettre en œuvre cette proposition. D'autres détails seront communiqués dans les prochains mois.

Le gouvernement surveillera l'inflation immobilière et les conditions de l'offre afin de déterminer si l'accès aux prêts hypothécaires assurés assortis d'une période d'amortissement de 30 ans peut être élargi davantage.

Avec le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, qui permet aux gens d'épargner plus rapidement pour une mise de fonds, et la possibilité pour les locataires de renforcer leur cote de crédit au moyen de leur historique de paiements de loyers à temps, l'accès à des prêts hypothécaires amortis sur une période de 30 ans permettra aux acheteurs d'une première propriété nouvellement construite d'avoir des versements mensuels moins élevés pour rembourser leur hypothèque, et ainsi, d'acheter plus facilement leur première habitation.

## Améliorer le Régime d'accèsion à la propriété

Les prix de l'immobilier et le coût de la vie augmentent, ce qui rend de plus en plus difficile d'épargner pour une mise de fonds. Afin qu'il soit plus facile pour les jeunes au pays d'amasser une mise de fonds pour s'acheter une première propriété, le gouvernement fédéral bonifie les régimes fiscaux qui les aident à épargner à cette fin.

Dans l'ensemble du pays, et en particulier dans les grandes villes du Canada, les prix de l'immobilier ont fait des bonds marqués. Le soutien à l'achat d'une première propriété doit suivre l'évolution des prix pratiqués sur le marché. C'est pourquoi le gouvernement a lancé le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, et c'est pour la même raison qu'il améliore le Régime d'accèsion à la propriété dans le budget de 2024. D'ici à ce que la construction de nouvelles habitations contribue à faire baisser les prix de l'immobilier, le gouvernement aide les gens à amasser plus facilement une mise de fonds, afin qu'ils soient plus nombreux à pouvoir acheter une maison et profiter de la qualité de vie de la classe moyenne.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement compte modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour augmenter la limite des retraits permis au titre du Régime d'accèsion à la propriété, qui passera de 35 000 \$ à 60 000 \$. Cette modification permettra aux personnes qui achètent leur première propriété d'utiliser les avantages fiscaux d'un REER pour économiser jusqu'à 25 000 \$ de plus pour leur mise de fonds, plus rapidement. La nouvelle limite relevée s'appliquerait aux personnes qui achètent une première propriété après le 16 avril 2024.
- ▶ Le gouvernement annonce également, dans le budget de 2024, qu'il entend modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de prolonger temporairement, de trois années supplémentaires, la période de grâce pendant laquelle les propriétaires ne sont pas tenus de rembourser les sommes retirées de leur REER dans le cadre du Régime d'accèsion à la propriété. Cette prolongation du délai de grâce s'appliquerait aux participantes et aux participants au Régime d'accèsion à la propriété qui ont fait un premier retrait entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2025. Ceux-ci pourront désormais commencer à rembourser leurs retraits dans le cadre du Régime d'accèsion à la propriété seulement à partir de la cinquième année suivant le retrait. Ainsi, pour un couple ayant retiré le montant maximal en 2023, la prolongation du délai de grâce leur permettrait de reporter de trois années supplémentaires le remboursement des sommes retirées, jusqu'à concurrence de 4 667 \$ par année.

Cette mesure réduirait les revenus du gouvernement fédéral d'environ 90 millions de dollars sur six ans, à compter de 2023-2024, et de 5 millions de dollars par année par la suite.

## Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

Le nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété est un compte d'épargne enregistré qui permet aux gens de verser jusqu'à 8 000 \$ en cotisations par année (jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 40 000 \$) pour amasser leur première mise de fonds. Pour aider les gens à atteindre plus rapidement leurs objectifs d'épargne, les cotisations au compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété sont déductibles d'impôt dans la déclaration annuelle de revenus, comme les cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite. Et comme dans le cas d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), les retraits pour l'achat d'une première propriété, y compris tout revenu de placement tiré des cotisations, ne sont pas imposables : il n'y a aucun impôt à payer, ni sur les cotisations ni sur les retraits.

Au 16 avril, plus de 750 000 personnes au pays avaient déjà ouvert un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété afin d'épargner pour leur première mise de fonds. Cette mesure a permis de ramener l'accession à la propriété à la portée de toutes les personnes au Canada et de les aider à atteindre leurs objectifs d'épargne plus rapidement.

### ***Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété***

Darya prévoit acheter une première maison en 2029 à Saint John (Nouveau-Brunswick). En 2024, elle a commencé à verser 667 \$ par mois dans son compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété. Elle peut déduire ces cotisations de son revenu dans sa déclaration de revenus, ce qui lui permet d'obtenir un remboursement d'impôt fédéral annuel de 1 640 \$. Après cinq ans, Darya a épargné un montant de 44 000 \$ dans son compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (incluant un revenu de placement libre d'impôt) qu'elle utilise pour verser une mise de fonds de 10 % sur une maison de 350 000 \$ et payer les dépenses connexes. Elle peut retirer sans payer d'impôt le montant intégral de 44 000 \$, ce qui lui permettra d'économiser des milliers de dollars qu'elle pourra utiliser pour sa nouvelle maison. De plus, elle demandera le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation et profitera ainsi d'un allégement fiscal supplémentaire de 1 500 \$.

### ***Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété et Régime d'accession à la propriété***

Guillaume et Levi veulent acheter un appartement en copropriété à Vancouver cette année. Tous deux gagnent entre 70 000 \$ et 100 000 \$ par année et ont versé le montant maximal dans leur compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété en 2023 et 2024 (667 \$ par mois chacun), pour un total de 32 000 \$ à deux. Ils ont déduit ces cotisations de leur revenu au moment de produire leur déclaration de revenus, ce qui leur a permis d'obtenir un

## Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

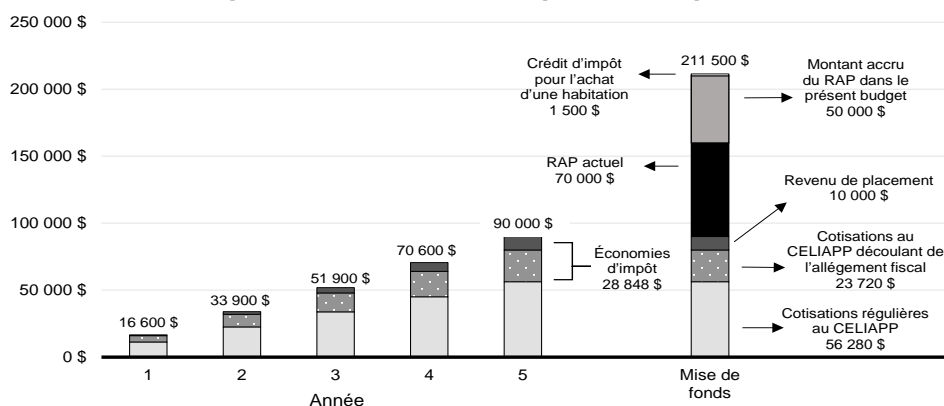
remboursement d'impôt fédéral annuel de 6 560 \$. Guillaume et Levi ont également 60 000 \$ chacun dans leur REER individuel.

Guillaume et Levi souhaitent verser une mise de fonds de 20 % pour acheter un appartement vendu 760 000 \$, afin de payer moins d'intérêts et une plus faible prime d'assurance prêt hypothécaire. Ils comptent utiliser leurs comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété et leurs REER pour verser leur mise de fonds de 152 000 \$. Grâce au relèvement de la limite de retrait au titre du Régime d'accession à la propriété, Guillaume et Levi peuvent maintenant retirer 120 000 \$ de leurs REER sans avoir à payer 15 000 \$ d'impôt sur le montant dépassant la limite de retrait précédente fixée à 35 000 \$ (70 000 \$ par couple). Ils auront maintenant jusqu'en 2029 pour commencer à rembourser les 120 000 \$ à leurs REER, au lieu de 2026 selon les règles actuelles. Ils pourront aussi demander le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation et bénéficier ainsi d'un allègement fiscal supplémentaire de 1 500 \$.

Le graphique 1.4 présente la valeur combinée de l'allègement fiscal fédéral-provincial procuré par le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, par rapport à un compte imposable pour un couple vivant en Ontario, gagnant environ 80 000 \$ et versant chacun 8 000 \$ par année en cotisations. On y voit également le montant maximal de la mise de fonds qu'un couple pourrait effectuer en ayant recours au compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, au Régime d'accession à la propriété et au crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.

Graphique 1.4

### Une voie vers une première mise de fonds (pour un couple)



*Nota* – Les économies d'impôt comprennent à la fois l'allègement fiscal reçu au moyen de déductions dans la déclaration de revenus et la non-imposition du revenu de placement. La mise de fonds comprend le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP), un retrait individuel de 60 000 \$ des REER de chaque membre du couple au titre du Régime d'accession à la propriété (RAP) et l'allègement fiscal fédéral maximal de 1 500 \$ du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.

## Bonifier la charte hypothécaire canadienne

Le gouvernement a lancé la charte hypothécaire canadienne pour informer les gens des mesures d'allégement hypothécaire justes, raisonnables et opportunes qu'ils peuvent obtenir de la part de leurs institutions financières.

Les établissements de crédit hypothécaire disposent d'une gamme d'outils pour fournir un allégement hypothécaire sur mesure. Ils communiqueront avec les personnes ayant de la difficulté à rembourser leur prêt hypothécaire pour discuter des solutions possibles en fonction de la situation individuelle de la personne et des critères établis par les institutions prêteuses et les sociétés d'assurance hypothécaire.

Le gouvernement fédéral et ses organismes du secteur financier, en particulier l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières, surveillent de près l'allégement hypothécaire offert par les institutions financières. Même si la population demeure en mesure de faire face aux répercussions des taux hypothécaires plus élevés, il est essentiel que les personnes détentrices d'hypothèques et les institutions prêteuses continuent à déceler et à gérer de manière préventive toute difficulté associée aux prêts hypothécaires.

► Le budget de 2024 annonce que le gouvernement améliore la charte hypothécaire canadienne afin d'aider encore davantage les personnes aux prises avec des difficultés liées à leur prêt hypothécaire. Ces améliorations comprennent ce qui suit :

- l'utilisation de l'historique de paiements du loyer à l'appui des demandes d'hypothèque afin d'aider un plus grand nombre de locataires à devenir propriétaires en améliorant leur cote de crédit;
- l'offre d'une période d'amortissement pouvant aller jusqu'à 30 ans pour les acheteurs d'une première propriété nouvellement construite, afin que ceux-ci puissent plus facilement se permettre de contracter un premier prêt hypothécaire;
- des attentes plus détaillées quant à la responsabilité des institutions prêteuses de communiquer de façon proactive avec les titulaires de prêts, y compris pour leur proposer des mesures d'allégement hypothécaire permanent s'il y a lieu, et de leur fournir des renseignements pour les aider à prendre des décisions éclairées, notamment avant le renouvellement de l'hypothèque.

# La charte hypothécaire canadienne énonce les attentes suivantes :



1. Contacter les propriétaires de façon proactive bien avant le renouvellement de leur hypothèque pour les informer de leurs options de renouvellement et de refinancement (p. ex., dans certains cas, les parties qui octroient des prêts devraient communiquer avec les parties prêteuses au moins 24 mois avant de commencer à discuter des options).



2. Permettre des prolongations temporaires de la période d'amortissement pour les titulaires d'hypothèques à risque et, s'il y a lieu, des prolongations permanentes de la période d'amortissement dans les cas qui remplissent les critères supplémentaires établis par les sociétés d'assurance hypothécaire et les parties prêteuses.



3. Fournir des renseignements sur les intérêts supplémentaires que les titulaires de prêts hypothécaires paieront, sur la durée totale de l'hypothèque, à la suite d'une prolongation de l'amortissement.



4. Renoncer aux frais et coûts qui auraient autrement été facturés pour les mesures d'allègement ou lorsque les titulaires d'hypothèques prennent des mesures (p. ex. augmentation des paiements) pour réduire un amortissement prolongé à mesure que leur situation financière s'améliore.



5. Ne pas exiger des titulaires d'hypothèques assurés qu'ils établissent de nouveau leur admissibilité en fonction du taux minimal d'admissibilité assuré lorsqu'ils changent de partie prêteuse au moment du renouvellement de l'hypothèque.



6. Donner aux personnes qui ont des emprunts à risque la possibilité de verser des paiements forfaitaires pour éviter un amortissement négatif ou de vendre leur résidence principale sans pénalités pour paiement anticipé.



7. Ne pas facturer d'intérêts sur les intérêts dans le cas où les mesures d'allègement hypothécaire donnent lieu à une période temporaire d'amortissement négatif.



8. Faire appel aux propriétaires, aux banques, aux agences d'évaluation du crédit et aux sociétés de technologie financière pour s'assurer que l'historique de location est pris en compte dans la cote de crédit.



9. Permettre une période d'amortissement hypothécaire pouvant atteindre 30 ans pour les personnes qui achètent une nouvelle construction et pour qui il s'agit d'une première propriété.

***Changer de prêteur hypothécaire sans devoir établir de nouveau son admissibilité (test de résistance)***

Jessica, nouvelle propriétaire d'une maison en rangée à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, est sur le point de terminer la première période de cinq ans de son prêt hypothécaire de 350 000 \$. Selon la charte hypothécaire, sa banque devrait lui envoyer un préavis de ses options de renouvellement, ce qui lui donne suffisamment de temps pour vérifier si elle peut obtenir un meilleur taux d'intérêt ailleurs. Jessica travaille avec un courtier hypothécaire pour évaluer ses options et trouve un taux hypothécaire plus compétitif auprès d'une autre institution prêteuse. En tant qu'emprunteuse bénéficiant d'une assurance hypothécaire, Jessica peut changer d'institution au moment du renouvellement sans devoir établir de nouveau qu'elle remplit les critères pour avoir droit au taux minimum admissible (test de résistance).

Comme la charte hypothécaire a appris à Jessica qu'elle pouvait changer d'institution prêteuse sans qu'il soit nécessaire de faire un autre test de résistance, Jessica peut réduire son taux hypothécaire de 6 % à 5,5 % et économiser environ 1 000 \$ par année.

***Prolonger l'amortissement et ne pas payer d'intérêts sur les intérêts***

Éric et Maya sont de nouveaux parents de Québec, au Québec, qui ont acheté leur première maison il y a deux ans. Le paiement mensuel fixe d'environ 2 300 \$ qu'ils versent sur leur hypothèque à taux variable de 550 000 \$ ne couvre plus les frais d'intérêt hypothécaire au taux d'intérêt actuel, ce qui crée une situation où le solde hypothécaire augmente et où des intérêts sont imputés sur les intérêts.

Éric et Maya reçoivent une lettre de leur banque les informant de la situation. Après avoir discuté des options avec leur banque, Éric et Maya tiennent compte de leurs contraintes budgétaires et décident de prolonger temporairement leur période d'amortissement de cinq ans de plus, afin d'être mieux en mesure de faire leurs paiements. Parce que la charte hypothécaire établit les attentes selon lesquelles les prêteurs doivent communiquer de façon proactive avec les emprunteuses et les emprunteurs confrontés à des difficultés hypothécaires, Éric et Maya sont en mesure de revenir au remboursement de leur solde hypothécaire et d'éviter environ 400 \$ d'intérêts.

Lorsque les taux d'intérêt baisseront, la banque travaillera avec Éric et Maya pour les aider à revenir à leur calendrier d'amortissement initial.



## Élargir l'accès aux prêts hypothécaires islamiques

Le Canada abrite un marché dynamique et en plein essor de produits de financement de rechange, comme les prêts hypothécaires islamiques, qui permettent aux Canadiennes et aux Canadiens de religion musulmane et aux membres d'autres communautés issues de la diversité de participer davantage au marché de l'habitation.

- Le budget de 2024 annonce que le gouvernement explore de nouvelles mesures pour élargir l'accès aux produits de financement de rechange, comme les prêts hypothécaires islamiques. Ces nouvelles mesures pourraient inclure des changements au traitement fiscal de ces produits ou la création d'un nouveau bac à sable réglementaire pour les prestataires de services financiers, en plus de prévoir un cadre de protection adéquat pour les consommatrices et les consommateurs.

En mars 2024, le gouvernement a commencé à consulter les prestataires de services financiers et les communautés issues de la diversité afin de comprendre comment les politiques fédérales peuvent mieux répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens qui cherchent à devenir propriétaires. Le gouvernement fera une mise à jour dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2024*.

## Renforcer la vérification du revenu pour les prêts hypothécaires

Les institutions financières appliquent des politiques rigoureuses pour vérifier le revenu des personnes qui demandent des prêts, afin d'établir si celles-ci sont en mesure de rembourser une hypothèque. La vérification indépendante du revenu aide les institutions financières à détecter et à décourager les types de fraude ou de fausse déclaration qui peuvent faire augmenter le coût des prêts hypothécaires pour l'ensemble des personnes qui empruntent. Toutefois, les risques de fraude évoluent toujours, tout comme les outils pour lutter contre ces risques.

- Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend consulter l'industrie des prêts hypothécaires sur la mise en place d'un outil par l'intermédiaire de l'Agence du revenu du Canada pour compléter les stratégies actuelles des institutions financières visant à vérifier le revenu des personnes qui cherchent à obtenir un prêt hypothécaire.

## **Interdire l'achat de logements au Canada par des étrangers**

Pendant des années, des biens immobiliers résidentiels ont été achetés au Canada avec des fonds provenant de l'étranger. Cette situation a eu pour effet de rendre le coût du logement encore moins abordable partout au pays, et en particulier dans les grands centres. Pour remédier à ce problème, le gouvernement a instauré une interdiction de deux ans sur l'achat de biens immobiliers résidentiels à titre d'investissement par des investisseurs de l'étranger, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour aider à garantir que les maisons soient utilisées par les Canadiennes et les Canadiens pour y vivre, et non comme une catégorie d'actifs spéculatifs pour des investisseurs de l'étranger, le 4 février 2024, le gouvernement a annoncé qu'il entendait prolonger de deux autres années l'interdiction d'achat de propriétés résidentielles au Canada par des investisseurs de l'étranger, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Il demeurera ainsi interdit aux entreprises commerciales étrangères et aux personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada d'acquérir des propriétés résidentielles au Canada.

## **Sévir contre la location à court terme**

Les maisons doivent servir à loger la population, et pas servir d'actifs spéculatifs pour les personnes qui investissent. Les locations à court terme répertoriées sur des plateformes comme Airbnb et VRBO gardent 18 900 maisons hors du marché à Montréal, à Toronto et à Vancouver seulement, selon les estimations de 2020, ce qui signifie que des familles, des personnes âgées et des personnes aux études et sur le marché du travail doivent rivaliser pour moins de maisons.

Dans le but d'accroître l'offre de logements au Canada afin que les Canadiennes et les Canadiens puissent y vivre, le gouvernement fédéral a proposé dans *l'Énoncé économique de l'automne 2023* des modifications fiscales pour encourager le retour des locations à court terme non conformes sur le marché du logement à long terme et appuyer les efforts des provinces et des territoires qui ont restreint les locations à court terme.

Ces modifications s'appliqueraient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 afin que soient refusées des déductions d'impôt sur le revenu tiré de locations à court terme non conformes aux lois provinciales ou aux règlements municipaux qui s'appliquent. En refusant ces déductions fiscales, le gouvernement élimine l'incitatif financier à la location à court terme.

Certaines provinces, y compris le Québec et la Colombie-Britannique, ainsi que des municipalités comme Toronto, Montréal et Vancouver, ont déjà pris des mesures pour ramener des logements faisant l'objet de location de courte durée sur le marché de la location à long terme pour qu'ils puissent servir à loger les gens. Afin d'appuyer les efforts des municipalités visant à rendre plus de logements disponibles pour la population, le gouvernement fédéral s'est engagé à lancer un fonds de lutte contre les locations à court terme, doté d'une enveloppe de 50 millions de dollars. Le gouvernement collabore actuellement avec les parties concernées pour concevoir un programme adapté aux besoins des municipalités, qui sera annoncé plus en détail dans le courant de l'année.

## **Sévir contre la fraude dans le secteur immobilier**

La répression de la fraude fiscale dans l'immobilier protège les personnes qui achètent une propriété et rend les règles du jeu plus équitables pour celles et ceux qui suivent ces règles. Le gouvernement est déterminé à renforcer l'équité du régime fiscal et à lutter contre le non-respect des règles fiscales dans l'ensemble du secteur de l'habitation.

- ▶ Le budget de 2024 propose de verser 73,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 14,7 millions de dollars par année par la suite à l'Agence du revenu du Canada pour qu'elle continue de s'attaquer aux cas de non-respect des règles fiscales dans les transactions immobilières. En s'assurant que chacun paie sa juste part, le gouvernement protège les personnes achetant une propriété contre les distorsions artificielles du marché qui font monter les prix de l'immobilier.

## **Mettre sur pied une assurance nationale contre les inondations**

Contrairement aux générations précédentes, l'accession à la propriété s'accompagne désormais du fardeau de payer pour les coûts des changements climatiques, en raison de la fréquence et de la gravité croissantes des catastrophes naturelles. En termes simples, les propriétaires de la génération du millénaire doivent se demander s'ils ont les moyens de payer une assurance contre les inondations ou d'y avoir accès. Ce n'était pas là une source de préoccupations courante pour leurs parents et leurs grands-parents.

Comme il a été annoncé dans le budget de 2023, le gouvernement a l'intention d'offrir un programme de réassurance contre les inondations et une subvention d'assurance distincte pour les ménages à haut risque d'inondation.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend créer une filiale de la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'offrir une réassurance contre les inondations.

- ▶ Afin de concrétiser cet engagement, le budget de 2024 propose d'accorder 15 millions de dollars à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en 2025-2026 afin de faire avancer la mise en œuvre d'un programme national d'assurance contre les inondations d'ici 2025.

Le gouvernement poursuit ses efforts avec les provinces et les territoires, en partenariat avec l'industrie de l'assurance, afin de mettre sur pied un programme d'assurance contre les inondations à faible coût pour les propriétés à risque élevé dans les 12 prochains mois.

### ***Une assurance contre les inondations pour protéger les maisons au Canada***

Josh et Fiona possèdent une maison dans une zone à risque d'inondation élevé. Étant donné que leurs options d'assurance privée pour couvrir les maisons dans les zones à risque élevé d'inondation sont limitées, ils ont de la difficulté à faire assurer leur maison.

Comme bien des propriétaires au Canada, leur maison représente une grande partie de leurs économies. Josh et Fiona ont encore une hypothèque, ce qui ajoute à leurs inquiétudes sur les dommages que des catastrophes potentielles, comme une inondation, pourraient causer à leur propriété. Cette situation leur laisse peu de flexibilité sur le plan financier et pose un risque pour leur sécurité financière si leur maison subit des dommages.

Le programme canadien d'assurance contre les inondations aidera Josh et Fiona à avoir accès à une assurance et à protéger leur maison à un coût abordable.

## **Faire face à la financiarisation du logement**

Le logement devrait être traité comme une maison pour les gens, plutôt que comme une catégorie d'actifs spéculatifs. Lorsqu'ils achètent une maison, les Canadiennes et les Canadiens peuvent s'attendre à faire une offre contre d'autres acheteurs potentiels, et non contre un fonds de couverture de plusieurs milliards de dollars. Il faut se pencher sur le rôle que jouent les grandes sociétés d'investissement dans notre marché du logement unifamilial.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend restreindre l'achat et l'acquisition de maisons unifamiliales existantes par de très grands investisseurs institutionnels. Le gouvernement consultera au cours des prochains mois et fournira de plus amples renseignements dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*.

## 1.3 Aider les gens qui ne peuvent pas se payer un toit

Le fait d'avoir un chez-soi procure de la stabilité et permet de se sentir en sécurité et d'éprouver un plus grand sentiment de bien-être. Tout le monde devrait y avoir droit. L'une des réalités les plus déchirantes de la crise du logement est l'augmentation du nombre de personnes qui peinent à trouver un logement, surtout depuis la pandémie. Il faut faire en sorte que tout le monde ait un toit. Il s'agit là de la bonne chose à faire, et qui s'inscrit bien dans la tradition canadienne.

Un secteur des logements communautaires solide et en croissance soutient les personnes vulnérables, y compris celles à faible revenu, celles qui fuient la violence et celles qui sont sans abri. Ce secteur permet aussi de veiller à ce que les logements restent abordables, de créer de nouvelles options de logements abordables qui répondent aux besoins de tous et de favoriser des communautés fortes et diversifiées. Chacun a droit à un logement décent, quel que soit son revenu.

Le budget de 2024 prévoit des investissements afin d'augmenter le nombre de logements abordables au Canada pour rétablir ce qui a été perdu au cours des dernières décennies et aider à mettre un terme à l'itinérance chronique dans les communautés canadiennes.

### Principales mesures en cours

- ✓ Un financement de plus de 4 milliards de dollars pour prévenir et réduire l'itinérance, par l'entremise de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, dont 100 millions pour aider les communautés à faire face au phénomène des personnes en situation d'itinérance à l'extérieur des refuges cet hiver.
- ✓ Un financement de 4 milliards de dollars dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements, qui permettra de construire d'ici 2026 plus de 15 500 logements abordables pour des personnes en situation d'itinérance ou ayant un besoin impérieux de logement.
- ✓ Un financement de près de 960 millions de dollars a été versé depuis 2017 dans le cadre du Programme d'aide au logement provisoire pour aider les provinces et les municipalités offrant un soutien transitoire au logement aux demandeurs d'asile.

- ✓ Un financement de plus de 458 millions de dollars pour le nouveau volet des « Logements abordables plus écologiques » du programme du Prêt canadien pour des maisons plus vertes, afin de fournir des prêts à faible taux d'intérêt et des subventions pour les rénovations écoénergétiques de logements abordables, ce qui réduit les coûts de fonctionnement pour les fournisseurs de logements à but non lucratif.
- ✓ Un financement de plus de 4 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2024-2025, pour mettre en œuvre une stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique et pour établir un centre national du logement autochtone.

## **Bonifier le Fonds pour le logement abordable**

Comme le parc de logements abordables du Canada est insuffisant pour répondre à la demande croissante, un trop grand nombre de personnes vivent dans des logements inabordables et inadéquats. Il est particulièrement nécessaire d'avoir plus de logements abordables pour s'assurer que les personnes en situation de handicap et les familles à faible revenu peuvent trouver un endroit abordable pour appeler un chez-soi.

C'est pourquoi le gouvernement investit des milliards de dollars pour soutenir les prestataires de logements abordables, réparer les logements abordables existants et en construire de nouveaux, par l'intermédiaire de programmes comme le Fonds pour le logement abordable de 14 milliards de dollars.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2023* a fourni 1 milliard de dollars supplémentaires au Fonds pour le logement abordable afin d'aider les fournisseurs de logements publics, les coopératives d'habitations et les organismes à but non lucratif à construire plus de 7 000 logements abordables.

- Pour permettre de construire et de conserver plus de logements abordables, le budget de 2024 propose d'accorder : un financement de 976 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 24 millions de dollars par année par la suite afin de permettre à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de lancer, par l'intermédiaire du Fonds pour le logement abordable, un nouveau volet de création rapide de logements en vue de construire des logements très abordables, y compris des maisons d'hébergement, des logements avec services de soutien et des refuges pour les plus vulnérables.

## **Préserver et accroître l'offre de logements abordables**

Depuis 10 ans, des centaines de milliers de logements abordables ont été perdus au Canada. Certains ont été démolis à la suite d'un manque d'entretien, d'autres ont été transformés en logements plus chers ou en condos de luxe. Aujourd'hui, le secteur du logement communautaire ne représente que 4 % du marché canadien du logement, alors que 10 % des Canadiennes et des Canadiens ont un faible revenu et ont besoin de logements abordables. Il faut remédier à la situation. Il faut préserver l'offre de logements abordables au Canada pour les familles à revenu faible ou modeste.

Le gouvernement est déterminé à élargir et à transformer ce secteur d'ici 2030 et au-delà afin d'appuyer davantage les ménages canadiens, y compris les jeunes.

- ▶ Le budget de 2024 propose de verser 477,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 147,8 millions de dollars par année par la suite, pour lancer le nouveau Fonds canadien de protection des loyers de 1,5 milliard de dollars, qui sera administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin de préserver le parc de logements abordables au Canada. Le fonds offrira 1 milliard de dollars en prêts et 470 millions en contributions afin d'aider les fournisseurs de logements abordables à acquérir des logements et à maintenir les loyers à un niveau stable pendant les décennies à venir, dans le but d'éviter la reconversion de ces logements en condos hors de portée ou en logements de luxe.
- ▶ Ce nouveau Fonds sera codirigé et cofinancé par le gouvernement fédéral et d'autres partenaires.
- ▶ Ce programme aidera à mobiliser des investissements et du financement du secteur caritatif, du secteur privé et d'autres ordres de gouvernement.

## **Maintenir le caractère abordable des logements à but non lucratif et des coopératives d'habitation**

Compte tenu des défis financiers qui se posent aux prestataires de logements sociaux et communautaires, comme les coopératives, le gouvernement fédéral leur procure du soutien pour préserver ce type de logements abordables. À ce jour, l'Initiative fédérale de logement communautaire a déjà versé près de 150 millions de dollars afin que 47 000 logements demeurent abordables pour les personnes vulnérables, y compris les personnes en situation de handicap, les familles monoparentales, les personnes âgées et les personnes nouvellement arrivées.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement compte apporter des assouplissements à l'Initiative fédérale de logement communautaire afin que les prestataires de logements admissibles puissent avoir accès à des fonds dans le but de garder le logement abordable pour les locataires à faible revenu et les membres des coopératives.

## **Réduire les factures d'énergie des locataires et des propriétaires**

Pour relever le double défi que représentent les changements climatiques et le maintien de l'accès à une énergie abordable, le gouvernement lancera la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts. La stratégie aidera à réduire les factures d'énergie résidentielles et les émissions produites par les bâtiments. Cette stratégie représente une mesure importante en vue d'atteindre les cibles climatiques que s'est fixées le Canada et d'aider les Canadiennes et les Canadiens à économiser sur leurs factures d'énergie.

- ▶ Le budget de 2024 propose de verser à Ressources naturelles Canada 903,5 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, répartis comme suit :
  - Un financement de 800 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, afin de lancer le nouveau Programme canadien pour des maisons abordables plus vertes, qui encouragera les ménages canadiens ayant un revenu faible à médian à faire des rénovations écoénergétiques en les aidant directement à assumer les coûts d'installation. Ce programme représente la prochaine phase de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes et sera mis en œuvre conjointement avec les partenaires provinciaux et territoriaux. Il sera également complété par le programme de prêts pour des maisons plus vertes de la SCHL, qui accorde des prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ pour les rénovations écoénergétiques de maisons.
  - Un financement de 73,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour renouveler et moderniser les programmes existants d'efficacité énergétique qui offrent des outils aux propriétaires d'immeubles comme la norme ISO 50001 pour les systèmes de gestion de l'énergie et le gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR. Ce financement stimulera également l'élaboration de codes du bâtiment meilleurs et plus ambitieux afin de réduire davantage les émissions et les factures d'énergie. Le gouvernement fédéral encouragera les provinces et les territoires à adopter ces codes du bâtiment de premier ordre.



- Un financement de 30 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, afin de poursuivre l'élaboration d'une stratégie nationale d'étiquetage du rendement énergétique des maisons, qui permettra aux gens d'obtenir de l'information sur l'efficacité énergétique d'une maison qu'ils souhaitent acheter, avec l'appui de spécialistes de l'audit énergétique.

Ressources naturelles Canada annoncera d'autres détails sur la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts dans les semaines à venir.

### ***Des factures d'énergie moins chères pour les propriétaires***

Tessa et Trycia sont propriétaires d'une maison. En raison de leur faible revenu, elles peinent à payer leurs factures d'énergie et veulent que celles-ci leur coûtent moins cher. Dans le cadre du Programme canadien pour des logements abordables plus verts, une évaluation détermine que les améliorations les plus efficaces en matière d'efficacité énergétique pour leur maison sont l'isolation du grenier et l'étanchéisation à l'air. Sans frais pour Tessa et Trycia, le programme organise l'installation directe de ces améliorations, qui empêchent la fuite de chaleur, améliore le confort de leur maison, leur fait économiser de l'argent sur leurs factures d'énergie et réduit leurs émissions de chauffage domestique.

### ***Des factures d'énergie moins chères pour les locataires***

Joël loue un appartement sans système de climatisation et muni de plinthes chauffantes qui font monter ses factures de chauffage. Avec l'accord de son propriétaire, une évaluation effectuée par l'entremise du programme détermine que son appartement serait un bon candidat pour une thermopompe. Le programme organise gratuitement l'installation directe d'une thermopompe pour Joël, ce qui réduit ses coûts de chauffage et lui fournit un système de climatisation, lui laissant plus d'argent à la fin du mois, ainsi qu'une maison plus confortable.

## **S'attaquer aux problèmes de l'itinérance et des campements**

L'itinérance et les campements touchent toutes les communautés du Canada et certains groupes parmi les plus vulnérables au sein de la population, y compris les jeunes 2ELGBTQI+, les personnes noires et racisées, les personnes en situation de handicap et les Autochtones. Afin que chacun ait un chez-soi sûr et abordable, le gouvernement a engagé plus de 4 milliards de dollars dans le cadre de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, pour que les communautés puissent fournir des services, des logements de transition et des places d'hébergement aux personnes qui en ont le plus besoin. Il s'agit du double du financement prévu au départ pour Vers un chez-soi dans le budget de 2017.

Afin de répondre aux besoins urgents des communautés, le gouvernement a fourni 100 millions de dollars supplémentaires en 2023-2024 à Infrastructure Canada pour Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, afin d'appuyer le financement d'urgence en hiver pour les personnes qui vivent ou risquent de vivre dans l'itinérance à l'extérieur des refuges, y compris dans des campements.

➤ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement supplémentaire de 1,04 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025, à Infrastructure Canada pour Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, comme suit :

- Un financement de 1,0 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025, pour stabiliser le financement dans le cadre du programme. Étant donné la nature persistante de cette problématique, cet investissement témoigne de la volonté du gouvernement d'appuyer les organismes qui font un travail crucial dans l'ensemble du pays pour prévenir et réduire l'itinérance. De cet investissement, 50 millions de dollars seront consacrés à l'accélération de la réduction de l'itinérance au niveau communautaire. Cet investissement aidera les communautés de partout au Canada à adopter les pratiques exemplaires et les leçons tirées d'autres administrations afin de réduire le temps nécessaire pour transférer les individus et les familles dans des logements plus stables.
- Un financement de 250 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour régler le problème urgent des campements et de l'itinérance sans abri. En retour de ce financement, les provinces et les territoires devront réaliser des investissements égaux à ceux du gouvernement fédéral, ce qui portera le montant total à 500 millions de dollars. Ces sommes aideront les communautés à intensifier leurs efforts afin de former de la main-d'œuvre spécialisée en itinérance apte à faire face aux expériences propres aux personnes vivant dans l'itinérance à l'extérieur des refuges, y compris celles qui vivent dans des campements, et pour rénover et construire plus de refuges et de centres d'hébergement de transition pour les personnes qui en ont besoin.

## Soutien dans le cadre de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance

Depuis son lancement, Vers un chez-soi a soutenu des projets d'un bout à l'autre du pays. Voici quelques-unes des mesures de soutien en place pour accroître l'innovation dans la construction :

- ✓ Dans le cadre du volet Lutter contre l'itinérance chez les Autochtones, la Mi'kmaw Native Friendship Society a reçu 904 000 \$ en 2021 pour construire à Halifax la maison Diamond Bailey, qui comprend 34 lits d'hébergement, 11 salles de style dortoir et 7 studios d'une pièce.
- ✓ Dans le cadre du volet L'itinérance dans les communautés rurales et éloignées, Community Living Huntsville a reçu 125 000 \$ par l'intermédiaire de Centraide Simcoe Muskoka pour un projet de logements de transition destinés à des personnes adultes atteintes de troubles du développement et ayant vécu de l'itinérance chronique ou périodique, afin qu'elles parviennent à vivre en toute autonomie dans un délai de quatre ans.

## Bâtir des logements dans les communautés autochtones

L'accès à un logement sûr et abordable est essentiel pour améliorer les conditions socioéconomiques et garantir un avenir meilleur aux communautés autochtones. Depuis 2015, le gouvernement fédéral a engagé plus de 6,7 milliards de dollars pour soutenir le logement dans les communautés autochtones, ainsi que 4,3 milliards pour faire avancer la Stratégie sur le logement autochtone en milieux urbain, rural et nordique qui devrait être lancée en 2024-2025. Au 31 décembre 2023, Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, avait financé plus de 22 000 logements dans 611 communautés des Premières Nations.

Comme il est indiqué au chapitre 6, le budget de 2024 propose également des investissements supplémentaires pour répondre aux besoins en matière de logement et d'infrastructure à l'appui dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

## Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique

Les ménages autochtones des communautés urbaines, rurales et nordiques du Canada ont du mal à accéder à un logement convenable et abordable. Afin de remédier à cette situation, les budgets de 2022 et de 2023 ont engagé 4,3 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2024-2025, pour mettre en œuvre une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique, élaborée conjointement. La stratégie sera conçue et mise en œuvre pour compléter les investissements de 6,7 milliards de dollars du gouvernement fédéral visant à appuyer les stratégies de logement fondées sur des distinctions pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Éclairé par des consultations dirigées par les Autochtones auprès des gouvernements, des organismes et des fournisseurs de logements autochtones, le financement sera versé directement par les gouvernements des Premières Nations, des Inuits et des Métis, les signataires de traités modernes et les gouvernements autochtones autonomes, et par l'intermédiaire d'un nouveau centre national de logement autochtone dirigé par les Autochtones, afin d'assurer un soutien à tous les peuples autochtones.

## Offrir un toit aux personnes ayant demandé l'asile

Même s'il incombe aux provinces et aux municipalités de fournir aux personnes ayant demandé l'asile un endroit sécuritaire où loger, le gouvernement fédéral reconnaît la nécessité pour tous les ordres de gouvernement de travailler ensemble à cette fin, pour atténuer les pressions qui s'exercent sur les lieux d'hébergement.

Depuis 2017, le gouvernement fédéral a versé près de 960 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide au logement provisoire, qui aide les provinces et les municipalités à prévenir l'itinérance chez les personnes qui demandent l'asile, selon le principe du partage des coûts.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 1,1 milliard de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour prolonger le Programme d'aide au logement provisoire. Le financement versé en 2026-2027 sera conditionnel à des investissements provinciaux et municipaux dans des solutions permanentes de logement de transition pour les personnes qui demandent l'asile.

Le gouvernement fédéral travaille avec tous les ordres de gouvernement afin de trouver des solutions à long terme pour éviter que des personnes qui demandent l'asile se retrouvent en situation d'itinérance.

## Chapitre 1

### Des logements plus abordables

M\$

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>1.1. Construire plus de logements</b>	<b>-49</b>	<b>250</b>	<b>542</b>	<b>791</b>	<b>1 121</b>	<b>1 295</b>	<b>3 950</b>
Construire des logements sur des terrains publics	0	18	44	91	13	10	176
Convertir des immeubles à bureaux fédéraux sous-utilisés en logements <sup>1</sup>	0	28	102	96	86	97	408
<i>Moins : Économies projetées</i>	0	-22	-38	-110	-183	-255	-606
Construire des appartements et diminuer les loyers	0	0	41	35	92	159	328
<i>Report de fonds d'une année sur l'autre</i>	-49	18	10	35	18	-6	27
Bonifier le Fonds pour accélérer la construction de logements	0	101	99	100	100	0	400
Lancer le nouveau Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement	0	13	122	290	471	604	1 500
Construire des logements différemment <sup>2</sup>	0	33	49	0	0	0	82
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-13	-19	0	0	0	-32
Établir un catalogue de conception de logements	0	12	0	0	0	0	12
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-12	0	0	0	0	-12
Moderniser les données sur le logement	0	2	6	6	6	0	20
Ajouter des logements accessoires aux maisons unifamiliales	0	0	35	102	177	95	410
Accélérer les investissements pour construire plus d'appartements	0	1	27	140	335	585	1 088
Construire davantage de logements étudiants	0	1	3	5	5	5	19
Former plus de travailleurs des métiers spécialisés pour construire des logements	0	50	50	0	0	0	100
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-5	-15	0	0	0	-20

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Reconnaître les titres de compétences étrangers en construction et améliorer la mobilité de la main-d'œuvre	0	25	25	0	0	0	50
<b>1.2. Faciliter l'accès à la propriété et à la location</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>101</b>
Protéger les droits des locataires	0	3	3	3	3	3	15
Améliorer le Régime d'accession à la propriété	5	20	20	20	15	10	90
Sévir contre la fraude dans le secteur immobilier	0	15	15	15	15	15	73
<i>Moins : Revenus attendus</i>	<i>0</i>	<i>-18</i>	<i>-18</i>	<i>-18</i>	<i>-18</i>	<i>-18</i>	<i>-92</i>
Mettre sur pied une assurance nationale contre les inondations	0	0	15	0	0	0	15
<b>1.3. Aider les gens qui ne peuvent pas se payer un toit</b>	<b>0</b>	<b>751</b>	<b>1 029</b>	<b>1 158</b>	<b>966</b>	<b>566</b>	<b>4 470</b>
Bonifier le Fonds pour le logement abordable	0	100	219	219	219	219	976
Préserver et accroître l'offre de logements abordables	0	5	120	118	117	117	477
Réduire les factures d'énergie des locataires et des propriétaires	0	12	65	123	223	230	654
S'attaquer aux problèmes de l'itinérance et des campements	0	225	225	431	406	0	1 287
Offrir un toit aux personnes ayant demandé l'asile	0	409	400	267	0	0	1 076
<b>Investissements supplémentaires – Des logements plus abordables</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
Appuyer le Bureau du défenseur fédéral du logement	0	2	2	0	0	0	3
Financement proposé pour permettre à la CCDP d'aider le Bureau du défenseur fédéral du logement à remplir son mandat, qui consiste à promouvoir et à protéger le droit d'avoir un chez-soi sûr et abordable.							
<b>Chapitre 1 – Incidence budgétaire nette</b>	<b>-44</b>	<b>1 022</b>	<b>1 607</b>	<b>1 968</b>	<b>2 101</b>	<b>1 870</b>	<b>8 524</b>

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

<sup>1</sup> Le financement proposé générera des économies supplémentaires, en sus des montants compris dans le présent budget, qui aideront Services publics et Approvisionnement Canada à atteindre ses objectifs de recentrage des dépenses gouvernementales, lesquels sont décrits dans le Plan ministériel pour 2024 à 2025 de l'organisation.

<sup>2</sup> Le financement accordé aux agences de développement régional au titre de la mesure Construire des logements différemment provient de la mesure Stimuler la croissance économique régionale qui figure dans le chapitre 4 du budget de 2024.

## Chapitre 2

# Donner à chaque génération les moyens de réussir

Les Canadiennes et les Canadiens prennent soin les uns des autres. C'est une promesse qui est au cœur de l'identité canadienne, et qui remonte à des générations.

Depuis les soins de santé publics universels jusqu'à l'assurance-emploi en passant par des pensions solides, stables et bien capitalisées, comme le Régime de pensions du Canada (RPC), un consensus s'est toujours dégagé : les Canadiennes et les Canadiens prendront soin de leurs voisins lorsqu'ils en ont besoin. Cette bonne disposition a procuré de la stabilité à la main-d'œuvre, et a donné aux entreprises la confiance que les bonnes mesures de soutien étaient en place pour maintenir l'économie canadienne équitable, garder les gens en santé, prêts et bien soutenus, et garder la classe moyenne forte.

En 2015, le gouvernement a reconnu que l'économie avait changé. Les gens avaient besoin de plus de mesures de soutien, et des mesures d'un nouveau genre. Le gouvernement s'est mis au travail. L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) a été instaurée, ce qui a permis de réduire de plus de moitié le taux de pauvreté chez les enfants. Le gouvernement a rehaussé la sécurité et la dignité du revenu de retraite, en renforçant le RPC et en augmentant la Sécurité de la vieillesse (SV) pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Le gouvernement a éliminé définitivement les intérêts sur les prêts fédéraux aux étudiants et aux apprentis. Et il a fait des investissements d'une génération dans les services de garde d'enfants à 10 \$ par jour, ce qui a réduit d'au moins la moitié les frais de garde d'enfants, remis de l'argent dans les poches des familles et donné aux enfants le meilleur départ possible dans la vie.

Il s'agit d'investissements dans la population sans précédent dans l'histoire du Canada. Ce soutien constant et fiable a procuré de la certitude aux familles en ces temps très incertains, et leur a permis de progresser. Il se traduit par des prestations mensuelles ou trimestrielles régulières qui aident les gens à faire face au coût de la vie; des mesures de soutien qui assurent la stabilité et qui n'existaient pas il y a neuf ans. Le gouvernement a amélioré et renforcé le filet de sécurité sociale pour chaque génération.

Les progrès accomplis aujourd'hui reposent sur le travail acharné des générations précédentes qui ont bâti les fonds de pension de renommée mondiale du Canada. Le filet de sécurité sociale du Canada doit être là pour chaque génération. Et le gouvernement fait en sorte que ce filet social fonctionne pour chacune d'elle.

Un filet de sécurité sociale plus solide est maintenant en place pour les jeunes familles, en particulier les parents de la génération du millénaire, qui doivent trop souvent payer des loyers élevés et des frais de garde élevés, et qui s'inquiètent pour l'avenir de leurs enfants. Pour que chaque jeune puisse concrétiser ses rêves, le gouvernement rend plus abordable l'accès à l'éducation, facilite l'épargne pour l'achat d'une maison et favorise la poursuite d'une carrière.

Dans le budget de 2024, le gouvernement prend des mesures afin de veiller au bon fonctionnement du filet de sécurité sociale du Canada pour toutes les générations, en particulier pour les millénariaux et la génération Z. Des investissements transformateurs continueront d'uniformiser les règles du jeu et de donner à chaque génération les moyens de réussir.

## 2.1 Prendre soin de chaque génération

La promesse d'un accès à des soins de santé publics universels se trouve au cœur du filet de sécurité sociale canadien. Le régime de soins de santé au pays repose sur la promesse que se sont faite mutuellement les Canadiens et les Canadiennes : quiconque tombe malade ou naît avec des problèmes de santé complexes n'aura pas à s'endetter pour obtenir des soins essentiels. Ici au Canada, peu importe où vous vivez ou ce que vous gagnez, vous devriez toujours être en mesure d'obtenir les soins médicaux dont vous avez besoin.

Afin de maintenir le pilier central du filet de sécurité sociale du Canada, le gouvernement fédéral a annoncé l'an dernier son plan décennal de soins de santé de 200 milliards de dollars pour éliminer les arriérés, améliorer les soins primaires et réduire les temps d'attente, et permettra d'obtenir les résultats en matière de santé dont les personnes ont besoin et qu'elles méritent.

Une population en santé est le gage d'une économie dynamique. Depuis 2015, le gouvernement a promis et donné plus. Cette promesse comprend l'accès à des soins dentaires et à des médicaments sur ordonnance abordables. En décembre, les inscriptions au nouveau Régime canadien de soins dentaires ont débuté; ce régime devrait aider neuf millions de personnes non assurées au pays d'ici 2025.

En février, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi visant à lancer la première phase d'un régime national d'assurance médicaments afin d'assurer une couverture universelle pour la plupart des contraceptifs et de nombreux médicaments contre le diabète, en partenariat avec les provinces et les territoires. Grâce au régime d'assurance médicaments, chaque femme pourra choisir le contraceptif qui lui convient, peu importe ses moyens, pour ainsi contrôler son propre corps.



Maintenant, dans le cadre de la transformation générationnelle que le gouvernement opère dans le filet de sécurité sociale du Canada, une nouvelle prestation canadienne pour les personnes handicapées est offerte. Bientôt, le gouvernement entreprendra des consultations pour déterminer comment mieux aider les personnes soignantes au regard du rôle essentiel qu'elles jouent pour maintenir la santé et le bien-être de la population canadienne.

Le budget de 2024 met en lumière de nouvelles mesures qui renforceront le filet de sécurité sociale du Canada pour donner à chaque génération les moyens de réussir. Peu importe son âge, son revenu ou sa situation, chaque personne mérite de se sentir en sécurité en sachant qu'elle obtiendra les soins et le soutien dont elle a besoin. Parce qu'il s'agit là d'un trait caractéristique du Canada : les gens prennent soin les uns des autres.

## Principales mesures en cours

- ✓ Renforcer les soins de santé publics universels pour la population canadienne en investissant près de 200 milliards de dollars sur 10 ans, y compris 1,7 milliard de dollars pour soutenir l'augmentation de salaire du personnel des services de soutien à la personne et des professions connexes et 5,4 milliards de dollars pour les soins de longue durée et les soins à domicile et en milieu communautaire, afin que les gens puissent vieillir dans la dignité, sans devoir partir loin de chez eux.
- ✓ Bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin d'aider les personnes travaillantes qui occupent des postes à temps plein à bas salaire à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, au moyen de quatre versements répartis dans l'année dont le montant total pourra atteindre jusqu'à 2 739 \$ pour une famille et 1 590 \$ pour une personne célibataire.
- ✓ Mettre en œuvre le Régime canadien de soins dentaires, qui couvrira les soins dentaires des personnes non assurées au pays dont le revenu familial annuel est inférieur à 90 000 \$. À ce jour, plus de 1,7 million de demandes ont été approuvées pour les personnes âgées admissibles, qui pourront consulter un fournisseur de soins bucco-dentaires dès le mois de mai prochain.
- ✓ Lancer la première phase de la Stratégie nationale sur les médicaments pour le traitement des maladies rares afin de faciliter l'accès à des médicaments efficaces contre les maladies rares et d'en réduire le coût pour les patientes et les patients partout au Canada.

## **Renforcer le système universel de soins de santé public**

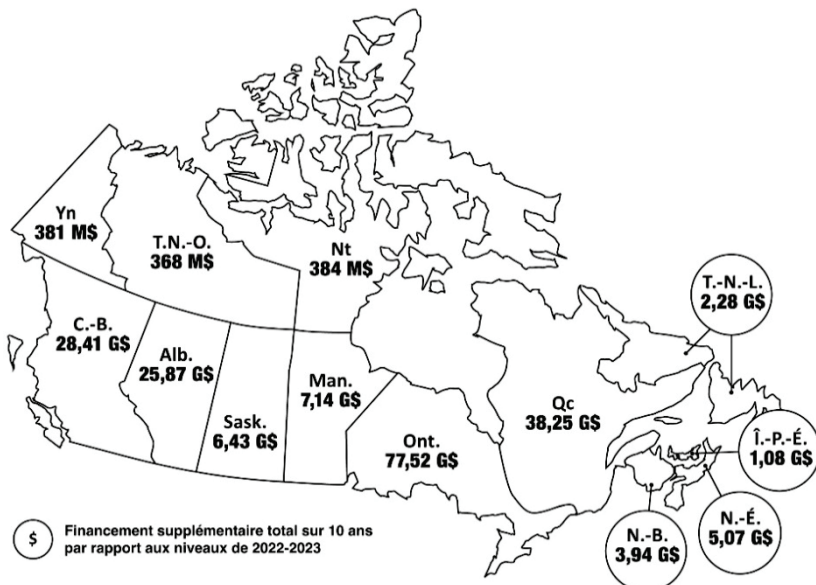
Un système de soins de santé public solide et efficace est au cœur de l'identité canadienne. Le Canada peut se vanter d'avoir un corps médical, du personnel infirmier, des sages-femmes, du personnel de services de soutien à la personne, des hôpitaux et des établissements de recherche de calibre mondial, et la population est en droit d'avoir accès à des soins de premier ordre. En février 2023, le gouvernement s'est engagé à investir près de 200 milliards de dollars sur 10 ans pour améliorer le système de soins de santé public universel au pays.

Depuis, les accords signés avec l'ensemble des provinces et des territoires se traduiront par des améliorations des soins de santé pour la population. En Ontario, plus de 700 nouvelles places seront créées pour former des médecins, du personnel infirmier et d'autres membres des professions de la santé. En Nouvelle-Écosse, l'amélioration des services dans les communautés rurales et éloignées permettra à 88 % des résidentes et des résidents de disposer d'un accès régulier à un fournisseur de soins de santé d'ici trois ans. Ce ne sont là que quelques exemples des avantages réels dont la population canadienne pourra bénéficier grâce aux investissements faits par le gouvernement fédéral dans les soins de santé publics.

Depuis le printemps 2023, le gouvernement consulte les dirigeants des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sujet du Fonds d'équité en santé autochtone, d'une valeur de 2 milliards de dollars, et se réjouit à la perspective d'annoncer les détails définitifs de la conception et de la mise en œuvre du programme en 2024-2025.

Figure 2.1

### Aider chaque province et chaque territoire à améliorer les soins de santé



### Nouveaux accords sur les soins de santé conclus avec chaque province et territoire

La *Loi canadienne sur la santé* permet de s'assurer que toutes les personnes admissibles qui résident du Canada ont un accès raisonnable aux services de santé assurés, sans obstacle financier. Au Canada, aucune personne ne devrait avoir à payer pour obtenir des services de santé nécessaires sur le plan médical, et le gouvernement fédéral travaille sans relâche à faire respecter ce principe pour l'ensemble de la population canadienne.

Dans le cadre de son travail visant à améliorer les résultats en matière de santé pour la population canadienne, le gouvernement fédéral a maintenant signé des ententes avec toutes les provinces et tous les territoires afin de commencer à offrir le nouveau financement de 25 milliards de dollars prévu dans le plan de soins de santé sur 10 ans par l'intermédiaire d'accords bilatéraux.

#### Colombie-Britannique

Accord de 976 millions de dollars sur trois ans annoncé le 10 octobre 2023

- Élaborer un modèle de soins innovateur permettant au personnel infirmier de passer plus de temps avec les patientes et les patients.
- Augmenter le pourcentage de personnes dans la province qui ont accès aux renseignements électroniques concernant leur santé.
- Augmenter le pourcentage de fournisseurs de services de santé familiale qui peuvent échanger les renseignements sur la santé des patientes et des patients en toute sécurité.

## Nouveaux accords sur les soins de santé conclus avec chaque province et territoire

### **Île-du-Prince-Édouard**

*Accord de 87 millions de dollars sur trois ans annoncé le 19 décembre 2023*

- Accroître la reconnaissance des titres de compétence interprovinciaux et étrangers dans les professions de la santé en élaborant un plan stratégique pour recruter des spécialistes de la santé formés à l'étranger et en utilisant la technologie pour simplifier la formation.
- Faciliter l'accès aux services de diagnostic en élargissant les services de laboratoire, en prolongeant les heures d'ouverture et en réduisant les temps d'attente pour les patientes et les patients.
- Investir des unités d'intervention mobiles en santé mentale et des équipes spécialisées dans le bien-être des étudiantes et des étudiants pour pouvoir accueillir 2 500 patientes et patients supplémentaires d'ici 2026.

### **Alberta**

*Accord de 855 millions de dollars sur trois ans annoncé le 21 décembre 2023*

- Faciliter l'accès aux soins primaires en élargissant les soins prodigués en équipe et en améliorant les soins virtuels.
- Améliorer l'accès aux services de santé numériques et à l'information sur la santé en mettant en œuvre des services d'aiguillage électronique et en accélérant l'échange sécurisé de données dans l'ensemble du système de santé.
- Réduire les temps d'attente pour les services communautaires de santé mentale et de traitement de la toxicomanie en établissant de nouveaux espaces de traitement et en améliorant ceux qui existent déjà.

### **Nouvelle-Écosse**

*Accord de 308 millions de dollars sur trois ans annoncé le 10 janvier 2024*

- Faciliter l'accès aux fournisseurs de soins de santé en augmentant les heures de consultation dans les communautés rurales et éloignées et en lançant des services de santé mobiles et de soins d'urgence virtuels.
- Augmenter le nombre de médecins de famille, d'infirmières praticiennes et d'infirmiers praticiens, ainsi que d'infirmières et d'infirmiers autorisés, pour combler les besoins en main-d'œuvre.
- Élaborer des outils numériques permettant d'accéder aux renseignements sur la santé, de prendre des rendez-vous et d'obtenir des services de santé virtuels.

### **Ontario**

*Accord de 2,5 milliards de dollars sur trois ans annoncé le 9 février 2024*

- Ajouter plus de 700 places dans les programmes de formation en soins de santé.

## Nouveaux accords sur les soins de santé conclus avec chaque province et territoire

- Moderniser l'infrastructure numérique, y compris pour la communication, la collecte et l'échange de renseignements.
- Accroître la disponibilité de renseignements électroniques sur la santé et du nombre de membres du personnel de la santé qui peuvent y accéder et les échanger en toute sécurité, pour fournir les soins de santé de manière plus pratique, mieux connectée et axée davantage sur le patient.

### **Territoires du Nord-Ouest**

*Accord de 22 millions de dollars sur trois ans annoncé le 13 février 2024*

- Améliorer la coordination et l'accès aux soins primaires dans toutes les régions en établissant une unité territoriale de santé publique.
- Soutenir les initiatives de recrutement, de maintien en poste et de formation du personnel de la santé.
- Améliorer les programmes de santé mentale et de prévention du suicide adaptés à la culture, y compris les interventions en cas de crise.

### **Manitoba**

*Accord de 369 millions de dollars sur trois ans annoncé le 15 février 2024*

- Embaucher 400 médecins de plus, 300 infirmières et infirmiers de plus, 200 membres du personnel ambulancier paramédical et 100 travailleuses et travailleurs en soins à domicile pour combler les pénuries de personnel.
- Embaucher un plus grand nombre de psychologues en vue de réduire les temps d'attente pour le counseling.
- Acheter de nouveaux lits de soins de courte durée pour accroître la capacité du système et en avoir un plus grand nombre à disposition.

### **Nunavut**

*Accord de 21 millions de dollars sur trois ans annoncé le 5 mars 2024*

- Améliorer la coordination et l'accès aux soins primaires dans toutes les régions, y compris en élargissant les soins paramédicaux existants aux 25 collectivités du Nunavut.
- Contribuer à la réduction des retards, par exemple en achetant du matériel médical clé pour réduire le recours aux déplacements des patients à Ottawa.
- Augmenter l'offre de services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie et de soins spécialisés adaptés à la culture.

### **Yukon**

*Accord de 22 millions de dollars sur trois ans annoncé le 12 mars 2024*

- Améliorer l'accès aux services de santé familiale, y compris en créant une nouvelle clinique de soins primaires sans rendez-vous qui devrait aider au moins 1 500 patients chaque année.

- Augmenter l'offre de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, par exemple en créant le premier programme de sevrage d'alcool géré en établissement du Yukon d'une capacité de 10 lits d'ici 2025-2026.

### **Saskatchewan**

*Accord de 336 millions de dollars sur trois ans annoncé le 18 mars 2024*

- Améliorer l'accès aux services de santé familiale et aux soins actifs et urgents, notamment en créant de nouveaux lits de soins actifs et de soins complexes permanents dans les hôpitaux de Regina et de Saskatoon.
- Contribuer à la réduction des retards en recrutant de nouveaux spécialistes de la santé et en élargissant 550 postes de formation postsecondaire.
- Moderniser les systèmes de soins de santé à l'aide de données sur la santé et d'outils numériques en poursuivant les investissements dans la santé en ligne et les technologies de l'information dans le secteur de la santé.

### **Terre-Neuve-et-Labrador**

*Accord de 232 millions de dollars sur trois ans annoncé le 25 mars 2024*

- Augmenter l'accès aux soins primaires en ajoutant de nouvelles équipes de soins familiaux, en créant des centres de soins d'urgence pour desservir le nord-est d'Avalon et en ajoutant de nouveaux postes pour améliorer la façon dont les enfants reçoivent des soins.
- Augmenter le nombre de personnes dans la province qui peuvent accéder à leur propre dossier de santé par voie électronique.
- Augmentation du nombre de personnes ayant accès aux équipes de santé mentale.

### **Nouveau-Brunswick**

*Accord de 276 millions de dollars sur trois ans annoncé le 26 mars 2024*

- Améliorer la qualité et la disponibilité des fournisseurs de soins primaires dans l'ensemble de la province, notamment en permettant au personnel infirmier praticien d'offrir des soins non urgents en guise de solution de rechange aux visites des services d'urgence.
- Soutenir le recrutement, le maintien en poste et la formation du personnel de la santé en vue de réduire les arriérés, par exemple en incitant les médecins à déménager dans les régions rurales et mal desservies, y compris les communautés francophones, et en permettant aux spécialistes de la santé possédant des titres de compétence internationaux de pratiquer plus facilement;
- Accroître le soutien en matière de santé mentale et de traitement de la toxicomanie, y compris pour les communautés autochtones, en particulier les jeunes, et accroître le nombre de lits dans les établissements de soins de santé mentale.

## Nouveaux accords sur les soins de santé conclus avec chaque province et territoire

### **Québec**

*Accord de 2 milliards de dollars sur quatre ans annoncé le 27 mars 2024*

- Améliorer l'accès aux équipes de santé familiale en ouvrant de nouvelles cliniques de première ligne, faciliter la prise de rendez-vous par l'intermédiaire du portail Votre Santé, et améliorer les soins pour les patients atteints de maladies rares ou chroniques.
- Réduire les arriérés dans les interventions chirurgicales et les diagnostics, en appuyant la nouvelle approche élaborée pour la vaccination et le dépistage et en l'étendant à d'autres services de première ligne.
- Accélérer la numérisation à l'échelle du réseau de soins de santé afin de permettre aux patients d'accéder plus facilement à leurs renseignements et d'accélérer la mise à jour des dossiers par les médecins.
- Renforcer les soins de santé mentale et les services de lutte contre l'itinérance et les dépendances, y compris en créant de nouveaux services et de nouvelles places pour les jeunes et les enfants en situation de handicap.

## Accroître le financement fédéral des soins de santé

Cet investissement dans les soins de santé annoncé en février 2023 prévoit près de 200 milliards de dollars sur 10 ans dans les services de santé et de bien-être à la population canadienne.

- **Croissance fondée sur le PIB** : Une somme estimative de 146,6 milliards de dollars supplémentaires sera fournie sur 10 ans, de 2023-2024 à 2032-2033, par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé.
- **Supplément du Transfert canadien en matière de santé** : Un supplément de 2 milliards de dollars a été versé en juin 2023 pour répondre aux pressions immédiates sur le système de soins de santé, plus particulièrement dans les hôpitaux pédiatriques, les salles d'urgence et les salles d'opération.
- **Garantie de 5 % du Transfert canadien en matière de santé** : Un financement estimatif de 15,3 milliards de dollars sera versé par l'intermédiaire de hausses d'au moins 5 % du Transfert canadien en matière de santé de 2023-2024 à 2027-2028, pour les provinces et les territoires qui prennent des mesures en vue d'améliorer la collecte et la gestion des données sur la santé.
- **Accords bilatéraux sur mesure** : Un financement de 25 milliards de dollars sur 10 ans sera versé aux provinces et aux territoires, qui pourront s'en servir dont les provinces et les territoires pourront se servir pour répondre aux besoins particuliers de leur population et de leur contexte géographique. Ce montant vient s'ajouter aux 7,8 milliards de dollars existants pour les accords bilatéraux sur les soins à domicile, la santé mentale et les soins de longue durée.
- **Soutien au salaire du personnel des services de soutien à la personne** : Un financement de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans sera versé pour appuyer l'augmentation du salaire horaire du personnel des services de soutien à la personne et des professions connexes.
- **Fonds d'investissement-santé pour les territoires** : Un financement de 350 millions de dollars sur 10 ans sera versé pour tenir compte des déplacements pour des raisons médicales et du coût plus élevé de la prestation des soins de santé dans les territoires.



## Accorder un financement de 200 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour améliorer les soins de santé

Le tableau 2.1 présente les montants destinés aux provinces et aux territoires sur une période de 10 ans à la fois pour le nouveau financement et le financement total, y compris les engagements actuels au titre du Transfert canadien en matière de santé.

Tableau 2.1

### Financement en santé affecté aux provinces et territoires, de 2023-2024 à 2032-2033

Province/territoire	Nouveau financement	Total du financement supplémentaire
<b>Ontario</b>	15,23 G\$	77,52 G\$
<b>Québec</b>	8,56 G\$	38,25 G\$
<b>Nouvelle-Écosse</b>	1,45 G\$	5,07 G\$
<b>Nouveau-Brunswick</b>	1,24 G\$	3,94 G\$
<b>Manitoba</b>	1,84 G\$	7,14 G\$
<b>Colombie-Britannique</b>	5,75 G\$	28,41 G\$
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	364 M\$	1,08 G\$
<b>Saskatchewan</b>	1,64 G\$	6,43 G\$
<b>Alberta</b>	5,02 G\$	25,87 G\$
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	961 M\$	2,28 G\$
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	93 M\$	368 M\$
<b>Yukon</b>	93 M\$	381 M\$
<b>Nunavut</b>	88 M\$	384 M\$
<b>Total</b>	<b>44,05 G\$</b>	<b>198,82 G\$</b>

Nota :

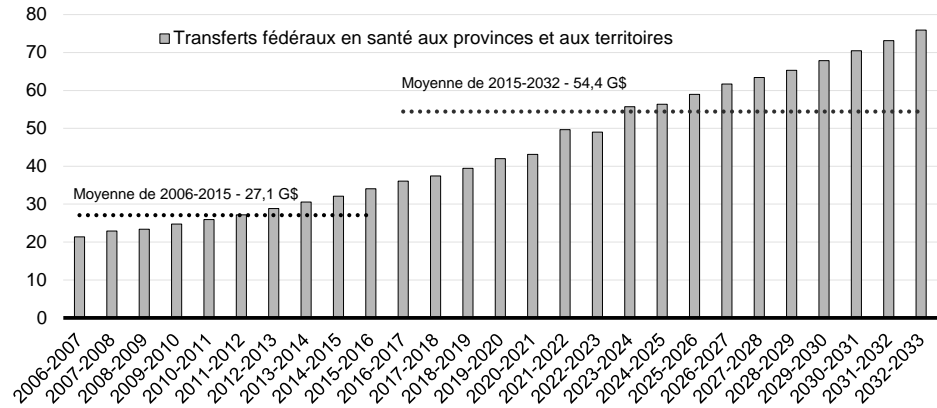
1. Le financement du salaire du personnel des services de soutien à la personne n'a pas encore été affecté, mais est inclus dans le total.
2. Les affectations aux provinces et aux territoires sont fondées sur des projections internes de la population et la modélisation de Statistique Canada.
3. À partir de 2025-2026, tous les montants du Transfert canadien en matière de santé sont théoriques et estimés en fonction des prévisions de décembre du secteur privé concernant le PIB nominal et peuvent être modifiés.
4. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
5. Les provinces et les territoires sont classés par ordre d'importance du financement.

## Accorder un financement de 200 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour améliorer les soins de santé

Le graphique 2.1 montre l'augmentation au fil du temps des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires pour les soins de santé.

Graphique 2.1

### Transferts fédéraux en santé aux provinces et aux territoires (de 2006-2007 à 2032-2033)



<sup>1</sup> Les transferts fédéraux en matière de santé inclus sont le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et les suppléments qui s'y rattachent, la garantie d'augmentation de 5 % du TCS, le financement pour la réduction des temps d'attente, les accords bilatéraux sur les services de soins à domicile, de soins communautaires, de soins en santé mentale et de lutte contre les dépendances, les accords bilatéraux relatifs au plan Travailler ensemble, les accords bilatéraux pour Vieillir dans la dignité et le Fonds pour la sécurité des soins de longue durée.

<sup>2</sup> À partir de 2025-2026, tous les montants du Transfert canadien en matière de santé sont théoriques et peuvent être modifiés.

<sup>3</sup> Par l'intermédiaire du plan Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé au Canada, le gouvernement a engagé 1,7 milliard de dollars pour les augmentations de salaire du personnel des services de soutien à la personne. Ce montant n'est pas inclus ci-dessus.

<sup>4</sup> Le Fonds d'investissement-santé pour les territoires n'est pas inclus ci-dessus.

## Reconnaître les titres de compétences étrangers en soins de santé

Chaque jour, des gens dotés des compétences dont l'économie du pays a besoin déménagent au Canada. Mais trop souvent, même s'ils sont bien formés et capables, leurs titres de compétence ne sont pas reconnus. Tant que les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers ne seront pas éliminés, la main-d'œuvre et l'économie du Canada ne pourront réaliser tout leur potentiel. Le gouvernement veut travailler avec ses partenaires pour surmonter ces obstacles et aider l'économie à croître.

À un moment où le Canada fait face à des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs clés allant des soins de santé à la construction, il faut permettre à toutes les personnes disponibles au Canada de contribuer. Le fait de compter sur un personnel de la santé accru aidera à réduire les longs temps d'attente et permettra de trouver plus facilement un médecin de famille. Le fait d'augmenter la main-d'œuvre dans la construction, comme il est expliqué au chapitre 1, aidera à construire plus de logements, plus rapidement, pour permettre à chaque personne de trouver un chez-soi abordable.

En octobre 2023, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé se sont engagés à simplifier la reconnaissance des titres de compétences étrangers afin que les professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFE) puissent travailler plus rapidement. Le 15 janvier 2024, le gouvernement a annoncé un financement de 86 millions de dollars pour appuyer 15 projets par l'intermédiaire d'organismes externes afin d'accroître la capacité de reconnaissance des titres de compétences de 6 600 professionnels de la santé formés à l'étranger.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder 77,1 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, afin d'intégrer plus efficacement les professionnels de la santé formés à l'étranger dans la main-d'œuvre en santé du Canada en créant 120 postes spécialement affectés à la formation précis, en renforçant la capacité d'évaluation et en fournissant du soutien pour aider les personnes à s'y retrouver dans les systèmes de reconnaissance des titres de compétences.

Selon les estimations, 198 000 professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFE) travaillent au Canada, mais seulement 58 %, soit 114 000 travailleurs, occupent un emploi dans leur domaine. Les lourdeurs administratives empêchent des dizaines de milliers de médecins, de membres du personnel infirmier et d'autres spécialistes de la santé de travailler. Cette mesure aidera à remédier à cette situation.

### **Aider plus de membres du personnel infirmier à pratiquer au Canada**

Maria a travaillé comme infirmière à Quezon City, aux Philippines, pendant 10 ans, avant de décider d'immigrer au Canada pour rejoindre ses cousins à Scarborough.

Malheureusement, en raison des processus de reconnaissance des titres de compétences longs et difficiles, Maria a dû trouver du travail en dehors de son domaine d'expertise, malgré son expérience en soins infirmiers et ses qualifications.

Grâce aux investissements du gouvernement fédéral dans l'intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger et aux pressions exercées par le gouvernement fédéral sur les provinces et les territoires pour accélérer et faciliter la reconnaissance des titres de compétences des personnes nouvellement arrivées, Maria décrochera un poste d'infirmière dans le système de soins de santé de l'Ontario plus facilement et plus rapidement, ce qui aidera ainsi à réduire la pénurie de spécialistes de la santé au Canada.

### Mesures prises pour reconnaître les titres de compétences étrangers en soins de santé

Les médecins et les membres du personnel infirmier du Canada travaillent fort pour s'assurer que les personnes et leurs familles aient accès rapidement aux services de santé dont elles ont besoin. Malheureusement, bon nombre d'infirmières, d'infirmiers et de médecins qui viennent d'arriver au Canada ne peuvent pas travailler dans le domaine qu'ils ont choisi parce qu'ils ont du mal à faire reconnaître leurs titres de compétences.

C'est pourquoi les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent d'arrache-pied et ont entrepris diverses initiatives pour améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers et simplifier l'entrée sur le marché du travail des professionnels de la santé formés à l'étranger. Voici quelques exemples :

**Accords bilatéraux conclus dans le cadre du plan *Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens*** : L'un des principaux objectifs de cet investissement fédéral de 25 milliards de dollars est d'appuyer les efforts que les provinces déploient afin de simplifier la reconnaissance des titres de compétences étrangers pour les professionnels de la santé formés à l'étranger. Le gouvernement fédéral a maintenant signé des accords bilatéraux avec toutes les provinces et tous les territoires. Ces accords comprennent des plans comme les suivants :

- L'Ontario prévoit rembourser les frais d'inscription des infirmières et infirmiers diplômés à l'étranger, créer un site centralisé d'information et d'inscription et accélérer la délivrance de permis d'exercer pour les médecins formés à l'étranger.

## Mesures prises pour reconnaître les titres de compétences étrangers en soins de santé

- Le centre de coordination des ressources humaines en santé de la Colombie-Britannique élaborera des programmes incitatifs pour éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences.
- L'Île-du-Prince-Édouard s'est engagée à élaborer un plan stratégique pour les professionnels de la santé formés à l'étranger afin d'éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences et de simplifier les processus d'embauche des professionnels de la santé formés à l'étranger.

**Postes de résidence et programmes d'évaluation de la capacité à exercer (ECE) :** Les programmes d'ECE constituent une avenue que les médecins formés à l'étranger peuvent emprunter pour obtenir leur permis. Au cours des dernières années, plusieurs provinces ont élargi ou se sont engagées à élargir leurs programmes d'ECE. À titre d'exemple :

- La Colombie-Britannique triple le nombre de places dans son programme d'évaluation de la capacité à exercer d'ici mars 2024.
- En avril 2022, la Saskatchewan a annoncé un investissement de 1,1 million de dollars pour accroître sa capacité d'évaluation des médecins formés à l'étranger afin qu'ils puissent exercer indépendamment dans la province.
- L'Université Mount Royal de l'Alberta créera 256 nouvelles places dans le programme Bridge to Canadian Nursing afin d'appuyer les infirmières et les infirmiers formés à l'étranger pendant leur transition vers le système de soins de santé canadien.

**Initiatives de recrutement :** Plusieurs provinces ont signé des protocoles d'entente avec d'autres pays en vue de réduire les obstacles et de recruter des professionnels de la santé formés à l'étranger. À titre d'exemple :

- L'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont conclu des protocoles d'entente avec les Philippines pour recruter du personnel infirmier formé à l'étranger.
- Le Nouveau-Brunswick a conclu des protocoles d'entente avec l'Inde et la France afin d'accélérer l'immatriculation du personnel infirmier autorisé de ces pays dans la province.
- Le Québec a conclu un accord de reconnaissance mutuelle avec la Suisse et la France.
- Les provinces et les territoires ont aussi accéléré l'obtention du permis d'exercer des professionnels de la santé formés à l'étranger de pays comme les États-Unis, l'Australie, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande pour les titulaires de diplôme de programmes d'études supérieures en sciences dentaires.

## Mesures prises pour reconnaître les titres de compétences étrangers en soins de santé

**Soutien financier :** Les provinces et les territoires ont élargi les programmes de subventions et de bourses afin de compenser le coût de la formation, de l'évaluation, de l'immatriculation et de l'enregistrement des professionnels de la santé formés à l'étranger :

- En 2023, le Nouveau-Brunswick a annoncé une nouvelle initiative visant à réduire les obstacles financiers pour un maximum de 300 infirmières et infirmiers formés à l'étranger par année.
- En juillet 2021, le Manitoba a annoncé qu'il entendait fournir une aide financière et des mesures de soutien aux processus aux infirmières et aux infirmiers formés à l'étranger qui souhaitent obtenir un permis au Manitoba.
- Du 18 août 2022 au 31 mars 2024, l'Ontario a fourni un remboursement temporaire des frais d'inscription au programme pour les infirmières et infirmiers inactifs ou formés à l'étranger.

**Réforme réglementaire et législative :** Les provinces adaptent les exigences d'admissibilité pour aider à intégrer les professionnels de la santé formés à l'étranger dans le système de soins de santé. À titre d'exemple :

- En avril 2022, la Saskatchewan a présenté une loi sur la mobilité de la main-d'œuvre et l'inscription équitable afin de réduire les obstacles et de veiller à ce que les travailleuses et travailleurs qualifiés puissent obtenir la reconnaissance de leurs titres de compétences.
- La loi sur les pratiques équitables en matière de restrictions de l'Alberta veille à ce que les personnes qualifiées qui entrent dans des professions réglementées et des professions ou des métiers désignés ne soient pas exposées à des processus ou à des obstacles injustes.
- La Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées du Nouveau-Brunswick aide à assurer la transparence, l'objectivité et l'équité des processus d'accréditation internationale.

**Programmes d'accompagnement :** L'information et l'accès aux ressources sont des éléments essentiels de la reconnaissance des titres de compétences. Les provinces et les territoires ont pris des mesures pour améliorer l'orientation des professionnels de la santé formés à l'étranger par des initiatives comme les suivantes :

- En 2022, le Nouveau-Brunswick a élargi son programme d'accompagnement des professionnels formés à l'étranger pour inclure toutes les professions de la santé réglementées.
- Le Centre d'accès de l'Ontario offre des programmes et du soutien aux professionnels de la santé formés à l'étranger pour les aider à s'intégrer au système de santé de l'Ontario.

## Mesures prises pour reconnaître les titres de compétences étrangers en soins de santé

- En 2022, la C.-B. a mis à l'essai un nouveau service d'accompagnement pour le personnel infirmier formé à l'étranger afin de faciliter l'accès des infirmières et infirmiers admissibles au système de santé de la province.

**Autres investissements provinciaux et territoriaux :** Les provinces et les territoires investissent également plus largement dans la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Par exemple :

- En décembre 2023, le Québec a annoncé un investissement de 130 millions de dollars pour élaborer un plan de reconnaissance des titres de compétences des immigrants.
- Le budget de 2022 de l'Ontario prévoyait un investissement de 230 millions de dollars, y compris des fonds pour aider jusqu'à 1 000 infirmières et infirmiers formés à l'étranger à obtenir leur agrément en Ontario.
- En novembre 2022, le Manitoba a annoncé un investissement de 200 millions de dollars pour son plan d'action sur les ressources humaines en santé, qui prévoit des fonds pour former et recruter des infirmières et des infirmiers formés à l'étranger.
- En septembre 2022, la Saskatchewan a engagé 60 millions de dollars pour créer un plan d'action sur les ressources humaines en santé, qui comprend des fonds pour former et recruter des professionnels de la santé formés à l'étranger.
- En septembre 2022, la Colombie-Britannique a annoncé sa stratégie pluriannuelle pour le personnel de la santé de la Colombie-Britannique, y compris le soutien à la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

## Établir un régime national d'assurance médicaments

Dans le cadre d'une décision historique portant sur l'établissement d'un programme national complet d'assurance médicaments, le gouvernement fédéral a présenté un projet de loi visant à rendre les médicaments essentiels accessibles et abordables pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Le projet de loi C-64, la *Loi sur l'assurance médicaments*, propose les principes fondamentaux pour la première phase d'un régime universel d'assurance médicaments au Canada et décrit l'intention du gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et les territoires pour assurer une couverture universelle à payeur unique de nombreux contraceptifs et médicaments contre le diabète.

Cette première phase assurera la mise en place efficace de l'assurance médicaments, tout en fournissant un soutien immédiat pour répondre aux besoins en soins de santé des femmes et des personnes diabétiques. Chaque femme a le droit de choisir les moyens de planification familiale qui lui conviennent le mieux, et l'assurance médicaments nationale fera en sorte que le coût ne fera pas obstacle à l'exercice de ce droit.

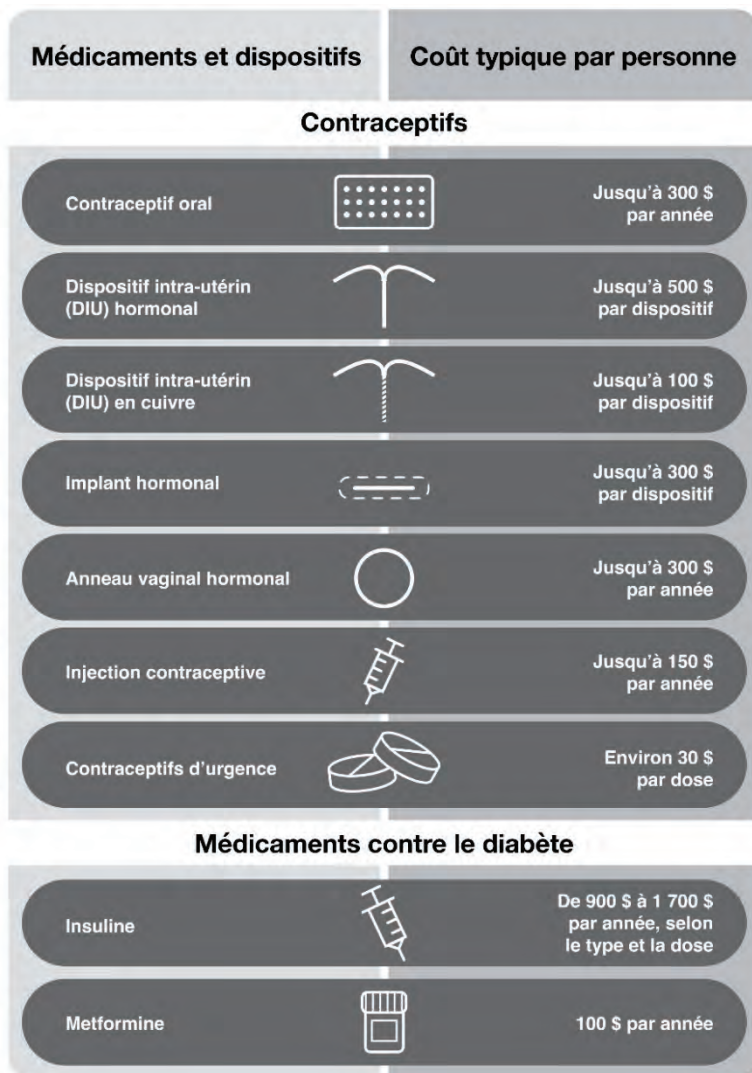
### La première phase du régime d'assurance médicaments universel

1. La couverture pour **les moyens de contraception** permettra à neuf millions de femmes au Canada d'avoir un meilleur accès aux moyens de contraception et de décider en toute autonomie d'avoir ou non des enfants, ce qui réduira le risque de grossesses non désirées et les aidera à mieux planifier leur avenir.
  - Non seulement le coût ressort constamment comme le plus important obstacle à l'accès à ces médicaments, mais il est aussi assumé de manière inégale par les femmes. Au-delà de la planification familiale, bien des gens comptent sur les contraceptifs d'ordonnance pour atténuer divers problèmes de santé reproductive.
2. **Le diabète** est une maladie complexe et incurable. Le traitement exige une gestion prudente et continue tout au long de la vie, au moyen de médicaments sûrs et efficaces, mais coûteux.
  - Une personne sur quatre atteinte du diabète au Canada déclare ne pas suivre son plan de traitement en raison des coûts. Faciliter l'accès aux médicaments contre le diabète contribuera à améliorer la santé de 3,7 millions de personnes au Canada atteintes de diabète et à réduire les risques de complications graves qui changent la vie, comme la cécité, les maladies cardiaques ou l'amputation.
  - Les diabétiques auront accès à des traitements de première ligne qui abaissent le niveau de glucose dans le sang, y compris l'insuline et la metformine, ainsi qu'à des médicaments souvent utilisés en parallèle par les personnes atteintes de diabète de type 2.
  - Outre la couverture des médicaments contre le diabète, le gouvernement fédéral a annoncé son plan visant à établir un fonds pour faciliter l'accès aux appareils et aux fournitures pour diabétiques. De plus amples renseignements sur ce fonds seront annoncés à la suite de discussions avec les partenaires provinciaux et territoriaux, qui seront essentiels à sa mise en place.



Figure 2.2

## Moyens de contraception et insuline gratuits pour faire économiser la population canadienne



Le gouvernement fédéral s'emploiera à mettre en œuvre la couverture de ces médicaments essentiels dans le cadre des programmes d'assurance médicaments provinciaux et territoriaux existants, après la tenue de négociations. Le nouveau financement fédéral ne viendra pas remplacer les programmes publics d'assurance médicaments existants des provinces et territoires, mais vise plutôt à les bonifier et à les élargir. Cette façon de procéder garantit que les besoins et les régimes de couverture propres à chaque province et territoire sont pris en compte, à l'appui d'un fédéralisme de collaboration où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble à la réalisation d'un objectif commun.

La *Loi sur l'assurance médicaments* constitue une étape concrète vers la vision d'un programme national d'assurance médicaments complet, inclusif et financièrement viable, aujourd'hui et pour la prochaine génération.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Santé Canada afin de soutenir l'établissement du régime national d'assurance médicaments.

### ***Des économies allant jusqu'à 3 680 \$ par année pour les femmes diabétiques***

Monyca est une travailleuse à temps partiel non assurée atteinte de diabète de type 1. Comme la prise en charge de son diabète lui coûte plus de 100 \$ par mois, elle n'a pas les moyens de payer le coût initial de 500 \$ de la méthode de contraception de son choix, un stérilet avec hormone. Grâce à la mise en place de l'assurance médicaments universelle, Monyca pourra économiser jusqu'à 1 700 \$ par année en frais d'insuline et obtenir gratuitement un stérilet, sans rien déboursier, une fois le régime mis en œuvre dans sa province. De plus, le fait d'avoir un diabète de type 1 rend Monyca admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées, ce qui lui permet de disposer d'un montant supplémentaire de 1 480 \$ par année.

Afin de rendre les produits menstruels essentiels plus abordables, le gouvernement est déterminé à poursuivre le travail du projet pilote du fonds d'équité en matière de produits d'hygiène féminine, qui aide les banques alimentaires et d'autres organismes communautaires à s'assurer que les femmes ont les produits menstruels dont elles ont besoin. Le gouvernement annoncera de plus amples renseignements dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*.

## **Mettre en place le Régime canadien de soins dentaires**

Le fait d'aller régulièrement chez le dentiste permet de réduire le risque de carie dentaire, de maladie des gencives et d'autres problèmes de santé graves qui touchent de façon disproportionnée les personnes âgées, comme les maladies cardiovasculaires et les accidents vasculaires cérébraux. La douleur et l'incapacité découlant d'une mauvaise santé buccodentaire peuvent avoir une incidence sur les habitudes alimentaires, la parole et l'apparence, dont les répercussions se font sentir sur la santé physique et mentale.

Depuis l'annonce du Régime canadien de soins dentaires dans le budget de 2023, des progrès historiques ont été réalisés en vue d'assurer l'accès des gens aux soins dentaires dont ils ont besoin, dans tout le Canada. Les enfants reçoivent déjà des soins grâce à la Prestation dentaire canadienne provisoire, et les personnes âgées ont commencé à s'inscrire au Régime canadien de soins dentaires. D'ici 2025, jusqu'à neuf millions de personnes non assurées au pays bénéficieront d'une couverture pour les soins dentaires.

L'inscription au Régime canadien de soins dentaires a déjà été approuvée pour plus de 1,7 million de Canadiennes et de Canadiens depuis la mi-décembre, moment où les personnes âgées de plus de 87 ans ont pu commencer à s'inscrire. Dès mai 2024, les personnes âgées admissibles pourront consulter un professionnel de la santé buccodentaire pour obtenir les soins dont ils ont besoin. D'ici le mois de mai, toutes les personnes âgées de 65 ans et plus pourront présenter une demande d'inscription, suivies des personnes en situation de handicap détenant un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et des enfants de moins de 18 ans. Toutes les personnes non assurées âgées de 18 à 64 ans dont le revenu familial s'élève au maximum à 90 000 \$ pourront présenter une demande en ligne et aller chez le dentiste en 2025.

La Prestation dentaire canadienne provisoire, lancée en décembre 2022, a déjà aidé plus de 406 000 enfants. Elle garantira une couverture dentaire continue pour les enfants de moins de 12 ans jusqu'au 30 juin 2024, date après laquelle ils pourront s'inscrire au Régime canadien de soins dentaires.

Figure 2.2

**Mise en place du Régime canadien de soins dentaires**

<b>Groupe</b>	<b>Demandes acceptées</b>
Personnes âgées de 87 ans et plus	Depuis décembre 2023
Personnes âgées de 77 à 86 ans	Depuis janvier 2024
Personnes âgées de 72 à 76 ans	Depuis février 2024
Personnes âgées de 70 à 71 ans	Depuis mars 2024
Personnes âgées de 65 à 69 ans	À compter de mai 2024
Personnes ayant un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées	À compter de juin 2024
Enfants de moins de 18 ans	À compter de juin 2024
Tous les autres résidents du Canada admissibles	À compter de 2025

***Des économies de 1 809 \$ par année pour une famille de quatre personnes***

Christophe et Catherine, qui vivent en Colombie-Britannique, gagnent un revenu combiné de 68 000 \$ et n'ont pas d'assurance dentaire par l'intermédiaire de leur emploi. Ils renoncent souvent à aller chez le dentiste afin d'économiser de l'argent et de pouvoir payer les soins dont leurs deux enfants ont besoin.

Depuis le lancement de la Prestation dentaire canadienne provisoire en 2022, ils ont reçu 2 600 \$ du gouvernement pour aider à couvrir les coûts dentaires de leurs enfants, Jessica (11 ans) et Sacha (5 ans). À compter de juin, Christophe et Catherine pourront inscrire leurs enfants au Régime canadien de soins dentaires, ce qui leur permettra d'économiser environ 433 \$ en frais dentaires chaque année.

En 2025, lorsque le Régime canadien de soins dentaires s'étendra à toutes les personnes dont le revenu familial est inférieur à 90 000 \$, Christophe et Catherine pourront s'inscrire, ce qui aidera leur famille à économiser environ 1 809 \$ par année.

***Des économies de 2 604 \$ par année pour un couple de personnes âgées***

Lucien (89 ans) et Lise (87 ans) vivent en Ontario et ont un revenu familial combiné de 65 000 \$. Lise a la chance d'avoir toutes les dents en santé, tandis que Lucien a perdu toutes ses dents, faute d'avoir eu un accès abordable aux soins dentaires pendant de nombreuses années. Grâce au Régime canadien de soins dentaires, cette année, Lucien et Lise économiseront un total de 2 604 \$, y compris le prix d'une nouvelle paire de prothèses dentaires complètes pour Lise.

## Offrir du soutien aux personnes en situation de handicap

D'importants obstacles se posent aux personnes handicapées pour assurer leur sécurité financière et font en sorte qu'il leur est difficile d'assumer le coût de la vie d'aujourd'hui ou d'épargner pour les dépenses de demain. Le coût des appareils et des services d'assistance, et la difficulté de trouver des emplois accessibles et bien rémunérés, exacerbent encore plus ces contraintes, qui amènent bon nombre de personnes en situation de handicap à vivre en dessous du seuil de pauvreté. Dans une économie qui est juste pour tout le monde, du soutien est fourni aux personnes qui en ont besoin.

Le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du gouvernement fédéral vise à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap au pays. Ce plan comprend déjà les mesures suivantes :

- ✓ Une somme d'environ 1,7 milliard de dollars par année pour venir en aide aux personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée grâce au crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- ✓ Jusqu'à 821 \$ de plus par année pour les personnes sur le marché du travail en situation de handicap par l'intermédiaire du supplément pour les personnes handicapées de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, au-delà du montant de base de l'Allocation canadienne pour les travailleurs pouvant atteindre 1 590 \$ pour un travailleur et 2 739 \$ pour une famille.
- ✓ Un soutien continu offert par l'intermédiaire du Régime enregistré d'épargne-invalidité, qui a aidé 260 000 personnes en situation de handicap à économiser un total de 8,8 milliards de dollars depuis 2008 et à bénéficier d'une meilleure sécurité de revenu.
- ✓ Une somme de plus de 800 millions de dollars par année grâce à la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et au Bon canadien pour l'épargne-invalidité.
- ✓ Une somme de 722 millions de dollars dans le cadre des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre en 2024-2025, dont environ 30 % de cette somme vise à aider les personnes en situation de handicap à obtenir de la formation, à perfectionner leurs compétences et à acquérir de l'expérience de travail.
- ✓ Une somme de plus de 650 millions de dollars par année grâce à des bourses et à des prêts d'études canadiens plus généreux. Les étudiantes et étudiants en situation de handicap ont aussi accès à une aide au remboursement plus généreuse, ainsi qu'à l'annulation du remboursement de prêts pour les personnes ayant une invalidité grave et permanente.

- ✓ Une somme de 105 millions de dollars en 2024-2025 pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap par l'intermédiaire du Fonds d'intégration,
- ✓ Une somme approximative de 500 millions de dollars par année grâce à la Prestation pour enfants handicapés, qui s'ajoute à l'Allocation canadienne pour enfants. Cette prestation fournit aux parents d'enfants ayant une invalidité grave et prolongée un soutien annuel d'environ 3 000 \$ en moyenne.

Nous devons en faire plus. C'est pour cette raison que le gouvernement lance la prestation canadienne pour les personnes handicapées, un pilier clé de ce plan qui fournira un soutien direct aux personnes qui en ont le plus besoin.

## **Établir la prestation canadienne pour les personnes handicapées**

La loi historique adoptée par le gouvernement, la *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées*, a créé le cadre juridique d'une prestation directe destinée aux personnes en situation de handicap, à faible revenu et en âge de travailler. Cette prestation comble une lacune dans le filet de sécurité sociale du gouvernement entre l'Allocation canadienne pour enfants et la Sécurité de la vieillesse pour les personnes en situation de handicap. Elle vise à compléter – et non à remplacer – les mesures provinciales et territoriales de soutien du revenu. Le gouvernement fédéral fait de cette nouvelle prestation une réalité.

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter un financement de 6,1 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 1,4 milliard de dollars par année par la suite à la nouvelle prestation canadienne pour les personnes handicapées, un financement qui prévoit les coûts associés au versement de la prestation.
- Le budget de 2024 annonce que le gouvernement commencerait à verser cette prestation aux Canadiennes et aux Canadiens admissibles à compter de juillet 2025, au terme d'un processus de réglementation et de consultations menées auprès de personnes en situation de handicap.
- Afin d'assurer l'accès à la prestation canadienne pour les personnes handicapées aux Canadiennes et aux Canadiens admissibles et de surmonter un important obstacle financier anticipé en lien avec la participation à la prestation, le gouvernement propose également, dans le budget de 2024, un financement de 243 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 41 millions de dollars par année par la suite pour couvrir le coût des formulaires médicaux nécessaires à la demande du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Dans l'esprit du principe « Rien sans nous », le gouvernement offrira, dans le cadre du processus réglementaire, de véritables occasions exemptes d'obstacles de collaborer et de s'assurer que la prestation reflète les besoins des bénéficiaires. Les personnes en situation de handicap seront consultées sur les éléments clés du modèle de prestation, y compris les seuils de revenu maximum et les taux de réduction progressive. Le modèle de prestation devra correspondre à l'investissement proposé dans le budget de 2024.

Le gouvernement prévoit que la *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées* entrera en vigueur en juin 2024 afin que les versements puissent commencer en juillet 2025. Le modèle proposé est fondé sur un montant de prestation maximum de 2 400 \$ par année pour les personnes en situation de handicap à faible revenu âgées de 18 à 64 ans. Afin de pouvoir verser la prestation le plus rapidement possible et d'uniformiser l'admissibilité à l'échelle nationale, la prestation canadienne pour les personnes handicapées proposée serait offerte aux personnes détenant un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Selon la proposition, cette prestation devrait accroître le bien-être financier de plus de 600 000 personnes en situation de handicap à faible revenu.

Le gouvernement continuera de travailler avec les personnes atteintes de handicap ainsi qu'avec les spécialistes de la santé et les fiscalistes afin de trouver des moyens d'accroître la participation et d'alléger le fardeau administratif associé à la demande d'un certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Afin d'éviter que les prestations provinciales ou territoriales des personnes en situation de handicap ne fassent l'objet d'une récupération, le gouvernement fédéral demande aux provinces et aux territoires d'exclure les paiements de la prestation canadienne pour les personnes handicapées du calcul du revenu de celles-ci aux fins des mesures de soutien qu'elles reçoivent. Le gouvernement fédéral fait cet investissement en raison de l'insuffisance de l'aide accordée aux personnes en situation de handicap par de nombreuses provinces, qui laisse actuellement un bien trop grand nombre de personnes en situation de handicap dans la pauvreté.

La prestation canadienne pour les personnes handicapées constitue un soutien important pour les personnes en situation de handicap et assurera une chance plus équitable aux futures générations de personnes en situation de handicap. Le gouvernement fédéral sait que chaque dollar compte pour ces personnes. C'est pourquoi il souhaite voir augmenter le montant combiné des mesures de soutien au revenu fédéral et provincial/territorial au niveau des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), afin que les taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap diminuent véritablement.

### ***Des prestations fédérales de 5 200 \$ pour un étudiant à temps plein en situation de handicap***

Nathan est un étudiant à temps plein de 22 ans qui utilise un fauteuil roulant. Comme Nathan souhaite terminer rapidement ses études pour aller sur le marché du travail, il suit un programme complet d'études toute l'année et ne peut donc pas travailler. S'il avait un certificat valide de crédit d'impôt pour personnes handicapées, Nathan recevrait également le montant maximal de la prestation canadienne pour les personnes handicapées de 2 400 \$ par année.

Si l'on ajoute sa bourse d'études canadiennes pour étudiants ayant une incapacité permanente de 2 800 \$, Nathan recevrait une aide fédérale totale de 5 200 \$ pour l'aider à terminer ses études. Il pourrait aussi être admissible à un montant pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ par année, par l'entremise de la bourse d'études canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente, afin de l'aider à payer le coût de l'équipement et des services dont il pourrait avoir besoin pour ses études.

## **Bonifier la déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées**

Afin de donner aux personnes en situation de handicap des chances égales de réussir, le gouvernement fédéral aide à payer le coût de certains services (comme les soins auxiliaires, le tutorat et la prise de notes), ainsi que celui d'outils et de dispositifs d'accessibilité (comme les dispositifs de prise de notes en braille et les synthétiseurs de parole). Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les personnes en situation de handicap aient les outils dont elles ont besoin pour poursuivre des études, faire progresser leur carrière, se lancer dans l'entrepreneuriat ou réaliser leurs aspirations, quelles qu'elles soient.

► Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de rendre d'autres dépenses admissibles à la déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées, sous réserve de certaines conditions. Ces dépenses visent notamment :

- les animaux d'assistance formés pour effectuer des tâches précises pour les personnes souffrant de certaines incapacités graves;
- les dispositifs d'entrées informatiques de rechange, comme les claviers fonctionnels, l'affichage en braille, les stylos numériques et les appareils de reconnaissance vocale;



- les fauteuils de travail ergonomiques et les dispositifs de positionnement des lits, y compris les évaluations connexes.

Selon les estimations, cette proposition coûterait 5 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2024-2025, et 1 million de dollars par année par la suite.

Afin d'améliorer continuellement la déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées et ainsi répondre aux besoins de la population canadienne, le gouvernement mènera des consultations sur la liste des dépenses admissibles auprès des personnes en situation de handicap et des parties intéressées tous les quatre ans, à compter de 2028.

## **Soutenir l'économie des soins**

La pandémie a mis en lumière l'importance du travail rémunéré et non rémunéré pour l'économie canadienne et pour le bien-être de chaque génération. L'économie des soins offre des soins cruciaux aux parents et grands-parents vieillissants, aux enfants et à de nombreux adultes en situation de handicap ou ayant un problème de santé de longue durée.

Le gouvernement fédéral a fait des investissements historiques pour renforcer l'infrastructure sociale que constitue l'économie des soins, y compris l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et les soins de longue durée. Il a également pris des mesures pour s'assurer que le personnel des services de soutien à la personne reçoit une rémunération équitable pour son travail important et a amélioré le soutien fiscal pour les personnes soignantes en leur offrant le crédit canadien pour aidant naturel.

Faisant fond sur ces investissements, le gouvernement fédéral annonce de nouvelles mesures pour continuer à remédier aux pressions qui s'exercent dans ce secteur.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose une table sectorielle sur l'économie des soins, qui mènera des consultations et formulera des recommandations au gouvernement du Canada sur les mesures concrètes qui permettraient de mieux soutenir l'économie des soins, notamment en ce qui concerne l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend lancer des consultations sur l'élaboration d'une stratégie nationale sur la prestation de soins.

## Assurer l'accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux essentiels

Les pénuries de produits de santé deviennent de plus en plus fréquentes et graves en raison de perturbations récurrentes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Parmi les exemples récents, mentionnons les pénuries d'analgésiques pour enfants et de préparations pour nourrissons, qui ont plongé de nombreux parents dans l'inquiétude au sujet du bien-être de leurs enfants.

Ces pénuries nuisent à la santé des patientes et des patients et empêchent les systèmes de soins de santé de fournir des traitements requis. Il est crucial d'avoir accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux essentiels pour éviter le rationnement des médicaments par le médecin ou la personne malade elle-même, ainsi que le retard ou l'annulation de traitements, ou encore l'utilisation de produits de remplacement moins efficaces.

- ▶ Dans le budget de 2024, afin d'atténuer les répercussions des pénuries de produits de santé et d'accélérer les interventions d'urgence en cas de défaillance dans les chaînes d'approvisionnement, le gouvernement propose d'affecter 3,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour améliorer les capacités de gestion de l'offre de Santé Canada en ce qui concerne les médicaments et les instruments médicaux.

## 2.2 Offrir le meilleur départ possible à chaque enfant

Les enfants sont l'avenir du Canada. Ils deviendront les médecins, les infirmières, les électriciennes, les enseignants, les scientifiques et les propriétaires de petite entreprise de demain. Chaque enfant au Canada devrait bénéficier du meilleur départ possible dans la vie. La réussite des enfants est la réussite du Canada.

Dans le cadre de ses investissements historiques dans l'économie des soins, le gouvernement a travaillé avec toutes les provinces et tous les territoires pour bâtir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui permet à de jeunes familles, dont beaucoup sont dirigées par des membres de la génération du millénaire, d'économiser des milliers de dollars par année. Des services de garde abordables offrent aux parents, en particulier aux mères, de nouvelles possibilités de participer pleinement à la population active et de mener une carrière épanouissante et lucrative. Ainsi, les parents et les familles ont des chances égales.

Ces mesures se situent dans le prolongement des efforts déployés depuis 2015 qui offrent un véritable soutien aux familles, notamment l'Allocation canadienne pour enfants, qui verse cette année aux familles près de 8 000 \$ par enfant.

Depuis que l'Allocation canadienne pour enfants a été établie en 2016, la pauvreté chez les enfants au Canada est passée de 16,3 % en 2015 à 6,4 % en 2021. Ainsi, en seulement six ans, 650 000 enfants sont sortis de la pauvreté au pays (graphique 2.2).

Graphique 2.2

**Réduction de la pauvreté chez les enfants de 16,3 % à 6,4 %, de 2015 à 2021**



Source : Statistique Canada

*Nota* – Taux de pauvreté fondé sur la mesure du panier de consommation, 2018. Les prestations d'urgence versées pendant la pandémie ont considérablement réduit les taux de pauvreté en 2020 et les ont aussi réduits en 2021.

Dans le budget de 2024, le gouvernement poursuit sur cette lancée en investissant pour renforcer et développer le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, favoriser l'épargne pour les études plus tard dans la vie, assurer de bons soins de santé, et concrétiser la promesse du Canada pour la prochaine génération.

## Principales mesures en cours

- ✓ Verser plus de 25 milliards de dollars en soutien à environ 3,5 millions de familles avec enfants, chaque année, par l'intermédiaire de l'Allocation canadienne pour enfants libre d'impôt. En 2024-2025, les familles admissibles recevront jusqu'à 7 787 \$ par enfant.
- ✓ Établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui offre des services d'enfants à 10 \$ par jour dans huit provinces et territoires. Toutes les autres provinces ont déjà réduit les frais de 50 % et restent en voie d'offrir des services de garde d'enfants à 10 \$ par jour d'ici mars 2026, soit bien en avance sur le calendrier prévu.
- ✓ Lancer la Prestation dentaire canadienne pour offrir aux parents ou aux tuteurs admissibles des paiements directs et non imposables pouvant atteindre 1 300 \$ sur deux ans afin de couvrir le coût des soins dentaires d'enfants de moins de 12 ans.

## Lancer un programme national d'alimentation scolaire

Chaque enfant au Canada devrait bénéficier du meilleur départ possible dans la vie. Cependant, étant donné la hausse des prix à l'épicerie, les mamans et les papas ont plus de difficulté à acheter les aliments dont leurs enfants ont besoin.

Près d'un enfant sur quatre ne mange pas à sa faim, ce qui nuit à sa capacité d'apprentissage et à son épanouissement. Selon le conseil scolaire du district de Toronto, la probabilité d'obtenir son diplôme est 17 points de pourcentage plus élevée chez les élèves qui déjeunent régulièrement comparativement aux élèves qui ne déjeunent pas.

Le gouvernement fédéral prend des mesures pour lancer un nouveau programme national d'alimentation scolaire afin d'assurer que les enfants ont la nourriture dont ils ont besoin pour prendre un bon départ dans la vie, peu importe leur situation familiale.

- ▶ Le budget de 2024 annonce la création d'un programme national d'alimentation scolaire, qui fournira 1 milliard de dollars sur cinq ans à Emploi et Développement social Canada, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et à Services aux Autochtones Canada, à compter de 2024-2025, qui travailleront en collaboration avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones pour élargir l'accès aux programmes d'alimentation scolaire. Cette somme comprend des investissements pour les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que pour les partenaires signataires d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et de traités modernes, dont bon nombre ont des taux d'insécurité alimentaire parmi les plus élevés au Canada.

Le programme national d'alimentation scolaire devrait fournir des repas à plus de 400 000 enfants chaque année. En outre, pour les familles qui ont difficilement les moyens de se nourrir adéquatement, mais qui y parviennent néanmoins, ce programme devrait permettre d'économiser jusqu'à 800 \$ par année en épicerie à la famille participante moyenne de deux enfants, et les familles à faible revenu en bénéficieraient le plus.

Le gouvernement fédéral collaborera avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones pour offrir le programme national d'alimentation scolaire, dont le soutien commencera dès l'année scolaire 2024-2025.

## **Accroître l'accès à des services de garde abordables**

Pour les jeunes familles, où dans bien des cas les parents sont issus de la millénariaux, les frais de garde d'enfants peuvent représenter l'équivalent d'un deuxième loyer ou d'un deuxième paiement hypothécaire. Il est donc plus difficile de fonder et d'élever une famille, et les parents, surtout les mères, sont souvent incapables de reprendre leur carrière en raison des coûts élevés des services de garde et de leur accès restreint. Pour trop de gens, le coût des services de garde d'enfants est plus élevé que le revenu qu'ils gagnent à leur retour au travail. Quel que soit le travail des parents, il semble presque impossible de s'en sortir.

C'est pourquoi le gouvernement a lancé en 2021 un système de garde d'enfants abordable à l'échelle du Canada. Ce programme permet à des familles canadiennes d'économiser des milliers de dollars chaque année. Déjà, des services à 10 \$ par jour sont fournis dans huit provinces et territoires, tandis que toutes les autres provinces ont déjà réduit les frais de 50 %. Toutes les provinces et tous les territoires sont en voie d'offrir des services de garde d'enfants à 10 \$ par jour.

Des services de garde d'enfants abordables aident plus de mamans à retourner sur le marché du travail, ce qui contribue à faire tourner l'économie à plein régime. Ces investissements du côté de l'offre fonctionnent.

En septembre 2023, le taux de participation au marché du travail des Canadiennes dans la force de l'âge a atteint un sommet record de 85,7 %. Ainsi, plus de familles rapportent de meilleurs revenus à la maison. Et plus le nombre de personnes au travail est grand, plus la croissance économique est forte. C'est une bonne politique sociale et une bonne politique économique, et c'est aussi une bonne politique féministe.

Cependant, il n'y a toujours pas assez de places en garderie. Il faut créer plus de places pour donner à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie, aider chaque famille à économiser des milliers de dollars en frais de garde d'enfants et veiller à ce que la prochaine génération de parents n'ait pas à choisir entre avoir une famille ou une carrière. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral aide à créer plus de places en garderie.

- ▶ Dans le budget de 2024, afin de lancer le Programme de prêts pour l'expansion des services de garde de 1 milliard de dollars, le gouvernement propose d'accorder 179,4 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2024-2025, et 5,7 millions de dollars par année par la suite à la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- ▶ Le programme de prêts pour l'expansion des services de garde d'enfants offrira 1 milliard de dollars en prêts à faible coût et 60 millions en contributions non remboursables aux fournisseurs de services de garde publics et sans but lucratif pour créer plus de places en garderie et de rénover les garderies existantes.
  - L'expertise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en matière de financement de projets d'immobilisations se traduira par une mise en œuvre rapide du programme et permettra de créer des synergies entre l'infrastructure des services de garde d'enfants et la construction de logements.
- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose aussi de réaffecter jusqu'à 41,5 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et jusqu'à 15 millions par la suite au sein d'Emploi et Développement social Canada, afin d'établir un nouveau programme de renforcement des capacités qui aidera les fournisseurs de services de garde d'enfants à présenter une demande de financement au titre du Programme de prêts pour l'expansion des services de garde, et d'appuyer les initiatives de recherche sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Dans le budget de 2024, le gouvernement propose aussi des investissements pour améliorer les services de garde d'enfants pour les membres des Forces armées canadiennes et leurs familles. Pour plus de détails, voir le chapitre 7.

Ces investissements ne visent pas seulement à garantir le nombre de places nécessaires. Ils visent aussi à assurer que ces places répondent aux besoins divers des familles canadiennes. Les nouvelles places en garderie créées dans le cadre du Programme de prêts pour l'expansion des services de garde permettront d'accroître l'accès à des services de garde abordables partout au Canada, ce qui aidera plus de familles à économiser des milliers de dollars par enfant, par année.

## **Aider le personnel éducatif de la petite enfance**

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance sont également essentiels au succès du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ils aident nos enfants à apprendre et à grandir. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a fait de la rémunération équitable de ces personnes une pierre angulaire de son plan et pourquoi il pousse les provinces et les territoires à augmenter leur salaire.

Chaque communauté a besoin de plus de personnel éducatif, et le gouvernement s'efforce de mettre en place les bons incitatifs pour répondre à ce besoin. Afin d'accroître l'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans les communautés rurales et éloignées et accroître la formation en éducation de la petite enfance à l'échelle nationale :

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend apporter des modifications législatives à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* afin d'étendre le programme d'exonération de remboursement du prêt d'études au personnel éducatif de la petite enfance qui travaille dans des communautés rurales et éloignées. Ces mesures devraient coûter 48 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et 15,8 millions de dollars par année par la suite.
  - L'exonération de remboursement du prêt d'études incitera le personnel éducatif de la petite enfance à rester plus longtemps dans la profession dans les régions rurales ou éloignées. Cette mesure complète l'exonération de remboursement du prêt d'études qui a été accordée pour attirer davantage de médecins et de personnel infirmier dans les communautés rurales et éloignées.
  - De façon continue, cette mesure devrait bénéficier chaque année à plus de 3 000 éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui travaillent dans des communautés rurales et éloignées.
- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Emploi et Développement social Canada pour le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle, en vue d'accroître la formation en éducation de la petite enfance.

Le gouvernement fédéral incite les provinces et les territoires à faire de même et à veiller à ce que les personnes qui travaillent en éducation de la petite enfance et prennent soin des enfants partout au pays reçoivent une rémunération équitable pour le travail important qu'elles accomplissent. Des régimes de retraite robustes devraient notamment être établis. Pour donner un exemple clair de son leadership, la Nouvelle-Écosse a récemment annoncé un régime de retraite à prestations déterminées pour le personnel éducatif de la petite enfance. L'Île-du-Prince-Édouard a également annoncé au cours de la dernière année son régime de retraite à cotisations déterminées.

Le gouvernement fédéral incite les provinces et les territoires à prendre les mesures audacieuses nécessaires pour appuyer le personnel éducatif de la petite enfance en élaborant des stratégies qui appuient le mieux le recrutement, le maintien en poste et la reconnaissance de cette main-d'œuvre essentielle. De plus, le gouvernement élargit l'exonération de remboursement de prêt d'études à la main-d'œuvre du secteur des soins de santé et des services sociaux qui travaillent dans des communautés rurales et éloignées, conformément aux détails fournis plus loin dans le présent chapitre.

## L'offre de services de garde d'enfants à 10 \$ par jour partout au Canada est en voie de se concrétiser

Depuis son lancement dans le budget de 2021, le système pancanadien d'apprentissage et de garde de jeunes enfants du gouvernement fédéral a donné des résultats concrets pour les familles de la classe moyenne et atteint des jalons importants :

- ✓ Au 1<sup>er</sup> avril 2024, huit provinces et territoires assurent des services de garde réglementés à un tarif moyen de 10 \$ par jour ou moins, un objectif atteint beaucoup plus tôt que prévu, tandis que toutes les autres provinces ont déjà réduit les frais de 50 %.
- ✓ Les investissements fédéraux au Québec, chef de file en matière de services de garde d'enfants depuis 1997, permettent la création de plus de 30 000 places en garderie.
- ✓ Parallèlement aux provinces et aux territoires, le gouvernement a annoncé la création de plus de 100 000 nouvelles places, en bonne voie d'atteindre son objectif de créer 250 000 nouvelles places d'ici mars 2026.
- ✓ Le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones profite déjà à 35 000 enfants répartis dans 463 services de garde d'enfants des communautés inuites et des Premières Nations, 341 programmes d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves et 134 programmes d'aide préscolaire aux Autochtones de communautés urbaines et du Nord.
- ✓ Ces progrès sont le fruit des investissements générationnels faits par le gouvernement fédéral : dans les budgets de 2016 et de 2017, le gouvernement fédéral a investi 7,5 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de 2017-2018, pour commencer à établir un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en vue de soutenir et de créer un plus grand nombre de places abordables et de qualité dans les garderies de l'ensemble du pays, y compris pour les enfants autochtones vivant dans les réserves et à l'extérieur des réserves. Ce financement a été rendu permanent dans le cadre de *l'Énoncé économique de l'automne de 2020*.
- ✓ Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral a fait un investissement historique et transformateur de 30 milliards de dollars sur cinq ans, et de 8,3 milliards de dollars par année par la suite, dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ainsi que dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones.



## L'offre de services de garde d'enfants à 10 \$ par jour partout au Canada est en voie de se concrétiser

- ✓ Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral a accordé 625 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans à Emploi et Développement social Canada aux fins du Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, destiné aux provinces et aux territoires.

En tout, depuis 2021, le gouvernement fédéral a engagé plus de 34,2 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 9,2 milliards de dollars par année par la suite dans les services de garde d'enfants abordables. Les provinces et les territoires doivent maintenant exécuter leur part du marché.

Tableau 2.3

### Des économies allant jusqu'à 14 000 \$ en frais de garde d'enfants chaque année pour les familles

Province/ Territoire	Progrès vers l'offre à 10 \$ par jour	Financement fédéral estimatif de 2021-2022 à 2025-2026 <sup>1</sup>	Nombre de nouvelles places créées en date du 31 mars 2026 <sup>2</sup>	Économies annuelles estimées en 2024, par enfant (montant brut) <sup>3</sup>
<b>Ont.</b>	Réduction moyenne de 50 % atteinte en décembre 2022	10,23 G\$	76 700 (86 000 d'ici déc. 2026)	Jusqu'à 8 500 \$
<b>QC<sup>4</sup></b>	Tarif de 9,10 \$ par jour depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 <sup>5</sup>	5,96 G\$		Ce nombre comprend les quelque 20 500 places subventionnées déjà créées depuis le déploiement du Grand chantier pour les familles en octobre 2021.
<b>N.-É.</b>	Réduction moyenne de 50 % atteinte en décembre 2022	605 M\$	9 500	Jusqu'à 6 000 \$
<b>N.-B.</b>	Réduction moyenne de 50 % atteinte en juin 2022	492 M\$	3 400	Jusqu'à 3 600 \$
<b>Man.</b>	Tarif de 10 \$ par jour depuis le 2 avril 2023	1,20 G\$	23 000	Jusqu'à 2 610 \$
<b>C.-B.</b>	Réduction moyenne de 50 % atteinte en décembre 2022	3,21 G\$	30 000 (40 000 d'ici le 31 mars 2028)	Jusqu'à 6 600 \$

<b>Province/ Progrès vers l'offre Territoire à 10 \$ par jour</b>	<b>Financement fédéral estimatif de 2021-2022 à 2025-2026<sup>1</sup></b>	<b>Nombre de nouvelles places créées en date du 31 mars 2026<sup>2</sup></b>	<b>Économies annuelles estimées en 2024, par enfant (montant brut)<sup>3</sup></b>
<b>Î.-P.-É.</b> Tarif de 10 \$ par jour depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2024	118 M\$	452	Jusqu'à 4 170 \$
<b>Sask.</b> Tarif de 10 \$ par jour depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2023	1,10 G\$	28 000	Jusqu'à 6 900 \$
<b>Alb.</b> Tarif de 15 \$ par jour depuis janvier 2024	3,80 G\$	68 700	Jusqu'à 13 700 \$
<b>T.-N.-L.</b> Tarif de 10 \$ par jour depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023	306 M\$	5 895	Jusqu'à 6 300 \$
<b>T.-N.-O.</b> Tarif de 10 \$ par jour depuis avril 2024	51 M\$	300	Jusqu'à 9 120 \$
<b>Yn</b> Le Yukon s'était engagé à appliquer un tarif moyen de 10 \$ par jour avant le budget de 2021	42 M\$	110	Jusqu'à 7 300 \$
<b>Nt</b> Tarif de 10 \$ par jour depuis décembre 2022	66 M\$	238	Jusqu'à 14 300 \$

<sup>1</sup> Montants initiaux estimatifs du financement lors de la signature des ententes bilatérales relatives au système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les montants de financement réels sont visés par des rajustements annuels fondés sur les proportions d'enfants de 12 ans et moins dans la population des provinces et des territoires.

<sup>2</sup> Engagements à l'égard de la création de places en garderie figurant dans les ententes bilatérales relatives au système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants signées à l'origine avec les provinces et les territoires.

<sup>3</sup> Les économies estimatives pour l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique, l'Î.-P.-É., la Saskatchewan, l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador et les Territoires du Nord-Ouest sont des estimations de la province ou du territoire concerné. Les autres économies qui ont été calculées (Manitoba, Yukon et Nunavut) sont des estimations d'Emploi et Développement social Canada et sont fournies à titre d'exemple seulement. Les économies sont estimées par rapport aux frais de 2019, sauf si la province ou le territoire a fourni des données plus à jour. Les estimations sont fondées sur les frais déboursés par les parents et ne comprennent pas les montants qui seraient récupérés au moyen de crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux ou de la déduction fédérale pour frais de garde d'enfants dans la déclaration de revenus, ni les changements apportés aux prestations provinciales, territoriales ou fédérales en raison de la réduction des frais de garde d'enfants. Les économies réelles pour les familles varieront en fonction de facteurs tels que les frais réels payés avant les réductions. Les méthodes et les données utilisées par les provinces et les territoires pour calculer les économies estimées peuvent varier.

<sup>4</sup> Le gouvernement du Canada a conclu une entente asymétrique avec la province de Québec qui permettra de futures améliorations du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la province, dans le cadre duquel les parents profitant de places subventionnées à contribution réduite paient déjà un tarif unique de moins de 10 \$ par jour.

<sup>5</sup> Ce montant est indexé et peut augmenter au rythme de l'inflation ou selon le taux de croissance du coût des places subventionnées. Les parents d'enfants qui occupent des places non subventionnées ont droit à un crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde d'enfants qui couvre de 67 à 78 % de toutes les dépenses payées, en fonction du revenu familial, jusqu'à concurrence d'un maximum de dépenses admissibles de 43 \$ par jour, en 2023.

## Aider les parents à épargner pour les études de leurs enfants

Aider son enfant à poursuivre des études postsecondaires est l'un des meilleurs investissements qu'il est possible de faire. Il est toutefois difficile d'épargner suffisamment. Pour aider les familles à faible revenu à y arriver, le gouvernement a créé le Bon d'études canadien en 2004. Le Bon d'études canadien verse un montant pouvant aller jusqu'à 2 000 \$, sans aucune contribution nécessaire de la part de la famille.

La seule condition consiste à ouvrir un régime enregistré d'épargne-études pour son enfant. Toutefois, bien des gens ne savent tout simplement pas que leur enfant a droit à ce bon d'études, et pour les personnes qui le savent, il peut être difficile de prendre les dispositions nécessaires pour l'obtenir tout en élevant une famille. Le gouvernement estime qu'il est injuste que les familles et les enfants n'aient pas ce soutien auquel elles ont droit. Chaque enfant devrait avoir toute l'aide qu'il peut obtenir pour poursuivre des études postsecondaires.

► Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend modifier la *Loi canadienne sur l'épargne-études* afin d'instaurer l'inscription automatique au Bon d'études canadien pour les enfants admissibles pour qui aucun régime enregistré d'épargne-études n'a été ouvert avant que l'enfant ait atteint l'âge de quatre ans.

- À compter de 2028-2029, un régime enregistré d'épargne-études serait ouvert automatiquement pour tous les enfants admissibles nés à partir de 2024, et les paiements admissibles du Bon d'études canadien y seraient déposés automatiquement.
- Afin d'assurer que tous les enfants peuvent bénéficier de ce processus simplifié, à compter de 2028-2029, les personnes responsables d'enfants admissibles nés avant 2024 pourraient également demander à Emploi et Développement social Canada d'ouvrir un régime enregistré d'épargne-études pour leur enfant et d'y déposer automatiquement les paiements admissibles du Bon d'études canadien.
- Cette mesure permettra à 130 000 enfants de plus de recevoir le Bon d'études canadien chaque année grâce à l'inscription automatique.

► Le budget de 2024 annonce aussi que le gouvernement entend modifier la *Loi canadienne sur l'épargne-études* afin de faire passer de 20 ans à 30 ans l'âge pour demander rétroactivement le Bon d'études canadien. Cette modification permettrait aux personnes qui commencent leurs études postsecondaires plus tard de profiter de la contribution du gouvernement à leur épargne pour les études.

Ces mesures devraient coûter 161,9 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2024-2025, et 148,8 millions de dollars par la suite.

Tableau 2.4

Revenu familial rajusté et admissibilité au Bon d'études canadien

<b>Nombre d'enfants</b>	<b>Niveau de revenu rajusté</b>
De un à trois enfants	Inférieur ou égal à 53 359 \$
Quatre enfants	Inférieur à 60 205 \$
Cinq enfants	Inférieur à 67 079 \$

*Nota* – Plafond de revenu admissible pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

Les efforts que le gouvernement a déployés récemment afin d'élargir les initiatives de production automatisée des déclarations de revenus aideront un plus grand nombre de personnes à faible revenu à recevoir les prestations auxquelles elles ont droit, y compris le Bon d'études canadien. Pour plus de détails, voir le chapitre 8.

***Un montant de 2 000 \$ pour aider les familles à faible revenu à établir le régime enregistré d'épargne-études de leur enfant***

Michel est né le 25 février 2024, et ses parents gagnent seulement 50 000 \$ par année. Les parents de Michel reçoivent une lettre d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) les informant du Bon d'études canadien et les encourageant à ouvrir un régime enregistré d'épargne-études (REEE) afin de pouvoir recevoir les prestations et de commencer à épargner pour les études postsecondaires de Michel. Au 25 février 2028, les parents de Michel n'ont toujours pas ouvert de REEE pour leur fils.

Grâce à la nouvelle inscription automatique, EDSC ouvrirait automatiquement un REEE pour Michel à l'âge de quatre ans et déposerait jusqu'à 800 \$ en paiements du Bon d'études canadien. Ce paiement serait de 500 \$ pour la première année d'admissibilité et de 100 \$ pour les trois années suivantes. Chaque année, son compte continue d'augmenter de 100 \$. Les parents de Michel auraient en tout temps la possibilité de prendre en charge le REEE de leur fils et d'y contribuer eux-mêmes pour recevoir des montants supplémentaires au titre de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

Même si les parents de Michel ne prennent pas en charge le compte ou n'y versent pas leurs propres économies, à l'âge de 16 ans, Michel pourrait avoir à sa disposition un maximum de 2 000 \$ en capital, plus les intérêts gagnés. À l'âge de 18 ans, Michel pourrait prendre en charge son compte REEE et l'utiliser pour payer ses frais de scolarité, son loyer ou son transport, ce qui ferait en sorte qu'il aurait moins besoin de prêts d'études canadiens.

## Appuyer l'apprentissage parascolaire

L'apprentissage parascolaire et les différents soutiens, comme le mentorat et l'aide scolaire, jouent un rôle important dans la réussite des élèves à l'école, en particulier les élèves à risque. Ces soutiens aident les jeunes à faire de leur mieux à l'école et les préparent à réussir dans leurs études postsecondaires, ce qui les place sur la voie de la réussite, quelle que soit la carrière qu'ils choisissent.

Afin d'aider toutes les personnes aux études à réaliser leur potentiel, le gouvernement augmente le soutien financier à l'apprentissage parascolaire de sorte que tous les jeunes aient des chances égales de réussir, peu importe leur parcours.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder 67,5 millions de dollars sur trois ans à Emploi et Développement social Canada, une somme répartie de la façon suivante :
  - 9,5 millions de dollars au Passeport pour ma réussite Canada en 2024-2025, afin d'aider les jeunes de communautés à faible revenu à terminer leurs études secondaires et à bâtir un avenir prospère.
  - 8 millions de dollars à Indspire en 2024-2025, afin de continuer à investir dans l'éducation des Premières Nations, des Inuits et des Métis au profit à long terme de leurs familles et de leurs communautés.
  - 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, au Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants, afin de s'assurer que la population étudiante dispose du soutien dont elle a besoin en matière d'éducation et de la guider vers la réussite.

## Aider les enfants à acquérir des compétences en programmation

Pour réussir dans une économie mondiale de plus en plus numérique, les enfants ont besoin de compétences numériques. Apprendre à coder dès un jeune âge peut aider les enfants dans leur futur cheminement professionnel, d'autant plus que les emplois dans le domaine de la technologie devraient connaître une croissance exponentielle au cours des prochaines années et décennies. Ils bénéficient ainsi d'une juste chance de se faire une place dans l'économie de l'avenir.

Depuis son lancement, le programme fédéral CodeCan a rejoint plus de 200 000 membres du corps enseignant et plus de 4,5 millions d'élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. En plus d'avoir permis à ces personnes d'acquérir des compétences en programmation et des habiletés numériques, le programme place les enfants sur la voie de la réussite dans les domaines des sciences, de la

technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Le programme CodeCan a fourni à plus de 200 000 enseignants les outils nécessaires pour aider leurs élèves à coder.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 39,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour passer à la phase suivante de CodeCan.

## 2.3 Des chances égales pour les millénariaux et la génération Z

Beaucoup trop de jeunes, en particulier les millénariaux et la génération Z, estiment que travailler fort ne suffit pas. Ils ne réussissent pas aussi bien que leurs parents et leurs grands-parents. Ils n'ont pas l'impression d'avoir les mêmes chances de réussir.

Rien de tout cela n'est de leur faute. Les institutions construites par les générations précédentes n'ont pas suivi l'évolution des temps.

Il faut rétablir des chances égales pour les millénariaux et la génération Z. S'ils restent à l'école et font preuve de sérieux dans leurs études, ils devraient pouvoir s'inscrire à un collège, à une université ou à un programme d'apprentissage abordable, obtenir un diplôme, décrocher un bon emploi, avoir un toit au-dessus de leur tête et mener une vie confortable dans la classe moyenne.

Au Canada, des progrès ont été accomplis pour les jeunes. Le gouvernement investit dans les compétences, la formation et les possibilités d'expérience de travail. Les prêts aux étudiants et aux apprentis sont maintenant sans intérêt de façon permanente. En outre, il n'est pas nécessaire de commencer à faire des versements complets pour rembourser ces prêts avant de gagner un revenu de la classe moyenne.

Toutefois, les jeunes n'ont pas toutes l'argent dont ils ont besoin pour aller à l'école. Le gouvernement augmente donc les bourses et les prêts d'études et offre maintenant plus d'aide au loyer. Les personnes qui obtiennent leur diplôme méritent de décrocher un bon emploi.

Dans le budget de 2024, le gouvernement aide à rétablir l'équité entre les générations pour les millénariaux et la génération Z en ouvrant l'accès aux études postsecondaires, y compris pour les étudiants et les jeunes les plus vulnérables, et en créant de nouvelles possibilités pour les jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir de bons emplois.

## Principales mesures en cours

- ✓ Réduire le fardeau de la dette étudiante en éliminant les intérêts sur les prêts canadiens aux étudiants et les prêts canadiens aux apprentis, ce qui permet aux bénéficiaires de prêts d'études d'économiser 610 \$ par année en moyenne sur les paiements d'intérêts, et garantir que les personnes n'aient pas à rembourser leurs prêts jusqu'à ce qu'elles gagnent au moins 42 720 \$ par année.
- ✓ Faire passer, en 2016, les bourses d'études canadiennes de 2 000 \$ à 3 000 \$ par année pour les personnes aux études issues de ménages à faible revenu, afin d'aider à couvrir les frais de scolarité sans augmenter le fardeau de la dette étudiante.
- ✓ Relever encore, dans le budget de 2023, les bourses d'études canadiennes et les faire passer temporairement de 3 000 \$ à 4 200 \$ pour un an.
- ✓ Rehausser l'exonération de remboursement du prêt d'études jusqu'à 60 000 \$ pour les médecins et jusqu'à 30 000 \$ pour les infirmières et infirmiers qui choisissent de travailler dans les communautés rurales et éloignées.
- ✓ Instaurer une contribution à taux fixe de l'étudiant afin de permettre à la population étudiante de travailler et d'acquérir une expérience utile sur le marché du travail sans craindre une baisse de l'aide reçue du gouvernement fédéral.
- ✓ Exécuter les programmes de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (Emplois d'été Canada et Programme de la Stratégie emploi et compétences pour les jeunes) qui, en 2022-2023, ont servi un total de 141 262 jeunes et leur ont offert divers soutiens, comme du perfectionnement, de la formation et de l'expérience de travail.
- ✓ Exécuter le Programme de stages pratiques pour étudiants qui, en 2022-2023, a créé 51 711 occasions d'apprentissage en milieu de travail (alternance travail-études, stages) pour les membres de la population étudiante de niveau postsecondaire dans leur domaine d'études.

## Augmenter les bourses et prêts d'études

Depuis 2016, le gouvernement fédéral a accordé 38,4 milliards de dollars à 638 000 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire chaque année, en moyenne, sous forme de bourses et de prêts sans intérêt, ce qui a permis aux jeunes de poursuivre leurs études, peu importe leur parcours. Afin de s'assurer que ce soutien tienne compte du coût de l'éducation, le gouvernement a fait passer le montant des bourses d'études canadiennes à 3 000 \$, une augmentation permanente de 50 %. En 2020, lorsque les étudiants éprouvaient de la difficulté à trouver du travail et à payer leurs études, le gouvernement a temporairement doublé le montant des bourses d'études canadiennes pour leur offrir jusqu'à 6 000 \$ par année pendant trois années scolaires.

Pourtant, malgré l'augmentation des mesures de soutien financier à la population étudiante et l'élimination permanente des intérêts sur les prêts d'études, de nombreuses personnes aux études ont encore besoin d'un soutien plus important pour couvrir les coûts croissants. Certaines provinces, comme la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, ont pris exemple sur le gouvernement fédéral et retiré les intérêts sur leurs prêts. Le gouvernement fédéral demande aux provinces et aux territoires qui continuent de percevoir des intérêts sur les prêts d'études (Alberta, Saskatchewan, Ontario, Québec, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest) de rendre leurs prêts d'études sans intérêt.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend faire passer de 3 000 \$ à 4 200 \$ par année les bourses d'études canadiennes à temps plein et de 210 \$ à 300 \$ par semaine les prêts d'études canadiens sans intérêt, et maintenir cette hausse pour une année de plus. Les bourses et les prêts d'études bonifiées seront offerts pour l'année scolaire 2024-2025, à un coût total estimatif de 1,1 milliard de dollars en 2024-2025. Compte tenu de ce changement, le montant des bourses d'études canadiennes aura doublé depuis 2014.
  - Les bourses pour les étudiantes et étudiants à temps partiel, en situation de handicap ou ayant des personnes à charge seront également augmentées proportionnellement.
  - La bonification des bourses aidera 587 000 personnes aux études et la bonification des prêts sans intérêt, 652 000 personnes aux études, pour un total combiné s'élevant à 7,3 milliards de dollars pour l'année scolaire à venir.



Tableau 2.5

**Doubler les bourses canadiennes pour personnes aux études à temps plein, de 2014 à 2024**

	Montant maximal en 2014	Montant maximal en 2019	Montant maximal en 2024
Étudiants à temps plein	2 000 \$	3 000 \$	4 200 \$
Étudiants à temps partiel	1 200 \$	1 800 \$	2 520 \$
Étudiants avec personne à charge (temps plein)	1 600 \$	1 600 \$	2 240 \$
	(par personne à charge)	(par personne à charge)	(par personne à charge)
Étudiants avec personne à charge (temps partiel)	1 920 \$	1 920 \$	2 688 \$
Étudiants en situation de handicap	2 000 \$	2 000 \$	2 800 \$

Le gouvernement fédéral demande également aux provinces et aux territoires de rendre l'éducation plus abordable grâce à des investissements solides dans l'aide financière aux études et dans les établissements postsecondaires.

Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne participent pas au programme fédéral, mais ils peuvent recevoir du financement pour offrir un programme comparable.

## **Accroître la main-d'œuvre en santé et services sociaux dans les milieux ruraux**

Les Canadiennes et les Canadiens qui travaillent dans les secteurs des soins de santé et des services sociaux sont indispensables pour bâtir des communautés plus saines et plus résilientes et pour s'assurer que les gens ont accès aux soins et au soutien dont ils ont besoin pour s'épanouir, qu'il s'agisse de soins dentaires, de soins de santé mentale ou d'autres services.

De nombreuses communautés rurales et éloignées ont du mal à trouver de la main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé et des services sociaux. Il est essentiel de surmonter ces défis de main-d'œuvre dans les communautés rurales et éloignées afin que toute la population canadienne puisse profiter d'un meilleur accès à la gamme complète de soins de santé et de services sociaux dont elle a besoin.

Le Canada a une population grandissante et vieillissante, et pour assurer la santé des Canadiennes et des Canadiens, il doit y avoir suffisamment de spécialistes de la santé dans toutes les régions de notre grand pays. Une façon d'y parvenir est d'encourager les jeunes générations à s'établir dans les communautés rurales et éloignées, où les maisons sont souvent plus abordables que dans les grandes villes et où les spécialistes de la santé et des services sociaux sont recherchés. Le gouvernement encourage déjà les médecins et le personnel infirmier à déménager dans les communautés rurales et éloignées en offrant une exonération de remboursement de prêt d'études. Il est tout à fait juste que d'autres spécialistes de la santé qui ont consacré environ le même nombre d'années à étudier sérieusement aient la même possibilité.

▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce qu'il entend apporter des modifications à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* afin d'élargir de façon permanente la portée du programme d'exonération de remboursement de prêts d'études canadiens à un plus grand nombre de spécialistes de la santé et des services sociaux travaillant dans des communautés rurales et éloignées :

- les dentistes;
- les hygiénistes dentaires;
- les pharmaciennes et pharmaciens;
- les sages-femmes;
- le personnel enseignant;
- les travailleuses sociales et travailleurs sociaux;
- les préposées et préposés aux services de soutien à la personne;
- les physiothérapeutes;
- les psychologues.

Le coût estimatif de cette mesure s'élève à 253,8 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et à 84,3 millions de dollars par la suite.

Cette mesure s'ajoute à l'exonération de remboursement de prêts d'études pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance des régions rurales et éloignées ainsi qu'à la récente exonération de remboursement des prêts d'études pour les médecins et le personnel infirmier des communautés rurales et éloignées.

## Donner un accès équitable à l'aide aux études

Le gouvernement fédéral proposera également des changements aux établissements d'enseignement désignés auxquels la population étudiante peut s'inscrire pour être admissible à l'aide financière aux études du Canada.

- Afin de s'assurer que les personnes aux études ont accès aux meilleurs résultats en matière d'éducation et de limiter les risques financiers pour l'État, le budget de 2024 annonce que le gouvernement examinera le statut d'établissement d'enseignement désigné des établissements d'enseignement privés aux fins du Programme canadien d'aide financière aux étudiants. De plus amples renseignements sur cet examen seront fournis dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*.
- Afin de s'assurer que les fonds fédéraux ne sont pas versés à des institutions assujetties à des sanctions internationales, le budget de 2024 annonce aussi que le gouvernement entend veiller, à compter du 1<sup>er</sup> août 2024, à ce que les personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada ne soient pas admissibles à l'aide financière canadienne aux étudiants lorsqu'elles fréquentent des établissements postsecondaires russes. Cette mesure met l'accent sur l'importance du droit international et réaffirme la position inébranlable du Canada face à l'invasion de l'Ukraine par la Russie

## Bonifier le soutien au loyer pour la population étudiante

La population étudiante ne devrait pas avoir à choisir entre se concentrer sur ses études et payer son loyer et son épicerie chaque mois. Les bourses et les prêts d'études fédéraux aident à couvrir le coût du logement, mais la formule utilisée pour estimer les coûts du logement de la population étudiante n'a pas été mise à jour depuis 1998.

- Dans le budget de 2024, pour tenir compte des coûts réels du logement locatif que doivent payer la plupart des personnes aux études postsecondaires, le gouvernement propose de moderniser les allocations de logement qui servent à déterminer les besoins financiers dans le cadre du Programme canadien d'aide financière aux étudiants. Le coût estimatif de cette mesure est de 154,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 32,3 millions de dollars par année par la suite.
  - Cette nouvelle approche fournira une aide supplémentaire à environ 79 000 personnes aux études chaque année.

Comme le précise le chapitre 1, le gouvernement encourage également les établissements d'enseignement postsecondaire à construire davantage de logements pour la population étudiante et à fournir le financement à faible coût nécessaire, de sorte que plus de personnes aux études puissent se trouver un chez-soi abordable.

## **Faciliter le retour aux études**

À l'heure actuelle, les adultes qui espèrent retourner à l'école postsecondaire font face à des obstacles s'ils ont une faible cote de crédit. Par exemple, un étudiant adulte qui a de mauvais antécédents de crédit en raison de sa situation personnelle, comme des dépenses de santé importantes imprévues ou les coûts à payer pour subvenir aux besoins des enfants, doit passer par un processus d'examen fastidieux avant de pouvoir recevoir l'aide fédérale aux études.

Pour les adultes espérant retourner à l'école afin de poursuivre un rêve ou de trouver un emploi mieux rémunéré, la vérification du crédit peut constituer un obstacle injuste, surtout s'ils ont un faible revenu. Pour que le Canada réussisse, chaque personne devrait être en mesure de réaliser tout son potentiel.

- ▶ Dans le budget de 2024, afin de réduire les obstacles pour les adultes qui retournent à l'école, le gouvernement propose d'éliminer de façon permanente l'exigence de vérification du crédit pour les personnes qui demandent des bourses et des prêts d'études canadiens pour la première fois. Cette mesure devrait coûter 18,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 4 millions de dollars annuellement par la suite.

Grâce à cette mesure, jusqu'à 1 000 personnes aux études de plus par année pourront bénéficier de l'aide fédérale aux études.

## **Aider la population étudiante à acquérir de l'expérience de travail**

Les possibilités d'apprentissage en milieu de travail, comme les programmes d'alternance travail-études et les stages, sont un moyen éprouvé pour les personnes aux études postsecondaires d'acquérir de précieuses compétences et de mettre le pied à l'étrier de leur future carrière. Par ailleurs, les programmes d'apprentissage en milieu de travail du gouvernement aident les entreprises à repérer et à recruter des personnes qualifiées et formées, ce qui règle un important problème pour les employeurs : trouver le bon talent.

Voilà pourquoi le gouvernement appuie l'apprentissage pratique et la création de liens avec les chefs d'entreprise par l'intermédiaire du Programme de stages pratiques pour étudiants. Le programme a déjà créé plus de 192 000 possibilités de travail pour les personnes aux études postsecondaires depuis 2017-2018. Ces possibilités d'expérience de travail aident les jeunes à acquérir les compétences, l'éducation et l'expérience réelle nécessaires pour obtenir les emplois bien rémunérés dans des domaines importants et en pleine croissance.

- Afin de créer davantage d'occasions d'apprentissage en milieu de travail à l'intention des personnes aux études postsecondaires, dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder 207,6 millions de dollars en 2025-2026, à Emploi et Développement social Canada pour le Programme de stages pratiques pour étudiants.

### ***Diriger les personnes aux études vers une expérience de travail utile***

Julie est une étudiante canadienne à temps plein de troisième année en génie environnemental à l'Université de Sherbrooke. Elle tient à appliquer ce qu'elle apprend aux problèmes réels qui touchent les firmes d'ingénierie canadiennes. Yanick est le directeur d'une petite firme d'ingénierie locale. Compte tenu de l'augmentation prévue de l'activité commerciale, il cherche à embaucher une personne aux études pour aider l'entreprise pendant l'été.

Par l'intermédiaire du Programme de stages pratiques pour étudiants, Yanick demande une subvention salariale dans le cadre d'un processus concurrentiel où il peut obtenir jusqu'à 7 000 \$ pour embaucher une personne inscrite à un programme d'alternance travail-études d'un groupe sous-représenté (p. ex. les femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques). Le Programme de stages pratiques pour étudiants met également Yanick en contact avec l'Université de Sherbrooke afin de l'aider à trouver une candidate ou un candidat pour le poste.

Par l'intermédiaire de son université, Julie est mise en contact avec Yanick pour planifier une entrevue. Julie est embauchée pendant les vacances estivales afin de travailler à la conception de systèmes de gestion des eaux usées durables et propres pour un nouveau projet résidentiel écologiquement durable. Julie a donc l'occasion d'appliquer ses compétences théoriques au travail, où des ingénieurs professionnels lui montrent comment construire des infrastructures pour des communautés en pleine croissance.

## Offrir des emplois et de la formation à la génération Z

La réussite du Canada passe par celle des jeunes générations. La génération Z forme un groupe diversifié, depuis les personnes qui commencent à penser aux années de leur future carrière jusqu'à celles qui commencent leur premier emploi à temps plein. Une vie remplie de possibilités s'offre à ces personnes – et nous leur donnerons les moyens de viser haut.

Pour réaliser le potentiel de croissance économique du Canada dans les années à venir, il sera essentiel de donner aux membres de la génération Z les moyens de réussir en s'assurant qu'ils ont de bonnes occasions de lancer leur carrière. À mesure que s'accroît le nombre de baby-boomers atteignant l'âge de la retraite, la jeune main-d'œuvre doit avoir des occasions de perfectionner ses compétences et d'acquérir une expérience de travail utile. Les membres de la génération Z doivent être convaincus qu'ils trouveront un bon travail qui les aidera à aller de l'avant.

Afin d'aider les jeunes à poursuivre et à réaliser leurs rêves, le gouvernement investit pour créer plus d'emplois pour les jeunes et faire en sorte que le bon travail porte ses fruits pour la prochaine génération.

► Afin de créer 90 000 possibilités de stage et de soutien à l'emploi pour les jeunes, dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 351,2 millions de dollars en 2025-2026, à la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Ces investissements dans les possibilités d'emploi pour les jeunes comprennent :

- Un financement de 200,5 millions de dollars en 2025-2026, pour permettre à Emplois d'été Canada de fournir des emplois d'été bien rémunérés, y compris dans les secteurs qui font face à une grave pénurie de main-d'œuvre, comme la construction de logements.
- Un financement de 150,7 millions de dollars en 2025-2026, pour permettre à la Stratégie emploi et compétences jeunesse d'offrir des stages et des mesures de soutien à l'emploi aux jeunes.

La jeunesse canadienne tient beaucoup à participer à la lutte contre les changements climatiques et à protéger l'environnement naturel du pays. Le gouvernement a l'intention de lancer des consultations sur l'élaboration d'un programme de service jeunesse pour le climat qui offrira aux jeunes des emplois qui s'attaquent aux changements climatiques.

## Lancer un nouveau fonds pour la santé mentale des jeunes

La jeunesse canadienne souffre de niveaux élevés de stress et de problèmes de santé mentale, notamment la dépression et l'anxiété. Bon nombre de jeunes sont encore aux études ou commencent à peine leur carrière, et ont du mal à se payer des soins privés de santé mentale. Le coût de la vie élevé empire encore la situation. Le gouvernement demeure résolu à veiller à ce que les générations futures aient accès aux mesures de soutien en santé mentale dont elles ont besoin pour arriver en santé à l'âge adulte.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour la mise sur pied d'un nouveau fonds pour la santé mentale des jeunes. Ce fonds aidera les jeunes à obtenir les soins de santé mentale dont ils ont besoin.

Le nouveau Fonds pour la santé mentale des jeunes aidera les organismes de santé communautaire à offrir plus de soins aux jeunes Canadiennes et Canadiens et à mieux outiller ces organismes pour qu'ils aiguillent les jeunes vers d'autres services de santé mentale au sein de leurs réseaux et de leurs partenariats.

Il est essentiel que les jeunes disposent de ce dont ils ont besoin pour commencer leur vie d'adulte heureux et en bonne santé. Les soins de santé mentale sont essentiels pour que tous les jeunes Canadiennes et Canadiens puissent réaliser leur potentiel, ce qui aide également le Canada à réaliser son potentiel économique.

## 2.4 Une retraite plus confortable et plus sûre

Après avoir travaillé fort toute sa vie, chaque personne mérite de savoir qu'elle aura un revenu sûr et confortable à la retraite.

Le filet de sécurité sociale du Canada est le gage d'une retraite sûre pour tous. Le plus important programme du gouvernement, la Sécurité de la vieillesse, devrait verser 80,6 milliards de dollars à plus de sept millions de personnes âgées cette année, ce qui réduira considérablement la pauvreté des personnes âgées. Le Régime de pensions du Canada est le fondement d'une retraite sûre et fournit en moyenne 8 400 \$ par année à près de six millions de personnes retraitées.

La retraite est censée être le moment où l'on profite des fruits du travail accompli dans la vie. C'est pourquoi, en 2016, le gouvernement a annulé la décision du gouvernement précédent de reporter de 65 à 67 ans l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG).

Depuis 2015, le gouvernement a augmenté les pensions et les prestations que reçoivent les personnes âgées. Cette mesure a aidé à réduire la pauvreté : environ 11 000 personnes âgées ont été sorties de la pauvreté depuis 2015 et la proportion de personnes âgées vivant dans la pauvreté est passée de 7,1 % en 2015 à 5,6 % en 2021.

En raison du soutien sans précédent que le gouvernement leur accorde, ce sont les personnes âgées qui, parmi toutes les cohortes d'âge, risquent le moins de vivre dans la pauvreté aujourd'hui. Toutefois, il n'en a pas toujours été ainsi. En 1976, le taux de pauvreté était plus élevé chez les personnes âgées que pour toute autre cohorte d'âge à cette époque. Pour maintenir ces progrès, le gouvernement protège les prestations versées aux personnes âgées et renforce leurs pensions de retraite.

Le gouvernement déposera également une loi sur les soins de longue durée sécuritaires, pour garantir que les personnes âgées obtiennent les soins auxquels elles ont droit, où qu'elles vivent au pays.

## Principales mesures en cours

- ✓ Maintenir à 65 ans l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), en annulant le plan du gouvernement précédent de reporter l'âge d'admissibilité à 67 ans.
- ✓ Augmenter de 10 % les prestations maximales du SRG pour les personnes âgées célibataires, ce qui a permis de verser un montant de près de 1 150 \$ de plus en 2023, indexé en fonction de l'inflation tous les trimestres.
- ✓ Bonifier l'exemption des gains du SRG, pour offrir une exemption complète ou partielle pouvant atteindre 15 000 \$ par année en revenu d'emploi et en revenu de travailleur autonome, pour chaque bénéficiaire de prestations du SRG, ainsi que pour leur conjoint.
- ✓ Hausser de 10 % les prestations de la SV pour les personnes âgées de 75 ans et plus, ce qui permet aux personnes touchant la pension intégrale d'obtenir plus de 800 \$ en soutien additionnel chaque année.



## Renforcer le Régime de pensions du Canada

Les régimes de retraite publics, y compris le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec, donnent aux membres de la classe moyenne et aux personnes qui travaillent fort pour en faire partie l'assurance qu'ils pourront prendre leur retraite dans la dignité. En outre, l'indexation des prestations de retraite pour tenir compte de l'inflation contribue à maintenir le pouvoir d'achat des près de six millions de personnes âgées qui bénéficient actuellement de la pension de retraite du RPC. Le Régime de pensions du Canada est le fondement d'une retraite sûre et verse en moyenne plus de 8 400 \$ par année à près de six millions de retraités.

### ***Les bonifications au RPC se traduiront par une augmentation des prestations de retraite pouvant atteindre 50 %***

Judith vient tout juste de devenir soudeuse principale certifiée à Edmonton. Au début de sa carrière, elle avait un salaire annuel de 78 000 \$. Grâce à la bonification du Régime de pensions du Canada, elle est maintenant en droit de s'attendre à une meilleure qualité de vie et à une meilleure sécurité financière à la retraite. Sans cette bonification, la prestation de retraite de Judith après 40 ans de gains constants aurait été d'environ 16 000 \$ en dollars de 2024.

Par suite de la bonification, sa prestation de retraite passera à plus de 24 500 \$ en dollars de 2024. Autrement dit, la bonification du Régime de pensions du Canada fera augmenter d'environ 50 % la prestation de retraite de Judith.

De plus, en juin 2016, le gouvernement a conclu une entente historique avec les provinces pour bonifier le RPC, qui se traduira par une augmentation de la prestation maximale de retraite du RPC pouvant atteindre 50 % au fil du temps. Mise en place de façon progressive en 2019, la bonification du RPC assurera à la main-d'œuvre canadienne une retraite sûre et confortable, aujourd'hui et demain.

Le gouvernement fédéral et ses partenaires provinciaux réexaminent régulièrement le Régime de pensions du Canada pour s'assurer qu'il continue à répondre aux besoins de la population canadienne. Dans le cadre de l'examen triennal 2022-2024 du Régime de pensions du Canada :

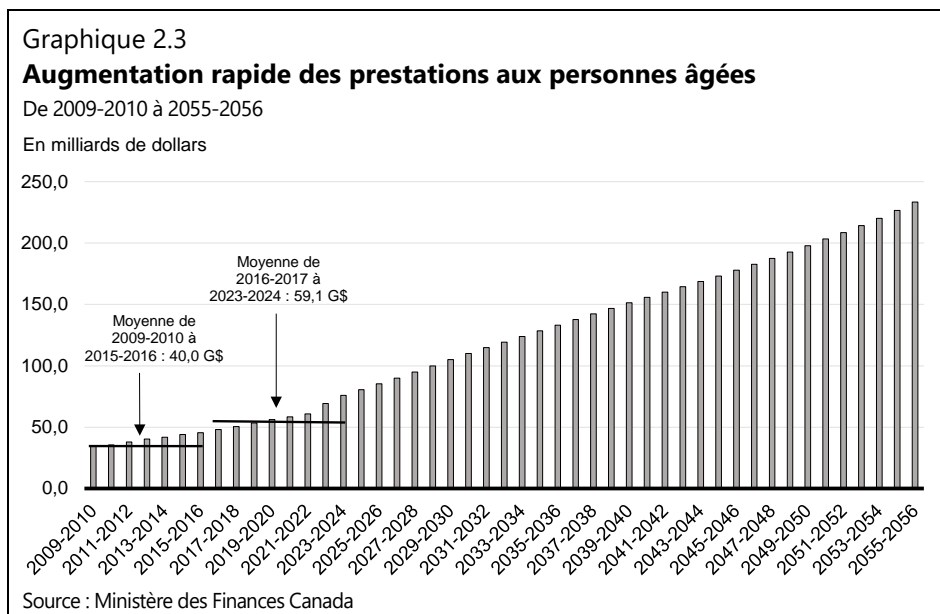
- Le budget de 2024 annonce que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les partenaires provinciaux, propose d'apporter des modifications techniques à la législation sur le RPC. Ces modifications auraient les effets suivants :
  - Fournir un supplément à la prestation de décès dans le cas de certaines personnes cotisantes.

- Créer une prestation pour enfants partielle pour les personnes aux études à temps partiel.
- Élargir l'admissibilité à la prestation d'enfant de cotisant invalide lorsqu'un parent atteint l'âge de 65 ans.
- Mettre fin à l'admissibilité à une pension de survivant pour les personnes qui sont légalement séparées après un partage des gains ouvrant droit à pension.

## Des prestations plus élevées pour les personnes âgées

La sécurité de la retraite de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens repose sur le programme de la Sécurité de la vieillesse, qui comprend la pension de la SV, le SRG et les allocations. À titre de plus important programme du gouvernement fédéral, il devrait verser un total de 80,6 milliards de dollars à plus de sept millions de personnes âgées en 2024-2025.

Afin de garantir aux personnes âgées le soutien dont elles ont besoin à la retraite, le gouvernement a augmenté de 10 % la pension de la SV pour les personnes âgées de 75 ans et plus en juillet 2022, ce qui a procuré en moyenne un supplément de 1 173 \$ aux personnes âgées admissibles de juillet 2022 à décembre 2023. Au total, l'augmentation de 10 % a conduit au versement de 3,7 milliards de dollars à une moyenne de 3,2 millions de personnes âgées dans l'ensemble du pays de juillet 2022 à décembre 2023.



En raison des investissements faits par le gouvernement fédéral pour renforcer les prestations aux personnes âgées, de l'indexation des prestations à l'inflation et de l'augmentation de la population de personnes âgées, les dépenses annuelles du programme de la SV devraient augmenter de près de 24 % pour atteindre près de 100 milliards de dollars d'ici 2028-2029, ce qui représente 18 % des dépenses de programmes fédérales cette année-là, et grimper à environ 234 milliards de dollars en 2055-2056, soit presque trois fois le niveau de 2024-2025.

***Jusqu'à 1 985 \$ de plus en prestations de la SV et du SRG pour une personne âgée vivant seule***

Rose, âgée de 77 ans, compte plus de 40 ans de résidence au Canada et a droit au montant maximal du Supplément de revenu garanti (SRG) pour une personne âgée célibataire, car elle n'a pas d'autre revenu que ses prestations de SV et du SRG.

Sans les bonifications apportées par le gouvernement à la SV pour les personnes de 75 ans et plus et au SRG pour les personnes âgées célibataires, Rose aurait reçu près de 8 355 \$ en prestations de SV et près de 11 329 \$ en prestations du SRG en 2023, ce qui donne un peu plus de 19 683 \$ en tout.

Aujourd'hui, grâce à ces changements, en 2023, Rose a reçu près de 9 190 \$ en prestations de la SV, la pension maximale pour les personnes de 75 ans et plus, et près de 12 479 \$ en prestations du SRG – soit un montant supplémentaire de 1 985 \$, ce qui donne près de 21 669 \$ en tout.

***Jusqu'à 1 670 \$ de plus en prestations de la SV et du SRG pour un couple de personnes âgées***

Robert, âgé de 79 ans, et Violette, âgée de 77 ans, sont mariés. Tous deux comptent plus de 40 ans de résidence au Canada et ils reçoivent le montant maximal du SRG applicable aux personnes dont l'époux ou le conjoint de fait touche la pension complète de la SV, car ils n'ont pas d'autres revenus que leurs prestations de la SV et du SRG.

Sans la bonification de la SV par le gouvernement pour les personnes de 75 ans et plus, Robert et Violette auraient reçu chacun près de 8 355 \$ en prestations de SV et un peu plus de 7 511 \$ en prestations du SRG en 2023, ce qui donne près de 31 732 \$ en tout.

Grâce à ces bonifications, chacun d'eux a reçu près de 9 190 \$ en prestations de la SV en 2023, soit la pension maximale pour les personnes âgées de 75 ans et plus, et un peu plus de 7 511 \$ en prestations du SRG. Ensemble, Robert et Violette bénéficient maintenant de 1 670 \$ de plus, ce qui donne près de 33 402 \$ en tout.

## Renforcer les soins de longue durée

Les personnes qui résident dans des établissements de soins de longue durée méritent de vivre dans la dignité et le confort. Les lacunes dans la qualité des soins que reçoivent les personnes âgées dans les établissements de soins de longue durée doivent être comblées pour que chaque personne puisse vieillir dans la dignité.

Depuis 2017, le gouvernement fédéral a investi 11,8 milliards de dollars dans les soins à domicile et en milieu communautaire de longue durée. Il faut cependant en faire plus pour assurer la sécurité des personnes âgées. Le gouvernement fédéral agit en ce sens parce que les personnes âgées, et les personnes qui en prennent soin, méritent mieux.

- Le budget de 2024 annonce que le gouvernement présentera un projet de loi sur les soins de longue durée sécuritaires afin d'appuyer de nouvelles normes nationales relatives aux soins de longue durée pour garantir des soins sécuritaires, fiables et de haute qualité, et pour améliorer les mesures de prévention et de contrôle des infections.

Le gouvernement fédéral reconnaît que la gestion de la prestation des services et du fonctionnement des établissements de soins de longue durée relève avant tout des provinces et des territoires, y compris la décision d'adopter les normes et la façon de les appliquer. En adoptant une loi sur les soins de longue durée sécuritaires, le gouvernement fédéral encouragera les provinces et les territoires à adopter des pratiques exemplaires dans les établissements de soins de longue durée sous leur gestion.

### Accords relatifs au plan Vieillir dans la dignité conclus avec les provinces et les territoires

Les accords relatifs au plan **Vieillir dans la dignité** fourniront 5,4 milliards de dollars pour améliorer l'accès des personnes âgées aux soins à domicile, aux soins communautaires ou aux soins prodigués dans un établissement de soins de longue durée sécuritaire, aujourd'hui et demain. Jusqu'à présent, neuf provinces et territoires ont annoncé des accords avec le gouvernement fédéral. Des accords avec les autres provinces devraient être annoncés sous peu.

#### **Colombie-Britannique**

*Accord de 733 millions de dollars sur cinq ans annoncé le 12 février 2024*

- Augmenter l'offre de services de soins à domicile et en milieu communautaire pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées et réduire les pressions sur les hôpitaux et les services d'urgence.
- Renforcer la pertinence, la sécurité et la qualité des soins de longue durée en établissant des normes de soins et de surveillance uniformes et appropriées pour les services de soins de longue durée.

## Accords relatifs au plan Vieillir dans la dignité conclus avec les provinces et les territoires

### **Territoires du Nord-Ouest**

*Accord de 12 millions de dollars sur cinq ans annoncé le 13 février 2024*

- Procéder à des visites annuelles et à des vérifications de la conformité des pratiques de nettoyage dans les neuf établissements de soins de longue durée financés par le gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Augmenter le ratio de personnel infirmier pour faire face à la complexité croissante des besoins des résidentes et des résidents d'établissements de SLD.

### **Manitoba**

*Accord de 199 millions de dollars sur cinq ans annoncé le 15 février 2024*

- Rehausser la sécurité et les normes, et embaucher d'un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs de soins de longue durée pour assurer la prestation de soins de qualité et personnalisés dans des lieux propres.
- Créer un poste de défenseur des aînés, qui aura pour mandat de défendre avec vigueur et en toute indépendance les personnes âgées et leurs familles.

### **Nunavut**

*Accord de 12 millions de dollars sur cinq ans annoncé le 5 mars 2024*

- Financer l'examen, l'élargissement et les services des programmes de soins à domicile et en milieu communautaire.
- Renforcer la stabilité de l'effectif, par exemple en collaborant avec le Collège de l'Arctique du Nunavut pour poursuivre l'élaboration d'un programme de formation sur mesure en services de soutien à la personne.

### **Yukon**

*Accord de 12 millions de dollars sur cinq ans annoncé le 12 mars 2024*

- Poursuivre le soutien aux programmes Chez soi avant tout et Soutien aux clients ayant des besoins complexes du Yukon, qui offrent des services communautaires.
- Élargir les soins à domicile dans les communautés rurales à l'ensemble du territoire en accroissant l'accès aux services de relève à domicile et à de nouveaux téléphones satellites dans les régions sans service cellulaire.

### **Saskatchewan**

*Accord de 169 millions de dollars sur cinq ans annoncé le 18 mars 2024*

- Améliorer les services de soins à domicile et en milieu communautaire en élargissant les centres de santé communautaires, en accroissant les services de proximité et en faisant progresser le projet pilote du modèle de centre de médecine familiale.

## Accords relatifs au plan Vieillir dans la dignité conclus avec les provinces et les territoires

- Améliorer les soins palliatifs en appuyant la formation du personnel de la santé dans le domaine des soins de fin de vie.

### **Nouveau-Brunswick**

*Accord de 117 millions de dollars sur cinq ans annoncé le 26 mars 2024*

- Améliorer les systèmes de soins à domicile et de soins communautaires, y compris les soins palliatifs, pour aider les personnes âgées à obtenir les soins dont elles ont besoin dans leur communauté.
- Renforcer la main-d'œuvre des soins de longue durée en recrutant et en formant davantage de personnel pour réduire les temps d'attente, améliorer la prestation des services et améliorer les soins aux personnes souffrant de démence.
- Améliorer la qualité et la sécurité des soins de longue durée en modernisant les installations.

### **Île-du-Prince-Édouard**

*Accord de 29 millions de dollars sur cinq ans annoncé le 26 mars 2024*

- Embaucher des fournisseurs de soins de santé supplémentaires, comme des ergothérapeutes, des physiothérapeutes et des ludothérapeutes, afin de fournir des services dans les établissements privés de soins de longue durée pour améliorer le bien-être et la qualité de vie des résidentes et des résidents.
- Augmenter le nombre de personnes responsables de la coordination des soins palliatifs à domicile affectées au programme de soins à domicile de l'Île-du-Prince-Édouard pour améliorer l'accès aux services de soins palliatifs dans la communauté, réduire les hospitalisations et améliorer les soins de fin de vie pour les bénéficiaires et leurs familles.

### **Québec**

*Accord de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans annoncé le 27 mars 2024*

- Améliorer l'accès aux soins à domicile et en milieu communautaire, en augmentant le soutien aux groupes communautaires et à l'économie sociale, et en augmentant les heures de service pour les soins à domicile de longue durée, de courte durée et palliatifs.
- Améliorer la sécurité et la qualité de vie des personnes qui résident dans des établissements de soins de longue durée, en augmentant le nombre de résidences et de logements de remplacement pour les personnes âgées, et en offrant un accès gratuit à la vaccination contre le zona.

## Chapitre 2

### Donner à chaque génération les moyens de réussir

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>2.1. Prendre soin de chaque génération</b>	<b>0</b>	<b>104</b>	<b>1 003</b>	<b>1 574</b>	<b>1 777</b>	<b>1 973</b>	<b>6 431</b>
Reconnaître les titres de compétences étrangers en soins de santé	0	0	24	32	14	8	77
Établir un régime national d'assurance médicaments	0	59	121	358	477	477	1 493
Établir la prestation canadienne pour les personnes handicapées	0	43	854	1 184	1 285	1 487	4 853
Bonifier la déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées	0	1	1	1	1	1	5
Assurer l'accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux essentiels	1	0	2	0	0	0	3
<b>2.2. Offrir le meilleur départ possible à chaque enfant</b>	<b>0</b>	<b>123</b>	<b>304</b>	<b>303</b>	<b>304</b>	<b>472</b>	<b>1 506</b>
Lancer un programme national d'alimentation scolaire	0	79	201	218	241	261	1 000
Accroître l'accès à des services de garde abordables	0	6	45	55	55	60	221
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	0	-5	-11	-11	-15	-41
Aider le personnel éducatif de la petite enfance	0	5	13	11	14	16	58
Aider les parents à épargner pour les études de leurs enfants	0	1	2	5	4	150	162
Appuyer l'apprentissage parascolaire	0	18	25	25	0	0	68
Aider les enfants à acquérir des compétences en programmation	0	15	24	0	0	0	39
<b>2.3. Des chances égales pour les millénariaux et la génération Z</b>	<b>0</b>	<b>1 154</b>	<b>708</b>	<b>166</b>	<b>259</b>	<b>271</b>	<b>2 558</b>
Augmenter les bourses et prêts d'études	0	1 072	0	0	0	0	1 072
Accroître la main-d'œuvre en santé et services sociaux dans les milieux ruraux	0	0	40	56	73	84	254

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Bonifier le soutien au loyer pour la population étudiante	0	29	30	31	32	32	155
Faciliter le retour aux études	0	4	4	4	4	4	19
Aider la population étudiante à acquérir de l'expérience de travail	0	0	208	0	0	0	208
Offrir des emplois et de la formation à la génération Z	0	0	351	0	0	0	351
Lancer un nouveau fonds pour la santé mentale des jeunes	0	50	75	75	150	150	500
<b>Investissements supplémentaires – Donner à chaque génération les moyens de réussir</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>55</b>
Programme de soutien aux victimes d'une vaccination	0	19	17	0	0	0	36
Financement proposé à l'ASPC pour le Programme de soutien aux victimes d'une vaccination.							
Programme du public voyageur	0	5	5	5	5	5	23
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-5</i>
Financement proposé à l'ASPC pour permettre au Programme du public voyageur d'assurer le maintien des normes sanitaires dans les moyens de transport public sous réglementation fédérale.							
<b>Chapitre 2 -</b>							
<b>Incidence budgétaire nette</b>	<b>0</b>	<b>1 404</b>	<b>2 036</b>	<b>2 048</b>	<b>2 344</b>	<b>2 719</b>	<b>10 550</b>

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.



## Chapitre 3

# Réduire le coût de la vie au quotidien

L'augmentation mondiale du coût de la vie a fait que les Canadiennes et les Canadiens ont du mal à payer leurs factures. Alors que l'inflation a diminué de façon significative, le gouvernement prend des mesures pour réduire les coûts quotidiens pour la population canadienne et tenir les sociétés responsables.

De nos jours, trop de gens ont l'impression que leur dur labeur ne porte pas ses fruits, qu'ils ne peuvent pas aller de l'avant. Peu importe combien vous économisez ou combien de temps vous travaillez, vos chèques de paie n'augmentent pas autant que les coûts de la vie, et économiser suffisamment pour réaliser vos rêves semble hors de portée. Il n'est pas nécessaire que ce soit ainsi.

Qu'il s'agisse de permettre aux jeunes d'épargner davantage pour poursuivre des études ou acheter une première habitation, ou bien d'aider les familles à joindre les deux bouts, le gouvernement met tout en œuvre pour aider les Canadiennes et les Canadiens à conserver une plus grande partie de leur argent.

Pour ce faire, le gouvernement prend des mesures pour tenir responsables ceux qui font payer des prix inutilement élevés au public consommateur, que ce soit les épiciers qui gonflent leurs marges bénéficiaires, les sociétés qui imposent des frais inutiles ou les frais bancaires inutiles. Le présent budget aidera à garantir que les entreprises ne profitent pas de la population canadienne et permettra d'assurer une économie juste et abordable, où il est plus facile d'en avoir pour son argent.

Le budget de 2024 s'appuie sur ces efforts et permet aux gens de reprendre le contrôle de leurs finances personnelles et de leurs choix bancaires, avec des mesures pour plafonner les frais bancaires et donner à la population un meilleur accès aux services bancaires numériques, aux comptes à moindre coût et à une meilleure protection du public consommateur.

## 3.1 Une épicerie abordable

Le gouvernement prend des mesures pour réduire le coût des épiceries et rendre la vie plus abordable.

Les pressions sur les coûts auxquelles les Canadiennes et les Canadiens sont confrontés commencent par le prix de la nourriture. Peu importe que votre maison soit payée ou que vous ayez réussi à rester dans un appartement abordable pendant des années, tout le monde paie plus pour l'épicerie. C'est pourquoi le budget de 2024 lance un programme national d'alimentation scolaire qui permettra à plus de 400 000 enfants d'avoir les repas nutritifs dont ils ont besoin pour apprendre et grandir, comme annoncé au chapitre 2.

Le budget de 2024 fait également avancer les travaux visant à réduire les coûts pour les agriculteurs et agricultrices en améliorant l'interopérabilité de leur équipement, quelle que soit la marque.

### Principales mesures en cours

- ✓ Livrer les versements trimestriels bonifiés de l'Allocation canadienne pour les travailleurs quatre fois par année à nos travailleurs les moins bien payés, qui sont souvent les plus essentiels, de sorte qu'une famille puisse recevoir jusqu'à 2 739 \$ cette année, ainsi qu'un montant supplémentaire de 821 \$ pour la main-d'œuvre en situation de handicap.
- ✓ Rendre la vie plus abordable et réduire la pollution grâce à la Remise canadienne sur le carbone, qui permet à huit familles sur dix de recevoir plus d'argent qu'elles n'en paient dans les provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique, et ce sont les familles à faible revenu qui en bénéficient le plus. Cette année, la Remise canadienne sur le carbone se traduira par un versement pouvant aller jusqu'à 2 160 \$ pour une famille de quatre personnes, comme l'indique le chapitre 5.
- ✓ Fournir le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) tous les trois mois afin d'aider les personnes à faible revenu et à revenu modeste avec jusqu'à 496 \$ cette année pour un particulier sans enfants, et jusqu'à 992 \$ pour une famille de quatre personnes, et doubler temporairement le crédit pour la TPS pour six mois à l'automne 2022.
- ✓ En juillet 2023, le remboursement pour l'épicerie, qui a permis de verser jusqu'à 467 \$ à une famille de quatre personnes, a été accordé à 11 millions de particuliers et de familles.

- ✓ S'attaquer à la réinflation afin de maintenir les normes alimentaires de quantité et de qualité auxquelles s'attend la population. Le Bureau de la consommation dirige ces efforts et a lancé des projets de recherche pour enquêter sur l'inflation des prix et les pratiques commerciales nocives qui réduisent la quantité et la qualité des produits alimentaires, et mettre au jour ces phénomènes.
- ✓ Adopter la *Loi sur le logement et l'épicerie à prix abordable*, qui comprenait des modifications à la *Loi sur la concurrence* pour accroître la concurrence et aider à stabiliser les prix pour le public consommateur, particulièrement dans le secteur de l'épicerie, des manières suivantes :
  - en donnant plus de pouvoir au Bureau de la concurrence pour sévir contre les grandes entreprises en position dominante qui se livrent à des pratiques déloyales et qui font ainsi grimper les prix;
  - en éliminant la défense fondée sur les gains en efficacité, pour mettre fin aux fusions anticoncurrentielles qui font monter les prix et limitent les choix de la population;
  - en donnant au Bureau de la concurrence la capacité de bloquer les collaborations qui nuisent à la concurrence et aux choix du public consommateur, y compris les situations où de grands épiciers empêchent des concurrents plus petits de s'établir à proximité de leurs établissements.

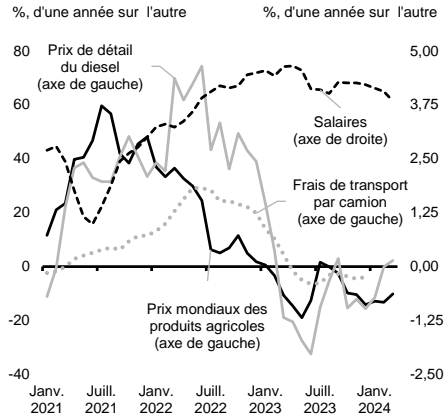
## **Stabiliser les prix des produits d'épicerie**

Le prix des aliments a augmenté au cours des dernières années et de trop nombreuses personnes au pays ont du mal à payer leur épicerie. Dans un pays aussi riche que le Canada, personne ne devrait souffrir de la faim. C'est pour cette raison que le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour stabiliser les prix des produits d'épicerie et offrir du soutien ciblé aux personnes qui en ont le plus besoin.

Le manque de concurrence dans le secteur de l'épicerie au Canada fait en sorte que les gens sont contraints de payer des prix plus élevés. Le gouvernement a donc entrepris une réforme de la loi sur la concurrence afin de créer un marché où les épiciers sont amenés à rivaliser, offrant les prix les plus bas afin d'attirer la clientèle.

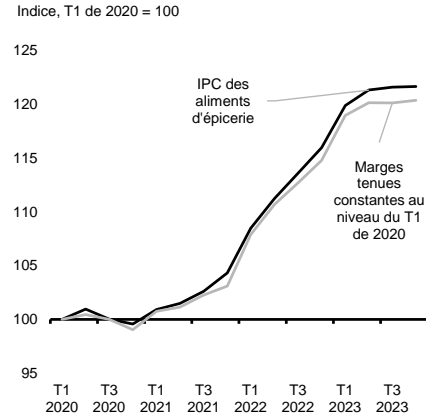
Les prix ont augmenté en raison de facteurs mondiaux comme l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, les blocages liés aux céréales et les répercussions climatiques sur l'agriculture. Les entreprises canadiennes d'épicerie font également des profits records. Le gouvernement se bat afin de stabiliser les prix des produits d'épicerie pour la population canadienne.

**Graphique 3.1**  
**Coûts des principaux intrants des prix alimentaires**



Source : Statistique Canada; Bloomberg; Haver Analytics; calculs du ministère des Finances Canada

**Graphique 3.2**  
**Incidence sur les prix des aliments de l'augmentation des marges de détail en épicerie**



Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Depuis la pandémie, les profits des trois plus grandes chaînes d'épicerie du Canada ont augmenté collectivement de 46 %, une hausse considérable. La population canadienne est en droit de s'attendre à payer des prix équitables. En renforçant la concurrence, le gouvernement combat les oligopoles, y compris les grandes chaînes d'épicerie.

Selon une étude menée récemment par le Bureau de la concurrence sur le secteur de l'épicerie, les marges bénéficiaires y ont augmenté depuis 2017. Le Bureau de la concurrence a conclu qu'il y a place pour une plus grande concurrence dans le secteur canadien de l'épicerie. Le gouvernement a déjà renforcé la concurrence afin de faciliter l'implantation d'un plus grand nombre d'épiciers pour faire baisser les prix pour la population, et il continuera de mener des initiatives en ce sens.

Afin de favoriser des prix concurrentiels pour les produits d'épicerie et de première nécessité, et pour donner plus de choix à la population, le gouvernement prend les mesures suivantes :

- ✓ Surveiller les efforts des chaînes d'épicerie pour aider à stabiliser les prix, tout en enquêtant sur d'autres pratiques qui font augmenter les prix dans le secteur de l'épicerie, par l'intermédiaire du groupe de travail sur l'épicerie.
- ✓ Maintenir le carrefour de données sur les prix des aliments afin de fournir aux gens des renseignements détaillés sur les prix des aliments qui facilitent la prise de décisions éclairées sur les achats d'aliments.
- ✓ S'attaquer à la réinflation et la déqualification, y compris par l'intermédiaire du Bureau de la consommation, qui a lancé des projets de recherche pour enquêter sur l'inflation des prix et les pratiques commerciales nocives qui réduisent la quantité et la qualité des produits alimentaires et mettre au jour ces phénomènes.
- ✓ Améliorer la concurrence par l'entremise de la *Loi sur le logement et l'épicerie abordable*, qui a modifié la *Loi sur la concurrence* afin d'accroître la concurrence, y compris dans le secteur de l'épicerie, en donnant au Bureau de la concurrence plus de pouvoirs pour réprimer les pratiques déloyales, en éliminant la défense des gains en efficacité et en donnant au Bureau de la concurrence le pouvoir d'empêcher les entreprises de nuire à la concurrence.

Le gouvernement continuera de se battre pour des prix équitables afin que toutes les personnes au pays aient les moyens de se nourrir et de nourrir leur famille convenablement.

## **Renforcer la sécurité alimentaire locale**

L'insécurité alimentaire est un problème persistant au Canada, qui touche davantage les Autochtones, les personnes racisées et les personnes en situation de handicap. Les programmes alimentaires locaux permettent aux collectivités de cultiver, de transformer, d'entreposer et de distribuer des aliments à ceux qui en ont besoin au sein de la collectivité, d'améliorer l'accès à des aliments locaux nutritifs et leur disponibilité, et de réduire le besoin de magasiner dans les grandes chaînes d'épicerie.

Les gens devraient avoir la possibilité de cultiver des aliments au sein de leur communauté : ils pourraient ainsi économiser sur les produits d'épicerie et renforcer leurs liens avec leur communauté. Les enfants auraient également une occasion privilégiée de mieux comprendre d'où proviennent les aliments. Des études ont montré que l'accès à des aliments sains et cultivés localement accroît les résultats en matière de santé. L'agriculture locale constitue une bonne politique économique et une tout aussi bonne politique sociale.

- ▶ Dans le budget de 2024, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour éliminer l'insécurité alimentaire, le gouvernement propose d'accorder un financement de 62,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, en vue de renouveler et d'élargir le Fonds des infrastructures alimentaires locales pour aider les organismes communautaires partout au Canada à investir dans l'infrastructure alimentaire locale, la priorité devant être accordée aux communautés autochtones et noires ainsi qu'à d'autres groupes méritant l'équité. Une partie de l'expansion permettra d'aider les organismes communautaires à améliorer l'infrastructure des programmes d'alimentation scolaire en complément au programme national d'alimentation scolaire.

## **Assurer des coûts plus bas et un traitement équitable dans le secteur agricole**

Que ce soit à la ferme, au travail ou chez soi, les gens méritent également une plus grande interopérabilité de l'équipement qu'ils achètent, quelle qu'en soit la marque. Les agricultrices et agriculteurs devraient être en mesure de relier leur tracteur John Deere ou leur moissonneuse-batteuse New Holland à l'équipement spécialisé dont ils ont besoin de tiers, y compris les fabricants de produits à séries restreintes, pour diverses tâches agricoles. Le secteur agricole devrait pouvoir utiliser comme il le souhaite l'équipement coûteux qu'il achète pour exploiter une ferme.

Lorsque les agricultrices et agriculteurs doivent acheter de l'équipement neuf et plus cher pour produire de la nourriture, cela peut faire monter leurs coûts, qui sont répercutés à la caisse. Aider le milieu agricole à maintenir les coûts bas est un élément clé pour assurer la durabilité de nos chaînes d'approvisionnement alimentaire. Cela aide également à garder les prix de l'épicerie sous contrôle.

Afin de faciliter l'utilisation par le secteur agricole des outils et de la technologie essentiels à l'exploitation des fermes, le gouvernement soutient les efforts visant à modifier la *Loi sur le droit d'auteur* afin d'assurer l'interopérabilité entre les appareils et l'équipement.

S'appuyant sur cet important travail de modernisation de la législation pour tenir compte des réalités de l'agriculture :

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement lancera des consultations en juin prochain sur l'interopérabilité, afin que les agriculteurs et agricultrices puissent utiliser leur équipement de la manière la plus appropriée pour leur exploitation agricole. Cela fait partie d'un travail plus vaste que le gouvernement entreprend pour appuyer le droit à la réparation et à l'interopérabilité.

- ▶ Le budget de 2024 annonce également que le gouvernement fédéral demande aux provinces et aux territoires de modifier leurs lois sur les contrats afin d'appuyer l'interopérabilité, tout en saluant les progrès réalisés par le Québec dans son travail d'appui à la protection du public consommateur, y compris pour le secteur agricole.

D'autres détails sur les consultations à venir seront annoncés sous peu.

## **Alléger les intérêts pour les producteurs agricoles**

Afin de s'assurer que les exploitations agricoles canadiennes ont accès aux liquidités nécessaires pour continuer à produire de la nourriture et à soutenir la sécurité alimentaire nationale, le gouvernement a temporairement fait passer le plafond de la partie sans intérêt des prêts accordés dans le cadre du Programme de paiements anticipés de 100 000 \$ à 250 000 \$ en 2022 et à 350 000 \$ en 2023. Ces changements ont aidé plus de 10 000 agricultrices et agriculteurs à composer avec l'augmentation des coûts des intrants agricoles, comme les engrais et le carburant, déclenchée par la guerre illégale de la Russie contre l'Ukraine, les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et la hausse des taux d'intérêt.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 64 millions de dollars en 2024-2025 à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour soutenir le plafond de la partie sans intérêt des prêts du Programme de paiement anticipés s'élevant à 250 000 \$ pour l'année de programme 2024. Le gouvernement continuera d'examiner le Programme de paiements anticipés afin d'améliorer l'exécution du programme et de réduire le fardeau administratif des producteurs.

## **Protéger les producteurs agricoles des coûts des changements climatiques**

Le secteur de la production agricole a fait face à d'immenses événements dévastateurs au cours des dernières années. L'intensification des effets du changement climatique fait notamment des ravages sur la capacité des agricultrices et agriculteurs à gagner un revenu stable et à contribuer à notre sécurité alimentaire.

Le report d'impôt relativement au bétail est un instrument essentiel du gouvernement dans ses efforts pour atténuer le fardeau financier du milieu agricole lors de catastrophes naturelles, comme les sécheresses ou les inondations. Ce soutien fiable et prévisible aide les agricultrices et agriculteurs à renforcer leur résilience face aux répercussions de plus en plus graves du changement climatique.

Le gouvernement fédéral s'engage à travailler avec des partenaires de l'industrie, dont l'Association canadienne des bovins, pour trouver des moyens de fournir au secteur de la production agricole, plus rapidement et plus efficacement, le soutien dont il a besoin en cas de besoin.

## 3.2 Prix plus équitables, moins de frais

Personne n'aime les frais cachés. Mais il semble que chaque jour, les Canadiennes et Canadiens paient des frais supplémentaires au-delà des prix de base, comme les frais d'enregistrement et de bagage de cabine ou les frais d'itinérance internationale. Ces frais supplémentaires s'ajoutent au prix déjà payé pour leur billet d'avion ou leur forfait téléphonique mensuel. Afin que les entreprises n'annoncent pas trompeusement des prix inférieurs à ce que les gens doivent payer dans la réalité, il est essentiel que tous les frais soient indiqués avec transparence dès le départ.

Les frais indésirables sont en eux-mêmes une source de frustrations. Qu'il s'agisse de frais de service élevés, de frais de billetterie inattendus, de frais pour fonds non suffisants ou de frais de transaction facturés par les banques, ces coûts s'additionnent. De plus, ces frais ont des répercussions disproportionnées sur les personnes à revenu faible ou moyen. Le gouvernement fédéral prend des mesures pour réduire les frais indésirables partout où il le peut et lance un appel à l'action aux provinces et aux territoires pour réduire les frais indésirables relevant de leur compétence.

Le gouvernement a fait des progrès considérables pour lutter contre les frais indésirables et aider la classe moyenne à garder plus d'argent dans ses poches, et il continuera de prendre des mesures en ce sens. La nouvelle initiative d'Équipe Canada permettra à la population de chaque province et territoire d'économiser de l'argent en obtenant des prix plus équitables et en payant moins de frais.

## Principales mesures en cours

- ✓ Moderniser la *Loi sur la concurrence* afin de renforcer davantage la loi contre les frais cachés liés à l'indication de prix partiel, de s'assurer qu'ils sont interdits partout au pays, et de permettre aux parties privées de porter certaines affaires de commercialisation trompeuse directement devant le Tribunal de la concurrence.
- ✓ Enquêter sur les frais d'itinérance internationale par l'entremise d'une étude du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes afin de s'assurer que les frais de téléphone cellulaire payés par le public consommateur sont justes et abordables.



- ✓ Réduire les prix des télécommunications en publiant une nouvelle directive pour le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes afin d'améliorer la concurrence, de faciliter l'annulation des services et de renforcer les protections que les gens ont contre les pratiques commerciales déloyales, comme le paiement de frais de déverrouillage pour leur téléphone cellulaire — maintenant, tous les téléphones sont vendus déverrouillés.
- ✓ Diriger un effort pancanadien pour lutter contre les frais indésirables, par l'intermédiaire du Bureau de la consommation, notamment en appuyant les travaux de recherche indépendants et les campagnes contre les frais indésirables menés par des groupes de défense du public consommateur.

## Sévir contre les frais indésirables

Afin de réduire le coût des biens et des services quotidiens pour les Canadiennes et Canadiens, des factures mensuelles aux frais de transport aérien, le gouvernement a lancé un effort pour réduire les frais indésirables. Le gouvernement fédéral utilise tous les leviers législatifs et réglementaires à sa disposition pour réduire les frais inutiles que paient les gens, notamment en réformant le droit de la concurrence, en obligeant les organismes fédéraux à renforcer la protection des Canadiennes et des Canadiens, et en introduisant de nouveaux plafonds pour réduire les frais bancaires. Le gouvernement fédéral fait des progrès importants pour respecter ses engagements de lutte contre les frais indésirables :

1. **Modifier la Loi sur la concurrence pour renforcer les protections contre les prix cachés :** Avec le projet de loi C-59, le gouvernement s'attaque encore davantage aux prix partiels (lorsque des droits ou des frais supplémentaires affectent la capacité des consommateurs de prendre des décisions éclairées au sujet des prix) en renforçant les interdictions visant le marketing numérique de prix inaccessibles qui ne comprennent pas les frais obligatoires. Les modifications proposées permettront également à la population de présenter directement au Tribunal de la concurrence des indications commerciales trompeuses.
2. **Orienter le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour améliorer la concurrence et soutenir les consommateurs :** L'an dernier, le gouvernement a publié une nouvelle directive visant à mettre en place de nouvelles règles et à améliorer la concurrence dans le secteur des télécommunications afin de protéger la population contre les pratiques déloyales des entreprises et de réduire les prix. Depuis lors, le CRTC a déjà accru le choix et l'abordabilité des services Internet haute vitesse pour plus de cinq millions de familles canadiennes en exigeant des grandes entreprises de télécommunications qu'elles fournissent à leurs concurrents l'accès à leurs réseaux de fibres optiques.

3. **Introduire le *Règlement sur le régime de protection des consommateurs en matière financière pour aider les Canadiennes et Canadiens à éviter des frais*** : Depuis juin 2022, des règlements mis à jour ont permis aux gens d'éviter des frais de fonds non suffisants en exigeant des banques qu'elles envoient des alertes électroniques à leur clientèle lorsque leur compte de chèques ou d'épargne, leur carte de crédit ou leur marge de crédit tombe en deçà de 100 \$, et en permettant aux gens d'établir un montant différent; et qu'elles envoient un préavis avant le renouvellement des produits et des services afin que les personnes paient seulement pour les services dont elles ont besoin.
4. **Modifier le *Règlement sur la protection des passagers aériens*** : Afin de s'assurer que les compagnies aériennes accueillent tous les enfants de moins de 14 ans à côté de l'adulte qui les accompagne, sans frais supplémentaires, le gouvernement élabore des modifications réglementaires qui seront présentées cette année. Le gouvernement prend aussi d'autres mesures pour renforcer la transparence au sujet des frais optionnels facturés par les compagnies aériennes pour tout, des bagages à la sélection des sièges aux repas en vol.

En plus de donner suite aux engagements déjà annoncés, le gouvernement fédéral prend des mesures supplémentaires pour aider la population à éviter les frais indésirables dans la mesure du possible.

## **Rendre plus abordables les services Internet et de téléphonie résidentielle et cellulaire**

Les Canadiennes et Canadiens qui veulent passer à un forfait Internet ou téléphonique moins cher se heurtent souvent à des pratiques décourageantes de la part des entreprises de télécommunications, qui facturent des frais d'annulation empêchant les gens d'économiser ou qui les font attendre au téléphone pendant des heures pour contacter le service à la clientèle. Il arrive aussi que les factures augmentent à la fin des périodes de promotion sans que les personnes connaissent toutes les options à leur disposition.

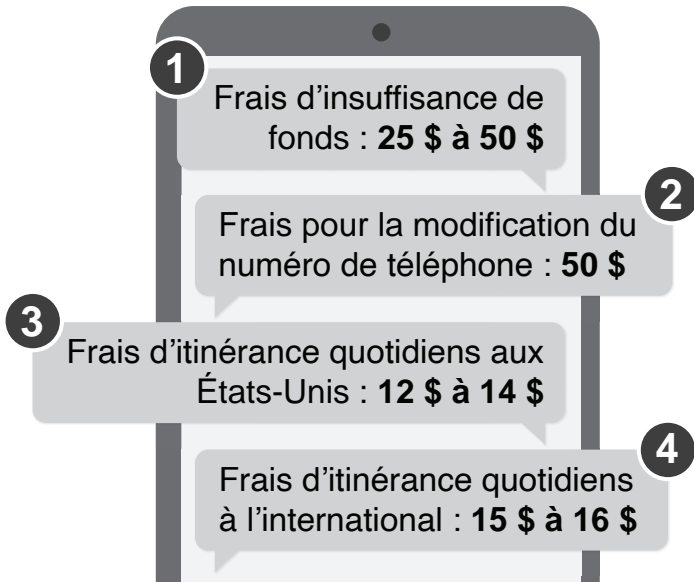
Que vous voyagiez à l'étranger, que vous changiez votre numéro de téléphone ou que vous soyez en retard de paiement, les frais supplémentaires facturés par les entreprises de télécommunications s'accumulent également. Les Canadiens et Canadiennes doivent être au courant des frais indésirables qu'ils pourraient engager et les entreprises doivent réduire ces frais pour s'assurer que les gens peuvent planifier avec précision le coût de leur téléphone cellulaire et d'autres services de télécommunications.

Tout le monde au Canada devrait être en mesure d'accéder à ces services essentiels à des prix abordables.

Figure 3.1

### **Les frais supplémentaires de téléphonie cellulaire sont trop élevés et s'additionnent**

La population canadienne se voit facturer des frais de toutes sortes en sus des prix de base habituels, qui vont des frais d'insuffisance de fonds aux frais d'itinérance mobile, en passant même par des frais de changement de numéro de téléphone. Ces frais s'additionnent.



Sources : Rogers; TELUS; Bell

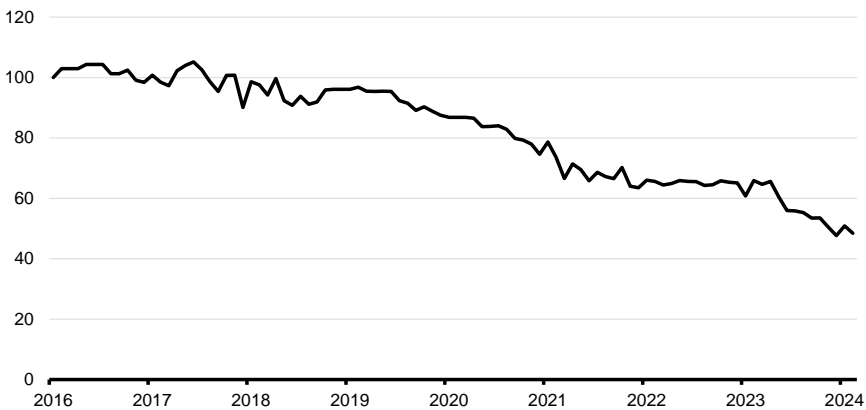
*Nota* – Information fondée sur les renseignements relatifs aux frais qui sont accessibles au public sur les sites Web de Rogers, TELUS et Bell. La fourchette des frais met en évidence certains des frais supplémentaires par les trois grandes entreprises de télécommunications. L'application des frais peut varier selon le forfait de consommation, l'emplacement et le fournisseur de services. En ce qui concerne les frais d'itinérance pour les appareils mobiles, selon le Code sur les services sans fil du CRTC, les fournisseurs de services ne peuvent facturer plus de 100 \$ pour l'itinérance par cycle de facturation, à moins que le client ou la cliente n'accepte explicitement de payer plus. Pour ce qui est des frais de changement de numéro de téléphone en général, aucuns frais ne sont imposés si le changement est effectué en ligne. Cependant, des frais peuvent s'appliquer si le changement est fait en magasin ou au téléphone avec un agent.

Selon l'annonce faite dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le CRTC a lancé une enquête sur les frais d'itinérance internationale pour les services mobiles et travaille avec des spécialistes afin d'analyser comment les tarifs d'itinérance internationale facturés par les entreprises canadiennes se comparent à ceux imposés par des entreprises de télécommunications étrangères. Les conclusions de cette enquête seront publiées plus tard cette année.

Le gouvernement a pris des mesures importantes pour réduire de 25 % le coût des forfaits de téléphonie mobile, et a même dépassé cet engagement. En décembre 2023, Statistique Canada a signalé que les coûts des forfaits de téléphonie mobile ont diminué de 50 % depuis décembre 2018.

Graphique 3.3

**Le coût des forfaits de téléphonie cellulaire a chuté de 52 % de 2016 à 2024**



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 18-10-0004-01

*Nota* – L'indice des services de téléphonie cellulaire mesure l'évolution des prix des services cellulaires pour les consommateurs, de janvier 2016 à février 2024. Ce graphique se fonde sur la période de référence de 2016 pour illustrer la variation au fil du temps. L'indice fait partie du sous-groupe des services téléphoniques de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le gouvernement a aussi fait des investissements sans précédent pour assurer l'accès Internet haute vitesse partout au pays, y compris dans les communautés rurales. Le gouvernement a engagé plus de 3,7 milliards de dollars à l'appui de plus de 600 projets pour aider à fournir l'accès Internet haute vitesse (de 50 Mbit/s pour le téléchargement et de 10 Mbit/s pour le téléversement) à plus de 1 million de ménages des régions rurales et éloignées dans l'ensemble du Canada, dont 35 000 ménages autochtones.

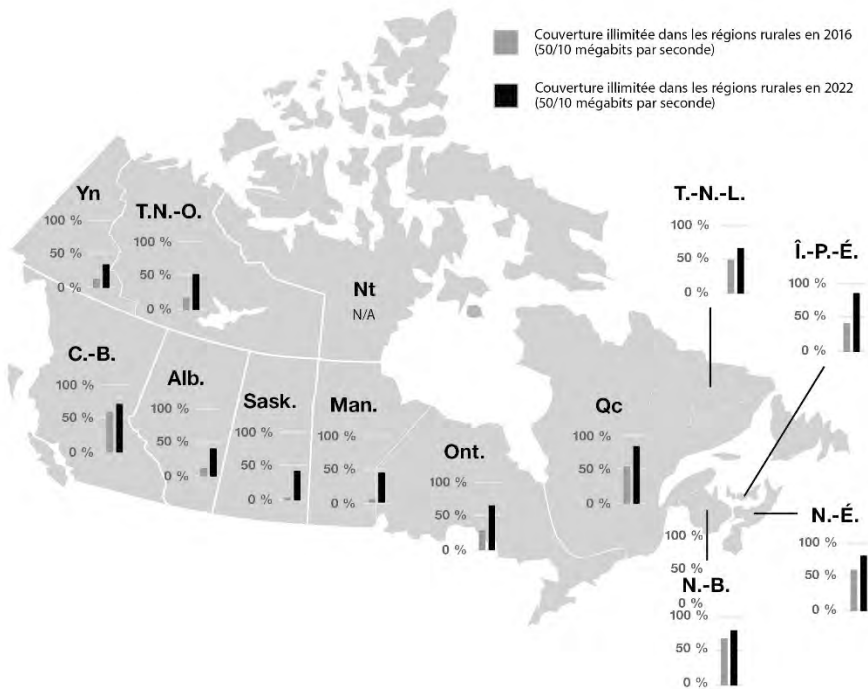
Figure 3.2

### Élargir l'accès Internet haute vitesse aux communautés rurales

Depuis 2015, le gouvernement appuie l'élargissement de l'accès Internet haute vitesse au pays, y compris dans les communautés rurales qui ont dû composer avec un accès Internet plus lent et moins fiable que les centres urbains.

En 2016, 84 % de la population canadienne avait un accès Internet haute vitesse. En 2022, la proportion est passée à près de 94 %. Cette progression a été rendue possible en partie par l'important accroissement de l'accès dans les régions rurales, qui est passé de 39 % à 67 % au cours de cette période. Le gouvernement demeure déterminé à atteindre son objectif, à savoir offrir l'accès Internet haute vitesse à 98 % de la population au pays d'ici 2026 et à 100 % des Canadiennes et des Canadiens d'ici 2030.

### Progression de l'accès Internet haute vitesse dans les communautés rurales



Source : CRTC

Nota – Le graphique présente les taux de connectivité en 2016 et en 2022 pour les provinces, et en 2020 et en 2022 pour les territoires (en fonction des données disponibles).

Le gouvernement a fait des progrès importants pour réduire le coût d'Internet, du téléphone à domicile et des forfaits de téléphonie mobile et pour améliorer l'accès à ces services. Nous orientons la prochaine phase de nos travaux sur la réduction des coûts et des obstacles à la commutation des fournisseurs, afin que les gens puissent trouver de meilleures offres :

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement a l'intention de modifier la *Loi sur les télécommunications* afin de donner aux Canadiennes et aux Canadiens plus de latitude pour renouveler ou changer leurs forfaits de service Internet ou de téléphonie résidentielle ou cellulaire :
  - Le CRTC interdira aux entreprises de facturer des frais supplémentaires aux personnes qui changent de fournisseur de services.
  - Les entreprises seront tenues d'aider la clientèle à trouver le meilleur forfait, y compris parmi les forfaits à coût réduit, avant la fin d'un contrat.
  - Les entreprises devront également fournir une option de libre-service, comme un portail en ligne, pour permettre au public consommateur de passer facilement d'un forfait à l'autre ou de mettre fin à leurs forfaits avec un fournisseur.

Le CRTC sera responsable de la mise en œuvre de ces mesures et consultera sur les exigences particulières.

### ***Aucun frais pour le changement à des forfaits des télécommunications moins chers***

Camille est une étudiante qui travaille à temps partiel. Lorsqu'elle a commencé ses études, il y a près de deux ans, elle s'est inscrite à un forfait promotionnel de téléphonie mobile pour étudiants au coût de 40 \$ par mois. Cette offre promotionnelle arrive à sa fin. Avec ces modifications, Camille reçoit un avis de son fournisseur lui indiquant que sa promotion arrive à terme et que son plan sera renouvelé, avec les mêmes caractéristiques, à 65 \$ par mois. En guise de solution de rechange, le fournisseur lui suggère de s'abonner à un nouveau forfait, qui n'inclurait toutefois que la moitié des données de son plan actuel.

Camille fait quelques recherches et trouve le même plan pour 40 \$ par mois d'un autre fournisseur. Elle conclut un contrat avec le nouveau fournisseur puis se connecte sur le site Web de son fournisseur existant pour annuler son contrat. En un simple clic, elle annule son contrat et transfère son numéro de téléphone au nouveau fournisseur, sans frais et en quelques minutes.

Camille obtient un nouveau contrat au même prix que l'ancien, et étant donné que son téléphone est déjà payé, elle peut changer de fournisseur sans frais supplémentaires.

# Accroître la transparence des frais des transporteurs aériens

Au moment de réserver un vol, tout le monde veut obtenir la meilleure offre possible. Cependant, on constate souvent avec surprise que des coûts s'ajoutent au tarif annoncé.

Figure 3.3

## Les frais supplémentaires facturés par des compagnies aériennes peuvent s'additionner



Suzanne et André, accompagnés de leurs deux adolescents, rendent visite à leur famille. Dans le cadre de leur recherche du vol Toronto-Vancouver le moins cher, ils comparent les prix des billets d'avion, ainsi que les frais optionnels pour le choix des sièges, les bagages enregistrés et de cabine, les repas en vol et le Wi-Fi dans l'avion.

Suzanne et André pourraient payer pour leur voyage jusqu'à 481 \$ en frais supplémentaires.



Billet d'avion

+



Bagages de cabine:  
0 \$ à 84 \$



Choix des sièges:  
12 \$ à 92 \$



Bagages enregistrés:  
27 \$ à 84 \$



Repas en vol:  
0 \$ à 24 \$



Wi-Fi dans l'avion:  
0 \$ à 24 \$

\* Les chiffres sont fondés sur les prix publics perçus entre la fin mars et le début avril 2024 auprès des principaux transporteurs aériens au Canada pour les vols au départ de Toronto vers Vancouver en mai 2024. Les frais de bagages enregistrés correspondent aux frais exigés pour le premier bagage enregistré pour des billets au tarif de base. La fourchette de prix pour les frais de sélection de sièges comprend uniquement les sièges standard. Les frais peuvent varier selon le moment où le paiement est effectué (p. ex. frais prépayés ou payés à l'aéroport). Les prix comprennent les taxes.

\*\* Les coûts pouvant atteindre 481 \$ correspondent à l'achat de la sélection de sièges pour quatre passagers, un bagage enregistré, un bagage de cabine, quatre repas et l'accès au Wi-Fi pour quatre personnes.

\*\* Selon le type de billet d'avion acheté, le prix du billet peut inclure les bagages enregistrés ou de cabine, la sélection des sièges, le Wi-Fi et les repas. Il s'agit des coûts associés aux des billets au tarif de base au plus bas prix.

Même si les transporteurs aériens doivent indiquer le prix du billet incluant les taxes et les frais, des frais supplémentaires peuvent néanmoins être exigés pour des services facultatifs à différentes étapes du voyage. Qu'il s'agisse du choix des sièges, de l'enregistrement des bagages ou des repas à bord, les Canadiennes et les Canadiens devraient avoir droit à une transparence complète quant au prix total de leur vol.

- Le budget de 2024 annonce que le gouvernement renforcera la transparence des frais pour les services facultatifs facturés par les transporteurs aériens, comme ceux liés au choix des sièges, à l'enregistrement des bagages et aux bagages de cabine, aux repas à bord de l'avion et aux divertissements en vol. Pour ce faire, le gouvernement travaillera en collaboration avec l'Office des transports du Canada et les transporteurs aériens afin de garantir que ces frais sont clairement indiqués. Ainsi, les gens pourront mieux choisir les tarifs en fonction du prix total des options de voyage qui répondent le mieux à leurs besoins.

## **Réduire les frais indésirables avec l'aide des provinces et territoires**

Le gouvernement fédéral agit pour lutter contre les frais indésirables qui relèvent de sa compétence. Or, bon nombre des frais indésirables qui suscitent la frustration au pays relèvent de la compétence des provinces et des territoires. C'est pourquoi le gouvernement fédéral demande à tous les ordres de gouvernement de contribuer à réduire les frais indésirables, pour que les Canadiennes et les Canadiens puissent conserver une plus grande partie de leur argent durement gagné.

Afin de faire progresser ces efforts déployés avec les provinces et les territoires pour lutter contre les pratiques et les frais inéquitables, le budget de 2024 annonce ce qui suit :

- Le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces et les territoires afin de cerner et de cibler les frais indésirables facturés au Canada.
- Le Bureau de la consommation fédéral aidera à lever le voile sur les pratiques trompeuses en matière de frais indésirables, où qu'elles soient employées au Canada, en faisant progresser des projets de recherche et de défense des intérêts.

Le gouvernement fédéral encourage l'ensemble des provinces et des territoires à travailler de concert afin d'accorder la priorité à ces questions importantes pour la population canadienne. À cet égard, certains des domaines d'intervention prioritaires sont indiqués dans les lignes qui suivent.



## Assurer le prix équitable et l'accessibilité des billets de concert et d'événement sportif

En ce qui a trait aux billets de spectacles ou d'événements sportifs, la population canadienne s'attend d'entrée de jeu à de la transparence et à des pratiques équitables pour garder les prix bas. Le gouvernement fédéral, y compris le Bureau de la concurrence, déploie des efforts pour faire respecter les protections fédérales contre les pratiques commerciales trompeuses, y compris les frais et les droits cachés.

Certaines provinces ont pris des mesures pour aider leurs résidentes et leurs résidents, comme la *Loi de 2017 sur la vente de billets* de l'Ontario qui a instauré des mesures en vue de protéger les personnes qui achètent des billets de spectacle.

D'autres provinces doivent en faire plus pour renforcer leurs lois sur la protection du consommateur afin de protéger les intérêts de la population canadienne. Pour rendre les prix équitables pour tous dans le secteur du divertissement, le budget de 2024 annonce ce qui suit :

- Le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires et les encouragera à adopter des exigences en matière de pratiques exemplaires pour la vente de billets, avec trois objectifs prioritaires :
  - la transparence des ventes de billets, afin de continuer à protéger les gens contre les frais imprévus par l'indication du prix tout compris dès le départ;
  - une meilleure protection, y compris contre les frais excessifs et par de meilleures garanties de remboursement rapide lorsque les événements sont annulés;
  - la lutte contre les revendeurs frauduleux et les pratiques de revente qui font augmenter injustement les prix, comme l'utilisation de la technologie des robots pour acheter et revendre des billets de manière malveillante.

### ***Sévir contre les revendeurs pour garder les billets pour les Canadiens et Canadiennes***

Aaina et ses amis font partie des personnes chanceuses qui ont pu obtenir le code d'accès pour le concert de Taylor Swift à Vancouver en décembre dernier. Après avoir patienté dans la file d'attente en ligne, Aaina avait hâte d'acheter des billets pour elle-même et trois amis.

Après avoir tenté d'ajouter ses billets dans son panier, Aaina a reçu un message indiquant que les billets n'étaient plus disponibles, une situation qu'elle ne connaissait que trop bien. Plusieurs de ses camarades essayaient d'acheter des billets, aussi, et ont eu la même expérience : les billets qu'ils espéraient avoir ont été vendus à quelqu'un d'autre.

Bien qu'il soit toujours difficile d'obtenir un billet pour les concerts les plus populaires, il est encore plus difficile d'obtenir un billet lorsque les revendeurs cherchent à faire un profit en faisant grimper les prix pour la population.

Grâce aux nouvelles mesures du budget de 2024 visant à trouver des moyens de contrer les pratiques des revendeurs de billets qui font augmenter injustement les prix, y compris l'utilisation de la technologie des robots, Aaina et ses amis auront de meilleures chances d'obtenir des billets la prochaine fois que Taylor présentera un spectacle au Canada.

### ***Appel à une protection plus solide du public consommateur dans l'ensemble du Canada***

Nicolas est impatient de voir son équipe de hockey préférée, les Maple Leafs de Toronto, qui participe aux séries éliminatoires. Dès qu'il apprend que les Leafs sont qualifiés pour le premier tour, il se rend en ligne afin d'acheter des billets pour les quatre matchs prévus à Toronto.

En achetant ses billets, Nick est heureux de voir qu'il n'est plus facturé des frais supplémentaires au-delà du prix annoncé, comme l'exige la *Loi sur la concurrence* ainsi que la *Loi de 2017 sur la vente de billets* de l'Ontario. Auparavant, Nick payait environ 20 \$ de plus, par billet, en raison de frais supplémentaires et de surcharges.

Il assiste aux deux premières parties à domicile. Les Leafs remportent la série après la quatrième partie du premier tour des séries éliminatoires, de sorte que les deux dernières parties pour lesquelles Nicolas a des billets sont annulées.

Nicolas attend une semaine pour que son remboursement soit traité, mais il n'a toujours pas reçu de paiement de la part du fournisseur de billets sur sa carte de crédit. Il communique avec le fournisseur de billets pour résoudre le problème. Si, après trois semaines, le fournisseur de billets n'a pas répondu à la demande de Nicolas, celui-ci peut déposer une plainte officielle auprès de Protection du consommateur de l'Ontario.

En collaborant avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral veillera à ce que l'ensemble de la population ait accès aux mêmes protections au public consommateur que Nick a reçues.

## Protéger la population canadienne contre les pratiques commerciales trompeuses

Le Bureau de la concurrence est un organisme d'application de la loi indépendant qui joue un rôle crucial dans l'application de la *Loi sur la concurrence* et qui défend la population canadienne contre les frais indésirables, ce qui a mené à un total de 12,6 millions de dollars en amendes payées par Ticketmaster, StubHub, et TicketNetwork, ainsi que par les entreprises de location de voitures Avis et Budget, Hertz, Enterprise et Discount.

Le gouvernement reconnaît le rôle crucial du Bureau de la concurrence dans l'économie. C'est pourquoi le gouvernement a pris plusieurs mesures pour fournir au Bureau de la concurrence les ressources et les outils dont il a besoin pour s'acquitter plus efficacement de son mandat.

À titre d'exemple des travaux du Bureau de la concurrence, en 2019, Ticketmaster a payé une pénalité de 4 millions de dollars et 500 000 \$ pour les frais engagés par le Bureau de la concurrence afin d'enquêter sur les déclarations trompeuses concernant les prix dans la vente de billets en ligne. À l'issue de l'action en justice menée par le Bureau contre Ticketmaster en défense du public consommateur canadien, le tribunal a conclu que les prix annoncés par Ticketmaster n'étaient pas atteignables parce que l'entreprise ajoutait des frais obligatoires aux étapes ultérieures du processus d'achat. On a constaté que les frais indésirables facturés par Ticketmaster augmentaient souvent de plus de 20 %, et, dans certains cas, de plus de 65 %, les prix annoncés. Les mesures prises par le Bureau de la concurrence ont également mené à une entente de conformité de 10 ans avec Ticketmaster visant à empêcher l'imposition de frais indésirables et la publicité trompeuse au Canada.

En 2023, le Bureau de la concurrence a annoncé une action en justice contre Cineplex pour avoir fait la publicité de billets de cinéma à un prix inférieur à ce que de nombreux consommateurs devaient payer.

## Protéger la population canadienne contre les pratiques commerciales trompeuses

Dans sa demande au Tribunal de la concurrence, le Bureau soutient que les frais de réservation en ligne de 1,50 \$ sont trompeurs et que les consommateurs ne peuvent pas acheter de billets en ligne aux prix annoncés. Dans cette même demande, le Bureau demande au Tribunal d'ordonner à Cineplex de cesser cette forme de publicité, de payer une pénalité et de dédommager les consommateurs touchés.

Le Bureau de la concurrence a été habilité à défendre les gens de façon indépendante grâce à un budget accru et à des modifications législatives à la *Loi sur la concurrence* qui ont permis une application plus rigoureuse de cette loi au Canada. De plus, les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la *Loi sur la concurrence* ouvriront la voie aux parties privées pour contester les pratiques anticoncurrentielles.

## Avoir le droit de faire réparer ses appareils

Des téléphones cellulaires aux ordinateurs en passant par les laveuses et les sècheuses, il est frustrant – et dispendieux – de remplacer, plutôt que de réparer, les appareils électroniques et électroménagers lorsqu'ils brisent. L'actuel cycle de vie de nombreux appareils électroniques et électroménagers modernes qui sont destinés à être jetés nuit à l'environnement et coûte cher à tout le monde au pays.

La population canadienne s'attend à ce que les appareils coûteux qu'elle achète fonctionnent bien pendant de nombreuses années. Et si ces appareils tombent en panne, les gens devraient être en mesure de les faire réparer, à un prix équitable, au lieu d'être obligés d'acheter un nouveau produit lorsqu'un de ses composants ne fonctionne plus.

Afin de s'assurer que les gens peuvent continuer à utiliser leurs appareils plus longtemps et réduire les déchets électroniques nocifs dans le processus, le gouvernement fédéral fait progresser le droit à la réparation pour améliorer la durabilité et la réparabilité des produits.

Des progrès importants sont déjà accomplis pour garantir ces droits à la population, notamment :

- Modifier la *Loi sur le droit d'auteur* afin de permettre le contournement des verrous numériques pour diagnostiquer, entretenir ou réparer un produit. Cela permettra aux consommateurs et consommatrices de réparer leurs appareils là où ils le souhaitent.

- Modifier la *Loi sur la concurrence* comme il a été annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* afin d'empêcher les fabricants de refuser, de façon anticoncurrentielle, de fournir les pièces, les outils ou les logiciels nécessaires pour réparer les appareils et les produits.

Poursuivant sur cette lancée, le budget de 2024 annonce ce qui suit :

- Le gouvernement lancera des consultations d'ici juin afin d'élaborer un cadre du droit à la réparation qui mettra l'accent sur la durabilité, la facilité de réparation et l'interopérabilité.
- Le gouvernement fédéral demande aussi aux provinces et aux territoires de modifier leurs lois sur les contrats afin d'appuyer le droit à la réparation et l'interopérabilité. Le projet de loi C-29 du Québec est un exemple de la façon dont les provinces peuvent protéger les gens en faisant la promotion du droit à la réparation.

De plus amples renseignements sur le cadre du droit à la réparation pour les appareils électroménagers et les appareils électroniques seront annoncés dans les prochains mois. Le gouvernement fédéral étudie la façon de traiter :

- **L'obsolescence programmée**, c'est-à-dire lorsque les fabricants créent intentionnellement des produits qui se brisent rapidement;
- **Les avantages d'un indice de durabilité**, qui pourrait aider les gens à mieux comprendre la durée de vie prévue de leur appareil;
- S'il y a lieu d'apporter d'autres modifications législatives fédérales pour appuyer le droit de réparation.

### ***Des réparations plus abordables pour les appareils électroniques***

Claudia a brisé l'écran de son nouvel iPhone. Chez Apple, elle devra payer 499 \$ pour faire remplacer l'écran. Claudia trouve un atelier indépendant demandant 329 \$ pour faire la réparation. Cependant, les politiques de garantie d'Apple font en sorte que la réparation moins chère pourrait annuler sa garantie.

Afin d'éviter le risque d'annuler sa garantie, Claudia paie à contrecœur 170 \$ de plus pour qu'Apple réalise la réparation.

Avec d'autres mesures pour soutenir le droit à la réparation, y compris des réformes provinciales et territoriales, Claudia pourrait faire réparer son écran à un atelier de réparation tiers sans annuler la garantie sur son nouvel iPhone, ce qui lui permettrait d'économiser 170 \$.

## 3.3 Réduction des frais bancaires, meilleure situation financière

Chaque Canadienne et Canadien mérite l'accès à des outils bancaires modernes et abordables. Ces outils les aident à payer leurs factures, à épargner de l'argent, à recevoir les prestations du gouvernement et à bâtir leur crédit. S'assurer que toute la population canadienne a accès à des services bancaires abordables est une question d'équité pour chaque génération, parce que le travail acharné ne rapporte pas comme avant. La classe moyenne, qui travaille dur, mérite de garder une plus grande partie de son argent. Elle en a besoin pour aller de l'avant.

Même si le coût de la vie augmente, les bénéfices des banques continuent de croître, en partie parce que leur clientèle paie des frais plus élevés. Certaines banques ont même récemment augmenté le solde minimum requis pour renoncer aux frais mensuels, ce qui rend encore plus difficile pour les gens de maintenir leurs frais bancaires à un bas niveau. C'est injuste. C'est pourquoi le gouvernement prend des mesures pour réduire les frais bancaires.

Le gouvernement fédéral utilise les outils réglementaires et législatifs à sa disposition pour réduire les frais bancaires que paient les Canadiennes et les Canadiens, et les aider à améliorer leur situation financière. Personne ne devrait encourir de lourdes amendes lorsqu'il s'agit simplement d'aller de l'avant.

Le budget de 2024 prévoit des mesures pour réduire les frais bancaires en plafonnant les frais d'insuffisance de fonds, en modernisant les options de comptes bancaires sans frais et abordables, en lançant de nouveaux outils de services bancaires pour les gens, en élargissant les services d'aide financière et en prenant des mesures supplémentaires pour sévir contre les prêts à conditions abusives.

### Principales mesures en cours

- ✓ Sévir contre les prêts à conditions abusives en faisant passer le taux d'intérêt criminel à un taux annualisé de 35 %.
- ✓ Instaurer la charte hypothécaire canadienne qui présente en détail l'allègement hypothécaire sur mesure qui, selon les attentes du gouvernement, devrait être offert par les banques aux personnes qui ont de la difficulté à rembourser le prêt hypothécaire sur leur résidence principale.
- ✓ Assurer l'accès de la population à un organisme indépendant et transparent pour aider à résoudre les litiges liés aux services bancaires, en désignant l'ombudsman des services bancaires et des investissements comme le seul organisme externe chargé de traiter les plaintes à cet égard au Canada à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

- ✓ Exiger des banques qu'elles avisent automatiquement les gens lorsque leur compte bancaire ou leur solde de carte de crédit tombe en dessous d'un montant fixe, fixé par défaut à 100 \$, et qu'elles envoient un préavis avant le renouvellement des services.

## **Plafonner à 10 \$ les frais pour insuffisance de fonds**

Des frais d'insuffisance de fonds sont facturés lorsqu'il n'y a pas assez d'argent dans un compte bancaire pour couvrir un chèque ou une opération de débit préautorisée. Ces frais facturés par les banques peuvent atteindre près de 50 \$ et touchent de façon disproportionnée les personnes à faible revenu et les personnes ayant de mauvais antécédents de crédit. Les gens qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts ont encore plus de difficulté à s'en sortir quand des frais élevés sont facturés.

- ▶ Afin d'aider les personnes qui ont du mal à faire leurs paiements à améliorer leur situation financière, le gouvernement annonce son intention de plafonner à 10 \$ par cas les frais d'insuffisance de fonds imposés par les banques, et qu'il compte prendre les mesures suivantes :
  - Exiger des banques qu'elles préviennent les gens qu'ils sont sur le point de se faire facturer des frais d'insuffisance de fonds et qu'elles leur accordent un délai de grâce pour déposer des fonds supplémentaires pour éviter les frais.
  - Interdire l'imposition de frais multiples pour insuffisance de fonds lorsque la même opération se reproduit.
  - Limiter le nombre de facturations de frais d'insuffisance de fonds possibles par période de 72 heures.
  - Interdire les frais d'insuffisance de fonds pour les montants à découvert minimes de moins de 10 \$.

Le gouvernement présentera au cours des prochains mois un projet de règlement sur les frais pour insuffisance de fonds.

## **Bonifier les comptes bancaires sans frais et abordables**

Les besoins en services bancaires évoluent au pays à mesure que de plus en plus d'opérations se font en ligne. Les comptes bancaires à 0 \$ par mois et jusqu'à 4 \$ par mois, actuellement offerts par certaines banques canadiennes, doivent refléter la réalité bancaire actuelle et permettre notamment plus de transactions pour payer des factures et transférer de l'argent, sans frais supplémentaires.

Pour assurer l'offre de services bancaires abordables qui répondent aux besoins de la population canadienne, le gouvernement a demandé à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) de conclure de nouveaux accords avec des institutions financières pour bonifier les comptes bancaires sans frais et abordables.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que l'ACFC négocie actuellement avec les banques en vue d'obtenir des ententes améliorées pour offrir des comptes bancaires modernes à 0 \$ par mois et jusqu'à 4 \$ par mois qui reflètent les réalités bancaires actuelles et qui permettent notamment davantage de transactions, ainsi qu'une plus grande admissibilité aux comptes à 0 \$.
- ▶ Le gouvernement espère que l'ACFC pourra obtenir un résultat positif et obtenir une entente qui serve les intérêts du grand public canadien.

***N'importe qui peut obtenir un compte bancaire à bas prix, mais les fonctionnalités sont limitées***

Bien que l'ACFC continue d'encourager les banques à améliorer leur offre de comptes bancaires abordables, toute la population a accès à des comptes bancaires à faible coût.

Ces comptes chèques de base offrent au moins :

- ✓ une carte de débit gratuite;
- ✓ douze transactions de débit libre par mois, y compris au moins 2 transactions dans la succursale;
- ✓ la capacité d'utiliser des chèques;
- ✓ des relevés mensuels imprimés gratuits;
- ✓ la capacité d'établir des paiements préautorisés;
- ✓ le retour d'images numériques des chèques ou visualisation en ligne des chèques.

Aujourd'hui, la banque a évolué et les gens ont besoin d'avoir accès à plus de transactions, sans frais. Ceci est particulièrement important pour aider les groupes vulnérables à éviter de s'endetter et d'engager des frais évitables, en offrant plus de transactions gratuites de débit.

***Certains groupes peuvent obtenir un compte bancaire à 0 \$***

L'entente existante avec dix banques offre gratuitement les mêmes caractéristiques que les comptes à faible coût aux groupes suivants :

- ✓ les jeunes;
- ✓ les personnes aux études;
- ✓ les personnes âgées qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG);
- ✓ les bénéficiaires du Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).



De plus en plus de personnes doivent avoir accès à des services financiers, mais le coût reste un obstacle pour de nombreux autres groupes vulnérables. L'ACFC travaille activement à étendre l'admissibilité au compte à 0 \$ par mois à un plus grand nombre de groupes.

***Comment puis-je m'inscrire?***

Visitez une succursale de l'une des dix banques, avec les papiers et pièces d'identité requis. Une preuve d'admissibilité est requise pour les comptes gratuits, comme une preuve de l'âge pour les jeunes, une preuve d'inscription pour les personnes aux études ou une preuve de prestations versées pour les personnes âgées.

## **Des services bancaires pour les gens**

Les services bancaires pour les gens, également appelé « système bancaire ouvert » ou « finance axée sur les clients », permettent aux individus et aux entreprises de transférer en toute sécurité leurs données financières vers différents fournisseurs de services, y compris les banques, les coopératives de crédit et les sociétés de technologies financières accréditées.

Les sociétés de technologies financières ont été limitées dans leur capacité à développer de nouveaux outils financiers, en grande partie en raison d'une dépendance à la capture non sécurisée de données d'écran, qui extrait les données d'un compte bancaire en lisant les informations de compte. Pour ce faire, les Canadiennes et Canadiens doivent communiquer leurs identifiants bancaires aux sociétés de technologies financières.

Grâce aux services bancaires pour les gens, les sociétés de technologies financières pourront offrir aux gens un moyen de partager en toute sécurité des données choisies avec les outils de technologie financière de leur choix, sans partager l'accès à leur compte bancaire. Le potentiel des services bancaires pour les gens comprend de nouvelles applications et de nouveaux outils pour aider la population à mieux consulter les factures, à surveiller un budget, à recueillir et à comparer des renseignements permettant de prendre de meilleures décisions lors de l'échange de devises ou d'investissements sur le marché boursier, obtenir un prêt, à trouver une meilleure entente en matière d'assurance, ou à suivre les paiements mensuels de loyer afin d'améliorer leurs cotes de crédit. Ces innovations peuvent aider à rendre la vie plus abordable, et pourraient même faciliter la tâche des jeunes au moment d'acheter leur première maison.

Avant que ces nouveaux outils financiers puissent être disponibles, le Canada a besoin d'un cadre qui garantisse la sécurité de cette technologie pour les Canadiennes et Canadiens et qui élimine la pratique risquée de capture de données d'écran.

Afin de favoriser un écosystème novateur des services bancaires pour les gens au Canada, l'Énoncé économique de l'automne de 2023 a annoncé que le gouvernement fédéral présenterait une mesure législative visant à établir le cadre des services bancaires pour les gens du Canada. Ce cadre réglementera l'accès aux données financières afin que la population et les petites entreprises canadiennes puissent profiter en toute sécurité de services et de produits financiers qui les aident à gérer et à améliorer leurs finances.

- Le budget de 2024 annonce que l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) sera chargée de superviser, de gérer et de faire appliquer le cadre des services bancaires pour les gens du Canada.
- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder à l'ACFC 1 million de dollars, en 2024-2025, pour qu'elle se prépare à exercer ses nouvelles responsabilités et commencer à préparer une campagne de sensibilisation publique. L'ACFC passera à un modèle fondé sur le recouvrement intégral des coûts une fois le cadre en place.
- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose également de verser, 4,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, au ministère des Finances Canada afin qu'il effectue les travaux stratégiques nécessaires pour mettre en place et maintenir une entité et un cadre de surveillance des services bancaires pour les gens, y compris la mise en œuvre d'un régime pour assurer la sécurité nationale.

Le gouvernement déposera bientôt une loi-cadre qui élargira le mandat de l'ACFC et établira des éléments fondamentaux du cadre concernant la portée, la participation au système, le processus et les critères applicables à la norme technique, les mesures de protection de la sécurité et de l'intégrité des données financières personnelles, ainsi que les règles communes.

Pour en savoir plus, voir le cadre des services bancaires pour les gens du Canada publié aujourd'hui qui présente de l'information sur un ensemble de mesures législatives à venir.

### ***Améliorer votre crédit pour obtenir une hypothèque***

Avec les services bancaires pour les gens, les personnes qui n'ont pas de crédit établi, comme les jeunes et les personnes nouvellement arrivées au Canada, pourraient améliorer leurs cotes de crédit grâce à des services qui utilisent des données sur les transactions ou d'autres données de paiement, sans être limités par les moyens traditionnels d'antécédents de crédit, qui ne sont pas également accessibles à toutes les générations. Par exemple, des outils qui permettent aux personnes de se bâtir une cote de crédit en utilisant la confirmation qu'elles paient leur loyer en temps opportun.

### ***De nouveaux outils pour vous aider à gérer vos abonnements***

Les services bancaires pour les gens aideraient les Canadiennes et les Canadiens à assurer le suivi de leurs paiements de factures périodiques et d'abonnements. En effet, il leur deviendrait ainsi possible d'avoir accès – facilement, en toute sécurité et un seul endroit – à des services de suivi de leurs paiements et abonnements. Ces services les aideraient à prendre des décisions sur leur budget et à améliorer leur bien-être financier en évitant ou en cessant de payer chaque mois des services qu'ils n'utilisent pas ou dont ils ne veulent plus.

## **Offrir plus de conseils financiers gratuits**

Les connaissances dans le domaine financier sont l'une des clés de la sécurité financière. De nombreuses personnes se trouvant dans une situation financière difficile ont profité de services d'aide qui leur ont permis d'obtenir des conseils et des pistes de solutions. Il faut un plus grand nombre de ces services pour que toutes les personnes vulnérables, en particulier celles à faible revenu, aient accès aux outils et aux renseignements dont elles ont besoin pour parvenir à la sécurité financière. Des organismes de bienfaisance nationaux, comme Prospérité Canada, fournissent ces services, en mettant l'accent sur l'expansion des possibilités économiques et l'autonomisation économique de chaque Canadienne et Canadien.

- Le budget de 2024 propose de fournir à Prospérité Canada un financement de 60 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour élargir la portée des services communautaires d'aide en matière financière offerts à la population. Ces services améliorés devraient aider un million de personnes à revenu faible ou moyen sur cinq ans et leur permettre de recevoir près de 2 milliards de dollars en revenus fiscaux et en prestations non réclamés.

Ce soutien permettra à Prospérité Canada, en collaboration avec des organismes communautaires partenaires, d'élargir la programmation gratuite et les services de conseils gratuits. Ces programmes gratuits aident les Canadiennes et Canadiens à payer leurs impôts et à obtenir les prestations auxquelles ils ont droit, à trouver des moyens abordables d'épargner et à améliorer leur situation financière afin d'aller de l'avant. Comme annoncé au chapitre 8, le gouvernement réalise également des progrès dans la production automatique de déclarations de revenu afin d'aider un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens à recevoir facilement les prestations auxquelles ils ont droit.

## En faire plus pour sévir contre les prêts à conditions abusives

Les prêteurs à conditions abusives peuvent profiter des personnes les plus vulnérables. Les prêts à conditions abusives (y compris les prêts à tempérament à taux d'intérêt élevés) sont un type de dette courant et en croissance rapide au Canada, auquel recourent de façon disproportionnée les personnes à faible revenu ou les personnes ayant un historique de crédit limité ou qui viennent d'arriver au Canada. Certains groupes de consommateurs ont indiqué que les prêteurs refinançaient souvent les prêts à coût élevé pour maintenir les emprunteurs dans un cycle de dette.

Afin de protéger les Canadiennes et Canadiens à risque sur le plan financier, le gouvernement s'est engagé dans le budget de 2023 à abaisser le taux d'intérêt criminel, qui passe de l'équivalent de 48 % à 35 % en taux annualisé, après que le Québec ait établi le taux d'intérêt maximal le plus bas au Canada. Le gouvernement s'est aussi engagé à limiter les frais liés aux prêts sur salaire à un maximum de 14 \$ par tranche de 100 \$ empruntés. Le gouvernement intensifie ses efforts pour sévir contre les prêts à conditions abusives et pour aller de l'avant avec ces réformes afin que la protection du public soit une priorité.

Afin de protéger encore davantage les personnes les plus exposées, à des risques financiers, le gouvernement va encore plus pour réduire les coûts d'emprunt, limiter le risque de cycles d'endettement néfastes et aider les Canadiennes et les Canadiens à garder une plus grande partie de leur argent dans leurs poches.

- Afin de protéger les personnes vulnérables contre les prêteurs illégaux dangereux, comme les usuriers, qui tentent de contourner le taux d'intérêt criminel, le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend modifier le *Code criminel* afin de renforcer l'application du taux d'intérêt criminel. Ces modifications comprendront l'habilitation des organismes d'application de la loi en interdisant d'offrir du crédit à un taux d'intérêt criminel et en permettant de poursuivre les prêteurs illégaux et prédateurs sans l'approbation du procureur général.

► Le budget de 2024 annonce aussi que le gouvernement entend sévir encore plus énergiquement contre les prêts à conditions abusives en collaborant avec les provinces et les territoires pour harmoniser et améliorer la protection du consommateur dans l'ensemble du Canada. S'il y a lieu, le gouvernement fédéral pourrait prendre des mesures législatives à cette fin, par exemple :

- Plafonner le coût des produits d'assurance facultatifs pour les prêts à coût élevé, y compris les prêts sur salaire.
- Améliorer la transparence des pratiques commerciales liées aux prêts à coût élevé et des prêts sur salaire en limitant la publicité de ces produits.
- Renforcer les règlements s'appliquant aux prêts sur salaire, y compris les exigences de divulgation visant à protéger la population contre les modalités dommageables, incluant l'ajout d'un nombre minimal de jours pour les modalités de prêt, l'obligation pour les emprunteurs de rembourser en plusieurs versements et l'interdiction de transferts de prêts.
- Accroître les mesures mises de l'avant et l'harmonisation de l'approche proactive à l'égard des principaux prêteurs.
- Améliorer les pratiques de surveillance et de collecte de données sur le marché des prêts à coût élevé, y compris les prêts sur salaire.

## Chapitre 3

### Réduire le coût de la vie au quotidien

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>3.1. Une épicerie abordable</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>127</b>
Renforcer la sécurité alimentaire locale	0	20	21	21	0	0	63
Alléger les intérêts pour les producteurs agricoles	0	64	0	0	0	0	64
<b>3.3. Réduction des frais bancaires, meilleure situation financière</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>65</b>
Des services bancaires pour les gens	0	2	2	1	0	0	5
Offrir plus de conseils financiers gratuits	0	12	12	12	12	12	60
<b>Chapitre 3 – Incidence budgétaire nette</b>	<b>0</b>	<b>98</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>192</b>

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

## Chapitre 4

# Croissance économique pour chaque génération

Afin que chaque Canadienne et chaque Canadien réussisse au XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons faire croître notre économie pour qu'elle soit plus innovatrice et plus productive. Il faut une économie où chaque personne peut atteindre tout son potentiel, où les gens d'affaires ont les outils nécessaires pour développer leur entreprise et où le travail acharné rapporte. Pour bâtir l'économie de demain, il faut créer des emplois dans l'économie du savoir, des emplois dans le secteur manufacturier, des emplois dans l'exploitation minière et forestière, des emplois dans les métiers, des emplois dans l'énergie propre et des emplois dans l'ensemble des secteurs, dans toutes les régions du pays.

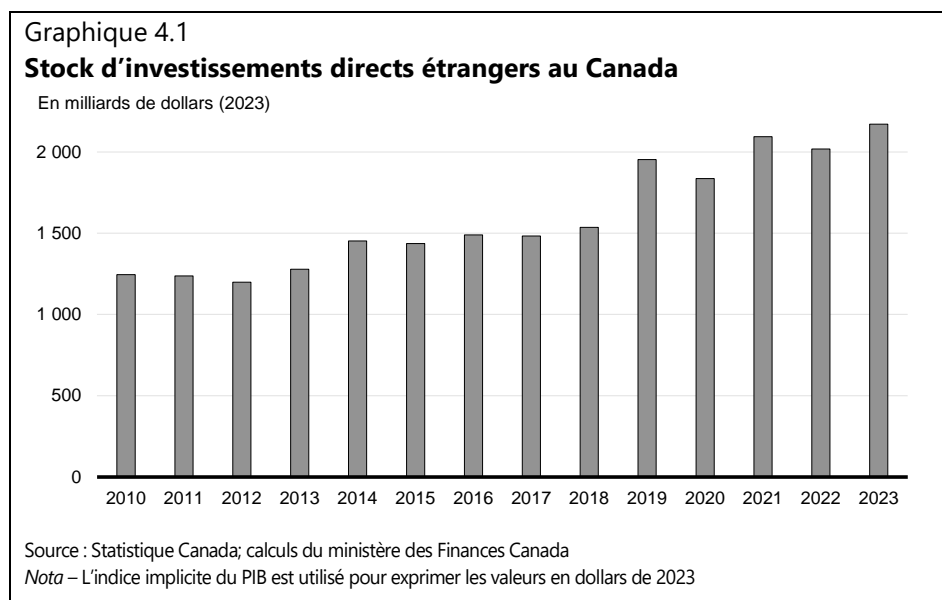
Pour ce faire, le plan économique du gouvernement investit dans les technologies, les mesures incitatives et le soutien qui sont essentiels pour accroître la productivité, favoriser l'innovation et attirer davantage d'investissements privés au Canada. C'est ainsi que nous allons bâtir une économie qui ouvre de nouvelles voies pour chaque génération afin que toutes et tous puissent gagner leur juste part.

Le gouvernement cible ses investissements pour s'assurer que le Canada continue d'être un chef de file dans l'économie de l'avenir, et ceux-ci génèrent d'ailleurs déjà une croissance plus forte et de nouvelles possibilités d'emploi importantes pour la population canadienne. La création de nouveaux emplois dans les technologies propres, l'énergie propre et l'innovation – que ce soit dans les secteurs de la construction et de la fabrication, en passant par l'ingénierie –, ce n'est que le début. Tous ces éléments, qui aident à attirer d'autres investissements pour créer encore plus de possibilités, augmenteront la productivité et la compétitivité du pays. Cela créera plus d'emplois de qualité et, en retour, améliorera le niveau de vie de toutes et de tous.

Nous sommes à un moment charnière: nous pouvons choisir de renouveler et de redoubler nos investissements dans l'économie de l'avenir, de développer une économie plus productive et plus compétitive, ou de risquer de laisser une génération entière pour compte. Nous ne commettrons pas cette erreur. Nous devons aux entreprises, aux innovateurs et, surtout, aux générations de travailleurs à venir de veiller à ce que l'économie canadienne soit en mesure de prospérer dans un monde en évolution.

La main-d'œuvre canadienne est la plus scolarisée au monde. Nous faisons des investissements pour que chaque génération de travailleuses et de travailleurs ait les compétences que le marché du travail et l'économie mondiale recherchent, ce qui nous aidera à attirer des investissements du secteur privé pour faire croître l'économie (graphique 4.1). En misant sur notre main-d'œuvre talentueuse, nous offrons, selon un ordre de priorité, une série de crédits d'impôt à l'investissement représentant 93 milliards de dollars pour stimuler la croissance, assurer l'avenir des entreprises canadiennes au Canada et créer de bons emplois pour les générations à venir.

Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le Canada a connu le plus haut niveau d'investissement direct étranger (IDE) par habitant parmi les pays du G7 et s'est classé au troisième rang mondial, derrière les États-Unis et le Brésil (graphique 4.2).

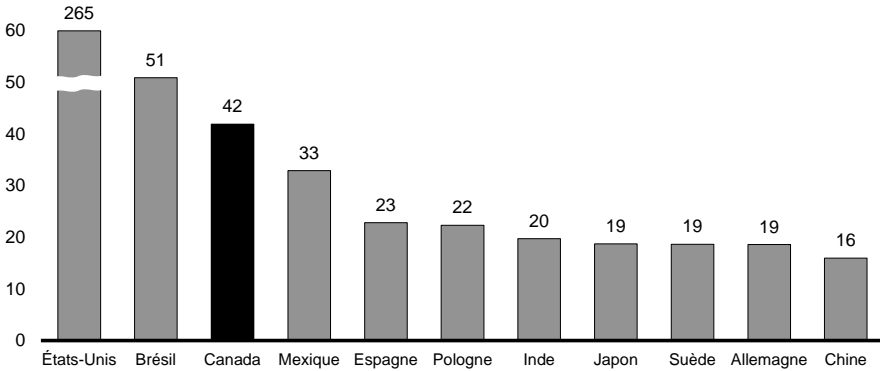




Graphique 4.2

### Le Canada a généré le troisième plus important volume d'investissements directs étrangers en 2023

En milliards de dollars américains

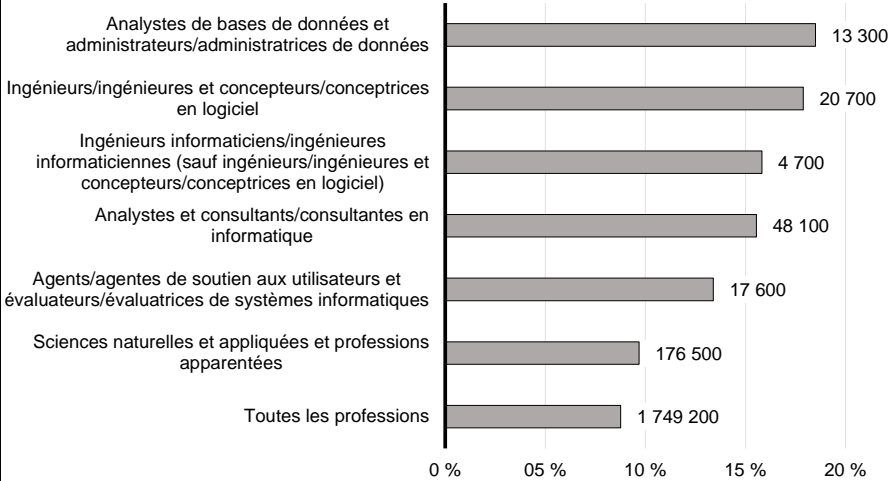


Source : Organisation de coopération et de développement économiques

Nota – Flux d'investissement direct étranger, du T1 2023 au T3 2023.

Graphique 4.3

### Croissance prévue des métiers spécialisés, de 2023 à 2031



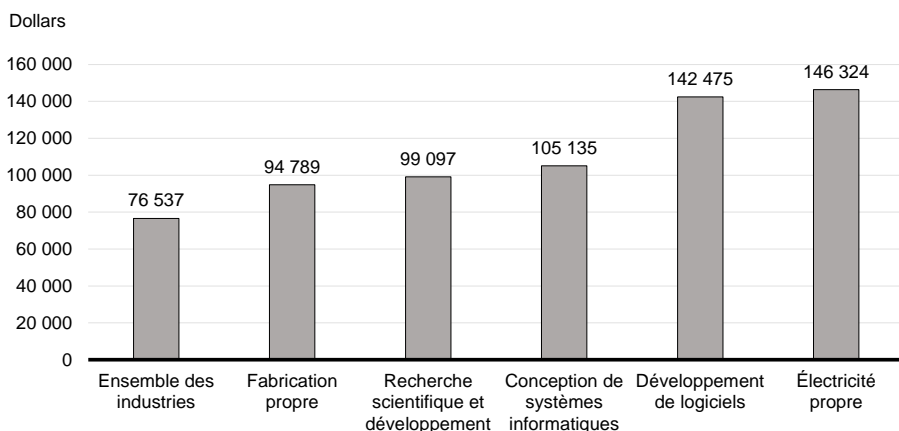
Sources : Emploi et Développement social Canada (EDSC); calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Pourcentage et variation absolue. Les projections sont fondées sur le Système de projection des professions modélisé par Emploi et Développement social Canada. Les barres montrent la variation de l'emploi en pourcentage dans les cinq professions croissant le plus rapidement dans la catégorie Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées de 2023 à 2031, à l'exception de la profession Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture. La variation absolue est indiquée après chaque barre.

L'économie canadienne crée des emplois bien rémunérés dans les secteurs à forte croissance, comme les technologies propres, l'électricité propre ainsi que le développement et la recherche scientifique (graphique 4.4). Le budget de 2024 poursuivra sur cette lancée en faisant des investissements stratégiques qui créeront des possibilités pour les travailleurs d'aujourd'hui, stimulant ainsi la productivité et la croissance économique pour les générations à venir.

Graphique 4.4

**Salaire annuel moyen dans certaines industries, 2022**



Source : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

*Nota* – La rémunération de la main-d'œuvre dans les catégories Ensemble des industries, Recherche scientifique et développement, Conception de systèmes informatiques et Développement de logiciels correspond à la rémunération totale de la main-d'œuvre rémunérée dans l'industrie divisée par le nombre d'emplois rémunérés dans l'industrie.

## 4.1 Stimuler la recherche, l'innovation et la productivité

Les mains habiles et les esprits brillants sont les plus grandes ressources du Canada. Il est crucial de tirer profit de leurs idées, de leurs innovations et de leur dur labeur pour garder notre place à l'avant-plan des économies avancées du monde entier. Les innovateurs, les gens d'affaires, les scientifiques ainsi que les chercheuses et chercheurs de calibre mondial du pays s'emploient à résoudre les défis les plus pressants d'aujourd'hui, et leurs découvertes aident à lancer les entreprises de demain.

Le milieu de la recherche, les gens d'affaires et les entreprises du Canada sont la force motrice de ce progrès, depuis la découverte scientifique jusqu'à l'introduction de nouvelles solutions sur le marché. Ils forment et embauchent également des jeunes qui constitueront la prochaine génération de l'innovation. De nouveaux investissements visant à stimuler la recherche et l'innovation, notamment par un meilleur soutien accordé à la population étudiante des cycles supérieurs et postdoctoraux, permettront au Canada de demeurer un chef de file mondial en science et en technologies émergentes, comme l'intelligence artificielle.

En investissant aujourd'hui dans l'innovation et la recherche et en appuyant le recrutement et le perfectionnement de talents au Canada, il est possible de faire du Canada un chef de file mondial en nouvelles technologies, au profit de la prochaine génération. En retour, cela stimulera l'innovation, la croissance et la productivité dans l'économie.

## Principales mesures en cours

- ✓ Soutenir la découverte scientifique, développer les talents canadiens en recherche et attirer l'élite de la recherche du monde entier afin de faire du Canada le port d'attache pour leur important travail. À cette fin, plus de 16 milliards de dollars ont été investis depuis 2016.
- ✓ Soutenir les secteurs émergents critiques dans le cadre d'initiatives comme la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle, la Stratégie quantique nationale, la Stratégie pancanadienne en matière de génomique et la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada.
- ✓ Fournir près de 2,0 milliards de dollars afin d'alimenter les grappes d'innovation mondiales du Canada pour faire croître ces écosystèmes d'innovation, promouvoir la commercialisation, soutenir la création et le maintien de la propriété intellectuelle et favoriser l'expansion des entreprises canadiennes.
- ✓ Investir 3,5 milliards de dollars dans le Partenariat canadien pour une agriculture durable afin de stimuler l'innovation, la compétitivité et la résilience du secteur agricole et agroalimentaire.
- ✓ Assurer un financement supplémentaire pouvant atteindre 333 millions de dollars au cours de la prochaine décennie pour soutenir les investissements du secteur laitier dans la recherche, le développement de produits et de marchés, ainsi que la capacité de transformation de solides non gras, et ainsi augmenter la compétitivité et la productivité du secteur.

## Renforcer l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle

L'écosystème canadien de l'intelligence artificielle (IA) est parmi les meilleurs au monde. Depuis 2017, le gouvernement fédéral a investi plus de 2 milliards de dollars dans l'IA au Canada. Fort de ces investissements, le Canada est reconnu à l'international pour ses talents, sa recherche, ainsi que pour son secteur de l'IA.

Aujourd'hui, le secteur canadien de l'IA se classe au premier rang mondial pour la croissance du nombre de femmes évoluant dans ce domaine et au premier rang du G7 pour la croissance annuelle du nombre de talents en IA. Chaque année depuis 2019, le Canada publie le plus grand nombre d'articles sur l'IA, par habitant, parmi les pays du G7. Les sociétés d'IA canadiennes déposent trois fois plus de demandes de brevets que le taux moyen du G7, et elles attirent près d'un tiers du capital-risque du Canada. En 2022-2023, plus de 140 000 professionnels travaillaient activement dans le domaine de l'IA au Canada, une hausse de 29 % comparativement à l'année précédente. Ce ne sont là que quelques-uns des avantages concurrentiels du Canada en IA et nous visons encore plus haut.

Afin de protéger l'avantage du Canada en matière d'IA, le gouvernement a déjà fait ce qui suit :

- ✓ Établir la première stratégie nationale d'IA dans le monde, à savoir la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle.
- ✓ Appuyer l'accès à une capacité informatique avancée, notamment par la signature récente d'une lettre d'intention avec NVIDIA et d'un protocole d'entente avec le gouvernement du Royaume-Uni.
- ✓ Favoriser l'expansion des entreprises canadiennes en IA par l'entremise du Fonds stratégique pour l'innovation et du programme Grappes d'innovation mondiales.

Figure 4.1

## Tirer parti de l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle

### Excellence en recherche et perfectionnement des compétences

- Pépinière de chefs de file mondiaux en IA.
- Soutien aux chercheurs de pointe grâce à des organismes subventionnaires et à d'autres programmes de perfectionnement des compétences.

### Soutien industriel et secteur de l'investissement solides

- Les innovateurs obtiennent le capital nécessaire pour propulser leur entreprise grâce à des programmes comme le Fonds stratégique pour l'innovation.
- Les grappes d'innovation mondiales jouent un rôle important pour appuyer l'IA canadienne et en accélérer sa commercialisation AI commercialization



### Leadership mondial en intelligence artificielle

- Solide réputation en matière de développement responsable de l'IA.
- Membre fondateur du Partenariat mondial sur l'IA qui vise à appuyer le développement et l'utilisation éthiques de la technologie.

### Approche nationale responsable et stratégique

- Mise sur pied en 2017 de la toute première Stratégie pancanadienne en matière d'IA.
- Surveillance du leadership réglementaire national en matière d'IA grâce à des efforts pour promulguer une *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*.

L'IA représente une possibilité économique transformatrice pour le Canada et le gouvernement est déterminé à en faire plus pour soutenir la communauté de recherche de calibre mondial du pays, le démarrage d'entreprises canadiennes d'IA et aider ces dernières à se développer pour répondre aux exigences de l'économie mondiale. La capacité de traitement requise par l'IA accélère la course mondiale aux technologies de pointe et augmente l'attrait envers des infrastructures informatiques avant-gardistes.

À l'heure actuelle, une grande part de la capacité de calcul se trouve dans des pays étrangers. Les défis liés à l'accès à la puissance de calcul freinent la recherche et l'innovation en IA et exposent les entreprises canadiennes à une dépendance à l'égard de la puissance de calcul détenue par le secteur privé, à l'extérieur du pays. Cela comporte des dépendances et des risques pour la sécurité. Il s'agit d'un obstacle qui freine les entreprises et les personnes qui se consacrent à la recherche dans le domaine de l'IA.

Nous devons éliminer ces obstacles pour rester compétitifs dans la course mondiale à l'IA et nous assurer que la main-d'œuvre canadienne profite des salaires plus élevés générés par les transformations de l'IA. Nous devons conserver l'avantage du Canada en matière d'IA. Nous devons aussi veiller à ce que les travailleuses et les travailleurs qui craignent que leur emploi soit mis en danger par l'IA aient accès à la formation et aux outils requis pour s'adapter à la nouvelle économie.

Pour permettre au Canada de tirer avantage de l'IA, le budget de 2024 annonce une augmentation considérable de 2,4 milliards de dollars du soutien ciblé en IA. Ces nouvelles mesures de soutien comprennent ce qui suit :

- Un financement 2,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour lancer le Fonds d'accès à une puissance de calcul pour l'IA et la Stratégie du Canada sur une puissance de calcul souveraine pour l'IA, afin d'aider les chercheuses et chercheurs, ainsi que les entreprises canadiennes en démarrage et en expansion à accéder à la puissance informatique dont elles ont besoin pour être concurrentielles et pour aider à stimuler le développement d'infrastructures d'IA de propriété canadienne situées au pays.
- Un financement de 200 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2024-2025 afin d'inciter les entreprises en démarrage du domaine de l'IA à mettre de nouvelles technologies sur le marché, et d'accélérer l'adoption de l'IA dans des secteurs critiques comme l'agriculture, les technologies propres, les soins de santé et la fabrication. Ce soutien sera offert par l'intermédiaire des agences de développement régional du Canada.
- Un financement de 100 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour le programme d'aide à l'IA du Conseil national de recherches Canada afin d'aider les petites et moyennes entreprises à prendre de l'expansion et à accroître leur productivité par le développement et le déploiement de nouvelles solutions d'IA, potentiellement en travaillant avec de grandes entreprises, pour faire croître la productivité à travers le pays.
- Un financement de 50 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, pour soutenir les travailleuses et les travailleurs qui pourraient être touchés par la venue de l'IA, comme ceux des industries créatives. Ce soutien sera fourni par l'intermédiaire du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle, qui offrira une formation pour l'acquisition de nouvelles compétences aux travailleurs des secteurs et communautés potentiellement touchés.

Le gouvernement consultera les partenaires de l'industrie et les établissements de recherche afin de rapidement mettre en œuvre les initiatives de financement en IA, favorisant la collaboration et l'innovation intersectorielles pour l'accélération des progrès technologiques.

## Utiliser l'intelligence artificielle de façon sécuritaire et responsable

L'IA offre un potentiel économique immense, mais comme pour toute technologie, elle s'accompagne de considérations importantes à examiner pour assurer son développement et sa mise en œuvre en toute sécurité. Chef de file mondial de l'IA responsable, le Canada appuie un écosystème qui favorise l'utilisation responsable de la technologie. Du développement à la mise en œuvre et au-delà, le gouvernement prend des mesures pour protéger la population canadienne contre les répercussions potentiellement néfastes de l'IA.

Le gouvernement est déterminé à orienter l'innovation en IA dans une direction positive et à encourager l'adoption responsable des technologies de l'IA par la population et les entreprises canadiennes. Afin d'intensifier les efforts visant à assurer une utilisation responsable de l'IA, le gouvernement propose, dans son budget de 2024 :

- Un financement de 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour créer un institut canadien pour la sécurité de l'IA afin d'assurer le développement et le déploiement sécuritaires de l'IA. L'Institut aidera le Canada à mieux comprendre les risques que pourraient poser les systèmes d'IA générative et avancée et à s'en protéger. Le gouvernement consultera des parties prenantes et des partenaires internationaux sur l'élaboration de politiques concurrentielles en matière d'IA pour obtenir de l'information pertinente qui lui permettra de parachever la conception de l'institut pour la sécurité de l'IA et de déterminer son mode de fonctionnement.
- Un financement de 5,1 millions de dollars en 2025-2026 afin de doter le commissariat à l'IA et aux données des ressources nécessaires pour commencer à appliquer la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* proposée.
- Un financement de 3,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour mettre en avant le rôle de chef de file du Canada grâce au Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, et ainsi assurer le leadership du pays sur la scène mondiale pour faire progresser le développement responsable, la gouvernance et l'utilisation des technologies de l'IA à l'échelle internationale.

## Utiliser l'intelligence artificielle pour assurer la sécurité de la population canadienne

L'IA a montré qu'elle offrait un potentiel incroyable pour renforcer les systèmes de sécurité, y compris les protocoles de contrôle du fret aérien. Depuis 2012, Transports Canada met à l'essai des approches novatrices pour s'assurer que le fret aérien entrant au Canada est sécuritaire et se protéger contre les attaques terroristes. Ces approches comprennent notamment un projet pilote visant à contrôler de 10 % à 15 % du fret aérien entrant au Canada et la mise au point d'un système d'intelligence artificielle pour le contrôle du fret aérien.

- Dans son budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Transports Canada pour établir le programme de ciblage du fret aérien préalable au chargement, qui contrôlera 100 % du fret aérien entrant au Canada. Ce programme, alimenté par l'intelligence artificielle de pointe, permettra d'accroître l'efficacité et d'harmoniser le régime de sécurité aérienne du Canada avec celui de ses partenaires internationaux.

## Encourager davantage l'innovation et la productivité

Les entreprises qui investissent dans des technologies de pointe sont un moteur important de la croissance économique du Canada. Lorsque les entreprises investissent dans la technologie, de la mise au point de nouveaux brevets à la mise en œuvre de systèmes de technologie de l'information (TI), elles aident les travailleuses et les travailleurs canadiens à mettre leurs compétences et leurs connaissances à profit, améliorent les milieux de travail, tirent le meilleur profit du potentiel de la main-d'œuvre et stimulent la croissance économique du Canada.

Le gouvernement veut encourager les entreprises canadiennes à investir dans le capital, matériel et immatériel, ce qui les aidera à accroître leur productivité et à être concurrentielles dans l'économie de demain.

- Afin d'encourager l'investissement dans des actifs stimulant l'innovation et améliorant la productivité, le budget de 2024 propose de permettre aux entreprises d'amortir immédiatement le coût total des investissements dans les brevets, l'équipement d'infrastructure de réseaux de données, les ordinateurs et d'autres équipements de traitement de données. Les investissements admissibles, qui sont précisés dans les catégories pertinentes de déduction pour amortissement, doivent être acquis et mis en œuvre à compter du jour du budget et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2027. Cette mesure devrait coûter 725 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025.



## **Stimuler la recherche et le développement et encourager la rétention de propriété intellectuelle**

La recherche et le développement (R-D) sont un moteur clé de la productivité et de la croissance. Les innovations faites au Canada augmentent significativement notre produit intérieur brut (PIB) par habitant, et elles permettent de créer des emplois bien rémunérés et d'assurer la position du Canada en tant qu'économie avancée de premier plan dans le monde.

Afin de moderniser et d'améliorer les incitatifs fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental (RSDE), le gouvernement fédéral a lancé, le 31 janvier 2024, des consultations sur les façons d'améliorer le programme, sans coûts supplémentaires, pour mieux soutenir les entreprises novatrices et faire croître l'économie. Dans le cadre de ces consultations, qui ont pris fin le 15 avril 2024, le gouvernement a demandé aux personnes œuvrant dans les domaines de la recherche et de l'innovation au pays de trouver des moyens d'offrir un meilleur soutien en RSDE aux petites et moyennes entreprises canadiennes et de permettre à la prochaine génération d'innovatrices et d'innovateurs de se développer, de créer des emplois et d'assurer la croissance de l'économie.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce qu'il amorce une deuxième phase de consultations sur des paramètres stratégiques plus précis, afin d'entendre d'autres points de vue des entreprises et de l'industrie sur des réformes précises et techniques. Il s'agit notamment de déterminer comment les sociétés publiques canadiennes pourraient être admissibles au crédit bonifié. D'autres détails sur le processus de consultation seront publiés sous peu sur le site Web du ministère des Finances Canada.
- ▶ Le budget de 2024 propose d'affecter 600 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et 150 millions de dollars par année par la suite pour améliorer le programme de RSDE. La deuxième phase des consultations permettra de déterminer comment ce financement pourrait être ciblé pour stimuler la recherche et l'innovation.

Le 31 janvier 2024, le gouvernement a également lancé des consultations sur la création d'un régime privilégié des brevets pour encourager le développement et la conservation de la propriété intellectuelle au Canada. La consultation sur un régime privilégié des brevets a pris fin le 15 avril 2024. Les présentations reçues dans le cadre de ce processus, qui sont toujours à l'étude, permettront la prise de décisions gouvernementales éclairées concernant un régime privilégié des brevets.

## Augmenter le soutien à la recherche

Depuis 2016, le gouvernement fédéral a investi plus de 16 milliards de dollars dans la recherche, y compris dans les conseils subventionnaires fédéraux, soit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Ce soutien à la recherche permet des découvertes révolutionnaires dans des domaines comme les changements climatiques, les urgences sanitaires, l'intelligence artificielle et la santé psychologique. Il joue un rôle essentiel dans la résolution des plus grands défis auxquels le monde est confronté, ceux qui entraîneront des répercussions pour des générations.

Les conseils subventionnaires du Canada font déjà un excellent travail dans leurs domaines d'expertise, mais il faut en faire plus pour maximiser la portée de leurs efforts. Les améliorations que nous apportons aujourd'hui après des consultations approfondies, notamment auprès du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche, renforceront et moderniseront le soutien à la recherche du gouvernement fédéral.

- Afin de hausser les subventions de recherche de base et soutenir le milieu canadien de la recherche, le budget de 2024 propose d'accorder un financement de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 748,3 millions de dollars par année par la suite, au CRSH, au CRSNG et aux IRSC.
- Afin d'assurer une meilleure coordination dans l'écosystème de la recherche financé par le gouvernement fédéral, le gouvernement annonce dans le budget de 2024 la création d'une organisation-cadre de financement de la recherche. Les conseils subventionnaires continueront d'exister au sein de cette nouvelle organisation et d'appuyer l'excellence dans la recherche impulsée par des chercheuses et des chercheurs, y compris les liens avec le portefeuille de la Santé. Cette organisation et cette structure nouvelles aideront également à faire progresser la recherche concertée, multidisciplinaire et axée sur la réalisation d'une mission à l'échelle internationale. Le gouvernement donne suite à l'observation du groupe consultatif selon laquelle une plus grande coordination est nécessaire pour maximiser les retombées du soutien fédéral à la recherche dans l'écosystème de recherche du Canada.
- Afin d'orienter le cheminement des priorités de recherche, le gouvernement annonce également dans le budget de 2024 qu'il créera un conseil consultatif sur les sciences et l'innovation. Ce conseil, qui sera composé de responsables du milieu universitaire, de l'industrie et du secteur sans but lucratif, aura le mandat d'élaborer une stratégie

nationale en matière de sciences et d'innovation pour orienter l'établissement des priorités et accroître les retombées de ces investissements fédéraux importants.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose également de fournir 26,9 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans, à compter de 2024-2025, avec 26,6 millions de dollars en amortissement restant et 6,6 millions de dollars par la suite, aux conseils subventionnaires afin d'établir un système de gestion des subventions amélioré et harmonisé.

Le gouvernement collaborera également avec d'autres parties prenantes clés du système de financement de la recherche – les provinces, les territoires et l'industrie canadienne – afin d'assurer un meilleur alignement et un plus grand cofinancement en vue de relever d'importants défis, notamment le niveau relativement faible d'investissement en recherche et développement du Canada.

Plus de détails sur ces importants efforts de modernisation seront annoncés dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, une fois que le milieu de la recherche aura été consulté.

## **Appuyer les infrastructures de recherche de calibre mondial**

Le milieu de la recherche et les scientifiques canadiens ont absolument besoin d'installations et d'infrastructures de recherche modernes et de haute qualité pour réaliser des percées. Ces laboratoires et centres de recherche sont le berceau de percées médicales et scientifiques, et aident à résoudre les problèmes du monde réel et à créer les perspectives économiques de l'avenir. Des installations de recherche de calibre mondial attireront et formeront la prochaine génération de talents scientifiques. C'est pourquoi, depuis 2015, le gouvernement fédéral a fait des investissements sans précédent dans les sciences et la technologie, de 13,6 milliards de dollars par année en moyenne, comparativement à seulement 10,8 milliards par année en moyenne de 2009-2010 à 2015-2016. Mais nous ne pouvons pas nous arrêter là.

Afin de faire progresser la prochaine génération de recherche de pointe, dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'importants investissements dans la recherche et l'infrastructure scientifiques, dont les suivants :

- ▶ Un financement de 399,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, pour appuyer TRIUMF, le laboratoire de recherche en physique subatomique du Canada, situé sur le campus de Vancouver de l'Université de la Colombie-Britannique. Cet investissement permettra d'améliorer l'infrastructure du plus grand accélérateur de particules de type cyclotron au monde, ce qui placera TRIUMF et les universités de recherche canadiennes partenaires à l'avant-garde de la recherche en

physique et donnera lieu à de nouvelles percées médicales et à de nouveaux traitements, de la mise au point de médicaments jusqu'au traitement du cancer.

- Un financement de 176 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, à CANARIE, un organisme national sans but lucratif qui gère le réseau à vitesse ultra rapide du Canada servant à connecter les communautés de la recherche, de l'éducation et de l'innovation, y compris par l'intermédiaire d'eduroam. L'investissement permettra à cette infrastructure essentielle de connecter les chercheuses et chercheurs des établissements postsecondaires de calibre mondial du Canada à un réseau des centaines de fois plus rapide et plus sécuritaire que les réseaux de domicile et de bureau traditionnels.
- Un financement de 83,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, pour soutenir le Centre canadien de rayonnement synchrotron situé à Saskatoon, une installation de recherche unique en son genre au Canada. Ce financement lui permettra de poursuivre son important travail. Le rayonnement synchrotron permet aux scientifiques et à la communauté de recherche d'examiner la nature microscopique de la matière. L'infrastructure spécialisée contribue aux percées dans divers domaines allant de l'élaboration de cultures résistant au climat et de processus d'exploitation minière écologique.
- Un financement de 45,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour appuyer l'Institut canadien de recherche en physique des astroparticules Arthur B. McDonald, un réseau d'universités et d'instituts qui coordonnent l'expertise en physique des astroparticules. Établi à l'Université Queen's de Kingston, en Ontario, l'Institut fait fond sur l'héritage des recherches du D<sup>r</sup> McDonald, prix Nobel 2015, portant sur la physique des neutrinos. Ces équipes d'ingénierie, de personnel technique et de scientifiques spécialistes conçoivent, construisent et exécutent les expériences menées dans l'infrastructure de recherche souterraine et sous-marine du Canada, où la recherche sur la matière noire et d'autres particules mystérieuses progresse. Ces activités appuient l'innovation dans des domaines comme les technologies propres et l'imagerie médicale, et éduquent et inspirent la prochaine vague de talents canadiens.
- Un financement de 30 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour appuyer l'achèvement du Centre for Pandemic Research de l'Université de la Saskatchewan à la Vaccine and Infectious Disease Organization de Saskatoon. Cet investissement permettra l'étude d'agents pathogènes à risque élevé pour appuyer la mise au point de vaccins et de traitements, un pilier clé de la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada. De ce montant,

3 millions de dollars proviendraient des ressources existantes de Développement économique Canada pour les Prairies.

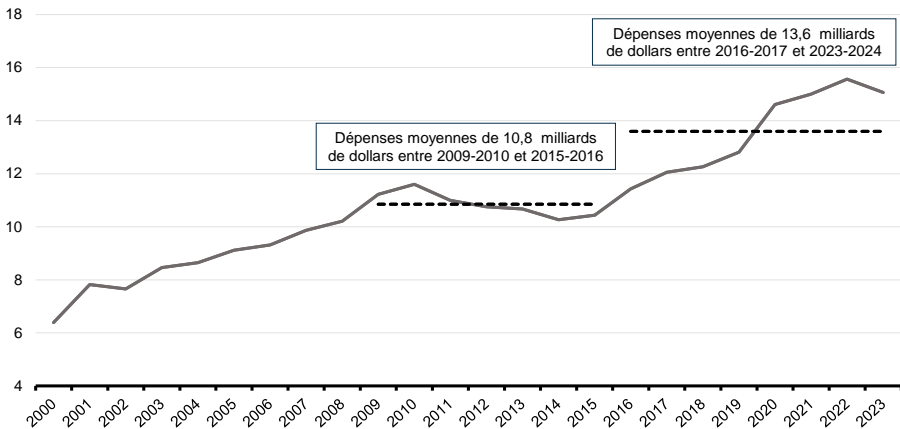
Ces nouveaux investissements s'appuient sur l'aide fédérale actuelle destinée à la recherche :

- ✓ Le Fonds stratégique pour les sciences, qui a annoncé les résultats de son premier concours en décembre 2023 et fournira du soutien à 24 organismes tiers de recherche et de sciences à compter de 2024-2025.
- ✓ Le Canada a récemment conclu des négociations en vue d'être membre associé d'Horizon Europe, ce qui permettrait aux Canadiennes et aux Canadiens d'avoir accès à un plus large éventail de possibilités de recherche dans le cadre du programme européen à compter de cette année.
- ✓ L'augmentation du financement offert par le gouvernement fédéral pour les sciences et la technologie, à l'externe et à l'interne, est constante, le financement était de 44 % plus élevé en 2023 qu'en 2015.

Graphique 4.5

### Investissements fédéraux en science et en technologie

En milliards de dollars



Source : Statistique Canada, tableau 27-10-0005-01

Nota - Les chiffres sont indiqués par exercice.

## Investir dans les talents locaux en recherche

Les étudiantes et étudiants ainsi que les chercheuses et chercheurs de troisième cycle du Canada cherchent à résoudre certains des plus grands défis du monde. Les solutions qu'ils proposent ont le potentiel de contribuer à rendre notre monde meilleur et de stimuler la prospérité canadienne. Ils représentent l'excellence universitaire et scientifique canadienne de demain. Ils créeront de nouvelles entreprises innovatrices, qui développeront de nouvelles façons d'accroître la productivité et qui créeront des emplois à mesure que les entreprises vont prendre leur envol, et ce, s'ils obtiennent le soutien dont ils ont besoin.

Pour bâtir une économie innovante de premier plan et améliorer notre capacité de production, le travail des meilleurs talents doit rapporter; nous devons encourager nos meilleurs talents à rester ici.

Le soutien fédéral à la population étudiante à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat a créé de nouvelles possibilités de recherche pour la prochaine génération de talents scientifiques. Les occasions de mener des recherches de calibre mondial sont essentielles à la croissance de notre économie. Dans l'économie du savoir, le marché mondial pour ces idées est très compétitif et nous devons nous assurer de bien motiver les gens talentueux afin qu'ils continuent d'effectuer leurs recherches novatrices ici au Canada.

- Afin de favoriser la prochaine génération de talents en recherche, dans le budget de 2024, le gouvernement propose un financement de 825 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 199,8 millions de dollars par année par la suite pour faire passer la valeur annuelle des bourses de maîtrise et de doctorat à 27 000 \$ et 40 000 \$, respectivement, et celle des bourses postdoctorales à 70 000 \$. Ce financement fera également augmenter le nombre de bourses d'études et de subventions de recherche offertes, si bien qu'environ 1 720 personnes de plus, à savoir des étudiantes et des étudiants de cycle supérieur ou des boursières et des boursiers, pourront en profiter chaque année. Pour permettre à la population étudiante et aux titulaires de bourse d'accéder plus facilement à des mesures de soutien, l'ensemble amélioré de programmes de bourses d'études et de perfectionnement sera simplifié et transformé en un seul programme de talents.
- Afin de soutenir les chercheurs autochtones et leurs communautés, il est également proposé dans le budget de 2024 de consacrer 30 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour favoriser la participation des Autochtones à la recherche. Les partenaires des Premières Nations, métis et inuits obtiendront chacun 10 millions de dollars.

Figure 4.2

### Bourses d'études et de perfectionnement bonifiées

	Montant annuel versé dans le cadre des programmes actuels		Montant annuel versé dans le cadre du nouveau programme de talents
Bourses d'études supérieures du Canada – Maîtrise	17 500 \$	<b>Maîtrise →</b>	27 000 \$
Bourses de doctorat du CRSH	20 000 \$	<b>Doctorat →</b>	40 000 \$
Bourses d'études supérieures du CRSNG	21 000 \$		
Bourse d'études doctorales à l'étranger des IRSC	35 000 \$		
Bourses d'études supérieures du Canada – Doctorat	35 000 \$		
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	50 000 \$		
Bourses postdoctorales du CRSH	45 000 \$	<b>Postdoctorat →</b>	70 000 \$
Bourses postdoctorales du CRSNG	45 000 \$		
Bourse de recherche des IRSC	40 000 \$ à 60 000 \$		
Bourses postdoctorales Banting	70 000 \$		

## Stimuler les talents pour favoriser l'innovation

Le développement technologique de pointe est une industrie hautement compétitive et une course mondiale pour attirer les talents et les entreprises innovantes est en cours. Le Canada doit être concurrentiel pour que son économie soit à l'avant-garde de l'innovation mondiale.

Afin de stimuler la croissance rapide de l'innovation dans l'ensemble de l'économie canadienne, le gouvernement s'associe à des organismes dont la mission est de former la prochaine génération d'innovatrices et d'innovateurs. Cela permettra aux entreprises novatrices d'avoir le talent dont elles ont besoin pour croître, créer des emplois au pays et stimuler la croissance économique du Canada.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce son intention de collaborer dans le cadre de l'initiative de talent pour l'innovation du Canada, pour élaborer une initiative pilote dans le but de créer une main-

d'œuvre exceptionnelle en recherche et développement au Canada. Ce projet pilote dirigé par l'industrie se concentrera sur l'attraction, la formation et le déploiement des meilleurs talents dans quatre secteurs clés : la biofabrication, les technologies propres, la fabrication de véhicules électriques et la microélectronique, y compris les semi-conducteurs.

## **Promouvoir la recherche et l'exploration spatiales**

Le Canada est un chef de file en matière d'innovation et de technologies de pointe pour la recherche et l'exploration spatiales. Nos astronautes font d'importantes contributions aux missions internationales d'exploration spatiale. Le gouvernement investit dans les activités de recherche et d'exploration spatiales du Canada.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 8,6 millions de dollars, en 2024-2025, à l'Agence spatiale canadienne pour le Programme d'accélération de l'exploration lunaire afin de soutenir l'industrie spatiale de calibre mondial du Canada et d'accélérer la conception de nouvelles technologies. Cette initiative permet au Canada de tirer parti de l'espace pour relever des défis quotidiens, comme l'amélioration des services de soins de santé à distance et l'amélioration de l'accès à des aliments sains dans les collectivités éloignées, tout en appuyant le programme canadien de vols habités.
- ▶ Le budget de 2024 annonce l'établissement d'une nouvelle approche pangouvernementale en matière d'exploration spatiale, de développement technologique et de recherche. Le nouveau Conseil national de l'espace permettra d'établir le niveau de collaboration nécessaire pour assurer l'avenir du Canada en tant que chef de file dans la course spatiale mondiale, et abordera des questions transversales qui couvrent les domaines commercial, civil et de la défense. Cette initiative permettra également au gouvernement de tirer parti de la base industrielle canadienne du secteur spatial grâce à ses capacités de calibre mondial, à sa main-d'œuvre et à ses antécédents en matière d'innovation et d'exécution.



## Accélérer la création et la rétention de la propriété intellectuelle dans le domaine des technologies propres

Les entreprises canadiennes de technologies propres transforment leurs idées en solutions que le monde entier recherche alors qu'il y a une course vers la carboneutralité. Le fait d'encourager ces entreprises novatrices à maintenir leurs activités au Canada et à conserver leur propriété intellectuelle assure l'avenir de leur main-d'œuvre et aide l'économie propre à prospérer au Canada.

Dans le cadre de la Stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle du gouvernement, l'organisme sans but lucratif Collectif d'actifs en innovation a lancé le programme pilote collectif de brevets en 2020. Ce programme pilote aide les petites et moyennes entreprises novatrices du secteur des technologies propres axées sur les données à créer de la propriété intellectuelle et à la conserver.

- Afin de s'assurer que les petites et moyennes entreprises de technologies propres profitent d'un soutien spécialisé en matière de propriété intellectuelle pour faire croître leurs entreprises et tirer profit de leur propriété intellectuelle, le gouvernement propose, dans le budget de 2024, d'affecter 14,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour le Collectif d'actifs en innovation.

### 4.2 Attirer des investissements pour une économie carboneutre

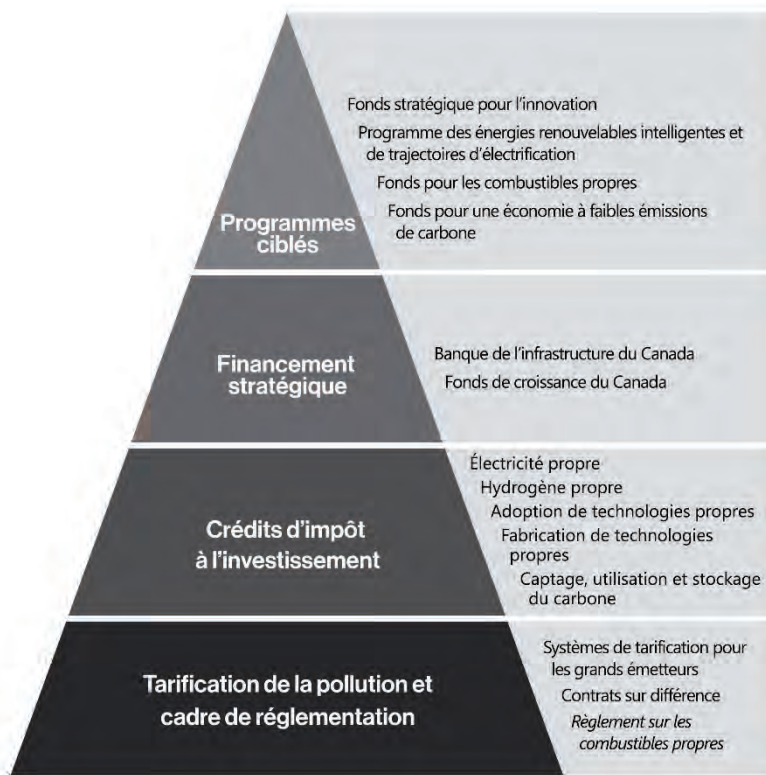
Au XXI<sup>e</sup> siècle, une économie compétitive est une économie propre. Il n'y a pas de meilleure preuve que les investissements d'une valeur de 2,4 billions de dollars réalisés dans le monde entier, l'année dernière, dans la carboneutralité. Le Canada est à l'avant-plan de la course mondiale pour ce qui est d'attirer les investissements et de saisir les occasions qu'offre une économie propre. Le gouvernement annonce d'ailleurs un plan économique visant la carboneutralité qui prévoit des investissements de plus de 160 milliards de dollars. Ce plan comprend un train sans précédent de crédits d'impôt à l'investissement, qui aideront à attirer des investissements grâce à des incitatifs représentant 93 milliards de dollars d'ici 2034-2035.

Somme toute, les investissements du gouvernement attireront davantage d'investissements privés, assureront le leadership canadien en matière d'électricité propre et d'innovation, et créeront de la croissance économique et plus d'emplois bien rémunérés dans l'ensemble du pays.

Le plan du Canada ne passe pas inaperçu auprès de la communauté de l'investissement au pays et dans le monde. En dépit des vents contraires qui ont soufflé sur l'économie mondiale, les marchés publics et les flux de capitaux privés dans l'économie carboneutre du Canada ont augmenté l'an dernier, atteignant 14 milliards de dollars en 2023, selon RBC. C'est là la preuve que les investissements du Canada fonctionnent : ils donnent naissance à de nouvelles entreprises, créent de bons emplois et veillent à ce que nos enfants, nos petits-enfants et les générations à venir respirent de l'air pur et aient accès à de l'eau potable.

Figure 4.3

**Stratégie canadienne pour une économie carboneutre**



En début d'année, BloombergNEF a classé le Canada en tête des chaînes d'approvisionnement des batteries de véhicules électriques à plus forte attractivité dans le monde, devant la Chine, qui occupait la première place depuis le début du classement. Qu'il s'agisse de celles et ceux qui extraient des minéraux critiques pour les batteries automobiles, de la main-d'œuvre syndiquée qui travaille sur les lignes de montage automobile, de personnes qui transportent des voitures aux concessionnaires, l'avantage du Canada dans la chaîne d'approvisionnement crée des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés dans l'ensemble du pays, pour les travailleuses et travailleurs de tous âges.

Figure 4.4

**Bloomberg, Classement annuel des chaînes d'approvisionnement des batteries au lithium-ion**

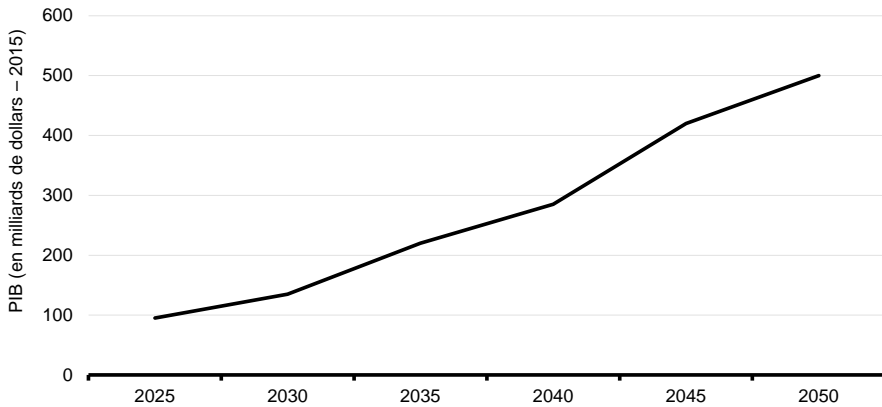


Cette première place dans les chaînes d'approvisionnement des véhicules électriques qu'occupe le Canada repose sur une énergie propre abondante, des normes de travail élevées et des normes rigoureuses en matière de dialogue et de consultation auprès des communautés autochtones. C'est ce que font les principaux crédits d'impôt à l'investissement du Canada : ils permettent d'exploiter tout le potentiel du Canada et le font correctement.

D'ici 2050, le PIB lié à l'énergie propre pourrait quintupler pour atteindre jusqu'à 500 milliards de dollars, tout en maintenant le Canada en bonne voie d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Voilà une autre preuve qu'une bonne politique climatique est une bonne politique économique.

Graphique 4.6

**Croissance du PIB du secteur de l'énergie propre, de 2025 à 2050**



Source : Clean Energy Canada, *A Pivotal Moment*

Il est essentiel d'aider les entreprises canadiennes innovatrices à se développer pour accélérer le rythme de la croissance économique au Canada. Déjà, 12 entreprises canadiennes figuraient sur la liste de 2023 du Cleantech Group des 100 entreprises mondiales de technologies propres les plus innovatrices, soit le deuxième plus grand nombre, tous pays confondus, derrière les États-Unis. Le gouvernement investit dans les entreprises de technologies propres pour veiller à ce qu'elles exploitent pleinement leurs capacités.

Le gouvernement annonce, dans le budget de 2024, les prochaines étapes du plan qu'il a mis en place afin d'attirer d'importants investissements au Canada pour créer des emplois bien rémunérés ainsi qu'accélérer le développement et le déploiement d'énergie propre et de technologies propres.

## Principales mesures en cours

- ✓ Mettre en œuvre les nouveaux importants crédits d'impôt à l'investissement d'ici la fin de 2024, pour créer des emplois et maintenir le Canada sur la voie de la réduction de la pollution et de la carboneutralité à l'horizon 2050 :
  - Crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;
  - Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres;
  - Crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre;
  - Crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres;

- Crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.
- ✓ Stimuler l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone par l'intermédiaire du Fonds de croissance du Canada, un fonds d'investissement indépendant de 15 milliards de dollars dirigé par certains des plus grands professionnels en investissements des régimes de pension du secteur public du pays.
  - Depuis que le gouvernement fédéral a lancé le Fonds de croissance du Canada l'an passé, 1,34 milliard de dollars du capital du Fonds ont été engagés. Ce montant du capital vise une entreprise d'énergie géothermique de calibre mondial, le tout premier contrat sur différence pour le carbone de ce type, et maintenant, des entrepreneurs et des entreprises d'innovation en technologies propres, au moyen d'un fonds canadien de premier plan pour le climat.
- ✓ Collaborer avec l'industrie, les provinces et les partenaires autochtones à la construction d'une chaîne d'approvisionnement de batteries de véhicules électriques de bout en bout, notamment en garantissant des investissements importants en 2023.
- ✓ Offrir un investissement d'au moins 20 milliards de dollars provenant de la Banque d'infrastructure du Canada pour appuyer la construction d'importants projets d'infrastructure d'électricité propre et de croissance propre.
- ✓ Un financement de 3,8 milliards de dollars pour la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques afin de consolider la position du Canada comme fournisseur de choix pour les minéraux critiques et les technologies propres qu'ils permettent de développer.
- ✓ Un financement de 3 milliards de dollars pour reconstituer les fonds du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification, qui vise à créer une énergie plus propre, plus abordable et plus fiable, ainsi qu'à soutenir l'innovation dans le développement de réseaux électriques et à stimuler davantage les investissements dans l'énergie éolienne extracôtière du Canada.

## **Instaurer un nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques**

L'industrie automobile subit actuellement une transformation majeure. Alors que de plus en plus de véhicules électriques sont produits à l'échelle mondiale, il est essentiel que l'industrie automobile du Canada ait l'appui dont elle a besoin afin de rééquiper ses chaînes de montage et de construire de nouvelles usines pour saisir les occasions qu'offre l'engouement pour les véhicules électriques à l'échelle mondiale. Grâce à son secteur de ressources naturelles de calibre mondial, à sa main-d'œuvre talentueuse et à son contexte d'investissement attrayant, le Canada sera au centre de la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques pour toutes les étapes du processus de fabrication. Le Canada a l'occasion de se positionner aujourd'hui à l'avant-plan de cette chaîne d'approvisionnement mondiale en croissance et d'assurer des emplois de haute qualité à la population canadienne pour une génération à venir.

Les entreprises qui fabriquent des véhicules électriques et leurs précurseurs pourraient déjà demander le crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres de 30 % sur le coût de leurs investissements dans de nouvelles machines et de nouveaux équipements, conformément à l'annonce faite dans le budget de 2023. Le fait d'offrir un soutien supplémentaire à ces entreprises afin qu'elles choisissent le Canada pour plus d'une étape du processus de fabrication permettrait de créer encore plus d'emplois pour les Canadiennes et les Canadiens et de consolider la position du Canada en tant que chef de file dans ce secteur.

► Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend instaurer un nouveau crédit d'impôt de 10 % à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques applicable au coût des bâtiments utilisés pour des segments importants de la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques, pour les entreprises qui investissent au Canada dans trois segments de la chaîne d'approvisionnement :

- Assemblage de véhicules électriques;
- Production de batteries pour les véhicules électriques;
- Production de matériaux actifs de cathodes.

Pour que les coûts de bâtiments d'un contribuable dans l'un des segments précisés soient admissibles au crédit d'impôt, le contribuable (ou un membre d'un groupe de contribuables liés) doit demander le crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres pour les trois segments précisés ou pour deux des trois segments précisés et détenir au moins une participation minoritaire admissible dans une société non liée qui demande le crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres dans le troisième segment. Les coûts des bâtiments de la société non liée seraient également admissibles au nouveau crédit d'impôt à l'investissement.

Le crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques s'appliquerait aux biens qui sont acquis et qui sont disponibles pour utilisation le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou après. Il serait ramené à 5 % pour 2033 et 2034 et ne serait plus offert après 2034.

Le crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques devrait coûter 80 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2024-2025 et 1,02 milliard de dollars supplémentaires de 2029-2030 à 2034-2035.

Les détails de la conception et de la mise en œuvre du crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques seront fournis dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*. Sa conception intégrerait des éléments du crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres, le cas échéant.

## **Instaurer d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie**

Afin de saisir les possibilités d'investissement au sein de l'économie propre mondiale, le gouvernement offre six importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie. Ces derniers offrent aux entreprises et aux autres investisseurs la certitude dont ils ont besoin pour investir et bâtir au Canada. Et ils attirent déjà de grands projets créateurs d'emplois, assurant ainsi notre compétitivité à l'échelle mondiale.

Qu'ils servent à propulser de nouveaux projets d'électricité propre qui fourniront de l'énergie propre et abordable aux maisons et aux entreprises canadiennes ou des projets de captage du carbone qui décarboneront l'industrie lourde, les importants crédits d'impôt à l'investissement mettent le Canada sur la voie de la carboneutralité en 2050.

En novembre 2023, le gouvernement a présenté le projet de loi C-59 afin d'instaurer les deux premiers crédits d'impôt à l'investissement et donner aux entreprises la certitude dont elles ont besoin pour prendre des décisions d'investissement au Canada aujourd'hui. Le projet de loi C-59 prévoit également des exigences relatives à la main-d'œuvre pour garantir que les entreprises versent les salaires syndicaux en vigueur et offrent aux personnes en apprentissage des possibilités d'acquérir de l'expérience et de réussir dans la population active. Avec l'appui et la collaboration des parlementaires, le gouvernement prévoit que le projet de loi C-59 recevra la sanction royale avant le 1<sup>er</sup> juin 2024.

- ✓ **Crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone** : le crédit d'impôt serait disponible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- ✓ **Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres** : le crédit d'impôt serait disponible à compter du 28 mars 2023.
- ✓ **Exigences relatives à la main-d'œuvre** : à compter du 28 novembre 2023, les entreprises doivent respecter ces exigences pour recevoir le taux de crédit d'impôt maximal pour les crédits d'impôt à l'investissement suivants :
  - Crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;
  - Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres;
  - Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre;
  - Crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.

Le gouvernement présentera bientôt une loi visant à accorder les deux crédits d'impôt à l'investissement suivants :

- **Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre** : le crédit d'impôt serait disponible à compter du 28 mars 2023.
- **Crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres** : le crédit d'impôt serait disponible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En priorité, le gouvernement travaillera à l'adoption d'une loi pour les crédits d'impôt à l'investissement restants, y compris le nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques, ainsi que les bonifications et élargissements proposés :

- **Crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre** : le crédit d'impôt serait disponible à compter de la date de dépôt du budget de 2024 pour les projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023.

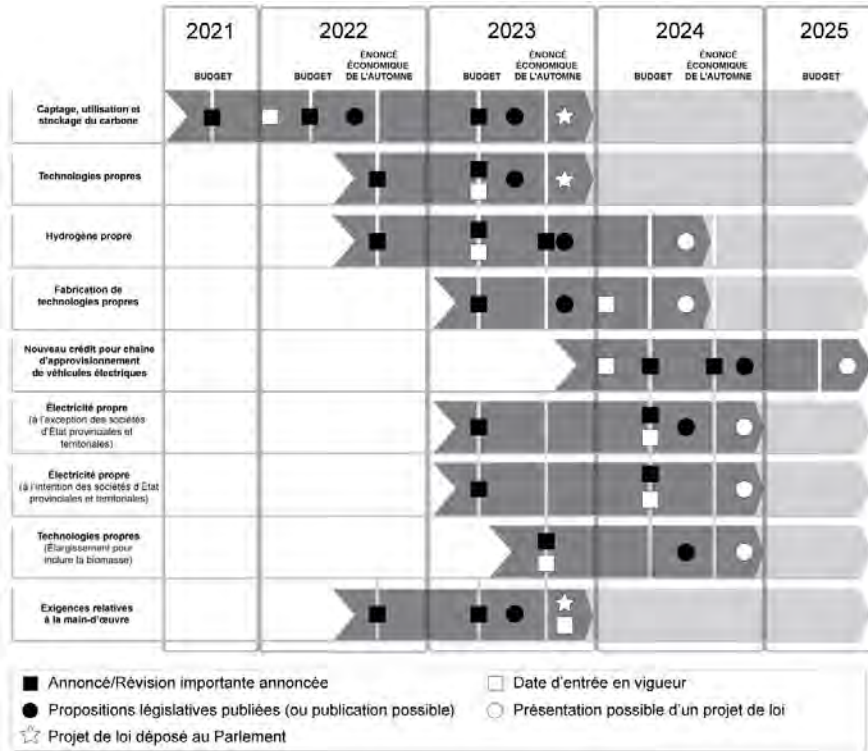


- Élargissement de l'admissibilité aux crédits d'impôt à l'investissement dans les technologies propres et l'électricité propre en vue de soutenir l'utilisation des déchets de la biomasse pour l'électricité et le chauffage :
  - Le crédit d'impôt élargi à l'investissement dans les technologies propres serait disponible à compter du 21 novembre 2023.
  - Le crédit d'impôt élargi à l'investissement dans l'électricité propre serait disponible à compter de la date de dépôt du budget de 2024 pour les projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023.
- Améliorations du **crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres** pour fournir une clarté accrue et améliorer l'accès aux projets en lien avec les minéraux critiques. Une proposition législative sera communiquée aux fins de consultation à l'été 2024; le gouvernement vise le dépôt de la mesure législative à l'automne 2024.
- **Le crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques** serait disponible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Étant donné que les importants crédits d'impôt à l'investissement seront disponibles rétroactivement à leur date d'entrée en vigueur respective, les entreprises prennent déjà des mesures pour faire avancer des projets qui réduiront les émissions, créeront des emplois et assureront la croissance de l'économie. L'adoption d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans la loi assurera un avenir plus propre et plus prospère à la population canadienne aujourd'hui comme demain.

Figure 4.5

### Calendrier de mise en œuvre des importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie

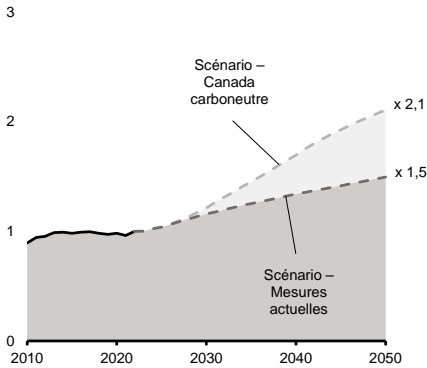


### Instaurer le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre

Étant donné la croissance de l'économie, la demande d'électricité du Canada devrait doubler d'ici 2050 (graphique 4.7), et pour répondre à cette demande accrue par l'intermédiaire d'un réseau durable, sûr et abordable, la capacité électrique du pays doit augmenter de 1,7 à 2,2 fois par rapport aux niveaux actuels (graphique 4.8). Investir aujourd'hui dans l'électricité propre réduira de 12 % les coûts énergétiques mensuels de la population canadienne (graphique 4.9) et créera environ 250 000 bons emplois d'ici 2050 (graphique 4.10).

**Graphique 4.7**  
**Besoins en production d'électricité**  
**au Canada, 2022-2050**

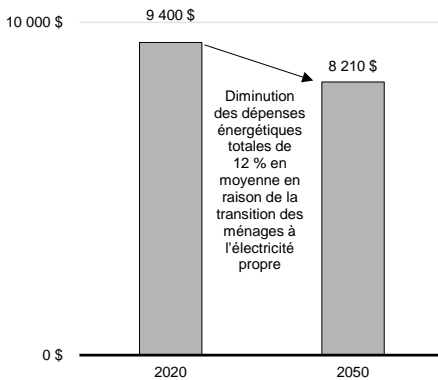
production par rapport à 2022



Source : Régie de l'énergie du Canada, 2023, *Avenir énergétique du Canada en 2023 – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2050*; calculs du ministère des Finances Canada.

**Graphique 4.9**  
**Dépenses énergétiques annuelles**  
**moyennes des ménages, 2020 et**  
**2050**

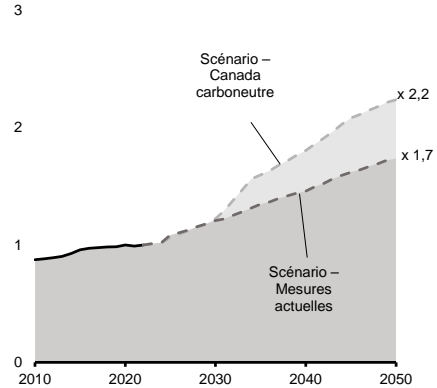
Coût énergétique annuel total



Source : Kate Harland et Jason Dion, 2023, *Énergie électrique propre, énergie abordable : Comment le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent-ils faire économiser de l'argent aux Canadiens en tentant d'atteindre la carboneutralité*; Institut climatique du Canada

**Graphique 4.8**  
**Besoins en capacité électrique au**  
**Canada, 2022-2050**

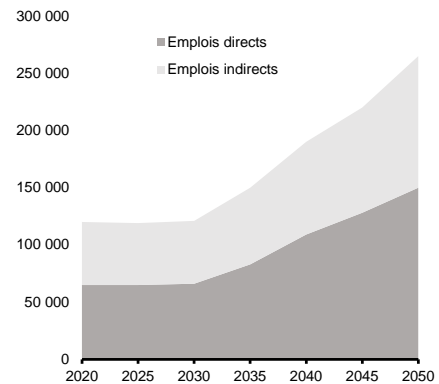
capacité par rapport à 2022



Source : Régie de l'énergie du Canada, 2023, *Avenir énergétique du Canada en 2023 – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2050*; calculs du ministère des Finances Canada.

**Graphique 4.10**  
**Création d'emplois dans**  
**l'électricité propre, 2020-2050**

Nombre d'emplois (moyenne de trois scénarios d'investissement)



Source : Seton Stiebert pour l'Institut canadien pour des choix climatiques, 2022, *Projected Electricity Sector Labour Implications of Net-Zero Transitions in Canada*

Le Canada possède déjà l'un des réseaux électriques les plus propres au monde. En effet, 84 % de l'électricité est produite par des sources de production non émettrices. Le Québec, la Colombie-Britannique, le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador et le Yukon sont déjà des chefs de file en matière d'électricité propre et produisent la quasi-totalité de leur électricité à partir d'une énergie hydroélectrique non émettrice, et ils ont un potentiel d'électricité propre encore inexploité. D'autres régions du Canada auront besoin d'investissements importants pour mettre en place des réseaux d'électricité propres et fiables, et le gouvernement fédéral s'efforce d'appuyer les provinces et les territoires dans ces investissements.

Dans le budget de 2023, le gouvernement a annoncé le nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre afin d'offrir un soutien général à la mise en œuvre de technologies d'électricité propre et d'accélérer les progrès vers un réseau d'électricité carboneutre à l'échelle du Canada.

- Le budget de 2024 annonce les détails de la conception et de la mise en œuvre du crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre, dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Un taux de crédit d'impôt remboursable de 15 % pour les investissements admissibles dans de nouveaux équipements ou la remise en état en ce qui concerne :
    - o les systèmes de production d'électricité à faibles émissions utilisant de l'énergie éolienne, solaire, hydraulique ou géothermique, ou encore de l'énergie produite à partir de la biomasse résiduelle ou du gaz naturel avec captage et stockage du carbone;
    - o les systèmes fixes de stockage de l'électricité exploités sans combustibles fossiles, comme les batteries et le stockage d'énergie hydroélectrique par pompage;
    - o le transport de l'électricité entre les provinces et les territoires.
  - Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre serait offert à certaines sociétés imposables et non imposables, y compris les sociétés appartenant à des municipalités ou à des communautés autochtones et les sociétés de gestion de pension.
  - À condition qu'un gouvernement provincial et territorial satisfasse à des conditions supplémentaires, décrites ci-dessous, le crédit d'impôt serait également offert aux sociétés d'État provinciales et territoriales qui investissent dans cette province ou ce territoire
  - Il faudra satisfaire à de rigoureuses exigences relatives à la main-d'œuvre, soit le versement des salaires syndicaux en vigueur et la création de possibilités d'apprentissage, pour obtenir le crédit d'impôt de 15 %.

Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre devrait coûter 7,2 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2024-2025 et 25 milliards de dollars de plus de 2029-2030 à 2034-2035.

Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre s'appliquerait aux biens qui sont acquis et qui sont disponibles pour utilisation à compter du jour du dépôt du budget de 2024 pour les projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023. Le crédit ne sera plus en vigueur après 2034. Des règles semblables s'appliqueraient aux sociétés d'État provinciales et territoriales, avec les modifications indiquées ci-dessous.

## Sociétés d'État provinciales et territoriales

Le gouvernement fédéral propose que, pour que les sociétés d'État provinciales et territoriales aient accès au crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre dans un territoire, le gouvernement de cette province ou de ce territoire devra :

- S'engager publiquement à :
  1. Mettre en œuvre un réseau d'électricité carboneutre d'ici 2035;
  2. Transférer, par l'intermédiaire des sociétés d'État provinciales et territoriales, la valeur du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre aux contribuables de leur province ou territoire afin de réduire les factures de ces derniers.
- Exiger des sociétés d'État provinciales et territoriales qui demandent le crédit d'impôt qu'elles rendent compte publiquement, chaque année, de la façon dont le crédit d'impôt a allégé les factures des contribuables.

Si un gouvernement provincial ou territorial satisfait à toutes les conditions d'ici le 31 mars 2025, alors les sociétés d'État provinciales ou territoriales qui investissent dans ce territoire pourraient avoir accès au crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre pour les biens acquis et qui seront disponibles à compter du jour du dépôt du budget de 2024 pour les projets qui n'avaient pas commencé la construction avant le 28 mars 2023.

Si un gouvernement provincial ou territorial ne remplit pas toutes les conditions d'ici le 31 mars 2025, alors les sociétés d'État provinciales ou territoriales qui investissent dans ce territoire ne pourraient pas avoir accès au crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre tant que toutes les conditions n'auront pas été remplies. Dans ce cas, le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre s'appliquerait aux biens acquis et qui sont disponibles pour utilisation à compter de la date à laquelle les conditions sont réputées avoir été remplies pour des projets qui n'ont pas commencé la construction avant le 28 mars 2023.

Le ministère des Finances Canada consultera les provinces et les territoires pour connaître les détails de ces conditions avant que la loi ne soit présentée cet automne.

D'autres détails sur la conception et la mise en œuvre du crédit d'impôt se trouvent sous « Crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre » dans la section Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires du budget de 2024.

### Fournir de l'électricité propre avec l'aide des communautés autochtones, nordiques et éloignées

Le gouvernement a annoncé des mesures importantes pour faire avancer les projets d'électricité propre à l'échelle nationale. Ces initiatives comprennent le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre, le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification et le financement stratégique par l'intermédiaire de la Banque de l'infrastructure du Canada. Bien au fait des objectifs et des défis en matière d'énergie dans les communautés autochtones, nordiques et éloignées – comme l'abandon du diesel – le gouvernement a accordé une aide exclusive aux projets dans ces domaines, y compris pour les étapes de la planification et de l'étude de faisabilité. Les investissements fédéraux faits récemment pour appuyer des projets avec ces collectivités comprennent :

- ✓ Jusqu'à 535 millions de dollars en financement de la Banque de l'infrastructure du Canada et 50 millions de dollars en financement du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification pour le projet de stockage d'énergie Oneida de 250 MW en Ontario, le plus grand projet de stockage de batteries au pays.
- ✓ Un financement de la Banque de l'infrastructure du Canada de 173 millions de dollars et un financement de 50 millions du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification pour le projet d'énergie éolienne de Bekevar, un projet d'énergie éolienne dirigé par des Autochtones en Saskatchewan.

## Fournir de l'électricité propre avec l'aide des communautés autochtones, nordiques et éloignées

- ✓ Un financement de 14,4 millions de dollars pour l'étude de faisabilité du projet de liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq, un projet novateur qui relierait le nord du Manitoba au sud-est du Nunavut en vue de fournir de l'électricité et un accès Internet à cinq communautés et à une mine existante. Ce projet aiderait les communautés nordiques à abandonner le diesel et permettrait de relier ces communautés au reste du Canada.
- ✓ Un financement de 9 millions de dollars du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification pour le projet d'énergie solaire de Salay Prayzaan, qui est détenu entièrement par la Nation métisse de l'Alberta.

## Instaurer d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie

L'ensemble des mesures incitatives à l'investissement dans l'économie prises par le gouvernement est sans précédent dans l'histoire du Canada. Le gouvernement accorde ces mesures de soutien en priorité pour attirer les investissements, créer des emplois bien rémunérés et assurer la croissance de l'économie, tout en continuant de progresser dans la lutte contre les changements climatiques.

Afin d'accorder sans délai les principaux crédits d'impôt à l'investissement, le gouvernement augmente les ressources accordées à l'Agence du revenu du Canada, à Ressources naturelles Canada et au ministère des Finances Canada, qui ont chacun un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ces mesures de soutien. Pour ce faire :

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter à l'Agence du revenu du Canada jusqu'à 90,9 millions de dollars sur 11 ans, à compter de 2024-2025, pour administrer les nouveaux importants crédits d'impôt à l'investissement.
- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter à Ressources naturelles Canada 7,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour formuler des conseils spécialisés sur des questions techniques et scientifiques concernant les importants crédits d'impôt à l'investissement et appuyer l'administration de certains crédits d'impôt à l'investissement auprès de l'Agence du revenu du Canada.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter au ministère des Finances Canada 21,4 millions de dollars sur 11 ans, à compter de 2024-2025, pour mener à bien la mise en œuvre des importants crédits d'impôt, y compris l'élaboration des mesures législatives qui s'y rattachent, évaluer en continu les questions émergentes et y répondre, et proposer des modifications législatives appropriées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

## **Mettre à profit le Fonds de croissance du Canada**

Dirigé par certains des plus grands professionnels des régimes de pension du secteur public du pays, le Fonds de croissance du Canada est un instrument d'investissement public indépendant de 15 milliards de dollars lancé par le gouvernement fédéral pour attirer des capitaux privés et investir dans des projets et des entreprises canadiens. Les investissements du Fonds de croissance du Canada dans l'énergie propre et les technologies propres sont déjà en train de bâtir l'économie propre et dynamique du Canada et de créer des emplois bien rémunérés partout au pays :

- Le 25 octobre 2023, le Fonds de croissance du Canada réalisait son premier investissement. Il s'agit d'un investissement de 90 millions de dollars dans Eavor Technologies Inc., une société d'énergie géothermique novatrice de Calgary qui crée des possibilités d'emploi stimulantes pour les gens de l'Alberta et assure l'avenir en sol canadien d'une entreprise à la fine pointe de l'économie mondiale.
- Le deuxième investissement du Fonds de croissance du Canada, annoncé le 20 décembre 2023, est un investissement direct de 200 millions de dollars et un contrat sur différence pour le carbone complémentaire dans Entropy Inc., une entreprise de calibre mondial de Calgary spécialisée dans le captage et la séquestration du carbone. En plus de permettre la réduction de jusqu'à un million de tonnes de carbone par année, cet important investissement appuiera plus de 1 200 bons emplois pour les gens de l'Alberta et dynamisera les activités de l'entreprise au Canada.
- Le troisième investissement du Fonds de croissance du Canada, réalisé le 25 mars 2024, est un engagement de 50 millions de dollars dans le Fonds pour le climat d'Idéaliste, un fonds d'investissement dans les technologies propres dirigé l'entreprise Idéaliste Capital de Montréal. Le fonds des technologies propres gèrera les investissements en capitaux propres réalisés auprès d'entreprises et de gens d'affaires innovateurs qui créent des emplois bien rémunérés et accélèrent la transition énergétique.



## Contrats sur différence pour le carbone

La tarification de la pollution est le fondement du plan du Canada visant à bâtir une économie carboneutre prospère. Il s'agit d'un système qui est équitable et qui fait la promotion de solutions axées sur les besoins du marché. Le gouvernement reconnaît la forte demande de l'industrie et d'autres parties prenantes à l'égard des contrats sur différence pour le carbone, considérés comme des outils accélérant les investissements dans la décarbonisation et les technologies de croissance propre en offrant une certitude par rapport à la tarification du carbone.

Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le gouvernement annonçait que le Fonds de croissance du Canada serait la principale entité fédérale à établir des contrats sur différence pour le carbone. Entre autres, le Fonds de croissance du Canada affectera, sur une base prioritaire, jusqu'à 7 milliards de dollars à l'établissement de toutes les formes de contrats sur différence et d'accords d'écoulement de crédits carbone. Le Fonds de croissance du Canada joue un rôle important en agissant à titre d'émetteur fédéral des contrats sur différence pour le carbone (CDC). Faisant fond sur le succès obtenu, le Fonds de croissance du Canada évalue la possibilité d'élargir ses offres de contrats pour le carbone et élabore des approches qui peuvent le mieux servir les différents marchés de crédits pour le carbone au Canada :

- Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce que le Fonds de croissance du Canada élabore une gamme étendue d'offres de CDC adaptées aux différents marchés et à leurs risques et possibilités uniques. Le Fonds de croissance du Canada continuera d'offrir des CDC et des accords d'écoulement de crédits carbone distincts, en mettant l'accent sur les provinces qui contribuent de façon importante à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- En se basant sur les enseignements tirés de ces transactions, le gouvernement annonce dans le budget de 2024 que le Fonds de croissance du Canada cherchera comment élargir son approche, par exemple en élaborant des contrats standards pour certaines administrations et en déterminant des façons d'offrir ces contrats sur une base concurrentielle pour un certain nombre de réductions d'émissions.
- Le Fonds de croissance du Canada dispose encore d'environ 6 milliards de dollars pour continuer d'aller de l'avant, en priorité, avec toutes les formes de CDC et d'accords d'écoulement de crédits carbone. Le gouvernement annonce dans le budget de 2024 qu'il veillera à ce que le Fonds de croissance du Canada continue d'avoir les ressources dont il a besoin pour remplir son rôle d'émetteur fédéral de CDC. Le gouvernement évalue également diverses options visant à renforcer la capacité du Fonds de croissance du Canada d'offrir des CDC, notamment en explorant la possibilité d'un filet de sécurité gouvernemental pour certains passifs au titre des CDC du Fonds de croissance du Canada.

Les CDC peuvent aider à développer des marchés de crédit carbone dynamiques, et le gouvernement fédéral a pris des mesures pour assurer leur succès. Par exemple, en 2022, Environnement et Changement climatique Canada a travaillé avec l'Alberta pour s'assurer que son marché visé par le *Technology Innovation and Emissions Reduction (TIER) Regulation* était suffisamment rigoureux pour que la demande prévue de crédits de carbone dépasse l'offre prévue, ce qui garantit une demande de crédits robuste même si plus de grands projets de décarbonisation sont réalisés et que plus de crédits sont générés.

Les marchés du crédit relèvent en grande partie de la responsabilité des provinces, et il est possible d'améliorer le fonctionnement de ces marchés. Par exemple, l'engagement pris par les provinces de maintenir leurs régimes de tarification du carbone à long terme, de resserrer la rigueur des systèmes si nécessaire pour éviter une offre excessive de crédits et de publier le prix des crédits carbone, et l'engagement renouvelé de maintenir un signal de prix de 170 \$ la tonne d'ici 2030 pourraient aider à améliorer les attentes des investisseurs en matière de prix du carbone. Une plus grande transparence des prix du crédit améliorerait grandement le fonctionnement des marchés et assurerait une plus grande certitude pour les investissements, ce qui permettrait de débloquer plus de projets de décarbonisation. Elle faciliterait également les efforts que déploie le Fonds de croissance du Canada pour élaborer des CDC standard et conclure plus d'opérations beaucoup plus rapidement sur les marchés provinciaux du carbone.

- ▶ Dans le budget de 2024, il est annoncé qu'Environnement et Changement climatique Canada collaborera avec les provinces et les territoires pour améliorer le fonctionnement des marchés du crédit carbone, ce qui permettra d'exploiter le potentiel d'autres projets de décarbonisation dans l'ensemble du Canada.

## Réaliser de grands projets

Afin de placer le Canada sur la voie de la carboneutralité, il faudra des investissements importants et soutenus du secteur privé dans l'électricité propre, les minéraux critiques et d'autres grands projets. Pour que ces investissements se concrétisent, le système de réglementation du Canada doit être efficace et plus rapide – il ne devrait pas falloir plus de dix ans pour ouvrir une nouvelle mine et sécuriser les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques.

À cette fin, dans le budget de 2023, le gouvernement annonçait qu'il avait l'intention d'élaborer un plan visant à accroître l'efficacité des processus d'évaluation d'impact et d'autorisation pour les grands projets. Le Groupe de travail ministériel chargé de l'efficacité réglementaire des projets de croissance propre a été mis sur pied afin de coordonner ce travail et de générer des changements culturels favorables à la croissance dans l'ensemble du gouvernement, pour garantir que les approbations de projets importants se fassent plus rapidement. Les nouveaux grands projets créent des milliers d'emplois bien rémunérés pour la population canadienne, et le gouvernement cherche à multiplier ces projets.

- ▶ Le budget de 2024 annonce des mesures qui aideront à clarifier les grands projets et à réduire leurs délais afin qu'ils puissent être réalisés plus rapidement :
  - Fournir un financement de 9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, au Bureau de la croissance propre du Bureau du Conseil privé pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail ministériel et réduire les inefficacités interministérielles, pour éviter notamment de mettre l'accent sur des répercussions à faible risque bien étudiées, de veiller au respect de nouveaux échéanciers d'autorisation dans l'ensemble des ministères et d'améliorer l'échange de données entre les ministères pour réduire les études redondantes.
  - Lancer des travaux pour mettre en place un nouveau coordonnateur des permis fédéraux au sein du Bureau de la croissance propre du Bureau du Conseil privé.
  - **Fixer un objectif de cinq ans ou moins pour réaliser les processus fédéraux d'évaluation d'impact et d'autorisation** des projets désignés par le gouvernement fédéral, et un objectif de deux ans ou moins pour permettre l'exécution de projets non désignés par le gouvernement fédéral.
  - **Publier une directive du Cabinet visant à encourager le changement de culture**, à atteindre de nouvelles cibles et à établir clairement les rôles et responsabilités au sein des ministères et entre eux, pour faire en sorte que les projets de croissance propre soient construits en temps opportun et de façon prévisible.
  - **Créer un tableau de bord des autorisations fédérales** qui rend compte de l'état d'avancement des grands projets nécessitant des permis afin d'améliorer la prévisibilité pour les promoteurs et promotrices de projets et de renforcer la transparence et la reddition de compte du gouvernement fédéral à la population canadienne.

- **Fixer un objectif de trois ans pour l'examen des projets d'énergie nucléaire**, en collaborant avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire et l'Agence canadienne d'évaluation de l'impact, et chercher à savoir comment mieux simplifier le processus et réduire les chevauchements entre les deux agences.
- Pour faire progresser le principe « un projet, un examen », dans le budget de 2024, le gouvernement propose de faire ce qui suit :
  - **Modifier la *Loi sur l'évaluation d'impact*** pour répondre à l'arrêt rendu en octobre 2023 par la Cour suprême du Canada qui a statué que certains éléments de la Loi sont inconstitutionnels. Les modifications proposées garantiront que la Loi est conforme à la Constitution, ce qui facilitera l'examen efficace des projets, tout en faisant progresser la croissance propre du Canada et en protégeant l'environnement. Une loi modifiée fournira une certitude aux entreprises et à celles et ceux qui investissent grâce à des mesures qui permettront une plus grande souplesse dans le remplacement des évaluations afin qu'il y ait possibilité de collaborer et d'éviter le double emploi entre les administrations, une meilleure définition des situations pour savoir s'il est possible de créer des commissions d'examen fédérales-provinciales, et la possibilité pour l'Agence de prendre des décisions préalables quant à la nécessité d'une évaluation d'impact complète après la phase de planification. La Loi modifiée continuera de respecter la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
  - **Améliorer la coordination entre les ordres de gouvernement** en utilisant les outils disponibles aux termes de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et en permettant des mécanismes de coordination pour réduire le double emploi et atténuer le fardeau des processus réglementaires pour les promoteurs et promotrices de projets et les groupes autochtones.
  - **Mobiliser les premiers ministres du Nord, les Autochtones, les communautés, l'industrie et d'autres partenaires** pour discuter de changements transformateurs qui pourraient être apportés à leurs propres cadres d'examen des projets, afin de garantir que le Nord est également prêt à évaluer et à élaborer des projets de croissance propre.
- Afin d'améliorer la consultation et les partenariats, y compris avec les partenaires autochtones, le gouvernement annonce également dans le budget de 2024 qu'il :
  - **Fera progresser la participation des Autochtones aux grands projets**, par l'intermédiaire du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones décrit au chapitre 6, qui donnera aux communautés

autochtones plus de possibilités de bénéficier du nombre important de projets de ressources naturelles et d'énergie qui devraient être menés sur leurs territoires.

- **Collaborera pour mettre en place un coordonnateur des consultations de la Couronne** afin d'assurer une consultation efficace et significative des peuples autochtones par la Couronne sur la délivrance de permis de réglementation fédérale pour les projets qui ne font pas l'objet d'évaluations d'impact fédérales. Le gouvernement consultera les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les partenaires autochtones signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale à propos de la conception du rôle de coordonnateur des consultations de la Couronne. L'Agence d'évaluation d'impact du Canada continuera d'être l'organisme de consultation de la Couronne pour toutes les décisions fédérales relatives aux projets qui font l'objet d'évaluations d'impact fédérales.
- **Renforcera la capacité autochtone de consultation** en faisant progresser l'élaboration et la mise en œuvre conjointes d'accords de protocole de consultation et de centres de ressources, sous la direction de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

De plus amples renseignements sur les recommandations du Groupe de travail ministériel seront présentés dans un plan d'action au printemps 2024. En outre, une analyse plus approfondie des possibilités d'améliorer l'efficacité du processus d'évaluation d'impact sera menée dans le cadre de l'examen quinquennal de la liste de projets désignés de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, qui aura lieu plus tard cette année, après l'entrée en vigueur de la loi modifiée. La population et les partenaires autochtones seront consultés dans le cadre de cet examen.

La réalisation de grands projets se traduit par plus d'emplois, dans plus de régions à travers le Canada et plus de possibilités pour la prochaine génération de travailleuses et travailleurs.

## **Protéger l'industrie canadienne des biocarburants**

Les biocarburants et le biogaz sont des sources d'énergie renouvelables produites de manière durable au moyen de plantes ou de déchets biologiques, comme les cultures de canola et les émissions des sites d'enfouissement. Non seulement ces sources d'énergie génèrent moins d'émissions de gaz à effet de serre que les combustibles fossiles, mais elles représentent aussi une occasion unique pour l'économie canadienne. Cette industrie permet de soutenir les emplois dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, et peut aider à décarboner des secteurs clés comme le transport maritime, aérien et ferroviaire, ainsi que l'industrie lourde. En vigueur depuis 2022, le *Règlement sur les combustibles propres* du Canada favorise la production et l'adoption de

biocarburants particuliers au Canada.

Le gouvernement propose de nouvelles mesures pour soutenir la production de biocarburants au Canada, en mettant l'accent sur le diesel renouvelable, le carburant d'aviation durable et le gaz naturel renouvelable, afin de tirer parti de la demande croissante pour ces carburants et de renforcer la position du Canada sur le marché. Le budget de 2024 annonce ce qui suit :

- Le gouvernement a l'intention de déboursier jusqu'à 500 millions de dollars par année des recettes tirées des paiements de conformité prévus dans le *Règlement sur les combustibles propres* pour soutenir la production de biocarburants au Canada, sous réserve de paiements de conformité suffisants au gouvernement fédéral. De plus amples renseignements seront fournis dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*.
- De plus, le gouvernement procédera à la réorganisation du Fonds pour les combustibles propres afin de pouvoir offrir du financement plus rapidement et de prolonger le Fonds de quatre ans, soit jusqu'en 2029-2030. Grâce au financement reporté qui est proposé par l'intermédiaire de cette prolongation, 776,3 millions de dollars au total pourront être versés de 2024-2025 à 2029-2030 pour soutenir des projets de combustibles propres. Le programme adoptera un processus continu d'acceptation des demandes, et des processus de simplification des négociations et des prises de décisions permettront d'en accélérer l'exécution. D'ici la fin de l'année, Ressources naturelles Canada lancera un autre appel de propositions dans le cadre du nouveau Fonds pour les combustibles propres élargi.
- La Banque de l'infrastructure du Canada investira au moins 500 millions de dollars dans la production de biocarburants dans le cadre de son volet d'investissement dans l'infrastructure verte.

## **Faire progresser l'énergie nucléaire, la recherche nucléaire et les travaux d'assainissement de l'environnement**

L'énergie nucléaire non émettrice est l'un des outils clés pour aider le monde à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le Canada se distingue comme l'un des rares pays à avoir mis au point et déployé sa propre technologie nucléaire, le CANDU. Et les chaînes d'approvisionnement canadiennes solides construites autour du CANDU non seulement génèrent des emplois hautement qualifiés et favorisent la recherche et le développement, mais jouent également un rôle dans la conception d'une électricité propre et abordable. Le secteur nucléaire du Canada produit également des isotopes médicaux, essentiels à la radiothérapie et au diagnostic des maladies cardiaques.

## Le Canada est un chef de file mondial en matière d'énergie nucléaire

Au cours des dernières années, le gouvernement a annoncé des mesures et des investissements importants pour faire progresser l'énergie nucléaire.

### Grands réacteurs

- ✓ Le Canada s'est engagé à fournir jusqu'à 3 milliards de dollars de financement à l'exportation à la Roumanie pour soutenir la construction de deux nouveaux réacteurs CANDU, ce qui a réduit la dépendance de ce pays à l'égard de l'énergie russe, tout en augmentant sa sécurité énergétique et celle de ses voisins, et ce, en plus de soutenir la création d'emplois canadiens. Les chaînes d'approvisionnement canadiennes participeront à la construction et à l'entretien de ces réacteurs au cours de leur vie opérationnelle de plusieurs décennies.
- ✓ Le gouvernement a annoncé un financement de 50 millions de dollars pour appuyer l'expansion nucléaire importante de Bruce Power.

### Petits réacteurs modulaires (PRM)

- ✓ La Banque de l'infrastructure du Canada a annoncé un investissement de 970 millions de dollars visant à soutenir Ontario Power Generation dans la construction, à Darlington, du premier PRM à l'échelle du réseau parmi les pays du G7.
- ✓ Le Fonds stratégique pour l'innovation a engagé 94,7 millions de dollars pour accélérer le développement de trois modèles de PRM de prochaine génération.
- ✓ Le gouvernement a annoncé un financement de 74 millions de dollars pour aider SaskPower à développer des PRM.
- ✓ Le gouvernement a annoncé un financement de 120,6 millions de dollars pour permettre le déploiement de PRM dans le cadre de diverses activités, comme le renforcement de la capacité réglementaire.

### Importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie :

- ✓ Les crédits d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre et la fabrication de technologies propres annoncés dans le budget de 2023 appuieraient les investissements dans la production d'électricité nucléaire, les chaînes d'approvisionnement de l'énergie nucléaire et la production de combustible nucléaire, qui font partie de la solution pour réaliser la transition vers une économie propre.

### Finance durable :

- ✓ Le gouvernement a mis à jour son Cadre des obligations vertes afin de rendre certaines dépenses d'énergie nucléaire admissibles.

Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce de nouvelles mesures pour favoriser la réalisation de projets nucléaires de manière opportune, prévisible et responsable.

Les Laboratoires nucléaires canadiens effectuent des recherches en sciences nucléaires qui aident à faire progresser les technologies de l'énergie propre et les technologies médicales, ainsi que l'assainissement de l'environnement et la gestion des déchets des sites nucléaires historiques. Ce travail est supervisé par Énergie atomique du Canada limitée, une société d'État chargée de favoriser la science et la technologie nucléaires et d'assurer la protection de l'environnement sur les sites nucléaires.

- Dans son budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 3,1 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de 2025-2026, avec 1,5 milliard de dollars en amortissement restant, à Énergie atomique du Canada limitée pour aider Laboratoires nucléaires canadiens à réaliser ses recherches en sciences nucléaires et ses travaux de protection de l'environnement et d'assainissement des sites.

### Poursuivre la collaboration au sein du groupe de travail Canada-États-Unis sur la transformation de l'énergie

Le 24 mars 2023, le premier ministre Trudeau et le président Biden ont mis sur pied le Groupe de travail sur la transformation de l'énergie (GTTE) Canada-États-Unis, à titre d'initiative conjointe d'une durée d'un an, pour appuyer la sécurité énergétique collective et la croissance économique dans le contexte de la transition vers un avenir énergétique propre. Le Canada est heureux d'annoncer le renouvellement du Groupe de travail sur la transformation de l'énergie pour une autre année.

Depuis sa création, le GTTE a permis de réaliser des progrès importants vers des chaînes d'approvisionnement canado-américaines plus sûres et plus résilientes pour les minéraux critiques, les combustibles nucléaires, l'acier vert et l'aluminium.

Le Canada est un chef de file mondial de l'approvisionnement en minéraux critiques acquis de manière responsable. Le gouvernement investit 3,8 milliards de dollars dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques afin de développer davantage les chaînes de valeur canadiennes pour les minéraux critiques nécessaires à l'économie verte et numérique du pays, y compris le nouveau crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques. La stratégie sera rendue possible par des bonifications au crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres et par le nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques du Canada.

Le Canada s'appuie sur son partenariat solide avec les États-Unis en ce qui concerne les minéraux critiques, fondé sur le Plan d'action conjoint pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques entre le Canada et les États-Unis. Dans le cadre du GTTE, le Canada a redoublé d'efforts pour régler des questions d'intérêt commun, par exemple renforcer la sécurité de l'approvisionnement en minéraux critiques. Le gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les partenaires de l'industrie et ses alliés afin d'appuyer des projets transfrontaliers et prioritaires de minéraux critiques qui font progresser les intérêts communs.



## Poursuivre la collaboration au sein du groupe de travail Canada-États-Unis sur la transformation de l'énergie

L'énergie nucléaire jouera un rôle clé dans l'atteinte de la carboneutralité. Le Canada est une nation nucléaire de niveau 1 qui compte plus de 70 ans de leadership technologique, y compris sa propre technologie de réacteur nationale, et une chaîne d'approvisionnement nationale solide qui comprend le plus grand dépôt mondial d'uranium naturel de haute qualité. Le gouvernement agit pour soutenir la croissance de l'énergie nucléaire, notamment par l'intermédiaire du crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre, du crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres, du Fonds stratégique pour l'innovation, de la Banque de l'infrastructure du Canada et du Cadre des obligations vertes mis à jour qui comprend certaines dépenses liées à l'énergie nucléaire.

Lors de la COP28, le gouvernement et des partenaires aux vues semblables ont réaffirmé leur engagement à tripler la capacité nucléaire et à promouvoir l'investissement public-privé pour renforcer les chaînes d'approvisionnement et dépendre moins de pays non alliés afin d'obtenir le combustible nucléaire nécessaire pour l'énergie nucléaire avancée et conventionnelle. Par l'intermédiaire du GTTE, le Canada continuera de consulter l'industrie et les partenaires internationaux en vue d'annoncer des mesures concrètes plus tard au printemps pour soutenir les chaînes d'approvisionnement en combustible nucléaire nord-américaines.

L'acier et l'aluminium canadiens – qui sont parmi les plus verts au monde – sont des piliers importants des chaînes d'approvisionnement manufacturières nord-américaines intégrées et des produits clés pour soutenir la transition vers la carboneutralité. Le gouvernement a beaucoup investi pour décarboner davantage les secteurs de l'acier et de l'aluminium et maintenir leur compétitivité dans l'économie verte. En outre, plus tôt cette année, le gouvernement a annoncé des mesures visant à accroître la transparence des données sur les importations d'acier, ce qui permettra de fournir plus de détails sur l'origine de l'acier importé et d'harmoniser la pratique du Canada avec celle des États-Unis. Le Canada continuera de collaborer avec les États-Unis afin de promouvoir des approches communes pour le commerce des produits d'acier et d'aluminium verts à faibles émissions.

Le Canada continuera de faire progresser ses travaux en partenariat avec les États-Unis, afin de réduire notre exposition commune aux chaînes de production et d'approvisionnement contrôlées par des pays qui n'ont pas les mêmes vues, notamment en attirant des investissements dans les chaînes d'approvisionnement des véhicules électriques, l'énergie solaire et bien d'autres.

## Soutenir le Carrefour de la croissance propre

Le Carrefour de la croissance propre est la principale source d'information et de conseils du gouvernement sur le financement fédéral et d'autres mesures de soutien aux projets de technologie propre au Canada. Il appuie directement jusqu'à 1 100 entreprises et organisations chaque année, des petites entreprises émergentes jusqu'aux entreprises canadiennes de pointe dans le domaine des technologies propres.

Conjointement, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Ressources naturelles Canada se sont associés à 16 autres ministères et organismes pour mettre en place ce guichet unique, qui aide les entreprises voulant investir au Canada et créer une croissance carboneutre à s'y retrouver dans les nombreux programmes et incitatifs du gouvernement fédéral en matière d'économie propre. Le Carrefour de la croissance propre donne ainsi lieu à de nouveaux investissements et à la création de bons emplois pour la main-d'œuvre canadienne.

- ▶ Pour continuer à aider les partenaires des technologies propres à trouver et à obtenir du soutien et des conseils pertinents, le gouvernement propose, dans le budget de 2024, d'affecter 6,1 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, au Carrefour de la croissance propre.

## Lignes directrices sur l'investissement durable fait au Canada

Le gouvernement reconnaît qu'il est important de faciliter la réalisation d'investissements climatiques crédibles et de lutter contre l'écoblanchiment afin de protéger l'intégrité et l'équité de l'économie propre. Il s'agit là d'un élément essentiel pour accroître la confiance des personnes qui investissent et mobiliser l'investissement privé dont le Canada a besoin pour contribuer à l'établissement d'une économie carboneutre d'ici 2050.

Conformément à l'annonce faite dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le ministère des Finances Canada travaille avec Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada pour entreprendre les prochaines étapes, en consultation avec les organismes de réglementation, le secteur financier, l'industrie et des experts indépendants, afin d'élaborer une taxonomie qui soit conforme à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.

Ce travail est orienté par le Rapport sur la feuille de route de la taxonomie du Conseil d'action en matière de finance durable, qui a fourni au gouvernement des recommandations sur la conception d'une taxonomie pour identifier les activités économiques que le secteur financier pourrait qualifier d'activités « vertes » ou « de transition ». Le gouvernement fera le point sur l'évolution d'une taxonomie canadienne plus tard cette année.

## 4.3 Favoriser la croissance des entreprises pour créer des emplois

Les petites et moyennes entreprises font partie intégrante de l'économie canadienne et emploient près de 64 % de la main-d'œuvre canadienne. Gens d'affaires, petites entreprises locales, entreprises en démarrage ou moyennes entreprises en pleine croissance, partout au Canada, on trouve des gens qui ont de bonnes idées, qui sont prêts à développer leur entreprise et à créer de bons emplois. Le gouvernement veille à ce que le contexte d'investissement du pays permette aux entreprises de réussir.

Afin que la croissance économique atteigne le rythme nécessaire, les entreprises existantes ont besoin de soutien pour rester compétitives et se développer. Le gouvernement prend des mesures pour aider les entreprises à développer leurs innovations technologiques et à mettre en œuvre des technologies qui augmentent la productivité dans l'ensemble de l'économie. La réduction de la paperasse permet aux entreprises nouvelles et existantes de croître plus rapidement. Le fait d'accroître l'accès au financement provenant de sociétés d'État à vocation financière et d'encourager les grands fonds de pension publics du Canada à mettre à profit leurs investissements au pays permettra de créer de nouvelles possibilités de croissance pour les entreprises canadiennes.

Dans le budget de 2024, le gouvernement facilite le démarrage de nouvelles entreprises et la croissance des entreprises existantes en réduisant les formalités administratives et en fournissant les outils dont les entreprises ont besoin pour prendre de l'expansion. Le gouvernement prend également des mesures pour que les institutions publiques et les sociétés d'État canadiennes mettent leur capital au service du pays et saisissent les occasions de stimuler la croissance et la productivité du Canada.

## Principales mesures en cours

Le gouvernement fédéral a déployé un arsenal de programmes et d'initiatives pour aider les petites et moyennes entreprises à prospérer et favoriser la croissance économique. Voici des exemples :

- ✓ Aider les petites et moyennes entreprises à embaucher 55 000 apprentis de première année dans les métiers de la construction et de la fabrication du Sceau rouge en accordant une subvention de 5 000 \$ pour aider à payer les coûts initiaux, tels que les salaires et la formation.
- ✓ Maintenir le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) le plus bas du G7 et un avantage concurrentiel de 5,2 points de pourcentage par rapport au TEMI moyen des États-Unis, pour s'assurer que le Canada est endroit concurrentiel pour faire des affaires.
- ✓ Dans le cadre du budget de 2022, réduire l'impôt des petites entreprises canadiennes en croissance en éliminant de façon plus graduelle l'accès au taux d'imposition des petites entreprises.
- ✓ Obtenir de Visa et de Mastercard des engagements à réduire les frais d'interchange des cartes de crédit pour les petites entreprises tout en protégeant les programmes de récompense pour les consommatrices et les consommateurs. Ces réductions devraient permettre aux petites entreprises canadiennes admissibles d'économiser environ 1 milliard de dollars sur cinq ans.
- ✓ Offrir un soutien continu aux petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire des sept agences de développement régional du Canada, dont plus de 3,7 milliards de dollars depuis 2018 pour aider les entreprises à prendre de l'expansion et à innover dans le cadre du programme Croissance économique régionale par l'innovation.
- ✓ Depuis 2018, affecter plus de 7 milliards de dollars à la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat afin d'aider les entreprises appartenant à des femmes à accéder au financement, aux réseaux et à l'expertise dont elles ont besoin pour démarrer, prendre de l'expansion et accéder à de nouveaux marchés.
- ✓ Apporter des améliorations au Programme de financement des petites entreprises du Canada, de manière à augmenter d'environ 560 millions de dollars le financement annuel offert aux petites entreprises.
- ✓ Affecter une somme pouvant atteindre 265 millions de dollars au Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires afin d'aider les propriétaires d'entreprises et les gens d'affaires noirs à réussir et à faire croître leur entreprise.

- ✓ Affecter une somme de 150 millions de dollars au Fonds de croissance autochtone pour aider à recruter d'autres personnes voulant investir, qui constitueront à leur tour une source de capital à long terme pour pérenniser la réussite des entreprises autochtones.
- ✓ Verser 49 milliards de dollars en prêts sans intérêt allant jusqu'à 60 000 \$, assortis d'un remboursement partiel, à près de 900 000 petites entreprises et organismes à but non lucratif par l'intermédiaire du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC).

## Harmoniser les règlements à l'échelle du pays

Le Canada ne peut atteindre son potentiel économique en raison des obstacles au commerce intérieur. Ces obstacles, surtout les 13 règlements différents pour chaque province et territoire, empêchent les entreprises de commercer par-delà les frontières provinciales et territoriales, empêchent la main-d'œuvre de se déplacer entre les provinces et les territoires et peuvent augmenter les coûts pour les entreprises qui travaillent à surmonter les obstacles réglementaires.

Le fait de s'attaquer aux obstacles au commerce intérieur, y compris l'harmonisation des règlements entre les provinces et les territoires, permettra de créer davantage d'occasions pour les entreprises canadiennes de croître et de rendre la vie plus abordable pour toute la population canadienne, grâce à une concurrence accrue et à plus d'options possibles au moment de prendre des décisions de consommation. Selon le Fonds monétaire international, le produit intérieur brut (PIB) par habitant du Canada pourrait s'accroître de 4 % ou de 2 900 \$ par habitant selon les estimations en dollars de 2023, grâce à la réduction des obstacles internes au commerce interprovincial des biens.

En 2022, le gouvernement fédéral a lancé le Plan d'action fédéral pour renforcer le commerce intérieur, qui oriente le travail effectué avec les provinces et les territoires en vue de réduire la paperasserie. Cette stratégie comprend une évaluation rigoureuse des exceptions fédérales qui subsistent dans l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et des investissements importants dans les données et la recherche commerciales.

Deux jalons importants ont été atteints, et d'autres mesures seront prises en 2024 :

- ✓ L'élimination et la simplification du tiers de toutes les exceptions fédérales dans l'ALEC. Ainsi, 14 exceptions relatives à l'approvisionnement ont été supprimées en vue d'offrir aux entreprises canadiennes plus de possibilités de livrer concurrence pour la fourniture de biens et de services gouvernementaux. D'ici la fin de 2024, le gouvernement fédéral publiera la justification de toutes les exceptions restantes et encourage les provinces et les territoires à faire de même.

- ✓ Le lancement du nouveau Centre de données et d'information sur le commerce intérieur le 3 avril 2024. Le Centre est une plateforme de données ouverte et accessible qui fournira gratuitement et rapidement de l'information aux gouvernements, aux entreprises et à la main-d'œuvre afin de les aider à choisir où investir et où travailler. Le Centre permettra de faire connaître les endroits où les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre sont les plus importants et où les formalités administratives inutiles coûtent du temps et de l'argent aux entreprises.

Le gouvernement fédéral est déterminé à poursuivre sa collaboration avec les provinces et les territoires afin de s'assurer que les biens, les services et les personnes au travail se déplacent sans heurt dans l'ensemble du pays. Pour y arriver, il faut promouvoir la reconnaissance mutuelle des normes réglementaires et éliminer les formalités administratives inutiles pour favoriser la pleine mobilité de la main-d'œuvre dans les secteurs de la construction, de la santé et des services de garde d'enfants.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement lancera en juin 2024 la toute première enquête canadienne sur le commerce interprovincial afin de connaître les défis que doivent relever des milliers d'entreprises canadiennes lorsqu'elles achètent, vendent et investissent au-delà des frontières provinciales et territoriales. Les conclusions de l'enquête aideront à cerner les principaux obstacles interprovinciaux, qui pourront alors être éliminés.

Comme il est précisé au chapitre 1, le gouvernement fédéral tire également profit du financement fédéral destiné au logement pour encourager les provinces et les territoires à harmoniser leurs codes du bâtiment, y compris pour appuyer la construction de logements modulaires, afin de faciliter la construction d'un plus grand nombre de maisons, plus rapidement.

Le gouvernement fédéral annoncera en temps voulu d'autres progrès réalisés pour harmoniser le contexte réglementaire dans l'ensemble du pays.

## Établir la nouvelle Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises

Les petites et moyennes entreprises du Canada font prospérer les rues principales partout au pays, créent des emplois et permettent à plusieurs de réaliser leur rêve d'entrepreneuriat. Il est essentiel que ces entreprises prospèrent afin qu'elles puissent continuer d'être la pierre d'assise de nos communautés et de notre économie.

La pollution a un coût, qui ne fera qu'augmenter au cours du présent siècle, car les changements climatiques provoquent des catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses et ont des effets de plus graves sur la santé, comme le précise le chapitre 5. Le système canadien de tarification du carbone comprend un filet de sécurité fédéral pour les provinces et les territoires qui ne mettent pas en place leur propre système. Il s'agit d'un système conçu pour être juste et abordable, pour les ménages, les communautés autochtones, les exploitations agricoles et les entreprises, tout en réduisant la pollution qui cause les changements climatiques.

Le gouvernement respecte son engagement de remettre aux petites et moyennes entreprises le produit de la tarification de la pollution, en annonçant un processus de retour accéléré et automatisé afin d'offrir des remboursements directs aux petites et moyennes entreprises des provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique, la nouvelle Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises.

- ▶ Le budget de 2024 propose de retourner d'urgence le produit de la redevance sur les combustibles de 2019-2020 à 2023-2024 à un nombre estimatif de 600 000 sociétés ayant 499 employés ou moins, au moyen d'un nouveau crédit d'impôt remboursable. Cette mesure permettrait de fournir plus de 2,5 milliards de dollars directement aux petites et moyennes entreprises canadiennes.
  - Les produits seraient retournés directement aux sociétés admissibles par l'intermédiaire de paiements directs de l'Agence du revenu du Canada (ARC), séparément des remboursements d'impôt de l'ARC.
  - Pour que le produit leur soit retourné pour chaque année où la redevance sur les combustibles s'appliquait, les sociétés seraient tenues de produire leur déclaration de revenus pour 2023 d'ici le 15 juillet 2024.
  - La proposition retournerait les produits pour les années futures de la redevance sur les combustibles, y compris pour 2024-2025, de la même façon chaque année.

Environnement et Changement climatique Canada continue de consulter les gouvernements autochtones sur la meilleure façon de retourner directement le produit de la redevance sur les combustibles à leurs communautés et annoncera bientôt les prochaines étapes. La part des produits provenant de la redevance sur les combustibles accordée aux gouvernements autochtones doublera pour atteindre 2 % des recettes directes à compter de cette année.

## Ouvrir la voie à de nouvelles opportunités grâce aux sociétés d'État à vocation financière

Les sociétés d'État à vocation financière du Canada appuient la croissance économique en aidant les entreprises à obtenir le financement dont elles ont besoin pour croître, en aidant les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires à investir dans de nouveaux équipements et technologies et à soutenir leurs activités, ainsi qu'en aidant les entreprises à vendre leurs produits dans le monde entier.

Les contribuables canadiens s'attendent à ce que leur argent soit dépensé de manière optimale par le gouvernement. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé, dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2023*, qu'il examinerait les activités de la Banque de développement du Canada, d'Exportation et développement Canada et de Financement agricole Canada. D'après cet examen :

- ▶ Le budget de 2024 annonce que des changements sont apportés au Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière. Ces changements visent à mettre davantage l'accent sur les mesures axées sur les extrants, comme la croissance économique, et à veiller à ce que les sociétés d'État à vocation financière suivent les pratiques exemplaires d'organismes pairs dans des administrations internationales semblables, et non d'acteurs du secteur privé.
  - Le Cadre modifié instaure également une cote de solvabilité cible pour les sociétés d'État à vocation financière dans les cas où le Bureau du surintendant des institutions financières n'a pas de rôle de surveillance législative. Le Cadre modifié se trouve dans le Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière.
- ▶ Le gouvernement annonce, dans son budget de 2024, qu'il invitera ces institutions à mobiliser plus de financement et à prendre plus de risques pour offrir davantage de soutien aux entreprises canadiennes qui en ont besoin. En plus de cette orientation générale, le budget de 2024 définit de nouveaux domaines phares pour ces sociétés d'État :
  - La **Banque de développement du Canada** devrait augmenter le financement offert aux nouvelles entreprises qui promettent une



forte croissance et accélérer la réorientation de ses investissements en capital de risque vers les secteurs émergents et à risque élevé afin d'attirer davantage de capitaux privés.

- **Exportation et développement Canada (EDC)** devrait tirer parti de l'ensemble de ses outils et de ses pouvoirs, notamment en mettant à jour les lignes directrices internes en matière de gestion des risques pour faciliter une plus grande prise de risques dans l'ensemble de son portefeuille. Sachant que le succès des entreprises exportatrices canadiennes sur des marchés et des secteurs hautement concurrentiels exige parfois un soutien ciblé supplémentaire, Exportation et développement Canada devrait également créer une nouvelle enveloppe de capital extensible afin de maximiser le potentiel des entreprises exportatrices dans des secteurs d'importance stratégique pour le Canada en prenant de plus grands risques dans le déploiement de son capital. Le fait qu'EDC conclue elle-même des transactions à plus haut risque et à plus fort impact réduira le besoin de soutien direct par l'intermédiaire du Compte du Canada. D'autres détails de la mise en œuvre, y compris l'ampleur et la portée de l'enveloppe, seront définis dans les prochains mois.
- **Financement agricole Canada** devrait continuer de saisir les occasions d'appuyer l'agroalimentaire et l'agroentreprise, notamment par l'investissement de capital de risque et le déploiement de technologies visant à atténuer les changements climatiques. Le gouvernement a l'intention de modifier la *Loi sur le Financement agricole Canada* afin d'exiger des examens législatifs réguliers pour garantir que les activités de Financement agricole Canada correspondent aux besoins du secteur.

En concentrant leur mandat sur la croissance économique et la productivité, ces sociétés d'État devraient également donner la priorité au financement, à l'assurance et au soutien consultatif des propriétaires d'entreprises sous-financées, et bonifier leurs rapports publics et leur engagement auprès de la population canadienne. Les incitatifs au rendement des cadres supérieurs devraient tenir compte de la propension accrue à prendre des risques de leurs organisations à l'appui des objectifs de croissance économique. Pour Exportation et développement Canada, les mesures incitatives devraient également encourager l'harmonisation des activités commerciales avec les pays qui ont conclu des accords de libre-échange avec le Canada.

## Investir dans les entreprises canadiennes en démarrage

Le financement du capital de risque donne aux gens d'affaires canadiens les ressources dont ils ont besoin pour démarrer, se développer et devenir la prochaine génération d'entreprises canadiennes établies. Le financement peut aider à faire passer de nouvelles idées du laboratoire au marché, tout en créant des emplois de qualité pour la classe moyenne.

L'Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR) renforce l'écosystème du capital de risque du Canada en investissant conjointement avec le marché privé, en donnant lieu à des découvertes et en favorisant la prochaine génération d'entreprises canadiennes reconnues mondialement et en générant des rendements pour les investisseurs privés et publics. Depuis 2016, le gouvernement a investi 821 millions de dollars par l'intermédiaire de l'ICCR, fournissant ainsi un soutien à plus de 300 entreprises à travers le Canada.

- ▶ Fort de cette lancée, le gouvernement propose dans le budget de 2024 d'affecter 200 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2026-2027, selon la comptabilité de caisse, pour accroître l'accès au capital de risque des personnes entrepreneures en quête d'équité et pour investir dans les communautés mal desservies et à l'extérieur des principaux centres métropolitains.

## Encourager les fonds de pension à investir au Canada

Afin de maintenir la force de la dynamique économie du Canada pour les futures générations, il faut réaliser d'importants investissements en capital dans les entreprises, les industries et les communautés du pays. Le fait d'attirer au Canada plus d'investissements provenant de toutes les sources, notamment des investisseurs privés et institutionnels nationaux et étrangers, stimulera la productivité du pays et relèvera le niveau de vie de toute la population canadienne.

Les régimes de pension constituent un pilier essentiel du système de revenu de retraite du Canada, qui permet à la population canadienne de bénéficier d'une retraite dans la dignité et la sécurité. Les fonds de pension canadiens détiennent plus de 3 billions de dollars en actifs, qui sont investis au pays et à l'étranger de manière à offrir un revenu de retraite garanti aux personnes participantes et retraitées.

De l'avis du gouvernement, le fait d'encourager les fonds de pension à investir davantage au Canada contribuerait à la croissance de l'économie du pays et permettrait de fournir les rendements stables à long terme qui sont nécessaires pour assurer de bonnes pensions aux Canadiennes et aux Canadiens. Dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2023*, le gouvernement s'est engagé à améliorer la transparence des placements des fonds de pension et à collaborer

avec les fonds de pension canadiens pour créer un environnement porteur permettant de cerner davantage d'opportunités d'investissement intérieurs pour les fonds de pension et d'autres investisseurs institutionnels responsables.

Les fonds de pension canadiens s'appuient sur leurs pratiques de gouvernance solides et leurs portefeuilles diversifiés pour verser des pensions à la population canadienne. Leurs actifs comprennent des capitaux publics et privés, des biens d'infrastructure, des biens immobiliers et des obligations. L'économie canadienne déborde d'occasions d'investissements dans ces catégories d'actifs qui pourraient fournir des contributions précieuses aux portefeuilles de fonds de pension. La création d'un plus grand nombre d'opportunités d'investissement par les fonds de pension dans ces actifs intérieurs aiderait l'un des plus importants fonds d'épargne du Canada à contribuer à la croissance de l'économie canadienne.

La consultation de spécialistes de l'industrie et des fonds de pension guidera le gouvernement sur la voie à suivre pour offrir davantage d'investissements intérieurs qui répondent aux besoins des fonds de pension.

➤ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement, en collaboration avec les régimes de retraite, mettra sur pied un groupe de travail, dirigé par Stephen Poloz, ancien gouverneur de la Banque du Canada, et appuyé par la vice-première ministre et ministre des Finances, afin d'étudier comment catalyser de plus importantes possibilités d'investissement intérieur pour les fonds de pension canadiens. Ce groupe de travail cernerá les possibilités d'investissement prioritaires qui permettront d'accroître l'épargne-retraite des Canadiennes et des Canadiens, et qui respectent la responsabilité fiduciaire et actuarielle des fonds de pension, favorisent l'innovation et stimulent la croissance économique. Ses efforts porteront principalement sur les aspects suivants :

- l'infrastructure numérique et l'investissement en IA;
- l'infrastructure physique;
- les installations aéroportuaires;
- les investissements en capital de risque;
- la construction d'un plus grand nombre de maisons, y compris sur des terrains publics;
- l'élimination de la règle des 30 % pour les investissements intérieurs.

Afin d'appuyer les investissements dans les installations aéroportuaires, le ministre des Transports publiera cet été un énoncé de politique qui met en évidence les assouplissements existants dans le modèle de gouvernance du Réseau national d'aéroports du Canada visant à attirer des capitaux, y compris des fonds de pension.

- ▶ Pour donner suite à l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le gouvernement propose également, dans son budget de 2024, de modifier la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* afin de permettre au Bureau du surintendant des institutions financières de communiquer au public des renseignements sur les placements des grands régimes de pension sous réglementation fédérale.

Les renseignements à communiquer seraient énoncés dans les règlements et comprendraient la répartition des placements du régime par province ou territoire et, au sein de chaque province ou territoire, par catégorie d'actifs.

Le gouvernement continuera de collaborer avec les provinces et les territoires pour échanger sur la communication de renseignements analogues par les grands régimes de pension du Canada dans un format simple et uniforme.

## **Stimuler la croissance économique régionale**

Afin de bâtir un avenir meilleur pour les communautés de partout au pays, les agences de développement régional du Canada aident les entreprises et les protagonistes de l'innovation à s'épanouir pour stimuler la croissance économique et créer de bons emplois pour la classe moyenne. Grâce au programme Croissance économique régionale par l'innovation, les entreprises peuvent obtenir des fonds pour prendre de l'expansion, mettre en œuvre de nouvelles technologies, améliorer la productivité et trouver de nouveaux marchés, ce qui contribue à développer des communautés prospères et inclusives partout au pays.

- ▶ Pour créer des emplois et stimuler la croissance économique régionale, le gouvernement propose, dans son budget de 2024, d'affecter 158,5 millions de dollars de plus sur deux ans, à compter de 2024-2025, selon la comptabilité de caisse, aux agences de développement régional du Canada pour le programme Croissance économique régionale par l'innovation. Une partie de ce financement sera consacrée à l'innovation dans le logement.

Ce soutien s'ajoute aux 200 millions de dollars que les agences de développement régional verseront aux entreprises pour qu'elles adoptent l'IA.

## Réduire les formalités administratives pour stimuler l'innovation

Afin de développer de nouvelles idées, les entreprises innovantes doivent avoir la certitude qu'elles seront en mesure de mettre leur produit sur le marché. Cependant, la réglementation existante peut souvent être trop obsolète pour répondre aux besoins des nouvelles technologies.

Pour s'assurer que la réglementation suit le rythme des nouvelles idées plutôt que de freiner l'innovation, le gouvernement progresse dans le dossier sur les bacs à sable réglementaires en vue de créer des règles temporaires permettant de mettre à l'essai des produits, des services ou de nouvelles approches réglementaires.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce qu'il entend apporter des modifications à la *Loi sur la réduction de la paperasse* afin d'élargir l'utilisation de bacs à sable réglementaires au sein du gouvernement. Les changements favoriseront l'innovation en offrant des exemptions limitées aux lois et aux règlements existants, en simplifiant le système de réglementation et en réformant la réglementation selon les réalités commerciales modernes.

## Soutenir le Laboratoire de données sur les entreprises de la Chambre de Commerce du Canada

Depuis 2022, la Chambre de commerce du Canada collabore avec Statistique Canada pour fournir aux entreprises canadiennes des connaissances et des renseignements par l'intermédiaire du Laboratoire de données sur les entreprises. Cette initiative donne accès à de l'information et à des analyses en temps réel, ce qui permet aux entreprises canadiennes de rester informées et de prendre des décisions qui les aident à rester dynamiques et à soutenir leur main-d'œuvre.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de faire progresser ces travaux et de verser 7,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour appuyer le Laboratoire de données sur les entreprises de la Chambre de commerce du Canada.

## 4.4 Une main-d'œuvre forte pour une économie forte

Pour bâtir une économie équitable pour tous, il faut s'assurer que chaque génération peut saisir les occasions offertes découlant des investissements du gouvernement visant à développer l'économie et à créer des emplois.

Les investissements dans de nouveaux emplois et dans le soutien des compétences pour les jeunes du pays aideront ces derniers à obtenir ce premier bon emploi ou à démarrer leur première entreprise. Le renforcement du droit du travail et la protection des droits des travailleuses et des travailleurs aideront à garantir qu'un plus grand nombre d'emplois sont de bons emplois. Les investissements dans les compétences et l'éducation pour la prochaine génération de travailleurs mèneront à une productivité plus élevée et profiteront à toutes les entreprises canadiennes et celles qui cherchent à investir au pays, qui pourront puiser dans une main-d'œuvre solide et hautement qualifiée.

Les investissements d'une génération dans la création d'emplois que le gouvernement fédéral réalise aujourd'hui jettent les bases d'un avenir meilleur, où de bonnes possibilités d'emploi sont offertes à tout le monde.

## Principales mesures en cours

- ✓ Aider plus d'un million de personnes à parfaire leurs compétences ou à trouver de nouveaux emplois chaque année en investissant près de 3 milliards de dollars annuellement dans les Ententes sur le développement du marché du travail du Canada et les Ententes sur le développement de la main-d'œuvre avec les provinces et les territoires.
- ✓ Appuyer une main-d'œuvre de métier qualifiée, inclusive, accréditée et productive par l'intermédiaire de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage.
- ✓ Doter près de 105 000 travailleuses et travailleurs canadiens des compétences nécessaires en facilitant l'accès à de la formation dirigée par les syndicats dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical depuis 2019-2020, et aider plus de 45 000 personnes en apprentissage grâce aux prêts canadiens aux apprentis sans intérêt depuis 2018-2019.
- ✓ Établir, dans la plupart des crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie importants, des exigences relatives à la main-d'œuvre, à savoir le versement des salaires syndicaux en vigueur et l'offre d'occasions d'apprentissage, afin de garantir que la main-d'œuvre canadienne prospère dans une économie propre en pleine croissance.
- ✓ S'assurer que les personnes salariées ont le temps de se rétablir après être tombées malades, en accordant dix jours de congé de maladie payé à l'ensemble de la main-d'œuvre sous réglementation fédérale.
- ✓ Interdire le recours à des briseurs de grève pendant une grève ou un lock-out dans les lieux de travail sous réglementation fédérale, afin de protéger le droit de grève des travailleuses et des travailleurs et de favoriser l'équité du processus de négociation collective pendant les conflits de travail.

## Outiller les jeunes entrepreneurs

Futurpreneur Canada est un organisme sans but lucratif national qui offre aux jeunes gens d'affaires l'accès à du financement, à du mentorat et à d'autres mesures de soutien aux entreprises grâce auxquels ils pourront lancer et faire croître leur entreprise. En plus de vingt ans, les programmes et les offres de Futurpreneur Canada, qui ont reçu 161,5 millions de dollars en financement fédéral, ont aidé plus de 17 700 jeunes à lancer au-delà de 13 900 entreprises d'un bout à l'autre du pays, et soutenu des milliers d'emplois depuis leur création.

- Afin de donner aux jeunes propriétaires d'entreprise les moyens de leurs ambitions, le gouvernement propose, dans son budget de 2024, d'affecter 60 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Futurpreneur Canada. L'organisme s'assurera qu'un financement correspondant versé par les autres ordres de gouvernement et le secteur privé accompagne cet investissement fédéral.

D'ici 2029, Futurpreneur Canada estime que cet investissement permettra à environ 6 250 entreprises appartenant à des jeunes d'être lancées et de se développer.

### **Futurpreneur aide les jeunes entrepreneurs à développer leurs entreprises**

Charlotte vient de décrocher son diplôme universitaire. Elle veut lancer une entreprise de fabrication de vêtements durables, mais ne sait pas par où commencer. Elle entend parler de Futurpreneur Canada. Après avoir visité le site Web, elle découvre des ressources qui l'aident à élaborer son modèle d'entreprise, à le mettre à l'essai et à rédiger un plan d'affaires, et assiste même à un webinaire où elle trouve réponse à ses questions. Maintenant en confiance, Charlotte se sent prête à lancer son entreprise, mais a de la difficulté à trouver du financement.

Elle décide de s'inscrire au programme de démarrage de Futurpreneur pour profiter de l'offre de financement et de mentorat. Futurpreneur l'aide à parachever son plan d'affaires et ses flux de trésorerie, rassemble la documentation nécessaire, examine la demande de Charlotte et détermine si son entreprise répond bien aux critères. Futurpreneur offre ensuite à Charlotte du financement et du mentorat pour l'aider à lancer son entreprise et à commencer à faire des ventes.

Charlotte est jumelée à un mentor expérimenté qui la conseillera et la rassurera au cours des deux prochaines années. Elle recevra aussi jusqu'à 20 000 \$ en financement de Futurpreneur et jusqu'à 40 000 \$ de la BDC pour l'aider à démarrer son entreprise. Afin de construire son réseau d'affaires et d'obtenir les conseils de pairs, elle participe à différentes activités de réseautage avec des experts et d'autres jeunes chefs d'entreprise.

## Investir dans une main-d'œuvre forte pour une économie forte

Les investissements depuis le budget de 2017 dans les mesures de formation axée sur les compétences comprennent ce qui suit :

**Ententes de transfert relatives au marché du travail :** Un investissement annuel de près de 3 milliards de dollars qui permet aux provinces et aux territoires d'offrir des soutiens à la formation et à l'emploi adaptés à leurs besoins uniques sur le marché du travail.

**Formation syndicale :** Financement de plus de 200 millions de dollars accordé par l'intermédiaire du budget de 2022 et de l'*Énoncé économique de l'automne de 2022* afin d'élargir le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical de manière à former plus de 30 000 apprenties et apprentis et compagnes et compagnons d'apprentissage supplémentaires.

**Formation dirigée par l'employeur :** Le budget de 2021 a annoncé la création du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle afin d'aider des secteurs clés de l'économie, y compris celui de la construction, à mettre en œuvre des solutions pour répondre aux besoins actuels et émergents en matière de main-d'œuvre. Le budget de 2021 a également annoncé l'octroi de 250 millions de dollars à l'Initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie pour appuyer plus de 15 000 travailleuses et travailleurs. Le budget de 2024 propose un financement de 50 millions de dollars sur quatre ans pour fournir une formation professionnelle à la main-d'œuvre de secteurs perturbés par l'IA, et 10 millions de dollars sur deux ans pour former plus d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance, en augmentant le talent nécessaire à l'expansion de services de garde d'enfants abordables et de haute qualité.

**Service d'apprentissage :** Le service d'apprentissage a été lancé pour aider les apprenties et les apprentis de première année dans les métiers de la construction et de la fabrication désignés Sceau rouge à accéder aux possibilités d'emploi offertes chez les petits et moyens employeurs. Le budget de 2024 propose d'accorder 90 millions de dollars sur deux ans au service d'apprentissage pour contribuer à créer des placements dans le secteur de la construction résidentielle.

**Programme de sensibilisation et de préparation aux métiers spécialisés :** Le budget de 2018 a annoncé le Programme de sensibilisation et de préparation aux métiers spécialisés pour aider les Canadiennes et les Canadiens à explorer les métiers et à faire des choix de carrière éclairés. Le budget de 2024 propose de fournir 10 millions de dollars sur deux ans pour continuer à encourager les gens à explorer et à se préparer à une carrière dans les métiers spécialisés.

**Fonds de formation pour les emplois durables :** Le Fonds de formation pour les emplois durables, lancé récemment, vise à aider les travailleuses et les travailleurs à mettre à niveau leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles pour des emplois de l'économie à faibles émissions de carbone.



**Formation dirigée par les Autochtones** : Financement de 99,4 millions de dollars par année dans le cadre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, coélabore pour aider les Autochtones à perfectionner leurs compétences et à se trouver un emploi.

**Soutien financier pour les apprenants adultes** : Financement d'environ 250 millions de dollars par année affecté au crédit canadien pour la formation, qui couvre jusqu'à 50 % des frais de formation admissibles.

**Rendre la vie plus abordable pour les apprenties et les apprentis** : Élimination des intérêts sur les prêts aux apprentis canadiens, qui offrent jusqu'à 4 000 \$ par période de formation technique pour les frais de scolarité, les outils, l'équipement, les frais de subsistance et les salaires perdus.

**Exigences en matière d'apprentissage pour les crédits d'impôt à l'investissement pour une économie propre** : Afin d'avoir accès aux taux de crédit d'impôt les plus élevés, les projets doivent consacrer à des apprenties et à des apprentis au moins 10 % des heures de travail effectuées par la main-d'œuvre couverte. Ces projets donnent aux personnes en apprentissage les heures cruciales dont elles ont besoin pour terminer leur formation.

## Établir le droit à la déconnexion

Tout le monde a besoin de temps pour se reposer; c'est essentiel au bien-être et à la santé mentale. Étant donné que la nature du travail dans de nombreuses industries s'est numérisée, celles et ceux qui y travaillent ont de plus en plus de mal à se déconnecter de leurs appareils et de leur boîte de réception après les heures de bureau et la fin de semaine.

Cette situation touche particulièrement les travailleuses et les travailleurs millénariaux et de la génération Z, qui sont nombreux à avoir passé toute leur carrière sans faire de séparation nette entre le travail et leur vie personnelle.

Le gouvernement prend des mesures pour rétablir l'équilibre entre le travail et la vie personnelle pour l'effectif des industries sous réglementation fédérale, y compris, mais sans s'y limiter, les services financiers, les télécommunications et les transports, en adoptant le droit à la déconnexion en dehors des heures de travail.

- ▶ Le budget de 2024 propose de verser 3,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 0,6 million par la suite pour permettre au Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada de mettre en œuvre des modifications législatives au *Code canadien du travail* qui obligeront les employeurs des secteurs sous réglementation fédérale à établir une politique sur le droit à la déconnexion limitant les communications liées au travail en dehors des heures de travail.

- On s'attend à ce que cette mesure profite à un maximum de 500 000 membres du personnel des secteurs sous réglementation fédérale.

De plus, en ce qui concerne la classification erronée des effectifs, Emploi et Développement social Canada et l'Agence du revenu du Canada concluront les ententes d'échanges de données nécessaires pour faciliter les inspections l'application de la loi.

## **Moderniser la *Loi sur l'équité en matière d'emploi***

Sous le régime de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le gouvernement met de l'avant et améliore l'égalité et la diversité dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. Même si, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, des progrès continus ont été réalisés pour remédier aux inégalités, certaines travailleuses et certains travailleurs font encore face à des obstacles à l'emploi, et bon nombre de milieux de travail fédéraux ne représentent pas la diversité complète de la population canadienne. C'est pourquoi, en 2021, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail indépendant chargé d'examiner la Loi et de formuler des avis sur la modernisation du cadre fédéral d'équité en matière d'emploi.

- ▶ À la suite des recommandations du groupe de travail, le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend proposer des modifications législatives visant à moderniser la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, y compris en élargissant les groupes visés par l'équité en matière d'emploi.

## **Examiner les activités portuaires critiques**

Les conflits de travail et les arrêts de travail dans les ports canadiens peuvent avoir de graves répercussions économiques si les chaînes d'approvisionnement sont perturbées. Afin de protéger les personnes qui travaillent dans les ports et de résoudre les problèmes structurels qui sous-tendent les conflits de travail dans les ports, le gouvernement a lancé, en 2023, la première phase d'un examen officiel en collaboration avec des spécialistes des relations industrielles.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose un financement de 3,1 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour permettre à Emploi et Développement social Canada, par l'entremise de son Programme du travail, de terminer la deuxième phase de son examen, qui vise à trouver des solutions à long terme pour réduire au minimum l'incidence des conflits de travail, respecter le processus de négociation collective et assurer la stabilité des chaînes d'approvisionnement du Canada. Ce financement proviendrait de ressources ministérielles existantes.

## **Prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers**

De nombreuses personnes qui occupent des emplois saisonniers – y compris dans les secteurs de la pêche et du tourisme au Canada atlantique et au Québec – comptent sur l'assurance-emploi comme soutien entre les saisons de travail. Pour éliminer les lacunes en ce qui a trait au soutien de l'assurance-emploi entre les saisons, le gouvernement a adopté des règles temporaires en 2018. Ainsi, un maximum de cinq semaines de prestations supplémentaires a été offert aux personnes admissibles de 13 régions économiques, pour un maximum de 45 semaines. Cette mesure devait prendre fin en octobre 2024.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de prolonger ces mesures de soutien aux personnes qui occupent des emplois saisonniers jusqu'en octobre 2026. Cette mesure coûterait environ 263,5 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025.

## Chapitre 4

### Croissance économique pour chaque génération

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>4.1. Stimuler la recherche, l'innovation et la productivité</b>	<b>0</b>	<b>1 103</b>	<b>1 641</b>	<b>1 684</b>	<b>929</b>	<b>1 584</b>	<b>6 941</b>
Renforcer l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle	0	85	210	440	720	895	2 350
Utiliser l'intelligence artificielle de façon sécuritaire et responsable	0	11	17	10	10	10	59
Utiliser l'intelligence artificielle pour assurer la sécurité de la population canadienne	0	1	2	2	1	1	7
Encourager davantage l'innovation et la productivité	0	755	855	490	-795	-580	725
Stimuler la recherche et le développement et encourager la rétention de propriété intellectuelle	0	0	150	150	150	150	600
Augmenter le soutien à la recherche	0	75	153	286	517	764	1 795
Appuyer des infrastructures de recherche de calibre mondial	0	18	123	148	156	164	608
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-9	-32	-27	-19	-19	-108
<i>Réaffectation de fonds d'une année sur l'autre</i>	0	9	12	7	0	0	27
Investir dans les talents locaux en recherche	0	142	146	178	189	200	855
Promouvoir la recherche et l'exploration spatiales	0	9	0	0	0	0	9
Accélérer la création et la rétention de la propriété intellectuelle dans le domaine des technologies propres	0	7	8	0	0	0	15
<b>4.2. Attirer des investissements pour une économie carboneutre</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>-180</b>	<b>-179</b>	<b>-208</b>	<b>33</b>	<b>-507</b>
Instaurer un nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques	0	0	0	0	5	75	80
Instaurer le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre	0	980	1 230	1 410	1 630	1 985	7 235

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-801	-1 403	-1 904	-2 205	-2 405	-8 718
Instaurer d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie	0	14	13	13	13	13	66
Réaliser de grands projets	0	3	3	3	0	0	9
Protéger l'industrie canadienne des biocarburants <sup>1</sup>	0	-173	-104	96	125	125	69
Faire progresser l'énergie nucléaire, la recherche nucléaire et les travaux d'assainissement de l'environnement	0	0	105	220	241	257	825
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	0	-28	-17	-17	-17	-79
Soutenir le Carrefour de la croissance propre	0	3	3	0	0	0	6
<b>4.3. Favoriser la croissance des entreprises pour créer des emplois</b>	<b>0</b>	<b>1 342</b>	<b>-1 228</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>156</b>
La nouvelle Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises	0	1 285	-1 285	0	0	0	0
Investir dans les entreprises en démarrage canadiennes	0	0	0	20	20	0	40
Stimuler la croissance économique régionale	0	55	54	0	0	0	109
Soutenir le Laboratoire de données sur les entreprises de la Chambre de Commerce du Canada	0	2	2	2	0	0	7
<b>4.4. Une main-d'œuvre forte pour une économie forte</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>130</b>	<b>135</b>	<b>25</b>	<b>13</b>	<b>327</b>
Outiller les jeunes entrepreneurs	0	12	12	12	12	12	60
Établir un droit à la déconnexion	0	0	2	1	1	1	4
Examiner les activités portuaires critiques	0	2	1	0	0	0	3
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-2	-1	0	0	0	-3
Prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers <sup>2</sup>	0	13	116	122	12	0	263

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
<b>Total des investissements supplémentaires – Croissance économique pour chaque génération</b>	<b>0</b>	<b>402</b>	<b>89</b>	<b>55</b>	<b>65</b>	<b>50</b>	<b>661</b>
Fondation Gairdner	0	10	0	0	0	0	10
Financement proposé pour les IRSC afin de soutenir la création d'un fonds de dotation visant à bonifier les prix décernés par la Fondation Gairdner pour souligner l'excellence dans la recherche en santé.							
Fondation Brain Canada	0	20	20	20	20	0	80
Financement proposé pour Santé Canada afin de soutenir la Fondation Brain Canada dans ses travaux pour faire avancer la recherche sur le cerveau.							
Système de normalisation et d'accréditation du Canada	0	4	4	0	0	0	7
Financement proposé pour le Conseil canadien des normes afin de soutenir les opérations liées au système de normalisation et d'accréditation du Canada.							
Administration de l'Agence du revenu du Canada	0	180	0	0	0	0	180
Financement proposé pour l'Agence du revenu du Canada afin d'administrer le versement de la Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises.							
Campagne de promotion des annonces sur le climat	0	7	4	0	0	0	11
Financement proposé pour ECCC afin de sensibiliser la population au plan climatique du gouvernement et d'expliquer celui-ci.							
Accélérateur de transition	0	0	2	2	2	2	8
Financement proposé pour RNCan afin de soutenir l'Accélérateur de transition dans la recherche et le développement des voies d'accès à la carboneutralité.							
Crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres pour soutenir l'exploitation et le traitement des gisements polymétalliques	5	150	125	110	150	165	705
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>							
	-5	-140	-110	-95	-125	-135	-610
Le budget de 2024 propose de modifier le Crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres afin d'inclure le coût des investissements dans des biens admissibles utilisés principalement pour produire des minéraux critiques admissibles dans des mines ou des puits, et d'apporter certains autres ajustements pour fournir davantage de précisions aux entreprises impliquées dans l'exploitation et le traitement de gisements polymétalliques.							
Stratégie relative aux données sur les technologies propres	0	5	5	5	5	5	27
Financement proposé afin de permettre la collecte, l'analyse et la diffusion publique de données sur l'industrie des technologies propres ainsi que l'apport économique des programmes et incitatifs fédéraux en matière de technologies propres.							
Prolonger le crédit d'impôt pour l'exploration minière	0	95	-30	0	0	0	65

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de prolonger le crédit d'impôt pour l'exploration minière d'un an, jusqu'au 31 mars 2025.							
Pêches durables	0	7	7	7	7	7	33
Financement proposé pour le MPO afin de soutenir l'évaluation des stocks de poissons et de reconstituer les stocks de poissons appauvris, conformément aux exigences de la Loi sur les pêches.							
Prévenir les infections de gale verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard	0	6	6	0	0	0	12
Financement proposé pour l'ACIA afin de prévenir la propagation de gale verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard et de préserver l'accès aux marchés internationaux pour les agriculteurs et agricultrices du Canada.							
Prévenir la maladie de la vache folle	0	24	24	0	0	0	49
Financement proposé pour l'ACIA, SC et l'ASPC afin de maintenir le programme d'inspection de l'encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle).							
Initiatives horizontales du ministère des Finances	0	6	4	3	3	3	20
Financement proposé pour le ministère des Finances afin de soutenir le développement d'expertise et de capacités pour faire progresser les priorités clés des politiques autochtones et le travail dans les nouveaux domaines de la politique économique, sociale et budgétaire.							
Développement économique Canada pour le Pacifique	0	3	3	3	3	3	14
Financement proposé pour PacifiCan afin de soutenir ses opérations.							
Programme de développement du Nord de l'Ontario	0	5	5	0	0	0	10
Financement proposé pour FedNor afin de soutenir le développement économique dans le Nord de l'Ontario.							
Protéger la main-d'œuvre migrante	0	20	20	0	0	0	41
Financement proposé pour EDSC afin de soutenir le Programme de soutien aux travailleurs migrants, pour que les organismes communautaires puissent venir en aide à la main-d'œuvre étrangère vulnérable.							
<b>Chapitre 4 – Incidence budgétaire nette</b>	<b>0</b>	<b>2 898</b>	<b>453</b>	<b>1 717</b>	<b>831</b>	<b>1 680</b>	<b>7 578</b>

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

<sup>1</sup> Ne tient pas compte du financement qui sera versé dans le cadre des paiements de conformité prévus dans le Règlement sur les combustibles propres.

<sup>2</sup> Mesure remboursée par la hausse des cotisations d'assurance-emploi.





## Chapitre 5

### **Des communautés plus en santé et en sécurité**

Afin de bâtir un avenir meilleur pour la prochaine génération, les communautés que nous bâtissons aujourd'hui doivent être des endroits où les gens se sentent en sécurité, où ils veulent s'établir et fonder une famille. Des communautés où les familles sont en sécurité, où les entrepreneurs veulent s'établir et où les gens veulent investir dans leur avenir sont des éléments clés pour l'avenir du Canada.

Bâtir des communautés plus en santé et en sécurité signifie être de bons gardiens de l'environnement et lutter contre les changements climatiques. De l'agrandissement des parcs à l'assainissement de l'air, de l'eau et du sol, le gouvernement sait que le fait d'investir dans l'environnement aujourd'hui nous permet de transmettre le Canada que nous connaissons et aimons, qui regorge de beaux paysages, d'air pur et d'écosystèmes sains, aux prochaines générations.

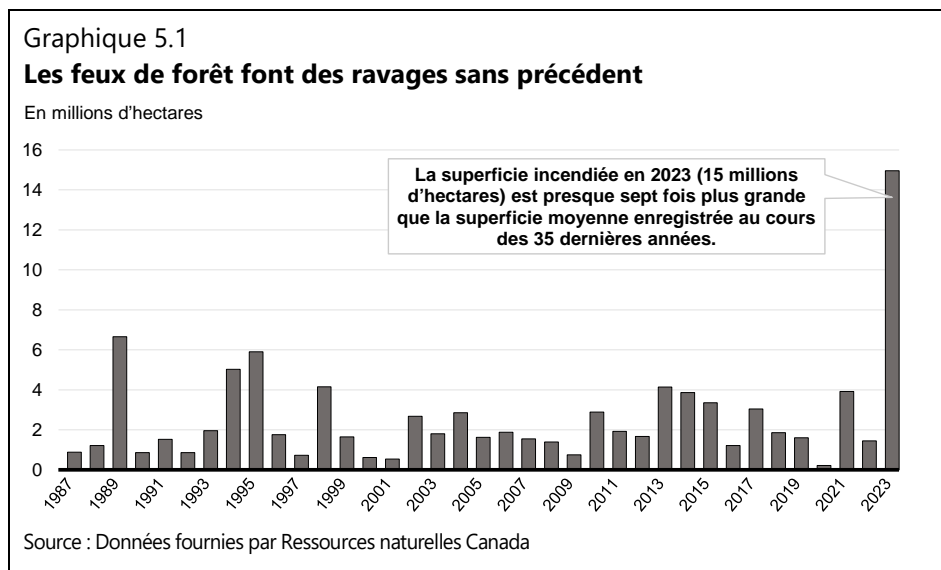
Le gouvernement prend des mesures pour aider les Canadiennes et les Canadiens, les entreprises et les communautés à s'adapter aux effets des changements climatiques et à rendre la vie plus abordable sur la voie de la carboneutralité. Il bâtit un réseau pancanadien de stations de recharge afin de rendre plus abordable l'adoption de véhicules zéro émission et il investit dans le transport en commun, le transport ferroviaire et les traversiers, afin de garder la population canadienne et ses communautés connectées à mesure qu'elles prennent de l'expansion.

Les communautés prospères doivent être sûres et inclusives. C'est pourquoi nous investissons dans l'inclusion, dans les parcs, dans les centres récréatifs, dans les nouvelles locales et dans la sécurité de nos rues.

Dans le budget de 2024, le gouvernement prend des mesures pour protéger notre environnement et renforcer nos communautés, ce qui en fera des endroits plus sûrs et plus sains pour vivre, travailler et fonder une famille.

## 5.1 Un environnement propre et sécuritaire pour la prochaine génération

L'an dernier, les Canadiennes et Canadiens ont été confrontés à une saison sans précédent d'incendies de forêt partout au pays (graphique 5.1). Les changements climatiques existent bel et bien, et il faut les prendre au sérieux. C'est pourquoi le gouvernement a un plan pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, en utilisant les moyens les plus rentables possibles, comme la tarification du carbone.



Il faut exercer dès maintenant une bonne intendance de l'environnement. Le gouvernement prend au sérieux sa responsabilité de lutter contre les changements climatiques et de protéger l'environnement et la population canadienne. Il faut s'assurer que les communautés ont de l'air pur et de l'eau propre, aujourd'hui et demain. Il faut également faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que les changements climatiques ne s'accélèrent. Et il faut bâtir une économie qui nous place sur la voie de la carboneutralité d'ici 2050, qui sera compétitive pendant des générations, grâce aux nombreux emplois bien rémunérés et aux possibilités d'investissement qu'elle crée.

Pour remédier à l'insuffisance des mesures prises depuis des décennies, le gouvernement a pris des dispositions importantes pour lutter contre les changements climatiques. Il a imposé un prix à la pollution par le carbone qui remet plus d'argent dans les poches de huit familles sur dix vivant dans les provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique, par le biais de la Remise canadienne sur le carbone, tout en veillant à ce que les gros pollueurs paient.

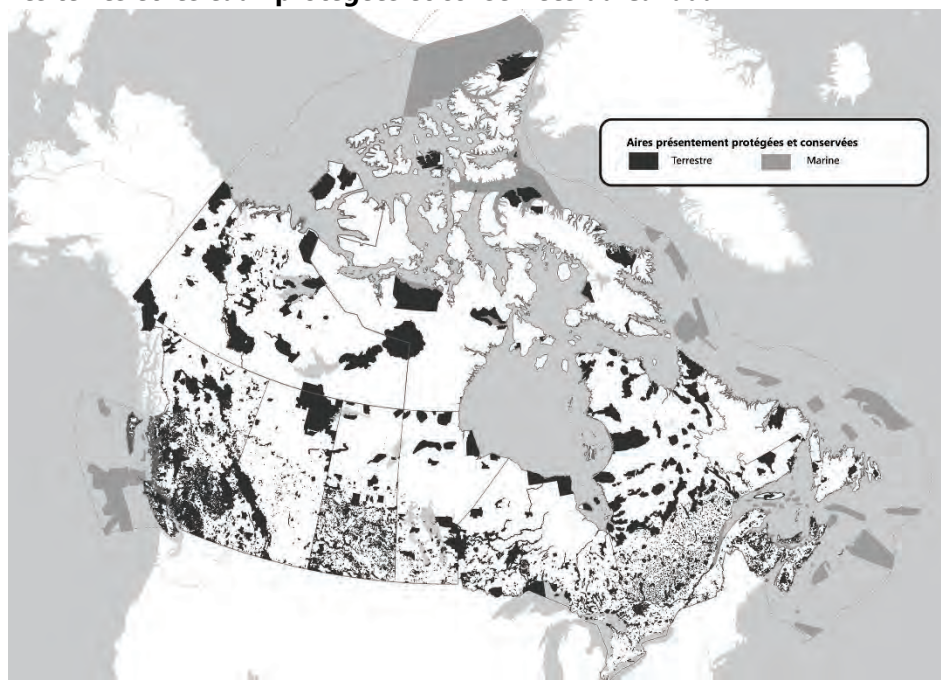
La tarification du carbone fonctionne. Selon Environnement et Changement climatique Canada, la tarification du carbone à elle seule représentera au moins un tiers des réductions d'émissions prévues d'ici 2030, tandis que les récentes modélisations des huit principales politiques fédérales de l'Institut climatique du Canada suggèrent que la tarification du carbone pourrait représenter jusqu'à 62 % des réductions des émissions projetées après 2025.

***Grâce aux politiques mises en œuvre depuis 2015, le Canada devrait, pour la première fois de son histoire, dépasser son objectif climatique provisoire en 2026 d'une réduction de 20 % des émissions par rapport aux niveaux de 2005.***

Le gouvernement a également réalisé de grands progrès en matière de protection et de conservation de la nature, et il poursuit ses efforts pour protéger 25 % des terres et de l'eau d'ici à 2025, et 30 % d'ici à 2030. Enfin, comme l'indique le chapitre 4, le gouvernement fait croître l'économie afin de créer des emplois bien rémunérés dans tout le pays, pour la main-d'œuvre d'aujourd'hui et de demain.

Figure 5.1

### **Les terres et les eaux protégées et conservées du Canada**



*Nota* – Les lignes sur cette carte représentent des limites approximatives à des fins d'exemple.

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, et Parcs Canada, en fonction de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir plus de 160 milliards de dollars dans la construction de l'économie propre du Canada et la réduction des émissions, et a investi d'importantes ressources supplémentaires pour protéger l'environnement et conserver la nature. Faisant fond sur ces mesures, le budget de 2024 annonce de nouvelles mesures pour assurer un avenir plus sûr, plus sain et plus prospère.

## Principales mesures en cours

- ✓ Verser plus de 3,6 milliards de dollars pour protéger la nature et les espèces en péril, et plus de 1 milliard de dollars pour protéger les zones marines et côtières.
- ✓ Protéger les populations et les communautés des répercussions des changements climatiques, en versant plus de 1,6 milliard de dollars pour appuyer la Stratégie nationale d'adaptation du Canada.
- ✓ Engager 800 millions de dollars pour appuyer les initiatives de conservation dirigées par les Autochtones au Canada, en présentant au monde entier, à la COP15 — que le Canada a accueilli — les pratiques exemplaires afin de mettre en œuvre les connaissances autochtones traditionnelles pour protéger l'environnement.
- ✓ Interdire la fabrication de plastiques à usage unique nocifs et collaborer avec les provinces et les territoires en vue d'atteindre l'objectif de zéro déchet plastique d'ici 2030.
- ✓ Instaurer une nouvelle norme qui améliorera la disponibilité des nouveaux véhicules électriques dans l'ensemble du pays.
- ✓ Investir plus de 2,1 milliards de dollars pour rendre les véhicules zéro émission plus abordables, et plus de 1 milliard de dollars pour construire davantage de bornes de recharge partout au Canada.
- ✓ Mettre fin à l'expérimentation sur les animaux pour les cosmétiques et interdire la vente de cosmétiques qui s'appuient sur des données tirées de telles expérimentations pour établir la sécurité du produit.
- ✓ Élaborer et diffuser un plan de mise en œuvre qui éliminera progressivement le financement public du secteur des combustibles fossiles, y compris celui des sociétés d'État fédérales, d'ici l'automne 2024.
- ✓ Mettre un prix sur la pollution par le carbone, pour faire payer les gros pollueurs tout en veillant à ce que huit familles sur dix dans les provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique reçoivent plus d'argent qu'elles ne paient grâce à la Remise canadienne sur le carbone, et à ce que les ménages à faible revenu en profitent le plus.

## Réduire la pollution grâce à la Remise canadienne sur le carbone

Mettre un prix sur la pollution par le carbone est le moyen le plus efficace de réduire les émissions. Le système canadien de tarification comprend un filet de sécurité fédéral pour les provinces et les territoires qui ne mettent pas en place leur propre système. Il s'agit d'un système conçu pour être juste et abordable. Huit familles sur dix reçoivent plus d'argent qu'elles n'en paient dans les provinces où le filet de sécurité fédéral s'applique. Ce qui est important, c'est que ce sont les familles à revenu faible et moyen qui en bénéficient le plus, ce qui a été vérifié par des experts indépendants. La tarification de la pollution n'a aucune incidence sur les revenus; aucun produit direct n'entre dans les revenus généraux du gouvernement. L'argent est retourné directement à la population, aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux gouvernements autochtones, tandis que les gros pollueurs industriels paient leur juste part.

Étant donné que les gens qui vivent dans des petites communautés et des communautés rurales ont souvent des distances plus longues à parcourir, un accès limité à des options de transport de rechange et d'autres besoins énergétiques accrus, le gouvernement a toujours veillé à ce qu'ils obtiennent un supplément juste. Il propose, par l'intermédiaire de modifications législatives présentées dans le projet de loi C-59, de doubler le supplément pour les communautés rurales, en le faisant passer de 10 % à 20 % à compter de cette année.

Le gouvernement s'efforce également d'élargir l'admissibilité au supplément pour la population des régions rurales à un plus grand nombre de personnes qui ont besoin de cet appui et il annoncera une proposition visant à mieux définir les régions rurales plus tard cette année.

Comme annoncé dans le chapitre 4, le gouvernement propose de retourner directement le produit à environ 600 000 petites et moyennes entreprises dans les provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique. Reconnaisant le rôle essentiel que joue le milieu agricole pour assurer la sécurité alimentaire, le gouvernement retourne également les produits de la redevance sur les combustibles provenant de l'utilisation de gaz naturel et de propane par les entreprises agricoles aux agricultrices et aux agriculteurs par l'intermédiaire d'un crédit d'impôt remboursable. De plus, en reconnaissance des répercussions des changements climatiques sur les communautés autochtones, le gouvernement a doublé la part de produits de la tarification de la pollution remis aux gouvernements autochtones, qui est passée de 1 % à 2 %.

Tableau 5.1

**Montants annuels de la Remise canadienne sur le carbone pour 2024-2025\***

	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.**	T.-N.-L.
Famille de quatre personnes	1 800 \$	1 504 \$	1 200 \$	1 120 \$	760 \$	824 \$	880 \$	1 192 \$
Supplément rural	2 160 \$	1 805 \$	1 440 \$	1 344 \$	912 \$	989 \$	880 \$	1 430 \$

\*Étant donné que la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Québec ont en place leur propre système de tarification de la pollution par le carbone, la Remise canadienne sur le carbone ne s'applique pas à ces provinces et territoires. Comme le Yukon et le Nunavut ont volontairement adopté le système fédéral, les produits directs sont retournés aux gouvernements de ces territoires.

\*\* Étant donné que toutes les personnes qui habitent à l'Île-du-Prince-Édouard sont considérées comme vivant en région rurale, le supplément pour les communautés rurales est reflété dans les montants de base de la Remise canadienne sur le carbone pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Tableau 5.2

**Prestation nette moyenne annuelle par ménage au titre de la Remise canadienne sur le carbone (2024-2025)**

	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
Répercussions financières moyennes du système fédéral par ménage	1 056 \$	1 156 \$	828 \$	869 \$	536 \$	609 \$	628 \$	859 \$
Montants moyens de la Remise canadienne sur le carbone par ménage	1 779 \$	1 505 \$	1 193 \$	1 124 \$	719 \$	766 \$	801 \$	1 162 \$
Prestation nette moyenne	723 \$	349 \$	365 \$	255 \$	183 \$	157 \$	173 \$	303 \$

Source : Calculs du ministère des Finances Canada à l'aide d'intrants d'Environnement et Changement climatique Canada, de l'Agence du revenu du Canada et de Statistique Canada

Nota :

- 1 L'estimation des répercussions financières moyennes par ménage représente les répercussions sur les dépenses des ménages, en tenant compte des effets directs (consommation de combustibles visés par le régime fédéral de tarification de la pollution par le carbone) et indirects (consommation de biens et de services intégrés au régime fédéral de tarification de la pollution par le carbone). Ces effets comprennent la tarification de la pollution par le carbone qui est prise en compte dans les importations que les ménages achètent d'autres provinces ou territoires et auxquelles un prix fédéral de la pollution par le carbone est appliqué. Ils ne tiennent pas compte des coûts associés aux régimes de tarification de la pollution par le carbone mis en œuvre par d'autres provinces ou territoires. Par conséquent, ils ne comprennent pas les coûts associés aux régimes provinciaux pour les grandes installations industrielles. Les estimations reposent également sur l'hypothèse que les entreprises transfèrent l'intégralité des dépenses aux consommatrices et aux consommateurs.
- 2 Les montants de la Remise canadienne sur le carbone pour 2024-2025 comprennent des rajustements pour les produits générés au cours des années précédentes en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario. Le montant du paiement moyen par ménage dans ces provinces reflète donc également ce rajustement. Les montants de la Remise canadienne sur le carbone reflètent également la proposition de doubler le supplément pour les communautés rurales, qui passerait de 10 % à 20 %.

## Les coûts de l'inaction climatique sont trop élevés pour être transférés

L'Institut climatique du Canada (ICC) estime que les coûts des changements climatiques pour la santé pourraient s'établir à 87 milliards de dollars par an d'ici le milieu du siècle, avant d'atteindre 246 milliards de dollars par an d'ici la fin du siècle. Sur une période de 10 ans, l'Institut climatique du Canada estime que l'exposition à l'ozone pourrait être associée à plus de 270 000 hospitalisations et décès prématurés. Il est impératif de réduire les émissions afin de lutter contre les changements climatiques pour protéger la santé et le bien-être de la population canadienne, maintenant et pour les générations à venir.

Dans son rapport intitulé *Limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, l'Institut climatique du Canada a modélisé les impacts physiques à long terme des changements climatiques sur l'infrastructure, les populations et l'activité économique au Canada, en utilisant deux scénarios d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale d'ici la fin du siècle en tant que fondement à sa comparaison :

- un scénario d'émissions modérées qui se traduit par un réchauffement climatique d'environ 2,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels (4 °C de réchauffement pour le Canada);
- un scénario d'émissions élevées qui se traduit par un réchauffement climatique d'environ 4 °C par rapport aux niveaux préindustriels (7,5 °C de réchauffement au Canada).

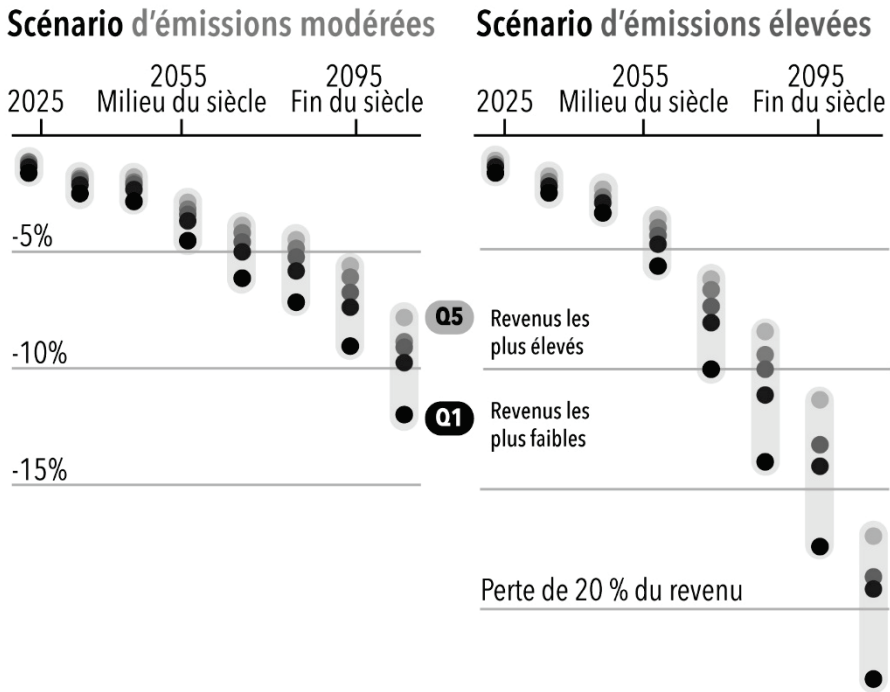
Le rapport estime que d'ici le milieu du siècle, le Canada pourrait connaître une diminution annuelle du PIB réel allant de 78 milliards de dollars à 101 milliards de dollars dans le cadre des scénarios d'émissions modérées et élevées, respectivement, et de 391 milliards de dollars à 865 milliards de dollars respectivement d'ici la fin du siècle, par rapport aux projections qui supposent que les changements climatiques n'auront pas d'autres répercussions négatives à l'avenir.

L'Institut climatique du Canada a également présenté des estimations des répercussions économiques de ces deux scénarios dans tous les quintiles de revenu des ménages, en concluant que les ménages canadiens à faible revenu subiraient les plus grandes pertes (Figure 5.2). Comme l'indique le chapitre 4, le gouvernement investit pour accélérer la transition vers la carboneutralité, pour assurer la croissance de notre économie afin de surmonter les coûts des changements climatiques en créant des emplois bien rémunérés.

## Les coûts de l'inaction climatique sont trop élevés pour être transférés

Figure 5.2

### Estimations de l'Institut climatique du Canada : Pourcentage de différence dans le revenu des ménages par rapport au scénario de stabilité climatique



Source : Institut climatique du Canada, *Limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, septembre 2022. Les conclusions du rapport étaient fondées sur l'utilisation modifiée d'un modèle produit par Navius Research Inc. pour calculer l'équilibre général de l'économie

Nota :

(1) Les points de chaque barre représentent les quintiles de revenu des ménages canadiens. Le « Q5 » représente le quintile de revenu des ménages le plus élevé, tandis que le « Q1 » représente le quintile de revenu des ménages le plus faible.

(2) Comme le notent les auteurs, la modélisation économique des changements climatiques implique une incertitude inhérente et est sensible aux hypothèses sur l'avenir. La perte de revenu illustrée dans les deux scénarios reflète les répercussions du réchauffement climatique et n'a aucun rapport avec les politiques gouvernementales de réduction des émissions.



## **Soutenir le système d’alerte préventive en cas de conditions météorologiques extrêmes**

Les changements climatiques provoquent des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles plus fréquents, en particulier des inondations et des tempêtes, ce qui fait des ravages dans les communautés partout au pays. Selon le Bureau d’assurance du Canada, au cours des 40 dernières années, le coût des dommages causés par les intempéries est passé de centaines de millions de dollars à des milliards de dollars par année – de 2011 à 2020, les pertes assurées se sont établies à 2,3 milliards de dollars par année en moyenne, soit plus de cinq fois les pertes annuelles moyennes de 440 millions enregistrées entre 1983 et 2000.

Depuis 1876, le Service météorologique du Canada émet des alertes météorologiques rapides qui sont essentielles pour aider la population à rester en sécurité. Étant donné que les conditions météorologiques extrêmes sont plus fréquentes et plus intenses à cause des changements climatiques, il est essentiel que le système d’alerte rapide continue de prévoir avec précision et d’aviser les gens des catastrophes naturelles, y compris les inondations et les ondes de tempête.

- ▶ Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser 6,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 1,4 million de dollars par la suite pour le système d’alerte préventive du Service météorologique du Canada, qui permet de prévenir la population de phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier les inondations et les ondes de tempête.

## **Assurer des prix abordables pour les véhicules électriques**

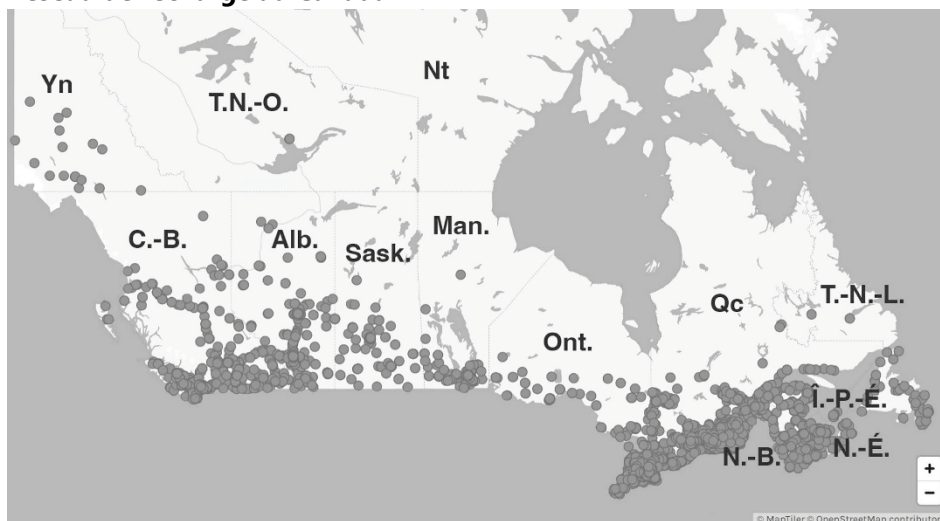
Le Canada s’affaire à construire sa chaîne d’approvisionnement pour les véhicules électriques de pointe à l’échelle mondiale qui crée de nouveaux emplois bien rémunérés. Parallèlement, le gouvernement aide la population à passer à des véhicules plus propres, à zéro émission. Afin de connecter les automobilistes qui ont des véhicules électriques d’un océan à l’autre, le gouvernement fédéral a investi plus d’un milliard de dollars pour construire des bornes de recharge dans le cadre du Programme d’infrastructure pour les véhicules à émission zéro de Ressources naturelles Canada et du financement par l’intermédiaire de la Banque de l’infrastructure du Canada.

Depuis le lancement du Programme d'incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission en 2019, la part de ces véhicules dans l'ensemble des ventes de véhicules neufs est passée de 3 % à 11 % en 2023, grâce au soutien de la remise du programme pouvant atteindre 5 000 \$. De 2019 à septembre 2023, plus de 450 000 véhicules zéro émission ont été achetés ou loués au Canada – et le gouvernement aide à accroître ce chiffre.

- Le budget de 2024 propose de verser 607,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Transports Canada comme paiement complémentaire au titre du Programme d'incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission.

Figure 5.3

### Réseau de recharge au Canada



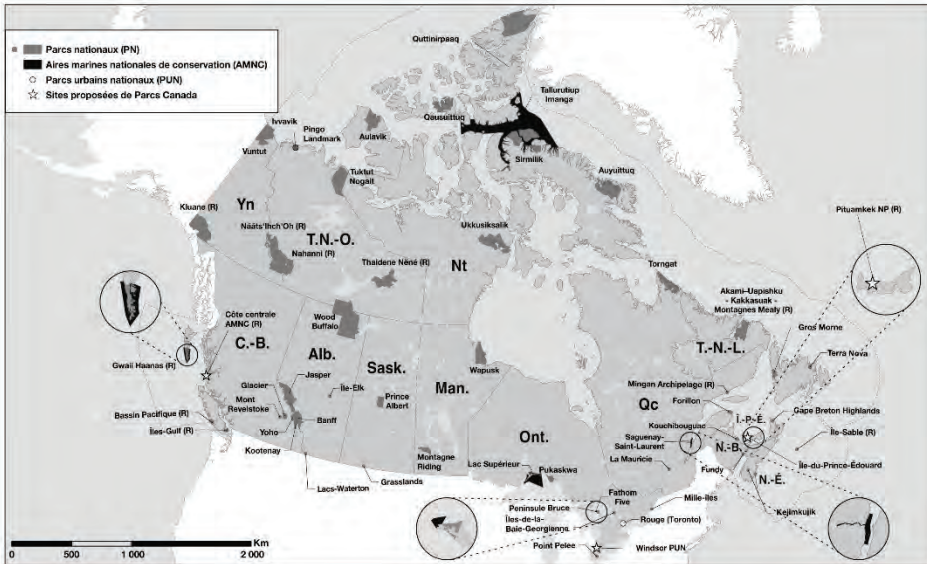
Nota – On compte 11 223 bornes de recharge et stations de ravitaillement en hydrogène en réseau au Canada. Ces stations offrent en tout 27 612 connecteurs de charge électrique.

## Investir dans les parcs du Canada

Les Canadiennes et Canadiens sont très fiers des merveilles naturelles que leur pays a à offrir. Des océans aux montagnes, en passant par la toundra, les lacs, les prairies et les déserts, Parcs Canada protège et conserve certains des endroits les plus emblématiques du Canada pour le plaisir de la population canadienne et des touristes du monde entier. Il y a plus de 200 parcs nationaux de renommée mondiale, d'aires marines nationales de conservation, de parcs urbains nationaux et de lieux historiques nationaux au Canada. Ces parcs offrent de bons emplois, appuient notre industrie touristique et préservent et protègent l'héritage naturel et historique du Canada. Nous devons veiller à ce qu'ils demeurent présents pour les générations à venir.

▶ Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser 156,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, avec 388,5 millions de dollars en amortissement restant, à l'Agence Parcs Canada afin de poursuivre les investissements en immobilisations dans les parcs nationaux, les aires de conservation et les lieux historiques du Canada.

Figure 5.4  
Réseau actuel et proposé de Parcs Canada



Nota – La carte reflète tous les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains nationaux, mais exclut tous les lieux historiques nationaux. Les lignes sur cette carte représentent des limites approximatives à des fins d'exemple.

(R) désigne une réserve de parc national ou une réserve d'aire marine nationale de conservation.

Source : Parcs Canada

## Soutenir la réserve de parc national à Pituamkek, sur l'Île-du-Prince-Édouard

Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec les Premières Nations Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres intervenants à l'établissement de la réserve de parc national Pituamkek. Cette région, située sur une île au large de la côte nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard, est connue pour son écosystème unique de dunes et son importance culturelle pour les Mi'kmaq, dont les récits de ces îles remontent à des générations. La protection de Pituamkek, qui abrite de nombreux sites archéologiques, des formations géologiques rares et des terres cérémonielles, signifie de veiller à ce que le lien qu'entretiennent les Mi'kmaq avec ces terres ancestrales soit protégé et préservé.

La création d'un nouveau parc permettra également de soutenir et de conserver l'intégrité écologique de la région et de la faune qui l'habite. Qu'il s'agisse de garantir qu'une barrière côtière reste intacte, de faire croître l'industrie touristique de l'île ou de créer des emplois, la réserve de parc national Pituamkek, le 48<sup>e</sup> parc national du Canada, assurera la jouissance de cet écosystème unique pendant des générations.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement établit la nouvelle réserve de parc national Pituamkek et propose un financement de 71,9 millions de dollars sur 12 ans, à compter de 2024-2025, dont 30,7 millions de dollars en amortissement restant, et 7,5 millions de dollars par année par la suite, pour sa création et son exploitation.

## **Protéger la mer Great Bear, en Colombie-Britannique**

Grâce à ses aires marines nationales de conservation, Parcs Canada protège et conserve plus de 120 000 kilomètres carrés de tous les écosystèmes marins et d'eau douce du Canada. La conservation de cette zone marine protège des espèces marines diverses et abondantes, et certains des plus grands herbiers d'algues de la Colombie-Britannique. Le gouvernement est déterminé à élargir le réseau de parcs nationaux et d'aires marines de conservation afin que la population canadienne et les touristes puissent profiter de notre patrimoine naturel aujourd'hui et pour les générations à venir.

Parcs Canada s'est associé avec les nations Wuikinuxv, Heiltsuk, Nuxalk, Kitasoo Xai'xais, Gitga'at et Gitxaala, ainsi qu'avec la province de la Colombie-Britannique, pour faire avancer une nouvelle réserve d'aire marine de conservation, nichée dans la mer Great Bear, également connue sous le nom de biorégion du plateau Nord. C'est l'un des environnements marins les plus riches au monde, qui abrite d'extraordinaires mammifères marins, comme les épaulards et les loutres de mer, ainsi que des caractéristiques écologiques, comme les récifs coralliens et d'éponges, les forêts de varech et les herbiers de zostère marine.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement établit la nouvelle réserve d'aire marine nationale de conservation de la côte centrale en Colombie-Britannique et propose un financement de 109,6 millions de dollars sur 11 ans, à compter de 2025-2026, dont 57,9 millions de dollars en amortissement restant et 10,7 millions de dollars par année par la suite, pour sa création et son exploitation.

Établie grâce à un processus guidé par les connaissances autochtones et de la science de calibre mondial, cette nouvelle aire marine nationale de conservation protégera non seulement la santé de cet écosystème unique, mais aussi les pratiques traditionnelles et le bien-être des communautés locales.

## **Aménager un nouveau parc national urbain à Windsor**

En 2015, le gouvernement fédéral a créé le premier parc urbain national du Canada, le Parc urbain national de la Rouge dans la région du Grand Toronto, qui protégera près de 80 kilomètres carrés une fois pleinement établi et assurera une protection critique contre les inondations à Toronto.

Les parcs urbains comme celui de la Rouge protègent la nature et soutiennent la biodiversité urbaine, tout en donnant à la population canadienne l'accès à des espaces verts pour les loisirs et l'apprentissage dans un environnement urbain. Un examen des effets des espaces verts urbains sur la santé effectué par l'Organisation mondiale de la Santé a révélé que les espaces verts urbains peuvent favoriser la santé mentale et physique, améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition à une chaleur excessive.

Afin de bâtir des collectivités plus saines, le gouvernement fédéral investit pour créer plus d'espaces naturels et verts pour les personnes qui résident en région urbaine.

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement de 36,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, dont 8,2 millions de dollars en amortissement restant et 4,6 millions de dollars par année par la suite, pour créer le parc urbain national ojibwé à Windsor (Ontario).

Le parc urbain national ojibwé, créé en partenariat avec la ville de Windsor et des partenaires autochtones, dont les Premières Nations de Walpole Island et Caldwell, est un autre exemple de la façon dont différents ordres de gouvernement peuvent travailler ensemble pour protéger l'environnement et faire progresser la réconciliation.

## **Protéger la population et l'environnement des produits chimiques nocifs**

Les produits chimiques se retrouvent partout, dans les produits de consommation, les procédés industriels, les hôpitaux, les laboratoires et l'environnement naturel. Et la gestion sûre et efficace des produits chimiques nocifs est essentielle à la protection des personnes et de l'environnement contre les risques d'exposition, comme des taux plus élevés de cancer.

Le gouvernement fédéral veille à ce que les entreprises ne prennent pas de raccourcis lorsqu'il s'agit de fournir des produits et des services aux consommatrices et aux consommateurs, afin de protéger leur santé et leur sécurité, et notre environnement, aujourd'hui et pour la prochaine génération.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder un financement de 190,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, dont 0,1 million en amortissement restant, à Santé Canada et à Environnement et Changement climatique Canada afin de réduire l'exposition humaine et environnementale aux produits chimiques nocifs dans le cadre de son Plan de gestion des produits chimiques. Celui-ci protège la population contre l'exposition à quelque 30 000 produits chimiques et vise à faire progresser la recherche scientifique pour éliminer graduellement les essais de toxicité sur les animaux.
- ▶ Le budget de 2024 annonce aussi que le gouvernement entreprendra cette année des travaux pour améliorer le cadre actuel de recouvrement des coûts du Plan de gestion des produits chimiques. Ces efforts permettront de s'assurer que les grandes entreprises paient leur juste part pour protéger la population canadienne et l'environnement.

## 5.2 Des communautés dynamiques et inclusives

La diversité fait la force du Canada : une personne sur trois est membre d'une minorité raciale ou religieuse, ce qui fait de notre pays un foyer dynamique de cultures et de traditions qui profite à tout le monde. Chaque personne a le droit de se sentir en sécurité et d'être respectée dans son milieu, quelle que soit sa race, son origine ethnique, sa religion, son identité de genre, son orientation sexuelle ou son pays d'origine.

Depuis des générations, le Canada accueille les personnes nouvellement arrivées du monde entier, qui ont travaillé dur pour se bâtir une nouvelle vie dans leur nouveau pays. C'est pourquoi le gouvernement crée des communautés plus inclusives, accueillantes et résilientes pour l'ensemble de la population canadienne. Il s'agit notamment de veiller à ce que notre système d'immigration préserve son intégrité et à ce que nous en fassions davantage pour lutter contre la haine sous toutes ses formes, dans le cadre du Plan d'action du Canada pour lutter contre la haine.

Les communautés inclusives prospères sont celles qui trouvent des moyens de rassembler les gens. Le journalisme, les arts, la culture et le sport enrichissent nos vies et créent des communautés plus dynamiques et connectées. C'est pourquoi le gouvernement investit pour rendre le sport plus accessible pour tout le monde, soutenir l'accès au journalisme indépendant et au contenu canadien dans les deux langues officielles, et appuyer les arts de la scène.

Le budget de 2024 aidera les organismes communautaires à créer des communautés fortes, dynamiques et inclusives dans tout le pays.

## Principales mesures en cours

- ✓ Réaliser le plus important investissement en langues officielles de tout gouvernement fédéral dans l'histoire du Canada – 4,1 milliards de dollars dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-Promotion-Collaboration*.
- ✓ Appuyer l'égalité entre les sexes dans le sport et lutter contre les obstacles à la participation, y compris pour les personnes racisées et d'autres groupes méritant l'équité, avec plus de 190 millions de dollars pour accroître la responsabilisation et lutter contre les agressions, le harcèlement et les mauvais traitements dans le sport.
- ✓ Doubler le budget du Conseil des Arts du Canada entre 2016 et 2021, avec 1,1 milliard de dollars de nouveaux fonds pour le Conseil des Arts du Canada depuis 2015-2016 et 180 millions par la suite.
- ✓ Bâtir une industrie audiovisuelle dynamique, y compris veiller à ce que les plateformes de diffusion en continu contribuent au développement et à la promotion de récits et de créateurs canadiens. Offrir un appui direct de plus de 780 millions de dollars à l'industrie par l'entremise du Fonds des médias du Canada, de Téléfilm Canada, du Bureau de l'écran autochtone et de l'Office national du film du Canada.
- ✓ Soutenir les nouvelles locales dans les communautés rurales et mal desservies avec 70 millions de dollars par l'entremise de l'Initiative de journalisme local, à un moment où les conglomerats médiatiques ont abandonné leurs responsabilités de maintenir les services d'information dans les marchés régionaux et de petite taille. En 2023, le gouvernement a également annoncé que, après l'adoption de la *Loi sur les nouvelles en ligne*, Google versera 100 millions de dollars en soutien financier chaque année aux organes de presse canadiens.
- ✓ Garantir qu'à mesure que le marché des médias évolue, les journalistes reçoivent une rémunération équitable en augmentant la limite annuelle des coûts de main-d'œuvre en vertu du Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne de 55 000 \$ à 85 000 \$ par membre du personnel admissible, et en augmentant temporairement le taux du crédit d'impôt de 25 % à 35 %.
- ✓ Appuyer les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif et les autres organismes à vocation sociale, par l'entremise de l'investissement de 755 millions de dollars du budget de 2021 dans le Fonds de finance sociale. En vigueur jusqu'au 31 mars 2039, ce programme à long terme favorisera l'accès à des possibilités de financement flexibles pour les projets qui ont des répercussions sociales et environnementales positives.

- ✓ Depuis 2018-2019, investir plus de 260 millions de dollars dans la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme, le Plan d'action du Canada pour lutter contre la haine et la Fondation canadienne des relations raciales afin de combattre le racisme et la haine, pour continuer d'enrichir notre société grâce à la remarquable diversité du Canada.
- ✓ Bâtir un avenir meilleur et plus inclusif pour les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et de divers genres (2ELGBTQI), en investissant près de 150 millions de dollars sur 10 ans, pour appuyer le premier Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ du Canada. Il s'agit d'une approche pangouvernementale visant à établir des priorités et à soutenir l'action communautaire des personnes 2ELGBTQI+, à faire progresser et renforcer les droits des personnes 2ELGBTQI+ au pays et à l'étranger, et à intégrer les questions touchant les personnes 2ELGBTQI+ dans le travail du gouvernement du Canada.
- ✓ Produire des statistiques détaillées pour mettre en évidence les expériences vécues par différents groupes, notamment les femmes, les Autochtones, les groupes racisés et les personnes en situation de handicap, avec 172 millions de dollars sur cinq ans, et 36,3 millions de dollars par la suite, pour le Plan d'action sur les données désagrégées de Statistique Canada, à compter de 2021.
- ✓ Soutenir les artistes du milieu musical et l'industrie de la musique en fournissant 336 millions de dollars, de 2015-2016 à 2022-2023, par l'intermédiaire du Fonds de la musique du Canada, pour le développement et la promotion des artistes et de leur musique.
- ✓ Soutenir le secteur des arts de la scène en fournissant 353,5 millions de dollars, de 2015-2016 à 2022-2023, par l'intermédiaire du Fonds de présentation des arts du Canada, à des organismes qui présentent professionnellement des festivals artistiques ou des séries d'arts de la scène.

## Lutter contre la haine

La haine n'a pas sa place au Canada. Le gouvernement est déterminé à lutter contre la haine sous toutes ses formes, afin que chaque personne se sente en sécurité chez elle, dans les rues, dans les lieux de culte et dans les communautés locales.

Le gouvernement demeure fermement déterminé à protéger les droits et la dignité de toute la population et à favoriser un Canada inclusif qui accueille tous les gens, peu importe leur race, leur confession religieuse, leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur incapacité.



En investissant et en intensifiant les efforts pour combattre la haine, le gouvernement renforce la résilience de nos collectivités et de nos institutions, afin que nous puissions ensemble bâtir un Canada plus juste et plus sûr pour chaque génération.

- Afin de lutter contre la haine sous toutes ses formes, le budget de 2024 propose un financement de 273,6 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 29,3 millions par la suite, au Plan d'action du Canada pour lutter contre la haine, afin d'appuyer la sensibilisation communautaire et la réforme de l'application de la loi, de lutter contre la radicalisation et d'accroître l'aide aux victimes. Ces investissements comprennent ce qui suit :
  - Un financement de 10 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, au ministère du Patrimoine canadien afin d'appuyer le Fonds pour la diversité des voix. Ce financement poursuit sur la lancée d'un financement précédent de 5 millions de dollars figurant dans le budget de 2022;
  - Un financement de 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, au ministère du Patrimoine canadien afin d'appuyer les émissions de lutte contre la haine et de promouvoir les liens interculturels et les activités communautaires;
  - Un financement de 5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour soutenir la construction du nouveau Musée de l'Holocauste de Montréal, qui permettra d'accroître considérablement le nombre de personnes, y compris les élèves, qui peuvent acquérir des connaissances sur ses importantes collections;
  - Un financement de 12,9 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 0,9 million de dollars par la suite, au ministère du Patrimoine canadien et à Statistique Canada afin d'améliorer la collecte et la disponibilité des données sur les crimes haineux au Canada;
  - Un financement de 19,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Sécurité publique Canada pour le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence;
  - Un financement de 26,8 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025, à Sécurité publique Canada afin d'aider les collègues policiers à renforcer la formation sur le traitement des crimes haineux;
  - Un financement de 28 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, à la Stratégie fédérale d'aide aux victimes du ministère de la Justice pour offrir du soutien aux victimes d'un crime motivé par la haine;

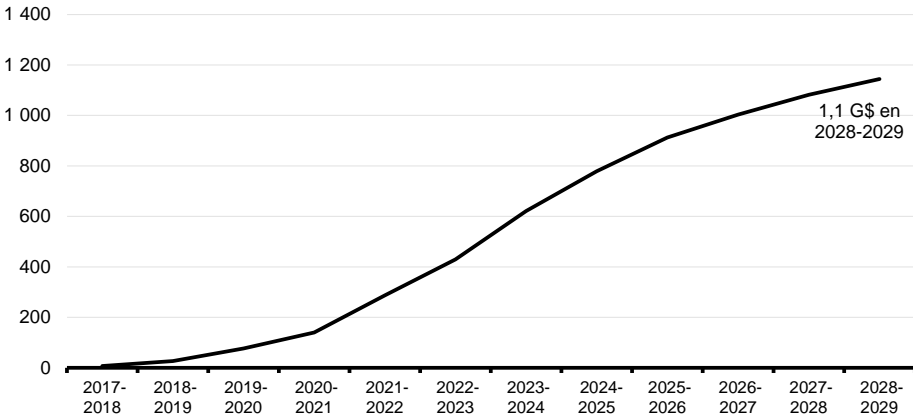
- Un financement de 1,5 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, au ministère de la Justice pour l'élaboration et la prestation d'une formation spécialisée aux procureures et procureurs de la Couronne afin de sensibiliser la magistrature à la dynamique unique des crimes haineux;
- Un financement de 12 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Femmes et Égalité des genres Canada pour financer des projets visant à combattre la haine envers la communauté 2ELGBTQI+;
- Un financement de 3 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Femmes et Égalité entre les genres Canada pour appuyer les besoins en matière de sécurité des festivals de la fierté;
- Un financement de 20,2 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 3,2 millions par la suite, à la Gendarmerie royale du Canada et au Collège canadien de police pour améliorer leur travail de lutte contre la haine avec la Fondation canadienne des relations raciales et les partenaires policiers par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les crimes haineux. Ce financement est compensé par le recouvrement des coûts des collèges policiers de 3,8 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 1,3 million par la suite;
- Un financement de 18 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 3 millions par la suite, à la Fondation canadienne des relations raciales pour élargir la portée de son travail et créer un centre autonome qui s'appellerait Lutter contre la haine : centre de ressources d'information communautaire. Ce centre réunira des personnes qui représentent le gouvernement, des organismes d'application de la loi et des spécialistes pour recueillir des données sur les crimes haineux, élaborer des normes communes pour signaler et définir les crimes haineux et fournir une formation importante sur les crimes haineux; et
- Un financement de 45 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, et de 9 millions par la suite, pour soutenir la capacité de la Fondation canadienne des relations raciales.

Comme on peut le voir ci-dessous, les investissements du budget de 2024 dans le Plan d'action du Canada pour lutter contre la haine comprennent également du financement pour l'envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, pour le représentant spécial pour la lutte contre l'islamophobie, ainsi que pour l'amélioration du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité.

Graphique 5.2

### Investissements fédéraux cumulatifs pour soutenir l'inclusion et combattre la haine

En millions de dollars



## Lutter contre la montée de l'antisémitisme

Récemment, le Canada a connu une augmentation inquiétante de l'antisémitisme, ce qui souligne la nécessité d'une intervention concertée urgente. D'une seule et même voix contre la haine, le gouvernement est résolu à protéger les communautés juives contre l'intolérance, la haine et la discrimination religieuse.

- Dans le cadre du Plan d'action du Canada pour lutter contre la haine, le budget de 2024 propose de fournir un financement de 7,3 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 1,1 million par la suite, au ministère du Patrimoine canadien pour appuyer l'envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme. Cela fait fond sur le financement antérieur du budget de 2022 de 5,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 1,2 million par la suite.

Ces investissements contribueront à l'édification d'une société plus inclusive, afin que les générations actuelles et futures de personnes juives vivant au Canada puissent se sentir en sécurité chez elles.

## Lutter contre la montée de l'islamophobie

Récemment, le Canada a connu une augmentation inquiétante de l'islamophobie, ce qui souligne la nécessité d'une intervention concertée urgente. Le gouvernement est résolu à protéger les communautés musulmanes contre l'intolérance, la haine et la discrimination religieuse.

- ▶ Dans le cadre du Plan d'action du Canada pour lutter contre la haine, le budget de 2024 propose de fournir un financement de 7,3 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 1,1 million par la suite, au ministère du Patrimoine canadien pour appuyer le représentant spécial pour la lutte contre l'islamophobie. Cela fait fond sur le financement antérieur du budget de 2022 de 5,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 1,2 million par la suite.

Ces investissements contribueront à l'édification d'une société plus inclusive, afin que les générations actuelles et futures de personnes musulmanes vivant au Canada puissent se sentir en sécurité chez elles.

## **Améliorer le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité**

Au Canada, tout le monde a le droit de se sentir en sécurité. Aucune personne ne devrait se sentir ciblée pour ce qu'elle est ou pour la religion dans laquelle elle croit. La liberté de pratiquer sa religion sans discrimination et sans persécution est un droit garanti par la Charte, et le gouvernement fédéral prend des mesures pour faire respecter ce droit.

Afin d'aider les personnes à pratiquer leur religion en toute sécurité, le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité fournit du financement à des organismes afin de protéger des collectivités à risque de crimes motivés par la haine en renforçant la sécurité physique dans leurs lieux de rassemblement.

En 2023, le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité a affecté 10 millions de dollars supplémentaires pour aider les communautés canadiennes à risque de crimes motivés par la haine à protéger leurs centres communautaires, lieux de culte, externats et autres institutions.

- ▶ Dans le cadre du Plan d'action du Canada pour lutter contre la haine, le budget de 2024 propose de fournir un financement de 32 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 11 millions par la suite à Sécurité publique Canada afin d'améliorer davantage le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité.

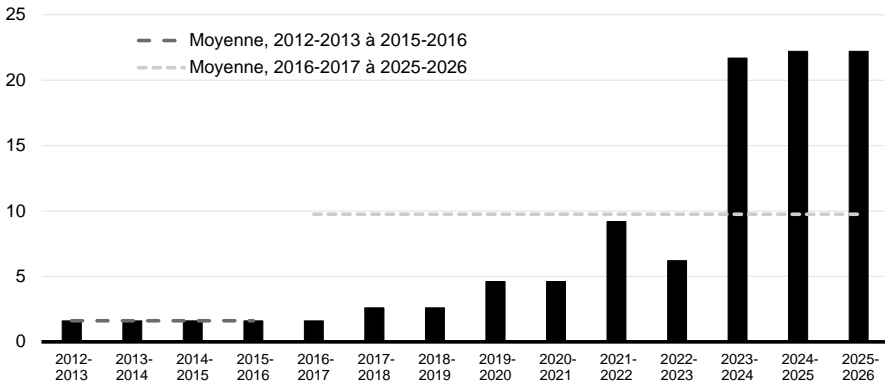
Il s'agit notamment de rendre permanent le financement accru de 11 millions de dollars par année, à compter de 2024-2025, prévu dans le budget de 2023. Le budget de 2024 annonce également que le gouvernement entend réduire la paperasse et faire évoluer le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité afin de permettre aux organisations d'accéder plus facilement et plus efficacement au soutien en matière de sécurité lorsqu'elles en ont besoin.

Graphique 5.3

### Budget annuel du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité

De 2012-2013 à 2025-2026

En millions de dollars



## Préserver la mémoire de l'Holocauste

Il est important de préserver la mémoire de l'Holocauste pour garantir qu'il ne se reproduise jamais. En éduquant les générations actuelles et futures à l'Holocauste, le gouvernement fera progresser sa lutte contre la négation et la désinformation liée à l'Holocauste et fera mieux connaître l'antisémitisme.

- Afin de créer un nouveau programme national de commémoration de l'Holocauste, le budget de 2024 propose de verser 5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 2 millions par la suite, au ministère du Patrimoine canadien pour appuyer les initiatives visant à préserver la mémoire de l'Holocauste et améliorer la compréhension, la sensibilisation et les attitudes de la population canadienne à l'égard de l'Holocauste et de l'antisémitisme.
- Le budget de 2024 annonce que le ministère du Patrimoine canadien lancera un projet visant à examiner et à renouveler le Monument national de l'Holocauste du Canada, au moyen des ressources existantes, y compris pour accroître sa visibilité et son engagement à Ottawa et auprès

## Soutenir la santé mentale des communautés noires au Canada

Les personnes noires ont toujours été aux prises avec des défis sociaux et systémiques disproportionnés, notamment le racisme et la discrimination, les inégalités socioéconomiques, le manque de services adaptés à la culture et la stigmatisation liée à l'accès aux soins de santé mentale.

Afin de combler ces lacunes, le Fonds pour la santé mentale des communautés noires appuie des initiatives communautaires et axées sur la culture qui visent à accroître l'équité en matière de santé et à aborder les déterminants sous-jacents de la santé mentale, comme le racisme envers les personnes noires.

- Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser 4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à l'Agence de la santé publique du Canada pour qu'elle continue d'appuyer des initiatives du Fonds pour la santé mentale des communautés noires qui visent à accroître l'équité en matière de santé, et à aborder les questions entourant la santé mentale et ses déterminants pour les communautés noires.

### Investissements fédéraux appuyant les communautés noires au Canada

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a engagé plus de 760 millions de dollars dans des programmes qui appuient les personnes et les communautés noires au Canada. Ces investissements comprennent :

- ✓ Un financement pouvant atteindre 265 millions de dollars consenti au Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, afin de favoriser la croissance et la réussite, maintenant et dans l'avenir, d'entreprises détenues et dirigées par des personnes noires. Le Programme donne accès à des prêts, du mentorat, des services de planification financière et de la formation en affaires, et soutient des recherches sur l'entrepreneuriat noir au Canada.
- ✓ Un financement de 200 millions de dollars en subventions et contributions pour renforcer la capacité fondamentale (gouvernance, gestion financière, etc.) des organismes communautaires dirigés par des membres des communautés noires et au service des communautés noires, par l'entremise de l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada.
- ✓ Un financement de 200 millions de dollars pour la création du Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs. Ce fonds procure une source de financement durable de projets menés par la communauté qui aident à lutter contre le racisme envers les personnes noires et à améliorer leur situation socioéconomique.
- ✓ Un financement de 60,5 millions de dollars pour des bourses d'études et de perfectionnement ciblées à l'intention des chercheuses et chercheurs noirs promis à un bel avenir.

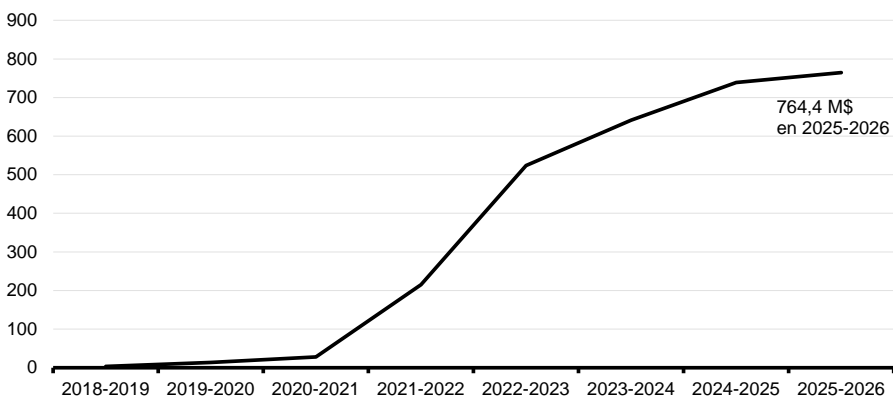
## Investissements fédéraux appuyant les communautés noires au Canada

- ✓ Un financement de 49,6 millions de dollars afin d'établir des soutiens en santé mentale pour les fonctionnaires noirs et des programmes de perfectionnement professionnel exclusifs, y compris pour appuyer l'avancement professionnel des leaders noirs de la fonction publique occupant des postes de direction.
- ✓ Un financement de 9,6 millions de dollars pour des initiatives communautaires en santé mentale dans le cadre du Fonds pour la santé mentale des communautés noires.

Graphique 5.4

### Investissements fédéraux cumulatifs

En millions de dollars



## Investir dans la CBC/Radio-Canada

CBC/Radio-Canada constitue un pilier de notre démocratie. À titre de radiodiffuseur public national du Canada, CBC/Radio-Canada veille à ce que les gens de toutes les régions du Canada, y compris les collectivités rurales, éloignées et autochtones, aient accès aux nouvelles et aux divertissements locaux et canadiens dans la langue officielle de leur choix. CBC/Radio-Canada a connu, comme de nombreux médias, une baisse de revenus publicitaires et d'abonnements qui menace sa capacité à remplir son mandat de diffuseur public de contenus télévisuels et radiophoniques.

- Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser 42 millions de dollars, en 2024-2025, pour les émissions d'actualité et de divertissement de CBC/Radio-Canada, afin que l'ensemble de la population canadienne, y compris les communautés rurales, éloignées, autochtones et de langue minoritaire, ait accès à des émissions de divertissement et à des nouvelles indépendantes de grande qualité.

## Faire la promotion du journalisme local

L'accès à des nouvelles et à des informations indépendantes de haute qualité constitue un pilier clé de toute démocratie. Au fil des ans, des entreprises privées ont acheté des organes de presse, y compris de petits journaux communautaires et des chaînes de télévision, mais n'ont pas été là pour soutenir les journalistes qui sont le cœur des nouvelles. Combiné à l'évolution des plateformes numériques de géants technologiques multinationaux qui réduisent les flux de revenus, l'actualité locale est confrontée à des défis névralgiques. Si nous laissons les médias d'information s'éroder, nous permettons le genre de désinformation et de mésinformation incontrôlée qui va éroder notre démocratie.

Le gouvernement estime que les Canadiennes et les Canadiens, peu importe où ils vivent, surtout ceux qui vivent dans de petites communautés de langue officielle en situation minoritaire et mal desservies, doivent avoir accès à un journalisme local indépendant.

Afin d'appuyer la production de nouvelles locales indépendantes, fiables et diversifiées dans l'ensemble du pays, le gouvernement a annoncé un investissement de 58,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Patrimoine canadien pour l'Initiative de journalisme local. Ce soutien serait offert à la presse écrite, à la radio et la télévision communautaires, et aux services d'information en ligne.

## Investir dans les services de programmation d'intérêt public

Les services de programmation d'intérêt public, y compris la Chaîne des affaires publiques par câble (CPAC), le Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN), Accessible Media Inc. (AMI), ICI Télévision et TV5 Québec Canada, entre autres, jouent un rôle important en diffusant des émissions de nouvelles à la population canadienne et en veillant à ce que des voix diverses soient entendues et accessibles dans tout le pays.

Les services fournis par des organisations médiatiques à but non lucratif, comme APTN, qui fait entendre les voix couvrant les nouvelles autochtones, pour les communautés autochtones partout au pays, ont besoin de soutien de toute urgence pour continuer à diffuser de l'information.

- 📺 Le budget de 2024 propose de fournir 15 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, au ministère du Patrimoine canadien pour appuyer les services de programmation d'intérêt public, y compris 5 millions en 2024-2025 pour appuyer les besoins en capital de CPAC.



## Soutenir les athlètes nationaux du Canada

Nos athlètes nationaux de haut niveau représentent l'excellence sportive canadienne sur les plus grandes scènes du monde, y compris les Jeux olympiques et paralympiques. Ils incitent la prochaine génération d'athlètes à voir grand.

Le Programme d'aide aux athlètes offre un soutien financier aux athlètes de haut niveau, leur permettant de combiner leur carrière sportive, professionnelle et universitaire tout en s'entraînant à la compétition pour le Canada.

- Le budget de 2024 propose de verser 35 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 7 millions de dollars par la suite au Programme d'aide aux athlètes du ministère du Patrimoine canadien. Ce financement permettrait d'augmenter l'allocation de financement pour les athlètes soutenus et d'appuyer d'autres athlètes dans les nouvelles disciplines sportives olympiques et paralympiques.
- Le budget de 2024 propose de verser 16 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, au ministère du Patrimoine pour le Programme de soutien au sport. Ce financement contribuera à créer un environnement sportif plus sécuritaire et plus accueillant pour les athlètes, du niveau débutant au niveau olympique. Parmi les priorités figureront la prévention des mauvais traitements et les façons de les aborder, le soutien des personnes ayant subi des commotions cérébrales et aux prises avec des problèmes de santé mentale ainsi que la promotion de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'accessibilité.

## Offrir des activités sportives communautaires à tout le monde

Les sports communautaires pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes nouvellement arrivées peuvent être bénéfiques pour la santé, accroître le bonheur et contribuer à développer un sentiment d'appartenance et d'attachement à sa communauté. Aider davantage de gens de tout âge à bâtir une vie plus saine peut signifier moins de rendez-vous médicaux, moins de risque de maladies graves et, en général, un vieillissement avec plus d'énergie et plus d'indépendance. Le sport permet aux gens de participer pleinement à l'économie et allège le fardeau sur notre système de santé, réduisant ainsi les coûts à long terme.

- Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser 15 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2024-2025, au ministère du Patrimoine canadien afin d'appuyer les programmes de sport communautaire et de réduire les obstacles à la participation.

Ce financement rend les sports plus accessibles pour les jeunes en aidant à couvrir les coûts des programmes de sport communautaires, ce qui permet de donner à tous les enfants la chance de participer.

## **Soutenir les producteurs de films canadiens**

Les films canadiens racontent l'histoire de toute la diversité du Canada à des publics canadiens et étrangers. Le gouvernement fédéral s'est engagé à soutenir le contenu canadien ainsi que les productrices et producteurs, artistes, scénaristes et autres qui le rendent possible.

En investissant dans nos cinéastes, nous appuyons 183 716 emplois équivalents temps plein directement liés au secteur, qui contribue à hauteur de 20,3 milliards de dollars à l'économie canadienne chaque année. Le soutien fédéral à la cinématographie joue également un rôle essentiel dans le renforcement de nos langues officielles en faisant la promotion des productions francophones.

Le 31 janvier 2024, le gouvernement a annoncé 100 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour Téléfilm Canada afin d'élever un éventail diversifié de personnes du milieu de la création et de la production de contenu dans l'industrie cinématographique canadienne dynamique.

Comme il est précisé au chapitre 6, le gouvernement aide également les cinéastes autochtones à communiquer leurs récits au Canada et au monde entier par le biais du Bureau de l'écran autochtone.

## **Renforcer la scène musicale canadienne**

Les artistes du milieu musical canadien ont besoin d'aide pour participer à une industrie qui repose sur des géants de la diffusion en continu à l'échelle mondiale et qui doit faire face à l'augmentation des coûts de production. En 2022, l'industrie musicale du Canada était le huitième marché le plus important à l'échelle mondiale et elle a augmenté de 8,12 %, soit presque le double du taux de l'industrie musicale américaine, qui n'était que de 4,8 %. Le gouvernement fédéral appuie la vitalité du secteur de la musique au Canada afin de s'assurer qu'il demeure dynamique et qu'il continue de contribuer à notre culture pour le plaisir de toute la population.

Le 24 mars 2024, le gouvernement a annoncé un financement de 32 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour le Fonds de la musique du Canada du ministère du Patrimoine canadien afin d'appuyer le développement et la promotion des artistes du milieu musical canadien et de la musique canadienne.

## Nourrir le dynamisme des festivals et des arts de la scène

Les festivals, les films et les spectacles en direct contribuent à tisser une tapisserie vivante de culture, de communauté et de diversité. Qu'il s'agisse de manifestations multiculturelles au cours de festivals culturels ou de spectacles artistiques et musicaux, ces plateformes servent de catalyseurs pour l'unité, la compréhension et l'appréciation du riche patrimoine culturel du Canada. Le secteur des arts de la scène et les festivals dynamiques qui se déploient dans les communautés du pays contribuent à l'épanouissement des artistes, attirent les touristes et rendent la vie plus agréable pour les gens au pays.

Chaque année, par l'intermédiaire du Fonds du Canada pour la présentation des arts, le gouvernement appuie environ 680 festivals artistiques professionnels et séries d'arts de la scène dans plus de 270 villes du pays. Le gouvernement reconnaît également le travail important des festivals locaux indépendants pour favoriser des communautés plus dynamiques pour toute la population canadienne. C'est pourquoi il offre un nouveau soutien pour assurer leur succès continu.

- Le budget de 2024 propose d'accorder 31 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, au ministère du Patrimoine canadien pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts, afin d'aider les organismes qui présentent professionnellement des festivals artistiques ou des séries d'arts de la scène. Une partie de ce financement appuiera les organismes suivants :
- La TOHU à Montréal (Québec), pour soutenir le *Festival Montréal Complètement Cirque* qui réunit les gens en offrant des programmes de cirque étonnants.
  - Le *Festival TransAmériques* à Montréal (Québec) un festival de danse et de théâtre contemporain qui présente des performances innovatrices et révolutionnaires d'artistes du monde entier.
  - Le *Festival cinéma du monde de Sherbrooke* (Québec), une plateforme pour les cinéastes émergents et établis, mettant en vedette des films indépendants dans divers genres du monde entier.
  - Le *Festival des traditions du monde* à Sherbrooke (Québec), qui est une célébration dynamique des cultures mondiales, offrant de la musique, de la danse, de la nourriture et de l'artisanat du monde entier.
  - Le *Vancouver Fringe Festival* (Colombie-Britannique), une célébration du théâtre indépendant qui présente un large éventail de spectacles d'artistes de tous les niveaux d'expérience.

- ▶ Le budget de 2024 propose également d'accorder 38 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, au ministère du Patrimoine canadien, attribué comme suit :
  - Une somme de 23 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, au Festival international du film de Toronto, qui attire des cinéastes et des acteurs et actrices de premier plan du monde entier, et qui joue un rôle important dans les industries du divertissement et du tourisme de Toronto.
  - Un montant de 15 millions de dollars en 2024-2025 pour le *Shaw Festival Theatre* à Niagara-on-the-Lake (Ontario), qui présente des pièces de George Bernard Shaw et de son époque. Le financement appuiera son ambitieuse campagne *All.Together.Now*.
- ▶ Le budget de 2024 propose également d'accorder 1,8 million de dollars, en 2024-2025, au ministère du Patrimoine canadien pour appuyer l'*Indus Media Foundation*, à Surrey (Colombie-Britannique) dans l'achèvement de son court-métrage qui met en lumière le patrimoine commun des militaires canadiens et indiens pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale.

## **Construire de nouveaux musées et de nouveaux centres culturels**

Notre société est renforcée chaque jour par la remarquable diversité culturelle et ethnique du Canada. Le riche tissu culturel de ce pays est depuis longtemps rempli d'histoires célèbres, et le fait de les raconter informe et rapproche les gens. Le gouvernement est déterminé à préserver le passé et à soutenir l'avenir de la remarquable diversité du Canada.

- ▶ Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser 11 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, au ministère du Patrimoine canadien pour :
  - Soutenir la Sikh Arts & Culture Foundation et le Musée royal de l'Ontario pour créer un espace de musée à Toronto consacré aux arts, à la culture et au patrimoine sikhs;
  - Appuyer les activités de la communauté hellénique de Vancouver.

Au-delà de ces fonds, le gouvernement fédéral est déterminé à être un partenaire financier pour un nouveau musée et un nouveau centre culturel en Colombie-Britannique. Une fois que de plus amples détails auront été annoncés, le gouvernement fédéral collaborera à la construction d'un nouveau musée qui mettra en lumière l'histoire, les cultures et les contributions des Canadiennes et des Canadiens d'origine sud-asiatique, ainsi qu'un nouveau centre culturel philippin qui créera un espace désigné pour que la communauté philippine se réunisse et célèbre sa culture et son patrimoine.

## Soutenir l'industrie canadienne du livre

Le Canada a donné au monde certains des meilleurs livres, écrits par certains des meilleurs auteurs et autrices qui soient. Les romans plongent le lectorat du Canada et du monde entier dans nos paysages uniques et nos points de vue diversifiés. Les biographies, les histoires et les œuvres non romanesques qui font la critique de la société canadienne font en sorte que l'on conserve un fidèle compte rendu de l'expérience et des perspectives canadiennes.

- ▶ Le budget de 2024 propose de verser 10 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Patrimoine canadien pour le Fonds du livre du Canada afin de rehausser les autrices et auteurs, et les récits canadiens au pays et à l'étranger, grâce à un soutien accru aux artistes littéraires et au milieu de l'édition de livres canadiens.

## Appuyer le Centre national des Arts

Présentant plus de 1 400 événements par année dans l'ensemble du pays, le Centre national des Arts est le carrefour des arts de la scène au Canada. Plus grand centre bilingue des arts de la scène au Canada, il favorise l'épanouissement de la nouvelle génération d'artistes de partout au pays – qu'ils œuvrent dans les milieux de la musique, de la danse ou du théâtre.

- ▶ Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser 45 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, au Centre national des Arts afin d'assurer un soutien continu aux artistes et aux productions de tout le pays.

## Soutenir le Centre Harbourfront

Le Centre Harbourfront offre des programmes d'activités artistiques, culturelles et récréatives dans le secteur riverain de Toronto. Chaque année, il accueille plus de 4 000 événements, attirant des expositions et des artistes de renommée mondiale au cœur de la ville. Le Centre Harbourfront présente aux auditoires de Toronto une vaste gamme de programmes qui ne sont pas habituellement présentés dans des lieux commerciaux, le positionnant comme un atout économique et culturel clé pour la ville, qui attire des millions de touristes chaque année.

Aujourd'hui, cette institution de Toronto a besoin de réparations pour continuer à accueillir des visiteurs et visiteuses de Toronto et d'ailleurs.

- ▶ Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Patrimoine canadien pour permettre au Centre Harbourfront d'effectuer des travaux de réparation majeurs.

## Soutenir les organismes de bienfaisance et à but non lucratif

Les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif sont les piliers des communautés partout au Canada. Ils offrent des services de garde d'enfants, des logements abordables et des services de première ligne aux personnes dans le besoin. Depuis 2015, le gouvernement fédéral travaille en partenariat encore plus étroit avec le secteur des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif afin d'offrir plus de soutien à la population canadienne, en fournissant au secteur des organismes de bienfaisance un soutien de plus de 2 milliards de dollars.

Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- ✓ Appuyer les fournisseurs de logements à but non lucratif au moyen de programmes comme le Fonds pour le logement abordable, qui aide à construire 60 000 nouveaux logements et à en rénover 240 000 autres;
- ✓ Mettre en œuvre le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire et du Fonds de relance des services communautaires, afin de fournir 750 millions de dollars aux organismes de bienfaisance et aux organismes à but non lucratif pour faire face à la tempête de la pandémie et pour sortir encore plus forts de la crise;
- ✓ Investir dans le financement social au moyen de 755 millions de dollars pour le Fonds de financement social et de 100 millions pour le Programme de préparation à l'investissement, afin que les organismes de bienfaisance puissent maximiser l'incidence de leur travail et établir une plus grande résilience financière pour s'assurer qu'ils peuvent continuer à servir leur clientèle;
- ✓ Un financement de 200 millions de dollars dans un nouveau Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs et un financement de 200 millions de dollars pour l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada. Ces investissements améliorent la situation socioéconomique des communautés noires en favorisant le renforcement des capacités des organisations à but non lucratif dirigées par ces communautés.
- ✓ Soutenir l'emploi pour les jeunes dans le cadre du programme Emplois d'été Canada et le Programme relatif à la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Chaque année, le programme Emplois d'été Canada fournit des subventions salariales à des centaines d'organismes à but non lucratif;
- ✓ Faire des investissements stratégiques dans le cadre du Programme de partenariats pour le développement social, qui contribue à améliorer la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens;

## Soutenir les organismes de bienfaisance et à but non lucratif

- ✓ Des projets de développement communautaire tels que Nouveaux horizons pour les aînés, un programme qui promeut le bénévolat auprès des personnes âgées et des autres générations, de manière à rendre les communautés plus inclusives à l'égard des personnes du troisième âge;
- ✓ Des mesures de soutien à l'emploi, y compris la stratégie pour la main-d'œuvre sectorielle et le partenariat avec le secteur à but non lucratif pour orienter la Stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap par l'intermédiaire du Fonds d'intégration;
- ✓ Les programmes artistiques et culturels qui aident les organismes à but non lucratif à présenter des festivals, par l'intermédiaire du Fonds de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, et les musées à organiser des expositions, par l'intermédiaire du Programme d'aide aux musées;
- ✓ Le soutien aux personnes nouvellement arrivées et à leur établissement, comme le projet pilote pour les nouvelles arrivantes racisées.

En outre, le gouvernement fédéral a apporté d'importants changements structurels pour permettre aux organismes de bienfaisance et aux organismes à but non lucratif de faire plus facilement leur travail dans un environnement réglementaire plus convivial, notamment :

- ✓ Permettre aux organismes de bienfaisance de participer pleinement au dialogue sur les politiques publiques et à leur élaboration, sans harcèlement politique, en modifiant la *Loi de l'impôt sur le revenu* en 2018;
- ✓ Établir en 2019 un comité consultatif permanent sur le secteur de la bienfaisance afin de mobiliser les organismes de bienfaisance autour de questions de politiques publiques et de réglementation;
- ✓ Permettre aux organismes de bienfaisance de fournir des ressources aux organismes qui ne sont pas des donataires reconnus à compter de 2022, afin qu'ils puissent mieux servir leur clientèle;
- ✓ S'assurer que l'argent que les Canadiennes et les Canadiens donnent à des organismes de bienfaisance est investi dans nos collectivités et dans les services de première ligne comme prévu, en débloquant les actifs d'investissement détenus par les fondations et en augmentant l'octroi de subventions aux organismes de bienfaisance.

## Soutenir l'aide juridique en matière criminelle

Conformément à la *Charte canadienne des droits et libertés*, chaque personne au Canada a droit à une protection égale devant la loi et à l'égalité de bénéfice de la loi. Refuser l'accès à la justice équivaut à priver les gens de leur dignité, car cela signifie que certaines personnes méritent la justice et d'autres non.

Pour aider les Canadiens et les Canadiennes à avoir accès à la justice, le gouvernement fédéral a fourni un financement de 804 millions de dollars aux services d'aide juridique en justice pénale depuis 2019. Lorsque les personnes accusées ont accès à des avocats, les dossiers peuvent progresser plus rapidement dans le système, ce qui rend le système de justice pénale plus efficace pour tout le monde.

Afin de contribuer à réduire les retards judiciaires :

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 440 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, au ministère de la Justice afin de favoriser l'accès à l'aide juridique dans le système de justice pénale.

## Soutenir l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés

La *Charte canadienne des droits et libertés* protège un certain nombre de droits des personnes au Canada, qu'elles soient des personnes immigrantes ou réfugiées, y compris le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. L'accès à l'aide juridique aide à défendre ces droits et à maintenir l'intégrité du système d'octroi de l'asile en assurant un règlement équitable des demandes d'asile tout en soutenant un processus rapide et efficace.

Le gouvernement fédéral finance les services d'aide juridique aux personnes immigrantes ou qui ont le statut de réfugié, en partenariat avec les provinces et les prestataires de services. L'objectif est de soutenir l'équité et l'intégrité du système d'octroi de l'asile et d'assurer l'accès à la justice pour celles et ceux qui viennent au Canada — et qui souvent fuient la violence, la guerre ou la persécution —, mais qui ne peuvent pas se payer les services d'un avocat.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 273,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 43,5 millions de dollars annuellement par la suite, au ministère de la Justice afin de soutenir l'aide juridique aux personnes qui ont le statut d'immigrant ou de réfugié.



## Protéger les droits en matière de langues officielles

Les langues officielles du Canada doivent être protégées et promues. La *Loi sur les langues officielles* modernisée impose de nouvelles responsabilités pour renforcer l'utilisation du français et soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada, des Acadiennes et Acadiens dans les Maritimes aux dynamiques communautés francophones dans les Prairies et le Nord de l'Ontario. Ces efforts de protection comprennent la traduction ponctuelle des décisions des tribunaux pour appuyer l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

- Le budget de 2024 propose de verser 26 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, au ministère du Patrimoine canadien, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et au Commissariat aux langues officielles afin d'appuyer la mise en œuvre d'une *Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada*.
- Dans son budget de 2024, le gouvernement propose également de verser 9,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, au Service administratif des tribunaux judiciaires afin d'accroître sa capacité à fournir les décisions traduites des tribunaux fédéraux.

## Maintenir la participation à la démocratie dans les langues officielles

Les gens ont le droit d'écouter leur processus parlementaire et d'y participer dans la langue officielle de leur choix. Le gouvernement fédéral joue un rôle important dans la protection des droits linguistiques de tous les Canadiens et Canadiennes, peu importe où ils vivent au Canada.

Les traductrices, les traducteurs et les interprètes parlementaires permettent à la population d'écouter les débats parlementaires, dans la langue officielle de leur choix, en fournissant une traduction et une interprétation ponctuelles de qualité en français et en anglais à toutes les étapes du processus parlementaire. Les pénuries de main-d'œuvre et les contraintes en matière de ressources ont mis à rude épreuve les services de traduction, mettant en péril la capacité des gens à participer à la démocratie.

- Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser 31,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 3 millions de dollars annuellement par la suite, au Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada afin d'accroître la capacité de traduction et d'interprétation au Parlement et de respecter les exigences de la *Loi sur les langues officielles*.

- ▶ Afin de former la prochaine génération d'interprètes en langues officielles, le gouvernement propose, dans son budget de 2024, de verser 1,1 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 0,2 million par la suite, à Services publics et Approvisionnement Canada afin d'établir un programme de bourses d'études. Le financement proviendra de ressources existantes du ministère.

## 5.3 Des communautés plus sécuritaires

Le gouvernement fédéral bâtit des collectivités où les gens veulent vivre. Il faut donc s'assurer qu'ils se sentent en confiance et en sécurité où qu'ils choisissent de vivre, de travailler et d'élever leur famille.

À l'heure où le taux de vols d'automobiles augmente, plus particulièrement en Ontario et au Québec, et où des menaces pour la sécurité en ligne de nos enfants émergent, le gouvernement prend de nouvelles mesures pour protéger la population canadienne, pour que les gens se sentent en sécurité dans leur communauté.

Le budget de 2024 annonce des pouvoirs élargis pour lutter contre le vol d'automobiles, retirer les armes à feu de style arme d'assaut de nos rues et combattre la violence liée aux gangs. Le gouvernement annonce également de nouvelles mesures de protection pour la population, en particulier les enfants, contre le contenu préjudiciable en ligne, et un soutien accru aux personnes héroïques qui sont des premières intervenantes et des premiers intervenants bénévoles.

## Principales mesures en cours

- ✓ Lutter contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs pour rendre nos rues plus sécuritaires, par l'intermédiaire du Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires, qui a fourni un financement de 215 millions de dollars de 2018 à 2023, et fournira 390 millions supplémentaires de 2023 à 2028, ainsi que dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs.
- ✓ Tendre vers un Canada sans violence fondée sur le genre, en investissant 1 milliard de dollars depuis le budget de 2021 afin de faire progresser le plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, de soutenir les victimes, les survivantes et survivants ainsi que leurs familles, peu importe où ils vivent.
- ✓ Accroître la transparence et la responsabilisation des services de police, notamment par un programme national de caméras d'intervention pour les agents et agentes de première ligne de la GRC afin d'améliorer la transparence et la responsabilité des services de police, appuyé par un financement de 238,5 millions de dollars sur six ans, à compter de 2020-2021, et de 50 millions par la suite.

- ✓ Aider les jeunes dans le système de justice pénale à se bâtir un avenir meilleur, notamment dans le cadre du Programme de financement des services de justice pour les jeunes, qui, dans le budget de 2021, a reçu 216,4 millions de dollars sur cinq ans, et 43,3 millions par la suite.
- ✓ Protéger les communautés contre la haine, en particulier l'antisémitisme et l'islamophobie, dans le cadre du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité. Le budget de 2023 a investi 49,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et Sécurité publique Canada a affecté 10 millions de plus à l'automne 2023 pour aider les collectivités qui risquent de subir de la violence motivée par la haine à se doter d'infrastructures de sécurité dans leurs lieux de rassemblement.

## Poursuivre la lutte contre les vols d'automobiles

Les vols d'automobiles ont des effets néfastes sur des milliers de gens chaque année. En 2022, le Bureau d'assurance du Canada estimait qu'un montant record de 1,2 milliard de dollars avait été versé en réclamations liées au vol. Cette activité illégale porte atteinte à des gens innocents. Ils se retrouvent à payer des frais d'assurance plus élevés, ils subissent le stress du remplacement d'un véhicule et, dans les cas les plus graves, cela leur coûte plusieurs dizaines de milliers de dollars. Même si l'assurance peut aider ceux qui ont une couverture complète à recouvrer une partie de ces coûts, rien ne peut compenser les dommages causés par la perte du sentiment de sécurité dans son propre quartier.

Personne ne devrait avoir à constater à son réveil que son moyen de transport pour se rendre au travail, à l'école ou à l'épicerie lui a été enlevé. Le gouvernement s'attaque au vol d'automobiles avec un plan robuste pour rendre plus difficiles le vol de véhicules et l'exportation de véhicules volés. Le gouvernement propose également des peines plus sévères en vertu du *Code criminel* pour ceux et celles qui commettent une infraction liée au vol d'automobile.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend apporter des modifications au *Code criminel* afin de fournir des outils supplémentaires aux organismes d'application de la loi et à la procuration pour lutter contre le vol d'automobile. En voici quelques exemples :
  - Nouvelles infractions criminelles liées au vol d'automobile impliquant le recours à la violence ou des liens avec le crime organisé, à la possession ou à la distribution d'un appareil électronique ou numérique aux fins de vol d'automobile et au recyclage de produits de la criminalité au profit d'une organisation criminelle.
  - Un nouveau facteur aggravant applicable à la détermination de la peine lorsqu'il est prouvé que le délinquant a utilisé un jeune pour perpétrer une infraction au *Code criminel*.

- ▶ Le budget de 2024 annonce également l'intention du gouvernement de modifier la *Loi sur la radiocommunication* afin de réglementer la vente, la possession, la distribution et l'importation des appareils utilisés pour voler des voitures. Ces modifications permettront aux organismes d'application de la loi de retirer du marché canadien les appareils que l'on utiliserait pour voler des automobiles.

### Mesures récentes pour sévir contre le vol de voitures

- ✓ Le 7 février 2024, un financement de 28 millions de dollars a été annoncé pour renforcer la capacité de l'Agence des services frontaliers du Canada de détecter et de fouiller les conteneurs avec véhicules volés, ainsi que pour mettre à l'essai des technologies susceptibles d'appuyer le travail des agents et agentes des services frontaliers.
- ✓ Le 21 février 2024, un financement de 15 millions de dollars a été fourni à Sécurité publique Canada aux fins d'attribution à des forces policières provinciales, territoriales et municipales pour lutter contre le vol d'automobiles et renforcer les services de police pour sévir contre le crime organisé international.
- ✓ Le 3 avril 2024, l'Agence des services frontaliers du Canada, en collaboration avec les forces policières de l'Ontario et du Québec, a annoncé qu'une opération avait permis de récupérer près de 600 véhicules volés au port de Montréal.

## **Doubler les crédits d'impôt pour les pompiers volontaires et les volontaires en recherche et sauvetage**

Chaque année, environ 100 000 Canadiennes et Canadiens consacrent leur temps et sacrifient leur propre sécurité pour protéger leurs voisins en luttant contre les incendies et en participant à des activités de recherche et sauvetage. Que ce soit pendant les inondations en Nouvelle-Écosse ou les ouragans à Terre-Neuve-et-Labrador ou pendant les incendies en Colombie-Britannique, dans les Prairies et dans le Nord, ces bénévoles remarquables ont fait plus que leur devoir au cours des dernières années.

Le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires et le crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage sont là pour appuyer le service de personnes remarquables et encourager plus de gens à accomplir ce travail essentiel qui sauve des vies. De West Hants, en Nouvelle-Écosse, à Ucluelet, en Colombie-Britannique, ces premières intervenantes et premiers intervenants volontaires sont souvent les seules personnes formées pour intervenir dans des petites communautés. À mesure que le Canada se développe et que les changements climatiques augmentent la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles, nous avons besoin de plus de bénévoles pour répondre à la demande croissante dans les collectivités en croissance.

- Le budget de 2024 annonce l'intention du gouvernement de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de bonifier les crédits d'impôt, qui passeront de 3 000 \$ à 6 000 \$, pour reconnaître le rôle important joué par ces volontaires pour la sûreté et la sécurité de la population canadienne. La bonification des crédits d'impôt permettra à ces volontaires essentiels de récupérer jusqu'à 450 \$ de plus sur leurs impôts, à un coût estimé pour le gouvernement de 105 millions de dollars sur six ans, à compter de 2023-2024.

## **Appuyer davantage la formation des pompières et des pompiers**

Le Canada subit des feux de forêt plus fréquents et extrêmes, et cette tendance se poursuivra, car les changements climatiques provoquent l'intensification de la saison des feux de forêt. Permettre aux premières intervenantes et aux premiers intervenants d'acquérir des compétences avancées et adaptées aux scénarios de feux de forêt modernes renforce la capacité à atténuer les risques et à protéger la population et les actifs fondamentaux.

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 800 000 \$ à Ressources naturelles Canada en 2024-2025 pour poursuivre le partenariat avec l'International Association of Fire Fighters. L'objectif est d'aider à développer la capacité de combattre les feux de forêt et à renforcer les pratiques exemplaires en matière de formation, en mettant l'accent sur le milieu périurbain. Ce financement poursuit sur la lancée du financement existant visant à soutenir l'engagement du gouvernement fédéral à former 1 000 pompières forestières et pompiers forestiers.

## **Retirer les armes à feu de style arme d'assaut de nos rues**

Tout le monde au Canada devrait se sentir en sécurité dans sa communauté. Mais ces dernières années, des fusillades ont tué des gens innocents, laissant des communautés aux prises avec un traumatisme générationnel, sous le choc de la brutalité de tels crimes. La violence par armes à feu est une menace inacceptable et évitable pour la sécurité des communautés partout au Canada. En effet, 41 % des homicides commis en 2022 impliquaient une arme à feu.

Afin que nos rues restent sécuritaires, aujourd'hui et dans l'avenir, le gouvernement fédéral a interdit les armes à feu de style arme d'assaut en 2020. Il s'affaire désormais à la mise sur pied d'un plan pour racheter ces armes détenues par les détaillants et particuliers, pour s'assurer qu'elles ne tombent jamais entre les mains de criminels. Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser :

- ▶ Un financement de 30,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Sécurité publique Canada pour le rachat d'armes à feu de style arme d'assaut, provenant des ressources ministérielles existantes.
- ▶ Un financement de 7,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, avec 1,7 million de dollars en amortissement restant, à la Gendarmerie royale du Canada afin de moderniser le système téléphonique et le système de gestion des dossiers du Programme canadien des armes à feu.

## **Protéger les enfants des préjudices en ligne**

Les médias sociaux font tout simplement partie de la vie d'aujourd'hui; nous les traînons dans nos poches, où que l'on aille. Même si ces plateformes en ligne permettent de rester connecter, les médias sociaux sont également de plus en plus remplis de haine et présentent des risques de préjudice. Et les enfants passent de plus en plus de temps en ligne.

Il faut que les médias sociaux et d'autres plateformes en ligne en fassent plus pour protéger les enfants de la tromperie et de l'exploitation par des personnes aux mauvaises intentions. Aucun enfant ne devrait jamais être victime d'intimidation, de menaces ou de prédateurs. Cependant, les plateformes en ligne ne protègent pas nos enfants contre les préjudices connus que l'on trouve en ligne. Les plateformes en ligne ne protègent pas nos plus vulnérables, et doivent en faire plus pour s'assurer que la priorité n'est pas donnée aux contenus néfastes et que ceux-ci ne sont pas présentés à nos enfants. Il faut faire de ces plateformes en ligne des endroits sécuritaires permettant à tout le monde, en particulier aux plus jeunes, de participer, de nouer des liens et d'exercer sa liberté d'expression.

- Le budget de 2024 propose d'accorder 52 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, avec 2,1 millions en amortissement restant, à Patrimoine canadien et à la Gendarmerie royale du Canada pour protéger les enfants et toute la population, en assujettissant les grandes plateformes en ligne à l'obligation d'agir de façon responsable, en veillant à ce que les plateformes réduisent l'exposition de toute personne qui les utilise à des contenus nocifs en ligne et en créant une commission à la sécurité numérique qui veillera à ce que cette obligation soit respectée de manière adéquate. Le gouvernement désignera également un ombudsman de la sécurité numérique, qui aidera et défendra les utilisatrices et utilisateurs ainsi que les victimes de préjudices en ligne.
- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose aussi de verser 2,5 millions de dollars en 2024-2025 à Sécurité publique Canada, dont 1,5 million de dollars proviendront de ressources existantes. Ce financement vise à appuyer le travail important réalisé par le Centre canadien de protection de l'enfance pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et la prévenir.

## **Soutenir Jeunesse, J'écoute**

Les problèmes de santé mentale auxquels sont confrontés les jeunes, en particulier ceux appartenant à la génération Z, n'ont fait que s'aggraver ces dernières années, que ce soit à cause de problèmes à la maison, en ligne ou à l'école. Leurs besoins en santé émotionnelle et mentale exigent une oreille compétente, compréhensive et compatissante.

Jeunesse, J'écoute est le seul service de santé mentale en ligne accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 qui offre un soutien confidentiel et gratuit aux jeunes en français et en anglais, ainsi que dans 100 autres langues. Parce que chaque enfant mérite le meilleur départ dans la vie, le gouvernement investit pour s'assurer que Jeunesse, J'écoute est là pour tous les jeunes Canadiens qui en ont besoin.

- ▣ Le budget de 2024 propose de verser 7,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à l'Agence de la santé publique du Canada afin d'aider Jeunesse, J'écoute dans le cadre de son travail, qui est de fournir aux jeunes des services de santé mentale, de counseling et de soutien en cas de crise.

## **Soutenir la Commission sur l'avenir du sport au Canada**

Pour les jeunes, le sport fait partie de la vie. Il ne s'agit pas seulement d'être actif et en santé, il s'agit de faire partie d'une équipe, de nouer des amitiés et de découvrir l'excellence que l'on est en mesure d'atteindre. Pour certaines personnes, cela peut les conduire à des ligues compétitives et à une formation de haut niveau, ce qui signifie qu'elles sont loin de leur famille pendant des heures, voire des semaines à la fois. Quel que soit le niveau de compétition, lorsque les jeunes athlètes s'entraînent, ils doivent toujours être en sécurité.

Des preuves et des allégations choquantes d'abus sexuels et d'environnements dangereux dans les sports de compétition canadiens ont mis en lumière une culture qui a mis les jeunes athlètes en danger. C'est absolument inacceptable. Il est nécessaire de mener un examen approfondi des sports au Canada pour protéger les jeunes Canadiens et pour s'assurer qu'ils peuvent participer en toute sécurité à leurs sports favoris et en profiter.

Le 11 décembre 2023, la ministre des Sports et de l'Activité physique a annoncé la mise sur pied de la Commission sur l'avenir du sport au Canada, qui sollicitera l'avis de la communauté sportive et formulera des recommandations pour améliorer la sécurité dans le sport.

- ▣ Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser 10,6 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Patrimoine canadien afin d'appuyer les activités de la future Commission sur l'avenir du sport au Canada dans son examen du système sportif canadien.

## **Faire face à la crise de surdoses dans les municipalités et les communautés autochtones**

Trop de gens ont perdu la vie en raison de la crise de surdoses dont souffrent les communautés, d'un océan à l'autre. La toxicité accrue des stupéfiants et le taux de décès élevé liés aux opioïdes sont des problèmes urgents de santé publique partout au pays. Chaque jour, la crise de surdoses et l'approvisionnement en drogues illégales de plus en plus toxiques coûtent la vie à quelque 22 personnes au pays, en moyenne. Beaucoup d'entre elles étaient en situation d'itinérance et avaient des besoins urgents en santé mentale.



- ▶ Poursuivant sur la lancée des investissements sans précédent dans les soins de santé, notamment en santé mentale et en toxicomanie, le budget de 2024 propose un financement de 150 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Santé Canada pour un fonds de traitement d'urgence, qui sera offert aux municipalités et aux communautés autochtones afin d'offrir une intervention rapide aux besoins émergents et essentiels liés à la crise des opioïdes.

## **Lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail**

Chaque personne devrait se sentir en sécurité au travail, mais le harcèlement sexuel en milieu de travail continue d'entraîner des répercussions sur la santé et le mieux-être, en particulier chez les femmes, les jeunes, les personnes 2ELGBTQI+, les Autochtones et les personnes racisées. Afin de favoriser l'accès à la justice pour ceux et celles qui subissent du harcèlement sexuel et de rendre les milieux de travail plus sûrs, le gouvernement aide à financer des mesures de soutien juridique pour les survivantes et les survivants.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 30,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, au ministère de la Justice Canada pour continuer à financer des services de conseils juridiques et de sensibilisation destinés aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail.

## **Accroître le nombre de juges pour offrir un accès plus rapide à la justice**

Le système judiciaire du Canada joue un rôle crucial dans la sécurité de la population, son bien-être et l'administration de la justice au pays. Toutefois, l'Alberta s'est vu attribuer des postes judiciaires qu'elle a choisi de ne pas créer, ce qui a laissé 17 postes judiciaires vacants destinés à des tribunaux unifiés de la famille. Cela ralentit l'accès de la population canadienne à la justice.

Afin de permettre aux gens d'accéder plus rapidement à la justice, le gouvernement fédéral nomme plus de juges là où ils sont le plus nécessaires et où ils seront utilisés. En redistribuant les postes aux tribunaux dans les compétences où ils seront utilisés, le gouvernement fédéral veillera à ce que le financement du système de justice du Canada ne soit pas gaspillé, comme certaines provinces ont choisi de faire.

- ▶ Le budget de 2024 propose de réaffecter 50,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 10,9 millions par la suite au Commissariat à la magistrature fédérale afin de redistribuer 17 postes judiciaires aux cours supérieures provinciales qui éprouvent actuellement des problèmes de capacité.

- ▶ Pour mettre en œuvre ce changement, le gouvernement annonce dans le budget de 2024 son intention de modifier la *Loi sur les juges* afin de transférer 17 postes de juge de cour supérieure des tribunaux unifiés de la famille aux cours supérieures provinciales.
- ▶ Le budget de 2024 annonce également que le gouvernement entend lancer des consultations sur l'abrogation des exigences relatives à la résidence des juges de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt. L'élimination des exigences relatives à la résidence mettrait à disposition un bassin de candidates et de candidats plus large et plus diversifié.

## 5.4 Infrastructure pour les communautés en croissance

Les communautés en croissance doivent construire plus d'infrastructures pour construire plus de logements. De l'eau, des égouts et des lignes électriques aux centres de garde d'enfants, aux bibliothèques et aux parcs, les communautés où il fait bon vivre ont besoin d'investissements importants pour continuer à croître. Le gouvernement fédéral fait sa part et investit dans des projets dans des villes, petites et grandes, partout au pays pour garder les communautés connectées, que ce soit par l'accès à Internet à large bande dans nos petites villes ou par nos voies ferrées vers les endroits les plus éloignés.

La fiabilité des systèmes de transport et la résilience des infrastructures publiques contribuent à la qualité de vie de la population canadienne. En permettant la circulation efficace des biens et des personnes, nos systèmes de transport stimulent la croissance économique et relient les communautés. Et en favorisant des communautés saines où il fait bon vivre, l'infrastructure publique — comme les réseaux de transport en commun, les installations de traitement de l'eau et les centres culturels — aide à créer des milieux où les gens et les entreprises peuvent prospérer.

Le gouvernement fédéral investit dans les réseaux de transport et l'infrastructure publique du Canada afin de s'assurer qu'ils sont sûrs, fiables et résilients aujourd'hui, que nos marchandises circulent vers le marché, que les gens continuent de se déplacer et que notre économie continue de croître.

## Principales mesures en cours

- ✓ Un financement de 33,5 milliards de dollars par le biais du programme d'infrastructure Investir dans le Canada afin d'appuyer, dans chaque province et territoire, des projets d'infrastructure qui s'inscrivent dans quatre volets : transport en commun; infrastructures vertes; infrastructures communautaires, culturelles et récréatives; et infrastructures des communautés rurales et du Nord.
- ✓ Un financement des programmes de transport en commun, dont 2,4 milliards de dollars pour le Fonds pour le transport en commun à zéro émission, 400 millions de dollars pour le Fonds pour le transport actif et 150 millions de dollars pour le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural. À compter de 2026-2027, le gouvernement versera un financement permanent de 3 milliards de dollars par année pour des projets pancanadiens de transport en commun.
- ✓ Un financement de 4,3 milliards de dollars dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux pour améliorer la circulation des biens et des personnes au Canada et aider les entreprises canadiennes à être compétitives sur les principaux marchés mondiaux.
- ✓ Un financement de 3,8 milliards de dollars par l'intermédiaire du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes pour soutenir des projets qui renforcent la résilience des communautés touchées par les catastrophes naturelles déclenchées par les changements climatiques.
- ✓ Un financement de 1,5 milliard de dollars dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs, qui appuie les rénovations, les réparations et les améliorations physiques, écologiques et accessibles des bâtiments communautaires publics existants, ainsi que la construction de nouveaux bâtiments communautaires accessibles au public.
- ✓ Une augmentation du financement annuel par l'entremise du Fonds pour le développement des collectivités du Canada, qui a versé 2,4 milliards de dollars en 2023-2024 aux villes pour 19 catégories d'infrastructure différentes, comme le transport en commun, l'eau potable, les eaux usées, les systèmes énergétiques communautaires et la culture.
- ✓ Un financement de 35 milliards de dollars à investir par la Banque de l'infrastructure du Canada dans des projets d'infrastructure qui génèrent des revenus et sont dans l'intérêt public, dans les secteurs suivants : énergie propre, infrastructure verte, transport en commun, commerce et transport, et Internet à large bande.

## Le point sur le financement des infrastructures

Depuis 2015, le gouvernement fédéral aide les communautés de tout le pays à construire les infrastructures dont elles ont besoin pour connaître la croissance. Faciliter la croissance des communautés veut dire une main-d'œuvre qui est à même de se trouver un endroit où vivre plus près du travail. Et lorsque la main-d'œuvre a les moyens de vivre plus près du travail, la brièveté des trajets domicile-travail se transforme en une productivité élevée. Cette plus grande proximité contribue à la croissance économique, car les entreprises ne choisiront de se développer que dans les communautés où la main-d'œuvre a envie de vivre.

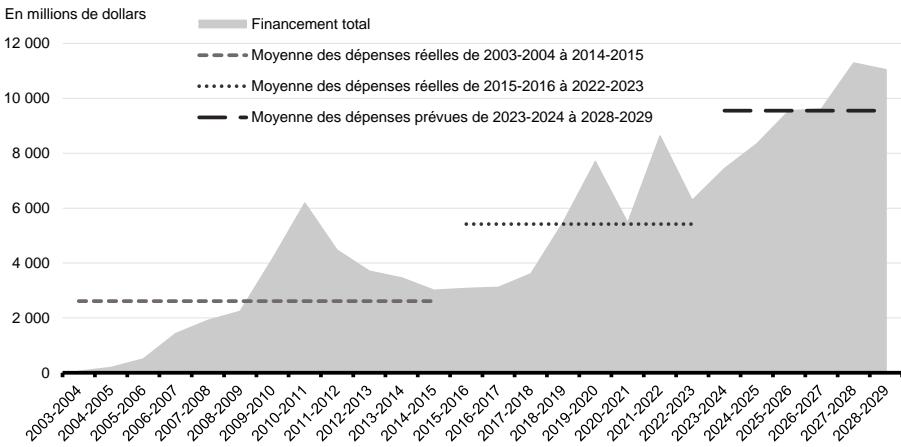
Entre 2015-2016 et 2022-2023, le gouvernement a investi 43,4 milliards de dollars dans les infrastructures à l'échelle du pays. Ces investissements contribuent à faire progresser des projets comme : l'expansion du réseau cyclable à Richmond, en Colombie-Britannique; la ligne verte du train léger sur rail à Calgary; le projet d'atténuation des inondations de Yellowknife; l'amélioration du chemin de fer d'intérêt local Central Manitoba Railway; la rénovation du Kingston Native Centre and Language Nest; la réhabilitation du port de Forestville, au Québec; la construction du Library Learning Centre de Charlottetown; et un nouveau centre d'innovation pour les jeunes à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Comme il a été annoncé dans le budget de 2023, les provinces ont engagé tout le financement qui leur a été attribué dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada pour des projets dans leur province (les territoires ont jusqu'au 31 mars 2025 pour le faire). Plus de 6 000 projets communautaires ont été approuvés dans tout le pays et le Programme continuera de financer des projets pendant les dix prochaines années, jusqu'en 2033-2034.

En fait, le financement fédéral des infrastructures n'a pas encore atteint son sommet. Comme en témoigne le graphique 5.5 ci-dessous, on estime à 8,3 milliards de dollars le financement fédéral qui sera versé à l'ensemble des programmes d'infrastructure gouvernementaux en 2024-2025. Le financement continuera de croître dans les prochaines années et culminera à 11,3 milliards de dollars en 2027-2028. Au total, de 2023-2024 à 2028-2029, le gouvernement fédéral prévoit investir 57,3 milliards de dollars dans des projets d'infrastructure à l'échelle du pays. Le versement de ce financement fédéral provenant de programmes existants concorde avec l'avancement des travaux des projets d'infrastructure, ainsi qu'avec le financement permanent du transport en commun à compter de 2026-2027.

Graphique 5.5

### Dépenses fédérales dans l'infrastructure, 2003-2004 à 2028-2029



Les dépenses prévues ne comprennent pas les nouvelles mesures annoncées dans le budget de 2024. Ces dépenses, qui débutent en 2023-2024, pourraient changer, notamment en raison de modifications aux calendriers de projets et aux travaux de construction.

Dans le cadre de l'ensemble des programmes d'infrastructure du gouvernement fédéral, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada et le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada offrent un vaste soutien aux projets d'infrastructure partout au pays. Comme l'indique le tableau 5.3 ci-dessous, pour ces deux programmes seulement, le gouvernement fédéral prévoit fournir 56,1 milliards de dollars de 2023-2024 à 2033-2034.

Tableau 5.3

**Financement du Fonds pour le développement des collectivités du Canada et le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, 2015-2016 à 2033-2034**

	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Total
	2015-2016 à 2022-2023	2023-2024 à 2033-2034	2015-2016 à 2033-2034
Ont.	9 G\$	20,3 G\$	29,3 G\$
Qc	5,7 G\$	13,4 G\$	19 G\$
N.-É.	727 M\$	1,4 G\$	2,1 G\$
N.-B.	586 M\$	1,2 G\$	1,7 G\$
Man.	821 M\$	2 G\$	2,9 G\$
C.-B.	3,6 G\$	6,8 G\$	10,4 G\$
Î.-P.-É.	391 M\$	416 M\$	808 M\$
Sask.	824 M\$	1,5 G\$	2,3 G\$
Alb.	2,8 G\$	6,4 G\$	9,2 G\$
T.-N.-L.	440 M\$	860 M\$	1,3 G\$
T.N.-O.	281 M\$	679 M\$	960 M\$
Yn	339 M\$	496 M\$	835 M\$
Nt	198 M\$	754 M\$	952 M\$
<b>Total</b>	<b>25,8 G\$</b>	<b>56,1 G\$</b>	<b>81,9 G\$</b>

*Nota* – Le financement réservé aux collectivités des Premières Nations dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada n'est pas inclus. Les montants du Fonds de développement pour les collectivités du Canada en 2024-2025 et au-delà sont des estimations.

Ces investissements ne comprennent pas les nouvelles mesures annoncées dans le budget de 2024 pour répondre aux besoins des collectivités en croissance. Comme annoncé dans le chapitre 1, le gouvernement lance un nouveau Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement et la Banque de l'infrastructure du Canada tire parti de son enveloppe de 35 milliards de dollars pour lancer une nouvelle initiative d'infrastructures pour le logement.

## Construire plus d'établissements communautaires

Les installations communautaires comme les bibliothèques, les centres culturels et communautaires, et les installations récréatives sont des espaces essentiels pour l'interaction sociale où les gens peuvent se réunir en tant que voisins. Les installations de loisirs aident les gens à mener une vie plus saine, ce qui améliore leur bien-être et leur permet de vivre plus longtemps. Les bibliothèques contribuent à l'alphabétisation et à l'apprentissage, en particulier pour les jeunes esprits, et fournissent un accès Internet aux personnes à faible revenu qui n'ont pas les moyens de l'avoir chez eux.

Le Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs prévoit 1,5 milliard de dollars pour appuyer la modernisation et les améliorations écologiques et accessibles des installations communautaires publiques existantes, ainsi que la construction de nouvelles installations communautaires accessibles au public partout au Canada.

Le programme investit dans des projets comme la modernisation du Connections Early Years Family Centre, à Windsor, afin de le rendre plus accessible et plus économe en énergie, ainsi qu'un bureau de bande et une garderie améliorée et écoénergétique dans la Première Nation de Kapawe'no, en Alberta.

- ▶ Le budget de 2024 propose d'accorder 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Infrastructure Canada afin d'appuyer davantage de projets dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs.

## **Investir dans les services ferroviaires voyageurs partout au Canada**

Les gens se tournent de plus en plus vers des modes de transport propres, et prendre le train est l'un des moyens les plus écologiques de voyager. Et le train est souvent le seul moyen de transport de surface pour les communautés rurales, éloignées et autochtones comme Churchill (Manitoba), Collins (Ontario) et Schefferville (Québec).

Dans son budget de 2024, le gouvernement propose de verser les financements suivants :

- ▶ Un financement de 462,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, avec 120,7 millions de dollars en amortissement restant, pour l'exploitation du réseau de VIA Rail.
- ▶ Un nouveau financement pour permettre à VIA Rail de remplacer son parc ferroviaire vieillissant sur les itinéraires à l'extérieur du corridor Québec-Windsor. Afin de protéger la position du gouvernement dans la négociation d'un processus d'approvisionnement à venir, les montants de financement ne sont pas rendus publics.
- ▶ Un financement de 63,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour permettre à Transports Canada de renouveler le Programme de contributions pour les services ferroviaires voyageurs, destiné à aider les entreprises ferroviaires appartenant à des Autochtones qui servent les communautés du Manitoba, du Québec et du Labrador.

## Faire progresser le projet de train à grande fréquence

Le corridor ferroviaire voyageurs le plus utilisé est celui qui relie la ville de Québec à Toronto. Cette région abrite près de la moitié de la population canadienne, et l'on s'attend à ce qu'elle continue de grandir. Mais la congestion et les retards de plus en plus fréquents rendent plus difficiles les déplacements entre les grandes villes de l'Ontario et du Québec.

L'augmentation du transport ferroviaire de passagers est une étape clé vers la réduction de la congestion et des retards dans le transport aérien, tout en réduisant les émissions. Le service ferroviaire doit être plus rapide et plus pratique pour encourager un plus grand nombre de personnes à prendre le train.

En 2022, le gouvernement a créé une nouvelle société d'État, VIA HFR-VIA TGF Inc., pour mener l'élaboration et la mise en œuvre d'un possible projet de train à grande fréquence entre la ville de Québec et Toronto. En octobre 2023, le gouvernement a lancé une demande de propositions pour la conception et le développement du possible projet, qui a le potentiel d'être l'un des plus grands projets d'infrastructure canadiens depuis des générations.

- ▶ Le budget de 2024 annonce l'intention du gouvernement de présenter des modifications législatives pour désigner VIA HFR-VIA TGF Inc. comme société d'État mandataire, ce qui lui permettrait de s'occuper de la mise en place de services ferroviaires à grande fréquence au nom du gouvernement.
- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose également de verser 371,8 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, à VIA HFR-VIA TGF Inc. et à Infrastructure Canada pour faire progresser la conception et le développement de trains à grande fréquence.

Le gouvernement publiera d'autres précisions sur les trains à grande fréquence une fois la demande de propositions conclue.

## Soutenir les ports pour petits bateaux

Des côtes de l'Atlantique de Terre-Neuve-et-Labrador à l'océan Arctique au Nunavut en passant par la côte Pacifique de la Colombie-Britannique, les ports pour petits bateaux sont au cœur des communautés côtières du Canada. Ils sont essentiels au secteur de la pêche d'un océan à l'autre et ils appuient le tourisme et l'accès sécuritaire à nos voies navigables pour tous.

De nombreux ports ont besoin d'être réparés, tant à cause de l'usure normale qu'en raison des changements climatiques qui provoquent des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus graves. Par exemple, les ports de la région de l'Atlantique et de l'Est du Québec ont subi d'importants dommages causés par l'ouragan Fiona en 2022.



- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 463,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025 et selon la comptabilité de caisse, à Pêches et Océans Canada pour réparer et entretenir les ports pour petits bateaux, y compris ceux endommagés par l'ouragan Fiona. Cet investissement appuiera le développement économique local pour les générations à venir, particulièrement les travailleuses et travailleurs des secteurs de la pêche, de l'aquaculture, du tourisme, de la construction et du génie maritime.

## **Soutenir un réseau de transport fiable dans le Canada Atlantique**

Il est important pour les communautés de pouvoir se déplacer facilement, et important pour maintenir notre économie en mouvement. C'est d'autant plus vrai dans le Canada atlantique, où de nombreuses communautés et entreprises comptent sur les ponts et les services de traversiers pour leurs déplacements.

Le gouvernement fédéral appuie les principaux services de transport du Canada atlantique par l'intermédiaire de Marine Atlantique Inc., une société d'État qui fournit un service de traversier entre Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, et du Programme de contribution pour les services de traversier, qui finance le service de traversier entre le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Est du Québec. Le gouvernement fédéral est également responsable du pont de la Confédération qui relie l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, et qui est géré dans le cadre d'une entente avec un tiers opérateur de pont.

Dans le budget de 2024, le gouvernement prend des mesures pour veiller à ce que ces services puissent relier de manière fiable et abordable la population du Canada atlantique et ses communautés. Voici les mesures proposées :

- ▶ Un financement de 124,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, dont 32,9 millions de dollars en amortissement restant, à Marine Atlantique Inc. pour appuyer ses activités continues et maintenir ses tarifs à un prix abordable.
- ▶ Un financement de 2,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Transport Canada pour geler des tarifs dans le cadre du Programme de contributions pour les services de traversier jusqu'en décembre 2025.
- ▶ Un financement de 13,7 millions de dollar sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Transport Canada pour négocier la poursuite du gel des droits de péage du pont de la Confédération en 2025 et en 2026.

## Chapitre 5

### Des communautés plus en santé et en sécurité

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>5.1. Un environnement propre et sécuritaire pour la prochaine génération</b>	<b>0</b>	<b>705</b>	<b>167</b>	<b>53</b>	<b>41</b>	<b>45</b>	<b>1 012</b>
Soutenir le système d'alerte préventive en cas de conditions météorologiques extrêmes	0	1	1	1	1	1	7
Assurer des prix abordables pour les véhicules électriques	0	1 055	7	0	0	0	1 062
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-450	-4	0	0	0	-455
Investir dans les parcs du Canada	0	15	79	34	14	14	157
Soutenir la réserve de parc national à Pituamkek, sur l'Île-du-Prince-Édouard	0	2	5	6	6	7	25
Protéger la mer Great Bear en Colombie-Britannique	0	0	2	5	8	10	24
Aménager un nouveau parc national urbain à Windsor	0	1	4	6	13	12	36
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-14	-22	0	0	0	-36
Protéger la population et l'environnement des produits chimiques nocifs	0	95	95	0	0	0	191
<b>5.2. Des communautés dynamiques et inclusives</b>	<b>0</b>	<b>424</b>	<b>415</b>	<b>251</b>	<b>206</b>	<b>191</b>	<b>1 488</b>
Lutter contre la haine	0	37	56	47	38	28	206
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	0	0	0	0	-1	-1	-3
Lutter contre la montée de l'antisémitisme	0	1	1	1	1	1	6
Lutter contre la montée de l'islamophobie	0	1	1	1	1	1	6
Améliorer le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité	0	5	5	0	0	11	21
Préserver la mémoire de l'Holocauste	0	1	1	1	1	1	5
Soutenir la santé mentale des communautés noires au Canada	0	2	2	0	0	0	4
Investir dans la CBC/Radio-Canada	0	42	0	0	0	0	42
Faire la promotion du journalisme local <sup>1</sup>	0	20	20	20	0	0	59

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Investir dans les services de programmation d'intérêt public	0	10	5	0	0	0	15
Soutenir les athlètes nationaux du Canada	0	15	15	7	7	7	51
Offrir des activités sportives communautaires à tout le monde	0	5	10	0	0	0	15
Soutenir les producteurs de films canadiens <sup>1</sup>	0	50	50	0	0	0	100
Renforcer la scène musicale canadienne <sup>1</sup>	0	16	16	0	0	0	32
Nourrir le dynamisme des festivals et des arts de la scène	0	37	25	9	0	0	71
Construire de nouveaux musées et de nouveaux centres culturels	0	7	5	0	0	0	11
Soutenir l'industrie canadienne du livre	0	3	3	3	0	0	10
Appuyer le Centre national des Arts	0	0	15	15	15	0	45
Soutenir le Centre Harbourfront	0	5	5	0	0	0	10
Soutenir l'aide juridique en matière criminelle	0	80	90	90	90	90	440
Soutenir l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés	0	72	72	44	44	44	274
Protéger les droits en matière de langues officielles	0	5	9	9	6	6	36
Maintenir la participation à la démocratie dans les langues officielles	0	10	10	5	5	4	33
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	0	0	0	0	0	-1
<b>5.3. Des communautés plus sécuritaires</b>	<b>2</b>	<b>91</b>	<b>168</b>	<b>124</b>	<b>41</b>	<b>33</b>	<b>458</b>
Poursuivre la lutte contre les vols d'automobiles <sup>1</sup>	0	14	14	14	0	0	43
Doubler les crédits d'impôt pour les pompiers volontaires et les volontaires en recherche et sauvetage	5	20	20	20	20	20	105
Appuyer davantage la formation des pompières et des pompiers	0	1	0	0	0	0	1
Retirer les armes d'assaut de nos rues	0	19	15	1	1	1	38
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-3	-27	0	0	0	0	-30

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Protéger les enfants des préjudices en ligne <i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	12	17	16	9	1	54
Soutenir Jeunesse, J'écoute	0	3	3	3	0	0	8
Soutenir la Commission sur l'avenir du sport au Canada	0	7	4	0	0	0	11
Faire face à la crise de surdoses dans les municipalités et les communautés autochtones <i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	25	75	50	0	0	151
Lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail	0	10	10	10	0	0	31
Accroître le nombre de juges pour offrir un accès plus rapide à la justice	0	9	10	10	10	11	50
<b>5.4. Infrastructure pour les communautés en croissance</b>	<b>0</b>	<b>287</b>	<b>569</b>	<b>253</b>	<b>243</b>	<b>244</b>	<b>1 596</b>
Construire plus d'établissements communautaires	0	25	50	125	150	150	500
Investir dans les services ferroviaires voyageurs partout au Canada	0	130	296	36	32	32	526
Faire progresser le projet de train à grande fréquence	0	79	79	53	53	53	318
Soutenir les ports pour petits bateaux	0	29	32	38	7	7	112
Soutenir un réseau de transport fiable dans le Canada Atlantique	0	24	113	1	1	2	140
<b>Investissements supplémentaires – Des communautés plus en santé et en sécurité</b>	<b>-14</b>	<b>871</b>	<b>394</b>	<b>206</b>	<b>186</b>	<b>155</b>	<b>1 799</b>
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux	-14	0	19	19	19	19	64
Financement proposé à de multiples ministères pour gérer les passifs environnementaux grâce à l'évaluation et à l'assainissement des sites contaminés sous responsabilité fédérale.							
Favoriser la gestion durable des pesticides	0	19	20	0	0	0	39
Financement proposé à SC et à AAC pour maintenir un système de réglementation des pesticides, ainsi que surveiller et favoriser une gestion durable de l'utilisation des pesticides.							
Soutenir le secteur des arts de la scène dans les Prairies	0	6	7	7	0	0	20
Financement proposé pour permettre à PrairiesCan d'appuyer les organisations des arts de la scène du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.							
Fonds des médias du Canada	0	20	20	0	0	0	40

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Financement proposé à PCH pour que le Fonds des médias du Canada continue d'appuyer les productions médiatiques, y compris celles dirigées par des membres de groupes méritant l'équité.							
Glenn Gould Foundation	0	10	0	0	0	0	12
Financement proposé à PCH pour aider la Glenn Gould Foundation à accroître le prestige et le rayonnement du prix Glenn Gould, qui honore les carrières exceptionnelles et uniques dans le domaine artistique.							
Centre du patrimoine de la GRC	0	2	2	0	0	0	3
Financement proposé à PrairiesCan pour les opérations du Centre du patrimoine de la GRC.							
Appuyer les activités et célébrations communautaires	0	1	1	1	0	0	2
Financement proposé à PCH pour permettre au Programme des célébrations et commémorations d'appuyer les célébrations communautaires organisées lors de la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes.							
Prix humanitaire Terry Fox	0	10	0	0	0	0	10
Financement proposé à PCH pour soutenir les bourses destinées aux personnes aux études postsecondaires par l'entremise du Prix humanitaire Terry Fox.							
Bénévoles Canada	0	0	0	0	0	0	0
Financement proposé de 0,4 million de dollars en 2024-2025 pour qu'EDSC aide Bénévoles Canada à élaborer sa stratégie nationale d'action bénévole.							
Mettre en œuvre des évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle	0	2	2	2	2	2	8
Financement proposé à Justice Canada pour élargir l'utilisation des évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle des personnes noires et racisées dans le système de justice pénale.							
Soutenir les établissements correctionnels fédéraux	0	61	159	52	52	52	377
Financement proposé à SCC pour stabiliser ses activités principales.							
Lutter contre les crimes financiers	0	1	1	0	0	0	3
Financement proposé à SP pour appuyer le Centre de coordination contre la criminalité financière.							
Lutter contre le passage de clandestins	0	8	8	8	0	0	23
Financement proposé à la GRC pour poursuivre les activités visant à détecter, à décourager et à empêcher les opérations de passage de clandestins au Canada.							
Moderniser les centres de surveillance de l'immigration	0	79	65	67	68	45	325
Financement proposé à l'ASFC pour la détention sécuritaire de personnes à haut risque.							
Adapter les exigences de voyage pour les citoyens du Mexique	0	21	15	0	0	0	36
Moins : Revenus projetés	0	-21	-22	-23	-24	-25	-115
Financement proposé à IRCC pour le traitement des visas des personnes de nationalité mexicaine, ce qui comprend l'amélioration des services de visa au Mexique.							
Offrir des soins de santé aux personnes qui demandent l'asile et le statut de réfugié	0	411	0	0	0	0	411
Financement proposé à IRCC en vue de soutenir le Programme fédéral de santé intérimaire, qui offre une couverture temporaire des soins de santé essentiels aux personnes qui demandent l'asile et le statut de réfugié.							

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Logements temporaires pour les personnes qui demandent l'asile	0	141	0	0	0	0	141
Financement proposé à IRCC pour passer de solutions de logement provisoires à des solutions de logement durables pour les personnes qui demandent l'asile.							
Programme de prêts aux immigrants	0	2	2	0	0	0	4
Financement proposé à IRCC pour hausser le plafond du Programme de prêts aux immigrants en vue d'aider les personnes réfugiées et les personnes immigrantes admises pour des motifs d'ordre humanitaire à payer les coûts de leur déplacement à destination du Canada.							
Donner suite aux recommandations de la Commission des pertes massives	0	20	17	17	11	11	77
<i>Financement proposé à SP et à la GRC suite aux recommandations de la Commission des pertes massives.</i>							
Appuyer les services de police contractuels	0	2	6	4	4	4	21
Financement proposé à SP pour appuyer le travail des services de police contractuels.							
Améliorer la sécurité autour du complexe parlementaire	0	10	10	10	10	10	50
Financement proposé à SP pour renforcer la présence des services de police d'Ottawa autour du complexe parlementaire.							
Programme d'habilitation de sécurité en matière de transport	0	23	23	21	21	20	108
Financement proposé à TC et à la GRC pour l'administration du Programme d'habilitation de sécurité en matière de transport. Ce programme contrôle les travailleuses et les travailleurs des ports et aéroports qui exécutent certaines tâches et qui ont accès à des zones réglementées, dans le but de prévenir les menaces pour la sécurité dans le système de transport canadien.							
Programme de transfert des installations portuaires	0	48	45	21	23	15	152
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-5	-5	0	0	0	-10
Financement proposé à TC pour l'administration du Programme de transfert des installations portuaires, qui facilite le transfert d'installations portuaires administrées par Transports Canada à des propriétaires locaux.							
<b>Chapitre 5 – Incidence budgétaire nette</b>	<b>-12</b>	<b>2 379</b>	<b>1 714</b>	<b>887</b>	<b>718</b>	<b>667</b>	<b>6 353</b>

*Nota* : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

<sup>1,2,3</sup> Déjà annoncé

## Chapitre 6

# Un avenir équitable pour les Autochtones

Un Canada équitable se traduit par un gouvernement qui continue de réaliser d'importants progrès vers la réconciliation avec les Autochtones. Le gouvernement fédéral continue d'accorder la priorité à sa responsabilité d'aider les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis à disposer des moyens dont elles ont besoin pour croître et réussir selon leurs propres conditions.

En 2015, le gouvernement fédéral s'est engagé à tracer une nouvelle voie vers la réconciliation avec les peuples autochtones. Une véritable réconciliation, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect et les partenariats, permettra à toutes les personnes vivant au Canada de mieux se connaître et de mieux connaître leur histoire collective.

La réconciliation commence par des relations renouvelées de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne ainsi que par le renforcement des partenariats avec les titulaires de droits.

- ✓ En 2017, le gouvernement fédéral et ses partenaires inuits ont établi le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne. Créé par la Déclaration de l'Inuit Nunangat sur le partenariat entre les Inuits et la Couronne, ce comité sert de mécanisme principal pour faire avancer la réconciliation entre ces deux parties. Des priorités importantes pour les Inuits et la Couronne ont progressé, y compris la *Politique sur l'Inuit Nunangat* et des investissements visant les Inuits.
- ✓ En 2017, le gouvernement fédéral et ses partenaires métis ont établi le Mécanisme bilatéral permanent des Métis. Ce processus a mené à de meilleures politiques et à des investissements éclairés dans des communautés métisses.
- ✓ En 2017, le gouvernement fédéral et ses partenaires des Premières Nations ont établi le Mécanisme bilatéral permanent de l'Assemblée des Premières Nations. Ce comité a renforcé la priorité pangouvernementale d'investir dans les approches dirigées par les Premières Nations.
- ✓ En 2023, le gouvernement fédéral a tenu la première rencontre du forum intergouvernemental des dirigeants des partenaires autochtones signataires de traités modernes et des gouvernements autochtones autonomes afin de poursuivre les efforts visant à assurer le respect de l'esprit et de l'intention des traités.

De plus, le Parlement a adopté la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, ce qui a permis au gouvernement fédéral et à ses partenaires autochtones d'élaborer le premier plan d'action quinquennal visant à fournir une feuille de route pour les travaux à venir portant sur autodétermination accrue et une meilleure reconnaissance des droits des peuples autochtones au Canada.

Grâce à des investissements à long terme, le gouvernement fédéral et les partenaires autochtones s'efforcent de rendre les communautés autochtones fortes, en santé et prospères pour les générations à venir.

Depuis un an, d'importants jalons ont été franchis sur la voie de la réconciliation :

- La Cour fédérale a approuvé un règlement historique de 23,3 milliards de dollars pour indemniser les personnes qui ont subi un préjudice en raison du sous-financement discriminatoire des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et de la définition étroite du principe de Jordan utilisée par le gouvernement.
- Dotée d'un financement de 4 milliards de dollars sur sept ans, la Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique est en cours d'élaboration en collaboration avec des partenaires autochtones.
- Le nouveau Fonds d'équité en santé autochtone de 2 milliards de dollars permettra de remédier aux obstacles particuliers auxquels les Autochtones font face pour accéder à des services de santé.
- Un apport de 1,6 milliard de dollars permettra aux enfants des Premières Nations de recevoir l'aide dont ils ont besoin par l'application du principe de Jordan.
- Plusieurs autres ententes de coordination ont été conclues en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Il s'agit là d'une étape importante en vue de réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge par l'État et de préserver leurs liens avec leur famille, leur communauté et leur culture.
- L'Enquête nationale Qanuippitaa? sur la santé des Inuits a continué d'être menée dans les communautés, sous la conduite des Inuits. Cette enquête vise à recueillir des données à jour afin de mieux comprendre les points forts et les lacunes en matière de santé, tant à l'échelle régionale que nationale, et de contribuer à des changements qui amélioreront la santé et le bien-être des Inuits.

Dans le budget de 2024, le gouvernement poursuit ces efforts en proposant des investissements qui favoriseront la santé et le bien-être des enfants, des jeunes, des familles et des communautés autochtones. Le budget prévoit également des investissements dans l'autodétermination des peuples autochtones et la réconciliation économique avec ceux-ci.



En toute équité, les communautés autochtones doivent pouvoir accroître leur prospérité à leur façon. Pour y parvenir, elles ont besoin de nouveaux outils qui tiennent compte de leurs besoins uniques et leur permettent d'exercer leur droit à l'autodétermination. Le gouvernement procure une plus grande souplesse aux peuples autochtones dans l'exercice de la compétence fiscale, fournit un appui à l'entrepreneuriat, au tourisme et à l'énergie propre, et favorise l'accès au capital abordable.

Les résultats en matière de santé des populations autochtones demeurent inférieurs à ceux de la population en général. Ce n'est qu'un des nombreux héritages néfastes du colonialisme dont il faut se débarrasser à tous les niveaux. Afin d'améliorer les résultats en matière de santé et de s'assurer que les populations autochtones les plus vulnérables bénéficient du soutien dont elles ont besoin, le gouvernement renforce les programmes d'aide au revenu et de soutien du revenu des personnes en situation de handicap dans les réserves, et il investit dans les soins de santé primaires, la santé mentale et la sécurité alimentaire.

Pour que les communautés deviennent de plus en plus sûres, le gouvernement se penche sur la question de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice et améliore le financement pour les services de police communautaire, la gestion des urgences et la préparation aux situations d'urgence.

Le budget de 2024 et les initiatives en cours contribueront à apporter des améliorations concrètes à la qualité de vie des familles et des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ils permettront de continuer à bâtir un Canada meilleur pour les générations présentes et futures.

### **Investissements clés dans les priorités des Premières Nations depuis 2015**

- Un financement de 29 milliards de dollars accordé aux services de protection de l'enfance, y compris le financement pour mettre en œuvre la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, maintenir et améliorer le programme de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, et soutenir les négociations en cours en vue de réformes supplémentaires du programme.
- Un financement de près de 8,1 milliards de dollars pour répondre aux besoins des enfants des Premières Nations en matière de santé, de services sociaux et d'éducation par l'application du principe de Jordan.
- Un financement de 7,2 milliards de dollars pour soutenir les soins primaires et la santé publique dans les réserves, la santé mentale fondée sur les distinctions et les services de santé non assurés. Cette

somme comprend également un financement de 1,2 milliard de dollars pour l'infrastructure, qui a déjà appuyé 248 projets liés à la santé dans les communautés des Premières Nations.

- Un financement de plus de 6,1 milliards de dollars pour l'enseignement primaire et secondaire afin d'aider les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves à recevoir une éducation de qualité. Cette somme comprend également un financement de 1,8 milliard de dollars pour l'infrastructure, qui a déjà appuyé 310 projets d'installations scolaires.
- Un financement de plus de 6,3 milliards de dollars pour combler les lacunes des infrastructures essentielles d'eau et d'eaux usées et accélérer les progrès en vue de mettre fin aux avis à long et à court terme sur la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations vivant dans les réserves.
- Un financement de plus de 4 milliards de dollars pour soutenir le logement des Premières Nations dans les réserves.
- Un financement de près de 2,5 milliards de dollars pour soutenir l'infrastructure communautaire dans les réserves.
- Un financement de 1,4 milliard de dollars pour faire progresser les priorités en matière de logement, d'eau et d'eaux usées et d'infrastructure communautaire dans les Premières Nations autonomes et les Premières Nations signataires de traités modernes.
- Un financement de près de 2,5 milliards de dollars pour mettre sur pied un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répond aux besoins des familles des Premières Nations.
- Un financement de 991 millions de dollars accordé aux services de police et aux installations policières des Premières Nations et des Inuits pour offrir l'accès à des services de police locaux et adaptés à la culture qui rendent les communautés plus sûres.
- Un financement de 417 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire des Premières Nations.

### **Investissements clés dans les priorités des Inuits depuis 2015**

- Un financement de 25 millions de dollars pour la mise en œuvre de la Politique sur l'Inuit Nunangat, qui a été élaborée conjointement avec les Inuits et qui guidera le gouvernement fédéral dans la conception, l'élaboration et l'exécution de politiques, d'initiatives et de programmes fédéraux nouveaux et renouvelés.
- Un financement de plus de 1,3 milliard de dollars pour soutenir le logement dans les communautés inuites.

- Un financement de 43,7 millions de dollars pour éliminer la tuberculose dans la région Inuit Nunangat d’ici 2030.
- Un financement de 5,6 milliards de dollars pour fournir des services de santé non assurés et soutenir la santé mentale fondée sur les distinctions.
- Un financement de plus de 230 millions de dollars à l’intention des communautés inuites pour mettre sur pied un système d’apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répond aux besoins des familles inuites.
- Un financement de 220 millions de dollars pour répondre aux besoins en services de santé, en services sociaux et en services éducatifs des enfants inuits dans le cadre de l’Initiative : Les enfants inuits d’abord.
- Un financement de plus de 76 millions de dollars pour soutenir la sécurité alimentaire des Inuits.
- Un financement de 70 millions de dollars pour soutenir la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits.
- Un financement de 991 millions de dollars accordé aux services de police et aux installations policières des Premières Nations et des Inuits pour offrir l’accès à des services de police locaux et adaptés à la culture qui rendent les communautés plus sûres.
- Un financement de plus de 125 millions de dollars pour la Stratégie d’éducation postsecondaire des Inuits.

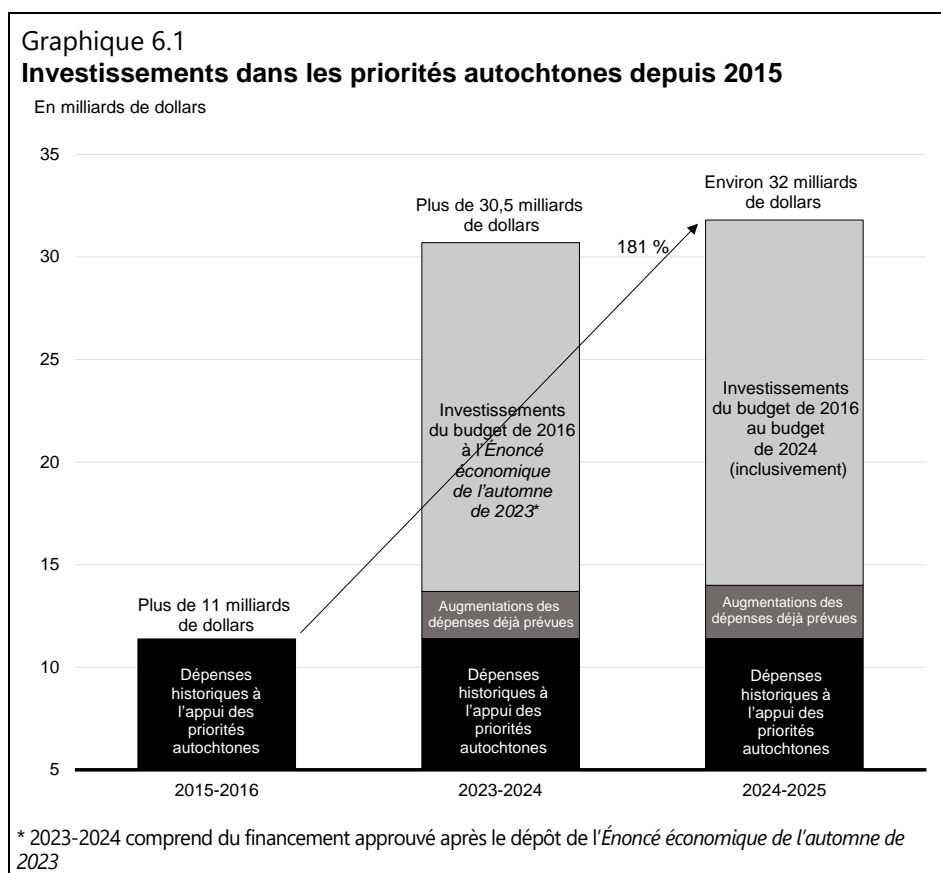
### **Investissements clés dans les priorités des Métis depuis 2015**

- Un financement de plus de 860 millions de dollars à l’intention des communautés métisses pour mettre sur pied un système d’apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répond aux besoins des familles métisses.
- Un financement de 690 millions de dollars pour soutenir le logement dans les communautés métisses.
- Un financement de plus de 400 millions de dollars affecté à la formation pour les compétences et l’emploi des communautés métisses, au développement économique ainsi qu’au démarrage et à l’expansion de petites et moyennes entreprises métisses.
- Un financement de 867 millions de dollars pour soutenir les soins de santé mentale fondés sur les distinctions ainsi que la surveillance et le traitement des maladies chroniques.
- Un financement de plus de 360 millions de dollars pour la Stratégie d’éducation postsecondaire de la Nation métisse.

## Donner suite aux priorités autochtones

Pendant trop longtemps, les gouvernements précédents n'ont pas réalisé suffisamment d'investissements dans l'avenir des Autochtones. Toutefois, cette tendance s'est inversée depuis 2015.

Le gouvernement fédéral travaille avec des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour effectuer des investissements importants fondés sur les distinctions et qui sont adaptés aux priorités établies par les Autochtones.



## Investir dans les priorités des Autochtones

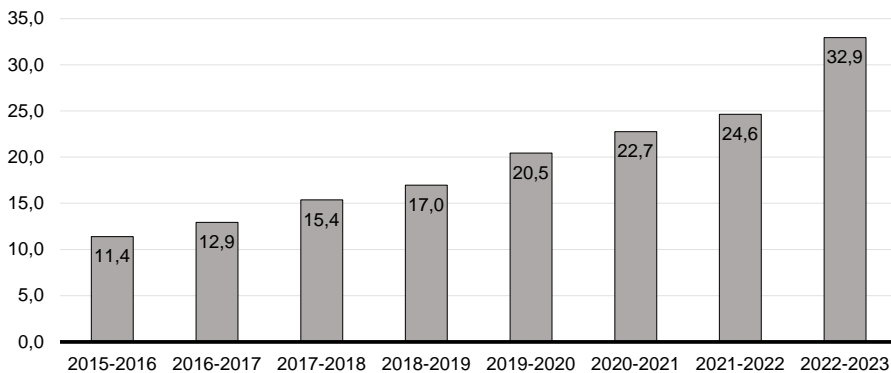
Les dépenses à l'appui des priorités autochtones ont fait un bond considérable depuis 2015 (181 %) : les dépenses en 2023-2024 sont estimées à plus de 30,5 milliards de dollars et devraient atteindre environ 32 milliards de dollars en 2024-2025.

Le budget de 2024 prévoit notamment un financement de 2,3 milliards de dollars sur cinq ans pour le renouvellement de programmes.

Graphique 6.2

### Investissements annuels à l'appui des priorités autochtones

En milliards de dollars



Sources : Comptes publics du Canada; rapports sur les résultats ministériels

En plus de ces investissements, le gouvernement collabore depuis 2015 avec les peuples autochtones pour respecter les droits issus des traités, redresser les torts du passé, assurer l'exercice de leurs droits et redynamiser le processus concernant les traités modernes. Les travaux de réconciliation et de soutien à l'autodétermination des Autochtones ont fait augmenter les passifs totaux enregistrés de 11 milliards de dollars en 2015-2016 à 76 milliards de dollars en 2022-2023, comme il est indiqué dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*. La grande majorité de ce montant a été utilisé pour répondre aux revendications des Autochtones et fournir un dédommagement pour les préjudices passés du colonialisme. Cet accroissement des passifs témoigne des efforts que le gouvernement fédéral déploie pour faire progresser la réconciliation en remédiant aux répercussions durables du colonialisme, tout en soutenant le processus de guérison pour toutes les générations, à la fois celles des survivantes et survivants, de leurs enfants, ainsi que de celles et ceux qui les suivront.

Les investissements réalisés à ce jour ont amélioré la vie des peuples autochtones et créé de nouvelles possibilités dans les communautés partout au pays. Grâce à des partenariats avec des prestataires de services et des peuples autochtones, ces investissements ont permis d'améliorer l'accès aux soins de santé, à l'éducation, aux services à l'enfance et à la famille, au logement et à l'infrastructure. À titre d'exemple :

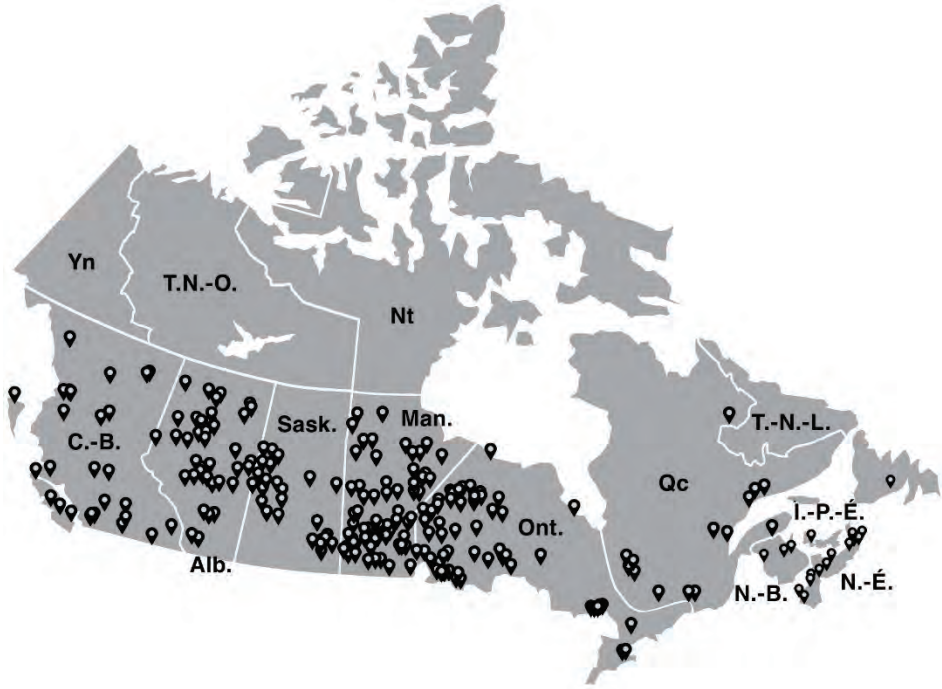
- En 2015, on comptait 11 équipes de mieux-être mental au service de 86 communautés au pays (sauf en Colombie-Britannique, où les services de mieux-être mental sont gérés et assurés par la Régie de la santé des Premières Nations). En 2023, les investissements fédéraux ont porté ce nombre à 75 équipes, servant plus de 385 communautés inuites et des Premières Nations.
- Grâce au financement de programme accordé dans le budget de 2017, la Nation crie de Sturgeon Lake a enregistré, pour la première fois depuis plus de 50 ans, sa première naissance assistée par une sage-femme au sein de la communauté. En octobre 2023, grâce aux investissements prévus dans le budget de 2021, la communauté a entrepris la construction d'un centre de naissance distinct, le premier établissement du genre bâti dans une réserve.
- Depuis mars 2023, 10 lois des Premières Nations et des Inuits sur les services à l'enfance et à la famille sont entrées en vigueur et favorisent l'autodétermination en permettant aux communautés d'exercer leur compétence.
- En juillet 2022, une entente régionale en matière d'éducation d'importance historique a été signée avec le Conseil en Éducation des Premières Nations au Québec. Cette entente a été rendue possible par les investissements de 310,6 millions de dollars sur cinq ans qui figuraient dans le budget de 2022 et visaient à améliorer les résultats en matière d'éducation. Cette entente appuie 22 communautés des Premières Nations au Québec et finance plus de 6 000 élèves en fonction de la vision de l'éducation de leurs communautés.
- Depuis 2016, le gouvernement fédéral a investi plus de 2 milliards de dollars pour construire ou améliorer 310 établissements scolaires, dont 180 sont terminés et 130 sont en cours de travaux, ce qui profite à 319 communautés des Premières Nations.
- Depuis 2016, le gouvernement fédéral a investi plus de 710 millions de dollars dans 286 projets d'infrastructures liés à la santé, dont 216 sont terminés et 70 sont en cours, ce qui profite à 214 communautés des Premières Nations.

- Le 15 décembre 2022, la *Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations* est entrée en vigueur, pour remplacer la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* qui avait été abrogée. Élaborée en collaboration avec le Conseil consultatif des terres, cette nouvelle loi soutient les Premières Nations qui souhaitent récupérer leur compétence sur leurs terres de réserve. En 2022-2023, plus de 100 Premières Nations géraient déjà leurs terres sous le régime d'un code foncier, neuf Premières Nations ont ratifié l'Accord-cadre et trois autres ont réaffirmé leur compétence sur leurs terres, environnements et ressources naturelles qui ne relèvent pas de la *Loi sur les Indiens*.
- Depuis 2016, les Inuits ont construit près de 500 nouvelles maisons, réparé un nombre important d'habitations existantes et entrepris des travaux d'aménagement foncier cruciaux grâce au soutien du gouvernement fédéral qui a effectué des investissements dans le logement fondés sur des distinctions.
- La signature, en 2019, de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de la Nation métisse a constitué une étape importante à l'appui de l'autodétermination des communautés autochtones partout au Canada. Cet accord permet d'offrir aux enfants métis et à leur famille des programmes et des services de grande qualité, adaptés à leur culture.

Au total, ces investissements représentent environ 200 milliards de dollars pour appuyer les peuples autochtones.

Figure 6.1

**Communautés des Premières Nations bénéficiant de projets d'infrastructures achevés dans le domaine de l'éducation**

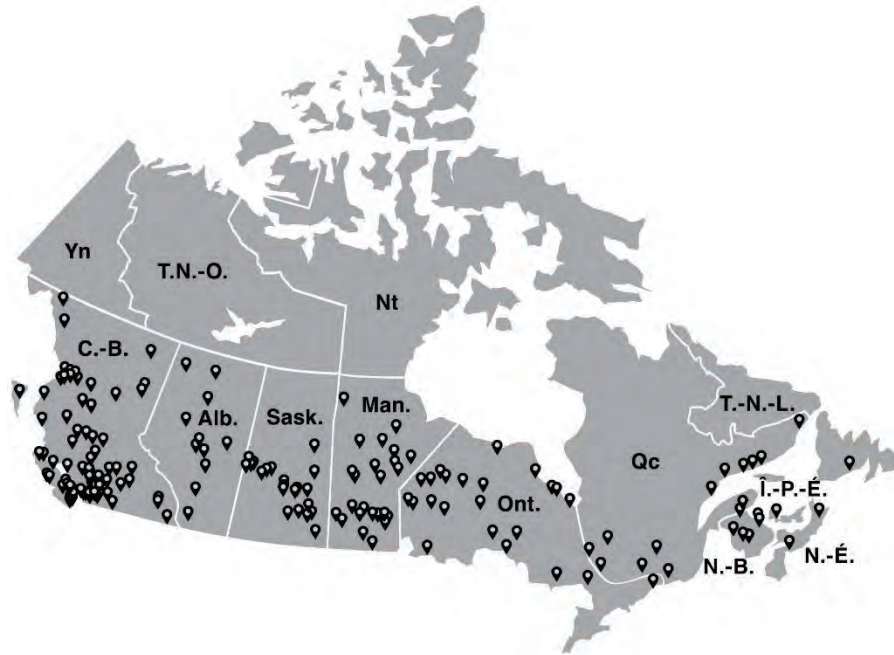


*Nota* – Aucun projet achevé n'est indiqué pour le Nord, car le soutien financier du gouvernement fédéral est offert aux Premières Nations qui possèdent des écoles dans des réserves et en assurent le fonctionnement. Le gouvernement fédéral appuie divers projets dans le Nord à l'aide d'autres mécanismes de financement. Étant donné que certains projets bénéficient à plus d'une communauté, le nombre de projets ne correspond pas nécessairement au nombre de marqueurs sur la carte.



Figure 6.2

**Communautés des Premières Nations bénéficiant de projets d'infrastructures achevés dans le domaine de la santé**



*Nota* – Aucun projet achevé n'est indiqué pour le Nord, car le soutien financier du gouvernement fédéral vise les établissements de santé qui offrent des services principalement aux membres des Premières Nations et à leur famille vivant dans des réserves ou près de celles-ci. Étant donné que certains projets bénéficient à plus d'une communauté, le nombre de projets ne correspond pas nécessairement au nombre de marqueurs sur la carte.

Le gouvernement fédéral et ses partenaires autochtones ont tout particulièrement accordé la priorité aux investissements dans l'infrastructure. Entre 2015 et 2023, un financement ciblé de 22,3 milliards de dollars a été accordé pour plus de 10 252 projets d'infrastructures visant à permettre la construction de plus de logements dans les communautés autochtones.

Pour répondre aux besoins en logements dans les réserves, Services aux Autochtones Canada collabore avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour financer des projets dans les communautés des Premières Nations, y compris de nouvelles constructions et des travaux de modernisation et de rénovation. En voici quelques exemples :

- Réalisation de 4 982 projets d'infrastructures liés au logement (dont 2 550 sont achevés) qui profiteront à 611 communautés des Premières Nations.
- Construction de 5 875 nouveaux logements dans le cadre de 1 308 projets.
- Rénovation et modernisation de 12 793 logements dans le cadre de 1 502 projets.

- Acquisition de 3 324 terrains devant être aménagés par des Autochtones dans le cadre de 393 projets.

## Soutenir la guérison et réparer les préjudices passés

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a remanié la démarche à suivre pour régler les litiges en accordant la priorité à la négociation lorsqu'il est possible de parvenir à un règlement et, si ce n'est pas le cas, en cherchant à trouver une solution par une approche fondée sur des principes.

Le gouvernement fédéral s'efforce de travailler avec les parties aux litiges pour réparer les torts du passé dans la mesure du possible en accordant une indemnisation financière, en présentant des excuses sincères et en prenant des mesures correctives qui aident à favoriser la guérison et à tourner la page. Tous ces éléments concordent avec ce qui a été entendu lors d'échanges directs avec les partenaires autochtones. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral et ses partenaires autochtones ont résolu plusieurs griefs de longue date grâce à des règlements qui réparent les préjudices causés par des actes répréhensibles du passé. Bien qu'aucun règlement ne puisse effacer le traumatisme, la douleur et les possibilités perdues découlant d'actes répréhensibles du passé, ces ententes encouragent les peuples et les communautés autochtones à chercher de nouveaux moyens de guérir et de rebâtir sur l'héritage néfaste du colonialisme.

- Un règlement approuvé en décembre 2023 **indemniser les peuples autochtones ayant été placés dans des foyers familiaux supervisés par le gouvernement fédéral (Percival)**, alors qu'ils fréquentaient un établissement scolaire loin de leur communauté d'origine, y compris les personnes qui ont subi des sévices corporels, sexuels ou autres.
- Une entente de règlement historique de 23,3 milliards de dollars a été conclue en octobre 2023 pour **indemniser les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves et au Yukon** qui ont été retirés de leur foyer dans le cadre du système des services à l'enfance et à la famille. Elle vise également les enfants qui ont été touchés par la définition étroite du principe de Jordan appliquée par le gouvernement, ainsi que les personnes qui s'occupaient d'eux.
- En juin 2023, le Canada, l'Ontario et les 21 Premières Nations signataires du **traité Robison-Huron** sont parvenus à un règlement de 10 milliards de dollars qui comprend un versement de 5 milliards de dollars à la fois du Canada et de l'Ontario comme compensation pour des annuités non versées qui avaient été promises dans un traité qui remonte à 1850. Les communautés ont reçu la totalité du paiement le 25 mars 2024 et s'affairent maintenant à conclure leurs ententes de versement collectives.

- Un règlement a été approuvé en mars 2023 pour remédier aux préjudices subis par les membres des communautés des Premières Nations en lien avec les pensionnats indiens (**recours collectif de la bande de Gottfriedson**). Le Canada a versé 2,8 milliards de dollars pour établir la Société des quatre piliers afin d'appuyer les activités de guérison, de mieux-être, d'éducation, de patrimoine, de langue et de commémoration.
- En juin 2022, un règlement de 1,3 milliard de dollars a été conclu avec la **Nation des Siksika** pour réparer les torts du siècle dernier, notamment lorsque le gouvernement du Canada a rompu la promesse qu'il avait faite dans le Traité avec les Pieds-Noirs et s'est emparé de près de la moitié des terres de réserve de la Nation des Siksika pour les vendre à des colons.
- Approuvée en décembre 2021, l'**entente de règlement des recours collectifs relatifs à l'eau potable** prévoit le versement de 8 milliards de dollars pour indemniser directement les peuples autochtones et les Premières Nations touchées et assurer un accès fiable à l'eau potable dans les réserves.
- En septembre 2021, une convention de règlement a été approuvée pour indemniser les **élèves externes des pensionnats indiens (Gottfriedson)** qui fréquentaient un pensionnat indien, mais qui rentraient chez eux après l'école. Bien que les élèves externes puissent demander une indemnisation pour violence sexuelle et mauvais traitements physiques graves dans le cadre du processus d'évaluation indépendant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, ils n'ont pas pu recevoir de Paiement d'expérience commune.
- En août 2019, la **Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux (McLean)** a été approuvée pour dédommager les Autochtones qui ont subi des préjudices alors qu'ils fréquentaient un externat administré par le gouvernement fédéral. Un montant de 7 milliards de dollars a été attribué à ce jour.
- L'**Entente ayant trait à la rafle des années 1960** conclue en décembre 2018 prévoit l'indemnisation des enfants inuits et des Premières Nations qui ont été adoptés par des familles non autochtones, qui sont devenus des pupilles de l'État ou qui ont été placés en garde permanente lors de la rafle des années 1960.
- Le **processus des revendications particulières** résout les torts du passé envers les Premières Nations, tels que la mauvaise gestion des terres et des biens, ou encore les promesses non tenues des traités historiques, par le biais de la négociation et de façon extrajudiciaire. De janvier 2016 au 31 janvier 2024, ce processus a permis de régler 283 revendications à hauteur de près de 10 milliards de dollars. Depuis la création du processus en 1973, un montant total de 13,9 milliards de dollars a été versé pour régler 688 revendications particulières.

Le montant total de ces règlements combinés s'élève à plus de 57 milliards de dollars.

## Travailler à éliminer les avis sur la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations

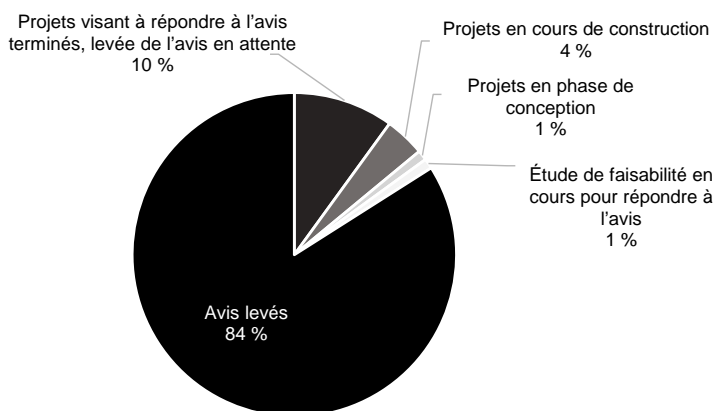
Tout le monde au Canada devrait avoir accès à de l'eau potable salubre et propre.

En novembre 2015, le gouvernement fédéral s'est engagé à lever l'ensemble des 105 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable touchant des communautés des Premières Nations vivant dans des réserves. Depuis, 144 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été levés dans tout le pays et 271 avis à court terme ont été levés avant de devenir des avis à long terme. Par conséquent, 94 % des communautés des Premières Nations ont maintenant accès à de l'eau propre.

Ces résultats sont le fruit du travail acharné des opérateurs des systèmes d'approvisionnement en eau des communautés des Premières Nations et de l'investissement de plus de 6,3 milliards de dollars du gouvernement fédéral dans la construction de 130 usines de traitement de l'eau et des eaux usées ainsi que dans la réparation ou la mise à niveau de 876 autres systèmes. Ces investissements ont également permis d'embaucher et de former des techniciens locaux pour gérer et entretenir efficacement les systèmes d'eau.

Graphique 6.3

### Progrès réalisés pour la levée des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves



Source : Services aux Autochtones Canada

Les Premières Nations réclament depuis longtemps l'adoption d'une loi efficace sur la salubrité de l'eau potable, ainsi que d'un régime national de réglementation qui répond à leurs besoins et garantit aux générations futures un accès fiable à de l'eau potable et salubre. C'est pourquoi le gouvernement a déposé le projet de loi C-61, *Loi sur l'eau propre des Premières Nations*, élaboré de pair avec les Premières Nations pour affirmer leurs droits inhérents à l'autonomie gouvernementale en ce qui concerne l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur et sous les terres des Premières Nations.

Le projet de loi vise également à reconnaître l'importance du contrôle par les Premières Nations de leurs terres et de leurs eaux, ainsi qu'à jeter les bases d'une institution de gestion de l'eau dirigée par les Premières Nations afin d'appuyer les communautés dans l'exercice de leurs compétences pour assurer aux générations futures l'accès à de l'eau potable.

## 6.1 Investir dans un meilleur avenir pour les peuples autochtones

Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les communautés inuites, métisses et des Premières Nations pour veiller à ce que leurs membres aient accès aux occasions de se développer et de réaliser tout leur potentiel. Les peuples autochtones forment le segment en plus forte croissance de la population au Canada, et ce, de façon constante, année après année. Celui-ci inclut les jeunes, qui représentent la plus grande partie de la population chez les Autochtones, ce qui n'est pas le cas dans la population non autochtone. Rien ne saurait être plus important qu'investir dans leur réussite lorsqu'il est question d'investir pour obtenir des résultats à long terme pour les communautés autochtones.

Le gouvernement fédéral prend les mesures nécessaires dans le budget de 2024 pour ouvrir des perspectives aux jeunes et leur permettre d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir. En investissant dans l'éducation et dans la jeunesse autochtone, le gouvernement fédéral investit dans un avenir meilleur pour les communautés autochtones et pour le Canada.

## Principales mesures en cours

- ✓ Un financement de 1,6 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, afin que les enfants des Premières Nations continuent de recevoir l'aide dont ils ont besoin par l'application du principe de Jordan.
- ✓ Un investissement de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, dans les efforts soutenus du Canada pour mettre en œuvre, en collaboration avec les communautés autochtones, la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

## Outiller les jeunes autochtones

L'appel à l'action 66 de la Commission de vérité et réconciliation demande « au gouvernement fédéral d'établir un financement pluriannuel destiné aux organisations communautaires œuvrant auprès des jeunes pour leur permettre d'offrir des programmes sur la réconciliation, et de mettre en place un réseau national de mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires ».

Depuis 2019, le gouvernement travaille avec Indigenous Youth Roots, une organisation nationale dirigée par des jeunes qui collabore avec les communautés pour offrir des subventions et des programmes liés au leadership, au perfectionnement des compétences et à la réconciliation pour les jeunes autochtones.

- ➡ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 12,5 millions de dollars supplémentaires sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour aider l'organisation Indigenous Youth Roots à identifier des organismes dirigés par des Autochtones et à conclure des partenariats avec eux. Cela permettra de continuer à offrir des programmes visant à outiller les jeunes autochtones, comme le recommande l'appel à l'action 66 de la Commission de vérité et réconciliation.

## Soutenir l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année au sein des Premières Nations

Une bonne éducation est la clé pour que tous les enfants aient la chance d'avoir la meilleure vie qui soit. Il est très important d'assurer l'accès à une éducation de grande qualité et adaptée sur le plan culturel pour garantir un avenir meilleur et plus prospère aux enfants, aux jeunes et aux communautés des Premières Nations. Les peuples autochtones forment l'un des segments les plus jeunes et en croissance de toute la population canadienne. Investir dans leur réussite c'est investir dans le succès du Canada.

Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de nouveaux investissements dans l'infrastructure et les programmes d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année des Premières Nations, notamment :

- ▶ Un financement de 649,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour améliorer l'enseignement primaire et secondaire dans les réserves et s'assurer que les formules de financement répondent aux besoins des communautés des Premières Nations en croissance.
- ▶ Un financement de 545,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour construire et rénover des milieux d'apprentissage sains et sûrs pour les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année des Premières Nations.

## **Soutenir l'éducation postsecondaire au sein des Premières Nations**

Pour que les étudiantes et les étudiants autochtones puissent réussir et réaliser leur plein potentiel, il est essentiel de leur ouvrir la voie à l'éducation postsecondaire. En 2021, 45 % des membres des Premières Nations âgés de 25 à 64 ans avaient obtenu un diplôme postsecondaire comparativement à 68 % des gens dans la population non autochtone. Le soutien à la prochaine génération d'étudiantes et d'étudiants autochtones aux niveaux universitaire, collégial ou postsecondaire contribuera à bâtir un avenir meilleur pour les communautés autochtones et un Canada où chaque personne a des chances égales de s'épanouir.

Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de bonifier l'aide accordée aux membres des Premières Nations faisant des études postsecondaires :

- ▶ Un financement de 242,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour accroître l'accès aux études postsecondaires des membres des Premières Nations, dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire.

Le gouvernement fédéral continuera de soutenir l'éducation postsecondaire des Inuits et des Métis au moyen de leurs stratégies d'éducation postsecondaire financées dans le budget de 2019, qui prévoyait des investissements de 487,5 millions de dollars sur plus de dix ans et 61,8 millions de dollars par la suite.

## **Soutenir le Centre Dechinta pour la recherche et l'apprentissage**

Au cours des cinq dernières années, le nombre de titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures a augmenté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Néanmoins, il est particulièrement difficile pour les

Autochtones qui vivent dans le Nord d'avoir accès à des études postsecondaires adaptées sur le plan culturel et à proximité de leur lieu de résidence.

C'est pourquoi le gouvernement investit dans le Centre Dechinta situé dans les Territoires du Nord-Ouest. Il favorise ainsi l'accès à une éducation postsecondaire culturellement adaptée pour la population étudiante autochtone du Nord.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 5,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin de financer le Centre Dechinta pour la recherche et l'apprentissage.

Ce financement permettra aux communautés autochtones d'offrir du soutien aux personnes poursuivant des études postsecondaires dans leur communauté, rendant ainsi l'éducation postsecondaire plus accessible.

## **Offrir à tous les enfants autochtones le meilleur des départs**

Grâce à la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, davantage de communautés autochtones récupèrent leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille, ce qui permet aux enfants et aux jeunes autochtones de grandir dans leurs communautés, sans perdre le lien avec leur identité culturelle, et d'obtenir de meilleurs résultats. Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en œuvre la *Loi* afin d'appuyer les communautés autochtones sur cette voie à suivre.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 1,8 milliard de dollars sur 11 ans, à compter de 2023-2024, pour aider les communautés à exercer leur compétence en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, notamment pour conclure la première entente avec les Inuits afin de mettre en place des solutions de prévention communautaires visant à réduire le nombre d'enfants pris en charge.
- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 167,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, pour garantir l'accès des enfants inuits aux services de santé, aux services sociaux et aux services éducatifs dont ils ont besoin en temps opportun. Le gouvernement poursuit sa collaboration avec les partenaires inuits pour faire progresser la vision à long terme de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, afin que les enfants inuits continuent de recevoir des services de grande qualité en temps utile.



Le gouvernement fédéral est déterminé à éliminer les obstacles systémiques qui empêchent les enfants et les jeunes autochtones d'accéder aux services et au soutien dont ils ont besoin pour s'épanouir. Le gouvernement s'affaire à conclure des ententes définitives qui aboutiront à une réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan.

## Soutenir les cultures autochtones

Pour améliorer les choses et l'équité au pays, il faut aborder avec honnêteté l'histoire du Canada. Il faut que toute la population puisse en apprendre plus sur elle-même et sur les expériences du passé qui la définissent, et que les récits façonnant l'histoire du Canada soient racontés et compris.

Le gouvernement fédéral est résolu à remédier aux séquelles du colonialisme et du racisme. Pour ce faire, il doit s'employer dans une large mesure à soutenir les efforts des peuples autochtones pour se réapproprier, revitaliser et renforcer leurs langues et leurs cultures. La revitalisation et la promotion des langues et des cultures sont au cœur de la guérison, de la réconciliation et de la création d'un fort sentiment d'identité et de communauté.

Afin d'assurer la vitalité des cultures et des langues autochtones pour les générations futures, le budget de 2024 propose ce qui suit :

- ▶ Un financement de 225 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2024-2025, et de 45 millions de dollars par année par la suite, accordé à Patrimoine canadien pour offrir des programmes de langues et de cultures autochtones à l'appui de la *Loi sur les langues autochtones*, qui fera l'objet de son premier examen quinquennal en octobre 2025.
- ▶ Un financement de 65 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 13 millions par année par la suite accordé à Patrimoine canadien pour assurer un soutien permanent au Bureau de l'écran autochtone et ainsi veiller à ce que les Autochtones puissent raconter leur propre histoire et s'identifier à des récits portés à l'écran.

Le budget de 2024 propose également de fournir des ressources additionnelles au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes afin qu'il appuie le Réseau de télévision des peuples autochtones. Pour plus de détails, voir le chapitre 5.

## Soutenir les Autochtones vivant en région urbaine

Les Autochtones, peu importe leur lieu de résidence, devraient avoir accès à des services et du soutien culturel. Celles et ceux qui habitent en milieu urbain font face à des défis uniques pour obtenir les services et le soutien culturel dont ils ont besoin.

Ce financement aide les organisations à offrir des programmes et des services efficaces adaptés à la culture, notamment de l'aide au logement, aux populations autochtones urbaines dans des espaces sûrs et accessibles, et à améliorer la coordination avec les services provinciaux et territoriaux. Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder :

- ▶ Un financement de 60 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour appuyer les centres d'amitié partout au pays qui offrent aux membres de leur communauté du soutien et des services dont ils ont grandement besoin dans divers domaines, notamment la santé, le logement, l'éducation, les loisirs, la langue, la justice, l'emploi, le développement économique, la culture et le bien-être communautaire.

## 6.2 Faire progresser l'autodétermination des Autochtones

Un des principes de la réconciliation consiste à placer l'équité au cœur de toutes les négociations entre le gouvernement fédéral et ses partenaires autochtones. Il faut pour commencer par renouveler les relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, et entre les Inuits et la Couronne, afin qu'elles soient fondées sur le respect et la reconnaissance des droits, ce qui est une priorité depuis 2015. Ces droits englobent le droit à l'autodétermination et le respect de nos engagements envers les titulaires de droits.

Les efforts en cours du gouvernement fédéral appuient les communautés autochtones dans leur cheminement vers l'autodétermination et le mieux-être.

Dans ce contexte, le gouvernement fédéral s'est efforcé d'établir des relations avec ses partenaires autochtones en réparant les préjudices passés, en intensifiant le dialogue, en appuyant la capacité des communautés, et en faisant en sorte que les relations financières avec les peuples autochtones soient de plus en plus équitables. Le budget de 2024 s'appuie sur cet important travail.

## Principales mesures en cours

- ✓ Aider les communautés à chercher, à localiser et à documenter les lieux de sépulture dans les anciens pensionnats, ainsi qu'à commémorer les décès d'enfants et à ramener les dépouilles dans leurs communautés d'origine.
- ✓ Assurer un traitement respectueux et adapté à la culture des tombes et des sépultures anonymes, notamment par l'entremise du cadre actuellement élaboré par l'interlocutrice spéciale indépendante.
- ✓ S'assurer que les communautés ont accès aux renseignements nécessaires pour identifier et localiser leurs enfants disparus et commémorer leur décès, avec l'aide du Comité consultatif national sur les enfants disparus des pensionnats et les sépultures non marquées.
- ✓ Expliquer à la population canadienne l'héritage néfaste des pensionnats et conserver la documentation indispensable pour honorer la mémoire des personnes ayant survécu aux pensionnats, avec l'aide du Centre national pour la vérité et la réconciliation.
- ✓ Créer des tables de discussion innovatrices sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination, permettant la concertation entre le gouvernement et les partenaires autochtones en vue d'établir des ententes et d'autres arrangements constructifs pour reconnaître les droits autochtones et assurer l'exercice de ceux-ci.
- ✓ Établir des mécanismes bilatéraux permanents avec les dirigeants des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse et le Forum intergouvernemental des dirigeants des partenaires autochtones signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale afin de dégager les priorités communes, élaborer conjointement des politiques et surveiller les progrès accomplis.

## Soutenir les négociations en vertu de l'article 35

L'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et confirme les droits ancestraux et issus de traités existants des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Il engage aussi le gouvernement fédéral à collaborer avec ses partenaires pour reconnaître et protéger ces droits. Le gouvernement fédéral travaille avec des communautés autochtones pour étudier de nouvelles façons de faire progresser la reconnaissance des droits des Autochtones et d'appuyer les propres visions d'autodétermination définies par les gouvernements des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Dans tout le pays, le gouvernement fédéral travaille avec des partenaires autochtones à plus de 170 tables de discussion actives pour conclure des traités modernes, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives qui aident les peuples autochtones à exercer leurs droits dans des domaines comme l'éducation, les services à l'enfance et à la famille, la gestion des terres et des ressources, la santé, la justice, la langue et la culture. Depuis 2017, le Canada a signé 33 nouvelles ententes de réconciliation fondées sur les droits avec des partenaires autochtones, notamment :

- L'Entente sur la gouvernance de la Nation Anishinabek (le 1<sup>er</sup> octobre 2022), la première du genre en Ontario, reconnaît le contrôle des Anishinabek sur leur gouvernance et les pouvoirs législatifs des Premières Nations signataires.
- Le Traité concernant l'autonomie gouvernementale et la reconnaissance de la Nation Dakota de Whitecap/Wapaha Ska Dakota Oyate (le 2 mai 2023), qui reconnaît compétence et pouvoirs législatifs à la nation Dakota Whitecap, facilite la création de possibilités économiques et améliore le bien-être communautaire de ses membres.
- L'entente intitulée « Nang K'uula • Nang K'úulaas Recognition Agreement » (le 18 juillet 2023), qui reconnaît la Nation haïda comme titulaire de droits et de titres, et le Conseil de la Nation haïda comme organe directeur de la Nation haïda.

Bien que ces ententes permettent de franchir un pas décisif vers l'affirmation et l'exercice des droits autochtones, il reste encore du travail important à faire.

- ▶ Afin de faire avancer les discussions axées sur les droits, dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder 96,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Ce financement permettrait aux communautés autochtones de participer pleinement au processus de négociation.

## **Renouveler le financement de la gouvernance de base des Premières Nations et de la nouvelle relation financière avec celles-ci**

Les gouvernements des Premières Nations et conseils tribaux doivent disposer de ressources et de capacités administratives adéquates pour offrir les programmes et services essentiels aux membres de leurs communautés. Afin de continuer à appuyer la gouvernance et l'autodétermination des Premières Nations, le budget de 2024 propose ce qui suit :

- ▶ Un financement de 275 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, sera versé à Services aux Autochtones Canada pour maintenir les programmes de gouvernance et de capacité des Autochtones et renforcer les capacités de gouvernance.
- ▶ Un financement de 12,6 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, sera versé à Services aux Autochtones Canada pour continuer à appliquer et à faire évoluer la nouvelle relation financière avec les communautés des Premières Nations.

## **Établir un plan de compétence fiscale équitable pour les communautés autochtones**

Pour assurer l'équité sur le plan financier, il faut aider les Autochtones à renforcer leur compétence fiscale pour qu'ils puissent progresser vers l'autodétermination et bâtir de solides relations financières, tout en générant des revenus importants à l'appui des priorités des communautés. Il s'agit là d'un élément important de la réconciliation.

Le gouvernement fédéral propose d'élargir les cadres à adhésion volontaire afin que les gouvernements autochtones disposent de plus de souplesse pour mieux exercer leur compétence fiscale.

- ▶ Sur la base d'une étroite collaboration avec les organisations autochtones et les communautés autochtones intéressées, dans le budget de 2024, le gouvernement annonce son intention de proposer des mesures législatives pour mettre en place un cadre à adhésion volontaire pour la perception de taxes sur les ventes de carburant, d'alcool, de cannabis, de tabac et de produits de vapotage. Ce cadre comprendrait des ententes de partage des revenus adaptées pour répondre aux intérêts des gouvernements autochtones et du gouvernement fédéral. Dans les mois à venir, le gouvernement fédéral travaillera en collaboration avec les partenaires autochtones pour achever et mettre en œuvre ce cadre.

Le gouvernement fédéral négociera des ententes additionnelles liées à la taxe sur les produits et services des Premières Nations avec les gouvernements autochtones intéressés, ainsi que des ententes en matière d'impôt sur le revenu des particuliers avec les gouvernements autochtones autonomes intéressés. De même, il facilitera la conclusion d'ententes similaires entre les gouvernements autochtones intéressés et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral se penche par ailleurs sur le rôle possible de différents outils, comme les ententes fiscales, pour permettre aux communautés autochtones de bénéficier véritablement de la mise en valeur des ressources naturelles.

## Remédier aux séquelles laissées par les pensionnats indiens

Le déni de la réalité des pensionnats a de graves répercussions sur les survivantes et les survivants ainsi que leur descendance. Il cherche à effacer les traces des traumatismes et des préjudices continus auxquels les peuples autochtones font encore face en raison des séquelles laissées par les pensionnats indiens. Il alourdit le fardeau qui pèse sur les personnes survivantes et leur descendance, dont la santé mentale, le bien-être et les possibilités économiques sont encore aujourd'hui affectés par cet héritage honteux.

Le gouvernement fédéral est résolu à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats indiens. Au cœur de cette démarche se trouvent le soutien aux victimes de ce système, à leurs familles et à leurs communautés de même que la sensibilisation des gens à ces vérités pour que les torts soient reconnus et ne se reproduisent jamais.

Afin de réparer les lourdes séquelles laissées par les pensionnats, le gouvernement a indemnisé les survivantes et les survivants et réalisé des investissements historiques concernant la protection de l'enfance, l'éducation, la langue et la culture, la santé, la justice, les sites d'anciens pensionnats, les enfants disparus et les lieux de sépulture. Le gouvernement demeure résolu à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation afin d'atténuer les douloureuses séquelles laissées par les pensionnats.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 91 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin d'accroître le soutien offert aux communautés pour les aider à documenter, à localiser et à commémorer les lieux de sépulture dans les anciens pensionnats.
- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose également de verser 5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour établir un programme de lutte contre le déni de la réalité des pensionnats autochtones.

Le gouvernement attend avec intérêt, au printemps 2024, le rapport final de l'interlocutrice spéciale et ses recommandations. Ce rapport orientera les prochaines mesures à prendre pour réparer les graves torts causés par les pensionnats par la mise en place d'un cadre relatif aux lois, règlements, politiques et pratiques fédéraux entourant les tombes et sépultures anonymes dans les anciens pensionnats et les lieux connexes. Les mesures comprendront la lutte contre le déni de la réalité des pensionnats.

## 6.3 Faire progresser la réconciliation économique

Dans une économie équitable pour tout le monde, chacun peut participer pleinement. Il n'en a pas toujours été ainsi, surtout pour les peuples autochtones. L'histoire des communautés marquée par la discrimination a, pendant trop longtemps, contribué à tenir les peuples autochtones à l'écart et à les empêcher de participer pleinement à l'économie canadienne. Dans le budget de 2024, le gouvernement prend des mesures pour s'assurer que les communautés autochtones sont en mesure de contribuer à la prospérité du Canada et de profiter des nouvelles possibilités qui se présentent.

La réconciliation économique consiste à faire en sorte que tout le monde profite de la prospérité du Canada, que ce soit en appuyant les entrepreneurs autochtones, en créant de bons emplois dans les communautés autochtones ou en aidant à assurer l'accès des communautés aux capitaux dont elles ont besoin pour participer financièrement à de grands projets.

### Principales mesures en cours

- ✓ Un investissement de 150 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour mettre en branle des occasions économiques prêtes à démarrer dans les communautés autochtones
- ✓ Un investissement de 65 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, pour mettre sur pied, en collaboration avec les partenaires autochtones, un nouveau registre des terres géré par les Premières Nations et aider celles-ci à renforcer leur capacité d'exercer leur compétence sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement.
- ✓ Un financement de 21 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, pour accroître la participation aux évaluations environnementales et réglementaires des grands projets.

### Lancer le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones

Les communautés autochtones doivent pouvoir tirer profit comme elles l'entendent des retombées des grands projets énergétiques et de ressources naturelles réalisés sur leurs territoires. En raison de la *Loi sur les Indiens* et des séquelles du colonialisme, les communautés autochtones ont moins de moyens d'obtenir des capitaux ou d'utiliser en garantie des actifs existants, ce qui fait augmenter leurs taux d'emprunt et crée un obstacle à leur prise de participation dans des projets liés aux ressources naturelles et à l'énergie.

Le nombre de ces grands projets susceptibles d'être financés par la prise de participation de communautés autochtones devrait nettement augmenter. En effet, selon les recherches menées par la Coalition de Premières Nations pour les grands projets (First Nations Major Project Coalition), des dépenses d'investissement pouvant atteindre 525 milliards de dollars sont prévues au cours des 10 prochaines années. Si le Canada veut faire en sorte que les communautés autochtones profitent pleinement des occasions qui s'offrent à elles, ces dernières doivent pouvoir accéder à des capitaux abordables qui répondent aux besoins qui leur sont propres.

À la suite de l'engagement pris par le gouvernement dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* visant à faciliter la prise de participation des Autochtones dans les grands projets, il est proposé dans le budget de 2024 de lancer le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones selon les modalités suivantes :

- Un financement maximal de 5 milliards de dollars pourra être accordé sous la forme de garanties de prêts pour faciliter l'accès des communautés autochtones aux capitaux, créer des débouchés économiques et aider ces communautés à réaliser leurs priorités en matière de développement économique.
  - Les parties admissibles seront les gouvernements autochtones ainsi que les entités à propriété exclusive qu'ils contrôlent.
  - Le programme viserait les projets liés à l'énergie et aux ressources naturelles, peu importe le secteur, dans l'objectif de mettre de l'avant la réconciliation économique et l'autodétermination.
  - Le programme appuierait des projets à l'échelle du pays de divers types de sorte que les communautés autochtones du pays bénéficient du programme.
  - Ressources naturelles Canada serait responsable de recevoir les demandes et de renforcer les capacités, et la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), une société d'État du portefeuille du ministère des Finances, créerait une nouvelle filiale pour assurer la diligence raisonnable dans le traitement des demandes et administrer le portefeuille de garanties de prêts.
- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose également de verser 16,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Ressources naturelles Canada, y compris 3,5 millions de dollars sur deux ans pour fournir du financement aux fins du renforcement des capacités des parties présentant une demande et des communautés autochtones, et pour soutenir l'exécution du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones par la CDEV. Grâce à cet investissement, les communautés autochtones admissibles bénéficieront de mesures d'aide pour renforcer leur capacité de demander des prêts dans le cadre de ce programme.



## Qu'est-ce que le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones?

Le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones permettra aux gouvernements et communautés autochtones d'avoir accès à du capital à moindre coût. Les prêts seront accordés par des institutions financières ou d'autres parties prêteuses et garantis par le gouvernement du Canada. Les parties qui empruntent bénéficieraient ainsi de la cote de crédit AAA de l'État et obtiendraient un taux d'intérêt inférieur à celui offert à la plupart des emprunteurs.

Une communauté autochtone de la Saskatchewan cherche à acquérir une participation de 10 % dans un projet de transport d'électricité avant d'approuver le passage du projet sur son territoire.

Le groupe soumet donc une demande au titre du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones. Si elle était approuvée, la garantie de prêt réduirait le coût de l'emprunt. Ainsi, le remboursement du prêt rendrait la prise de participation viable, et plus de revenus provenant de projets pourraient être réinvestis dans la communauté.

## Favoriser les débouchés économiques des Autochtones

La réconciliation économique est essentielle à l'autodétermination des peuples autochtones. Poursuivant sur la lancée d'investissements antérieurs, notamment pour la mise en place d'un cadre de réconciliation économique et d'un cadre national de partage des avantages, le budget de 2024 propose ce qui suit :

- ▶ Un financement de 350 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2024-2025, pour renouveler l'investissement du Canada dans les institutions financières autochtones, dont 30 millions de dollars sur cinq ans pour les sociétés métisses de financement qui, depuis des décennies, fournissent un soutien essentiel aux gens d'affaires et aux entreprises métis.
- ▶ Un financement de 2,5 millions de dollars à compter de 2024-2025, pour continuer à soutenir l'industrie du tourisme autochtone par l'entremise de l'Association touristique autochtone du Canada.
- ▶ Un financement de 36 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour renouveler le soutien au programme d'énergie propre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques, qui favorise la participation autochtone aux occasions de développement économique liées à l'énergie propre.

Ensemble, ces investissements appuieront les entrepreneurs et les communautés autochtones en contribuant à réduire les obstacles systémiques, assureront le soutien nécessaire à la pleine participation des peuples autochtones à l'économie et contribueront à la richesse et à la prospérité de ceux-ci, de génération en génération.

## **Soutenir la collecte d'information sur le marché du travail pour les Autochtones**

En 2015, l'Initiative d'enquête sur l'information sur le marché du travail et d'inventaire des compétences des Premières Nations a reçu ses premiers fonds pour la collecte en temps opportun de données détaillées sur le marché du travail dans diverses communautés. Cette initiative a permis aux Premières Nations participantes d'obtenir de l'information pertinente pour cerner les lacunes et les besoins en matière de main-d'œuvre et ainsi orienter les gens vers la bonne formation et de bons emplois.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder 4,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour la poursuite de l'Initiative d'enquête sur l'information sur le marché du travail et d'inventaire des compétences des Premières Nations afin de favoriser la participation au marché du travail et d'assurer la prospérité des communautés.

## **6.4 Des communautés autochtones en santé**

Au Canada, chaque personne devrait avoir droit au soutien dont elle a besoin pour vivre une vie saine et prospère. En raison des séquelles du colonialisme, l'accès aux possibilités et aux mesures de soutien peut être plus difficile dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le gouvernement fédéral est déterminé à soutenir les communautés autochtones dans leurs efforts pour bâtir des communautés en santé.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a fait des investissements importants pour construire plus de logements, offrir de meilleurs soins de santé et assurer l'approvisionnement en eau potable dans les communautés autochtones. Tous les membres de ces communautés devraient avoir accès au nécessaire pour mener une vie active et en santé.

Dans le budget de 2024, le gouvernement fait des investissements pour améliorer les soins de santé et les infrastructures essentielles en partenariat avec les communautés autochtones et sous leur codirection afin d'améliorer les résultats en matière de santé pour l'ensemble des Autochtones.

## Principales mesures en cours

- ✓ Un investissement de 4 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2024-2025, pour mettre en œuvre une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique, en cours d'élaboration de concert avec des partenaires autochtones.
- ✓ Un financement de 2 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2024-2025, dans le Fonds d'équité en santé autochtone fondé sur des distinctions. Ce fonds, en cours d'élaboration avec des partenaires autochtones, vise à éliminer les obstacles particuliers auxquels les Autochtones se heurtent pour accéder aux soins de santé et à soutenir les priorités actuelles et à long terme des Autochtones en matière de santé.
- ✓ Un financement de 811 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, pour soutenir les déplacements à des fins médicales et maintenir les services nécessaires sur le plan médical dans le cadre du Programme des services de santé non assurés, y compris les services de santé mentale, les soins dentaires et de la vue, et les médicaments.
- ✓ Un financement de 8,2 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2023-2024, pour le renouvellement de l'entente de financement de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique.
- ✓ Un financement de 1,6 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour garantir l'accès à de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations.

## Soutenir le logement et les infrastructures communautaires autochtones

Tout le monde doit pouvoir se loger à un coût abordable. En matière de logement, les Autochtones font face depuis beaucoup trop longtemps à des coûts élevés et à un accès restreint. C'est pourquoi le gouvernement investit massivement et prend des mesures historiques pour accroître l'offre de logements partout au pays, y compris dans les communautés autochtones. Pour se développer et prospérer, ces communautés doivent aussi se doter des infrastructures nécessaires. Le gouvernement fédéral prend des initiatives pour s'associer à leurs efforts.

- ▶ Comme il est indiqué au chapitre 1, dans le budget de 2024, le gouvernement propose des investissements de 918 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour permettre à Services aux Autochtones Canada et à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada d'accélérer les travaux visant à cerner les lacunes en matière de logement et d'infrastructure des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

## Fournir une aide au revenu dans les réserves

Le Programme d'aide au revenu dans les réserves aide à couvrir le coût de la vie quotidienne et offre l'accès à du soutien à l'emploi pour les personnes qui résident dans les réserves et les membres des Premières Nations admissibles au Yukon. Ce programme vise à faire écho aux programmes provinciaux d'aide au revenu qui ne sont pas offerts aux personnes vivant dans les réserves.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral collabore étroitement avec des partenaires des Premières Nations pour améliorer ce programme et veiller à ce qu'ils répondent à leurs besoins.

Dans le budget de 2024, le gouvernement propose des investissements dans l'aide au revenu et met en œuvre de nouvelles mesures de soutien pour les personnes en situation de handicap admissibles :

- Un financement de 596,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 119,2 millions de dollars par année par la suite, pour offrir une aide au revenu dans les réserves et élargir la portée des programmes pour répondre à la demande.
- Un financement de 117,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour la gestion des cas et les mesures de soutien préalable à l'emploi afin d'accroître l'accès à de bons emplois.
- Un financement de 213,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 49,8 millions de dollars par année par la suite pour la mise en œuvre de mesures d'aide au revenu pour les personnes en situation de handicap admissibles qui sont harmonisées avec celles offertes dans toutes les provinces et au Yukon. Ce nouveau soutien sans précédent aidera à faire en sorte que les Autochtones en situation de handicap aient une chance équitable de réussir.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, le gouvernement investit, dans le budget de 2024, dans des programmes nationaux d'aide au revenu pour les personnes autochtones en situation de handicap. Cet investissement a pour but de rendre les soutiens aux personnes handicapées dans les réserves et chez les membres des Premières Nations admissibles au Yukon comparables aux soutiens aux personnes handicapées hors réserve.

## Améliorer l'accès aux soins de santé des Premières Nations et des Inuits

Le gouvernement fédéral collabore avec des partenaires autochtones pour améliorer l'accès aux services de soins de santé. La conception conjointe des réformes fondamentales des services de santé vise à assurer que les Autochtones se sentent respectés et en sécurité lorsqu'ils reçoivent des soins de santé au Canada, peu importe où ils vivent.

Pour que les membres des Premières Nations et les Inuits obtiennent l'accès équitable et égal aux services de santé auxquels ils ont droit partout au Canada, dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder :

- ▶ Un financement de 562,5 millions de dollars en 2024-2025 pour les services nécessaires sur le plan médical fournis dans le cadre du Programme des services de santé non assurés, qui couvre une gamme de services pour les membres des Premières Nations et les Inuits, notamment des services en santé mentale, les déplacements pour raison médicale ou des médicaments.
- ▶ Un financement de 390,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025, pour construire ou rénover des établissements de santé, notamment pour appuyer le centre de santé virtuel dirigé par le Saskatchewan Indian Institute of Technologies. Ce financement permettra aussi d'améliorer la sécurité du personnel des soins primaires dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations vivant dans les réserves.
- ▶ Un financement de 104,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour des initiatives de transformation des services de santé visant à favoriser l'autodétermination des Premières Nations dans la conception et la prestation des services de santé dans leurs communautés.
- ▶ Un financement de 57,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, qui s'ajoute aux investissements fédéraux antérieurs dans la construction d'un centre de soins contre l'exposition au mercure et d'une usine de traitement des eaux usées dans la communauté de la Première Nation de Grassy Narrows.

## **Améliorer l'accès aux services de santé mentale pour les Autochtones**

La santé mentale fait partie intégrante de la santé. En raison des séquelles du colonialisme, les peuples autochtones font face à des défis particuliers liés à la santé mentale et au bien-être, qui peuvent mener à un trouble de stress post-traumatique, à l'utilisation de substances et à la dépression.

Des troubles affectifs et anxieux ainsi que des maladies chroniques sont diagnostiqués chez une forte proportion de jeunes autochtones. Par rapport aux jeunes non autochtones, les jeunes des Premières Nations vivant dans des réserves déclarent près de deux fois plus souvent souffrir de problèmes de santé mentale. Pour ces jeunes autochtones, l'accès aux soins de santé est difficile, car ils doivent effectuer de longs déplacements et s'absenter de l'école ou du travail.

Pour faciliter l'accès des Autochtones à des services en santé mentale, il faut non seulement accroître l'accès aux soins, mais aussi et surtout assurer que les

services fournis respectent, valorisent et utilisent le savoir culturel, les visions des choses, les modes d'apprentissage et les langues autochtones. Ces investissements visent à mettre fin aux séquelles des traumatismes intergénérationnels et à bâtir des générations futures plus saines, plus fortes et plus résilientes.

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder 630,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour faciliter l'accès des Autochtones aux services de santé mentale, notamment au moyen de stratégies de santé mentale et de bien-être fondées sur des distinctions.

## **S'attaquer au racisme contre les Autochtones dans les soins de santé**

Le racisme envers les Autochtones a de tragiques conséquences sur leur accès à des services de santé. En 2020, de terribles circonstances ont mené au décès de Joyce Echaquan au Centre hospitalier régional de Lanaudière, au Québec, près de la communauté atikamekw de Manawan. En mémoire de son décès, le Principe de Joyce a été créé. Le Principe vise à garantir à tous les Autochtones le droit à un accès équitable et sans discrimination à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle.

Pour appliquer le Principe de Joyce, il est indispensable de reconnaître et de respecter le savoir traditionnel et vivant des peuples autochtones dans toutes les dimensions de la santé. La présente mesure vise à rendre les systèmes de santé exempts de racisme et de discrimination et à garantir aux Autochtones qu'ils s'y sentiront respectés et protégés. Pour ce faire, du soutien sera accordé aux personnes qui défendent les droits des patientes et des patients ou fournissent un accompagnement dans le système de santé, aux sages-femmes et aux aides à l'accouchement, ainsi qu'à des initiatives visant à accroître la représentation des Autochtones dans les professions du domaine de la santé.

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder 167,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les services de soins de santé afin qu'ils soient traités en toute sécurité et avec le respect auquel ils ont droit.

## **Soutenir la sécurité alimentaire dans le Nord**

De nombreuses personnes qui vivent dans le Nord ou dans des communautés autochtones isolées n'ont pas facilement accès à des aliments nutritifs à prix abordable tout au long l'année. Nutrition Nord Canada rend plus accessibles et abordables des aliments nutritifs dans les communautés qui n'ont pas des moyens de transport par voie terrestre ou maritime qui fonctionnent toute l'année vers les

centres d'approvisionnement. À un moment où les prix des aliments sont en hausse partout dans le monde, ce soutien est plus important que jamais.

Afin d'accroître cet important soutien visant à améliorer la sécurité alimentaire et la disponibilité d'aliments à prix abordable dans le Nord, dans le budget de 2024, le budget de 2024 propose d'accorder :

- ▶ Un financement de 23,2 millions de dollars en 2024-2025 à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour financer le programme de subventions de Nutrition Nord Canada, afin de faire diminuer le prix des aliments nutritifs et d'autres articles ménagers essentiels.
- ▶ Une somme de 101,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour financer la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et la Subvention pour les programmes alimentaires des communautés et inciter les communautés autochtones à réduire l'insécurité alimentaire au moyen de solutions locales adaptées sur le plan culturel.

Programme financé par le gouvernement fédéral, Nutrition Nord Canada distribue des aliments nutritifs dans 125 communautés du Nord, en phase avec la Stratégie sur la sécurité alimentaire dans l'Inuit Nunangat qui encourage la production locale d'aliments et les programmes alimentaires communautaires.

Ces investissements ont déjà aidé les communautés de l'Inuit Nunangat, de même que d'autres communautés autochtones, à se procurer de l'équipement pour la récolte, la chasse et l'entreposage des aliments, ce qui leur permet de partager des repas préparés à partir d'aliments traditionnels et d'améliorer leur sécurité alimentaire.

## **Améliorer l'accès à des aliments culturellement importants**

Au Canada, le taux d'insécurité alimentaire est plus élevé chez les Autochtones que pour n'importe quel autre groupe de la population. Les aliments traditionnels obtenus par la récolte représentent une partie importante du régime alimentaire et de la culture des communautés autochtones, ce qui rend l'accès à ces aliments d'une importance cruciale.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour éliminer l'insécurité alimentaire, dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir ce qui suit :

- ▶ Un financement de 14,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, afin de renouveler le Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées et de l'élargir à toutes les régions de l'Inuit Nunangat en appui aux systèmes locaux et autochtones de production d'aliments, notamment aux entreprises agroalimentaires novatrices du Nord, qui contribuent à la sécurité alimentaire dans le Nord.

- ▶ Un financement de 25,1 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2024-2025, afin d'élargir le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques pour faciliter l'accès aux récoltes de crustacés à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles, en toute sécurité, dans les communautés autochtones.
- ▶ Un financement de 2,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, afin de mettre en œuvre les mesures du plan d'action découlant de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, et ainsi renforcer les capacités politiques et participatives au sein de l'Inuit Tapiriit Kanatami et des organisations inuites établies en vertu d'un traité, afin de permettre la conception conjointe de mesures législatives et stratégiques visant à faciliter la production, la vente ainsi que le commerce d'aliments traditionnels ou prélevés dans la nature.

## 6.5 Des communautés autochtones en sécurité

Les séquelles du colonialisme ont eu pour conséquence de laisser pendant longtemps les communautés autochtones dépourvues de systèmes de police et de justice dirigés par les Autochtones. Pour corriger les torts du passé, il est essentiel de mettre sur pied des systèmes de police, de justice et d'urgence mieux adaptés et orientés par les besoins exprimés par les communautés.

Les Autochtones étant sous-représentés dans les services de police, ces derniers ne sont pas culturellement adaptés. Pour s'assurer qu'elles travaillent pour les communautés autochtones, les forces de l'ordre doivent être adaptées aux besoins particuliers de celles-ci. Le gouvernement fédéral est résolu à collaborer avec les communautés autochtones pour leur assurer un avenir meilleur et plus en sécurité. Dans le budget de 2024, le gouvernement prévoit des mesures pour renforcer la capacité des Autochtones d'exercer une surveillance et de mettre sur pied des services de police.

Souvent établies dans des régions éloignées, les communautés autochtones sont plus exposées aux catastrophes naturelles. C'est pourquoi il est essentiel d'investir dans leurs capacités d'intervention en matière de gestion d'urgence et de rétablissement. En raison du legs du colonialisme, les ressources d'intervention d'urgence autochtones ont été sous-financées et sont mal outillées pour combattre les feux de forêt et d'autres catastrophes, dont la fréquence et l'intensité augmentent en raison des changements climatiques.

Dans le budget de 2024, le gouvernement investit dans la sécurité des communautés, en partenariat avec les Autochtones et sous leur direction, de sorte que les services répondent véritablement aux besoins des communautés.



## Principales mesures en cours

- ✓ Un financement de 260 millions de dollars en 2023-2024 pour les interventions en matière de gestion d'urgence et les activités de rétablissement dans les réserves.
- ✓ Un financement de 861 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 145 millions par année par la suite, pour assurer des services de police et la sécurité dans les communautés autochtones.
- ✓ Un financement de 74,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour améliorer l'accès à la justice pour les Autochtones et soutenir l'élaboration d'une stratégie de justice autochtone en vue de lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice.

## Soutenir la gestion des urgences et la préparation aux situations d'urgence des Premières Nations

La saison des feux de forêt de 2023 a été la plus dévastatrice jamais enregistrée au Canada. Plus de 95 communautés autochtones ont dû être évacuées, ce qui dépasse le nombre d'évacuations ordonnées au cours des quatre années précédentes réunies. Un montant de 260 millions de dollars a été accordé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* pour la lutte contre les incendies de forêt et les activités de rétablissement dans les communautés des Premières Nations. Cependant, comme ce type de phénomène gagne en fréquence et en intensité, il faut investir de façon préventive dans des mesures d'atténuation et d'adaptation afin de sauver des vies et de limiter les dommages et les perturbations dans les communautés.

Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder :

- ▶ Un financement de 9 millions de dollars en 2023-2024 à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour soutenir les gouvernements autochtones directement touchés par les feux de forêt dans les Territoires du Nord-Ouest en 2023.
- ▶ Un financement de 145,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Services aux Autochtones Canada et à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour une collaboration avec les Premières Nations en vue de mettre en place des stratégies d'atténuation structurelle visant à protéger les communautés, les maisons et les infrastructures essentielles des catastrophes liées au climat, ce qui comprend 10,4 millions de dollars pour les Premières Nations autonomes et les Premières Nations signataires de traités modernes.

- Un financement de 20,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Services aux Autochtones Canada pour soutenir la Stratégie de protection des Premières Nations contre les incendies, de 2023 à 2028, notamment en distribuant des avertisseurs de fumée et des extincteurs dans les foyers et les établissements communautaires dans les réserves et en offrant des programmes éducatifs sur la sécurité incendie.

## **Mettre en place le système d’alerte Robe rouge**

Dans le budget de 2021, le gouvernement a engagé 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour l’Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Dans le budget de 2023, le gouvernement a investi dans le lancement d’un système d’alerte Robe rouge, une initiative visant à informer le public lorsqu’une femme ou une fille autochtone ou une personne bispirituelle disparaît. Cette initiative s’inscrit dans les efforts du gouvernement fédéral pour faire progresser le Plan d’action national pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Mais il reste encore du travail à accomplir.

Depuis le budget de 2023, le gouvernement collabore avec des partenaires autochtones, les provinces et les territoires pour établir le système d’alerte Robe rouge. Il a compris la nécessité d’adopter des approches spécifiques et adaptées aux régions pour répondre aux divers besoins des communautés autochtones partout au pays.

- Afin d’assurer la sécurité des femmes et des filles autochtones ainsi que des personnes bispirituelles, le budget de 2024 propose de fournir 1,3 million de dollars sur trois ans à compter de 2024-2025 pour le développement, en collaboration avec des partenaires autochtones, et comme première phase prioritaire, d’un système régional d’alerte Robe rouge.

## **Soutenir les programmes de justice autochtone**

Le gouvernement fédéral s’est engagé à lutter contre la discrimination envers les Autochtones et leur surreprésentation dans le système de justice. Pour faire avancer la réconciliation, il faut des services de justice communautaires dirigés par des Autochtones et adaptés à leur culture, et des politiques élaborées en fonction des expériences vécues par les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

L’an dernier, le gouvernement a déposé le premier plan d’action quinquennal de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, dans le cadre duquel il s’est engagé à mettre en œuvre 181 mesures du plan d’action, y compris la finalisation d’une stratégie en matière de justice autochtone, en consultation et en collaboration avec les partenaires

autochtones, les provinces et les territoires. Cette stratégie constituera une étape importante dans la lutte contre la représentation systémique et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice canadien.

- Pour faire progresser la Stratégie en matière de justice autochtone, dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder 87 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 11,3 millions de dollars par année par la suite au ministère de la Justice pour soutenir les programmes de justice autochtone. Les fonds sont répartis comme suit :
- Un financement de 56,4 millions de dollars sur cinq ans et de 11,3 millions de dollars par année par la suite pour le Programme de justice autochtone et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.
  - Un financement de 5,5 millions de dollars sur trois ans pour poursuivre le travail de revitalisation des lois et des systèmes juridiques autochtones.
  - Un financement de 25,1 millions de dollars sur trois ans afin de renouveler le financement pour le renforcement des capacités et la mobilisation pendant l'élaboration et la mise en œuvre initiale de la Stratégie en matière de justice autochtone.

## **Soutenir les services de police des Premières Nations et des Inuits**

Les Premières Nations et les Inuits font face à des défis particuliers, qu'il s'agisse de l'éloignement de leurs communautés ou de la nécessité de disposer de services de police adaptés à leur culture.

À l'heure actuelle, le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits permet aux communautés d'obtenir du soutien pour la gestion de leur propre corps policier ou de faire appel aux services de police bonifiés de la GRC ou d'un autre corps de police. Les coûts de ces ententes sont partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces ou les territoires.

Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 861 millions de dollars sur cinq ans et 145 millions de dollars par année par la suite dans les services de police et de sécurité communautaire dans les communautés autochtones. De ce financement, 43,7 millions de dollars ont été accordés à l'élaboration conjointe d'un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations, qui les reconnaît comme un service essentiel. Pour mieux répondre aux besoins en services de police définis par les communautés autochtones, dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder :

- ▶ Un financement de 267,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 92,5 millions de dollars par année par la suite, à Sécurité publique Canada pour le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits et pour soutenir le travail du Secrétariat autochtone de ce ministère.
- ▶ Un financement de 200 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour réparer, rénover et remplacer les installations policières dans les communautés des Premières Nations et des Inuits.

En collaboration avec les partenaires des Premières Nations, le gouvernement fédéral continue d'élaborer des dispositions législatives pour que les services de police des Premières Nations soient reconnus à titre de services essentiels.

## **Soutenir la fouille du site d'enfouissement de Prairie Green**

En 2022, trois femmes des Premières Nations ont disparu à Winnipeg, et les dépouilles de deux d'entre elles n'ont toujours pas été retrouvées. Les familles des femmes disparues réclament à juste titre une fouille du site d'enfouissement de Prairies Green, où le corps de l'une des trois femmes disparues a été retrouvé en 2022.

Pendant trop longtemps, les gouvernements précédents n'ont pas écouté et n'ont pas agi lorsque les voix autochtones se sont fait entendre. Il ne faut pas commettre les mêmes erreurs aujourd'hui. Les familles autochtones méritent de tourner la page.

Le 22 mars 2024, le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi de 20 millions de dollars en 2024-2025 pour soutenir, en partenariat avec le gouvernement du Manitoba, des partenaires autochtones et les familles touchées, les efforts visant à fouiller le site d'enfouissement de Prairie Green pour chercher les restes de femmes autochtones disparues et assassinées. Cette somme s'ajoute au montant de 1,2 million de dollars déjà fourni par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour appuyer les évaluations de faisabilité et de planification.

Les efforts en cours pour mener des fouilles dans le site d'enfouissement de Prairie Green sont un rappel douloureux de la crise nationale des femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées qui continue de sévir au Canada. Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre la *Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées* et à soutenir la guérison et la justice pour les victimes, ainsi que leurs familles, amis et communautés.

## Chapitre 6

### Un avenir équitable pour les Autochtones

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>6.1. Investir dans un meilleur avenir pour les peuples autochtones</b>	<b>57</b>	<b>1 066</b>	<b>1 128</b>	<b>639</b>	<b>213</b>	<b>226</b>	<b>3 330</b>
Outiller les jeunes autochtones	0	6	6	0	0	0	13
Soutenir l'éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année au sein des Premières Nations	0	411	578	205	0	0	1 194
Soutenir l'éducation postsecondaire au sein des Premières Nations	0	79	81	82	0	0	243
Soutenir le Centre Dechinta pour la recherche et l'apprentissage	0	3	3	0	0	0	5
Offrir à tous les enfants autochtones le meilleur des départs	57	479	372	294	155	168	1 525
Soutenir les cultures autochtones <sup>1</sup>	0	58	58	58	58	58	290
Soutenir les Autochtones vivant en région urbaine	0	30	30	0	0	0	60
<b>6.2. Faire progresser l'autodétermination des Autochtones</b>	<b>0</b>	<b>219</b>	<b>258</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>480</b>
Soutenir les négociations en vertu de l'article 35	0	48	48	0	0	0	96
Renouveler le financement de la gouvernance de base des Premières Nations et de la nouvelle relation financière avec celles-ci	0	140	148	0	0	0	288
Remédier aux séquelles laissées par les pensionnats indiens	0	31	62	2	2	0	96
<b>6.3. Faire progresser la réconciliation économique</b>	<b>0</b>	<b>86</b>	<b>88</b>	<b>83</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>409</b>
Lancer le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones	0	8	8	0	0	0	17
Favoriser les débouchés économiques des Autochtones	0	75	78	83	76	76	388
Soutenir la collecte d'information sur le marché du travail pour les Autochtones	0	2	2	0	0	0	4

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>6.4. Des communautés autochtones en santé</b>	<b>0</b>	<b>1 357</b>	<b>957</b>	<b>656</b>	<b>517</b>	<b>321</b>	<b>3 808</b>
Soutenir le logement et les infrastructures communautaires autochtones	0	176	171	211	263	97	918
Fournir une aide au revenu dans les réserves	0	173	208	208	169	169	927
Améliorer l'accès aux soins de santé des Premières Nations et des Inuits	0	646	178	162	51	21	1 058
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	<i>0</i>	<i>-58</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-58</i>
Améliorer l'accès aux services de santé mentale pour les Autochtones	0	315	315	0	0	0	630
S'attaquer au racisme contre les Autochtones dans les soins de santé	0	33	34	34	34	34	168
Soutenir la sécurité alimentaire dans le Nord	0	57	34	34	0	0	124
Améliorer l'accès à des aliments culturellement importants <sup>2</sup>	0	14	18	8	0	0	40
<b>6.5. Des communautés autochtones en sécurité</b>	<b>9</b>	<b>131</b>	<b>126</b>	<b>152</b>	<b>159</b>	<b>174</b>	<b>751</b>
Soutenir la gestion des urgences et la préparation aux situations d'urgence des Premières Nations	9	36	36	36	29	29	175
Mettre en place le système d'alerte Robe rouge	0	1	0	0	0	0	1
Soutenir les programmes de justice autochtone	0	20	22	22	11	11	87
Soutenir les services de police des Premières Nations et des Inuits	0	54	68	93	118	134	467
Soutenir la fouille du site d'enfouissement de Prairie Green <sup>3</sup>	0	20	0	0	0	0	20
<b>Investissements supplémentaires – Un avenir équitable pour les Autochtones</b>	<b>0</b>	<b>93</b>	<b>98</b>	<b>59</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>284</b>
Maintenir les droits garantis par l'article 35 en Colombie-Britannique	0	6	6	6	6	6	31

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-2	-2	-2	-2	-2	-10
Financement proposé pour MPO, RCAANC et TC en vue de mettre en application les accords portant sur les droits garantis par l'article 35 conclus entre le Canada et les Premières Nations de la Colombie-Britannique.							
Espace consacré aux peuples autochtones	0	2	2	0	0	0	4
Financement proposé pour RCAANC en vue d'aider les partenaires autochtones à faire participer leurs membres au réaménagement à long terme du 100, rue Wellington et du 119, rue Sparks en un espace réservé aux peuples autochtones, y compris un espace consacré aux peuples algonquins.							
Comités consultatifs et de surveillance autochtones pour les grands projets	0	17	17	11	0	0	44
Financement proposé pour RNCAN, MPO, TC et la REC en vue de permettre aux communautés autochtones de continuer de déterminer leurs priorités communes et d'offrir des avis éclairés sur la canalisation 3 et le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain							
Des routes praticables en hiver pour les communautés éloignées des Premières Nations	0	20	31	34	4	0	89
Financement proposé pour SAC en vue d'appuyer le projet de routes toutes saisons de Hatchet Lake en Saskatchewan ainsi que le projet de pont et de routes de Berens River en Ontario pour assurer un accès routier sécuritaire et fiable aux communautés voisines des communautés des Premières Nations.							
Réparer les préjudices causés jadis à la culture du traîneau à chiens au Nunavik	0	25	20	0	0	0	45
Financement proposé pour RCAANC en vue d'aider la Société Makivik à réparer les préjudices causés par les politiques fédérales de l'époque qui ont mené à l'abattage de chiens de traîneau et à une perte de la culture inuite.							
Amélioration des services d'inscription de la <i>Loi sur les Indiens</i>	0	11	11	11	11	11	53
Financement proposé pour SAC en vue de mettre en place des services d'inscription au titre de la Loi sur les Indiens							
Programme pour la prévention de la violence familiale	0	14	13	0	0	0	27
Financement proposé pour SAC en vue d'assurer le fonctionnement de refuges et de centres d'hébergement de transition situés dans des réserves et de renouveler le financement accordé à la campagne Moose Hide.							
<b>Chapitre 6 - Incidence budgétaire nette</b>	<b>66</b>	<b>2 952</b>	<b>2 655</b>	<b>1 591</b>	<b>985</b>	<b>812</b>	<b>9 062</b>

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

<sup>1</sup>. Mesure en partie annoncée précédemment.

<sup>2</sup>. Lorsque le Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées sera renouvelé et que sa portée sera accrue, du financement sera accordé à l'Agence canadienne de développement économique du Nord, à Développement économique Canada pour les régions du Québec et à Agence de promotion économique du Canada atlantique.

<sup>3</sup>. Mesure annoncée précédemment.





## Chapitre 7

# Protéger les Canadiennes et les Canadiens et défendre la démocratie

Pendant des années, le Canada a récolté les avantages de l'ordre international fondé sur des règles qu'il a contribué à créer. Du fait de son histoire et de sa géographie, un heureux coup du sort, il serait facile pour le Canada de se détourner du monde et de laisser les autres régler les problèmes qui ont lieu à l'étranger.

La population canadienne est fort consciente que ce serait là une erreur. Il est question ici de changements climatiques qui entraînent une baisse des récoltes et font monter le prix des produits d'épicerie, ou de l'instabilité politique qui provoque des migrations massives et pousse les gens vers le Canada, en quête de refuge, ou encore de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, qui mine la sécurité de tous les pays. Les Canadiennes et Canadiens savent que le pays ne peut se tenir à l'écart du reste du monde.

Le Canada doit apporter sa contribution, et c'est ce qu'il fait. Fort de sa conviction selon laquelle la dignité des personnes compte, il a fait des contributions historiques pour soutenir la santé et les droits des femmes, y compris les soins précédant et suivant un avortement, au moyen de la Politique d'aide internationale féministe, en plus d'avoir indiqué la marche à suivre avec sa politique étrangère féministe. Le Canada a aussi doublé sa contribution internationale aux efforts de lutte contre les changements climatiques, a accueilli des gens fuyant la violence et la discrimination et a défendu ses valeurs partout dans le monde.

Le gouvernement a pris ces mesures parce qu'elles sont bonnes, et aussi parce qu'un monde plus pacifique et prospère est dans l'intérêt national du Canada. Le Canada doit faire sa part dans un monde qui devient de plus en plus difficile, plus incertain et plus complexe. Le gouvernement doit investir pour que les générations futures puissent profiter de la paix et de la prospérité auxquelles ont eu droit des générations de Canadiens. Le Canada doit être prêt à relever ces défis et disposer des outils nécessaires pour collaborer avec ses partenaires et alliés. Cette approche renforce la crédibilité du Canada et contribue à bâtir des sociétés, des alliés et des partenariats plus forts.

Les changements climatiques sont en train de transformer le Nord canadien, ce qui pose de nouvelles menaces à la souveraineté du Canada au moment où la glace de mer polaire régresse et ouvre l'Arctique à la concurrence économique et géopolitique. Le Canada doit affirmer sa souveraineté sur son territoire arctique. La sécurité économique est en train de devenir une considération centrale en politique étrangère, à mesure que des acteurs étatiques et non étatiques perturbateurs tentent de redéfinir l'économie mondiale à leur avantage. L'ordre international fondé sur des règles est lui-même en danger

Depuis 2014, la Russie mène une guerre illégale et injustifiable contre l'Ukraine, tuant des dizaines de milliers de civils innocents, et tente de saper les démocraties du monde entier. L'invasion à grande échelle lancée par Vladimir Poutine en février 2022 menace la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Vladimir Poutine tente de saper l'idée même de la liberté. La Chine est devenue de plus en plus perturbatrice et tente de tirer parti de ce moment d'incertitude mondiale pour faire avancer ses propres objectifs.

Face à ces défis et à ces souffrances, de nombreuses personnes au Canada et partout dans le monde s'inquiètent de l'avenir dont leurs enfants et petits-enfants hériteront. La protection des intérêts nationaux du Canada et la promotion des valeurs canadiennes dans un monde particulièrement difficile nécessitent un engagement proactif avec le monde.

Dans le budget de 2024, le gouvernement investit dans le renforcement de toute la gamme des outils que le Canada a à sa disposition. Il investit dans la défense pour protéger le Canada et ses alliés, dans un monde toujours plus précaire; il investit également dans la préservation et la promotion du commerce libre et ouvert et l'approfondissement de ses partenariats économiques avec des économies émergentes et en développement; et dans le renforcement des contributions du Canada à la résolution des conflits et des crises humanitaires qui mettent à mal la stabilité.

## 7.1 Protéger les Canadiennes et les Canadiens, au pays et à l'étranger

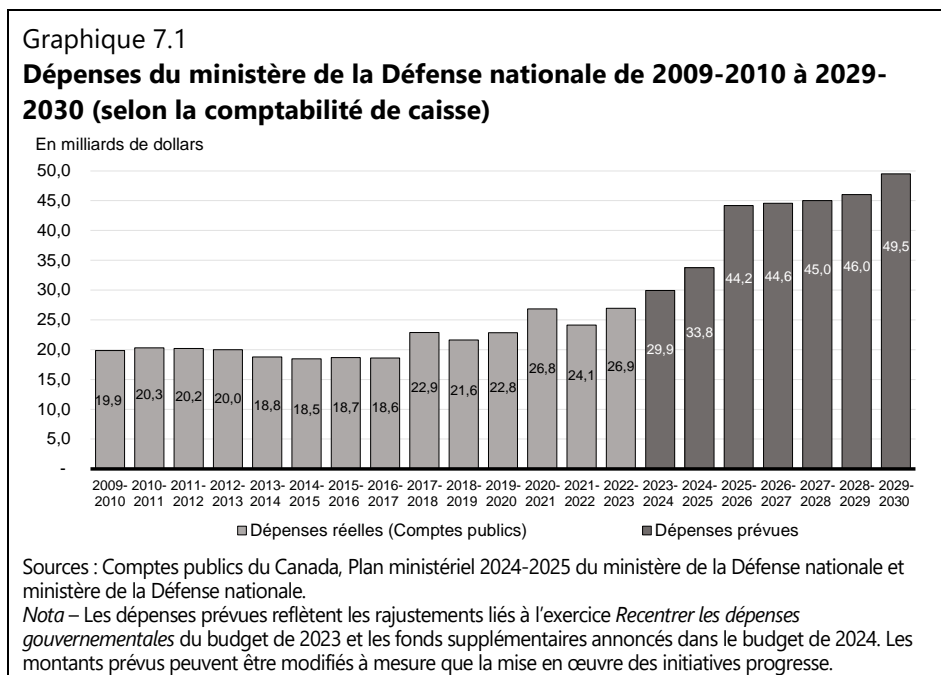
Le monde se trouve à un point d'inflexion. Les forces transnationales – en premier lieu les changements climatiques, la concurrence stratégique et les avancées technologiques – mettent à l'épreuve le mode de vie canadien et menacent la sécurité au pays. Les changements climatiques exposent le territoire arctique canadien à des concurrents étrangers qui cherchent des débouchés économiques et qui pourraient nuire au Canada ou à ses alliés. Les dirigeants autoritaires essaient de détruire l'ordre international fondé sur des règles, pour le remplacer par un monde où règne la loi du plus fort. Les nouveaux systèmes d'armes et les nouvelles technologies changent la nature des conflits.

En réponse à ces défis, le Canada doit s'assurer que les Forces armées canadiennes et tous les hommes et les femmes qui servent ont le nécessaire pour assurer la sécurité du Canada, peu importe les circonstances.

Aux côtés de ses alliés de l'OTAN, le Canada a renforcé ses capacités de défense et de dissuasion et son état de préparation, notamment en s'engageant à étendre le déploiement de troupes canadiennes en Lettonie, où les Forces armées canadiennes dirigent déjà un groupe de combat de l'OTAN. Le Canada

a accueilli la Finlande et la Suède dans l’alliance, renforcé son soutien aux membres d’Europe de l’Est et fait les investissements nécessaires pour maintenir son rôle unique dans la protection du flanc nord et occidental de l’OTAN – l’Arctique canadien.

En 2014, le Canada consacrait à peine 1 % de son PIB à la défense. Aujourd’hui, par rapport à 2016-2017, le budget total du ministère de la Défense nationale devrait plus que doubler d’ici 2025-2026. Ces investissements réguliers et responsables font en sorte que le Canada et les Forces armées canadiennes soient prêts à relever les défis auxquels ils pourraient faire face.



L’instabilité grandissante enhardit également des groupes transnationaux, comme les organisations terroristes, le crime organisé et d’autres acteurs non étatiques perturbateurs. Ils exploitent les échappatoires des systèmes financiers du monde entier. C’est aussi un outil pour ceux qui cherchent à éviter les sanctions. Le gouvernement doit s’assurer de renforcer le système financier et de priver les acteurs malveillants de la possibilité de bénéficier de leurs crimes.

Les actions de la Russie, et d’autres, rendent le monde moins sûr. Il est plus important que jamais que le gouvernement renouvelle ses investissements dans la défense, dans les Forces armées canadiennes et dans la protection des valeurs canadiennes partout dans le monde.

## Principales mesures en cours

- ✓ Un financement d'environ 38 milliards de dollars sur 20 ans pour la plus grande mise à niveau du NORAD en une génération, ce qui renforcera la défense de l'Amérique du Nord et l'appui du Canada à la sécurité continentale aux côtés de son plus proche allié, les États-Unis, et protégera la souveraineté canadienne dans le Nord.
- ✓ Un financement de 11,5 milliards de dollars sur 20 ans pour permettre au Canada de contribuer à l'augmentation du budget commun de l'OTAN et établir un nouveau bureau régional à Halifax pour l'Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord de l'OTAN.
- ✓ Un financement de 4,4 milliards de dollars sur 20 ans pour améliorer la cybersécurité du Canada par l'accroissement de la capacité des cyberopérations et le renforcement de l'infrastructure essentielle pour contrer les cyberattaques.
- ✓ Un financement de 3,8 milliards de dollars sur 20 ans pour acquérir de nouveaux systèmes d'armes essentiels, réapprovisionner les stocks de munitions et améliorer les systèmes numériques des Forces armées canadiennes.
- ✓ Un financement de 3,5 milliards de dollars pour renouveler et étendre l'opération REASSURANCE, la plus grande mission outre-mer des Forces armées canadiennes par laquelle elles contribuent aux mesures d'assurance et de dissuasion de l'OTAN en Europe centrale et orientale.
- ✓ Un financement total de plus de 14 milliards de dollars pour soutenir l'Ukraine, notamment 7,4 milliards de dollars en soutien financier immédiat et 4 milliards de dollars pour de l'aide militaire.
- ✓ Un financement de 910 millions de dollars pour soutenir des opérations militaires en Ukraine, au Moyen-Orient et dans la région indopacifique.
- ✓ Le rétablissement d'une capacité de défense industrielle, y compris l'ajout de Chantier Davie, de Lévis, au Québec, comme troisième partenaire stratégique dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale, qui vise à renouveler la flotte canadienne et à protéger la souveraineté du Canada dans l'Arctique.
- ✓ Un financement de près de 1 milliard de dollars sur 20 ans pour appuyer le changement de culture et favoriser le mieux-être dans les Forces armées canadiennes, et apporter des modifications à la *Loi sur la défense nationale* permettant de formuler des recommandations clés qui feront progresser le changement de culture.
- ✓ Un financement de plus de 11 milliards de dollars depuis 2015 pour améliorer les prestations aux vétérans des Forces canadiennes, y compris la bonification des mesures de soutien à l'éducation, à l'emploi et aux aidantes et aidants naturels, ainsi que l'instauration de la Pension à vie.

## Protéger le Canada et défendre l'Amérique du Nord

Au cours des derniers mois, le gouvernement a annoncé des acquisitions importantes visant à améliorer la défense du Canada et de l'Amérique du Nord :

- Un financement de 3,6 milliards de dollars pour neuf nouveaux avions CC-330 Husky afin d'améliorer la capacité stratégique de transport et de ravitaillement air-air du Canada. Le premier avion a été livré en août 2023, et d'autres suivront au cours des prochaines années.
- Un financement de 10,4 milliards de dollars pour l'achat d'au plus 16 avions P-8A Poseidon, y compris l'infrastructure et la formation connexes, dans le but de renforcer la capacité de surveillance maritime du Canada et de contribuer à la mission d'alerte maritime du NORAD. La première livraison est prévue en 2026.
- Un financement de 2,5 milliards de dollars pour la mise en place d'un système d'avions télépilotes fournissant aux Forces armées canadiennes la capacité d'engager des cibles à distance dans des environnements complexes. La première livraison est prévue en 2028.

De plus, en juin 2022, le gouvernement a pris un engagement historique à investir dans la défense continentale et à moderniser le NORAD. Le gouvernement poursuit la réalisation de plusieurs grands projets visant à protéger la souveraineté du Canada dans l'Arctique, notamment :

- Un financement de 6,9 milliards de dollars pour moderniser les systèmes de surveillance du Canada, dont de nouveaux systèmes radars transhorizon dans l'Arctique et dans le cercle polaire et des systèmes améliorés de surveillance spatiale permettant d'avoir une meilleure connaissance de la situation sur le territoire canadien et des approches aériennes et maritimes. Le premier de ces systèmes devrait être en ligne en 2028.
- Un financement de 6,4 milliards de dollars pour de nouveaux systèmes d'armes air-air à longue portée et à courte et moyenne portée afin de maintenir l'avantage opérationnel des chasseurs canadiens face aux menaces aériennes nouvelles et en évolution.
- Un financement de 4,1 milliards de dollars pour de nouvelles capacités de commandement et de contrôle, notamment un centre d'opérations aérospatiales modernisé et des satellites de communications polaires améliorés.
- Un financement de 15,7 milliards de dollars pour l'infrastructure et les capacités de soutien, y compris la modernisation des emplacements d'opérations avancés du NORAD dans le Nord canadien, notamment à Inuvik, à Yellowknife et à la baie Goose, et la nouvelle infrastructure pour les avions CC-330 et F-35.

## Opération REASSURANCE : Forces armées canadiennes défendant le flanc oriental de l'OTAN

En juillet 2023, le premier ministre a annoncé que le Canada élargira le groupement tactique de la présence avancée renforcée en Lettonie pour en faire une brigade dans le cadre de l'opération REASSURANCE. Le Canada contribue ainsi aux mesures d'assurance et de dissuasion de l'OTAN en Europe centrale et orientale. Pour respecter cet engagement, le Canada accroît sa présence en Lettonie jusqu'à concurrence de 2 200 membres des Forces armées canadiennes et acquiert de nouvelles capacités d'urgence cruciales, notamment :

- ✓ des systèmes de missiles antichars portatifs;
- ✓ des systèmes de défense contre les aéronefs sans équipage;
- ✓ des systèmes de défense aérienne portatifs.

Un financement de 1,4 milliard de dollars pour ces nouvelles capacités essentielles a été accordé pour la première fois en 2022, et un financement supplémentaire de l'enveloppe de 3,5 milliards a été annoncé en 2023 pour l'expansion de l'opération REASSURANCE. Les livraisons débiteront cette année.

Les capacités suivantes seront également fournies à la mission du Canada en Europe dans les mois à venir dans le cadre de l'expansion de l'opération REASSURANCE :

- ✓ plus de 100 véhicules tactiques légers;
- ✓ au moins 49 véhicules blindés d'appui lourds;
- ✓ des munitions de précision de défense personnelle;
- ✓ des infrastructures de communication et de surveillance améliorées.

## Renforcer la défense nationale

À mesure que le monde devient de plus en plus instable, que les changements climatiques augmentent la gravité et la fréquence des catastrophes naturelles et que le risque de conflits s'intensifie, le Canada demande à ses ressources militaires d'en faire plus. Que ce soit en Lettonie dans le cadre de l'opération REASSURANCE ou en Nouvelle-Écosse dans le cadre de l'opération LENTUS, les personnes qui servent dans les Forces armées canadiennes répondent à l'appel quand leur présence est nécessaire pour assurer la sécurité de la population canadienne.

Le 8 avril, en réponse à l'évolution rapide de l'environnement de sécurité, le gouvernement a annoncé une mise à jour de sa politique de défense : *Notre Nord, fort et libre*. Dans cette politique mise à jour, le gouvernement a exposé sa vision de la défense nationale du Canada, qui assurera la sécurité de la population canadienne, de ses alliés et de ses partenaires en dotant ses soldats

des outils de pointe et des capacités avancées dont ils ont besoin pour assurer la sécurité de la population canadienne dans un monde en évolution.

- ▶ Le budget de 2024 propose des investissements de base de 8,1 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 73,0 milliards sur 20 ans dans le ministère de la Défense nationale (MDN), le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) et Affaires mondiales Canada (AMC), afin que le Canada soit prêt à réagir aux menaces mondiales et à protéger le bien-être des membres des Forces armées canadiennes. En matière de défense, le ratio des dépenses au PIB du Canada devrait atteindre 1,76 % d'ici 2029-2030. En voici quelques exemples :
  - Un financement de 549,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et 267,8 milliards au cours des années à venir, afin de permettre au MDN de remplacer le matériel de télécommunications par satellite du Canada dans le monde, de faire l'acquisition de nouveaux hélicoptères tactiques, de capacités de missiles à longue portée pour l'Armée de terre et d'aéronefs d'alerte lointaine aéroportée, et de réaliser d'autres investissements pour défendre la souveraineté du Canada.
  - Un financement de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 8,2 milliards de dollars au cours des années à venir pour permettre au MDN de prolonger la durée de vie utile des frégates de la classe Halifax et de prolonger le contrat de service du pétrolier ravitailleur d'escadre, pendant que le Canada attend la livraison des navires de prochaine génération.
  - Un financement de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 8,2 milliards pour les années à venir afin de permettre au MDN de regarnir son stock d'équipement militaire.
  - Un financement de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 7,7 milliards dans les années à venir afin de permettre au MDN de **créer une réserve stratégique de munitions et d'accroître la production de munitions d'artillerie fabriquées au Canada**. Les bénéficiaires du secteur privé sont censés contribuer aux coûts d'infrastructure et de réoutillage.
  - Un financement de 941,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et de 16,2 milliards de dollars au cours des années à venir pour permettre au ministère de la Défense nationale de s'assurer que l'infrastructure militaire peut soutenir l'équipement et les opérations modernes.
  - Un financement de 917,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, de 10,9 milliards dans les années à venir et de 145,8 millions par année afin de permettre au CST et à AMC

d'améliorer leurs programmes de renseignement et de cyberopérations pour protéger la sécurité économique du Canada et répondre aux menaces changeantes pour la sécurité nationale. ;

- Un financement de 281,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 216 millions de dollars au cours des années à venir pour permettre au ministère de la Défense nationale de se doter d'une nouvelle plateforme de dossiers médicaux électroniques pour les soins de santé militaires.
- Un financement de 6,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et de 1,4 milliard de dollars au cours des années à venir pour permettre au ministère de la Défense nationale de construire jusqu'à 1 400 logements et de rénover 2 500 logements existants de plus pour le personnel des Forces armées canadiennes vivant dans les bases partout au Canada (voir le chapitre 1).
- Un financement de 100 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, au MDN pour des services de garde pour le personnel des Forces armées canadiennes et leurs familles (voir le chapitre 2).
- Un financement de 149,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et de 1,8 milliard pour les années à venir, afin de permettre au MDN **d'augmenter le nombre de spécialistes civils dans les domaines prioritaires.**
- Un financement de 52,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 54,8 millions dans les années à venir, afin de permettre au MDN d'aider les entreprises en démarrage qui mettent au point des technologies à double usage essentielles à la défense du Canada par l'intermédiaire du Fonds d'innovation de l'OTAN.

Pour soutenir *Notre Nord, fort et libre*, un financement de 156,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, et de 537,7 millions de dollars au cours des années à venir serait affecté à partir du financement précédemment engagé dans la politique de défense du Canada de 2017, *Protection, Sécurité, Engagement*.

► Le budget de 2024 propose également des mesures additionnelles pour renforcer la défense nationale du Canada :

- Un financement de 1,2 milliard de dollars sur 20 ans, à compter de 2024-2025, pour appuyer l'acquisition continue de capacités essentielles, d'équipement militaire et d'infrastructures par l'intermédiaire du Fonds d'investissement en immobilisations du MDN.
- Un financement de 66,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 7,4 milliards de dollars au cours des années à venir pour permettre au Programme de formation du personnel navigant de l'avenir du MDN de former la prochaine génération de personnel de



l'Aviation royale canadienne. De cette somme, 66,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, proviendraient de ressources ministérielles existantes.

- ▶ Le budget de 2024 annonce également des réformes de la politique de défense du Canada et de ses processus d'examen :
  - Engager le Canada à entreprendre un examen de la politique de défense tous les quatre ans, dans le cadre d'un examen cohérent de la Stratégie de sécurité nationale.
  - Entreprendre un examen du système d'approvisionnement du Canada en matière de défense.

Compte tenu de ce financement proposé, depuis 2022, le gouvernement a engagé plus de 125 milliards de dollars sur 20 ans en financement supplémentaire pour renforcer la défense nationale et assurer la sécurité de la population et de la démocratie canadiennes dans un monde de plus en plus imprévisible, aujourd'hui comme demain. Depuis 2015, cela représente plus de 175 milliards de dollars en financement supplémentaire pour la défense nationale.

## **Accroître la capacité du SCRS en matière de renseignement**

Ayant une économie avancée et une démocratie ouverte et libre, le Canada continue d'être la cible d'acteurs hostiles qui menacent ses institutions démocratiques, ses communautés de la diaspora et sa prospérité économique. Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) protège la population canadienne contre les menaces, comme l'extrémisme violent et l'ingérence étrangère, à l'aide de ses opérations de renseignement au Canada et dans le monde entier.

Afin de doter le SCRS de moyens pour lutter contre les nouvelles menaces mondiales et suivre le rythme des avancées technologiques, il faut investir davantage dans les capacités et l'infrastructure du renseignement. On s'assurera ainsi que le SCRS sera en mesure de continuer à protéger la population canadienne.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement de 655,7 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2024-2025, avec 191,1 millions de dollars en amortissement restant et 114,7 millions de dollars par année par la suite, au Service canadien du renseignement de sécurité afin d'améliorer ses capacités en matière de renseignement et sa présence à Toronto.

## Maintenir une solide présence dans l'Arctique

L'Arctique canadien se réchauffe quatre fois plus rapidement que la moyenne mondiale, en raison des changements climatiques. C'est aussi là que le Canada partage une frontière avec la puissance nucléaire la plus hostile du moment, la Russie. Les impératifs communs de la recherche sur les changements climatiques là où ses répercussions sont les plus graves et du maintien d'une présence continue dans l'Arctique permettent au Canada de faire progresser cet important travail scientifique et d'affirmer sa souveraineté.

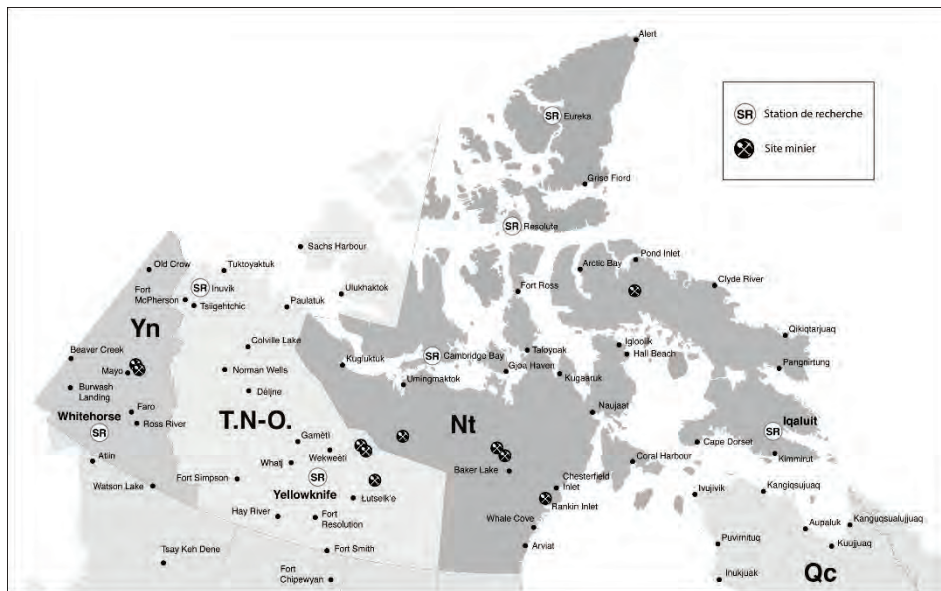
Le maintien d'activités de recherche dynamiques appuie la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Les activités scientifiques et de recherche menées dans l'Arctique permettent de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur les gens, l'économie et l'environnement dans la région. Il s'agit d'un avantage concurrentiel important à mesure que la concurrence économique s'accroît dans la région.

Pour appuyer les activités de recherche dans le Nord du Canada, le gouvernement propose ce qui suit dans le budget de 2024 :

- ▶ Un financement de 46,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, avec 8,5 millions de dollars en amortissement restant, et de 11,1 millions de dollars par la suite pour permettre à Ressources naturelles Canada de renouveler le Programme du plateau continental polaire en vue de continuer à offrir du soutien logistique à la recherche dans le Nord, comme le logement et les vols pour les scientifiques.
- ▶ Un financement de 3,5 millions de dollars en 2024-2025 à Savoir polaire Canada pour appuyer ses activités, y compris l'exploitation de la Station canadienne de recherche de l'Extrême-Arctique.

Figure 7.1

## La frontière nord du Canada : sites de recherche et activité minière sélectionnés



Source : Ressources naturelles Canada

## Apporter un soutien inébranlable à l'Ukraine

Depuis l'invasion illégale à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en février 2022, le Canada demeure solidaire avec les braves Ukrainiennes et Ukrainiens qui défendent leurs familles, leur souveraineté et la démocratie elle-même.

Le soutien financier du Canada a aidé le gouvernement ukrainien à poursuivre ses activités, notamment à fournir les pensions et des services gouvernementaux essentiels à la population ukrainienne, et à rétablir des infrastructures endommagées, comme le réseau électrique civil qui a été ciblé par les missiles russes à la fin de 2022 dans une tentative brutale de mettre fin à la résistance ukrainienne.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le Canada a l'intention de fournir à l'Ukraine des prêts de 2,4 milliards de dollars pour 2024, dont 2,0 milliards ont été accordés le 20 mars 2024, au moyen du Compte pour l'Ukraine administré par le Fonds monétaire international pour s'assurer que le gouvernement ukrainien peut continuer d'offrir des services à sa population. Afin de mettre en œuvre toute l'étendue de ce soutien, le gouvernement a l'intention de proposer des modifications à *la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*.

Le Canada continue résolument de soutenir la brave lutte de l'Ukraine contre la Russie. Alors que le conflit commence sa troisième année, le Canada appuie sans réserve la lutte de ce pays pour sa souveraineté, son intégrité territoriale et sa démocratie.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour permettre au ministère de la Défense nationale de fournir à l'Ukraine une aide militaire létale et non létale.

Cet engagement pluriannuel confèrera de la prévisibilité à l'Ukraine et à l'industrie de la défense du Canada.

Depuis le début du conflit, le Canada a engagé plus de 4 milliards de dollars en aide militaire à l'Ukraine, dans le cadre d'un soutien total de plus de 14 milliards à l'Ukraine depuis février 2022.

## **Soutenir la reconstruction et le développement de l'Ukraine**

En plus d'un soutien direct à sa lutte contre l'invasion à grande échelle de la Russie, l'Ukraine a besoin d'aide pour reconstruire son économie et ses infrastructures endommagées par la guerre que mène toujours Vladimir Poutine. Le Canada et ses alliés travaillent à soutenir la reconstruction de l'Ukraine pour assurer un avenir meilleur après la victoire.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) est un partenaire de développement de longue date en Ukraine. En décembre 2023, les gouverneurs de la BERD ont approuvé une augmentation générale de capital de 4 milliards d'euros (environ 6,3 milliards de dollars) pour soutenir les efforts de reconstruction en Ukraine.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir une somme de 216,7 millions de dollars (environ 137,2 millions d'euros) sur cinq ans, à compter de 2025-2026, pour financer la part du Canada dans le cadre de l'augmentation générale de capital de la BERD aux fins de la reconstruction de l'Ukraine.

## **Utiliser des actifs russes pour rebâtir l'Ukraine**

Le Canada collabore avec ses alliés du G7 pour s'assurer que la Russie est tenue responsable de la destruction causée par son invasion illégale et injustifiée de l'Ukraine. La Russie doit payer les coûts de reconstruction importants auxquels l'Ukraine est exposée. De concert avec d'autres pays du G7, le Canada travaille activement à trouver des moyens d'utiliser les actifs russes immobilisés pour contribuer à la reconstruction de l'Ukraine, au rétablissement de la paix et de la sécurité et à l'indemnisation des victimes du conflit.

La guerre illégale de la Russie contre l'Ukraine a détruit des génératrices, des écoles, des maisons, des théâtres, des hôpitaux et bien d'autres choses encore. Il semble aller de soi que la Russie devrait payer pour les dommages qu'elle a causés. Au début de la guerre, le Canada et ses alliés ont pris la mesure sans précédent d'immobiliser près de 280 milliards de dollars américains en actifs souverains de la Russie, les retirant du trésor de guerre de Poutine.

Le Canada reconnaît et soutient les travaux importants déjà accomplis à ce sujet par bon nombre de ses alliés.

Au sein du G7, tous les pays se sont entendus pour que les actifs souverains de la Russie restent immobilisés jusqu'à ce que la Russie paie les dommages qu'elle a causés à l'Ukraine. Le Canada estime que le temps est venu d'utiliser ces ressources activement pour soutenir l'Ukraine dans son combat existentiel. Le Canada est d'avis que ces actifs peuvent être redirigés au profit de l'Ukraine, conformément au droit international.

Il ne devrait pas s'agir d'une déclaration controversée. L'Assemblée générale de l'ONU a appelé la Russie à cesser ses hostilités et à payer les dommages qu'elle a causés. De même, certains éminents spécialistes du droit international, originaires de pays du monde entier, ont conclu que dans les circonstances, il existe un fondement légitime à la réaffectation des actifs russes.

Parallèlement, le gouvernement reconnaît l'importance de travailler avec ses partenaires pour trouver une solution mutuellement acceptable. L'unité du G7 a été essentielle pour maintenir le soutien à l'Ukraine contre Vladimir Poutine, et toute action doit être entreprise de concert avec d'autres pays. C'est la façon d'en maximiser l'efficacité.

Le mécanisme de l'Union européenne pour utiliser les bénéfices exceptionnels générés par les actifs russes gelés représente le genre d'approche innovatrice actuellement nécessaire pour répondre à cet enjeu. Il constitue une assise solide pour l'élaboration de nouvelles solutions.

Le Canada est déterminé à collaborer avec ses alliés afin d'explorer tous les mécanismes juridiques possibles pour utiliser pleinement les actifs immobilisés actuellement sur leurs territoires respectifs, y compris pour accroître le soutien à l'Ukraine à court terme. Cela comprend l'exploration d'idées qui ont été proposées par des experts, comme la création d'un véhicule de titrisation pour tirer parti des actifs immobilisés et l'expansion possible du mécanisme d'utilisation des bénéfices exceptionnels, dans le but d'anticiper les paiements des prochaines années à l'Ukraine dans le cadre de ce système.

- 📺 Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend renforcer la collaboration avec les partenaires internationaux, en particulier le G7, afin de trouver d'autres moyens de tenir la Russie responsable de son invasion

à grande échelle de l'Ukraine. Ces discussions, ainsi que tout consensus obtenu, serviront à appuyer les modifications devant être apportées au régime de sanctions du Canada.

## **Protéger la population contre les crimes financiers**

Les crimes financiers constituent de graves menaces pour la sécurité publique, la sécurité nationale et le système financier du Canada. Ils peuvent aller du financement des activités terroristes à la corruption, en passant par l'évasion de sanctions, le blanchiment d'argent, la fraude et l'évasion fiscale. Ces crimes ont des répercussions concrètes et donnent souvent lieu à d'autres comportements criminels. Le crime financier nuit aussi à l'équité et à la transparence, qui sont si essentielles à l'économie canadienne.

Depuis 2017, le gouvernement a entrepris un travail important pour sévir contre le crime financier :

- ✓ Investir près de 320 millions de dollars depuis 2019 pour renforcer la conformité, les renseignements financiers, l'échange de renseignements et la capacité d'enquête afin de soutenir les enquêtes sur le recyclage des produits de la criminalité.
- ✓ Créer de nouvelles équipes intégrées d'enquête sur le blanchiment d'argent en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec, qui réunissent des spécialistes pour faire progresser les enquêtes sur le blanchiment d'argent, avec le soutien de personnes ayant une expertise en comptabilité judiciaire.
- ✓ Lancer un registre fédéral de la propriété effective pour les sociétés fédérales, ce qui a eu lieu le 22 janvier 2024. Le gouvernement continue de demander aux provinces et aux territoires de promouvoir une approche pancanadienne en matière de transparence pour ce qui est de la propriété effective.
- ✓ Moderniser le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, afin de l'adapter aux technologies émergentes, aux secteurs vulnérables et aux risques accrus comme le contournement des sanctions.
- ✓ Établir des partenariats public-privé avec le secteur financier, qui permettent de mieux détecter et de juguler les crimes à but lucratif, y compris la traite de personnes, l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et le trafic de fentanyl.

Dans le budget de 2024, d'autres mesures sont prises pour protéger la population canadienne contre les crimes financiers.

## Renforcer le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Les organisations criminelles et terroristes cherchent continuellement de nouveaux moyens de perpétrer des activités illicites. Le Canada a besoin d'un cadre juridique solide qui tienne compte de l'évolution des menaces associées aux financiers.

Afin de lutter contre le recyclage des produits de la criminalité, le financement des activités terroristes et l'évasion des sanctions, le budget de 2024 annonce ce qui suit :

- ▶ Le gouvernement entend apporter des modifications législatives à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT), au Code criminel, à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la Loi sur la taxe d'accise.
  - Les modifications proposées à la LRPCFAT permettraient de réaliser ce qui suit :
    - Renforcer la capacité des entités déclarantes visées par la LRPCFAT d'échanger des renseignements entre elles pour détecter et décourager le recyclage des produits de la criminalité, le financement des activités terroristes et le contournement des sanctions, tout en maintenant les mesures de protection des renseignements personnels, y compris le rôle de surveillance du Commissariat à la protection de la vie privée aux termes des dispositions réglementaires.
    - Autoriser le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) à divulguer des renseignements financiers aux organismes suivants : les bureaux provinciaux et territoriaux de confiscation civile pour appuyer les efforts de saisie de biens liés à une activité illégale; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour renforcer l'intégrité du processus d'obtention de la citoyenneté du Canada.
    - Faire en sorte que les obligations réglementaires en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes visent les entreprises d'affacturage, les entreprises d'encaissement de chèques et les sociétés de location et de financement afin d'éliminer une échappatoire et d'assurer des règles de jeu équitables pour l'ensemble des entreprises qui offrent des services financiers.

- Permettre à CANAFE de diffuser davantage de renseignements sur les manquements aux obligations prévues par la LRPCFAT lorsqu'il impose des sanctions administratives pécuniaires en vue de renforcer la transparence et la conformité.
- Apporter des modifications techniques pour éliminer les échappatoires et corriger les incohérences.
- Les modifications proposées au *Code criminel* permettraient de réaliser ce qui suit :
  - Autoriser les tribunaux à rendre une ordonnance obligeant une institution financière à garder un compte ouvert pour faciliter l'enquête sur une infraction criminelle présumée.
  - Permettre aux tribunaux de rendre une ordonnance de communication répétitive afin d'autoriser l'application de la loi en vue d'obtenir régulièrement des renseignements précis sur l'activité d'un compte ou de plusieurs comptes liés à une personne d'intérêt dans le cadre d'une enquête criminelle.
- Les modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à la *Loi sur la taxe d'accise* permettraient de réaliser ce qui suit :
  - Veiller à ce que les fonctionnaires de l'Agence du revenu du Canada qui mènent des enquêtes criminelles soient autorisés à demander des mandats généraux auprès des tribunaux, ce qui modernisera et simplifiera les processus de collecte de preuves et aidera à lutter contre l'évasion fiscale et d'autres crimes financiers.

## Établir l'Agence canadienne des crimes financiers

Tel qu'annoncé dans le budget de 2023, l'Agence canadienne des crimes financiers (ACCF) deviendra le principal organisme d'application de la loi du Canada contre les crimes financiers. Elle réunira l'expertise nécessaire pour accroître le nombre d'accusations de recyclage de produits de la criminalité, de poursuites et de condamnations, ainsi que la saisie de biens acquis de façon criminelle.

- ▶ Le budget de 2024 propose de verser 1,7 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, au ministère des Finances Canada pour parachever la conception et le cadre juridique de l'ACCF.



## Lutter contre la fraude et le recyclage des produits de la criminalité de nature commerciale

La criminalité financière par voies commerciales est l'un des moyens les plus puissants de recyclage des produits de la criminalité. En effet, selon les estimations, des centaines de millions de dollars sont recyclés de cette façon chaque année. En vue de renforcer les efforts déployés pour lutter contre la fraude commerciale et le recyclage des produits de la criminalité, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* a annoncé l'intention du gouvernement d'accroître les pouvoirs de l'Agence des services frontaliers du Canada au titre de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement d'activités terroristes* afin de lutter contre la criminalité financière par voies commerciales et de créer une unité de la transparence commerciale.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement s'appuie sur ce travail en proposant de fournir un financement de 29,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, avec 5,1 millions de dollars en amortissement restant, et de 4,2 millions de dollars par année par la suite à l'Agence des services frontaliers du Canada. Elle se servira de ces fonds pour soutenir la mise en œuvre de ses nouveaux pouvoirs au titre de la LRPCFAT afin de lutter contre le crime financier et de renforcer les efforts de lutte contre le crime financier commis à l'échelle internationale avec l'aide des alliés du Canada.

## Appuyer le bien-être des vétérans

Après leur service et leur sacrifice, les vétérans des Forces armées canadiennes méritent un soutien unanime. Les organisations de vétérans et de vétérans sont souvent les mieux placées pour comprendre les besoins des personnes ayant servi dans les forces armées et pour élaborer des programmes qui permettent d'améliorer leur qualité de vie. En 2018, le gouvernement fédéral a lancé le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, qui fournit du financement aux organismes publics, privés et universitaires, afin de promouvoir des projets de recherche et des approches novatrices en matière de prestation de services aux personnes ayant servi dans les forces armées et à leur famille.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder un financement supplémentaire de 6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Anciens Combattants Canada pour le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille. Une partie du financement sera affectée à des projets destinés aux Autochtones, aux femmes et aux personnes de la communauté 2ELGBTQI+ qui ont servi dans les forces armées.

## Offrir des services de télémédecine aux vétérans et à leurs familles

Après avoir servi dans les Forces armées canadiennes, de nombreuses personnes qui recevaient auparavant leurs soins de santé des Forces canadiennes doivent trouver un médecin de famille dans le système provincial, ce qui rend leur transition vers la vie civile plus stressante, surtout si elles ont besoin de soins de santé pour des blessures liées au service.

Afin de s'assurer que les personnes ayant servi dans les forces armées et leur famille ont accès aux soins qu'elles méritent après leur service :

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder un financement de 9,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Anciens Combattants Canada afin de prolonger de trois autres années le projet pilote Service de télémédecine pour les familles des vétérans. Cette initiative offre jusqu'à deux ans de services de télémédecine aux vétérans et vétérans qui ont récemment quitté les Forces armées et à leur famille.

## Commémorer les vétérans du Canada

Chaque jour, des femmes et des hommes de partout au pays portent fièrement et courageusement l'uniforme arborant la feuille d'érable. Le Canada doit honorer les contributions et les sacrifices des vétérans canadiens. Depuis les guerres mondiales jusqu'au canal de Suez, en passant par la Corée, le Congo, Chypre, la première guerre du Golfe, les Balkans et l'Afghanistan, entre autres, les militaires canadiens ont répondu à l'appel.

Pour commémorer celles et ceux qui se sont mobilisés pour servir le Canada :

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement de 3,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Anciens Combattants Canada pour aider le Centre Juno Beach à préserver l'héritage de toutes les personnes qui ont servi pendant la Seconde Guerre mondiale.
- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose également de fournir un financement de 4 millions de dollars en 2024-2025 à Anciens Combattants Canada pour commémorer des jalons militaires importants, dont le 80<sup>e</sup> anniversaire du jour J et de la bataille de Normandie, et le 60<sup>e</sup> anniversaire du début de la mission canadienne de maintien de la paix à Chypre.

## 7.2 La sécurité économique du Canada et de ses alliés

Le système de règles et d'institutions établi à la suite de la Seconde Guerre mondiale a engendré une ère de prospérité sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Cette ère a entraîné une expansion massive du commerce mondial et a sorti des centaines de millions de personnes de la pauvreté. En tant que nation commerçante ayant un accès privilégié à plus des deux tiers de l'économie mondiale, le Canada a grandement bénéficié de la stabilité et de la certitude que ce système lui procurait.

Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la montée du protectionnisme menacent cet avantage canadien dont les générations ont profité. Le Canada prend des mesures pour s'assurer de préserver l'ordre international fondé sur des règles. Il renforce ses relations commerciales et s'assure qu'elles reflètent ses valeurs. Le Canada s'assure également que son économie est résiliente et sécuritaire, en plus de protéger la population et le pays de la pression économique de régimes autoritaires et de défendre les intérêts économiques du Canada.

Le budget de 2024 fait des investissements afin de garantir que les possibilités et la prospérité qu'offrent les échanges commerciaux, dont profitent des générations de Canadiens, demeurent pour chaque génération.

### Principales mesures en cours

- ✓ Lancement en 2017 de la politique *Protection, Sécurité, Engagement*, visant à maintenir les Forces armées canadiennes en tant que force agile, polyvalente et prête au combat, et à s'assurer que le Canada est fort sur le plan intérieur, un partenaire actif en Amérique du Nord et engagé à l'échelle internationale.
- ✓ Maintien des 15 accords de libre-échange du Canada avec 51 pays. Le Canada est le seul pays du G7 à avoir conclu des accords commerciaux et d'investissement globaux avec tous les autres membres du G7.
- ✓ Le Canada a mis en œuvre l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine modernisé et l'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste.
- ✓ En décembre 2023, le Canada a conclu un nouvel arrangement concernant la promotion et la protection des investissements étrangers Canada-Taïwan.
- ✓ Le Canada a lancé sa Stratégie pour l'Indo-Pacifique en novembre 2022, en engageant près de 2,3 milliards de dollars pour renforcer son rôle en tant que partenaire important dans la région. La stratégie comprend ce qui suit :

- Un financement de 492,9 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer la présence navale du Canada dans la région indopacifique et accroître la participation des Forces armées canadiennes aux exercices militaires régionaux.
  - Un financement de 227,8 millions de dollars sur cinq ans pour accroître les efforts de collaboration du Canada et de ses partenaires de la région en matière de sécurité nationale, de cybersécurité et de lutte contre le crime, le terrorisme et les menaces découlant de la prolifération des armes.
  - Le Canada négocie actuellement des accords de libre-échange avec l'Indonésie et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est afin d'offrir des possibilités supplémentaires de commerce et d'investissement dans la région indopacifique.
- ✓ Afin de renforcer davantage son rôle en tant que partenaire fiable de la chaîne d'approvisionnement et son engagement à collaborer avec des partenaires aux vues semblables pour faire face aux nouveaux défis mondiaux, y compris la résilience économique des démocraties du monde, le Canada a pris les mesures suivantes :
- Participer, avec les États-Unis, au groupe de travail sur la transformation de l'énergie afin d'accélérer la coopération en matière d'énergies propres essentielles et de renforcer les chaînes d'approvisionnement intégrées canado-américaines, ce qui, comme annoncé dans le chapitre 4, a été prolongé d'une autre année.
  - En mai 2023, le Canada a signé avec la Corée du Sud un nouvel accord de coopération portant sur les chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques, la transition vers l'énergie propre et la sécurité énergétique.
  - En juin 2023, le Canada a entériné la Déclaration commune contre la coercition économique liée au commerce et les politiques et pratiques contraires au marché avec l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis.

## **Protéger les entreprises canadiennes contre la concurrence déloyale**

Si, au Canada, les personnes qui travaillent et les entreprises peuvent faire des affaires dans le monde entier, et vendre leurs biens et leur expertise, c'est que le gouvernement a conclu des accords de libre-échange qui couvrent 61 % du PIB mondial et qui touchent 1,5 milliard de consommatrices et consommateurs. Ainsi, les personnes peuvent faire des affaires au Japon et en Malaisie grâce à l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste, en Europe grâce à l'Accord économique et commercial global, aux États-Unis et au Mexique grâce

à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique, et en Ukraine grâce à un Accord de libre-échange Canada-Ukraine modernisé. Ces accords signifient de bons emplois et de bons salaires pour tous au pays.

Il faut toutefois, pour la main-d'œuvre et les entreprises canadiennes, que la concurrence soit équitable et que les pays respectent les règles commerciales convenues.

C'est pourquoi le gouvernement a pris des mesures pour s'assurer que les systèmes canadiens de recours commerciaux et de surveillance des importations disposent des outils nécessaires pour défendre les travailleurs et les entreprises canadiens contre les pratiques déloyales de concurrents étrangers. Par exemple, au début de l'année, le Canada a mis en place un système de suivi des pays où les importations d'acier sont initialement fondues et déversées, afin d'accroître la transparence de la chaîne d'approvisionnement et d'appuyer l'application efficace des lois commerciales du Canada.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 10,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à l'Agence des services frontaliers du Canada pour créer une unité de surveillance du marché dédiée. L'unité sera chargée de surveiller et de mettre à jour chaque année les mesures de recours commerciaux, de protéger la main-d'œuvre et les entreprises canadiennes contre les pratiques commerciales déloyales et d'assurer une plus grande transparence et une plus grande prévisibilité du marché.

## **Assurer un traitement réciproque pour les entreprises canadiennes à l'étranger**

Le Canada prend des mesures pour protéger la main-d'œuvre et les entreprises du pays et les aider à relever de nouveaux défis économiques et commerciaux à l'échelle mondiale. Ces défis comprennent des politiques et des pratiques protectionnistes et contraires au marché mises en œuvre par les partenaires commerciaux du pays. Lorsque le Canada ouvre le marché canadien à des biens et à des services provenant d'autres pays, il s'attend à ce que ces pays accordent aux entreprises canadiennes le même accès que celui qu'il offre à leurs entreprises.

Comme il est précisé dans l'*Énoncé de politique sur l'obtention d'un traitement réciproque pour les entreprises canadiennes à l'étranger*, publié parallèlement à l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le Canada envisagera à l'avenir de faire de la réciprocité un élément clé de l'élaboration des nouvelles politiques. Cette approche repose sur l'engagement pris par le Canada de mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement réciproques, y compris pour les dépenses d'infrastructure et d'infrastructure infranationale, à court terme. Un éventail de nouvelles mesures seront également envisagées sous l'angle de la réciprocité,

notamment en ce qui concerne les incitations fiscales à l'investissement, les subventions et contributions, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les restrictions à l'investissement et les exigences en matière de propriété intellectuelle.

En cherchant à atteindre la réciprocité, le Canada continuera de collaborer avec ses alliés pour inciter les entreprises à réorienter les chaînes d'approvisionnement vers des partenaires fiables, et veillera à ce que les nouvelles mesures ne nuisent pas inutilement aux partenaires commerciaux qui ne font pas preuve de discrimination à l'égard des marchandises et des entreprises canadiennes qui fournissent des biens et des services.

## **Protéger les chaînes d'approvisionnement essentielles**

Les récents événements qui ont eu lieu dans le monde entier, de la pandémie à l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, ont mis en évidence les vulnérabilités stratégiques des chaînes d'approvisionnement essentielles. En réaction à ces événements, le Canada et d'autres pays du monde entier diminuent les risques auxquels sont exposés leurs chaînes d'approvisionnement et les déplacent dans des pays alliés. Le Canada travaille activement avec ses alliés pour renforcer les chaînes d'approvisionnement communes et approfondir ses liens économiques avec des partenaires de confiance, notamment dans le contexte d'une transition accélérée vers une économie carboneutre.

Les efforts continus visant à mettre en place les chaînes d'approvisionnement essentielles du Canada qui passent par des démocraties semblables représentent des occasions économiques importantes pour la main-d'œuvre et les entreprises canadiennes. Le gouvernement continuera de concevoir des politiques et des programmes nationaux dont l'objectif prioritaire est le déplacement de la production dans des pays alliés.

Afin de renforcer le rôle du Canada en tant que partenaire fiable des chaînes d'approvisionnement pour ses alliés, le gouvernement a pris des mesures dans le budget de 2023 pour mobiliser l'investissement privé et faire progresser l'économie canadienne vers la carboneutralité. Ces investissements font croître la capacité économique du Canada dans les industries de l'ensemble de l'économie, et permettent simultanément au Canada de réduire ses émissions et de renforcer ses relations commerciales essentielles.

## Éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes

Le Canada est profondément préoccupé par les atteintes aux droits fondamentaux qui continuent d'être commises à l'encontre des Ouïghours et des minorités musulmanes en Chine, ainsi que par l'utilisation du travail forcé dans le monde.

- Dans le budget de 2024, le gouvernement fédéral réaffirme son engagement à présenter en 2024 un projet de loi visant à éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes et à renforcer l'interdiction d'importation de biens issus du travail forcé. Le gouvernement veillera également à ce que les lois en vigueur concordent avec le cadre général visant à protéger les chaînes d'approvisionnement du Canada.

À cette fin, le financement annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* appuie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'obligation pour les entités publiques et privées de présenter des rapports annuels afin de démontrer les mesures qu'elles ont prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé soit utilisé dans leurs chaînes d'approvisionnement.

### 7.3 Assurer le respect des valeurs canadiennes dans le monde

Dans un monde plus dangereux et plus incertain, le gouvernement défend les intérêts et les valeurs du Canada, à commencer par le travail qu'il fait pour préserver l'ensemble des règles et des institutions qui ont bien servi la population au cours des 80 dernières années. Au pays, ce système a fourni à la population canadienne une paix et une stabilité extraordinaires, et permis de bâtir une société plus juste et bien nantie. Dans le monde entier, ce système a donné lieu à une période de prospérité mondiale sans précédent, qui a permis à des centaines de millions de personnes de sortir de la pauvreté.

Cependant, une série de crises mondiales en cascade exerce une pression sur ce système. Les changements climatiques, la dette, les pandémies et les conflits mettent à l'épreuve la capacité du système mondial à réaliser la promesse de prospérité pour les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Ces crises qui s'accumulent ont des répercussions sur les gens les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment sur la santé et les droits des femmes et des filles. Aucun pays ne peut relever ces défis seul, mais chaque pays doit intensifier ses efforts. La communauté internationale doit collaborer pour mieux relever les nouveaux défis auxquels fait face l'humanité. Cela suppose en partie de concevoir de nouveaux outils et d'adopter de nouvelles approches pour résoudre les problèmes durables.

Le Canada est à l'avant-garde de ce travail. Avec ses partenaires des banques multilatérales de développement, le Canada exerce des pressions afin que les pays en développement disposent de plus d'argent pour réaliser les investissements essentiels dont ils ont besoin pour soutenir leur population. Le Canada travaille également à l'adaptation de son soutien au développement pour répondre à la nouvelle réalité économique à l'aide de nouveaux outils. L'objectif est d'inciter le secteur privé à consacrer ses ressources à la résolution de ces problèmes et à créer des possibilités économiques pour les gens du monde entier. Le Canada reconnaît que l'aide ou l'assistance internationale, quelle qu'elle soit, doit s'attaquer aux crises à la source pour que l'on puisse en ressentir les plus grands effets.

Conformément à l'engagement d'augmenter l'aide internationale chaque année jusqu'en 2030, le Canada, dans le budget de 2024, fait les investissements qui préservent sa capacité de façonner un monde où rayonnent les valeurs canadiennes, depuis sa Politique d'aide internationale féministe qui vise à promouvoir et à défendre les droits des femmes et des filles dans le monde entier, jusqu'à son travail d'appui aux pays vulnérables touchés par les changements climatiques, en passant par ses efforts pour faire croître les économies en développement.

## Principales mesures en cours

- ✓ Continuer d'accorder la priorité à l'égalité des genres et au renforcement du pouvoir des femmes et des filles par l'intermédiaire de la Politique d'aide internationale féministe du Canada, y compris par des investissements de 1,4 milliard de dollars par année dans la santé mondiale, dont la moitié est consacrée à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, tous les ans jusqu'en 2030.
- ✓ Accorder un financement supplémentaire de 700 millions de dollars en droits de tirage spéciaux (environ 1,3 milliard de dollars) au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international (FMI) pour aider à répondre aux besoins en financement des pays les plus pauvres du monde. Cette mesure porte ainsi l'engagement du Canada de canaliser les droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international vers les pays à faible revenu et les pays vulnérables à environ 60 %, soit l'un des taux les plus élevés de tous les pays.



- ✓ Accorder plus de 400 millions de dollars en aide à la sécurité, en aide humanitaire et en aide au développement en réponse à la crise en Haïti depuis 2022, y compris pour améliorer le soutien aux services policiers et l'équipement de la Police nationale haïtienne, ainsi que pour appuyer la mise en place de solutions à la crise dirigées par les Haïtiens.
- ✓ Verser un financement de 350 millions de dollars pour aider les pays en développement – qui abritent la grande majorité de la biodiversité mondiale – à faire progresser les efforts de conservation et à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
- ✓ Affecter un financement de 16 millions de dollars pour contribuer au démarrage d'un fonds mondial qui visera à compenser les pertes et les dommages causés par les changements climatiques, dans le cadre de l'engagement international pris par le Canada en matière de financement pour la lutte contre les changements climatiques de 5,3 milliards de dollars. Le Canada a été l'un des premiers contributeurs au fonds et jouera un rôle de chef de file au conseil d'administration.

## **Fournir une aide humanitaire internationale**

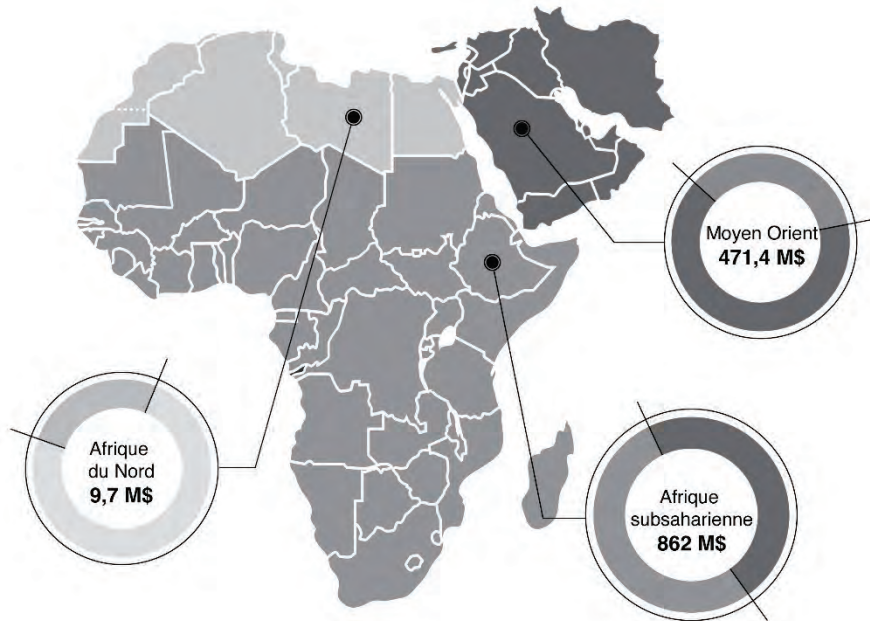
En raison de l'aggravation de la crise climatique, des conflits violents et des chocs économiques, le nombre de gens dans le monde qui ont un besoin urgent d'aide est sans précédent.

Le Canada a une longue tradition d'appui aux efforts humanitaires dans le monde entier. Le gouvernement est déterminé à aider à soulager les plus vulnérables, à prévenir l'aggravation des crises, ainsi qu'à promouvoir un avenir plus inclusif pour tous. La stabilité de la démocratie canadienne et de la démocratie dans le monde en dépend.

- Dans le budget de 2024, afin de répondre aux besoins croissants en aide humanitaire internationale, le gouvernement propose de fournir un financement supplémentaire de 350 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Affaires mondiales Canada. Ces fonds serviront à accroître la capacité du Canada à réagir face aux crises à grande échelle et à la détérioration des crises humanitaires partout dans le monde.

Figure 7.2

**L'aide humanitaire internationale du Canada en Afrique et au Moyen-Orient, en 2021-2022 et 2022-2023 (selon la comptabilité de caisse)**



*Nota* – Ces chiffres représentent l'aide humanitaire définie par les codes sectoriels du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (le CAD de l'OCDE). Par conséquent, les totaux peuvent varier et dépasser ce qui est normalement prévu comme aide humanitaire dans les rapports sur l'aide internationale du Canada.

## Transformer les pratiques d'Affaires mondiales Canada

Afin de protéger et de promouvoir les intérêts du pays à l'international, le Canada doit disposer d'un service extérieur moderne et adapté à un monde en évolution. Affaires mondiales Canada (AMC) fait face à un environnement mondial de plus en plus complexe. Pour se montrer à la hauteur du moment, AMC a entrepris une transformation organisationnelle de plusieurs années afin de demeurer en mesure d'atteindre ses objectifs, de faire progresser les priorités de politique étrangère du Canada et servir la population canadienne à l'étranger.

- ▶ Le budget de 2024 propose de fournir 159,1 millions de dollars sur cinq ans à AMC, à compter de 2024-2025, avec un amortissement restant de 5,9 millions, pour soutenir sa transformation, notamment :

- Un financement de 61,4 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer le recrutement et la formation pour le service extérieur du Canada;
- Un financement de 47,6 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la rémunération concurrentielle du personnel recruté sur place dans les missions du Canada à l'étranger;
- Un financement 32,1 millions de dollars sur cinq ans, dont 5,9 millions en amortissement restant, pour renforcer les systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) d'AMC;
- Un financement de 18 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer la présence du Canada à sa mission auprès des Nations Unies à New York.

## **Moderniser les institutions financières internationales**

Les institutions financières internationales, comme le FMI et la Banque mondiale, sont un forum essentiel pour les travaux multilatéraux visant à soutenir les populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde en apportant un soutien aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Le Canada et ses partenaires internationaux ont demandé que des réformes importantes soient apportées aux institutions financières internationales afin d'augmenter leur efficacité et leur capacité à faire face aux menaces mondiales émergentes. Ces réformes permettraient à ces institutions d'accroître considérablement l'aide au développement, tout en minimisant l'incidence fiscale sur les donateurs.

Afin de promouvoir les priorités du Canada en matière de développement, qui tiennent compte de la dignité humaine, et d'appuyer la réforme des institutions financières internationales :

- Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce son intention de proposer des modifications législatives à la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et à la Loi d'aide au développement international (institutions financières), afin d'autoriser l'utilisation d'instruments financiers innovants, comme l'achat de capital hybride, en vue de renforcer la capacité des banques multilatérales de développement à soutenir les pays emprunteurs. Ainsi, les pays en développement pourront mieux aider les personnes qui en ont le plus besoin.
- Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce également son intention d'augmenter de 50 % le montant que le Canada est autorisé à verser au Fonds monétaire international (FMI) pour ses quotes-parts souscrites. Le tout se fera conformément à la conclusion récente de la 16<sup>e</sup> révision générale des quotes-parts permettant à tous les pays

membres du FMI de le faire et renforcera la capacité du FMI à soutenir la stabilité financière mondiale. Le gouvernement entend proposer des modifications législatives à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* en vue d'accroître les quotes-parts souscrites du Canada au FMI.

## Favoriser des approches novatrices en matière d'aide internationale

Lancé dans le budget de 2018 en tant que projet pilote, le Programme d'innovation en aide internationale vise à compléter les principales activités du Canada en matière d'aide internationale, de l'aide humanitaire d'urgence aux programmes de renforcement du pouvoir économique, en passant par des ententes de financement et des partenariats novateurs.

Le programme a comme objectif de mieux catalyser d'autres sources de financement non gouvernementales, y compris le secteur privé et le financement philanthropique, pour fournir une aide internationale aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Depuis sa création, le programme a fourni un soutien de plus de 800 millions de dollars à des pays en développement. Ces projets devraient bénéficier à 1,68 million de personnes et réduire de 27 millions de tonnes les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ces efforts de mobilisation de nouvelles ressources supplémentaires, FinDev, l'institution financière canadienne pour le développement, a été lancée en 2018 pour fournir au gouvernement une autre façon de mobiliser le secteur privé. Depuis, FinDev a programmé 75,9 millions de dollars en financement à des conditions de faveur dans le cadre du mécanisme de financement 2X Canada financé par Affaires mondiales Canada et a engagé près de 1,3 milliard de dollars de ses propres ressources selon des modalités commerciales, avec 45 clients du secteur privé.

Afin de permettre au Canada de mobiliser encore plus le secteur privé dans la réalisation de ses objectifs de développement, une nouvelle phase du Programme d'innovation en aide internationale sera axée sur les petites opérations à grande incidence qui appuient les entreprises et les entrepreneurs. Le gouvernement cherchera également à tirer parti du mandat et de l'expertise de FinDev à l'échelle mondiale pour mobiliser des investissements privés dans des projets qui ne peuvent pas atteindre la viabilité commerciale par eux-mêmes.

Le gouvernement entend présenter des mesures législatives qui feraient fond sur ces outils et offriraient des assouplissements supplémentaires au programme. D'autres détails seront annoncés à une date ultérieure.

## **Soutenir la croissance durable en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Il est essentiel d'attirer des capitaux privés pour assurer une croissance économique durable dans les pays en développement, une croissance qui crée de bons emplois, soutient les collectivités et favorise une plus grande stabilité. La BID Invest est l'entité chargée des opérations avec le secteur privé de la Banque interaméricaine de développement (BID) et une chef de file pour ce qui est de stimuler la croissance économique et de favoriser l'inclusion sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

En mars 2024, les gouverneurs de la BID Invest ont approuvé une augmentation générale de capital de 3,5 milliards de dollars américains afin de mobiliser plus de capitaux privés pour lutter contre les changements climatiques et réduire la pauvreté et les inégalités.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement estimatif allant jusqu'à 146,3 millions de dollars (106,8 millions de dollars américains) sur cinq ans à Affaires mondiales Canada, à compter de 2027-2028, pour l'achat des actions attribuées au Canada dans la BID Invest, ce qui catalysera le financement du secteur privé pouvant servir à appuyer la croissance propre et à offrir des débouchés économique aux femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes.

## **Maintenir le leadership du Canada en matière de droits des femmes et d'égalité des genres**

Dans le cadre de sa Politique d'aide internationale féministe, le Canada s'est engagé sur dix ans à promouvoir la santé et les droits des femmes et des filles dans le monde entier. L'engagement de 10 ans envers la santé et les droits (2020-2030) est un engagement audacieux et ambitieux visant à porter le financement du Canada en matière de santé et de droits dans le monde à 1,4 milliard de dollars par année à partir de 2023. De ce montant, la moitié est consacrée à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes. Cet engagement permettra de mieux répondre aux besoins essentiels et non satisfaits, d'améliorer la santé mondiale et de renforcer les droits de la personne. Les projets visés par ce financement comprennent :

- ✓ Nutrition International, qui a permis aux enseignants de fournir des suppléments hebdomadaires de fer et d'acide folique à plus de deux millions d'adolescentes, d'éviter des milliers de cas d'anémie et d'aider les filles à rester à l'école.
- ✓ Profamilia, qui a fourni un modèle complet d'éducation sexuelle à plus de 10 300 adolescents dans huit municipalités de Colombie.

En mars 2023, le Canada a été classé au premier rang des donateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) selon la proportion de l'aide accordée à l'égalité des genres et au renforcement du pouvoir des femmes et des filles en 2022. Il s'agit de la quatrième année consécutive où le Canada occupe la tête du classement.

## **Défendre les droits des personnes LGBTQI+ partout dans le monde**

Le Canada a été l'un des premiers pays du monde à légaliser le mariage entre personnes de même sexe, et il continue d'accomplir des progrès pour faire avancer les droits et la protection des dynamiques communautés de personnes 2ELGBTQI+ au pays. Cependant, les gens d'autres pays ne jouissent pas de ces mêmes droits et libertés.

Depuis 2015, le Canada est à l'avant-garde de la défense des droits des personnes de la communauté LGBTQI+ dans le monde. Aujourd'hui, 65 administrations internationales continuent de criminaliser l'activité sexuelle entre personnes du même sexe, dont 11 où la peine de mort peut être appliquée, ce qui alimente la haine, la persécution, la discrimination et la violence contre les personnes LGBTQI+. Le Canada défend, protège et favorise les droits des personnes de la communauté LGBTQI+ au pays et dans le monde.

En février 2019, le Canada a annoncé son nouveau programme d'aide internationale pour les personnes LGBTQI+ visant à faire progresser les droits de la personne et à maximiser les retombées socioéconomiques pour les personnes de la communauté LGBTQI+ dans les pays en développement. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement accorde un financement de 30 millions de dollars sur cinq ans et de 10 millions de dollars par année par la suite.

En 2021-2022 et 2022-2023, le programme d'aide internationale pour les personnes de la communauté LGBTQI+ a financé six projets qui ont aidé à soutenir la défense des droits de la personne dans 33 pays :

- Un financement de 3,5 millions de dollars à Oikos pour aider cinq organisations de défense des droits de la personne à promouvoir l'autonomisation économique, politique et sociale des communautés LGBTQI+ en Amérique centrale.
- Un financement de 2,4 millions de dollars à la Fondation APCOM pour aider les organisations LGBTI+ locales dans toute l'Asie du Sud-Est à améliorer leur capacité organisationnelle et leur soutien aux personnes des communautés LGBTI+ locales.
- Un financement de 1,6 million de dollars à la Banque mondiale pour soutenir leurs travaux sur l'inclusion des personnes LGBTQI+.

- Un financement de 1,1 million de dollars à ILGA World pour faire progresser ses travaux de recherche et de renforcement des capacités visant à soutenir les mouvements mondiaux LGBTQI+.
- Un financement de 450 000 \$ pour Égides afin d'améliorer la santé sexuelle et reproductive et les droits des femmes et des filles de la communauté LGBTQI+ en Afrique de l'Ouest.
- Un financement de 1 million de dollars à d'autres organisations pour soutenir la défense des droits de la personne des personnes LGBTQI+ et fournir un soutien d'urgence aux communautés LGBTQI+ confrontées à la discrimination et à la violence.

À un moment où la haine contre les personnes LGBTQI+ s'intensifie dans le monde, ces investissements permettent aux organisations canadiennes de défenses des personnes LGBTQI+ de collaborer avec des partenaires dans les pays en développement, d'appuyer les organisations locales et les mouvements d'égalité, et d'investir dans des initiatives multilatérales qui contribuent aux efforts de politiques, de plaidoyer et de recherche. Le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan dans la défense d'un avenir plus inclusif pour les personnes LGBTQI+ au pays et dans le monde.

## Chapitre 7

### Protéger les Canadiennes et les Canadiens et défendre la démocratie

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>7.1. Protéger les Canadiennes et les Canadiens, au pays et à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>548</b>	<b>2 123</b>	<b>2 419</b>	<b>2 613</b>	<b>2 271</b>	<b>9 975</b>
Renforcer la défense nationale – Renouveler les capacités militaires et en acquérir de nouvelles	0	0	23	109	178	239	549
Renforcer la défense nationale – Maintenir les navires	0	293	376	436	446	376	1 926
Renforcer la défense nationale – Maintenir l'équipement militaire	0	202	256	312	325	346	1 441
Renforcer la défense nationale – Investir dans l'approvisionnement en munitions et leur production	0	15	137	308	566	735	1 762
Renforcer la défense nationale – Maintenir et renouveler l'infrastructure de la défense nationale	0	0	103	206	308	324	942
Renforcer la défense nationale – Optimiser les services de renseignement et les cyberopérations	0	73	115	186	244	299	917
Renforcer la défense nationale – Doter le personnel militaire d'une nouvelle plateforme de dossiers médicaux électroniques	0	7	59	60	77	80	281
Renforcer la défense nationale – Construire des logements pour les membres des Forces armées canadiennes	0	0	0	1	2	4	7
Renforcer la défense nationale – Améliorer les services de garde d'enfants pour les membres des Forces armées canadiennes	0	13	18	21	23	25	100
Renforcer la défense nationale – Augmenter les capacités civiles	0	0	19	37	46	48	150



	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Renforcer la défense nationale – Contribuer au Fonds d'innovation de l'OTAN	0	10	11	11	11	11	53
<i>Renforcer la défense nationale</i>							
– Moins : sommes réaffectées de la politique Protection, Sécurité Engagement (2017)	0	0	0	-50	-52	-55	-157
Renforcer la défense nationale – Soutenir les projets en cours d'approvisionnement et d'immobilisations en matière de défense	0	-436	508	313	60	-658	-213
Renforcer la défense nationale – Investir dans la formation du personnel navigant de l'avenir	0	-2	93	37	-93	32	66
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	0	-22	-22	0	-22	-66
Accroître la capacité du SCRS en matière de renseignement	0	30	41	71	91	106	339
Maintenir une solide présence dans l'Arctique – Programme du plateau continental polaire	0	9	9	9	9	9	47
Maintenir une solide présence dans l'Arctique – Savoir polaire Canada	0	4	0	0	0	0	4
Apporter un soutien inébranlable à l'Ukraine – Aide militaire	0	320	320	320	320	320	1 600
Soutenir la reconstruction et le développement de l'Ukraine	0	0	43	43	43	43	173
Protéger la population contre les crimes financiers	0	4	8	7	7	7	32
Appuyer le bien-être des vétérans	0	2	2	2	0	0	6
Offrir des services de télémédecine aux vétérans et à leurs familles	0	1	2	3	2	2	9
Commémorer les vétérans du Canada	0	5	1	1	1	1	8

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>7.2. Sécurité économique du Canada et de ses alliés</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
Protéger les entreprises canadiennes contre la concurrence étrangère déloyale	0	3	4	4	0	0	11
<b>7.3. Assurer le respect des valeurs canadiennes dans le monde</b>	<b>0</b>	<b>169</b>	<b>228</b>	<b>33</b>	<b>102</b>	<b>61</b>	<b>593</b>
Fournir une aide humanitaire internationale	0	150	200	0	0	0	350
Transformer les pratiques d'Affaires mondiales Canada	0	19	28	33	40	40	159
Soutenir la croissance durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	0	0	0	0	63	21	84
<b>Investissements supplémentaires – Protéger les Canadiennes et les Canadiens et défendre la démocratie</b>	<b>32</b>	<b>81</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>119</b>
Se préparer à la présidence du G7	0	81	2	2	2	2	87
Financement proposé pour plusieurs ministères afin que le gouvernement prépare le Canada à assumer la présidence du G7 en 2025.							
Assurer la sécurité des événements d'envergure internationale	23	0	0	0	0	0	23
Financement proposé à la GRC pour couvrir les coûts de sécurité lors de la visite du président de l'Ukraine et du Sommet de la CARICOM à Ottawa.							
Soutenir les évacuations en cas de crise	9	0	0	0	0	0	9
Financement proposé à AMC pour les récentes évacuations d'urgence de Canadiennes et de Canadiens de pays en proie à une crise.							
<b>Chapitre 7 – Incidence budgétaire nette</b>	<b>32</b>	<b>800</b>	<b>2 357</b>	<b>2 458</b>	<b>2 717</b>	<b>2 333</b>	<b>10 698</b>

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

## Chapitre 8

### **L'équité fiscale pour chaque génération**

Le Canada est l'un des pays les plus riches du monde. Depuis des générations, c'est un endroit où l'on peut assurer, à soi-même et à ses enfants, un avenir meilleur. Il en est ainsi surtout en raison de l'engagement du Canada à l'égard d'une fiscalité progressive, d'investissements importants dans son filet de sécurité sociale, et d'un fonctionnement efficace et efficient du gouvernement. Ensemble, les régimes fiscaux et de prestations du Canada ont favorisé l'égalité des chances pour des générations de Canadiennes et Canadiens.

Au cours des dernières décennies, le parcours qui a été suivi par des générations de Canadiennes et de Canadiens pour s'assurer d'une bonne qualité de vie dans la classe moyenne a été mis à l'épreuve. Depuis les perturbations de l'économie mondiale causées par la pandémie jusqu'au sous-investissement chronique des gouvernements précédents dans le logement, la crise du coût de la vie et le passage à une économie numérique où le gagnant rafle toute la mise, ceux et celles qui sont en haut de l'échelle continuent de s'enrichir. Pendant ce temps, les jeunes générations ont à peine les moyens de s'acheter un premier logement et de fonder une famille.

Aujourd'hui, les jeunes vivant au Canada constatent trop souvent que leur travail acharné ne porte pas ses fruits, une situation pour laquelle ils ne sont nullement responsables. Ce n'est pas juste.

Il faut exploiter le potentiel du Canada pour y remédier, et investir pour veiller à ce que les jeunes générations aient les mêmes possibilités que celles qui les ont précédées.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral prend des mesures pour bâtir un avenir plus juste. Il réalise à cette fin des investissements transformateurs dans le logement, l'innovation, l'économie propre et les jeunes générations. Ainsi, le gouvernement concrétisera la promesse du Canada et veillera à ce que les membres de chaque génération puissent se bâtir une vie meilleure, comme l'ont fait leurs parents et leurs grands-parents avant eux. Le gouvernement doit absolument veiller à ce que les jeunes aient les moyens de recevoir une bonne éducation, d'acquérir des compétences en demande, d'acheter une maison, d'élever une famille et de mener une vie confortable dans la classe moyenne.

La stabilité de l'économie repose sur le plan économique axé sur la responsabilité financière du Canada et sa cote de crédit AAA. Elles font du Canada une destination sécuritaire et attrayante pour l'investissement et créent de la certitude pour les entreprises. Le financement de l'investissement nécessaire par une augmentation des emprunts serait injuste pour les jeunes – ils doivent hériter de la prospérité et non des factures impayées.

Il existe une meilleure option, plus juste. Le gouvernement opte pour le choix responsable.

Le gouvernement demande aux personnes les mieux nanties de payer leur juste part.

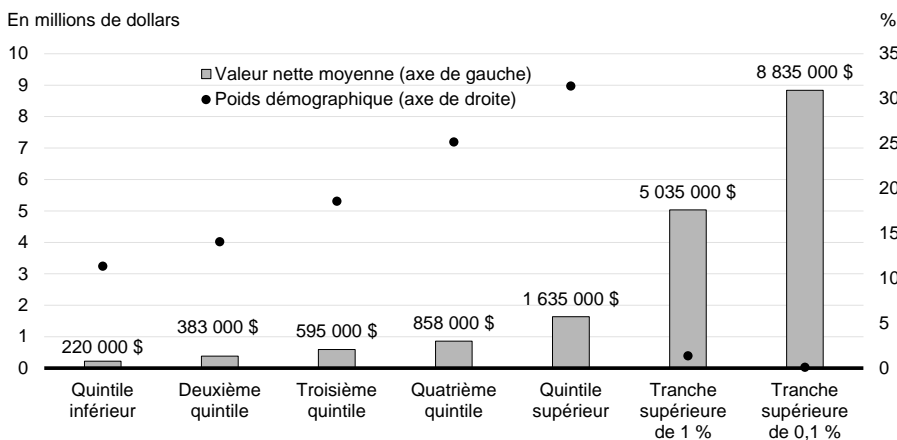
Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de nouvelles mesures visant à rendre le système fiscal plus équitable et à générer des revenus de 21,9 milliards de dollars sur cinq ans afin d'investir pour construire plus de logements, plus rapidement, créer des emplois bien rémunérés et encourager la croissance économique qui assure l'équité pour chaque génération.

L'analyse réalisée par le directeur parlementaire du budget laisse entendre qu'en 2019, la tranche supérieure de 1 % détenaient 24,9 % de la richesse des ménages du Canada.

À l'heure où les Canadiennes et les Canadiens de la classe moyenne ont du mal à joindre les deux bouts, où le travail acharné ne porte pas ses fruits, le gouvernement rend le régime fiscal plus équitable. Il demande aux personnes les plus riches de contribuer un peu plus, afin de pouvoir faire les investissements nécessaires pour donner une chance équitable à chaque génération.

Graphique 8.1

### Valeur nette moyenne des familles par tranche de revenu en 2019



Nota – 2019 est la dernière année pour laquelle des données statistiques officielles sont disponibles.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 2019

## 8.1 Équité fiscale

### Principales mesures en cours

- ✓ Réduire les impôts de la classe moyenne en réduisant le taux de la deuxième tranche d'imposition et en augmentant le montant personnel de base, pour faire épargner plus de 450 \$ en moyenne à plus de 20 millions de personnes de la classe moyenne en 2024, comparativement à ce qui aurait été le cas en l'absence de ces mesures.
- ✓ S'assurer que les plus riches paient leur juste part en instaurant une tranche d'imposition supérieure de 33 % pour les personnes les plus riches.
- ✓ Moderniser l'impôt minimum de remplacement, qui n'avait pas fait l'objet d'une révision importante depuis 1986, pour s'assurer que les plus riches paient leur juste part et ne puissent pas utiliser de façon excessive des déductions, des crédits et d'autres avantages fiscaux pour réduire leurs impôts.
- ✓ Accroître les prestations versées par le régime fiscal, comme l'Allocation canadienne pour enfants et l'Allocation canadienne pour les travailleurs, afin d'offrir un soutien au revenu aux familles ayant des enfants et aux travailleuses et travailleurs à faible revenu.
- ✓ Instaurer une taxe de 2 % sur les rachats d'actions par les sociétés publiques au Canada, afin d'accroître les revenus tout en encourageant les grandes sociétés à réinvestir dans leur main-d'œuvre et leurs entreprises.
- ✓ Instaurer une nouvelle taxe de luxe sur les jets privés, les yachts et les voitures de luxe.
- ✓ Afin de rendre plus de logements disponibles pour servir de résidences à la population canadienne au lieu d'être utilisés comme une catégorie d'actifs spéculatifs par les investisseurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, s'assurer que les gains en capital provenant de la revente précipitée de propriétés sont traités comme des revenus d'entreprise.

## Aider la classe moyenne à faire des épargnes libres d'impôt

Les régimes d'épargne à l'abri de l'impôt permettent à la plupart des personnes de faire des placements à l'abri de l'impôt. Une personne admissible dont le revenu imposable est de 100 000 \$ en 2023 peut cotiser, en 2024, jusqu'à 18 000 \$ à son régime enregistré d'épargne-retraite (REER), 8 000 \$ à son compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) et 7 000 \$ à son compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Ces sommes s'ajoutent aux droits d'épargne inutilisés des années précédentes.

- Le revenu de placement, y compris les gains en capital, gagné dans un REER, un CELIAPP ou un CELI n'est pas imposable.
- Les cotisations versées à un REER ou à un CELIAPP peuvent être déduites du revenu d'une personne, dans l'année où elles ont été faites, ce qui donne lieu à des économies d'impôt.
- Les retraits effectués d'un CELIAPP sont libres d'impôt.

Le travail acharné devrait porter ses fruits et le régime fiscal du Canada devrait être équitable. En investissant dans le logement, les études, la recherche, les établissements postsecondaires, les services de garde d'enfants et les possibilités d'emplois bien rémunérés, le gouvernement peut rétablir la valeur du bon travail et permettre aux jeunes générations du Canada de réaliser tout leur potentiel. La réussite future du Canada dépend de leur réussite. Il est simplement juste que les personnes ayant profité le plus des occasions offertes par le Canada, y compris celles qui font partie de la tranche de 1 % des plus riches, contribuent à ces investissements importants.

Le régime fiscal canadien peut être plus équitable. À l'heure actuelle, les riches peuvent profiter d'avantages fiscaux dont les Canadiennes et les Canadiens de la classe moyenne et, surtout, les jeunes, peuvent rarement bénéficier. De plus, en raison de la course mondiale au moins-disant fiscal, les plus grandes multinationales ne paient pas toujours leur juste part.

Le Canada doit en tirer parti pour y remédier. Il doit investir pour veiller à ce que les jeunes générations aient les mêmes possibilités que celles qui les ont précédées et pour veiller à ce que la façon dont il finance ces investissements générationnels soit fondamentalement équitable pour la population d'aujourd'hui et de demain.

Le régime fiscal du Canada doit mieux fonctionner pour le personnel infirmier, le corps enseignant, la main-d'œuvre de la construction, les serveuses et les serveurs, les manœuvres et les jeunes professionnels – ceux de la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

Les personnes les plus en mesure de payer devraient contribuer davantage pour aider à financer le filet de sécurité sociale qui profite à toute la population canadienne. Pour faire croître la classe moyenne et investir dans les jeunes, tout en maintenant leurs impôts bas, les nouveaux investissements générationnels prévus dans le budget de 2024 seront soutenus par des contributions des gens les plus riches.

## **Améliorer l'équité fiscale**

Les Canadiennes et les Canadiens paient de l'impôt sur le revenu tiré de leur emploi. À l'heure actuelle, cependant, ils ne paient de l'impôt que sur 50 % des gains en capital, ce qui représente le bénéfice généralement réalisé lorsqu'un actif, comme des actions, est vendu. C'est l'avantage fiscal sur les gains en capital.

Même si l'ensemble de la population peut bénéficier de l'avantage fiscal sur les gains en capital, les riches, qui, de manière générale, gagnent relativement plus de revenus des gains en capital, en tirent des avantages disproportionnés par rapport à la classe moyenne (graphique 8.2). En 2021, la tranche de 1 % supérieure des mieux nantis a gagné 10,4 % de tous les revenus au Canada; une fois les gains en capital pris en compte, la proportion passe à 13,4 %.

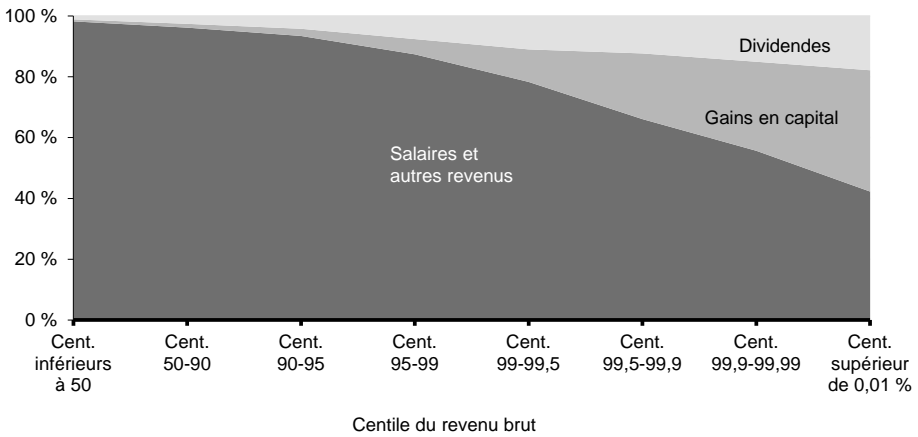
L'équité fiscale est importante pour chaque génération, particulièrement pour les jeunes Canadiennes et Canadiens. En 2021, seulement environ 5 % des personnes de moins de 30 ans avaient des gains en capital.

En vertu du régime actuel, des personnes riches peuvent bénéficier d'un taux marginal d'imposition plus faible sur leurs gains en capital que ce que les travailleuses et les travailleurs de la classe moyenne doivent payer sur leurs gains. Par exemple, une infirmière en Ontario gagnant 70 000 \$ serait assujettie à un taux marginal fédéral-provincial combiné de 29,7 %. En comparaison, une personne riche de l'Ontario dont le revenu s'élève à un million de dollars se verrait imposer un taux marginal d'imposition de 26,8 % sur ses gains en capital.

Les différences de taux d'imposition entre les revenus tirés des salaires, des gains en capital et des dividendes favorisent actuellement les plus riches d'entre nous.

Graphique 8.2

**Gains en capital en proportion du revenu brut par centile de revenu**



Source : Ministère des Finances Canada, Modèle de microsimulation T1, projection de 2025

Nota – Le revenu brut est fondé sur la valeur monétaire des gains en capital et des dividendes et exclut le revenu de pension qui a été transféré théoriquement d'un époux ou conjoint de fait.

Le gouvernement est déterminé à garantir un régime fiscal équitable et progressif. En augmentant le taux d'inclusion des gains en capital, il s'attaquera à l'un des éléments les plus régressifs du régime fiscal canadien. Le gouvernement est fier de réduire cette injustice. L'imposition des gains en capital n'est pas une idée intrinsèquement partisane. C'est une idée que toutes celles et tous ceux qui se soucient de l'équité peuvent appuyer.

En fait, l'idée d'imposer les gains en capital au Canada a commencé à susciter de l'intérêt avec le gouvernement du premier ministre John Diefenbaker et la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, présidée par Kenneth Carter. Dans le rapport de la Commission royale d'enquête, Carter déclarait que l'équité devait être l'objectif premier du système fiscal. Il insistait pour dire, selon sa citation célèbre, qu'« un dollar demeure toujours un dollar ». En 1990, le gouvernement du premier ministre Brian Mulroney avait porté le taux d'inclusion des gains en capital à 75 %.

Pour rendre le régime fiscal canadien plus équitable, le gouvernement propose une augmentation des impôts sur les gains en capital.

► Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend augmenter le taux d'inclusion **des gains en capital supérieurs à 250 000 \$ réalisés annuellement** par des particuliers et de tous les gains en capital réalisés par des sociétés et des fiducies de la moitié à deux tiers, en modifiant la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à compter du 25 juin 2024.

- Le taux d'inclusion des gains en capital réalisés annuellement jusqu'à 250 000 \$ par des particuliers continuera d'être de la moitié.

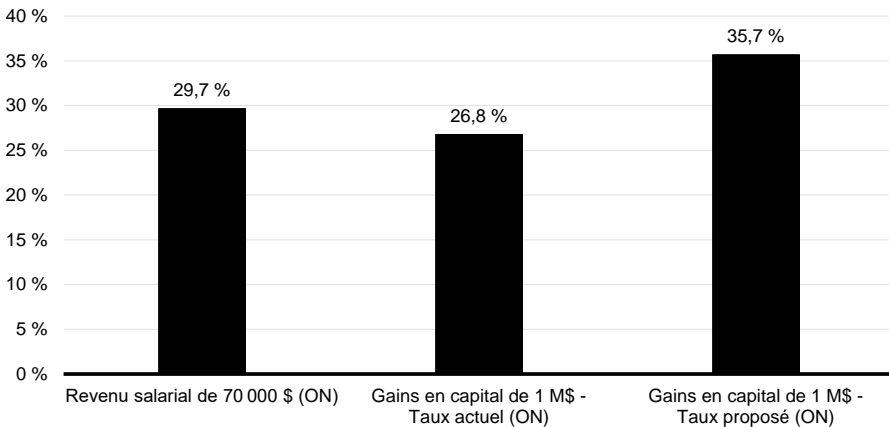


- L'exemption cumulative des gains en capital permet actuellement aux gens d'exempter jusqu'à 1 016 836 \$ en gains en capital libres d'impôt sur la vente d'actions de petite entreprise et de biens agricoles et de pêche. Ce plafond libre d'impôt sera porté à 1,25 million de dollars à compter du 25 juin 2024 et continuera d'être indexé à l'inflation par la suite. En 2025, les Canadiennes et les Canadiens ayant des gains en capital admissibles inférieurs à 2,25 millions de dollars seront en meilleure posture grâce à ces changements.
- Le gouvernement maintiendra l'exemption pour les gains en capital provenant de la vente d'une résidence principale afin de s'assurer que les personnes ne paient pas d'impôt sur les gains en capital lors de la vente de leur chez-soi. Tout montant qu'elles font lors de la vente de leur propriété restera exonéré d'impôt.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour s'assurer que les logements sont utilisés pour l'habitation par des Canadiennes et des Canadiens, et non en tant que catégorie d'actifs spéculatifs pour les investisseurs, les gains en capital tiré de la revente précipitée de propriétés (biens achetés et vendus dans un délai d'un an) sont considérés comme des revenus d'entreprise. Il existe des exemptions pour de nombreuses situations de la vie courante; ces exemptions demeureront. C'est là un élément central de la promesse du Canada.
- Afin d'encourager l'entrepreneuriat, le gouvernement propose l'incitatif aux entrepreneurs canadiens, qui réduira le taux d'inclusion à 33,3 % sur une somme maximale à vie de 2 millions de dollars de gains en capital admissibles. Lorsque cet incitatif sera pleinement mis en œuvre, et combiné à l'exemption cumulative sur les gains en capital bonifiée, les entrepreneuses et les entrepreneurs bénéficieront d'une exemption combinée d'au moins 3,25 millions de dollars lorsqu'ils vendent la totalité ou une partie d'une entreprise.

Le taux d'inclusion plus élevé proposé sur les gains en capital se traduirait par des taux marginaux d'imposition plus équitables entre les sources de revenus et les niveaux de revenu. En particulier, la proposition augmenterait le taux marginal d'imposition fédéral-provincial moyen sur les gains en capital supérieurs à 250 000 \$ d'une personne gagnant 1 million de dollars par année à 35,7 % (graphique 8.3).

Graphique 8.3

**Taux d'imposition marginal sur les salaires et les gains en capital**



*Nota* – Taux d'imposition pour 2024. À supposer qu'un particulier a des revenus de 1 million de dollars, dont 500 000 \$ sont des gains liés à un emploi et 500 000 \$ sont des gains en capital, et que les gains en capital sont la source de revenus marginale.

Pour que cette augmentation du taux d'inclusion des gains en capital soit concentrée parmi les plus riches, tout en réduisant les impôts sur la classe moyenne, le nouveau taux d'inclusion de deux tiers ne s'appliquera pas aux premiers 250 000 \$ du revenu tiré des gains en capital gagné chaque année par les Canadiennes et les Canadiens. Les propriétaires d'entreprise auront accès, à titre individuel, à cette exemption de la hausse du taux d'inclusion.

L'an prochain, on prévoit que 28,5 millions de personnes n'auront pas de revenu tiré de gains en capital, et que 3 millions de personnes toucheront des gains en capital en deçà du seuil annuel de 250 000 \$. Seulement 0,13 % des personnes, dont le revenu moyen est de 1,4 million de dollars, devraient payer plus d'impôt sur le revenu des particuliers sur leurs gains en capital au cours d'une année donnée (tableau 8.1).

Par conséquent, pour 99,87 % des Canadiennes et des Canadiens, l'impôt sur le revenu des particuliers sur les gains en capital n'augmentera pas.

Tableau 8.1

**Canadiennes et Canadiens ayant des revenus tirés de gains en capital, projections de 2025**

	Nombre de personnes <sup>1</sup>	Proportion de l'ensemble des personnes	Revenu brut moyen, y compris les gains en capital
<b>Gains en capital supérieurs à 250 000 \$</b>	40 000	0,13 %	1 411 000 \$
<b>Aucun gain en capital ou gain en capital inférieur à 250 000 \$</b>	31 531 000	99,87 %	60 000 \$

*Nota* - La population correspond à la proportion prévue de déclarants T1. Les données ne tiennent pas compte des réactions comportementales à l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital. 1. Les gains en capital ne tiennent pas compte de celles et ceux pour qui l'exemption cumulative des gains en capital est demandée.

Outre le seuil de 250 000 \$ du nouveau taux, les personnes de la classe moyenne continueront de bénéficier de comptes d'épargne libre d'impôt, de l'exemption pour résidence principale et des exemptions pour les régimes de pension agréés. Voici des exemples d'épargne à l'abri de l'impôt de la classe moyenne qui ne seront pas touchés par la réduction de l'avantage fiscal sur les gains en capital :

- ✓ gains en capital tirés de la vente de la résidence principale;
- ✓ revenu, y compris les gains en capital, gagné dans un compte d'épargne à l'abri de l'impôt, comme un REER, un FERR, un CELI, un CELIAPP ou un REEE;
- ✓ revenus de pension ou gains en capital produits dans des régimes de pension agréés auxquels participe une personne, son conjoint ou sa conjointe, y compris les régimes de retraite de l'employeur, le RPC ou le RRQ;
- ✓ jusqu'à 250 000 \$ par année de gains en capital découlant de la vente d'un chalet, d'un investissement immobilier ou d'autres placements imposables, comme des actions, au-delà des limites généreuses des comptes d'épargne à l'abri de l'impôt.

Dans le cas des entreprises canadiennes, seule une petite minorité sera touchée par ces changements : en 2022, seulement 12,6 % des plus de deux millions de sociétés canadiennes avaient des gains en capital (tableau 8.2).

Tableau 8.2

**Sociétés ayant un revenu net tiré de gains en capital, 2022**

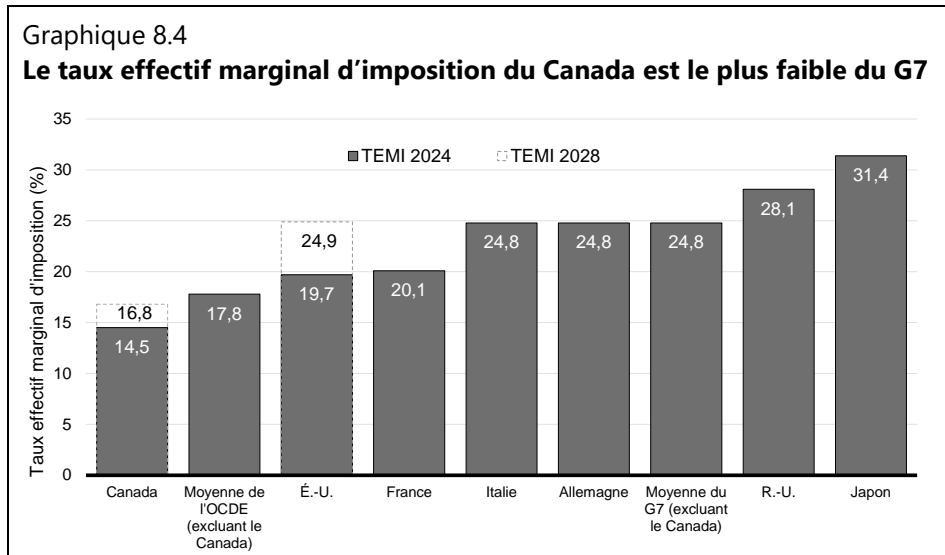
	Nombre de sociétés	Proportion de toutes les sociétés	Revenu imposable moyen <sup>1</sup>
<b>Gains en capital</b>	307 000	12,6 %	702 000 \$
<b>Sans gains en capital</b>	2 124 000	87,4 %	174 000 \$

Nota – 1. Les données ne tiennent pas compte du revenu des sociétés apparentées.

Cette proposition permettrait de réduire les écarts d'imposition qui existent entre les diverses sources de revenus, notamment entre les dividendes et les gains en capital. Un système plus neutre à cet égard offrira également l'avantage de réduire les incitatifs à la planification fiscale.

L'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital ne devrait pas nuire à la compétitivité des entreprises canadiennes. Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) est une estimation du niveau d'imposition d'un nouvel investissement d'entreprise, qui tient compte de l'impôt fédéral, provincial et territorial, ainsi que des crédits d'impôt à l'investissement et des déductions pour amortissement. Il s'agit d'un des principaux indicateurs permettant de comparer le niveau d'imposition d'un nouvel investissement des entreprises entre les pays. Il est important de maintenir un TEMI concurrentiel pour que le Canada demeure une destination d'investissement attrayante.

Le TEMI moyen du Canada est le meilleur du G7 et est beaucoup plus avantageux que celui des États-Unis et d'autres pays de l'OCDE. L'augmentation de l'équité de l'imposition sur les gains en capital n'aura pas d'incidence sur le score du TEMI du Canada.



On estime que cette mesure permettrait d'accroître les revenus du gouvernement fédéral de 19,4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025.

L'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital devrait également générer de nouveaux revenus importants pour les gouvernements provinciaux et territoriaux, qui représentent jusqu'à 60 % des nouveaux revenus fédéraux. Les provinces et les territoires peuvent se servir de ces nouveaux revenus pour améliorer la situation de chaque génération en réalisant des investissements transformateurs dans le logement, les soins de santé, l'éducation, les services de garde d'enfants, l'infrastructure, et plus encore.

## **Un allègement fiscal pour les entrepreneuses et les entrepreneurs**

Pour démarrer et faire croître une entreprise, les entrepreneuses et les entrepreneurs doivent avoir accès à du capital. Dans les premières étapes de croissance, il peut être difficile d'avoir accès au capital nécessaire pour faire des investissements dans l'effectif, les technologies de pointe et de nouveaux bureaux, laboratoires ou installations de fabrication. Bien que certaines personnes comptent sur du capital de risque ou des prêts, le gouvernement reconnaît que les entrepreneuses et les entrepreneurs n'ont pas tous accès à du financement, et que le financement n'est peut-être pas suffisant lorsqu'il est disponible.

Les entrepreneuses et les entrepreneurs ont besoin de plus de soutien pour stimuler la croissance économique du Canada, accroître la productivité, breveter des innovations et créer des emplois bien rémunérés. Fournir une exonération cumulative partielle des gains en capital pour les entrepreneuses et les entrepreneurs leur permettra de réaffecter plus de capitaux à leurs prochains objectifs, que ce soit une nouvelle entreprise, un investissement dans une entreprise en démarrage prometteuse ou une retraite confortable.

- ▶ Pour encourager l'entrepreneuriat, le gouvernement propose l'incitatif aux entrepreneurs canadiens, qui réduira le taux d'inclusion à 33 % sur des gains en capital admissibles cumulatifs de 2 millions de dollars. Quand cet incitatif sera totalement mis en œuvre, les entrepreneuses et les entrepreneurs bénéficieront d'une exemption combinée d'au moins 3,25 millions de dollars lorsqu'ils vendront leur entreprise en partie ou en totalité.
- L'incitatif entraînera un taux d'inclusion d'un tiers, et la limite augmentera de 200 000 \$ par année, à compter de 2025, jusqu'à ce qu'elle atteigne 2 millions de dollars en 2034.
- Cet incitatif supplémentaire de 2 millions de dollars sera offert aux investisseuses et investisseurs fondateurs dans certains secteurs qui possèdent au moins 10 % des actions dans leur entreprise et dont l'entreprise a constitué le principal emploi pendant au moins cinq ans.

En définitive, quand l'incitatif aux entrepreneurs canadiens sera totalement mis en œuvre et combiné avec l'exonération cumulative totale des gains en capital de 1,25 million de dollars, les entrepreneuses et les entrepreneurs bénéficieront d'au moins 3,25 millions en exonération cumulative totale et partielle des gains en capital. Les entrepreneuses et les entrepreneurs ayant des gains en capital admissibles allant jusqu'à 6,25 millions de dollars seront en meilleure posture sous ces changements. Dans les faits, ce chiffre sera vraisemblablement plus élevé en raison du rajustement en fonction de l'inflation de l'exemption cumulative des gains en capital et de la possibilité de répartir les gains en capital sur plusieurs années.

***Veiller à ce que les entrepreneuses et les entrepreneurs profitent de leurs innovations***

Katherine a fondé une entreprise de technologie financière en démarrage il y a plusieurs années. Elle décide d'accepter une offre et de vendre son entreprise à une grande société de technologie financière, laquelle utilisera ses ressources pour développer la technologie de Katherine. Katherine gagne 2 millions de dollars de gains en capital pour cette vente.

Katherine a déjà épuisé son exonération cumulative bonifiée des gains en capital de 1,25 million de dollars lorsqu'elle a vendu quelques actions de son entreprise à un partenaire d'affaires.

Présentement, Katherine paierait de l'impôt sur 1 million de dollars, soit 50 % de ses 2 millions de gains en capital.

Lorsque l'incitatif aux entrepreneurs canadiens sera pleinement mis en œuvre, Katherine paiera de l'impôt seulement sur 33 % des 2 millions de dollars, soit 667 000 \$. L'incitatif réduit le revenu imposable de Katherine de 333 000 \$ au moment la vente de son entreprise.

## **Faire en sorte que les multinationales et les sociétés numériques paient leur juste part**

La course mondiale au moins-disant fiscal nuit à la capacité du Canada de faire au pays des investissements qui aident à rétablir l'équité pour toutes les générations. L'assiette fiscale nécessaire pour financer un filet de sécurité sociale durable est affaiblie, et la responsabilité de financer ces programmes est injustement distribuée et transmise aux prochaines générations. Cette situation doit changer en vue d'assurer l'équité pour les jeunes d'aujourd'hui et de demain.

Au Canada, nous nous efforçons de veiller à ce que les plus grandes entreprises mondiales paient leur juste part. C'est pourquoi le Canada appuie fermement le plan de réforme fiscale internationale à deux piliers approuvé en 2021 par les membres du Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20.

## Pilier Un et la taxe sur les services numériques

Le Pilier Un du plan fera en sorte que les sociétés mondiales les plus importantes et les plus rentables, y compris les grandes sociétés numériques, paient leur juste part d'impôt dans les territoires où se trouvent leurs utilisateurs et leur clientèle.

Le Canada réaffirme son engagement à l'égard du Pilier Un et continuera de collaborer avec diligence pour finaliser un traité multilatéral et mettre en œuvre le nouveau système dès qu'une masse critique de pays le voudra. Toutefois, compte tenu des retards successifs dans la mise en œuvre du traité multilatéral à l'échelle internationale, le Canada ne peut plus attendre avant de prendre des mesures.

En octobre 2021, le gouvernement a convenu de suspendre jusqu'à la fin de 2023 la mise en œuvre de la taxe sur les services numériques du Canada, qui avait été annoncée pour la première fois en 2020, afin de permettre l'aboutissement des négociations sur le Pilier Un. Cependant, au moins sept autres pays (l'Autriche, la France, l'Inde, l'Italie, l'Espagne, la Türkiye et le Royaume-Uni) continuent d'appliquer leurs propres taxes sur les services numériques.

Le gouvernement entend aller de l'avant avec son plan de longue date visant à instaurer une taxe sur les services numériques. Cette mesure permettra de s'assurer que les entreprises numériques qui monétisent les données et le contenu de leur clientèle canadienne paient leur juste part, et que le Canada n'est pas désavantagé par rapport à d'autres pays. La loi de mise en œuvre prévue dans le projet de loi C-59 est actuellement à l'étude au Parlement.

Conformément à la position du Canada depuis 2021, et sous réserve de l'approbation de la mesure législative par le Parlement, la taxe commencerait à s'appliquer pour l'année civile 2024, cette première année visant les revenus imposables réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Canada est déterminé à poursuivre sa collaboration avec ses partenaires internationaux, étant donné qu'il préfère une approche convenue à l'échelle internationale.

On estime que la taxe sur les services numériques fera augmenter les revenus de 5,9 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025.

## Pilier Deux et l'impôt minimum mondial

Le Pilier Deux est un régime d'impôt minimum mondial qui fera en sorte que les grandes sociétés multinationales soient assujetties à un taux d'imposition effectif minimum de 15 % sur leurs bénéfices partout où elles exercent leurs activités. À la suite de consultations réalisées l'été dernier sur des propositions

législatives concernant la nouvelle *Loi de l'impôt minimum mondial*, le gouvernement fédéral va de l'avant avec la mesure législative visant à mettre en place ce régime au Canada. Le gouvernement entend présenter bientôt cette mesure législative au Parlement.

On estime que l'impôt minimum mondial, lequel s'appliquera aux exercices des contribuables qui commencent le 31 décembre 2023 ou après, fera augmenter les revenus de 6,6 milliards de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027.

## 8.2 Moderniser le régime fiscal du Canada et offrir de meilleurs services à la population canadienne

Chaque jour, des millions de Canadiennes et de Canadiens interagissent avec le gouvernement lorsqu'ils accèdent aux services et aux prestations, y compris ceux offerts dans le cadre du régime fiscal, qui permettent grandement d'améliorer leur qualité de vie et de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel. La population canadienne devrait pouvoir compter sur des services efficaces, rapides et de haute qualité offerts par le gouvernement fédéral. C'est pourquoi ce dernier a fait des investissements durables afin de rendre le régime fiscal et les autres services qu'il offre plus faciles à utiliser et plus pratiques.

Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de nouveaux investissements pour simplifier les services fiscaux et fournir des prestations et des services au moyen de technologies modernes conçues pour répondre aux besoins changeants de la population canadienne. Ils s'adresseront notamment aux plus de 10 millions de Canadiennes et de Canadiens touchant des prestations qui représentent plus de 150 milliards de dollars par année au titre de la Sécurité de la vieillesse, de l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada.

### Principales mesures en cours

- ✓ Lancer un programme pilote de production automatique de déclaration de revenus pour les personnes à faibles revenus pour qu'elles puissent obtenir plus facilement les prestations auxquelles elles ont droit.
- ✓ Empêcher les Canadiennes et Canadiens fortunés de recourir à des sociétés-écrans étrangères pour éviter de payer l'impôt canadien.
- ✓ Rétablir les délais de traitement de passeports annoncés de 10 jours pour les demandes en personne et de 20 jours pour les demandes par la poste, et offrir un traitement maintenant plus rapide qu'avant la pandémie.



- ✓ Améliorer le fonctionnement des centres d'appels et les temps d'attente quant à la réception des prestations en ce qui a trait à la Sécurité de la vieillesse et à l'assurance-emploi, y compris les investissements annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022 de 1,5 milliard de dollars pour accélérer le traitement des demandes de prestations et réduire les arriérés.
- ✓ Réduire les arriérés et améliorer les services et les prestations pour les personnes ayant servi dans les Forces armées canadiennes et les membres de la GRC, grâce à un financement de 321,1 millions de dollars depuis le budget de 2023.
- ✓ Améliorer le versement des prestations de la Sécurité de la vieillesse pour plus de sept millions de personnes âgées chaque année en mettant à niveau les systèmes de TI grâce à un investissement de plus de 123,9 millions de dollars dans le cadre du budget de 2023.
- ✓ Embaucher des agents supplémentaires afin d'atténuer les pressions aux frontières, et de prévenir l'entrée de marchandises prohibées ou soumises à des restrictions au Canada grâce au financement de 137 millions de dollars annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022.

## **Offrir la production automatisée des déclarations de revenus aux personnes à faible revenu**

Chaque personne au pays devrait pouvoir recevoir facilement et rapidement les prestations auxquelles elle a droit. Toutefois, il peut arriver que les personnes à faible revenu, ainsi que les jeunes, ne reçoivent pas leurs prestations qui rendent la vie plus abordable, comme l'Allocation canadienne pour enfants et la Remise canadienne sur le carbone, parce qu'il leur est difficile de produire leur déclaration de revenus.

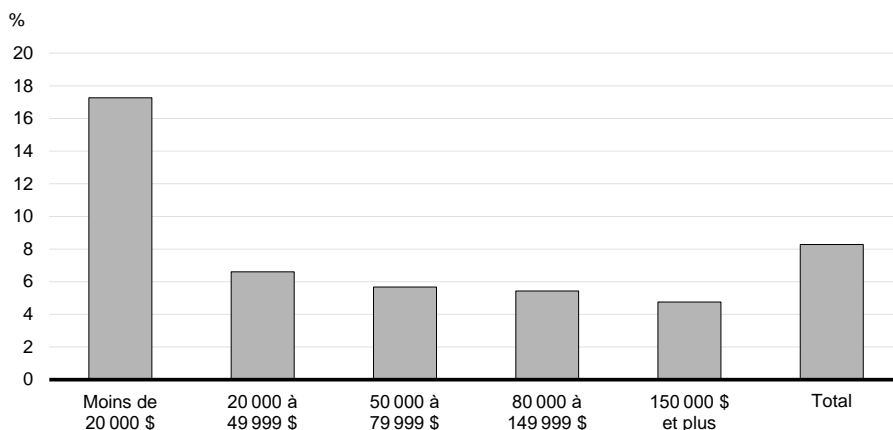
En février 2024, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a fait passer à 1,5 million le nombre de personnes admissibles au service Déclarer simplement par téléphone (anciennement Produire ma déclaration), ce qui représente plus que le double du nombre de personnes admissibles l'an dernier. L'ARC est en voie de porter ce nombre à deux millions d'ici 2025.

- ▶ Au cours de l'été 2024, l'ARC mettra en œuvre un projet pilote pour les services de production automatique, Déclarer simplement par voie numérique et Déclarer simplement sur papier, afin d'aider un plus grand nombre de personnes qui ne produisent pas actuellement leurs déclarations de revenus à recevoir leurs prestations.

L'ARC consultera des spécialistes de premier plan et l'industrie pour cerner d'autres possibilités qui aideraient un plus grand nombre de personnes à recevoir les prestations faites pour les appuyer. L'ARC fera le point sur ces efforts en automne 2024.

Graphique 8.5

**Taux de non-production de déclaration par groupe de revenu, 2020**

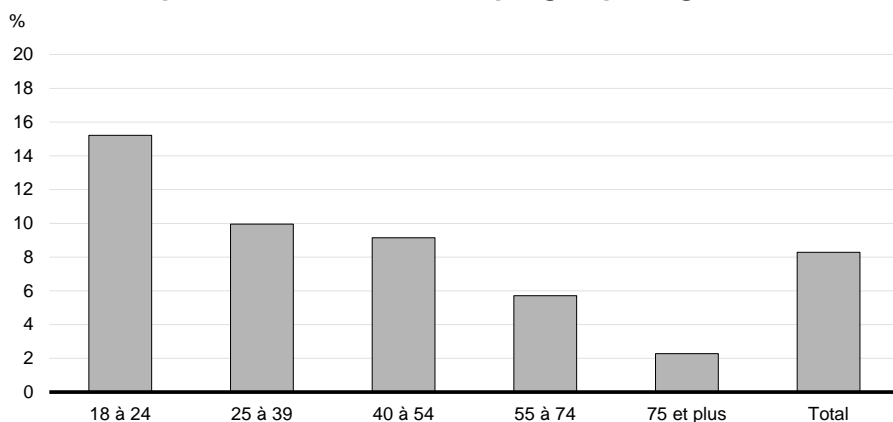


*Nota* – Le groupe de revenu de moins de 20 000 \$ comprend les personnes qui n'ont aucun revenu ou qui ont des pertes de revenu. Ce groupe ne comprend pas toutes les personnes déclarantes, car celles qui produisent leur déclaration de revenus après la fin de la première année civile ne sont pas incluses.

Source : Statistique Canada, taux estimés de production de déclaration T1 par groupe de revenu, année d'imposition 2020

Graphique 8.6

**Taux de non-production de déclaration par groupe d'âge, 2020**



*Nota* – Ce groupe ne comprend pas toutes les personnes déclarantes, car celles qui produisent leur déclaration de revenus après la fin de la première année civile ne sont pas incluses.

Source : Statistique Canada, taux estimés de production de déclaration T1 par groupe de revenu, année d'imposition 2020

### ***Programme pilote de production automatique de déclaration de revenus***

Jean habite au Manitoba et n'a jamais produit de déclaration de revenus. Par conséquent, il passe à côté de prestations comme le crédit pour la TPS, la Remise canadienne sur le carbone, les crédits provinciaux pour le loyer et peut-être d'autres prestations qui aident à rendre la vie plus abordable.

L'aide sociale est la source de revenus principale de Jean, ce qui signifie qu'il pourrait être invité au programme pilote *Déclarer simplement*. Jean n'aura pas à remplir des formulaires complexes. L'ARC utilisera les renseignements dont elle dispose et les réponses de Jean à une série de brèves questions simples, notamment les renseignements sur le loyer que l'ARC n'aurait pas autrement, pour remplir et produire la déclaration de revenus de Jean, qui pourra ainsi obtenir le soutien gouvernemental auquel il a droit.

## **Réduire les temps d'attente des centres d'appels de l'ARC**

La population canadienne mérite d'avoir un accès rapide et de haute qualité aux services gouvernementaux. Toutefois, lorsqu'elles téléphonent à l'Agence du revenu du Canada (ARC), les personnes se heurtent souvent à de longues attentes, ce qui retarde l'obtention de l'aide dont elles ont besoin pour produire leurs déclarations de revenus et recevoir les prestations auxquelles elles ont droit.

Afin de s'assurer que toutes les personnes obtiennent des réponses rapides à leurs questions fiscales, le gouvernement continue de soutenir les activités des centres d'appels de l'ARC.

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement de 336 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à l'Agence du revenu du Canada pour assurer le maintien en poste des ressources des centres d'appels et améliorer l'efficacité de ces derniers.

## **Créer un portail d'authentification unique pour les services gouvernementaux**

Les personnes et les entreprises ne devraient pas avoir à mémoriser de multiples mots de passe pour avoir accès aux services et aux programmes qu'elles utilisent. Toutefois, il existe présentement plus de 60 systèmes du gouvernement du Canada, chacun exigeant son propre justificatif de connexion et son propre mot de passe pour permettre l'accès. C'est beaucoup trop.

La prestation rapide et efficace des services et des programmes gouvernementaux est essentielle pour s'assurer que la population canadienne et les entreprises reçoivent le soutien voulu.

- ▶ Afin d'établir un portail moderne d'authentification unique pour les services du gouvernement fédéral, dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement de 25,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, avec 13,5 millions de dollars en amortissement restant, à Emploi et Développement social Canada.

## **Accroître la transparence fiscale des cryptoactifs**

Tout comme les cryptoactifs posent un risque financier pour la population canadienne de la classe moyenne, la croissance rapide du marché des cryptoactifs présente des risques importants d'évasion fiscale. La réglementation et l'échange international de renseignements fiscaux doivent suivre le pas des menaces d'évasion fiscale pour assurer l'équité du régime fiscal.

L'OCDE a convenu d'un nouveau cadre de déclaration pour les transactions de cryptoactifs et d'améliorations à apporter à la Norme commune de déclaration afin de s'assurer que les nouvelles technologies numériques ne sont pas utilisées comme moyen de se soustraire aux exigences existantes en matière de déclaration.

- ▶ Le budget de 2024 annonce que le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre en 2026 le Cadre de déclaration des cryptoactifs approuvé par l'OCDE. Celui-ci comprend les modifications corrélatives à la Norme commune de déclaration, afin de permettre les échanges selon les nouvelles exigences et les exigences modifiées en matière de déclaration à compter de 2027.
- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement de 51,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 7,3 millions de dollars par année par la suite à l'Agence du revenu du Canada pour la mise en œuvre et l'administration de ces initiatives.

## Réduire la dépendance à la nicotine pour une prochaine génération en meilleure santé

Attirés par un marketing convaincant, les millénariaux et la génération Z adoptent de nouvelles formes de vieilles habitudes, vapotant presque autant que les baby-boomers fumaient la cigarette. Le gouvernement prend des mesures pour protéger la prochaine génération des habitudes néfastes qui peuvent causer le cancer.

Rien n'est plus précieux qu'une longue vie en bonne santé. Or, les personnes qui fument pourraient vivre une dizaine d'années de moins que la population générale. Cette situation s'explique, en partie, par le fait que les personnes qui fument sont 25 fois plus susceptibles de mourir d'un cancer du poumon que celles qui n'ont jamais fumé. Le traitement des maladies évitables impose un lourd fardeau au système de soins de santé public universel, un fardeau que la population canadienne paie en impôts et en temps d'attente plus longs.

En plus d'augmenter les revenus, un cadre fédéral de droits d'accise plus solide pour le tabac et les produits de vapotage pourrait aider à réduire les taux de tabagisme. L'objectif du Canada est de réduire à moins de 5 % le tabagisme d'ici 2035 et d'abaisser les taux de vapotage chez les jeunes.

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'augmenter les droits d'accise sur le tabac de 4 \$ par cartouche de 200 cigarettes, ce qui s'ajoute au rajustement automatique en fonction de l'inflation de 1,49 \$ par cartouche de 200 cigarettes, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024. À compter du jour suivant le dépôt de budget, l'augmentation totale des droits d'accise sur le tabac sera de 5,49 \$ par cartouche. On estime que cette mesure permettrait d'accroître les revenus du gouvernement fédéral de 1,36 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025.
- Le gouvernement propose aussi dans le budget de 2024 d'augmenter de 12 % le taux des droits d'accise sur les produits de vapotage. Cette augmentation est équivalente à 0,12 \$ par dosette type dans une administration non participante, ou à 0,24 \$ par dosette type dans une administration participante. Cette mesure entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024, au même moment que la mise en œuvre d'un régime de taxation coordonné en Ontario, au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. On estime que cette mesure ferait augmenter les revenus fédéraux de 310 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025.

## Améliorer le versement des prestations

Les Canadiennes et les Canadiens méritent un accès facile et efficace aux prestations fédérales, comme la Sécurité de la vieillesse et l'assurance-emploi. Toutefois, les systèmes de TI utilisés pour verser ces prestations vieillissent.

Après des années de sous-investissement et de modernisation différée, le gouvernement a pris des mesures au cours des dernières années pour apporter des mises à niveau essentielles aux systèmes de TI. Il s'assure ainsi que les prestations sont versées rapidement, de façon fiable et en toute sécurité aux millions de personnes qui touchent des prestations aujourd'hui, ainsi qu'à celles qui en toucheront au cours des prochaines décennies.

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'accorder un financement total de 2,9 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025 selon la comptabilité de caisse, à Emploi et Développement social Canada pour la migration des systèmes de la Sécurité de la vieillesse et de l'assurance-emploi vers une plateforme sécuritaire et conviviale.

Le gouvernement demeure également résolu à mettre en œuvre une solution de paie électronique qui réduirait le fardeau de la production de rapports pour les entreprises canadiennes, surtout les petites entreprises, tout en modernisant et en améliorant la façon dont les systèmes d'assurance-emploi et du régime fiscal versent les prestations.

## Prolonger le versement de l'Allocation canadienne pour enfants aux familles en deuil

Les familles en deuil ne devraient pas avoir à s'inquiéter de leurs finances alors qu'elles vivent des moments des plus difficiles. Toutefois, certaines familles qui ont perdu un enfant peuvent présentement recevoir une correspondance du gouvernement exigeant le remboursement de tout montant de l'Allocation canadienne pour enfants reçue après le décès de leur enfant.

Le gouvernement offre un nouveau soutien au titre de l'Allocation canadienne pour enfants afin de permettre aux parents qui ont perdu un enfant de se concentrer sur ce qui importe le plus, à savoir la guérison.

- Reconnaisant le fardeau des parents en deuil, le gouvernement annonce dans le budget de 2024 son intention de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de continuer à verser l'Allocation canadienne pour enfants pour une période de six mois suivant le décès d'un enfant, à compter de janvier 2025.

Ce changement proposé devrait coûter 15 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 4 millions de dollars par année par la suite.

## 8.3 Un gouvernement efficace et efficient

Afin de concentrer les dépenses sur ce qui compte le plus, à savoir investir dans l'avenir de la population canadienne, faciliter l'accès des jeunes aux diverses possibilités qui s'offrent à eux et rétablir l'équité intergénérationnelle, le gouvernement doit s'assurer que ses activités sont menées de façon efficace.

Étant donné la croissance de notre pays et l'évolution de la démographie, notamment le fait que les millénariaux ont récemment dépassé les baby-boomers comme groupe d'âge le plus important, le gouvernement doit s'adapter aux besoins changeants de la population canadienne. C'est pourquoi il évalue continuellement la demande de services et de programmes et rajuste les investissements en conséquence. Il s'assure que la population canadienne a le soutien dont elle a besoin, lorsqu'elle en a besoin.

Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce de nouvelles mesures visant à assurer l'exécution et la prestation efficaces de ses programmes et services, tout en continuant de veiller à l'utilisation efficiente de l'argent des contribuables canadiens.

### Dépenses publiques responsables

Des économies totalisant 15,8 milliards de dollars sur cinq ans et de 4,8 milliards de dollars par année par la suite ont été annoncées dans le budget de 2023 et dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*. Les montants économisés ont été réaffectés aux priorités qui importent le plus à la population canadienne aujourd'hui, notamment les soins de santé, les soins dentaires et les investissements dans le plan économique du Canada.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a mené à bien la première étape de recentrage des dépenses, en déterminant les volets où il y avait des chevauchements, une faible optimisation des ressources et un manque d'harmonisation avec les priorités du gouvernement, particulièrement pour ce qui est des déplacements et de la consultation. Le gouvernement s'est assuré que les ministères et organismes pourraient réaliser leurs objectifs de réaffectation sans toucher aux prestations directes et aux services à la population canadienne, aux transferts directs à d'autres ordres de gouvernement et à des communautés autochtones ainsi qu'aux Forces armées canadiennes. Les résultats de cette première étape sont présentés dans le *Budget principal des dépenses pour 2024-2025* et les plans ministériels de 2024-2025.

- Afin de mettre en œuvre la deuxième étape du recentrage des dépenses gouvernementales, le budget de 2024 annonce que le gouvernement s'efforcera de réaliser des économies principalement grâce à l'attrition naturelle dans la fonction publique.

- À compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, les organismes de la fonction publique fédérale devront couvrir une partie de la hausse des dépenses de fonctionnement à l'aide de leurs ressources existantes.
- Au cours des quatre prochaines années, selon les taux historiques d'attrition naturelle, le gouvernement s'attend à ce que la taille de la fonction publique diminue d'environ 5 000 équivalents temps plein par rapport à une taille d'environ 368 000 au 31 mars 2024.
- Globalement, ces mesures permettront de réaliser les économies restantes de 4,2 milliards de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et de 1,3 milliard de dollars par la suite, vers l'objectif de recentrage des dépenses du gouvernement.

Les Canadiennes et les Canadiens savent à quel point il est important de gérer un budget de façon responsable tout en faisant face à la hausse des coûts. Ils s'attendent à juste titre à ce que le gouvernement fasse de même. Cette mesure n'aura aucune incidence sur les prestations versées à la population canadienne et sera mise en œuvre de façon à continuer d'appuyer la représentation régionale et une main-d'œuvre diversifiée dans la fonction publique.

À l'avenir, le gouvernement continuera d'examiner les dépenses des ministères et celles liées aux initiatives clés pour assurer le fonctionnement efficace et efficient de l'administration publique pour la population canadienne. L'examen continu des dépenses et des programmes du gouvernement constitue un élément important de la gestion prudente et responsable des finances publiques.

## **Renforcer l'intégrité au sein de la fonction publique**

Le gouvernement prend des mesures pour appliquer et respecter les normes les plus élevées en matière d'approvisionnement afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ce travail est essentiel, car il donne à la population canadienne l'assurance que les institutions fédérales sont efficaces et efficientes. Dans le cadre de ce travail, le gouvernement a récemment mis en œuvre des normes supplémentaires robustes pour renforcer la supervision et veiller à ce que les fonctionnaires respectent les normes éthiques les plus strictes.

Le 20 mars 2024, le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et la présidente du Conseil du Trésor ont annoncé une série de mesures visant à renforcer les régimes d'approvisionnement et de conflits d'intérêts du gouvernement :



- ✓ Diffuser, le mois dernier, des directives mises à jour en matière d’approvisionnement pour les gestionnaires afin de renforcer l’utilisation prudente des fonds publics. Les gestionnaires doivent notamment examiner les stratégies en matière de ressources humaines et de dotation avant d’obtenir des services professionnels, appliquer des critères d’évaluation stricts lorsqu’un fournisseur est sélectionné, respecter des protocoles de diligence raisonnable clairs pour garantir l’absence de conflits d’intérêts et s’assurer que toutes les obligations contractuelles sont respectées par les tiers fournisseurs.
- ✓ Lancer, plus tôt ce mois-ci, des audits pangouvernementaux afin de s’assurer que la gouvernance, la prise de décisions et les contrôles associés aux contrats de services professionnels, y compris en matière de TI, respectent les normes éthiques les plus strictes. Les résultats des audits sont prévus d’ici décembre 2024.
- ✓ Lancer, au cours des prochains mois, un nouveau processus de risque et de conformité afin de s’assurer que les tendances pangouvernementales, les risques et le rendement ministériel respectent les normes les plus strictes, et prendre des mesures correctives au besoin, le plus tôt possible.
- ✓ Mettre de l’avant, au cours du prochain mois, des lignes directrices renforcées en matière de responsabilisation pour les gestionnaires lorsqu’ils passent des marchés de services professionnels, y compris une validation robuste qu’un entrepreneur potentiel constitue l’approche optimale pour répondre aux besoins opérationnels.
- ✓ S’engager à publier plus de renseignements détaillés sur la passation de marchés sur le portail des Données ouvertes d’une façon claire, exacte et plus conviviale.

Ces mesures favoriseront la transparence dans la passation des marchés et permettront de mettre à profit l’analyse des données pour cerner toute anomalie potentielle dans la facturation et prendre des mesures immédiates pour les résoudre. En outre, les changements annoncés permettront aux fonctionnaires de mieux comprendre leurs responsabilités en ce qui a trait à l’occupation d’un emploi à l’extérieur de la fonction publique.

## L'approvisionnement gouvernemental pour stimuler l'innovation

L'approvisionnement public peut servir d'outil pour stimuler l'innovation et aider les entreprises canadiennes à mettre en marché des solutions novatrices de pointe. Le pouvoir d'achat fédéral peut et devrait être mis à profit pour aider les petites entreprises et la communauté de l'innovation à faire croître l'économie et à créer plus de bons emplois pour la population canadienne.

- Le budget de 2024 annonce l'intention du gouvernement de proposer des cibles en matière d'approvisionnement prévues par la loi pour les petites et moyennes entreprises et les sociétés novatrices. Le gouvernement tiendra des consultations auprès des parties intéressées de l'industrie et des organismes axés sur l'innovation, et évaluera également les pratiques exemplaires internationales au moment d'élaborer une proposition.

Une proposition concernant des cibles sera présentée dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*.

## Renforcer la cybersécurité

La cybersécurité est plus importante que jamais, car les Canadiennes et les Canadiens utilisent de plus en plus les services numériques pour interagir avec le gouvernement et recevoir leurs prestations. Le gouvernement renforce ses outils pour maintenir les services numériques, protéger les renseignements personnels et améliorer la résilience des organismes fédéraux face aux nouvelles cybermenaces.

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement de 11,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour mettre en œuvre une stratégie pangouvernementale en matière de cybersécurité. Le gouvernement s'assurera ainsi d'être bien outillé pour lutter contre les cybermenaces et régler rapidement et efficacement toute vulnérabilité dans l'ensemble des services numériques gouvernementaux.
- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose également de verser 27 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 2,3 millions de dollars par année par la suite au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) en vue d'améliorer sa cyberrésilience et d'assurer la mise en œuvre de mesures de protection des données supplémentaires à long terme.
- Afin d'assurer une compréhension commune des pratiques exemplaires en matière de cybersécurité et de cerner les domaines d'intervention prioritaires pour renforcer la cyberrésilience, le gouvernement propose

également de lancer un examen de la gouvernance des données des organismes du secteur financier fédéral, qui sera mené par le ministère des Finances Canada.

## **Examiner le cadre d'assurance-dépôts**

Le cadre fédéral d'assurance-dépôts favorise la stabilité du système financier au Canada en protégeant l'épargne des Canadiennes et des Canadiens, et en assurant l'accès aux services financiers dans le cas improbable d'une faillite bancaire.

Il faut évaluer continuellement le cadre d'assurance-dépôts pour maintenir son efficacité et l'adapter à l'évolution du système financier et du marché.

- Afin de préserver le solide cadre canadien d'assurance-dépôts et de protéger l'épargne de tous et de toutes, le budget de 2024 annonce que le gouvernement a l'intention d'entreprendre un examen de ce cadre à compter de 2024.
- Ce travail sera dirigé par le ministère des Finances Canada, en collaboration avec la Société d'assurance-dépôts du Canada et d'autres organismes du secteur financier. Le gouvernement tiendra des consultations plus tard en 2024 et étudiera les changements devant être apportés au cadre de protection des déposants, le cas échéant, pour mieux répondre aux besoins changeants de la population canadienne et assurer la stabilité financière.

## **Fournir un financement des immobilisations prévisible pour les actifs fédéraux**

Les systèmes fédéraux de biens immobiliers et de technologie de l'information font partie intégrante de tout ce que fait le gouvernement, qu'il s'agisse d'exécuter des programmes et d'offrir des services à la population canadienne, de soutenir l'économie et les communautés, ou encore de réaliser des objectifs gouvernementaux généraux en matière d'accessibilité et de réduction des émissions. Fournir à Services publics et Approvisionnement Canada un financement des immobilisations prévisible pour gérer ces biens est avantageux à long terme et permet au gouvernement de mieux servir la population.

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement de 6,7 milliards de dollars sur 20 ans, à compter de 2024-2025, à Services publics et Approvisionnement Canada afin d'appuyer la gestion de son portefeuille d'actifs.
  - Le financement servira notamment à la mise à niveau des installations de Laboratoires Canada, à la réfection de la route de l'Alaska, à la poursuite des rénovations sur la Cité parlementaire, à la modernisation des systèmes de technologie de l'information du receveur général qui versent plus de 300 millions de paiements à la

population canadienne chaque année, et à la réalisation des travaux de réhabilitation nécessaires à l'édifice de la Cour suprême du Canada.

## **Assurer l'intégrité et la stabilité du système d'octroi de l'asile**

Partout dans le monde, le nombre de personnes déplacées en raison de l'instabilité politique, de conflits, de la pauvreté et des changements climatiques ne cesse d'augmenter. Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, en 2022, le nombre mondial de nouvelles demandes d'asile individuelles a augmenté de 83 % par rapport à 2021. Le Canada n'est pas à l'abri de ces dynamiques, et plus que jamais, des gens viennent au Canada en quête de sécurité et de stabilité.

Le système d'octroi de l'asile du Canada, qui comprend des processus et des règles guidant le travail du personnel des services frontaliers et de l'immigration ainsi que des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui traitent les demandes d'asile, enquêtent et statuent sur celles-ci, a eu du mal à s'adapter au nombre sans précédent de demandes d'asile. Cette situation a entraîné des périodes d'incertitude plus longues pour les personnes qui ont un besoin légitime de protection et retardé le renvoi des personnes dont la demande d'asile a été refusée.

Pour maintenir l'intégrité et l'équité du système d'octroi de l'asile :

- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de fournir un financement de 743,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, avec 0,9 million de dollars en amortissement restant, et de 159,5 millions de dollars par année par la suite à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada et à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Il favorisera la stabilité et l'intégrité du système d'octroi de l'asile du Canada. De ce montant, 72 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2027-2028, et 36 millions de dollars par année par la suite proviendraient des ressources ministérielles existantes.
- ▶ Dans le budget de 2024, le gouvernement propose également d'apporter des modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin de simplifier et de rationaliser le processus de traitement des demandes d'asile pour arriver à des décisions et à des renvois plus rapides.

## Chapitre 8

### L'équité fiscale pour chaque génération

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>8.1. Équité fiscale</b>	<b>0</b>	<b>-6 715</b>	<b>-3 015</b>	<b>-5</b>	<b>-3 285</b>	<b>4 670</b>	<b>-17 690</b>
Accroître l'équité fiscale	0	-6 900	-3 370	-375	-3 660	-5 050	-19 355
Un allègement fiscal pour les propriétaires d'entreprise	0	185	355	370	375	380	1 665
<b>8.2. Moderniser le régime fiscal du Canada et offrir de meilleurs services</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>-153</b>	<b>-263</b>	<b>-252</b>	<b>-185</b>	<b>-847</b>
Offrir la production automatisée des déclarations de revenus aux personnes à faible revenu <sup>1</sup>	0	10	11	11	11	11	54
Réduire le temps d'attente des centres d'appels de l'ARC	0	249	87	0	0	0	336
Créer un portail d'authentification unique pour les services gouvernementaux	0	6	7	8	2	2	25
Accroître la transparence fiscale des cryptoactifs <sup>1</sup>	0	6	6	11	15	12	52
Réduire la dépendance à la nicotine pour une prochaine génération en meilleure santé	0	-325	-350	-340	-330	-320	-1 665
Améliorer le versement des prestations <sup>2</sup>	0	60	87	51	53	113	364
<i>Moins : Fonds du compte du RPC</i>	0	-2	-5	-7	-7	-7	-27
Prolonger le versement de l'Allocation canadienne pour enfants aux familles en deuil	0	1	3	3	4	4	15
<b>8.3. Un gouvernement efficace et efficient</b>	<b>0</b>	<b>141</b>	<b>336</b>	<b>176</b>	<b>237</b>	<b>188</b>	<b>1 077</b>
Renforcer la cybersécurité	0	14	14	15	3	3	49
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-1	-1	-1	0	0	-3
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	0	0	-4	-2	-1	-1	-8
Fournir un financement des immobilisations prévisible pour les actifs fédéraux	0	44	114	23	120	66	368
Assurer l'intégrité et la stabilité du système d'octroi de l'asile	0	83	213	142	150	156	743
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	0	0	0	-36	-36	-72

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Investissements supplémentaires – L'équité fiscale pour chaque génération</b>	<b>35</b>	<b>77</b>	<b>-162</b>	<b>-179</b>	<b>-220</b>	<b>-238</b>	<b>-687</b>
Manipuler le statut de faillite	0	-85	-85	-85	-85	-85	-425
Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce son intention de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour s'attaquer à la planification qui implique la manipulation du statut de faillite d'une société insolvable, comme il est indiqué dans « Mesures fiscales : renseignements supplémentaires ».							
Financement de l'ARC pour administrer les mesures annoncées antérieurement	0	19	18	17	14	14	81
Financement proposé pour l'ARC et l'ASFC du Canada afin d'administrer des mesures déjà annoncées et d'autres mesures fiscales, y compris les modifications au contingent de versement pour les organismes de bienfaisance, la redevance fédérale sur les combustibles dans les quatre provinces de l'Atlantique, le cadre du droit d'accise sur les produits de vapotage et la mesure visant la location à court terme							
Modifier la réforme de l'impôt minimum de remplacement	35	131	122	113	113	108	622
Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce son intention de revoir la proposition d'impôt minimum de remplacement figurant dans le budget de 2023, comme il est indiqué dans « Mesures fiscales : renseignements supplémentaires ».							
Accroître la capacité de contrer les stratagèmes de planification fiscale abusive	0	3	4	4	4	4	18
<i>Moins : Revenus fiscaux projetés</i>	<i>0</i>	<i>-100</i>	<i>-100</i>	<i>-100</i>	<i>-100</i>	<i>-100</i>	<i>-500</i>
Financement proposé au ministère des Finances pour améliorer l'intégrité du régime fiscal. L'augmentation qui découle de l'élaboration de la législation fiscale devrait se traduire par des recettes fédérales supplémentaires pour le cadre financier totalisant 500 millions de dollars sur cinq ans.							
Accroître la posture de sécurité du Bureau du Conseil privé	0	8	9	9	9	5	40
Financement proposé au BCP pour renforcer la sécurité physique et la cybersécurité, ainsi que pour élargir l'accès aux technologies de communication sécurisées pour les hauts dirigeants du gouvernement.							
Santé au travail de la fonction publique	0	8	8	8	0	0	23
Financement proposé à SC pour le Programme de santé au travail de la fonction publique afin de s'assurer que les organismes fédéraux satisfont à leurs obligations en matière de santé en vertu du Code canadien du travail.							
Accélérer l'accès aux renseignements	0	22	28	28	3	3	84
Financement proposé au SCT et à BAC pour maintenir le régime relatif à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.							
Investir dans le fonctionnement de la flotte de la Garde côtière canadienne de l'avenir	0	49	78	86	92	93	397

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	<i>Total</i>
Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la Loi sur les frais de service pour que les frais de faible importance soient indexés en fonction de l'inflation.							
Soutenir la stratégie du gouvernement en matière de ressources humaines et de paye	0	135	0	0	0	0	135
Financement proposé à SPAC et au SCT pour améliorer les ressources humaines et les systèmes de paye de la fonction publique, y compris la poursuite des travaux sur une éventuelle solution de paye de nouvelle génération.							
Favoriser une fonction publique fédérale accessible, diversifiée, équitable et inclusive	0	8	7	1	1	1	17
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-1	0	0	0	0	-1
Financement proposé au SCT et à la CFP pour soutenir le Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique et le Programme fédéral de stages pour les Canadiens en situation de handicap, ainsi que pour améliorer les processus de recrutement et d'évaluation pour les personnes en situation de handicap.							
Soutenir le Commissariat à l'intégrité du secteur public	0	1	1	1	1	1	5
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	0	0	0	0	0	-1
Financement proposé à l'ISPC pour qu'il continue de remplir son mandat d'enquêter sur les divulgations et les plaintes en vertu du régime de divulgation d'actes répréhensibles du gouvernement fédéral mis à la disposition des fonctionnaires.							
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi pour des mesures comprises dans le budget de 2024	0	-119	-250	-261	-271	-281	-1 182
Comprend le revenu tiré de l'assurance-emploi pour prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers à la section 4.2, l'amélioration du versement des prestations à la section 8.2 et le rajustement des prix du loyer d'Emploi et Développement social Canada au Tableau A1.16.							
<b>Chapitre 8 – Incidence budgétaire nette</b>	<b>35</b>	<b>-6 492</b>	<b>-2 995</b>	<b>-271</b>	<b>-3 520</b>	<b>-4 905</b>	<b>-18 147</b>

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

<sup>1</sup> Frais administratifs pour l'Agence du revenu du Canada.

<sup>2</sup> Mesure partiellement remboursée par la bonification des cotisations d'assurance-emploi.





## Annexe 1

# Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

## Projections économiques

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. Cette approche contribue à l'objectivité et à la transparence des données et confère un élément d'indépendance aux prévisions économiques et budgétaires du gouvernement. Les prévisions économiques exposées dans la présente section sont fondées sur une enquête réalisée en mars 2024.

Des économistes de 12 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de mars :

- BMO Marchés des capitaux
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Marchés mondiaux CIBC
- Le Conference Board du Canada
- Desjardins
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne
- Banque Nationale Marchés financiers
- Banque Royale du Canada
- Banque Scotia
- Groupe Financier Banque TD
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique)

Les données macroéconomiques tirées de l'enquête de mars 2024 constituent un point de départ raisonnable pour la planification budgétaire. Pour favoriser une planification économique et budgétaire prudente, le ministère des Finances Canada a créé deux scénarios, l'un envisageant une croissance plus rapide et l'autre, une croissance plus lente, par rapport à l'enquête de mars (voir ci-dessous).

Dans l'ensemble, les économistes du secteur privé ont revu à la hausse leurs perspectives de croissance à court terme dans l'enquête de mars 2024 par rapport à l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* (Énoncé de 2023), mais ils ont révisé à la baisse leurs perspectives de croissance en 2025 et dans les dernières années de la période de projection (tableau A1.1). Au cours des

prochains trimestres, on s'attend à ce que le Canada enregistre une croissance modérée en deçà de son potentiel sous l'effet des hausses antérieures des taux d'intérêt, avant d'afficher une reprise graduelle vers une croissance accrue. La croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait ralentir et passer de 1,1 % en 2023 à 0,7 % en 2024, avant de rebondir pour atteindre 1,9 % en 2025 (par rapport aux taux escomptés précédemment de 0,5 % et de 2,2 %, respectivement). À la lumière de ces perspectives révisées, d'ici la fin de 2025, le niveau du PIB réel sera inférieur de 0,2 % au taux projeté dans l'Énoncé de 2023.

Le tableau A1.2 présente une comparaison des moyennes tirées de l'enquête de mars par rapport aux prévisions de croissance du PIB réel d'autres institutions.

À mesure que l'économie ralentit, le taux de chômage devrait remonter et atteindre 6,5 % au quatrième trimestre de 2024, demeurant néanmoins à un niveau historiquement bas et considérablement inférieur aux sommets atteints au cours des récessions passées. Compte tenu de la forte croissance démographique qui se poursuit, cette hausse du taux de chômage devrait être attribuable surtout au ralentissement de l'embauche plutôt qu'à d'importantes mises à pied. Le taux de chômage devrait s'établir en moyenne à 6,3 % en 2025 et continuer à baisser graduellement pour atteindre 5,7 % d'ici 2028, un taux analogue à celui prévu dans l'Énoncé de 2023.

Les économistes du secteur privé prévoient que l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) continuera de s'atténuer pour atteindre à la fin de cette année environ 2 %, un taux qui se situe dans la fourchette cible de la Banque du Canada. Sur une base annuelle, l'inflation de l'IPC devrait passer de 3,9 % en 2023 à 2,5 % en 2024, puis se stabiliser à environ 2,0 % au cours du reste de la période de projection, ce qui correspond à la prévision de l'Énoncé de 2023.

Les taux d'intérêt à court terme devraient passer d'une moyenne de 4,8 % en 2023 à 4,5 % en 2024 et à 3,1 % en 2025, soit environ 20 points de base de plus par année que les taux prévus dans l'Énoncé de 2023, avant de s'établir à 2,7 % au cours des trois dernières années de la période de projection. Les taux d'intérêt à long terme devraient atteindre en moyenne 3,3 % au cours de la période de projection, soit une hausse d'environ 10 points de base en moyenne par année par rapport à la projection de l'Énoncé de 2023.

Dans l'enquête de mars, les économistes du secteur privé s'attendent à ce que les prix du pétrole brut restent stables et s'établissent en moyenne à 78 \$ US le baril pendant la période de projection, ce qui ressemble beaucoup à la prévision indiquée dans l'Énoncé de 2023.

L'inflation du PIB au deuxième semestre de l'année dernière a été plus forte que prévu dans l'Énoncé de 2023. Par conséquent, l'inflation du PIB s'est établie en moyenne à 1,6 % pour l'ensemble de l'année, alors qu'un taux de 1,0 % était prévu dans l'Énoncé de 2023. En outre, les économistes du secteur privé ont

revu à la hausse le taux prévu pour 2024, qui passe à 3,0 %, comparativement à 2,0 % dans l'Énoncé de 2023. Au cours des dernières années de la période de projection, l'inflation du PIB devrait être légèrement inférieure aux projections de l'Énoncé de 2023 d'environ 0,1 point de pourcentage en moyenne par an.

Compte tenu de l'inflation du PIB plus élevée que prévu l'an dernier et des révisions à la hausse des perspectives d'inflation du PIB pour 2024, le niveau du PIB nominal (la mesure la plus large de l'assiette fiscale) est supérieur à la projection de l'Énoncé de 2023 de 18 milliards de dollars en 2023 et de 56 milliards de dollars en 2024. Toutefois, étant donné que la croissance du PIB réel et l'inflation du PIB devraient ralentir dans les dernières années de la période de projection, l'écart entre le niveau du PIB nominal et les projections de l'Énoncé de 2023 diminue graduellement au cours des quatre dernières années de la période de projection pour s'établir en moyenne à 39 milliards de dollars par année au cours de cette période.

Tableau A1.1

**Moyenne des prévisions économiques du secteur privé**

en pourcentage, sauf indication contraire

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2023-2028
<b>Croissance du PIB réel<sup>1</sup></b>							
Énoncé de 2023	1,1	0,5	2,2	2,4	2,2	2,0	1,7
Budget de 2024	1,1	0,7	1,9	2,2	2,1	2,0	1,7
<b>Inflation du PIB<sup>1</sup></b>							
Énoncé de 2023	1,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	1,9
Budget de 2024	1,6	3,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1
<b>Croissance du PIB nominal<sup>1</sup></b>							
Énoncé de 2023	2,1	2,5	4,3	4,5	4,3	4,2	3,6
Budget de 2024	2,7	3,8	3,9	4,2	4,2	4,0	3,8
<b>PIB nominal (en milliards de dollars)<sup>1</sup></b>							
Énoncé de 2023	2 871	2 942	3 067	3 207	3 346	3 486	
Budget de 2024	2 889	2 998	3 115	3 246	3 382	3 518	
Écart entre l'Énoncé de 2023 et le budget de 2024	18	56	47	39	36	32	38
<b>Taux des bons du Trésor à 3 mois</b>							
Énoncé de 2023	4,8	4,3	2,9	2,7	2,6	2,6	3,3
Budget de 2024	4,8	4,5	3,1	2,7	2,7	2,7	3,4
<b>Taux des obligations du gouvernement à 10 ans</b>							
Énoncé de 2023	3,3	3,3	3,1	3,2	3,2	3,3	3,2
Budget de 2024	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3	3,4	3,3
<b>Taux de change (cents US/\$ CAN)</b>							
Énoncé de 2023	74,3	75,2	77,4	78,6	78,7	79,1	77,2
Budget de 2024	74,1	74,4	76,4	77,6	78,0	78,5	76,5
<b>Taux de chômage</b>							
Énoncé de 2023	5,4	6,4	6,2	5,9	5,8	5,7	5,9
Budget de 2024	5,4	6,3	6,3	6,0	5,8	5,7	5,9
<b>Inflation de l'indice des prix à la consommation</b>							
Énoncé de 2023	3,8	2,5	2,1	2,1	2,1	2,1	2,4
Budget de 2024	3,9	2,5	2,1	2,1	2,0	2,0	2,4
<b>Croissance du PIB réel des États-Unis</b>							
Énoncé de 2023	2,1	0,7	1,9	2,0	1,9	1,8	1,8
Budget de 2024	2,5	2,2	1,6	2,0	1,9	1,9	2,0
<b>Prix du pétrole brut West Texas Intermediaire (\$ US/baril)</b>							
Énoncé de 2023	77	78	77	77	77	79	78
Budget de 2024	78	78	78	78	78	78	78

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Les chiffres présentés précédemment ont été redressés de façon à tenir compte des révisions des données antérieures du Système de comptabilité nationale du Canada.

Sources : Statistique Canada; pour l'Énoncé économique de l'automne de 2023, enquête de septembre 2023 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2024, enquête de mars 2024 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé

Tableau A1.2

**Comparaison des prévisions concernant la croissance du PIB réel**  
en pourcentage

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Budget de 2024</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	1,1	0,9	1,9	..	..	..
Directeur parlementaire du budget (DPB)	1,1	0,8	2,4	2,2	2,1	2,0
Fonds monétaire international (FMI)	1,1	1,4	2,3	..	..	..
Banque du Canada	1,1	1,5	2,2	1,9	..	..

Sources : Statistique Canada; pour le budget de 2024, voir le tableau A1.1; Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, février 2024; Évaluation économique et financière du DPB, mars 2024; FMI, Perspectives de l'économie mondiale – Mise à jour, janvier 2024; Banque du Canada, Rapport sur la politique monétaire, avril 2024

## Changements dans les projections budgétaires depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2023

Les projections budgétaires présentées dans ce budget sont fondées sur les projections économiques issues de l'enquête de mars 2024 auprès d'économistes du secteur privé. Les tableaux qui suivent présentent les changements survenus dans les perspectives budgétaires depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2023, notamment en raison de l'incidence des mesures prises par le gouvernement depuis l'Énoncé de 2023, des mesures prévues dans le présent budget et des résultats financiers cumulatifs à ce jour.

### Évolution des perspectives budgétaires depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2023

Tableau A1.3

**Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures stratégiques**  
en milliards de dollars

	Projection					
	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029
<b>Solde budgétaire - Énoncé économique de l'automne de 2023 (Énoncé de 2023)</b>	<b>-40,0</b>	<b>-38,4</b>	<b>-38,3</b>	<b>-27,1</b>	<b>-23,8</b>	<b>-18,4</b>
Évolution économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2023	3,4	3,9	6,9	6,5	4,1	4,3
<b>Solde budgétaire avant les mesures stratégiques</b>	<b>-36,7</b>	<b>-34,5</b>	<b>-31,3</b>	<b>-20,6</b>	<b>-19,7</b>	<b>-14,1</b>
Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2023	-3,3	-0,3	0,3	0,3	-0,9	-0,7

	Projection					
	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029
<b>Mesures du budget de 2024 (par chapitre)</b>						
1. Des logements plus abordables	0,0	-1,0	-1,6	-2,0	-2,1	-1,9
2. Donner à chaque génération les moyens de réussir	0,0	-1,4	-2,0	-2,0	-2,3	-2,7
3. Réduire le coût de la vie au quotidien	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Une croissance économique qui profite à chaque génération	0,0	-2,9	-0,5	-1,7	-0,8	-1,7
5. Des communautés plus en santé et en sécurité	0,0	-2,4	-1,7	-0,9	-0,7	-0,7
6. Un avenir équitable pour les Autochtones	-0,1	-3,0	-2,7	-1,6	-1,0	-0,8
7. Protéger les Canadiennes et les Canadiens et défendre la démocratie	0,0	-0,8	-2,4	-2,5	-2,7	-2,3
8. L'équité fiscale pour chaque génération	0,0	6,5	3,0	0,3	3,5	4,9
<b>Total – Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2023 et dans le budget de 2024</b>	<b>-3,3</b>	<b>-5,3</b>	<b>-7,5</b>	<b>-10,1</b>	<b>-7,1</b>	<b>-5,9</b>
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-40,0</b>	<b>-39,8</b>	<b>-38,9</b>	<b>-30,8</b>	<b>-26,8</b>	<b>-20,0</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,4	-1,3	-1,2	-0,9	-0,8	-0,6
Dette fédérale (% du PIB)	42,1	41,9	41,5	40,8	40,0	39,0
<b>Solde budgétaire – scénario optimiste</b>	<b>-38,4</b>	<b>-33,5</b>	<b>-31,2</b>	<b>-23,2</b>	<b>-20,2</b>	<b>-13,2</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,3	-1,1	-1,0	-0,7	-0,6	-0,4
Dette fédérale (% du PIB)	42,0	41,2	40,5	39,6	38,7	37,6
<b>Solde budgétaire - scénario pessimiste</b>	<b>-40,4</b>	<b>-48,0</b>	<b>-52,1</b>	<b>-39,2</b>	<b>-32,3</b>	<b>-24,1</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,4	-1,6	-1,7	-1,2	-1,0	-0,7
Dette fédérale (% du PIB)	42,1	42,7	43,2	42,2	41,2	40,2
<b>Solde budgétaire - Énoncé de 2023</b>	<b>-40,0</b>	<b>-38,4</b>	<b>-38,3</b>	<b>-27,1</b>	<b>-23,8</b>	<b>-18,4</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,4	-1,3	-1,2	-0,8	-0,7	-0,5
Dette fédérale (% du PIB)	42,4	42,7	42,2	41,2	40,2	39,1

Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

# Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2023

Tableau A1.4

## Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2023

en milliards de dollars

	Projection					
	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029
<b>Évolution de la situation économique et budgétaire, par composante<sup>1</sup></b>						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	7,7	7,7	9,0	7,4	4,9	5,0
(1.2) Taxes et droits d'accise	-0,9	0,2	0,0	-0,1	-0,1	-0,4
(1.3) Produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux particuliers	0,0	-0,1	-0,2	-0,4	-0,5	-0,5
(1.4) Cotisations d'assurance-emploi	0,3	0,2	0,2	0,5	0,9	1,0
(1.5) Autres revenus <sup>2</sup>	1,8	-0,1	0,0	0,3	0,1	1,2
<b>(1) Total – Revenus budgétaires</b>	<b>8,9</b>	<b>7,9</b>	<b>9,0</b>	<b>7,9</b>	<b>5,3</b>	<b>6,3</b>
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	-0,1	-0,4	-0,3	0,5	0,3	0,0
(2.2) Principaux transferts aux autres provinces, territoires et municipalités	0,2	0,1	0,0	-0,1	0,0	0,3
(2.3) Produits issus de la tarification de la pollution retournés aux particuliers	1,3	-0,3	-0,9	0,5	0,8	0,6
(2.4) Charges de programmes directes	-6,2	-1,3	0,4	-0,4	0,1	0,8
<b>(2) Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes</b>	<b>-4,8</b>	<b>-1,8</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,7</b>
(3) Frais de la dette publique	-0,7	-1,7	-1,6	-1,9	-2,4	-3,7
(4) Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	0,0	-0,4	0,2	0,1	0,0	-0,1
<b>(5) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire</b>	<b>3,4</b>	<b>3,9</b>	<b>6,9</b>	<b>6,5</b>	<b>4,1</b>	<b>4,3</b>

<sup>1</sup> Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

<sup>2</sup> Aux fins du présent tableau seulement, les autres revenus comprennent les revenus fiscaux au titre du Pilier Un et du Pilier Deux, ainsi que la taxe sur les logements sous-utilisés.

Par rapport à l'Énoncé de 2023, les projections des revenus budgétaires ont été révisées à la hausse de 7,6 milliards de dollars par année en moyenne, en raison avant tout d'une hausse des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers. Cette progression a été en partie annulée par la baisse des revenus prévus dans un certain nombre de secteurs (y compris l'impôt sur le revenu des non-résidents, les taxes et droits d'accise et les revenus des sociétés d'État).

- Les perspectives pour les rentrées d'impôt sur le revenu ont été révisées à la hausse de 7,0 milliards de dollars par année en moyenne, ce qui s'explique principalement par l'accroissement prévu des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.
- Les perspectives relatives aux taxes et droits d'accise ont été révisées à la baisse en 2023-2024, les revenus de la taxe sur les produits et services (TPS) perçue et des droits de douane à l'importation étant inférieurs aux prévisions. Pour le reste de la période de projection, les perspectives demeurent largement inchangées.
- Au cours de la période de projection, on prévoit une diminution des produits issus du régime fédéral de tarification de la pollution provenant des provinces et des territoires où s'applique le filet de sécurité fédéral, à la lumière de la modélisation d'Environnement et Changement climatique Canada. Les produits directs de la tarification fédérale de la pollution continueront d'être remis dans leur intégralité aux particuliers, aux petites et moyennes entreprises, aux agriculteurs et aux gouvernements autochtones, dans les provinces où cette redevance est perçue, car le programme est sans incidence sur les revenus du gouvernement fédéral. De plus, les produits issus du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) sont retournés aux gouvernements des provinces et territoires ou remis par l'intermédiaire du fonds des produits issus du STFR. Les produits directs de la tarification fédérale de la pollution perçus au Yukon et au Nunavut sont remis au gouvernement du territoire concerné.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient être plus élevés en 2023-2024 en raison des rentrées cumulatives plus élevées que prévu à ce jour, tandis que le renforcement du marché du travail et des projections salariales devrait faire augmenter les revenus estimés au cours de la période de projection.
- Les autres revenus ont été revus à la hausse en 2023-2024 en raison d'une augmentation des revenus d'intérêts et de pénalités au titre des dettes fiscales. La diminution du revenu net projeté des sociétés d'État entreprises contribue à des révisions à la baisse à court terme, mais ce déclin se stabilisera, de sorte qu'une progression des revenus est attendue à compter de 2027-2028. Tout au long de la période de projection, l'augmentation attendue des revenus des autres programmes et des revenus nets sur opérations de change entraîne des révisions à la hausse.



Par rapport à l'Énoncé de 2023, les perspectives concernant les charges de programmes ont été révisées à la hausse dans les premières années de la période de projection, en raison de l'augmentation des charges de programme directes et des principaux transferts aux particuliers. Les charges de programmes sont en baisse dans les dernières années de la période de projection, sous l'effet d'une diminution des principaux transferts et des retours des produits issus du régime de tarification de la pollution aux Canadiennes et aux Canadiens, ainsi que de charges de programmes directes légèrement à la baisse.

- Compte tenu des résultats cumulatifs à ce jour, les principaux transferts aux particuliers sont légèrement plus élevés en 2023-2024, y compris les prestations aux personnes âgées, les prestations d'assurance-emploi et les paiements de l'Allocation canadienne pour enfants. Cette hausse est compensée en partie par une augmentation des recouvrements prévus des paiements en trop de prestations d'urgence de soutien au revenu liées à la COVID-19, par rapport à l'Énoncé de 2023. Pour le reste de la période de projection, les prestations d'assurance-emploi sont plus élevées en raison de la hausse des salaires et des projections du taux de chômage, et les paiements de l'Allocation canadienne pour enfants sont légèrement plus élevés en raison de l'application prospective des résultats de l'exercice en cours. Les prestations aux personnes âgées devraient être moins élevées, en raison de la révision du nombre prévu de bénéficiaires.
- Les projections des principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités affichent une légère baisse au cours de la période de projection, en raison des changements à court terme dans les perspectives économiques, qui entraînent une révision à la baisse de la formule de financement des territoires et un abattement d'impôt du Québec plus élevé que prévu. Le déclin des transferts est en partie compensé par une augmentation des paiements de péréquation projetés, qui sont indexés sur la croissance du PIB nominal.
- Pour ce qui est du retour aux Canadiennes et aux Canadiens des produits issus de la tarification de la pollution, les montants remis sont plus faibles pour la plupart des années, en raison de la baisse des produits mentionnée ci-dessus, ainsi que de la révision du calendrier de remise des produits issus de la tarification de la pollution aux petites et moyennes entreprises et aux gouvernements autochtones dans les provinces ou territoires où ils sont générés. Plus de 90 % de ces produits sont retournés directement aux Canadiennes et aux Canadiens par l'intermédiaire de la Remise canadienne sur le carbone.

- Les prévisions pour les charges de programmes directes ont été revues à la hausse en 2023-2024 par rapport aux prévisions indiquées dans l'Énoncé de 2023. L'augmentation des charges en 2023-2024 découle de la révision des provisions pour passif éventuel et indemnités, de l'augmentation plus forte que prévu des redevances pétrolières et gazières extracôtières retournées aux provinces et des crédits d'impôt remboursables plus élevés. Pendant toute la période de projection, les projections à la hausse des crédits d'impôt remboursables en raison du revenu prévu des sociétés plus élevé sont largement compensées par la révision du calendrier et des charges de mesures annoncées précédemment, ainsi que par la baisse des coûts des régimes de retraite et d'avantages sociaux de la fonction publique.

Les frais de la dette publique devraient augmenter en 2023-2024 par rapport aux projections de l'Énoncé de 2023 en raison des besoins d'emprunt à court terme plus élevés que prévu et des taux d'intérêt à court et à long terme plus élevés que ce qui avait été prévu par les économistes du secteur privé. Pour le reste de la période de projection, on s'attend à ce que les besoins d'emprunt et les taux d'intérêt élevés projetés à court et à long terme fassent augmenter les frais de la dette publique de 2 milliards de dollars par année, en moyenne, par rapport à ce qui était prévu dans l'Énoncé de 2023.

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent l'amortissement des variations de la valeur des obligations accumulées du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs du personnel et des actifs des fonds de pension, devraient augmenter en 2024-2025 et diminuer en 2025-2026 et 2026-2027 par rapport aux prévisions de l'Énoncé de 2023, compte tenu de la mise à jour des projections des taux d'intérêt à long terme.

# État sommaire des opérations

Tableau A1.5

## État sommaire des opérations

en milliards de dollars

	Projections						
	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
<b>Revenus budgétaires</b>	447,8	465,1	497,8	514,6	535,7	561,4	586,3
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	438,6	450,3	480,5	496,3	509,6	526,3	544,4
Frais de la dette publique	35,0	47,2	54,1	54,9	57,0	60,9	64,3
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes</b>	473,5	497,5	534,6	551,1	566,6	587,2	608,7
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-25,7	-32,5	-36,8	-36,5	-30,8	-25,8	-22,4
Pertes actuarielles nettes	-9,6	-7,6	-3,1	-2,4	0,1	-1,0	2,4
<b>Solde budgétaire – budget de 2024</b>	-35,3	-40,0	-39,8	-38,9	-30,8	-26,8	-20,0
<b>Situation financière</b>							
Total des passifs	1 925,0	2 004,5	2 091,3	2 200,0	2 298,0	2 400,1	2 491,4
Actifs financiers	642,3	676,6	719,1	783,9	844,8	915,0	978,5
Dette nette	1 282,8	1 327,8	1 372,2	1 416,1	1 453,2	1 485,1	1 513,0
Actifs non financiers	109,7	112,4	116,9	121,9	128,3	133,4	141,3
<b>Dette fédérale<sup>1</sup></b>	1 173,0	1 215,5	1 255,3	1 294,1	1 324,9	1 351,7	1 371,7
<b>% du PIB</b>							
Revenus budgétaires	15,9	16,1	16,6	16,5	16,5	16,6	16,7
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,6	15,6	16,0	15,9	15,7	15,6	15,5
Frais de la dette publique	1,2	1,6	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Solde budgétaire	-1,3	-1,4	-1,3	-1,2	-0,9	-0,8	-0,6
Dette fédérale	41,7	42,1	41,9	41,5	40,8	40,0	39,0

<sup>1</sup> La projection de la dette fédérale pour 2023-2024 tient compte d'une estimation d'autres pertes globales de 1,1 milliard de dollars pour les sociétés d'État entreprises et d'autres entreprises publiques et d'une estimation de 1,3 milliard pour les pertes de réévaluation nettes au titre des accords de swap, des contrats de change à terme et d'autres instruments financiers.

<sup>2</sup> Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## Perspectives concernant les revenus budgétaires

Le tableau A1.6 donne un aperçu des revenus budgétaires prévus par composante principale.

Tableau A1.6

### Perspectives concernant les revenus

en milliards de dollars

	Projection						
	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b>							
Impôt sur le revenu des particuliers	207,9	222,3	232,6	242,8	251,0	263,5	275,7
Impôt sur le revenu des sociétés	93,9	83,9	90,7	89,7	90,8	95,6	98,6
Impôt sur le revenu des non-résidents	13,2	12,6	13,1	13,4	13,5	13,9	14,4
Total	315,0	318,8	336,4	345,8	355,3	373,0	388,7
<b>Revenus tirés des taxes et des droits d'accise</b>							
Taxe sur les produits et services	46,0	51,5	54,1	55,3	56,8	58,8	60,8
Droits de douane à l'importation	6,1	5,6	5,9	6,1	6,5	6,8	7,1
Autres taxes et droits d'accise	12,2	12,9	13,4	13,5	13,7	13,8	13,9
Total	64,2	70,0	73,3	74,9	77,0	79,4	81,8
Autres taxes	0,0	0,1	2,4	1,0	3,7	2,9	3,1
<b>Total – Revenus fiscaux</b>	<b>379,2</b>	<b>388,9</b>	<b>412,2</b>	<b>421,8</b>	<b>435,9</b>	<b>455,3</b>	<b>473,6</b>
Produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux particuliers	8,0	10,4	12,7	14,9	16,7	18,9	20,7
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	26,9	29,1	30,1	30,5	31,7	33,1	34,5
<b>Autres revenus</b>							
Sociétés d'État entreprises	6,5	3,2	8,7	13,1	16,1	18,2	20,5
Autres programmes	25,9	30,3	30,6	30,2	31,1	31,7	32,8
Revenu net des opérations de change	1,3	3,1	3,5	4,2	4,2	4,1	4,2
Total	33,6	36,6	42,8	47,5	51,4	54,1	57,4
<b>Total – Revenus budgétaires</b>	<b>447,8</b>	<b>465,1</b>	<b>497,8</b>	<b>514,6</b>	<b>535,7</b>	<b>561,4</b>	<b>586,3</b>
<b>% du PIB</b>							

	Projection						
	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029
Total – Revenus fiscaux	13,5	13,5	13,7	13,5	13,4	13,5	13,5
Produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux particuliers	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6
<b>Total – Revenus budgétaires</b>	<b>15,9</b>	<b>16,1</b>	<b>16,6</b>	<b>16,5</b>	<b>16,5</b>	<b>16,6</b>	<b>16,7</b>

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## Revenus d'impôt sur le revenu

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient augmenter de 6,9 % pour atteindre 222,3 milliards de dollars en 2023-2024, compte tenu de la forte croissance des salaires et des résultats cumulatifs enregistrés à ce jour. Cette vigueur devrait persister jusqu'en 2024-2025, où les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient croître de 4,6 %, en partie sous l'effet du relèvement du taux d'inclusion des gains en capital (comme l'indique le chapitre 8). Pour le reste de la période de projection, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient augmenter en moyenne de 4,3 % par année.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient baisser de 10,7 %, pour tomber à 83,9 milliards de dollars en 2023-2024, en raison des faibles rentrées cumulatives à ce jour par rapport aux années précédentes, situation attribuable à la rentabilité plus faible des sociétés. Ces revenus devraient rebondir en 2024-2025, sous l'effet du relèvement du taux d'inclusion des gains en capital (comme l'indique le chapitre 8) et des bénéfices plus élevés des sociétés qui sont attendus. On s'attend à ce que la mesure touchant les gains en capital fasse augmenter les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés de 4,9 milliards de dollars en 2024-2025 et de 10,6 milliards de dollars au cours de la période de projection. La croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devrait atteindre en moyenne 3,3 % par année pendant la période de projection.

L'impôt sur le revenu payé par les non-résidents sur le revenu de source canadienne, notamment les dividendes et les paiements d'intérêts, devrait diminuer de 4,2 % pour s'établir à 12,6 milliards de dollars en 2023-2024, compte tenu de la faiblesse des rentrées cumulatives à ce jour. Pour le reste de la période de projection, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents devrait atteindre en moyenne 2,4 % par année.

## Revenus tirés des taxes et des droits d'accise

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient augmenter de 12 % pour atteindre 51,5 milliards de dollars en 2023-2024. Le taux de croissance élevé d'une année sur l'autre est attribuable à l'incidence des remboursements de TPS supplémentaires versés au cours de l'exercice précédent, soit 2022-2023, qui ont réduit les revenus enregistrés cette année-là. Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 3 % par année en moyenne, conformément aux perspectives de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient diminuer de 8,3 % pour s'établir à 5,6 milliards de dollars en 2023-2024, en raison de la faiblesse des résultats cumulatifs à ce jour, attribuable à la baisse des importations. Pour le reste de la période de projection, on s'attend à ce que les droits de douane à l'importation affichent un taux de croissance moyen de 4,7 %, conformément à la progression projetée des importations réelles.

Les autres taxes et droits d'accise devraient atteindre 12,9 milliards de dollars en 2023-2024 (une hausse de 6 %), compte tenu des revenus cumulatifs élevés à ce jour, particulièrement pour les rentrées de la taxe sur les produits de luxe et les droits d'accise sur les produits de vapotage. D'ici 2028-2029, les revenus provenant des autres taxes et droits d'accise devraient atteindre 13,9 milliards de dollars.

Les autres taxes comprennent les revenus provenant de la taxe sur les logements sous-utilisés annoncée dans la *Mise à jour économique et budgétaire de 2021*, du Pilier Deux du plan de réforme fiscale internationale à deux piliers convenu par 139 membres du Cadre inclusif du G20/OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la taxe sur les services numériques qui doit s'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur du Pilier Un. Les revenus tirés de ces taxes devraient atteindre 3,1 milliards de dollars en 2028-2029, principalement sous l'effet des nouveaux revenus projetés au titre du Pilier Deux. Les revenus issus du Pilier Deux devraient s'établir à 2,7 milliards de dollars en 2026-2027, à 1,9 milliard de dollars en 2027-2028 et à 2,1 milliards de dollars en 2028-2029, compte tenu des changements apportés au cadre multilatéral convenu depuis le budget de 2023 et des nouveaux renseignements obtenus sur la mise en œuvre dans d'autres pays. La taxe sur les services numériques devrait générer des revenus de 2,3 milliards de dollars en 2024-2025 (à la lumière des revenus des années d'imposition 2022, 2023 et 2024), puis de 900 millions de dollars au cours de chacune des quatre années suivantes.

## Produits issus du régime de tarification de la pollution

Dans le cadre du régime de tarification de la pollution, les produits à retourner aux particuliers devraient passer d'environ 10,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 20,7 milliards de dollars en 2028-2029. La trajectoire du prix du carbone qui soutient cette prévision correspond à des augmentations annuelles de 15 \$ par tonne, à partir du prix de 65 \$ par tonne en vigueur à compter de 2023-2024. Tous les produits directs continueront d'être remis dans les provinces ou les territoires où ils sont perçus, car le régime est sans incidence sur les revenus du gouvernement fédéral.

## Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi

Les revenus des cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter de 8,3 % en 2023-2024, d'après les solides résultats cumulatifs enregistrés jusqu'à présent qui sont attribuables à la vigueur continue du marché du travail. Au cours de la période de projection, les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter en moyenne de 3,4 %, compte tenu de la croissance constante de la rémunération et des chiffres très positifs sur l'emploi (voir l'encadré A1.1 pour en savoir plus sur les perspectives du Compte des opérations de l'assurance-emploi). Le taux de cotisation devrait s'établir à 1,62 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable en 2025, soit 26 cents de moins qu'il ne l'était de 2013 à 2016 (1,88 \$). Le taux de cotisation à l'assurance-emploi a atteint son niveau le plus bas des 25 dernières années en 2020, 2021 et 2022 (1,58 \$). Le taux de cotisation moyen à l'assurance-emploi entre 2016 et 2024 était de 1,65 \$. Le taux de cotisation moyen de la décennie précédente était de 1,81 \$ (0,16 \$ supérieur).

## Encadré A1.1 Compte des opérations de l'assurance-emploi

en milliards de dollars

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Revenus de cotisations d'assurance-emploi	26,9	29,1	30,1	30,5	31,7	33,1	34,5
Prestations d'assurance-emploi <sup>1</sup>	21,8	23,0	26,6	27,9	28,2	29,0	30,2
Frais d'administration et autres charges du programme <sup>2</sup>	2,8	2,8	2,5	2,1	2,1	2,1	2,2
	<b>2022<sup>3</sup></b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>(...) 2031</b>
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	1,2	4,7	1,8	0,8	1,9	2,6	4,9
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	-24,7	-19,9	-18,1	-17,3	-15,5	-12,9	0,5
Taux de cotisation projeté (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	1,58	1,63	1,66	1,62	1,62	1,62	1,62

<sup>1</sup> Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les prestations d'assurance-emploi excluent les coûts de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, conformément à l'engagement pris par le gouvernement de créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi. À ce jour, le gouvernement a crédité 26,8 milliards de dollars à cette fin.

<sup>2</sup> Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directes.

<sup>3</sup> Les données de 2022 sont des données réelles. Les données de 2023 et des années suivantes constituent des projections.

<sup>4</sup> Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, puisque les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les revenus et les charges de l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile en vue d'assurer l'équilibre du Compte au fil du temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait enregistrer des excédents annuels pendant toute la période de projection en vue d'atteindre en 2031 un solde cumulatif conforme au mécanisme visant à assurer l'équilibre, qui a commencé par la fixation du taux de cotisation de 2017. Le taux de cotisation réel pour 2025 sera fixé selon ce mécanisme à l'automne 2024, en fonction de la recommandation formulée par la Commission de l'assurance-emploi d'après les projections du Bureau de l'actuaire en chef.



## Autres revenus

Les autres revenus comptent trois volets généraux : les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et services et des autres revenus divers; et les revenus nets sur opérations de change.

- Les revenus des sociétés d'État entreprises devraient diminuer en 2023-2024, en raison principalement des pertes nettes de la Banque du Canada, puisque les frais d'intérêt payés sur les dépôts détenus par la Banque à des taux d'intérêt variables augmentent plus rapidement que les revenus des investissements à taux fixe dans un contexte de taux d'intérêt en hausse.
- À compter de 2024-2025, la croissance des revenus des sociétés d'État entreprises est principalement attribuable aux revenus générés par l'achat par le gouvernement d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et le retour progressif à la rentabilité escompté par la Banque du Canada. Le gouvernement s'assurera que le rythme et le volume des achats d'OHC sont appropriés compte tenu des conditions du marché.
- Les autres revenus de programmes varient en fonction des revenus des sociétés d'État consolidés, des taux d'intérêt, de l'inflation et des fluctuations des taux de change (qui ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises). Ces revenus devraient augmenter en moyenne de 8,6 % en 2023-2024 et en 2024-2025, principalement sous l'effet de la hausse des revenus d'intérêts et de pénalités sur les dettes fiscales en raison des taux d'intérêt plus élevés. Au cours du reste de la période de projection, les autres revenus de programmes devraient continuer d'augmenter de 2,8 % en moyenne, en partie sous l'effet du rendement des investissements et des produits perçus en application du *Règlement sur les combustibles propres*.
- Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des réserves officielles de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Les actifs du Compte du fonds des changes sont principalement investis dans des titres de créance d'États souverains et de leurs organismes. Ils sont détenus pour aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidités au gouvernement, au besoin. Ces revenus devraient augmenter à mesure que les pertes sur les ventes de titres dans un contexte de taux d'intérêt en hausse s'atténuent, qu'une part croissante des réserves sont réinvesties à des taux d'intérêt plus élevés et que le niveau projeté des réserves croît également. Vers la fin de la période de projection, les revenus se rétablissent à un niveau et à un taux de croissance légèrement inférieurs en raison de la baisse des taux d'intérêt.

# Perspectives concernant les charges

Tableau A1.7

## Perspectives concernant les charges

en milliards de dollars

	Projection						
	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029
<b>Principaux transferts aux particuliers</b>							
Prestations aux personnes âgées	69,4	75,9	80,6	85,3	90,0	94,9	99,9
Prestations d'assurance-emploi	21,8	23,0	26,6	27,9	28,2	29,0	30,2
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs	-3,5	-4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation canadienne pour enfants	24,6	26,1	28,1	29,5	30,4	31,5	32,5
<b>Total</b>	<b>112,2</b>	<b>120,6</b>	<b>135,3</b>	<b>142,6</b>	<b>148,6</b>	<b>155,3</b>	<b>162,5</b>
<b>Principaux transferts aux autres provinces, territoires et municipalités</b>							
Transfert canadien en matière de santé	47,1	49,4	52,1	54,7	57,4	60,3	62,8
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	15,9	16,4	16,9	17,4	17,9	18,5	19,0
Péréquation	21,9	24,0	25,3	26,1	27,2	28,3	29,4
Formule de financement des territoires	4,6	4,8	5,2	5,3	5,4	5,6	5,6
Accords sur la santé avec les provinces et les territoires	1,2	4,3	4,3	4,3	4,3	3,1	2,5
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	4,5	5,6	6,6	7,9	7,9	7,7	7,7
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,6	2,6
Autres arrangements fiscaux <sup>1</sup>	-6,7	-6,7	-7,2	-7,5	-7,8	-8,2	-8,6
<b>Total</b>	<b>90,8</b>	<b>100,2</b>	<b>105,5</b>	<b>110,8</b>	<b>114,8</b>	<b>117,7</b>	<b>121,0</b>
<b>Produits issus de la tarification de la pollution retournés aux particuliers</b>							
	7,0	9,9	14,9	15,3	17,2	19,0	20,9
<b>Charges de programmes directes</b>							
Autres paiements de transfert	98,9	88,7	101,7	103,9	105,8	109,7	112,8
Charges de fonctionnement	129,6	130,9	123,1	123,8	123,1	124,5	127,1
<b>Total</b>	<b>228,5</b>	<b>219,6</b>	<b>224,7</b>	<b>227,6</b>	<b>228,9</b>	<b>234,2</b>	<b>240,0</b>
<b>Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes</b>							
	<b>438,6</b>	<b>450,3</b>	<b>480,5</b>	<b>496,3</b>	<b>509,6</b>	<b>526,3</b>	<b>544,4</b>
Frais de la dette publique	35,0	47,2	54,1	54,9	57,0	60,9	64,3

	Projection						
	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes</b>	<b>473,5</b>	<b>497,5</b>	<b>534,6</b>	<b>551,1</b>	<b>566,6</b>	<b>587,2</b>	<b>608,7</b>
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	9,6	7,6	3,1	2,4	-0,1	1,0	-2,4
<b>Total des charges</b>	<b>483,1</b>	<b>505,1</b>	<b>537,6</b>	<b>553,5</b>	<b>566,5</b>	<b>588,2</b>	<b>606,3</b>
<b>% du PIB</b>							
Principaux transferts aux particuliers	4,0	4,2	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6
Principaux transferts aux autres provinces, territoires et municipalités	3,2	3,5	3,5	3,6	3,5	3,5	3,4
Charges de programmes directs	8,1	7,6	7,5	7,3	7,1	6,9	6,8
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,6	15,6	16,0	15,9	15,7	15,6	15,5
Total des charges	17,2	17,5	17,9	17,8	17,5	17,4	17,2

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement du Québec (montants compensatoires correspondant au transfert historique de points d'impôt et à la réduction en conséquence de l'impôt fédéral perçu pour le recouvrement des allocations aux jeunes et les paiements de remplacement pour les programmes permanents), les subventions législatives, les paiements liés à l'Accord Canada–Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, les paiements liés au transfert des revenus nets découlant de la participation aux bénéfices nets et de la participation accessoire aux bénéfices nets d'Hibernia à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que d'éventuels paiements de stabilisation fiscale.

Le tableau A1.7 ci-dessus donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes par grande catégorie.

## Principaux transferts aux particuliers

Les principaux transferts aux particuliers comprennent les prestations aux personnes âgées (dont la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti), les prestations d'assurance-emploi, l'Allocation canadienne pour enfants, ainsi que les mesures de soutien au revenu antérieures liées à la COVID-19 pour les travailleuses et travailleurs.

Les prestations aux personnes âgées devraient s'élever à 75,9 milliards de dollars en 2023-2024, en hausse de 9,4 %. Au cours de la période de projection, les prestations aux personnes âgées devraient augmenter de 5,6 % par année en moyenne. La hausse des prestations aux personnes âgées est attribuable à la croissance de la population de personnes âgées et à l'inflation projetée des prix à la consommation, sur laquelle les prestations sont pleinement indexées.

Les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter de 5,2 % pour s'établir à 23 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui s'explique en grande partie par des projections plus élevées du taux de chômage en 2024. Pendant le reste de la période de projection, les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter en raison d'une hausse de la rémunération assurable et d'un taux de chômage légèrement plus élevé, qui commencera à diminuer en 2026 d'après les prévisions de l'enquête de mars auprès du secteur privé.

Au cours de la pandémie, le gouvernement a fourni du soutien à la population canadienne par l'intermédiaire de la Prestation canadienne d'urgence, des Prestations canadiennes de la relance économique et de la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement. Ces programmes temporaires ont maintenant pris fin, et les montants prévus en 2023-2024 correspondent principalement aux remboursements prévus des paiements versés en trop au titre des prestations.

Les versements de l'Allocation canadienne pour enfants devraient augmenter de 6,5 % pour s'établir à 26,1 milliards de dollars en 2023-2024, une hausse qui s'explique en grande partie par l'indexation des prestations en fonction de l'inflation des prix à la consommation. Les paiements devraient augmenter de 7,6 % en 2024-2025 et de 4,7 % en 2025-2026 en raison d'une augmentation du nombre d'enfants admissibles et de l'indexation, avant de revenir à une croissance moyenne de 3,3 % pendant le reste de la période de projection.

## Principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités

Les principaux transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation, la formule de financement des territoires, les accords sur la santé avec les provinces et les territoires, le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada et d'autres arrangements fiscaux.

En raison de l'augmentation annuelle garantie du TCS de 5 % pendant cinq ans, qui sera versée par l'intermédiaire de suppléments annuels, le soutien au titre du TCS passera de 49,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 62,8 milliards de dollars en 2028-2029.

Selon la loi, le TCPS doit augmenter de 3 % par année et passera donc de 16,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 19 milliards en 2028-2029. Les paiements de péréquation sont indexés à la moyenne triennale de la croissance du PIB nominal et devraient augmenter de 4,2 % par année en moyenne, pour passer de 24 milliards de dollars en 2023-2024 à 29,4 milliards en 2028-2029.

Les paiements au titre de la formule de financement des territoires devraient augmenter de 2,9 % par année en moyenne en raison de la croissance des dépenses provinciales et locales, qui sont les principales composantes de la formule.

Les transferts au titre des accords sur la santé avec les provinces et les territoires devraient demeurer stables, à 4,3 milliards de dollars par année de 2023-2024 à 2026-2027, ce qui comprend 2,5 milliards de dollars par année pour les ententes bilatérales sur mesure, 1,2 milliard de dollars par année pour les transferts à l'appui des services de soins à domicile, de soins communautaires, de soins en santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui arriveront à échéance en 2026-2027, et 600 millions de dollars par année en transferts relatifs aux soins de longue durée, qui arriveront à échéance en 2027-2028.

L'augmentation des paiements au titre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada est fixée à 2 % par année, en tranches de 100 millions de dollars. Ces paiements devraient passer de 2,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 2,6 milliards de dollars en 2028-2029.

Les paiements de transfert au titre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient passer de 5,6 milliards de dollars en 2023-2024 à 7,7 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui comprend le financement de 625 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, affecté au Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Les investissements dans le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants permettront de créer davantage de places en garderie afin qu'un plus grand nombre de familles puissent profiter des frais de garde à 10 \$ par jour.

Les paiements au titre des autres arrangements fiscaux devraient passer de -6,7 milliards de dollars en 2023-2024 à -8,6 milliards de dollars en 2028-2029, principalement en raison de l'abattement du Québec. Cet écart correspond à la hausse de la valeur du transfert historique de points d'impôt (c.-à-d. les revenus fiscaux) au Québec dans les années 1960 et 1970, qui entraîne une réduction proportionnelle des transferts en espèces à la province.

## Retour des produits issus de la tarification de la pollution aux particuliers

Le retour des produits issus de la tarification de la pollution aux particuliers, y compris aux petites et moyennes entreprises, aux agriculteurs et aux gouvernements autochtones représente la remise de l'intégralité des produits directs provenant du système fédéral de tarification de la pollution dans la province ou territoire où ils ont été perçus. Ces transferts devraient passer de 9,9 milliards de dollars en 2023-2024 à 20,9 milliards de dollars d'ici 2028-2029, sous l'effet de la hausse du prix de la pollution par le carbone.

## Charges de programmes directes

Les charges de programmes directes comprennent les autres paiements de transfert gérés par les ministères et les charges de fonctionnement des ministères. La croissance de ces charges est partiellement neutralisée par les mesures de réduction des dépenses prévues.

Les autres paiements de transfert administrés par les ministères devraient passer de 88,7 milliards de dollars en 2023-2024 à 112,8 milliards de dollars en 2028-2029. Cette augmentation dénote la hausse du profil de financement de mesures récentes, comme les prestations du Régime canadien de soins dentaires, le soutien accordé à la fabrication de batteries de véhicules électriques et les crédits d'impôt remboursables à l'investissement dans l'économie propre.

Les charges de fonctionnement représentent les coûts des activités, notamment le coût de prestation directe de certains services, de plus d'une centaine de ministères, d'organismes et de sociétés d'État. Les charges de fonctionnement devraient atteindre 130,9 milliards de dollars en 2023-2024, puis tomber à 123,1 milliards de dollars en 2024-2025, en partie sous l'effet d'une diminution des provisions prévues pour passif éventuel, avant de s'établir à 127,1 milliards de dollars en 2028-2029. La croissance des charges dans les dernières années de la période de projection est notamment attribuable à la mise en œuvre de la nouvelle politique de défense du Canada, *Notre Nord, fort et libre*, ainsi qu'aux avantages sociaux, pensions et autres indemnités des fonctionnaires fédéraux.

## Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique devraient passer de 47,2 milliards de dollars en 2023-2024 à 64,3 milliards de dollars en 2028-2029 en raison de la hausse des taux d'intérêt effectifs et des besoins en emprunts plus élevés. En proportion du PIB, les frais de la dette publique devraient monter à 1,8 %, un ratio encore près des creux historiques et bien inférieur au sommet de 6,5 % du PIB atteint dans les années 1990 et au ratio de 2,1 % enregistré en 2007-2008 avant la crise financière.

## Pertes actuarielles nettes

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent les changements dans la valeur des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel, devraient diminuer pendant la plupart des années de la période de projection, pour passer d'une perte projetée de 7,6 milliards de dollars en 2023-2024 à un gain net projeté de 2,4 milliards de dollars en 2028-2029, en raison de la hausse attendue des taux d'intérêt utilisés pour mesurer la valeur actuelle des obligations.

## Ressources ou besoins financiers

Les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds du gouvernement. En revanche, le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont réalisés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds.

Le tableau A1.8 présente le rapprochement des deux mesures, à commencer par le solde budgétaire. Les opérations non budgétaires indiquées dans le tableau reflètent la contre-passation de certains revenus et charges inclus dans le solde budgétaire qui n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie de l'exercice, comme l'amortissement des actifs non financiers. Elles comprennent aussi l'ajout de modifications dans les soldes d'actif et de passif qui n'ont aucune incidence au cours d'un exercice, mais qui entraînent des rentrées ou des sorties de fonds, comme le paiement des comptes créditeurs. L'augmentation d'un passif ou la diminution d'un actif représente une ressource financière, tandis que la diminution d'un passif ou l'augmentation d'un actif représente un besoin financier. La somme du solde budgétaire et des changements dans les soldes des actifs et des passifs indiqués dans les opérations non budgétaires est égale aux ressources financières nettes (+) ou aux besoins financiers nets (-).

Tableau A1.8

**Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers**

en milliards de dollars

	Projection						
	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029
Solde budgétaire	-35,3	-40,0	-39,8	-38,9	-30,8	-26,8	-20,0
<b>Opérations non budgétaires</b>							
Régimes de retraite et autres comptes	12,8	10,5	6,1	4,8	1,9	2,5	-1,5
Actifs non financiers	-5,0	-2,6	-4,5	-5,0	-6,4	-5,1	-7,9
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État							
entreprises	-5,7	-15,5	-42,0	-48,9	-51,2	-51,2	-46,4
Autres	1,2	13,1	-6,0	-5,8	-0,4	-6,5	-4,4
Total	-4,5	-2,4	-48,0	-54,6	-51,6	-57,6	-50,9
<b>Autres opérations</b>							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer et provisions	-18,4	-44,2	-10,0	-7,0	-7,1	-8,9	-9,1
Opérations de change et produits dérivés	-15,8	-10,7	-6,1	-5,9	-5,2	-5,1	-5,1
Total	-34,2	-54,9	-16,1	-12,9	-12,3	-14,0	-14,2
<b>Total – Opérations non budgétaires</b>	<b>-30,8</b>	<b>-49,4</b>	<b>-62,6</b>	<b>-67,8</b>	<b>-68,4</b>	<b>-74,3</b>	<b>-74,5</b>
<b>Ressources ou besoins financiers</b>	<b>-66,2</b>	<b>-89,4</b>	<b>-102,4</b>	<b>-106,7</b>	<b>-99,1</b>	<b>-101,0</b>	<b>-94,5</b>

Comme l'illustre le tableau A1.8, des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison principalement des besoins financiers associés aux déficits budgétaires projetés, et des besoins prévus liés aux activités non budgétaires.

Des ressources financières sont prévues au titre des régimes de retraite et autres comptes pour la plupart des années de la période de projection. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent les régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et ceux des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi que divers autres régimes d'avantages sociaux futurs du personnel : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des vétérans et vétérans et d'autres bénéficiaires. L'indication de ressources financières pour les régimes de retraite et autres comptes correspond à la différence entre les charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non monétaires comptabilisés dans le solde budgétaire pour représenter la valeur des avantages



sociaux acquis par le personnel au cours d'un exercice et les sorties de fonds annuelles pour les paiements des avantages sociaux.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison de la croissance nette prévue des actifs non financiers.

Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, y compris la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada, ainsi que les achats d'Obligations hypothécaires du Canada émises par la SCHL. Ils incluent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes gouvernementaux, y compris le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC).

Pendant la pandémie, le CUEC a versé à près de 900 000 petites entreprises et organismes à but non lucratif une somme de 49 milliards de dollars en prêts sans intérêt allant jusqu'à 60 000 \$, assortis d'un remboursement partiel. En septembre 2023, le gouvernement a annoncé une nouvelle prolongation des délais et des assouplissements pour le remboursement des prêts du CUEC par les entreprises canadiennes, y compris le report d'une année supplémentaire de la date limite de remboursement des prêts à terme, désormais fixée au 31 décembre 2026. Les petites entreprises et les organismes sans but lucratif qui ne sont pas en mesure d'obtenir un refinancement ou de générer suffisamment de liquidités pour rembourser leurs prêts ont maintenant accès à un prêt à faible intérêt pouvant atteindre 60 000 \$ pendant une année supplémentaire. Ces changements s'appliquent également aux prêts équivalents aux prêts du CUEC consentis au titre du Fonds d'aide et de relance régionale.

Les ressources financières projetées pour les autres prêts, placements et avances en 2023-2024 s'expliquent par le remboursement des prêts au titre du CUEC, dont la date limite fixée au 18 janvier 2024 permettait aux titulaires d'obtenir une remise de prêt.

En général, les prêts, placements et avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels compensent en partie les frais de la dette associés aux besoins en emprunts. Les projections du solde budgétaire tiennent compte de ces revenus.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité de caisse d'autres éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ainsi que les opérations de change et les produits dérivés. Les besoins en trésorerie projetés pendant la période de prévision dénotent principalement les variations des comptes créditeurs et débiteurs, ainsi que l'augmentation prévue des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes.

## Analyse des scénarios économiques

Comme il a été mentionné dans la section Aperçu de la situation économique, les données macroéconomiques tirées de l'enquête de mars 2024 fournissent une base qui s'avère encore aujourd'hui raisonnable pour la planification budgétaire. Toutefois, afin de faciliter une planification économique et budgétaire prudente, et à la lumière de la grande incertitude qui persiste à l'échelle mondiale et des tensions géopolitiques accrues, le ministère des Finances a élaboré deux scénarios, fondés respectivement sur une trajectoire de croissance plus rapide et une trajectoire de croissance plus lente par rapport à l'enquête de mars (tableau A1.9).

### Scénario pessimiste

Le *scénario pessimiste* prévoit une légère récession au Canada. Différents facteurs défavorables comme les déséquilibres structurels dans le marché du logement et les répercussions des tensions géopolitiques maintiennent l'inflation et les taux d'intérêt élevés plus longtemps que prévu, ce qui a des effets négatifs sur la confiance et la consommation. En même temps, les États-Unis connaissent également une inflation persistante, une hausse des taux d'intérêt et un ralentissement de la croissance en conséquence. Conjuguée à une reprise économique plus faible en Chine, cette situation contribue à freiner la croissance mondiale et à faire baisser les prix des produits de base. Tous ces facteurs entraînent une contraction du PIB réel au Canada, qui recule de 0,7 % du sommet au creux, alors qu'une période de croissance modérée, mais en deçà de son potentiel, était prévue dans l'enquête.

- L'inflation de l'IPC est de 0,5 point de pourcentage au-dessus du taux prévu dans l'enquête de mars, en moyenne, en 2024 et en 2025. L'inflation de l'IPC demeure à environ 3 % jusqu'à la fin de 2024 et atteint environ 2 % en 2026.
- En réponse à la hausse de l'inflation de l'IPC, les taux d'intérêt à court terme demeurent élevés tout au long de 2024, avant de baisser une première fois au premier trimestre de l'année prochaine, soit deux trimestres plus tard que ce qui était indiqué dans l'enquête. De manière générale, les taux d'intérêt à court terme augmentent de 0,8 point de pourcentage, en moyenne, en 2024 et 2025.

- En raison de la hausse des taux d'intérêt, du resserrement des conditions du financement et de la faiblesse de l'activité mondiale, l'économie canadienne connaît une légère récession en 2024. Le PIB réel se replie de 0,7 % (écart entre le sommet et le creux), soit une contraction beaucoup moins forte que celle de la récession de 2008-2009 (-4,4 %). Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel est négative en 2024 et plus lente que celle prévue dans l'enquête en 2025, puis elle remonte en 2026 et en 2027.
- Compte tenu de l'affaiblissement de l'activité économique, le taux de chômage atteint un sommet de 7,0 % au dernier trimestre de 2024 et est supérieur de 0,6 point de pourcentage, en 2025, au taux moyen prévu dans l'enquête. Ce taux est également bien inférieur à celui enregistré lors de la récession de 2008-2009 (8,7 %).
- Malgré une inflation de l'IPC plus élevée, l'inflation du PIB est plus faible que ce que laissait présager l'enquête en raison de la baisse des prix des produits de base. Les prix du pétrole brut passent de 78 \$ US le baril en 2023 à 71 \$ US le baril en 2024 et à 66 \$ US le baril en 2025 (comparativement au prix de 78 \$ US le baril prévu dans l'enquête), avant de converger progressivement vers les perspectives de l'enquête d'ici 2028.
- Ensemble, le ralentissement de la croissance du PIB réel et la baisse de l'inflation du PIB réduisent le PIB nominal de 34 milliards de dollars, en moyenne par année, comparativement à ce qui était projeté dans l'enquête.

## Scénario optimiste

Selon le *scénario optimiste*, l'économie canadienne affiche une croissance économique plus rapide que celle indiquée dans l'enquête. La vigueur de l'économie américaine, soutenue par la bonne situation financière des ménages et des entreprises et par de récents gains de productivité du côté de l'offre, profite à l'économie canadienne en raison de l'augmentation de la demande à l'exportation et des prix mondiaux des produits de base. Malgré une plus grande résilience économique, l'inflation ralentit à peu près comme prévu dans l'enquête, au Canada et à l'échelle mondiale, sous l'effet de la baisse des coûts des intrants. Cette évolution de la situation suscite une reprise de la croissance économique plus rapide que prévu au deuxième semestre de 2024.

L'amélioration des perspectives mondiales conjuguée aux réductions prolongées de la production de pétrole brut par l'alliance OPEP+ des pays exportateurs de pétrole fait en sorte que les prix du pétrole demeurent supérieurs à ceux indiqués dans l'enquête.

- En raison de l'effet d'entraînement déclenché par la vigueur de l'économie américaine, l'économie canadienne croît à un rythme qui se rapproche de son potentiel au cours de 2024 plutôt qu'au taux plus modeste prévu dans l'enquête de mars. Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel est de 1,4 % en 2024 (0,7 point de pourcentage de plus que le taux prévu dans l'enquête de mars) et de 2,2 % en 2025 (0,3 point de pourcentage de plus).
- Sous l'effet d'une économie plus forte, le taux de chômage augmente moins que prévu. Il atteint tout au plus 6,2 % au troisième trimestre de 2024 (contre 6,5 % dans l'enquête de mars) et se situe en moyenne 0,4 point de pourcentage sous le taux prévu dans l'enquête en 2025.
- Malgré une inflation de l'IPC similaire, l'inflation du PIB est plus élevée que ce que l'enquête laissait augurer, car la vigueur de l'activité mondiale fait monter les prix des produits de base. Après avoir atteint une moyenne de 78 \$ US le baril en 2023, les prix du pétrole brut WTI sont en moyenne de 83 \$ US le baril en 2024 et de 87 \$ US le baril en 2025 (par rapport au prix de 78 \$ US le baril indiqué dans l'enquête) et demeurent plus élevés de 8 \$ US le baril que ce qu'indique l'enquête en moyenne par année dans le reste de la période de projection.
- Ensemble, la croissance plus rapide du PIB réel et l'inflation du PIB plus élevée font augmenter le PIB nominal de 34 milliards de dollars, en moyenne par année, par rapport à ce qu'indiquait l'enquête.

Tableau A1.9

**Scénarios économiques du ministère des Finances**

en pourcentage, sauf indication contraire

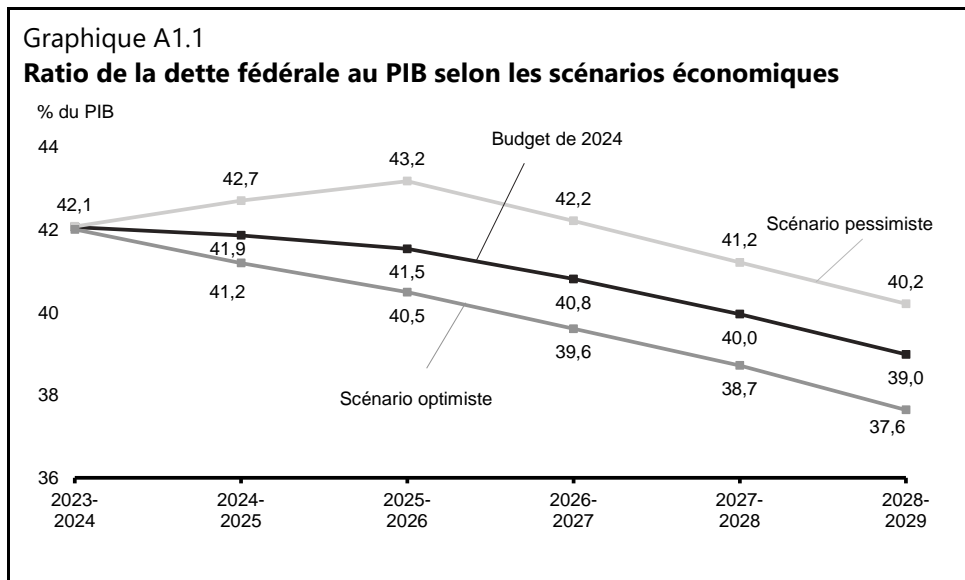
	2024	2025	2026	2027	2028	2024- 2028
<b>Croissance du PIB réel</b>						
Budget de 2024	0,7	1,9	2,2	2,1	2,0	1,8
Scénario pessimiste	-0,1	1,2	2,8	2,6	2,1	1,7
Scénario optimiste	1,4	2,2	2,1	1,9	1,9	1,9
<b>Inflation du PIB</b>						
Budget de 2024	3,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,2
Scénario pessimiste	2,6	1,8	2,5	2,2	2,1	2,2
Scénario optimiste	3,4	2,0	1,9	2,0	1,9	2,2
<b>Croissance du PIB nominal</b>						
Budget de 2024	3,8	3,9	4,2	4,2	4,0	4,0
Scénario pessimiste	2,4	3,0	5,3	4,9	4,3	4,0
Scénario optimiste	4,8	4,3	4,1	3,9	3,9	4,2
<b>PIB nominal (en milliards de dollars)</b>						
Budget de 2024	2 998	3 115	3 246	3 382	3 518	
Scénario pessimiste	2 959	3 047	3 209	3 366	3 510	
Scénario optimiste	3 027	3 157	3 286	3 414	3 547	
Écart entre le budget de 2024 et le scénario pessimiste	-39	-68	-37	-16	-8	-34
Écart entre le budget de 2024 et le scénario optimiste	29	42	40	32	28	34
<b>Taux des bons du Trésor à 3 mois</b>						
Budget de 2024	4,5	3,1	2,7	2,7	2,7	3,1
Scénario pessimiste	5,0	4,2	3,1	2,8	2,7	3,6
Scénario optimiste	4,3	2,9	2,7	2,7	2,7	3,1
<b>Taux de chômage</b>						
Budget de 2024	6,3	6,3	6,0	5,8	5,7	6,0
Scénario pessimiste	6,5	6,9	6,4	6,0	5,9	6,3
Scénario optimiste	6,1	5,9	5,7	5,6	5,5	5,8
<b>Inflation de l'indice des prix à la consommation</b>						
Budget de 2024	2,5	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1
Scénario pessimiste	3,0	2,6	2,1	2,0	2,0	2,4
Scénario optimiste	2,4	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1
<b>Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US/baril)</b>						
Budget de 2024	78	78	78	78	78	78
Scénario pessimiste	71	66	72	75	77	72
Scénario optimiste	83	87	87	85	84	85

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2024 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

## Répercussions budgétaires des scénarios économiques

Le graphique A1.1 ci-dessous illustre les éventuelles répercussions des deux scénarios économiques sur le déficit fédéral et le ratio de la dette au PIB projetés.



### Incidence budgétaire du scénario pessimiste

Dans le *scénario pessimiste*, le déficit augmenterait d'environ 7,9 milliards de dollars par année en moyenne pendant la période de planification. La détérioration projetée du PIB nominal ferait quelque peu diminuer les revenus (baisse moyenne de 3,8 milliards de dollars par année), alors que l'accroissement du chômage et de l'inflation de l'IPC ferait monter les coûts des programmes de prestations, la cause principale de la hausse des charges de programmes (d'environ 1,9 milliard de dollars par année en moyenne), tandis que les taux d'intérêt plus élevés feraient grimper les frais de la dette publique (d'environ 2,5 milliards de dollars en moyenne).

En raison des déficits plus élevés et de la croissance plus faible du PIB nominal, le ratio de la dette fédérale au PIB monterait à 43,2 % d'ici 2025-2026, avant de retomber à 40,2 % d'ici 2028-2029.

## Incidence budgétaire du scénario optimiste

Dans le *scénario optimiste*, le déficit diminuerait en moyenne de 7,0 milliards de dollars par année. La croissance plus forte du PIB nominal se traduirait par une hausse des revenus d'impôt sur le revenu, tandis que l'amélioration des perspectives de consommation ferait augmenter les revenus tirés de la TPS. Dans l'ensemble, les revenus devraient être de 4,5 milliards de dollars de plus par année en moyenne dans ce scénario. Du côté des dépenses, la baisse prévue de l'inflation de l'IPC et du chômage se traduit par une baisse des charges de programmes indexés sur l'IPC et des prestations d'assurance-emploi, ce qui fait baisser les charges de programmes de 0,8 milliard de dollars en moyenne par année. La baisse des taux d'intérêt réduirait aussi les frais de la dette publique de 1,8 milliard de dollars en moyenne dans ce scénario. Dans l'ensemble, les charges diminueraient de 2,5 milliards de dollars en moyenne par année dans ce scénario.

En raison des déficits plus faibles et de la croissance plus forte du PIB nominal, le ratio de la dette fédérale au PIB chuterait à 37,6 % d'ici 2028-2029.

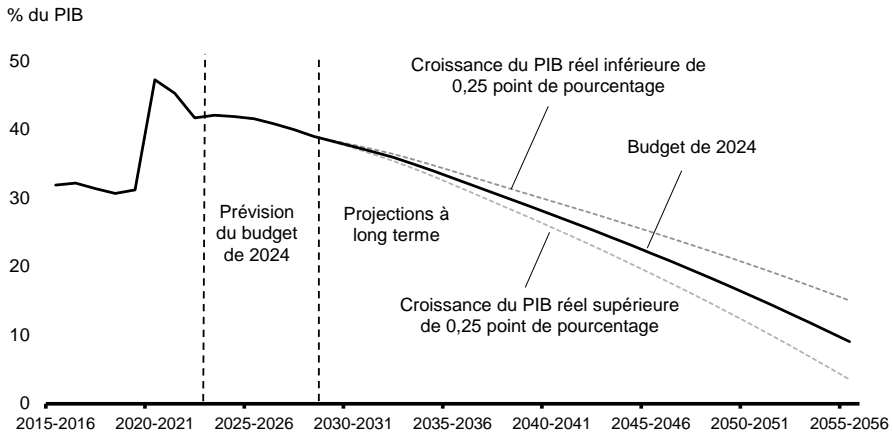
## Projections de la dette à long terme

Comme pour toute projection qui s'étend sur plusieurs décennies, les projections à long terme du ratio de la dette au PIB présentées dans le budget de 2024 comportent un degré élevé d'incertitude et peuvent varier selon les hypothèses utilisées. Il ne faut pas les voir comme des prédictions de l'avenir, mais plutôt comme des scénarios de modélisation fondés sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables, à supposer que les politiques demeureront inchangées.

S'appuyant sur les prévisions du budget de 2024, les projections budgétaires à long terme continuent d'indiquer que les finances publiques fédérales demeurent viables au-delà de la période de projection habituelle (graphique A1.2). Cette conclusion se dégage malgré des tendances démographiques défavorables, comme le vieillissement de la population, les taux de croissance de la productivité future présumés modestes et les coûts d'emprunt plus élevés. Comme l'indique l'analyse détaillée présentée plus loin, cette conclusion résiste aussi à certains changements dans les hypothèses, y compris en ce qui concerne le taux de croissance projeté du PIB réel.

Graphique A1.2

### Projections à long terme de la dette fédérale



Nota – p.p. = point de pourcentage.

Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

Le fait de maintenir le ratio de la dette fédérale au PIB sur une trajectoire à la baisse à moyen et à long terme permettra de s'assurer que les générations futures ne seront pas accablées par la dette et qu'une marge de manœuvre budgétaire subsiste pour faire face aux défis et aux risques futurs qui ne sont pas pris en compte dans cette projection, comme les récessions, de nouvelles pandémies, les risques géopolitiques, les changements climatiques et la transition vers la carboneutralité. La viabilité budgétaire à long terme a été renforcée par la détermination constante du gouvernement de respecter les objectifs budgétaires annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023 (voir l'encadré A1.2).

#### Encadré A1.2 Préserver la solidité des finances publiques

Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, le gouvernement a établi des objectifs budgétaires pour la préparation du budget de 2024 afin de contribuer au respect continu de son point d'ancrage budgétaire, qui consiste à réduire la dette fédérale en proportion de l'économie à moyen terme. L'un de ces objectifs budgétaires, à savoir le maintien des déficits en deçà de 1 % du PIB à compter de 2026-2027, est aussi particulièrement important pour aider à protéger l'avantage financier du Canada au-delà du moyen terme.

Le maintien des déficits en dessous de 1 % du PIB donne une assurance supplémentaire que les finances publiques restent solides au-delà du moyen terme, alors que le Canada s'adapte au vieillissement de la population, aux répercussions des changements climatiques et au passage à la carboneutralité. L'atteinte de cet objectif garantit que le Canada dispose de la capacité financière voulue pour résister à des chocs éventuels, comme la pandémie de COVID-19 pendant laquelle le gouvernement fédéral a été en mesure d'offrir un

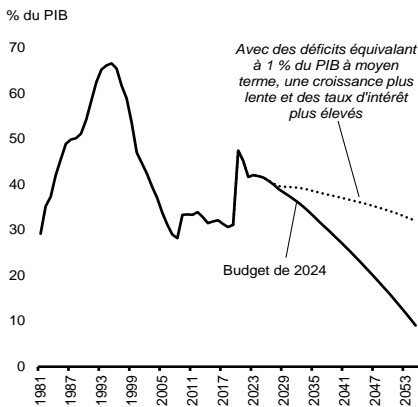


## Encadré A1.2 Préserver la solidité des finances publiques

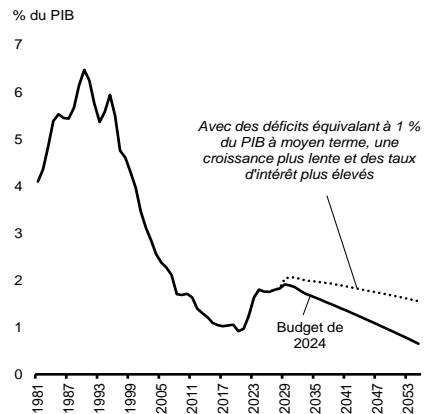
soutien temporaire d'urgence à la population et aux entreprises. Cet objectif contribue aussi à ce que la situation budgétaire du Canada demeure globalement avantageuse par rapport à celle des autres pays du G7.

Par exemple, des simulations à long terme indiquent que, si les déficits à moyen terme sont limités à 1 % du PIB, le ratio de la dette fédérale au PIB et le ratio des frais de la dette publique au PIB demeureraient sur leur trajectoire descendante et resteraient historiquement bas malgré à la fois une croissance économique plus lente (-0,25 point de pourcentage) et une hausse des taux d'intérêt (+0,5 point de pourcentage) (graphiques A1.3 et A1.4).

Graphique A1.3  
**Projections à long terme de la dette fédérale**



Graphique A1.4  
**Projections à long terme des frais de la dette publique**



*Nota* – Les simulations supposent des déficits constants correspondant à 1 % du PIB de 2026-2027 à 2028-2029. Par la suite, les hypothèses habituelles sont appliquées à long terme avec un ralentissement de la croissance économique et des taux d'intérêt plus élevés à compter de 2029. Projections par exercice. Le dernier exercice de projection est 2055-2056.

Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

Pour élaborer les projections économiques à long terme, les prévisions économiques à moyen terme (de 2024 à 2028) présentées dans le budget de 2024 sont prolongées jusqu'en 2055, au moyen du modèle de projection économique à long terme du ministère des Finances Canada. Dans ce modèle, la croissance annuelle du PIB réel dépend de la croissance de la productivité du travail (1 % par année), qui est étalonnée sur la moyenne historique de 1974 à 2019, et de la croissance de l'offre de main-d'œuvre (0,6 % en moyenne par année), qui est fondée sur les projections démographiques produites par Statistique Canada et sur des projections concernant le taux de participation à la population active et la moyenne des heures travaillées, au moyen de modèles économétriques élaborés par le Ministère. Selon l'hypothèse où l'inflation du PIB se maintiendrait à 2 % par année, le PIB nominal devrait augmenter en moyenne de 3,6 % par année de 2029 à 2055 (tableau A1.10).

Tableau A1.10

**Projections de croissance du PIB (scénario de référence, taux de croissance annuels moyens)**

en pourcentage, sauf indication contraire

	1970–2023	2024–2028	2029–2055
<b>Croissance du PIB réel</b>	<b>2,6</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>
Apports (en points de pourcentage) :			
Croissance de l'offre de main-d'œuvre	1,5	0,9	0,6
Population en âge de travailler	1,5	1,6	0,8
Taux d'activité de la main-d'œuvre	0,2	-0,6	-0,2
Taux de chômage	0,0	-0,1	0,0
Moyenne des heures travaillées	-0,2	-0,1	-0,1
Croissance de la productivité du travail	1,1	0,9	1,0
<b>Croissance du PIB nominal</b>	<b>6,8</b>	<b>4,0</b>	<b>3,6</b>

*Nota* – Les apports ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué, Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Les projections de la dette fédérale à long terme sont obtenues au moyen d'un modèle comptable dans lequel chacune des catégories de revenus et de charges est modélisée en fonction de ses variables démographiques et économiques sous-jacentes, les interrelations étant définies par une combinaison de politiques gouvernementales actuelles et d'hypothèses. Voici les principales hypothèses qui sous-tendent les projections budgétaires de 2029-2030 à 2055-2056 :

- Tous les revenus fiscaux et les charges de programmes directes augmentent généralement selon le PIB nominal, à l'exception de certaines mesures qui ne seront plus offertes après une date fixée (p. ex. les crédits d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre, les technologies propres et l'hydrogène propre, et le financement à l'appui des projets d'électricité propre), qui sont incorporées en fonction de leurs coûts projetés.

- Le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation augmentent selon leur facteur de progression respectif établi par la loi. Les autres principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités augmentent en fonction de leurs facteurs respectifs, selon le PIB nominal, les populations ciblées, l'inflation et les dispositions prévues dans les lois ou les ententes en vigueur.
- Le programme de la Sécurité de la vieillesse et les prestations pour enfants augmentent au même rythme que les populations ciblées et l'inflation. Les prestations d'assurance-emploi croissent en fonction du nombre de prestataires et de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne. Le taux de cotisation à l'assurance-emploi croît conformément aux modalités actuelles du programme.
- Le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale portant intérêt devrait, selon le scénario de référence, passer graduellement d'environ 3,0 % en 2028-2029 à 3,4 % en 2055-2056.

L'analyse de sensibilité ci-dessous montre que les projections budgétaires à long terme résistent bien à certaines modifications de ces hypothèses clés (tableaux A1.11 et A1.12).

Tableau A1.11

### Description des hypothèses de rechange<sup>1</sup>

Hypothèse de rechange moins scénario de référence

	Scénario de référence <sup>2</sup>	Valeur élevée	Valeur faible
<b>Démographie</b>			
Taux de fécondité (moyenne de naissances par femme)	1,5 naissance	+0,5 naissance	-0,5 naissance
Immigration (% de la population)	0,9	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Espérance de vie à 65 ans	23,1 années	+3 années	-3 années
<b>Économie</b>			
Taux d'activité total (%)	62,6	+2,0 p.p.	-2,0 p.p.
Moyenne des heures travaillées par semaine (heures)	32,7	+1,0 heure	-1,0 heure
Taux de chômage (%)	5,8	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.
Productivité du travail (%)	1,0	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Taux d'intérêt (%)	3,3	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.

Nota – p.p. = point de pourcentage.

<sup>1</sup> Ces hypothèses de rechange sont appliquées à compter de 2029, sauf pour les changements concernant l'espérance de vie, qui sont appliqués graduellement sur toute la période de projection.

<sup>2</sup> Le scénario de référence correspond à la moyenne de 2029 à 2055.

Tableau A1.12

### Solde budgétaire et dette en 2055-2056 selon les hypothèses de rechange en pourcentage du PIB

	Scénario de référence		Valeur élevée		Valeur faible	
	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette
<b>Démographie</b>						
Taux de fécondité	1,1	9,0	0,8	12,8	1,3	5,2
Immigration	1,1	9,0	1,4	3,9	0,6	15,1
Espérance de vie à 65 ans	1,1	9,0	0,7	12,3	1,3	6,4
<b>Économie</b>						
Taux d'activité total	1,1	9,0	1,3	4,4	0,8	14,1
Moyenne des heures travaillées par semaine	1,1	9,0	1,3	4,6	0,8	13,9
Taux de chômage	1,1	9,0	1,0	10,6	1,1	7,5
Productivité du travail	1,1	9,0	1,5	3,5	0,6	15,1
Taux d'intérêt	1,1	9,0	0,6	17,0	1,3	2,7

## Renseignements supplémentaires

### Sensibilité des projections budgétaires aux chocs économiques

Les variations des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections relatives aux revenus et aux charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire projeté à différents chocs économiques par rapport aux projections du budget de 2024 :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable en parts égales à un ralentissement de la croissance de la productivité et de celle de l'emploi.
- Une diminution de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB (à supposer que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB).
- Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

Ces facteurs de sensibilité sont des estimations selon lesquelles l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, et qui visent à fournir une indication générale de l'incidence des chocs économiques sur les perspectives relatives au solde budgétaire. L'analyse de sensibilité effectuée dans cette section est présentée régulièrement dans les budgets depuis 1994 et est distincte des scénarios optimiste et pessimiste mentionnés plus tôt dans la présente annexe. Les chocs économiques

réels peuvent avoir différentes incidences budgétaires. À titre d'exemple, ils peuvent se concentrer dans des secteurs particuliers de l'économie ou avoir des répercussions différentes sur les principales variables économiques (p. ex. l'inflation du PIB et l'inflation de l'indice des prix à la consommation peuvent réagir différemment à un choc donné).

Tableau A1.13

**Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux**

en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 5
<b>Revenus fédéraux</b>			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,8	-2,9	-3,3
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,9	-0,9	-0,9
Taxe sur les produits et services	-0,5	-0,5	-0,6
Autres	-0,1	-0,1	-0,1
Total – Revenus fiscaux	-4,3	-4,4	-4,5
Cotisations d'assurance-emploi	0,2	1,0	1,0
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total – Revenus budgétaires	-4,2	-3,6	-4,0
<b>Charges fédérales</b>			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux personnes âgées	0,0	0,0	-0,1
Prestations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,1
Allocation canadienne pour enfants	0,0	0,1	0,2
Total des principaux transferts aux particuliers	1,0	1,1	1,2
Autres charges de programmes	-0,3	-0,1	-0,2
Frais de la dette publique	0,1	0,2	0,6
Total des charges	0,8	1,2	1,6
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-4,9</b>	<b>-4,8</b>	<b>-5,6</b>

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de charges, a pour effet de réduire le solde budgétaire de 4,9 milliards de dollars la première année, de 4,8 milliards de dollars la deuxième année et de 5,6 milliards de dollars la cinquième année (tableau A1.13).

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 4,2 milliards de dollars la première année. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à la suite de la diminution de l'emploi et de l'assiette fiscale sous-jacente. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent sous l'effet du recul de la production et des

bénéfiques. Les rentrées de TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant du ralentissement de l'emploi et de la réduction du revenu des particuliers.

- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi augmentent en raison de la hausse du taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui, dans le cadre du mécanisme d'équilibre sur sept ans, est rajusté de manière à compenser la hausse des prestations attribuable au nombre plus élevé de chômeurs, de façon à ce que le solde du Compte des opérations de l'assurance-emploi s'équilibre au fil du temps.
- Les charges augmentent, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi (compte tenu du nombre plus élevé de personnes au chômage) et des frais de la dette publique (sous l'effet de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire). Cette augmentation est compensée en partie par la baisse d'autres charges de programmes, comme la péréquation, étant donné que le recul du PIB réel se répercute sur le PIB nominal, auquel sont indexés ces paiements.

Tableau A1.14

**Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux**

en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 5
<b>Revenus fédéraux</b>			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,7	-2,5	-2,6
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,8	-0,8	-0,9
Taxe sur les produits et services	-0,5	-0,5	-0,6
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-4,2	-4,1	-4,3
Cotisations d'assurance-emploi	0,0	-0,1	-0,2
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total – Revenus budgétaires	-4,3	-4,2	-4,6
<b>Charges fédérales</b>			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux personnes âgées	-0,5	-0,9	-1,0
Prestations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,2
Allocation canadienne pour enfants	0,0	-0,1	-0,3
Total des principaux transferts aux particuliers	-0,6	-1,2	-1,5
Autres charges de programmes	-0,7	-0,7	-1,5
Frais de la dette publique	-0,6	0,2	0,3
Total des charges	-2,0	-1,7	-2,7
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,6</b>	<b>-1,9</b>

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal répartie proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges et découlant uniquement de la diminution de l'inflation du PIB (à supposer que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB) entraîne une réduction du solde budgétaire de 2,3 milliards de dollars la première année, de 2,6 milliards de dollars la deuxième année et de 1,9 milliard de dollars la cinquième année (tableau A1.14).

- La baisse des prix se traduit par une diminution du revenu nominal et, par conséquent, par une diminution des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers. Comme les modalités du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexées à l'inflation, l'incidence budgétaire de ce scénario est moins importante que celle du choc du PIB réel. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs des chocs du PIB réel et du PIB nominal sont similaires.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi diminuent à la suite de la baisse des revenus.
- Les autres revenus baissent légèrement, puisque des prix moins élevés entraînent une réduction des revenus provenant de la vente de biens et de services, et une croissance plus faible des revenus fiscaux entraîne une légère baisse des revenus d'intérêts et de pénalités.
- La baisse des revenus du gouvernement est compensée en partie par la diminution du coût des programmes législatifs indexés à l'inflation de l'IPC, par exemple les prestations aux personnes âgées, ce qui exerce une pression à la baisse sur les charges de programmes fédéraux. De plus, les autres charges de programmes sont également moins élevées, puisque les coûts de certains programmes sont directement liés à la croissance du PIB nominal, par exemple la péréquation.
- Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison de la baisse des coûts associés aux obligations à rendement réel.

Tableau A1.15

**Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux**

en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux	1,2	2,4	5,3
Charges fédérales	4,9	7,9	13,0
Solde budgétaire	-3,7	-5,5	-7,7

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt fait diminuer le solde budgétaire de 3,7 milliards de dollars la première année, de 5,5 milliards de dollars la deuxième année et de 7,7 milliards de dollars la cinquième année (tableau A1.15). Une hausse des taux d'intérêt a une incidence directe sur les frais estimatifs de la dette publique contractée sur les marchés, et ce, de deux façons. Premièrement, les coûts d'emprunt augmentent à mesure que la dette existante arrive à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt plus élevés. Deuxièmement, la hausse des taux d'intérêt vient augmenter le coût prévu des besoins en emprunts futurs. Les frais de la dette publique sont estimés en fonction des attentes actuelles en ce qui concerne l'évolution future des taux d'intérêt, lesquels varient au rythme des conditions économiques.

Il est important de noter que les taux d'intérêt ont également une incidence directe sur les autres revenus et charges du gouvernement et qu'ils ne varient généralement pas de façon isolée. Autrement dit, des taux d'intérêt plus élevés procureraient au gouvernement certains avantages compensateurs, notamment :

- une hausse des revenus tirés des actifs portant intérêt du gouvernement et des revenus d'intérêts et de pénalités perçus sur la dette fiscale, qui sont comptabilisés dans les autres revenus;
- les rajustements à la baisse correspondants faisant réduire l'évaluation des obligations au titre des régimes de retraite et des avantages du personnel, qui ne font pas partie du tableau ci-dessus;
- une augmentation des revenus fiscaux du gouvernement si les augmentations des taux d'intérêt étaient attribuables à une croissance économique plus vigoureuse (dont le tableau ci-dessus ne tient pas compte non plus).

Même dans l'éventualité d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt, les frais de la dette publique demeureraient viables et près des creux historiques en proportion du PIB.

## **Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2023**

Depuis 2016, le gouvernement fournit un aperçu transparent de toutes les mesures stratégiques prises entre les budgets et les mises à jour. Ces mesures, énumérées dans le tableau A1.16, font en sorte que la population canadienne est bien servie sans interruption par les programmes sur lesquels elle compte et que les activités du gouvernement se poursuivent.



Tableau A1.16

**Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2023**

en millions de dollars

		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
	Ministère						
<b>Croissance, changements climatiques et innovation</b>		<b>153</b>	<b>73</b>	<b>88</b>	<b>117</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
Prolongation du Programme d'aide au secteur du vin <sup>1</sup>	AAC	0	59	59	59	0	0
Rajustements au Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone <sup>2</sup>	SCT	-10	0	0	0	0	0
Mesures d'intervention d'urgence face aux feux de forêt <sup>1</sup>	APC	38	0	0	0	0	0
Financement du projet du pont international Gordie-Howe <sup>1</sup>	APWD	178	0	5	9	9	9
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-178	-5	-10	0	0	0
<i>Report de fonds d'une année sur l'autre</i>		125	0	-1	-2	-2	-2
Soutien pour la voie maritime du Saint-Laurent <sup>1</sup>	TC	0	73	89	106	15	15
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		0	-55	-54	-55	0	0
<b>Communautés et réconciliation</b>		<b>758</b>	<b>58</b>	<b>76</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>24</b>
Supplément d'urgence pour Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance <sup>1</sup>	INFC	100	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>		-101	0	0	0	0	0
Supplément pour l'Allocation canadienne pour le logement <sup>1,3</sup>	SCHL	99	0	0	0	0	0
Programme d'aide au logement provisoire <sup>1</sup>	IRCC	362	0	0	0	0	0
Conseil jeunesse du premier ministre	PCH	1	1	1	0	0	0
Monument commémoratif national de guerre de Terre-Neuve et Tombe du Soldat inconnu <sup>1</sup>	ACC	3	1	0	0	0	0
Rajustements d'Anciens Combattants Canada pour des variations de coûts non discrétionnaires <sup>1</sup>	ACC	1	1	1	0	0	0
Médailles et honneurs pour marquer la passation de la couronne	BSGG	0	3	0	0	0	0
Aménagement d'une installation de contre-mesures médicales <sup>4</sup>	ASPC	32	33	33	33	33	33
<i>Moins : Fonds provenant des ressources existantes</i>		-60	-61	-65	-65	-66	-67

		2023-	2024-	2025-	2026-	2027-	2028-
	Ministère	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fourniture de biens et de services essentiels dans les établissements correctionnels fédéraux <sup>1</sup>	SCC	20	58	58	58	58	58
Programme des services de police contractuels de la GRC <sup>1</sup>	GRC	171	22	22	1	1	0
Remboursement des coûts de sécurité pour la COP15 <sup>1</sup>	SP, GRC	91	0	0	0	0	0
Bonification du Programme d'entrepreneuriat autochtone <sup>1</sup>	SAC	9	0	0	0	0	0
<i>Loi sur l'eau propre des Premières Nations</i> <i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	SAC	0	25	25	0	0	0
		-25	-25	0	0	0	0
Enseignement primaire et secondaire des Premières Nations <sup>1</sup>	SAC	55	0	0	0	0	0
<b>Le Canada dans le monde</b>		<b>127</b>	<b>261</b>	<b>159</b>	<b>160</b>	<b>144</b>	<b>144</b>
Aide humanitaire supplémentaire à Gaza <sup>1</sup> <i>Moins : Fonds provenant du Compte de crise de l'enveloppe de l'aide internationale</i>	AMC	40	0	0	0	0	0
		-40	0	0	0	0	0
Contribution aux efforts internationaux d'assistance à la sécurité en Haïti <sup>1</sup> <i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes et du Fonds pour les priorités stratégiques de l'enveloppe de l'aide internationale</i>	Multiplés	19	104	0	0	0	0
		-19	-33	0	0	0	0
Rajustements d'Affaires mondiales Canada pour des variations de coûts non discrétionnaires <sup>1,5</sup>	AMC	127	140	149	144	144	144
Soutien additionnel pour la paix et la sécurité en Ukraine <sup>1</sup>	Multiplés	0	50	10	16	0	0
Musée national du génocide de l'Holodomor à Kyïv <sup>1</sup> <i>Moins : Fonds provenant du Fonds pour les priorités stratégiques de l'enveloppe de l'aide internationale</i>	AMC	0	15	0	0	0	0
		0	-15	0	0	0	0
<b>Gouvernement efficace et équité fiscale</b>		<b>392</b>	<b>150</b>	<b>176</b>	<b>151</b>	<b>165</b>	<b>166</b>
Rajustement de 2023-2024 de la subvention pour l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration <sup>1</sup>	IRCC	48	0	0	0	0	0
Rajustement des prix du loyer d'Emploi et Développement social Canada <sup>6</sup> <i>Moins : Fonds du compte du Régime de pensions du Canada</i>	EDSC	0	9	9	9	9	9
		0	-2	-2	-2	-2	-2
Financement de l'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux fédéraux <sup>1</sup>	BCP, JUS	3	15	0	0	0	0
Frais d'affranchissement et coûts des services bancaires du gouvernement	SPAC	0	6	13	21	36	36

		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Obligations au titre des régimes d'avantages sociaux des employés du secteur public fédéral <sup>1,7</sup>	SCT	179	0	0	0	0	0
Protection des prix et du volume pour les biens immobiliers fédéraux	SPAC	0	21	21	21	21	21
Préservation du programme de passeports du Canada <sup>1</sup>	IRCC	143	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-118	0	0	0	0	0
Mise en œuvre de la Loi sur la participation électorale <sup>8</sup>	Élections Canada	0	4	34	4	4	4
Pressions liées au coût des carburants pour le transport maritime <sup>1</sup>	MPO	30	20	20	20	20	20
Modifications des plafonds de déduction des frais d'automobile <sup>1</sup>	—	0	3	2	3	3	4
Financement pour soutenir l'administration par Revenu Québec du système de TPS/TVH au Québec <sup>1</sup>	ARC	270	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-164	0	0	0	0	0
Allègement des droits d'accise sur l'alcool en appui aux entreprises canadiennes <sup>1</sup>	—	0	74	79	74	74	74
Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées <sup>9</sup>		1 840	-279	-842	-743	518	345
<b>Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2023</b>		<b>3 271</b>	<b>263</b>	<b>-344</b>	<b>-288</b>	<b>876</b>	<b>701</b>

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Mesure annoncée précédemment ou incluse dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), 2023-2024.

<sup>2</sup> Comme l'indique le Plan ministériel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2024-2025, le gouvernement a actualisé la valeur du Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone pour l'établir à 134,9 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2024-2025. Le financement non affecté en 2023-2024 sera retourné dans le cadre financier. Pour que le programme puisse mieux atteindre les objectifs climatiques fixés, une plus grande latitude est prévue dans l'approvisionnement pour inclure les services d'élimination du dioxyde de carbone.

<sup>3</sup> Financement pour fournir un soutien supplémentaire aux locataires à faible revenu par l'intermédiaire de programmes provinciaux et territoriaux.

<sup>4</sup> Financement destiné à la construction d'une nouvelle installation de contre-mesures médicales précliniques et cliniques en vue de soutenir la recherche et la préparation en cours à l'égard de nouvelles menaces pour la santé publique. Les réductions découlent de la réévaluation du financement nécessaire pour remplir cet engagement.

<sup>5</sup> Les augmentations de coûts non discrétionnaires découlent de plusieurs facteurs qui ont une incidence sur les missions à l'étranger, comme les variations des taux de change et l'inflation.

<sup>6</sup> Mesure partiellement remboursée par la hausse des cotisations d'assurance-emploi.

<sup>7</sup> Financement non discrétionnaire des coûts payés par l'employeur pour les programmes d'assurance du personnel, notamment les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance invalidité.

<sup>8</sup> Le calendrier des coûts estimatifs est théorique et dépendrait du moment auquel se tiennent les élections fédérales.

<sup>9</sup> L'incidence budgétaire nette des mesures non annoncées est présentée de manière agrégée et comprend les provisions pour les décisions attendues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises (y compris le recours à de telles provisions découlant de mises à jour ou de budgets antérieurs) et pour des décisions de financement concernant des questions de sécurité nationale, des négociations de conventions, des litiges et des informations délicates sur le plan commercial.

# Glossaire des titres abrégés

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACC	Anciens Combattants Canada
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACSTA	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien
AMC	Affaires mondiales Canada
APC	Agence Parcs Canada
ARC	Agence du revenu du Canada
APECA	Agence de promotion économique du Canada atlantique
APWD	Autorité du pont Windsor-Détroit
ASC	Agence spatiale canadienne
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
ASPC	Agence de la santé publique du Canada
BCP	Bureau du Conseil privé
BEC	Bureau de l'enquêteur correctionnel
BSGG	Bureau du secrétaire du gouverneur général
BST	Bureau de la sécurité des transports du Canada
CanNor	Agence canadienne de développement économique du Nord
CCDP	Commission canadienne des droits de la personne
CCN	Conseil canadien des normes
CFP	Commission de la fonction publique
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
CNA	Centre national des Arts
CNRC	Conseil national de recherches du Canada
CPSNR	Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement
CPVP	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
CST	Centre de la sécurité des télécommunications
DEC	Développement économique Canada pour les régions du Québec
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
EDSC	Emploi et Développement social Canada
FedDev	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
FedNor	Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario
FIN	Ministère des Finances Canada
GRC	Gendarmerie royale du Canada
INFC	Infrastructure Canada
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
ISPC	Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada
JUS	Ministère de la Justice Canada
MDN	Défense nationale
MPO	Pêches et Océans Canada
ONF	Office national du film
OSSNR	Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement
PacifiCan	Développement économique Canada pour le Pacifique
PCH	Patrimoine canadien
PrairiesCan	Développement économique Canada pour les Prairies
RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
RNCan	Ressources naturelles Canada
SAC	Services aux Autochtones Canada
SC	Santé Canada
SCC	Service correctionnel Canada

SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
SP	Sécurité publique Canada
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
SPC	Services partagés Canada
StatCan	Statistique Canada
TC	Transports Canada



## Annexe 2

# Stratégie de gestion de la dette

## Introduction

La *Stratégie de gestion de la dette de 2024-2025* énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement du Canada au chapitre de son programme d'emprunt sur le marché intérieur et extérieur, et de la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales.

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), la ministre des Finances doit déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport faisant état, d'une part, des emprunts qu'elle prévoit contracter au cours de l'exercice en question et de l'utilisation qu'elle compte faire des fonds empruntés, et, d'autre part, de la gestion de la dette publique dans les 30 jours de séance suivant le début de l'exercice. La *Stratégie de gestion de la dette de 2024-2025* répond à cette exigence.

## Objectifs

Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler les besoins financiers du gouvernement du Canada et de maintenir le bon fonctionnement du marché de ses titres.

Le gouvernement est déterminé à administrer le programme de gestion de la dette de manière prudente pour assurer une structure équilibrée de la dette, ce qui contribue au maintien de la stabilité des frais de la dette et à la réduction du risque du portefeuille d'emprunts.

L'accès à un marché des titres du gouvernement qui fonctionne bien contribue à réduire les coûts et l'instabilité des prix pour le gouvernement, ce qui lui permet d'obtenir des fonds de façon efficiente au fil du temps et de répondre à ses besoins financiers.

La Stratégie de gestion de la dette assure la transparence des plans d'emprunt du gouvernement pour maintenir la liquidité et le bon fonctionnement du marché de ses titres et garantit la durabilité à long terme de son programme d'emprunt.

Le gouvernement surveille de près les marchés financiers et rajustera si nécessaire les émissions afin de réagir de façon appropriée à l'évolution de la demande du marché ou de ses besoins financiers.

## Perspectives concernant la dette du gouvernement du Canada

Grâce à la gestion financière responsable du gouvernement, le Canada est toujours dans une position enviable par rapport à ses pairs internationaux pour ce qui est de sa situation budgétaire et de son niveau d'endettement. Parmi les membres du G7, le Canada devrait afficher au cours des cinq prochaines années le ratio de la dette nette au PIB le plus bas et des résultats budgétaires robustes. Les agences de notation indiquent que l'efficacité, la stabilité et la prévisibilité du processus décisionnel et des institutions politiques du Canada, ainsi que la diversité et la résilience de son économie, ses marchés financiers bien réglementés et sa marge de manœuvre monétaire et budgétaire contribuent à la forte cote de crédit actuelle du pays. Voici ce que les agences de notation ont accordé au Canada : Moody's – Aaa, S&P – AAA, DBRS – AAA et Fitch – AA+.

### Opérations d'emprunt prévues en 2024-2025

Les sources et les utilisations projetées des emprunts pour l'exercice 2024-2025 sont présentées au tableau A2.1. La comparaison des sources et des utilisations des emprunts, en données réelles, avec les projections pour la même période, sera présentée dans le *Rapport sur la gestion de la dette de 2024-2025*. Ce document sera publié peu après la parution des *Comptes publics du Canada de 2025*, lesquels fourniront des renseignements comptables détaillés sur la dette portant intérêt du gouvernement.

### Sources des emprunts

Le montant total du principal que le gouvernement empruntera en 2024-2025 devrait s'établir à 508 milliards de dollars, dont 83 % représentent la portion qui sera utilisée pour refinancer la dette qui arrive à échéance. Ce niveau d'emprunt est conforme au montant maximal d'emprunt actuel de 1 831 milliards de dollars prévu par la loi et énoncé dans la *Loi autorisant certains emprunts*. Le gouverneur en conseil a approuvé un plafond d'emprunt annuel du même ordre en 2024-2025. Le gouvernement propose de présenter des modifications à la *Loi autorisant certains emprunts* qui augmenteront sa limite totale d'emprunt afin d'assurer que la population canadienne continue de recevoir les prestations et les services de première importance auxquels elle a droit.



## Utilisations des emprunts

Pour l'exercice 2024-2025, la taille des émissions brutes d'obligations sur le marché intérieur et de bons du Trésor (soit le programme d'emprunt sur le marché intérieur) s'élève à 500 milliards de dollars. Ce montant tient compte des besoins en refinancement de 414 milliards de dollars pour la dette qui arrive à échéance, des besoins financiers projetés de 102 milliards de dollars, incluant la somme de 30 milliards de dollars pour financer l'achat d'Obligations hypothécaires du Canada, ainsi que d'une réduction de 16 milliards de dollars des soldes de trésorerie. Le gouvernement a aussi l'intention d'emprunter l'équivalent de 8 milliards de dollars en devises, uniquement dans le but de financer ses réserves officielles de liquidités internationales (voir les détails ci-dessous).

Les emprunts réels pour l'exercice pourraient différer des projections en raison de l'incertitude liée aux projections économiques et budgétaires, du moment particulier où seront effectuées les opérations de trésorerie, ainsi que d'autres facteurs, notamment la variation des besoins au titre des réserves de change et des emprunts des sociétés d'État. En réponse à ces changements imprévus des besoins financiers, l'émission de titres de créance pourrait être modifiée au cours de l'année, modification qui, habituellement, touche d'abord l'émission de bons du Trésor. Le gouvernement pourrait également rajuster l'émission d'obligations en fonction de changements plus importants ou d'une évolution de la demande du marché.

Tableau A2.1

## Sources et utilisations prévues et réelles des emprunts en 2024-2025

en milliards de dollars

<b>Sources des emprunts</b>	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor <sup>1</sup>	272
Obligations	228
Total à payer en dollars canadiens	500
À payer en devises	8
<b>Total – Sources des emprunts</b>	<b>508</b>
<b>Utilisation des emprunts</b>	
<b>Besoins en refinancement</b>	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor	267
Obligations	147
Titres sur le marché de détail	0
Total à payer en dollars canadiens	414
À payer en devises	7
<b>Total – Besoins en refinancement</b>	<b>421</b>
<b>Besoins financiers</b>	
Solde budgétaire	40
Opérations non budgétaires	
Régimes de retraite et autres comptes	-6
Actifs non financiers	5
Prêts, placements et avances	
Dont :	
Prêts à des sociétés d'État	42
Autres	6
Autres opérations <sup>2</sup>	16
<b>Total – Besoins financiers</b>	<b>102</b>
<b>Total – Utilisation des emprunts</b>	<b>523</b>
Augmentation ou diminution (-) nette de l'encaisse	-16
Autres opérations de la dette non échue <sup>3</sup>	0

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les utilisations des emprunts de valeur négative correspondent à des ressources financières.

<sup>1</sup> Les bons du Trésor sont reconduits ou refinancés un certain nombre de fois durant l'exercice. Le montant des nouvelles émissions au cours d'un exercice est donc supérieur à l'encours à la fin de l'exercice, tel qu'il est présenté dans le tableau.

<sup>2</sup> Les autres opérations comprennent principalement la conversion des opérations selon la comptabilité d'exercice en rentrées et en sorties de fonds au titre des impôts et des taxes à recevoir et des autres comptes débiteurs, des accords de perception fiscale conclus avec les provinces et les territoires, des montants à verser aux contribuables et des autres passifs, ainsi que des variations des comptes d'opérations de change.

<sup>3</sup> Ces opérations comprennent les escomptes non amortis sur les émissions de titres, les intérêts courus, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et d'autres dettes non échues.

## Programme d'emprunt 2024-2025

En 2024-2025, les besoins en emprunts devraient demeurer élevés pour financer la dette arrivant à échéance et les besoins financiers, notamment l'achat d'Obligations hypothécaires du Canada. Compte tenu de l'imprévisibilité des taux d'intérêt, le programme d'emprunt de l'exercice 2024-2025 se concentre principalement sur la diminution du risque de refinancement, ainsi que sur la réduction dans la mesure du possible de la volatilité des frais de la dette publique pendant la période de rajustement des taux, qui devrait se produire au cours des prochaines années.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit réduire l'émission de bons du Trésor à 54 % du total des émissions de titres intérieurs, par rapport à 57 % l'an dernier. De plus, il procède à une augmentation de ses émissions, qui passent à 60 milliards de dollars pour ses titres à 10 ans, et à 16 milliards de dollars pour ses titres à 30 ans. Pendant les consultations sur la gestion de la dette de l'automne dernier, les participants au marché ont clairement fait état de la nécessité d'augmenter les émissions de titres de créance à long terme. Le gouvernement continuera de surveiller le fonctionnement de ce secteur et pourrait choisir de rajuster ses émissions, si un changement en fonction de la conjoncture s'avère nécessaire.

## Composition de la dette contractée sur les marchés

L'encours total de la dette contractée sur les marchés devrait atteindre 1 441 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2024-2025 (tableau A2.2).

Tableau A2.2

### Variation de la composition de la dette contractée sur les marchés en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Données réelles 2020-2021	Données réelles 2021-2022	Données réelles 2022-2023	Données réelles 2023-2024	Projections 2024-2025
Obligations sur le marché intérieur <sup>1</sup>	875	1 031	1 038	1 086	1 146
Bons du Trésor	219	187	202	267	272
Dette extérieure	15	14	16	22	23
<b>Total – Dette contractée sur les marchés</b>	<b>1 109</b>	<b>1 232</b>	<b>1 256</b>	<b>1 375</b>	<b>1 441</b>

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Comprend la dette supplémentaire qui s'est accumulée au cours de l'exercice à la suite des rajustements de la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation.

Tableau A2.3

**Émissions brutes d'obligations et de bons projetées en 2024-2025**

en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Données réelles 2022-2023	Données réelles 2023-2024	Prévisions 2024-2025
<b>Bons du Trésor</b>	<b>202</b>	<b>267</b>	<b>272</b>
2 ans	67	86	88
3 ans	20	6	0
5 ans	31	47	60
10 ans	52	47	60
30 ans	14	14	16
Obligations vertes	-	4	4
<b>Total – Obligations</b>	<b>185</b>	<b>204</b>	<b>228</b>
<b>Total – Émissions brutes</b>	<b>387</b>	<b>471</b>	<b>500</b>
Part des obligations à long terme (10 ans ou plus) par rapport au total des obligations	36 %	30 %	33 %
Part des bons du Trésor par rapport au total des émissions de bons	52 %	57 %	54 %

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Émission sous réserve des dépenses disponibles et des conditions du marché.

<sup>2</sup> Le total des émissions comprend les obligations à rendement réel, les obligations à très longue échéance et les obligations de souveraineté de l'Ukraine.

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

## Programme des bons du Trésor

En mai, le gouvernement du Canada émettra un bon du Trésor à 1 mois, en tant que titre à nouvelle échéance dans le cadre du programme d'emprunt sur le marché intérieur. Cette émission vise à soutenir la transition des acceptations bancaires qui seront retirées du marché monétaire canadien, quand le taux CDOR (« Canadian Dollar Offered Rate ») cessera d'être publié, en juin 2024. Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, qui publie encore le taux CDOR, cessera de le faire à cette date.

Comme on peut le lire dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, les participants au marché se sont montrés intéressés par le bon du Trésor à 1 mois, du moins temporairement, pour soutenir le marché monétaire canadien pendant la transition.

Le bon du Trésor à 1 mois sera émis de façon temporaire. Son émission continue sera évaluée et déterminée en fonction de facteurs comme les besoins du marché et son efficacité à titre d'outil de financement pour le gouvernement du Canada.

## **Programme des obligations de 2024-2025**

La valeur annuelle des émissions brutes d'obligations devrait s'établir à 228 milliards de dollars en 2024-2025. Les émissions ont augmenté sur l'ensemble de la courbe de rendement, plus particulièrement dans le segment à long terme (à 10 ans et à 30 ans). La proportion d'émissions dans ce segment devrait atteindre 33 %, par rapport à 30 % en 2023-2024.

Les émissions ont augmenté dans les segments à 10 ans et à 30 ans pour répondre à la demande des participants au marché, comme il a été souligné lors des dernières consultations sur la Stratégie de gestion de la dette. Le gouvernement demeure déterminé à soutenir la liquidité dans tous les segments d'obligations et à promouvoir un marché efficace dans tous les segments de la courbe de rendement.

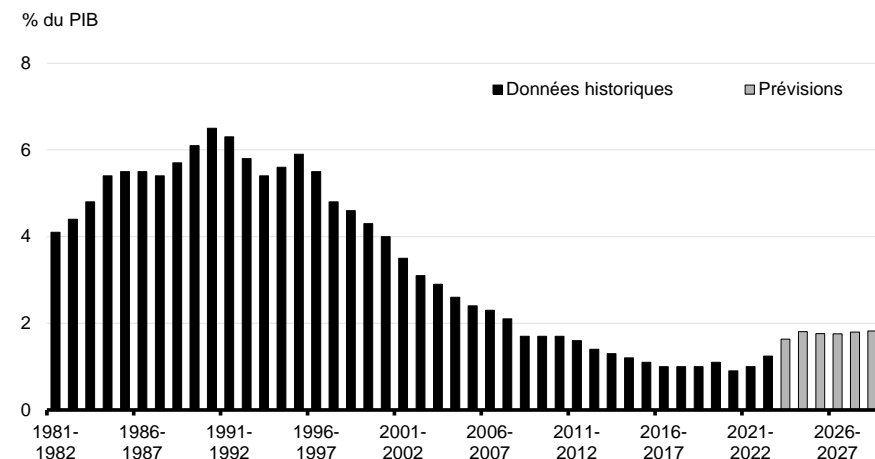
## **Perspectives sur les frais de la dette publique**

Le gouvernement continuera de surveiller les frais de la dette publique et se fait un devoir de maintenir les frais de service de la dette stables et bas. Selon ses projections, le gouvernement prévoit maintenant que les frais de la dette publique s'élèveront à 54,1 milliards de dollars en 2024-2025, soit 1,8 % du PIB. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement anticipe que les frais de la dette demeureront stables, soit à environ 1,8 % du PIB.

Malgré la montée des taux d'intérêt depuis 2022, les frais de la dette du gouvernement, en proportion du PIB, n'ont affiché qu'une légère augmentation par rapport aux derniers creux historiques et demeurent bien en dessous de la moyenne historique des 40 dernières années (graphique A2.1).

La stabilité des frais de la dette en pourcentage du PIB témoigne des efforts que le gouvernement a déployés au cours des dernières années pour assurer une gestion prudente du programme de la dette en vue de réduire au minimum les frais de service de la dette.

Graphique A2.1

**Frais de la dette publique, en pourcentage du PIB, de 1981 à 2029**

Source : Ministère des Finances Canada

## Dates d'échéance et fourchettes cibles des obligations de référence

Pour l'exercice 2024-2025, sous l'effet de niveaux d'émissions plus faibles en ce qui a trait aux bons du Trésor et plus élevés en ce qui a trait aux obligations, la taille cible des émissions de référence dans les segments de 5 ans et de 10 ans est plus élevée que les niveaux annoncés dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* (tableau A2.4).

Tableau A2.4

**Profils des échéances et fourchettes des obligations de référence<sup>1</sup>**

en milliards de dollars

	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2 ans	18-26			18-26		18-26			18-26	
5 ans		26-34					26-34			
10 ans					26-34					26-34
30 ans										20-30

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

<sup>1</sup> L'émission annuelle réelle peut varier.

## Calendrier des adjudications d'obligations

En 2024-2025, il y aura des adjudications régulières d'obligations à 2 ans, à 5 ans, à 10 ans et à 30 ans. Le nombre d'adjudications par segment est indiqué au tableau A2.5. Le nombre réel des adjudications peut différer de leur nombre prévu en raison de variations imprévues des besoins en emprunts ou de l'évolution de la demande du marché.

Tableau A2.5

### **Nombre d'adjudications d'obligations prévues en 2024-2025**

<b>Segment</b>	<b>Adjudications prévues</b>
2 ans	16
5 ans	12
10 ans	12
30 ans	8

Source : Ministère des Finances Canada

Les dates des adjudications continueront d'être annoncées dans le Calendrier trimestriel des obligations que la Banque du Canada affiche sur son site Web avant le début de chaque trimestre.

## Programme d'obligations vertes

Afin d'appuyer la croissance du marché du financement durable au Canada, le gouvernement a lancé le programme fédéral d'obligations vertes en mars 2022.

Le 27 février 2024, le gouvernement du Canada a émis avec succès une série d'obligations vertes à 10 ans d'une valeur de 4 milliards de dollars. Il s'agissait de sa deuxième série d'obligations vertes et la première selon son Cadre des obligations vertes actualisé, dans lequel figurent certaines dépenses liées à l'énergie nucléaire. Le Canada est le premier emprunteur souverain à émettre une obligation verte englobant certaines dépenses liées à l'énergie nucléaire, ce qui témoigne de son engagement à devenir un chef de file mondial de l'énergie nucléaire.

Cette deuxième offre d'obligations vertes a suscité une forte demande de la part des investisseurs écologiquement et socialement responsables qui représentaient la majorité des preneurs (soit 66 %), et de la part des investisseurs étrangers, qui constituaient plus de 33 % du bassin des investisseurs. La valeur du carnet de commandes final s'élevait à plus de 7,4 milliards de dollars.

Le programme d'obligations vertes du Canada soutient la croissance du marché de la finance durable au Canada et ailleurs dans le monde, et stimule les investissements dans la croissance propre, l'énergie renouvelable, la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement au Canada. Le gouvernement demeure résolu à émettre régulièrement des obligations vertes.

## Propositions législatives pour soutenir le programme des Obligations hypothécaires du Canada

Afin de stimuler la construction de logements dans tout le pays, le gouvernement du Canada a annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* qu'il procéderait chaque année à l'achat d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) jusqu'à un montant pouvant atteindre 30 milliards de dollars. Le gouvernement a officiellement effectué le premier de ces achats le 14 février 2024, et acheté des OHC totalisant 7,5 milliards de dollars en février et en mars 2024.

Pour soutenir ces achats, deux modifications législatives sont proposées par l'intermédiaire du budget de 2024.

À l'automne 2023, le gouvernement a fait passer la limite annuelle des Obligations hypothécaires du Canada de 40 milliards de dollars à 60 milliards de dollars, afin de débloquer du financement à faible coût pour la construction d'immeubles à logements locatifs et de faciliter la construction de 30 000 appartements locatifs supplémentaires par an. Pour faciliter cette augmentation et s'assurer que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) peut continuer à soutenir la construction d'immeubles collectifs locatifs, dans le budget de 2024, le gouvernement propose de faire passer les plafonds législatifs applicables aux assurances et aux garanties en vigueur en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* à 800 milliards de dollars.

La *Loi autorisant certains emprunts* précise un montant maximal des emprunts pouvant être effectués par le gouvernement du Canada et les sociétés d'État mandataires. En vertu de la loi, tant les OHC garanties par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL que les titres émis par le gouvernement du Canada pour acheter ces OHC sont pris en compte dans le montant maximum d'emprunt prévu par la loi. Cette façon de faire donne lieu à un double comptage de cette exposition.

Pour remédier à ce problème, dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la *Loi autorisant certains emprunts* afin que le montant emprunté au moyen des émissions et des ventes d'Obligations hypothécaires du Canada garanties par la SCHL et achetées par la ministre des Finances, au nom du gouvernement du Canada, soit déduit du calcul du montant total indiqué à l'article 4.



## **Gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada**

Le Compte du fonds des changes, géré par la ministre des Finances au nom du gouvernement du Canada, représente la plus importante composante des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Il s'agit d'un portefeuille des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et des droits de tirage spéciaux (DTS) pouvant servir à favoriser le contrôle et la protection de la valeur externe du dollar canadien et à fournir une source de liquidité au gouvernement, au besoin. Outre les réserves conservées dans le Compte du fonds des changes, les réserves officielles internationales du Canada comprennent la position de réserve du Canada au Fonds monétaire international.

Le gouvernement effectue des emprunts afin d'investir dans des réserves liquides, qui sont maintenues à un taux minimal de 3 % du PIB nominal. Les besoins en financement estimés pour 2024-2025 seront d'environ 11 milliards de dollars américains; ce montant pourrait toutefois varier sous l'effet des fluctuations des taux d'intérêt à l'étranger et des taux de change.

La combinaison de sources utilisées dans le but de répondre aux besoins en financement nets pour l'année dépendra d'un certain nombre de considérations, notamment le coût relatif et la conjoncture. Les sources comprennent l'émission d'effets à court terme libellés en dollars américains (bons du Canada) et de billets à moyen terme, ainsi que la conclusion de swaps de devises, qui permettent d'accroître les réserves de liquidités, de même que l'émission d'obligations multimarchés.

Le Canada a recours à l'émission de titres d'emprunt libellés en devises exclusivement pour financer ses réserves officielles internationales.

De plus amples renseignements sur le financement en devises et les actifs des réserves de change se trouvent dans le *Rapport sur la gestion des réserves officielles internationales du Canada* ainsi que dans *La revue financière*.

### **Programmes de rachat d'obligations**

En novembre 2022, le gouvernement a annoncé la reprise du Programme de rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie. Cette opération de gestion vise à gérer efficacement les flux de trésorerie du gouvernement du Canada avant les échéances d'obligations importantes.

Le gouvernement entend poursuivre le rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie en 2024-2025.

## **Gestion de la trésorerie**

L'objectif fondamental de la gestion de la trésorerie consiste à faire en sorte que le gouvernement dispose en tout temps d'une encaisse suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels.

Le 21 février 2024, pour gérer avec efficacité ses soldes de trésorerie, le gouvernement du Canada a rétabli les séances du matin pour l'adjudication des soldes de trésorerie du Receveur général.

À l'heure actuelle, la trésorerie du gouvernement est en dépôt auprès de la Banque du Canada, y compris les soldes opérationnels et les soldes détenus aux fins de la liquidité prudentielle. Des mises à jour périodiques de la position de liquidité sont présentées dans *La revue financière*.

## **Liquidité prudentielle**

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens et de réserves de change afin d'être en mesure de respecter ses obligations de paiement, dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. Les niveaux globaux de liquidité du gouvernement sont gérés de manière à couvrir normalement au moins un mois des flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements de coupons et les besoins en refinancement de la dette.

## Annexe 3

### Mesures législatives

La présente annexe comprend un certain nombre de mesures (autres que des mesures fiscales) qui seraient mises en œuvre au moyen d'une loi.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Construire des logements sur des terrains publics	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de présenter, au besoin, un projet de loi visant à faciliter l'acquisition et l'utilisation de terrains publics pour le logement, en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement.
Interdire l'achat de logements au Canada par des étrangers	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022</i> afin de prolonger jusqu'en 2027 les restrictions sur l'investissement étranger dans les logements canadiens établies en vertu de la <i>Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens</i> , selon l'annonce faite en février 2024.
Établir la prestation canadienne pour les personnes handicapées	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose des modifications législatives à la <i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i> , à la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i> et à la <i>Loi sur les Cours fédérales</i> afin d'établir un mécanisme d'appel pour la future prestation canadienne pour personnes handicapées.
Lancer un programme national d'alimentation scolaire	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'établir une autorisation de crédit législatif dans la <i>Loi d'exécution du budget</i> qui permettra à la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social de signer des ententes bilatérales et de transférer des fonds aux provinces et aux territoires pour appuyer le programme national d'alimentation scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Aider les parents à épargner pour les études de leurs enfants	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> afin d'instaurer l'inscription automatique au Bon d'études canadien pour les enfants admissibles dont les familles n'ouvrent pas de régime enregistré d'épargne-études et de faire passer de 20 à 30 ans l'âge pour demander rétroactivement le Bon d'études canadien.
Renforcer le Régime de pensions du Canada	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier le <i>Régime de pensions du Canada</i> afin d'offrir un supplément à la prestation de décès pour certaines personnes, de bonifier la prestation pour enfants et de mettre fin à l'admissibilité à la prestation de survivant à la suite d'un partage des crédits du RPC.
Rendre plus abordables les services Internet et de téléphonie résidentielle et cellulaire	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les télécommunications</i> afin d'interdire aux fournisseurs de services de facturer des frais de transfert aux consommatrices et aux consommateurs. Ces modifications exigeraient également que ces derniers disposent d'un mécanisme de libre-service pour annuler ou modifier leurs plans auprès de leur fournisseur de services existant. Les fournisseurs de services devront également aviser les consommatrices et les consommateurs avant l'expiration de leur contrat et leur fournir des renseignements sur les forfaits disponibles sur le marché.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Des services bancaires pour les gens	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de présenter un projet de loi pour instaurer un cadre des services bancaires axé sur la clientèle. Ce cadre comprendrait des modifications qui seraient apportées à la <i>Loi sur les banques</i> et à la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i> pour élargir le mandat de l'Agence, ainsi que des éléments fondamentaux liés à la portée, à la participation au système, aux mesures de protection de l'intégrité et de la sécurité, et aux règles communes en matière de protection de la vie privée, de responsabilité et de sécurité.
En faire plus pour sévir contre les prêts à des conditions abusives	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier l'article 347 du <i>Code criminel</i> afin d'y ajouter l'interdiction d'offrir un taux d'intérêt criminel ou d'en faire la publicité, et de supprimer l'obligation d'obtenir le consentement du procureur général avant d'engager des poursuites, prévue au paragraphe 347(7).
Augmenter le soutien à la recherche	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de présenter un projet de loi visant à moderniser le système fédéral de soutien à la recherche.
Réaliser de grands projets	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> afin de la rendre conforme à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire du Renvoi relatif à la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> et d'apporter des modifications ciblées en matière d'efficacité.
Réduire les formalités administratives pour stimuler l'innovation	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la réduction de la paperasse</i> afin de donner à toutes et à tous les ministres le pouvoir de permettre la mise en place de bacs à sable réglementaires. Les ministres pourraient ainsi accorder des exemptions temporaires à des lois ou à des règlements afin de faciliter la mise à l'essai de produits, de services, de processus ou de nouvelles approches réglementaires.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Faciliter et uniformiser la publication de renseignements sur les régimes de pensions	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> afin de permettre au Bureau du surintendant des institutions financières de publier des renseignements sur les placements des grands régimes de pension sous réglementation fédérale et d'exiger qu'il le fasse. Le gouvernement propose aussi de modifier la <i>Loi sur les régimes de pension agréés collectifs</i> afin de s'assurer que toutes les participantes et tous les participants d'un régime de pension agréé collectif reçoivent des renseignements semblables.
Ouvrir la voie à de nouvelles opportunités grâce aux sociétés d'État à vocation financière	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications ciblées à la <i>Loi sur le développement des exportations</i> afin de réduire la limite globale de la valeur des opérations du Compte du Canada de 115 milliards de dollars à 100 milliards de dollars. Le gouvernement propose également de modifier la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i> afin d'exiger des examens législatifs réguliers pour garantir que les activités de Financement agricole Canada correspondent aux besoins du secteur.
Prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> afin de prolonger de deux ans la mesure qui prévoit cinq semaines supplémentaires pour les travailleurs saisonniers dans les régions ciblées.
Moderniser la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> afin de la moderniser, notamment en élargissant les groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Apporter des modifications techniques au <i>Code canadien du travail</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier le <i>Code canadien du travail</i> afin de permettre le recouvrement des indemnités de cessation d'emploi et de départ non payées, d'accorder le pouvoir réglementaire habilitant requis pour l'article 13 du <i>Règlement sur les comités d'orientation, les comités locaux et les représentants en matière de santé et de sécurité</i> et de modifier l'alinéa 145(1)a) de la version anglaise du Code pour remplacer le terme « officer » par « Head ».
Établir un droit à la déconnexion	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier le <i>Code canadien du travail</i> afin d'exiger des employeurs des secteurs sous réglementation fédérale qu'ils établissent une politique sur le droit à la déconnexion limitant les communications liées au travail en dehors des heures de travail prévues.
Sévir contre les vols d'automobiles en modifiant le <i>Code criminel</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications au <i>Code criminel</i> afin d'instaurer de nouvelles infractions liées au vol d'automobile impliquant le recours à la violence ou des liens avec le crime organisé, à la possession ou à la distribution d'un appareil électronique ou numérique aux fins de vol d'automobile et au recyclage de produits de la criminalité au profit d'une organisation criminelle. Les modifications créeraient également un nouveau facteur aggravant applicable à la détermination de la peine lorsqu'il est prouvé que la personne délinquante s'est servie d'une ou d'un jeune pour perpétrer une infraction au <i>Code criminel</i> ou l'y a fait participer.
Sévir contre les vols d'automobiles en modifiant la <i>Loi sur la radiocommunication</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur la radiocommunication</i> pour donner au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie le pouvoir d'émettre des ordonnances afin d'interdire ou de restreindre la vente, la distribution et l'importation de certains appareils radio que l'on croit servir à intercepter les communications dans le cadre d'activités criminelles, comme le vol d'automobile.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Accroître le nombre de juges pour offrir un accès plus rapide à la justice	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur les juges</i> pour que les postes de juges actuellement réservés aux tribunaux unifiés de la famille puissent être utilisés pour des postes ordinaires aux cours supérieures.
Échanger des renseignements à l'égard de la redevance sur les combustibles	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz</i> pour conférer aux fonctionnaires fédéraux le pouvoir législatif de communiquer à d'autres fonctionnaires fédéraux certains renseignements à l'égard d'une Couronne provinciale ou d'un mandataire de cette Couronne provinciale, dans l'objectif d'évaluer une possible action relativement à sa non-conformité, stipulée ou réelle, à la redevance sur les combustibles. Le gouvernement propose également de modifier la <i>Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz</i> pour permettre la divulgation publique de certains renseignements par le ministre du Revenu national à l'égard d'une Couronne provinciale ou d'un mandataire de cette Couronne provinciale, qui ne respecte pas ses obligations ou qui a déclaré publiquement son intention de ne pas se conformer à la redevance sur les combustibles, par souci de transparence.
Accroître la main-d'œuvre en santé et services sociaux dans les milieux ruraux	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> et la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i> pour élargir de façon permanente la portée du programme d'exonération du remboursement des prêts d'études au personnel éducatif de la petite enfance, aux dentistes, aux hygiénistes dentaires, aux pharmaciennes et pharmaciens, aux sages-femmes, au personnel enseignant, aux travailleuses sociales et travailleurs sociaux, aux psychologues, au personnel des services de soutien à la personne et aux physiothérapeutes qui choisissent de travailler dans des communautés rurales et éloignées.



<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Protéger les droits en matière de langues officielles	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada</i> (projet de loi C-13) afin de corriger une erreur technique qui empêcherait les personnes salariées, éventuelles et anciennes, de porter plainte auprès du commissaire aux langues officielles une fois que la <i>Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale</i> commencera à s'appliquer aux régions situées à l'extérieur du Québec qui ont une forte présence francophone.
Faire progresser le projet de train à grande fréquence	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de présenter un projet de loi pour transformer la société d'État qui fait progresser le projet de train à grande fréquence en une société d'État mandataire.
Accroître la capacité des centres de surveillance de l'immigration	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> et à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> afin de permettre l'utilisation d'établissements correctionnels fédéraux à des fins de détention liée à l'immigration à risque élevé.
Lancer le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de présenter un projet de loi afin de permettre à une nouvelle filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada d'émettre des garanties de prêts au titre du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones et de les administrer.
Mettre en place le système d'alerte Robe rouge	Dans le budget de 2024, dans le but de soutenir la mise au point d'un projet pilote pour le système d'alerte Robe rouge, le gouvernement propose d'établir un crédit législatif qui permettra de verser directement des paiements aux entités ou aux personnes participantes.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Protéger la population contre les crimes financiers	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)</i> , au <i>Code criminel</i> , à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> , et d'apporter des modifications corrélatives et de coordination à d'autres lois, afin de renforcer les outils de supervision, d'application et d'échange de renseignements du cadre canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.
Apporter un soutien inébranlable à l'Ukraine	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> afin d'accroître l'aide financière maximale qui peut être fournie aux États étrangers.
Éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de présenter, d'ici la fin de 2024, un projet de loi visant à éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes et à renforcer l'interdiction d'importation de biens produits par le travail forcé.
Promouvoir des approches novatrices en matière d'aide internationale	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur l'aide financière internationale</i> pour doter Affaires mondiales Canada d'une souplesse supplémentaire pour verser des paiements et continuer à facturer le Trésor pour les pertes nettes en devises fortes réalisées en application de la Loi.
Moderniser les institutions financières internationales	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement</i> et à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> afin d'accorder les pouvoirs d'acheter des capitaux hybrides, de fournir des garanties ou d'utiliser d'autres instruments financiers novateurs qui peuvent être créés de temps à autre pour soutenir des initiatives futures de banques multilatérales de développement régionales. En

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
	<p>outre, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> afin d'augmenter le montant que le Canada est autorisé à verser au Fonds monétaire international pour les quotes-parts souscrites.</p>
<p>Assurer l'intégrité et la stabilité du système d'octroi de l'asile</p>	<p>Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> qui aideraient à simplifier l'admission, le traitement et le règlement des demandes d'asile.</p>
<p>Proposer des modifications législatives en faveur du programme des Obligations hypothécaires du Canada</p>	<p>Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> afin d'augmenter de façon permanente les limites en vigueur pour les garanties émises par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en ce qui concerne les titres adossés à des prêts hypothécaires et les Obligations hypothécaires du Canada, ainsi que l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, pour les faire passer de 750 milliards de dollars à 800 milliards de dollars. De plus, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi autorisant certains emprunts</i> pour veiller à ce que les obligations hypothécaires du Canada achetées par le gouvernement ne soient pas prises en compte dans le calcul du plafond des emprunts.</p>
<p>Reporter la date fixée par la disposition de temporisation dans les lois sur les institutions financières</p>	<p>Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les banques</i>, à la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> (les lois sur les institutions financières) afin de reporter la date limite (au-delà de laquelle les institutions financières ne peuvent plus exercer leurs activités) du 30 juin 2025, soit la date limite actuelle, au 30 juin 2026.</p>
<p>Adapter les lois sur les institutions financières aux exigences de divulgation de la diversité</p>	<p>Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives aux lois sur les institutions financières afin d'adapter le modèle de divulgation de la diversité de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> (LCSA) pour qu'il s'applique aux institutions financières sous réglementation fédérale (IFRF). Le modèle de la</p>

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
	LCSA exige la divulgation annuelle de la diversité au sein des conseils d'administration et de la haute direction.
Adapter les lois sur les institutions financières aux exigences d'envoi de documents de gouvernance par voie électronique	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives aux lois sur les institutions financières afin de moderniser la façon dont les IFRF peuvent fournir des documents de gouvernance à leurs propriétaires en instaurant une méthode de livraison « avis et accès », tout en conservant le droit des propriétaires de demander des copies papier.
Adapter les lois sur les institutions financières aux exigences d'interdiction des effets payables au porteur	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier les lois sur les institutions financières afin d'interdire aux IFRF la diffusion de documents qui attestent des privilèges, des options ou des droits de conversion pour acquérir un titre au porteur.
Modifier la <i>Loi sur les banques</i> pour appuyer la transition du taux CDOR vers le taux CORRA	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur les banques</i> afin de clarifier les définitions des instruments de type dépôt et des billets à capital protégé, de sorte que les dépôts à terme émis en fonction de taux d'intérêt de référence comme le taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (taux CORRA) soient des instruments de type dépôt. Cette façon de faire favorise la poursuite des activités à la suite de l'élimination progressive du taux CDOR (« Canadian Dollar Offered Rate ») en date du 28 juin 2024.
Accroître la flexibilité d'emprunt de liquidités du BSIF	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> afin de faire passer de 40 millions de dollars à 100 millions de dollars le plafond des prélèvements sur le Trésor pour le paiement des activités du Bureau du surintendant des institutions financières.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Modifier la <i>Loi sur la Banque du Canada</i> en vue de l'intégration du Service canadien de gestion des garanties	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la Banque du Canada</i> afin de s'assurer que la Banque du Canada continue d'être autorisée à effectuer des opérations de pension aux fins de mise en œuvre de la politique monétaire une fois qu'elle se sera jointe au Service canadien de gestion des garanties, qui est la nouvelle norme pour effectuer des opérations de pension tripartite au Canada.
Apporter des modifications techniques à la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> afin d'assurer la cohérence de ses dispositions sur les pénalités relatives à la transparence des sociétés qui ont été apportées dans le projet de loi C-42.
Modifier la <i>Loi autorisant certains emprunts</i> et la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi autorisant certains emprunts</i> afin d'augmenter le montant maximal des emprunts pouvant être effectués par le gouvernement – ce montant figure à l'article 4 de la Loi. Dans le cadre de cette mesure, des modifications techniques à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> seront également proposées pour clarifier l'exemption des marchés de biens et de services liés à la gestion de la dette publique et l'emprunt d'argent découlant des restrictions à l'approvisionnement imposées en vertu de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> .
Identifier les paiements du gouvernement fédéral à la population canadienne	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> afin d'autoriser l'établissement de règlements dans le but de prescrire les exigences d'identification par les institutions financières pour les paiements du gouvernement acceptés comme dépôts dans les états de compte de la clientèle et les dossiers bancaires en ligne.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Renforcer la sécurité nationale	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications techniques à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> afin d'harmoniser les pouvoirs d'approvisionnement du Centre de la sécurité des télécommunications avec les pouvoirs similaires d'autres partenaires de la sécurité nationale.
Modifier la <i>Loi sur les poids et mesures</i> et la <i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les poids et mesures</i> et la <i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i> , principalement pour s'assurer que le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a le pouvoir d'établir des normes et des dispositions relatives à l'étalonnage, à l'inspection, aux entrepreneurs et à la certification.
Modifier la <i>Loi sur la Corporation d'innovation du Canada</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur la Corporation d'innovation du Canada</i> afin de permettre la création de la Corporation d'innovation du Canada d'ici 2026-2027.
Clarifier la méthode de calcul des prestations des membres de la Gendarmerie royale du Canada et des personnes ayant servi dans les forces armées	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications techniques à la <i>Loi sur les pensions</i> et à la <i>Loi sur le ministère des Anciens Combattants</i> afin de clarifier la méthode utilisée pour calculer les prestations des personnes ayant servi dans les forces armées et des membres actifs et à la retraite de la Gendarmerie royale du Canada.
Mettre en œuvre la garantie d'augmentation de 5 % du Transfert canadien en matière de santé	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> afin de mettre en œuvre la garantie d'augmentation de 5 % du Transfert canadien en matière de santé pour cinq ans, à compter de 2023-2024, pour les provinces et les territoires admissibles, selon l'annonce faite dans le plan Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Modifier la <i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i> pour autoriser l'autoreprésentation	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i> afin de permettre à la Cour d'accorder une autorisation dans des circonstances spéciales à une société, ou à une autre association ou entité non constituée en société, pour qu'elle soit représentée par un membre de l'administration, une agente ou un agent, un membre du personnel, un membre ou un partenaire. À l'heure actuelle, les sociétés ne peuvent être représentées que par un membre du barreau à la Cour canadienne de l'impôt (sauf dans les appels régis par la procédure informelle).
Pouvoir d'exempter des produits de santé de certaines exigences de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> afin de donner au ministre de la Santé le pouvoir d'exempter une personne ou un produit de certaines exigences de la Loi ou de ses règlements connexes par arrêté ministériel. Cette modification permettrait d'améliorer la transparence lorsque le ministre choisit d'exempter des produits de santé, comme les préparations pour nourrissons, de certaines exigences canadiennes afin d'accroître l'offre en cas de pénurie.
Élargir la réglementation sur les pénuries pour inclure les aliments destinés à un usage alimentaire spécial	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> afin d'élargir le pouvoir de réglementation du gouverneur en conseil en ce qui a trait aux pénuries de médicaments et d'instruments médicaux pour y inclure les aliments destinés à un usage alimentaire spécial, comme les préparations pour nourrissons et les fortifiants pour lait humain.
Améliorer la réglementation sur les produits de santé	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> afin de donner au ministre de la Santé le pouvoir de s'appuyer sur l'information ou les décisions de certaines autorités de réglementation étrangères dans certains cas précis pour satisfaire aux exigences de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> ou de ses règlements connexes.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Apporter des modifications techniques à la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> afin de rendre le processus de mise à jour de documents sur les normes de rendement liés à la remise de frais plus efficace et moins exigeante en ce qui a trait à la main-d'œuvre, en s'assurant que la Loi renvoie toujours à la dernière version des documents sur les normes de rendement incorporés par renvoi, plutôt qu'à des documents statiques qui n'entrent en vigueur qu'à une certaine date.
Corriger une incohérence dans une définition de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> afin de remédier à une incohérence entre les définitions anglaise et française des termes <i>drug</i> et <i>drogue</i> .
Prévenir les utilisations non prévues de produits thérapeutiques	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> afin de s'attaquer à la question des utilisations non prévues et nocives de produits thérapeutiques et de les prévenir, notamment en empêchant la commercialisation de thérapies de remplacement de la nicotine qui créent une dépendance chez les jeunes.
Mettre en œuvre un cadre de recouvrement des coûts liés au tabac	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le tabac et les produits de vapotage</i> afin de permettre l'échange d'information entre les ministères pour assurer l'administration et l'application efficaces du cadre de recouvrement des coûts liés au tabac à venir.
Modifier la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> pour simplifier le processus d'autorisation	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> afin de simplifier le processus d'autorisation des sites de consommation supervisée et des services de contrôle des drogues.
Renforcer la surveillance des agents pathogènes humains et des toxines	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier et de moderniser la <i>Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines</i> afin de renforcer la surveillance des agents pathogènes humains et des toxines.



<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Protéger les travailleurs à la demande dans les secteurs sous réglementation fédérale	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de modifier le <i>Code canadien du travail</i> afin d'améliorer la protection de la main-d'œuvre à la demande dans les secteurs sous réglementation fédérale en renforçant les interdictions de classification erronée des effectifs.
Modifier la <i>Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</i>	Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</i> afin de faciliter le transfert de fonds entre l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et les comptes de pension des employées et employés du gouvernement.